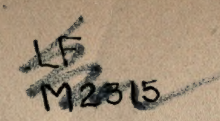

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01445362 5

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

JOSEPH DE MAISTRE

Lyon, imp. Emmanuel VITTE, rue Condé, 30.



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

J. DE MAISTRE

ÉDITION NE VARIETUR

2e TIRAGE

Contenant ses Œuvres posthumes et toute sa Correspondance inédite

TOME SEPTIÈME

Le Caractère extérieur du Magistrat. — Lettres d'un Royaliste savoisien. — Discours à Mme la Marquise de Costa. — Cinq Paradoxes. — Adresse du Maire de Montagnole. — Discours du citoyen Cherchemot. — Bienfaits de la Révolution française. — Son Em. le cardinal Maury. — Examen d'un écrit de J.-J. Rousseau.



LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

EMMANUEL VITTE, DIRECTEUR

3, place Bellecour, 3.

—

1898

LE

CARACTÈRE EXTÉRIEUR DU MAGISTRAT

ou les moyens d'obtenir la confiance publique

DISCOURS

Prononcé à la rentrée du Sénat de Savoie, le 1er décembre 1784

Do not only bind thy own hands, or thy servants hands from taking but bind the hands of suitors also. from offering : for integrity USED doth the one, but integrity PROFESSED and with a manifest detestation of bribery doth the other.

BACON' essays — of great places.

Voir la p. 13e de ce discours.

LETTRE

Du Marquis COSTA DE BEAUREGARD

A l'auteur du Discours.

« Vous voulez que je vous rende compte de l'impression que m'a faite la lecture de votre harangue. Je le ferai, par ma foi, avec plaisir, car j'en pense tout le bien possible.

« Votre écrit, mon cher ami, me paraît rempli de pensées profondes, qu'il était bon et utile de mettre au jour et que vous développez avec chaleur et noblesse. Le sujet est bien choisi, bien présenté. Le style surtout, est selon moi bien supérieur à celui de tout ce que j'avais lu de vous ; il est habituellement nerveux, pittoresque et simple en même temps, c'est de la véritable éloquence, on voit bien que vous avez lutté quelquefois contre une imagination difficile à morigéner.

« Mais, croyez-moi, l'on ne se guérit que trop tôt des défauts de jeunesse, il vaut mieux flatter de la main son Pégase trop fringant, scier du bridon même, quand il s'emporte, que d'être obligé de lui flanquer de grands coups d'éperons pour le faire marcher.

« Quant aux obscurités, je ne devine pas à quoi elles peuvent être bonnes, et pourquoi vous vous êtes enveloppé, comme vous dites, dans de certains passages ;

ayant la ressource de glisser au débit sur ce qui pouvait déplaire à certaines gens, il me paraît que rien n'aurait dû altérer la force et la clarté du texte écrit. Je parle au reste ici de votre ouvrage comme s'il était livré à la presse, mais je sais qu'un *brouillard* ne doit pas être jugé de même, et à peine crois-je devoir, d'après cela, vous faire mention de quelques taches légères que j'y ai observées en le lisant avec l'intention d'en trouver, taches que vous auriez vraisemblablement fait disparaître en le mettant au net.

« L'amour propre, et surtout l'amour propre d'auteur est un ballon, d'où sortent des tempêtes lorsqu'on y fait quelque piqûre ; mais je ne crains rien avec vous pour plus d'une raison. Si vous faites quelqu'usage des notes que je vous envoie et si, par conséquent, vous les trouvez justes, je serai fier de m'être rencontré avec vous. Je vous dirai donc que quelques épithètes superflues et quelques tournures recherchées m'ont paru nuire de temps en temps à la nerveuse gravité du style, et y produire des inégalités qu'il vous serait bien aisé d'effacer. Ce sont des mouches placées par mégarde sur le visage de cette aimable prude qui vient de faire ses Pâques. J'ai noté quelques-unes de ces tournures et de ces épithètes et vous déciderez si j'ai bien senti. Il en est de même de quelques passages qui m'ont paru manquer de clarté et même de justesse. Vous jugerez vous-même mes observations que je suis fort loin de regarder comme des décisions sans appel.

« Il suffit d'avoir essayé une fois dans sa vie de mettre du noir sur du blanc, pour avoir éprouvé de ces

moments cruels d'impuissance où l'expression se refuse obstinément à la pensée.

« Au reste, mon très cher, une demi-page m'a suffi pour noter, ainsi que vous me l'avez demandé, les légères imperfections que j'ai cru remarquer dans votre ouvrage, et il me faudrait un cahier aussi gros que le vôtre pour vous parler à mon gré de tout ce que j'y ai trouvé de beau et de bon.

« Je vous sais un gré tout particulier d'avoir parlé avec tant d'âme et d'énergie de la dignité de votre état, que l'on ne vénère point encore à mon sens autant qu'on devrait le faire ; d'avoir mis dans un jour frappant la sagesse des antiques coutumes qui garantissent nos magistrats du tourment et du danger que leurs pareils éprouvent ailleurs de la part des solliciteurs et surtout des solliciteuses ; de montrer l'indécence et l'absurdité des discours que tiennent toujours à la veille d'un arrêt important tout plein de gens qui prétendent savoir par cœur l'opinion particulière de chaque juge.

« Je me rappelle l'indignation avec laquelle j'entendais ces propos, dans un temps où je me trouvais moi-même principal intéressé à ces arrêts, qu'on prétendait deviner d'avance, en comptant les voix pour et contre.

« Je vous sais gré surtout, mon cher ami, de votre vigoureuse sortie contre les solliciteurs d'expédition, et je vous invite à bien finir et retoucher ce morceau que je crois neuf et susceptible du plus grand effet. Celui où vous montrez le magistrat tel qu'il doit être dans la société m'a paru rempli de finesse.

« Vous faites sentir à merveille les écueils entre les-

quels marche un homme appelé aux graves fonctions de juge et qui voudrait cependant bien qu'il lui fut permis quelquefois d'être aimable et sociable, et de goûter les douceurs du commerce des humains. Vous tracez une route difficile à tenir mais bonne et sûre. Je sens que tout cet article a dû vous coûter beaucoup de soin, cependant en le travaillant encore davantage, peut-être lui donnerez-vous plus d'effet, peut-être y mettrez-vous en général plus de concision et de force.

« Je fais grand cas du principe sur lequel vous insistez, qu'il faut qu'un homme, et surtout un magistrat, retienne au-dedans de lui-même les deux tiers de ses opinions et se tienne à quatre sur les épanchements. Que de détracteurs et d'ennemis ne se fait-on pas pour avoir manifesté des opinions tant bonnes que mauvaises ! et en vérité le plaisir n'en vaut pas la peine.

« Je fais bien plus de cas encore de la règle que vous prescrivez pour captiver la confiance publique, de s'élever noblement au-dessus de ses devoirs, et pour conserver *à jamais l'estime*, *d'ambitionner courageusement des droits à l'admiration ;* tout ce morceau m'a paru rempli de chaleur et d'élévation.

« Le compliment au premier Président n'est pas, je crois, la chose à laquelle vous avez attaché le plus d'importance et mis le plus de soin. Les ménagements que vous avez pour sa modestie, et la gaze dont vous entortillez vos éloges, empêchent qu'on ne devine bien précisément ce que vous voulez dire ni de qui il est question. La conclusion de votre harangue me plaît fort en ce qu'elle montre derechef à nos vénérables *pères cons-*

cripts tout ce qu'ils valent, et combien ils sont en droit de s'estimer pour les vertus et la décence qu'ils professent, il est très bien de les laisser ainsi sur la bonne bouche. Enfin, mon cher ami, je ne puis que vous répéter mon compliment très sincère sur cette production qui me paraît annoncer autant de talents que d'âme et d'énergie. Laissez dire les promeneurs de la Grande-Rue, et faites toujours aussi bien quand vous le pouvez. »

LE

CARACTÈRE EXTÉRIEUR DU MAGISTRAT

(Discours)

Messieurs,

Depuis que la raison humaine perfectionnée par le temps et par les travaux des sages s'est piquée d'attacher aux choses une juste valeur, on a vu l'univers se dégoûter de ces cérémonies pompeuses, de ces solennités imposantes où les anciens chefs des peuples parlaient aux yeux sous peine de n'être pas entendus : la génération présente ne sait plus voir dans les objets que les objets mêmes, et toute la pompe extérieure qui les agrandissait aux yeux de nos ancêtres, ne fait plus d'impression sur des hommes qui calculent tout, jusqu'au respect.

Cependant, Messieurs, parmi ces cérémonies inventées par l'auguste antiquité pour nous transmettre de grands événements ou de grandes leçons, il en est qui doivent trouver grâce devant l'esprit du siècle ; et, dans ce nombre, qui pourrait ne pas distinguer celle qui nous rassemble aujourd'hui ? Répétée chaque année, toujours elle nous paraît nouvelle, et le fond d'instruction qu'elle présente doit nous la rendre à jamais chère et

sacrée. Oui, Messieurs, tout ce que renferme cette enceinte est intéressant pour l'œil du magistrat, chacun des êtres muets qui vous entourent prend un langage s'il est bien interrogé, et publie hautement ce que vous êtes ; il faudrait une révolution pour anéantir les titres physiques de votre origine et de vos droits ; ils sont écrits sur la pierre de cet édifice, sur les vêtements qui vous décorent, sur le métal précieux qu'on porte devant votre chef, sur tous les objets qui vous environnent. La puissance qui éleva ce temple se manifeste encore à tous les regards : de peur d'être méconnue et pour montrer qu'elle voulait l'habiter, elle couvrit les murs du signe de sa majesté, et les siècles tombant sur ces caractères augustes ont bien pu les ternir mais non les effacer. A la voix de cette même puissance la justice sort aujourd'hui de ce nuage obscur dont elle s'enveloppe pour rendre ses oracles : elle paraît sous la pourpre et l'hermine ; elle a ses rostres et ses chaises curules ; la couronne des rois rayonne sur ses faisceaux ; les sièges de ses ministres écartés par le respect font place au trône du Souverain ; toutes les annales se déploient, et la pensée du magistrat assiste à la Cour des pairs.

Mais si nos regards fixés quelque temps sur les places que vous occupez se rabaissent sur cette assemblée, le spectacle se tourne en leçon. La loi vient d'ouvrir les portes du palais ; elle a convoqué nos concitoyens ; elle les a rassemblés en foule autour de vous, et dans ce même moment elle nous ordonne de vous parler de vos devoirs ; de relever même avec une sainte

liberté les abus qui pourraient attrister ses regards, et tandis que nous essayons de vous crayonner quelques-uns des traits dont l'assemblage forme l'idée du vrai magistrat, le public vous compare à ce tableau et juge les justices.

Ne soyons pas surpris, Messieurs, qu'il soit admis à ce discours dans lequel nous devons nous examiner nous-mêmes, et nous reprocher nos fautes s'il nous en était échappé : sans doute le législateur a voulu nous inculquer par là le respect que nous devons à ce redoutable public qui nous examine avec un œil si pénétrant et si sévère A Dieu ne plaise que cette espèce de magistrature qu'il exerce sur nos personnes devienne jamais pour nous un objet d'indifférence ou de mépris : si notre premier devoir est d'être juste, le second est de paraître tels ; et quelle que soit la rigueur de nos principes, tant que le public a le droit de n'y pas croire il a celui de nous mépriser.

Pénétré de cette grande vérité, Messieurs, notre ministère veut vous parler de la dignité du magistrat ; de ce caractère imposant qui certifie les vertus de l'homme public, et captive la confiance universelle. Au moment où nous nous sommes vu placé, en quelque sorte, entre vous et la nation qui vous contemple, entraîné d'abord par un mouvement impérieux, nous n'avons pu résister au plaisir de lui montrer ce qu'elle vous doit, en déployant sous ses yeux les titres de votre noblesse ; montrons aussi avec franchise ce que vous lui devez, et comment vous pouvez conserver cette dignité qui vous appartient ; mais, en traitant ce sujet, nous croirions

nous avilir et vous manquer en parlant de justice, de désintéressement, de probité. Oui, sans doute, Messieurs, nous serions coupable si nous osions vous avertir de ne pas l'être ; et s'il n'est pas indécent, il est tout au moins superflu de parler de l'intégrité devant l'intégrité.

Mais puisque dans les corps les plus respectables, (et pourrions-nous y songer sans terreur) la confiance publique est inégalement distribuée, il est donc vrai que la conscience la plus pure et les vues les plus droites ne nous préservent pas toujours de certaines inadvertances capables d'alarmer les esprits et d'inspirer le soupçon ; il est donc vrai que le même degré de probité peut ne pas exciter le même degré de considération et cette vérité incontestable, digne sujet de nos méditations, semble pouvoir fournir à notre Ministère quelques réflexions intéressantes. Quel autre sujet serait plus analogue à la circonstance ? Puisque dans ce jour solennel, et dans ce jour seul, il est donné à nos concitoyens d'entendre la voix de leurs magistrats, que cette voix s'élève pour leur faire sentir tout le prix que nous attachons à leur estime. Examinons devant eux comment l'intégrité seule peut n'obtenir qu'une réputation équivoque ; montrons par quel système de conduite le magistrat peut conserver sa dignité et s'élever au-dessus du soupçon. Ce système de conduite que nous oserions appeler *l'art de la probité*, forme LE CARACTÈRE EXTÉRIEUR DU MAGISTRAT, ou, LES MOYENS D'OBTENIR LA CONFIANCE PUBLIQUE

Ce serait une erreur bien funeste que celle du magistrat inconsidéré qui oserait se dire à lui-même : « Lors« que j'ai tenu la balance d'une main ferme tous mes « devoirs de juge sont remplis. » Cette erreur faite pour anéantir toute la dignité du magistrat serait d'autant plus étrange, que de tout ce qui est en vous et de tout ce qui vient de vous, ce que le public connaît le moins c'est la justice que vous lui rendez et les motifs qui vous déterminent. Tout ce qui se passe dans l'enceinte de ces murs est un secret pour lui, et la loi du silence repose sur la sainteté du serment. D'ailleurs, Messieurs, quand les sièges des préteurs seraient encore placés dans le *Forum*, le spectateur, en portant des jugements plus ou moins hasardés sur leurs lumières, n'aurait souvent d'autre garant de leur probité que leur probité même.

Il est des cas sans doute (trop rares quoiqu'assez fréquents) où l'équité ne peut avoir deux avis ; mais combien d'autres aussi où les raisons se balancent avec une égalité désespérante ? Alors donc un prévaricateur pourrait faire pencher la balance à volonté sans compromettre sa réputation : il pourrait impunément mentir à ses collègues, à sa conscience, à l'univers entier : digne de tous les supplices, il n'éprouverait que celui des remords ; digne de tous les opprobres, il ne ferait horreur qu'à lui-même.

C'est donc au sortir des tribunaux que la censure attend le magistrat ; c'est là qu'elle s'attache à ses pas pour le suivre dans le monde et jusque dans ses foyers : attentif sur ses moindres démarches le public étudie le

juge dans l'homme : grand sujet de réflexion pour nous! lorsqu'en regardant dans nos cœurs nous n'y voyons rien contre notre serment, nous pouvons encore exciter la défiance et même le mépris.

En supposant au juge toute la probité qui l'empêche de transgresser volontairement la loi, et toute l'intelligence nécessaire pour la comprendre et l'appliquer avec justesse, il ne peut errer que parce qu'une influence étrangère et quelquefois ses propres affections déterminent ses jugements, et alors il est séduit ou prévenu : ou parce qu'il ne connait pas la loi, et il manque de science ; ou parce qu'il ne s'est pas donné la peine de s'instruire des faits et de méditer les titres, et il manque d'application.

C'est toujours sur l'un de ces points que s'appuie le soupçon, et c'est à le prévenir que nous devons appliquer toutes les forces de notre esprit.

La séduction, à l'égard du magistrat, n'est que *l'art de lui persuader une opinion ;* et prenez garde, Messieurs, qu'il n'importe nullement à l'ordre général que cette opinion soit vraie ou fausse, car la vérité, dont les hommes prononcent le nom si hardiment, n'est autre chose, du moins pour nous, que *ce qui paraît vrai à la conscience du plus grand nombre après que nous l'avons cherché par nos propres forces.*

Il n'y a point d'autre vérité aux yeux de la *loi,* et tout ce qu'on suggère est *faux.*

D'ailleurs, Messieurs, à n'envisager la chose que du côté de la réputation ; il est certain que le magistrat est nécessairement séduit dans l'esprit de tout homme qui

peut se flatter de l'avoir persuadé hors du tribunal. Votre premier soin sera donc de convaincre tous les esprits qu'aucune tentative humaine ne peut avoir d'influence sur vos opinions : et, pour votre honneur, Messieurs, un des plus grands moyens pour arriver à ce but, se trouve dans l'observation de vos sages coutumes conformes au plus pur esprit de nos lois. De combien de pièges, de combien de malheurs elles ont préservé le magistrat qui veut leur obéir religieusement !

C'est la sagesse même qui a mis une barrière salutaire entre vous et l'homme qui vous demande justice : qu'il ne vous dise rien en particulier, et que ses patrons disent tout au tribunal, tel est l'usage qui peut faire oublier au philosophe cette nuit de l'aréopage tant célébrée par l'antiquité (1).

Toute sollicitation, toute conversation particulière avec des personnes intéressées renferme en effet quelque chose de clandestin que la délicatesse réprouve : elle annonce une confiance alarmante ou des espérances criminelles.

Et lorsque dans les affaires épineuses vous avez décidé qu'on n'entendra pas même la voix d'un organe dé-

---

(1) Areopagitæ de capitalibus causis pronuntiabant, tantâ integritate, ut noctu atque in tenebris, non interdiù, neque luce, causas cognoscerent ; quò, *non dicentes*, sed *quæ dicerentur*, spectarent. — Robert. Stheph. Thes. voce Areopagitæ. — Vid. Lucian. de Gymnasiis. — Quinet. instit. Lib. 2. c. c. 17. 18. etc. etc.

sintéressé parlant devant l'assemblée des juges, et que l'écriture vous transmettra tous les moyens des parties, la loi vient encore à votre secours : elle n'admet d'écrits que ceux qu'elle a marqués du sceau de la publicité, et qu'elle a présentés de sa propre main à la contradiction des parties dont ils combattent les prétentions. Tout se passe au grand jour, et les passions humaines ne peuvent mêler leurs scandaleux excès au choc paisible des raisonnements. Maintenez, Messieurs, maintenez dans toute leur pureté des institutions qui renferment elles seules plus de sagesse que cette foule de lois que l'antiquité semble nous avoir transmises pour amuser l'école! Votre tranquillité, votre liberté, votre réputation reposent en grande partie sur l'observation rigide de ces excellents usages : sur des points de cette importance il n'y a point d'abus pardonnables, et les plus légers peuvent conduire aux plus grands. Que la bouche des intéressés, que celle de leurs protecteurs ou de leurs amis n'osent jamais s'ouvrir en votre présence pour exposer leurs droits, pour étayer leurs prétentions ; que l'écriture sous quelque forme qu'elle se présente ne puisse jamais les consoler de ce silence forcé : rien ne doit arriver à vous hors du chemin tracé par la loi, et les moindres écrits qui tiendraient une autre route seraient des sollicitations muettes qu'elle ne proscrit pas moins sévèrement que les entretiens suspects et qu'aucune excuse, aucun prétexte ne peut faire tolérer dans notre législation : semblables à ces sortes d'armes que le Code royal a flétries, c'est apparemment pour frapper dans l'ombre, c'est pour se soustraire à la plus légitime dé-

fense qu'on oserait les cacher pour s'en servir. Votre réputation, Messieurs, vous épargnera jusqu'au désagrément d'avoir jamais à repousser aucune de ces manœuvres ténébreuses : on n'osera point les employer auprès de vous ; car la témérité qui les conçoit est fille de la faiblesse qui les souffre.

Il ne faut point se faire illusion, Messieurs, sur les difficultés que vous avez à vaincre pour captiver cette fière opinion dont le suffrage vous est si nécessaire. Il ne s'agit pas moins pour vous que de persuader l'indépendance de vos jugements au point qu'on n'ose plus faire aucune tentative pour les diriger.

La séduction possède un tact intérieur aussi réel qu'inexplicable qui l'avertit d'avance quand elle peut vaincre ; et l'opinion publique, parfaitement instruite sur ce point, ne voit pas trop commencer d'attaque sans se hâter de croire qu'elle ne sera point vaine. Ainsi, Messieurs, succomber serait pour nous le plus affreux malheur ; mais se voir forcé de combattre en est un autre, plus grand, peut-être, qu'on ne pourrait le croire; et si la probité qu'*on a* nous sauve du premier, la probité qu'*on professe* nous garde seule du second. Il faut donc que notre caractère extérieur certifie la trempe de nos âmes ; il faut qu'il règne dans notre conduite quelque chose de si élevé, de si pur, de si visiblement irréprochable que la confiance la plus audacieuse demeure près de nous sans force et sans projets.

De là résulte, pour le magistrat, la nécessité de tenir toujours éloigné de lui l'homme qui attend quelque chose de son ministère, et de le repousser également,

qu'il veuille influer sur la justice ou sur le cours de la justice.

C'est surtout ce qu'il ne doit jamais perdre de vue lorsque la richesse et le crédit paraissent devant les tribunaux; car c'est une des folies de la fortune de croire qu'elle peut aborder la justice comme la faveur; et si, dans ses étranges conceptions, elle n'ose pas tout à fait vous demander des arrêts *comme elle les souhaite*, elle n'hésite pas au moins de vous les demander *quand elle les souhaite*, comme s'il pouvait y avoir acception de causes sans acception de personnes.

Cependant, Messieurs, si ces sortes de prétentions sont trop accueillies, la réputation du magistrat, celle du tribunal même, court le plus grand danger. De là ce préjugé terrible trop enraciné et trop répandu; préjugé sur lequel il faudrait pleurer : qu'il n'est pas également aisé à tous les hommes d'obtenir justice. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que lorsqu'on prend la liberté de vous obséder, comme si vous n'aviez qu'une affaire, on ose dire froidement qu'on ne demande que l'expédition. Grand Dieu! et n'est-ce donc rien que cette expédition? Et tandis qu'on vous demande une chose qu'on appelle indifférente, quelle voix s'élève pour le plaideur malheureux, triste et timide victime de l'indigence, qu'on aura peut-être fait languir, malgré toutes les précautions de la loi, avant qu'il ait pu porter ses prétentions sous vos yeux, et qui attend de votre arrêt le pain que lui ravit la fraude, ou que l'avidité lui conteste.

Vous donnerez au public, Messieurs, un spectacle digne de vous en repoussant toujours avec la même vi-

gueur ces sollicitations indiscrètes. Qu'on vous laisse disposer de vos moments suivant votre conscience, et que l'homme dépourvu d'autres secours ne puisse au moins être privé de ceux qu'il trouve dans la sagesse des lois et dans le cœur de ses juges.

Telles sont les mesures que le Magistrat doit garder avec les hommes qui attendent un jugement de lui ; mais la prudence nous conduira plus loin, car les moindres observations sur la nature de nos devoirs nous convaincront que, dans le monde même et dans les relations ordinaires de la société, nous avons besoin d'une circonspection particulière. Cette facilité de caractère, qui rend, pour ainsi dire, les avenues de notre âme trop accessibles est un piège pour le magistrat. Nos liaisons dans le monde sont un des grands moyens que le public emploie pour nous juger. Trop répandus, trop livrés à différentes sortes de personnes, nous lui devenons souvent suspects, et l'attrait qui nous entraîne vers la société, quoique bon et naturel en lui-même, doit être dirigé chez le magistrat par des principes qui nous sont particuliers.

Si c'est le plaisir que nous allons poursuivre dans le monde, nos occupations ne nous permettent d'en jouir que bien sobrement ; et si c'est l'affection des hommes que nous recherchons auprès d'eux, il est trop aisé et trop dangereux de se faire illusion à cet égard. Que des êtres légers, tourmentés par l'oisiveté et par le besoin de s'étourdir, se précipitent dans le tourbillon et saisissent au hasard le fantôme de la tendresse : pour nous, Messieurs, nous devons apporter dans le choix de nos

liaisons le discernement le plus sévère, et, dans la crainte de multiplier les occasions où nous pouvons donner prise au soupçon, nous mettrons peu de nuances entre l'indifférence parfaite et la solide amitié. — Amitié ! trésor du sage ! charme de la vie ! jouissance délicieuse et presque céleste, puisqu'elle n'appartient qu'à l'âme et ne peut être goûtée que par la vertu ! Eh bien ! Messieurs, on ose vous demander compte de ce sentiment : des hommes qui étudient la nature humaine dans leur propre cœur y lisent que pour le plus léger intérêt on peut descendre aux dernières bassesses ; sur des relations éloignées, et quelquefois chimériques, entre les personnes qui vous sont chères et celles que vous allez juger, on ne rougit pas de prendre l'alarme ; la méchanceté parle à l'oreille de la crédulité, et les plus insolents soupçons murmurent sans pudeur autour de l'incorruptible probité.

Mais quoi ! faudra-t-il donc que le magistrat, tremblant devant une foule perverse ou insensée, lui sacrifie ses plus chers sentiments ? Non, sans doute ; et que serait l'univers s'il n'était plus embelli par l'amitié ? Il est un point difficile à saisir et cependant très réel, où nous ne devons plus rien au public que mépriser ses jugements pour l'avertir qu'il se trompe ; mais il y a, dans ses injustices mêmes, un fond de vérité et d'instruction que nous ne devons point rejeter.

Lorsque nos affections réunies sur un petit nombre d'hommes ont formé entre eux et nous ces unions respectables fondées sur l'estime et la convenance, et que la plus douce habitude a resserré depuis longtemps des

liens tissus par la sagesse, cette parenté des âmes aussi connue que celle du sang, et soumise aux mêmes lois, fait peu d'ombrage au public qui s'accoutume bientôt à la respecter.

Mais, lorsque nos liaisons se multiplient à l'excès, on ne veut plus croire à ces prétendues amitiés qui ne sont que des connaissances : ainsi, Messieurs, sachons braver le soupçon quand il le faut, mais prenons garde aussi que notre conduite ne l'excuse : il doit peu nous en coûter pour rejeter des liens qui ne nous présentent que le masque trompeur de l'attachement, et qui nous mettant au niveau de trop de gens, multiplient les projets de l'intrigue et les soupçons du public par le nombre des vices ou des faiblesses qui nous approchent. Si le ministre des lois a su s'élever à la hauteur de ses devoirs, il se trouvera bien quelques hommes dignes de lui dont les cœurs rencontreront le sien ; mais pour ceux dont l'attachement, même réel, ne saurait l'honorer, qu'ils demeurent à une juste distance de lui : il n'a rien à leur demander, pas même leur estime qu'il ne dépend pas d'eux de lui refuser. Il sait que l'homme qui compte beaucoup d'amis n'en a point ; il en aura donc peu, mais d'une espèce qui puisse lui servir de garant auprès du public, et, jouissant en paix de leur tendresse, c'est auprès d'eux qu'il apprendra à ne pas aller chercher au loin des dangers ou des regrets.

Et quand la prudence ne nous prescrirait pas cette réserve, nous y serions conduits par une autre considération non moins puissante, c'est qu'il est trop aisé que nos relations, pour peu qu'elles se multiplient, ne déro-

bent à quelqu'un des instants que nous lui devons. On compte nos pas dans le monde, et comment en serions-nous surpris ? le public ne nous pardonne rien parce qu'il a besoin de nous estimer.

Dans l'état où nous servons la patrie les talents ne peuvent suppléer au travail : il faut prévenir ou laisser éteindre dans la solitude le tumulte des sens, forcer l'imagination de recevoir un frein, et marcher lentement à la vérité. Le génie même ne devine pas les faits, et peut-être il s'écoulera des siècles avant qu'il puisse deviner les lois. Mais quand le magistrat aurait été favorisé du Ciel de dons presque surnaturels ; quand il pourrait voler à la vérité avec la vitesse de l'éclair à travers les détours tortueux qui le séparent d'elle, il serait coupable de croire trop à ce prodige : l'envie y croirait bien moins que l'amour propre le moins aveugle ; en sorte que la prudence lui conseillerait de donner à la retraite plus de moments que son devoir ne l'exigerait.

Cependant, Messieurs, fuyons toute extrémité condamnable. Celui qui se bannit de la société pour laquelle nous avons tous été formés, en est bientôt puni par des mœurs dures et sauvages, ou par des préjugés insensés : ainsi, deux devoirs ne pouvant jamais se trouver en contradiction, les moments où ceux d'homme et de citoyen nous appellent dans le monde, ne sont point au public : gardons-nous seulement de donner trop d'extension aux règles de la bienséance, de convertir en devoir une vaine étiquette, et de présenter le spectacle si révoltant d'un magistrat dissipé.

Avec ces précautions, Messieurs, combien ces mo-

ments rapides où nous venons nous mêler aux autres hommes sont intéressants pour nous ! Sachons d'abord ne pas ressembler trop à ce qui nous entoure, sans présenter des contrastes trop frappants ; car les hommes sont si légers que même en captivant leur estime, le mérite a trop à perdre en offensant leurs yeux. Débarrassons la science de toutes ses épines, montrons-la parée de tous les charmes que lui prêtent les connaissances agréables. Au milieu des éclats de la joie la plus tumultueuse, sachons faire remarquer le sourire de la raison. Ce caractère s'éloigne également des airs évaporés de la frivolité, et de l'embarras sauvage d'un solitaire déplacé. La décence qui nous convient est cette réserve aisée qui porte sans gêne des entraves qu'elle s'est données, et s'avance d'un pas libre et ferme jusqu'aux bornes de la convenance, sûre de s'arrêter où elle veut, parce qu'elle veut. C'est cette réserv , Messieurs, qui plaît également au goût et à la vertu ; car, pour l'honneur de l'humanité, les grâces sévères de la sagesse ne sont méconnues ou méprisées que par l'homme également étranger aux grâces et à la sagesse.

C'est sur le grand théâtre du monde, Messieurs, qu'on nous examine dans tous les sens : nos moindres discours y sont pesés ; on interprète jusqu'à notre silence, et sans y prendre garde nous nous trouvons irrémissiblement jugés. Si c'est dans l'exercice de nos fonctions, et dans nos relations avec les personnes qui nous demandent justice, que nous devons surtout paraître inaccessibles aux atteintes de la séduction, c'est principalement dans le monde où nous devons nous montrer

supérieurs à la prévention : eh ! qu'importe à la justice que les séductions étrangères ne puissent arriver à nous, si nous possédons l'art fatal de nous séduire nous-mêmes ? si des préjugés, des préventions malheureuses peuvent faire illusion au juge et lui montrer le bon droit où il n'est pas ?

Or, il n'est pas de conversation dans le monde qui ne fournisse au magistrat, pour ainsi dire à chaque instant, l'occasion de se montrer dépourvu de toute espèce de préjugés de patrie, d'état, de condition, de systèmes ; en un mot, de toute sorte d'opinions ou d'affections capables de lui faire porter des jugements que son intelligence réprouverait si rien ne l'avait séduite.

Dira-t-on qu'il ne dépend pas de l'homme d'anéantir les préjugés qu'il a, et qu'il est fort inutile de lui dicter des préceptes pour cacher ceux qu'il n'a pas ?

N'examinons point, Messieurs, jusqu'à quel point il dépend de nous de découvrir les erreurs cachées dans nos esprits, et qui sont réellement incurables tant qu'elles nous sont inconnues.

Mais combien de mouvements s'élèvent dans l'âme malgré la raison qui les réprouve et leur résiste ? Combien de préjugés un homme a pu contracter dans l'âge de l'erreur, et presque dans son berceau, qu'il a le bonheur de découvrir ensuite, assez tôt pour les craindre, pour les surveiller sans relâche, pour leur opposer toutes les forces de son intelligence, mais trop tard pour en détruire la racine ? L'esprit les voit clairement dans l'esprit ; il les voit, il les combat, il les déteste, mais la faiblesse humaine réclame son tribut : ils ont

fait une impression trop profonde, et dans l'impossibilité d'en effacer jusqu'aux dernières traces, il ne reste qu'à s'en consoler avec le pouvoir de les vaincre et l'honneur d'en rougir.

Ce sont ces préjugés, Messieurs, que nous pouvons et que nous devons cacher. Tout penchant de l'esprit ou du cœur que notre raison condamne dans nous mêmes ne doit jamais se montrer dans nos discours : non seulement nous pouvons résister à ces penchants et les fouler aux pieds ; mais quel juge intègre ne peut pas attester le ciel qu'ils ne sont dangereux que pour le bon droit, lorsque le hasard les fait parler pour lui ? Pourquoi donc les montrer au public qui ne croit pas trop à ces victoires, quoique la conscience et l'expérience nous en attestent la possibilité et même la facilité ?

Veillons sur nous mêmes avec une infatigable sévérité ! *l'homme* ne dira rien dont le *magistrat* puisse se repentir. Nous parviendrons à nous posséder, à réprimer jusqu'à ces traits vifs et rapides, jusqu'à ces demi-mots énergiques qui sont, pour ainsi dire, les gestes de la pensée, et qui l'ont trahie, avant que la réflexion ait pu venir à son secours.

En général, Messieurs, il est très important pour vous que vos opinions sur une foule de points importants ne soient pas trop connues, de peur qu'on n'en tire des conclusions sur la destinée des causes portées dans les tribunaux et qui se trouvent avoir, au jugement du public, des rapports réels ou prétendus avec quelques-unes de ces opinions.

Car votre manière d'envisager certains objets, lors

même qu'elle est très conforme à la raison, peut vous causer des dégoûts amers, si l'on peut s'en servir pour pressentir vos jugements.

Lorsque dans quelque affaire intéressante on ose proclamer d'avance l'opinion future d'un magistrat, et même en publier hautement les motifs, on peut être sûr qu'il n'essuie cette humiliation que, parce que dans un moment où il ne s'observait pas, il aurait dû garder le silence, ou parler autrement: peut être l'aurait-il évitée, s'il avait seulement réfléchi que les discussions de jurisprudence vous sont rarement permises hors des tribunaux. Ces discussions, presque toujours déplacées, fournissent en effet, dans une foule de cas, trop de matière au soupçon pour ses indécents commentaires sur les opinions des juges, et d'ailleurs elles sont directement contraires à la dignité qui fait le sujet de ce discours. Qu'on s'agite tant qu'on voudra! il faudra toujours qu'il y ait dans l'ordre judiciaire comme dans l'ordre politique un pouvoir qui juge et ne soit pas jugé: ce pouvoir (qui sera toujours quelque part) réside dans vous, Messieurs: seuls avec vous mêmes, vous *étudiez la loi;* réunis dans le Tribunal, vous *discutez la loi;* mais aux yeux du monde, *vous êtes la loi.* Ainsi, Messieurs, vous devez à vous mêmes de ne jamais oublier vos droits: l'Oracle ne dispute pas; il prononce: et si l'on voit un membre du premier Tribunal jeter ses opinions devant la critique et descendre jusqu'à la contestation, l'œil étonné cherche le Magistrat et ne voit plus qu'un légiste.

Si le Magistrat s'accoutume à peser tous ses discours,

à réfléchir avec frayeur sur les suites possibles d'un mot inconsidéré, à refuser souvent à son amour propre le développement inutile de certaines idées, il aura beaucoup fait pour éloigner le soupçon et pour établir son caractère.

Il est encore une règle fondamentale que nous ne devons jamais perdre de vue, et dont on n'aura jamais assez exalté l'extrême importance : c'est que, toutes les fois que les esprits s'échauffent dans le public, celui du Magistrat doit être froid ou le paraître.

Mille causes produisent cette fermentation qui ne doit jamais être contagieuse pour nous. Combien d'opérations politiques, combien de simples discussions judiciaires, lorsqu'elles roulent sur de grands intérêts, agitent les esprits, les divisent et les aigrissent ? Combien de prétentions opposées viennent se croiser, se heurter sur la scène du monde, et font naître de leur choc le feu de la discorde et la fureur des partis ? Dans toutes ces occasions, que l'œil le plus pénétrant ne puisse lire ce qui se passe dans nos âmes !

Et que dirons-nous de ces époques heureusement rares où les esprits sont ébranlés par l'explosion subite de quelqu'un de ces crimes ténébreux moins funestes par eux-mêmes, que par les suites qu'ils entraînent ? Si la main qui le commit a su s'envelopper de voiles assez épais pour embarrasser jusqu'à l'œil exercé de la justice; si des circonstances particulières le tirent de la foule obscure des délits qui ne troublent personne parce qu'ils ne sont commis que par la misère ; si le développement de la trame criminelle décide nécessairement

de grands intérêts civils ; si pour comble de malheur il est impossible de frapper, de chercher même le coupable sans exciter les frémissements de l'honneur, furieux d'avoir à rougir des crimes d'autrui ; alors, Messieurs, les passions d'un petit nombre d'hommes se communiquant de proche en proche comme un incendie rapide, vous verrez une ville entière saisie d'un esprit de vertige se partager, pour ainsi dire, en troupes ennemies qui auront leurs chefs et leurs mots de guerre, et la raison ne pourra plus se faire entendre au milieu des clameurs fanatiques de l'esprit de parti.

Malheur ! malheur au Magistrat qui, dans ces circonstances, oserait descendre dans l'arène, et, dégradant son caractère au milieu des partis, en épouser un au lieu de les juger tous ! Il serait irrémissiblement perdu dans l'opinion publique : on dirait que pour l'ébranler il ne s'agit que de trouver un levier suffisant, et que sa probité vulgaire l'abandonne dans les grandes occasions. Dans ces moments d'effervescence et de délire redoublons de calme et de circonspection ; nous plairons même à la passion en la faisant rougir de ses excès.

Pour le bonheur des hommes, ces règles de conduite ne trouvent que rarement des applications, mais tous les jours, et à chaque instant, les moindres discours du Magistrat peuvent le montrer dans la société tel qu'on désire qu'il soit dans les tribunaux. Tantôt en saisissant l'occasion d'immoler à propos l'orgueil humain, il dira d'une voix ferme : — *J'ai tort* — et montrera son horreur pour cette obstination perfide qui nous conduit

à rejeter bassement la vérité parce qu'un autre nous la présente.

Tantôt en repoussant avec indignation les sarcasmes d'un détracteur ; en protestant hautement contre la vraisemblance d'un récit ; en laissant lire au moins très distinctement sur son front que le bon sens ne croit pas tout ce que la politesse écoute, il apprendra qu'il ne se hâte jamais de croire, et que l'innocence absente n'a pas besoin de patron auprès de lui. On ne le verra point par un mouvement impardonnable reculer brusquement devant une idée nouvelle, comme s'il y avait des opinions étonnantes !

Mais si l'erreur, prenant son calme pour de l'indifférence, s'approchait trop près de lui, il saurait la repousser sans secousse, et l'humilier froidement en lui faisant sentir qu'elle ne peut s'emparer d'un esprit occupé d'avance par des vérités qu'elle ne peut déplacer.

Il évite également de paraître dans le tourbillon, moraliste fatiguant, ou complice frivole de la corruption érigée en mode. Ce milieu difficile à saisir est cependant le point dont nous ne devons jamais nous écarter. Par une inconséquence qui surprendrait, si quelque chose pouvait surprendre dans l'homme, on est convenu tacitement qu'on pourrait, dans les conversations ordinaires, insulter la morale sans blesser la délicatesse, répandre l'ironie sur des objets qu'on vénère au fond du cœur, et défendre même en se jouant des systèmes qu'on rougirait de fixer sur le papier.

Donnons, si l'on veut, à cet abus le doux nom de

légèreté ; mais sachons nous en préserver. On nous demande avec raison des principes de morale plus fixes et plus sévères qu'aux autres hommes : si nous ne savons pas respecter dans nos discours tout ce qui mérite de l'être, nous devenons suspects à ceux mêmes que nous imitons. on se demande si c'est donc là le langage de la sagesse, et le vice sourit en voyant que nous parlons le sien.

Ces principes, Messieurs, qui sont de tous les temps, acquièrent une importance particulière dans le siècle où nous vivons : ce siècle qui a fait et préparé de si grandes choses trop souvent par de mauvais moyens, se distingue de tous les âges passés par un esprit destructeur qui n'a rien épargné. Lois, coutumes, systèmes reçus, institutions antiques, il a tout attaqué, tout ébranlé, et le ravage s'étendra jusqu'à des bornes qu'on n'aperçoit point encore.

Cependant, Messieurs, pour peu que nous ayons réfléchi sur la nature de l'esprit humain et sur les maladies qui l'affligent, nous verrons clairement que celui qui pense en tout comme son siècle est nécessairement dans l'erreur : chaque âge manifeste à l'œil de l'observateur un caractère particulier toujours poussé à l'extrême, en sorte qu'il est impossible de se livrer aveuglément à l'impulsion générale sans faire preuve de faiblesse ou d'ignorance. Le sage vraiment digne de ce nom, et qui aurait honte de tenir ses opinions de la mode, connaît le point où il doit abandonner ses contemporains : son esprit debout au milieu des ruines, observe le torrent, et, tandis que la multitude, masse

aveugle et passive, roule sans résistance, il s'appuie sur lui-même, et s'arrête où il faut.

Cet état de l'âme, Messieurs, est celui dont nous devons nous honorer aux yeux du monde.

Le Magistrat que ses études et ses réflexions ont convaincu de ce qu'il doit aux autres et de ce qu'il doit à lui-même, ne laisse pas échapper un mot qui ne puisse le recommander à l'opinion publique : passant habilement entre deux écueils rapprochés, et non moins citoyen que philosophe, il rougirait également d'étayer une erreur ou de fronder une vérité. Jamais l'audace, la licence ou le paradoxe ne souillent ses discours ; et lorsqu'il fait parler la raison devant les hommes, soit qu'il la laisse tonner en liberté ou qu'il tempère sa voix, il éclaire toujours et n'alarme jamais. Enfin, Messieurs, lorsqu'il s'agit de captiver la confiance publique, la règle qui les renferme peut-être toutes, c'est d'aller toujours et sur tous les points au delà de nos obligations.

Il faut être absolument dépourvu de noblesse et d'énergie pour ne les envisager que comme un poids accablant qu'il faut alléger par tous les moyens qui ne sont pas des crimes : celui qui dispute avec ses devoirs est tout prêt à les violer ; et peut-être ne sommes nous sûrs de nos qualités estimables, que lorsque nous avons su leur donner quelque chose d'exalté qui les approche de la grandeur. Pour conserver à jamais l'estime du public, ambitionnons courageusement quelques droits sur son admiration : accoutumons notre âme à tout ce qu'il y a de grand, de noble, de généreux, et que la calomnie se taise à nos pieds.

Cette position sublime est d'autant plus précieuse pour l'homme public qu'elle le rassure lui-même contre toutes les faiblesses de l'humanité. Faisons le bien, Messieurs, quand il le faut, sans aucun motif extérieur : c'est le devoir de tous les hommes, et c'est plus particulièrement le nôtre ; mais n'allons pas nous parer d'un vain stoïcisme et refuser témérairement un des plus grands secours qui nous soit accordé pour ne tomber jamais au dessous de nos devoirs.

Il est certain, Messieurs, que rien ne nous rend plus sûrs de nous mêmes que la conscience intime d'une grande réputation.

L'homme qui a pu s'élever enfin à un degré de hauteur où la méchanceté ne l'atteint plus, voudra-t-il descendre dans la fange, prostituer un nom respecté, et vendre sa gloire aux plus viles tentations ? Ah ! sans doute l'aspect du dernier supplice l'effrayerait moins que cette humiliation.

Accoutumé aux grandes idées, pénétré de principes épurés, nourri d'honneur, il n'est pas un regard attaché sur lui qui ne double ses forces ; chacune de ses actions est un pacte avec le public qui l'accepte et ne l'oublie plus : toutes ses qualités se tournent chez lui en instinct ; il fait le bien, comme il respire ; il a vaincu, et ses vertus sont à lui.

Vous nous reprocheriez, Messieurs, de terminer un discours sur le caractère du Magistrat sans nous arrêter avec complaisance sur un des principaux traits de ce caractère. Si vous vouliez en tracer le modèle d'après vos propres idées et l'embellir à volonté, sans doute,

Messieurs, pour nous intéresser d'abord par quelque chose d'imposant, vous offririez à notre œil l'image d'un homme formé de bonne heure aux plus austères vertus, s'élevant à travers un siècle au comble des honneurs, et portant, sans plier, les travaux et les années. Mais, comme les traits les plus frappants d'un tableau tirent toute leur force de cette savante obscurité qui est le chef-d'œuvre et la magie de l'art, pour qu'il ne manquât rien à l'ouvrage de votre imagination, vous voudriez encore, Messieurs, que tant d'honneurs et tant de vertus fussent relevés aux yeux du public par la plus modeste simplicité.

Et quel triomphe pour nous, Messieurs, de pouvoir admirer ici tant d'autres modèles de cette dignité qui nous a fourni le sujet de ce discours ! de pouvoir dire hardiment devant cette assemblée qu'on trouverait difficilement hors des Etats du grand Prince qui nous gouverne, plus de décence, plus d'amour pour le travail et la retraite, plus d'éloignement des vaines dissipations, que parmi cette magistrature dont vous faites partie. Ces qualités extérieures n'annoncent rien au dehors qu'on ne retrouve dans vous ; et quand l'Europe nous entendrait, nous dirions à l'Europe que pour la science des lois et l'intégrité vous n'avez point de supérieurs et peu d'égaux. Le plus rare désintéressement relève l'équité de vos décisions, et votre profonde doctrine, restreignant, autant qu'il est possible, l'empire confus de l'arbitraire, donne à la marche de la justice toute l'uniformité dont les choses humaines sont susceptibles. Quand nous songeons seulement à la manière dont vous

remplissez un de vos devoirs les plus sacrés, l'administration de la justice criminelle, le respect même que nous avons pour nos concitoyens nous assure de celui dont ils sont pénétrés pour vous. Quelle attention! quelle patience! quelle humanité! quel admirable tremblement! Votre main, accusée peut-être de faiblesse par la férocité, ou de lenteur par l'ignorance, dans son infaillible timidité, n'a jamais essuyé l'opprobre d'effacer un de ses arrêts, et depuis le moment de votre institution jusqu'à nos jours, ce glaive terrible que vous confia le Souverain, en donnant la mort à tant de coupables, n'a jamais commis d'homicide.

Il nous reste à demander, Messieurs, que ces hommes si distingués par l'importance de leurs fonctions et par la manière dont ils les exercent, viennent jurer de nouveau d'être les premiers juges des causes dont ils se chargent, d'exercer un ministère de paix, de se garder également de masquer l'injustice par des sophismes étudiés, et de faire haïr l'équité en lui prêtant le langage des passions. Que les autres ministres de la justice paraissent à leur tour et renouvellent leurs engagements.

Et vous, Messieurs, jurez dans vos cœurs de vous montrer à jamais dignes de la confiance publique. Cette confiance est votre trésor, et celui qui n'en jouit pas ne l'a point assez désirée. Si la calomnie a pu quelquefois couvrir la voix de l'estime, elle est muette devant la vénération publique. Que d'autres se contentent de cette froide estime; votre gloire à vous, Messieurs, et peut-être votre devoir, est de commander le respect.

35

LETTRES D'UN ROYALISTE SAVOISIEN

A SES COMPATRIOTES

PRÉCÉDÉES D'UNE ADRESSE DE QUELQUES PARENTS

Des militaires savoisiens à la Convention nationale

Ouvrage imprimé à Lausanne 1793

> Mihi quidem scribendi causam attulit gravis casus civitatis ; quum nec tueri meo modo Rempublicam, nec nihil agere poteram.
>
> (*Cicer. de Div.* l. 2.)

A M. le Marquis COSTA de BEAUREGARD

Salut à vous, homme de bien, sujet fidèle, excellent ami ! A travers les barrières immenses qui nous séparent, ma pensée va vous chercher et se plaît à s'entretenir avec vous. Lisez ces feuilles : je les dédie à la vérité et à l'honneur ; elles vous appartiennent. Adieu.

A Lausanne, mai 1793.

PRÉFACE

Ces lettres sont le fruit des loisirs forcés d'un sujet du roi de Sardaigne, qui s'est occupé dans sa retraite à parler raison à ses compatriotes, pour se consoler du malheur de ne pouvoir les servir autrement.

Peu de gouvernements ont été aussi calomniés que celui de sa Majesté le Roi de Sardaigne. Pendant quatre ans, les presses de France, ouvertes à tous les séditieux, ont vomi une foule de pamphlets destinés à verser le ridicule et le mépris sur ce gouvernement ; et tandis qu'on corrompait ainsi l'opinion des peuples, personne ne se crut permis de repousser ces attaques : les hommes les plus disposés à se charger de cette tâche honorable étaient retenus par notre ancienne maxime de ne pas écrire sur le gouvernement.

Mais les maximes les plus générales souffrent des exceptions commandées par des circonstances extraordinaires, et quoique le silence soit assez communément la meilleure réponse qu'il soit possible d'opposer à la

calomnie, il faut bien se garder néanmoins de généraliser trop cette règle : dans les guerres d'opinion surtout, le silence n'est pas le grand chemin de la gloire, encore moins celui de la sûreté !

Jadis l'autorité pouvait se passer de science et l'obéissance de réflexion : aujourd'hui il s'est fait un grand changement dans les esprits, et ce changement est l'ouvrage d'une nation extraordinaire, malheureusement trop influente.

Lorsqu'on donne à un enfant un de ces jouets qui exécutent des mouvements, inexplicables pour lui, au moyen d'un mécanisme intérieur, après s'en être amusé un moment, il le brise, *pour voir dedans.*

C'est ainsi que les Français ont traité le gouvernement. *Ils ont voulu voir dedans :* ils ont mis a découvert les principes politiques, ils ont ouvert l'œil de la foule sur des objets qu'elle ne s'était jamais avisée d'examiner, sans réfléchir qu'il y a des choses qu'on détruit en les montrant : ils sont allés en avant avec la fougue qui leur est naturelle : on les a laissés faire, et la force morale des gouvernements a reçu un coup terrible.

Voilà précisément, *la Révolution,* car les crimes et les exagérations passeront : ces excès ne sont pas plus naturels au corps politique, que la maladie au corps animal ; ils n'ont qu'un terme, assez court même par rapport à la durée des empires, mais très long pour des êtres éphémères qui passent et qui souffrent.

Le devoir des hommes sages est d'abréger le moment des souffrances, en formant une ligue sacrée pour diriger l'opinion. Notre situation en cela est bien plus heu-

reuse que celle des Français : la révolution est un fruit étranger, que la France nous a apporté, et qui n'est pas encore, à beaucoup près, acclimaté parmi nous. Cependant, quoique nous soyons infiniment moins malades que les Français, nous avons la même maladie, et il la faut traiter par les mêmes remèdes. Il faut travailler sur l'opinion ; détromper les peuples des théories métaphysiques avec lesquelles on leur a fait tant de mal ; leur apprendre à sentir les avantages de ce qu'ils possèdent ; leur montrer le danger de chercher un mieux imaginaire sans calculer les malheurs par lesquels il faudrait l'acheter; leur montrer que, comme dans la Religion, il y a un point où la foi doit être aveugle, il y a de même dans la politique, un point où l'obéissance doit l'être : que la masse des hommes est faite pour être conduite : que la raison même enseigne à se défier de la raison, et que le chef-d'œuvre du raisonnement est de découvrir le point où il faut cesser de raisonner.

Telles sont les considérations qui ont engagé l'auteur à prendre la plume. Il ne prétend point intéresser *l'univers*, en parlant de la Savoie : le titre de son ouvrage est assez modeste pour qu'on ne puisse lui reprocher d'être demeuré au-dessous de ses prétentions. S'il est utile à ses compatriotes, il est trop heureux : cependant, quoiqu'il n'adresse la parole qu'à eux, il peut se faire que des étrangers, hommes de bien, prêtent l'oreille en passant. Le géomètre, en cherchant la solution d'un problème de peu d'importance, rencontre fréquemment des formules générales de la plus grande fécondité. La même chose arrive en politique ; en traitant des droits

d'une bourgade, il est possible de s'élever à des idées dignes de l'attention générale.

Les *Lettres d'un Royaliste* sont précédées d'un autre écrit du même auteur, et qui a précédé le premier de quelques mois. C'est *l'Adresse de quelques parents des militaires savoisiens à la Convention nationale des Français*. Cet ouvrage est une de ces productions qui ont des droits sur l'attention publique, parce qu'elles appartiennent à des circonstances extraordinaires, et à l'histoire de l'esprit humain.

Certainement les procédés des trois Assemblées nationales contre les émigrés français font horreur ; cependant on conçoit ce que la passion a pu dire pour les justifier, et de quelle apparence de justice les tyrans de la France ont pu colorer ce brigandage odieux. Mais la postérité voudra-t-elle croire que des créatures humaines soient parvenues à éteindre en elles l'humanité, la lumière naturelle, et la pudeur au point de donner le nom d'*émigrés*, et de traiter en rebelles des hommes d'honneur qui, même avant la conquête, avaient quitté une province conquise, pour se réunir à leur souverain légitime ?

Voilà cependant ce qu'on a vu : voilà ce qu'une poignée de vils séditieux, sortis de la boue pour monter à l'échafaud, ont fait ordonner dans ce court passage : voilà ce qu'ils ont osé mettre sur le compte de ce qu'ils appellent *la nation*, en faisant écrire cette exécrable proscription parmi les prétendues lois de la prétendue *Assemblée nationale des Allobroges*.

On reconnaîtra dans *l'Adresse des Parents* cette colère

du sentiment et cette *haine vigoureuse* qu'inspire à toute âme honnête le spectacle de l'injustice portée au dernier degré : elle fut écrite au moment où l'on commençait à jeter le sequestre sur les biens des militaires : à ces sortes d'époques, tout honnête homme est éloquent. On voit au reste, au premier coup-d'œil, que cette *Adresse* n'a jamais été destinée à être présentée : certainement, il aurait fallu une assez forte dose de folie pour s'amuser à parler raison à la Convention nationale. L'ouvrage n'est réellement qu'un cadre dont l'auteur s'est servi pour développer quelques vérités importantes, et pour fixer des faits qui ne doivent point être oubliés. L'auteur avait encore un autre but : c'était d'effrayer les coupables aveugles, qui couraient à leur perte, et de leur apprendre, s'il était possible, à trembler, avant le moment où la crainte ne pourrait plus les sauver. *L'Assemblée provisoire* surtout (1) ne pourra se plaindre de

(1) Si par hasard il prenait fantaisie à quelqu'étranger de savoir ce que c'est que l'Assemblée provisoire, il faut lui apprendre que l'*Assemblée nationale constituante des Allobroges*, après avoir siégé huit jours, trouva tout à coup que c'était assez, et termina ses séances après avoir fait tout ce qu'on peut faire de beau et de bon dans huit jours ; mais avant de se séparer, elle choisit dans son sein douze ou quinze paires de députés nationaux, auxquels elle confia l'exercice provisoire de la souveraineté du peuple ; et par un coup de génie très remarquable elle les choisit de manière à se faire regretter. Personne n'ignore que la démocratie même de

n'avoir pas été avertie avec assez d'énergie. Ses membres sont d'autant plus inexcusables que la Convention nationale n'avait rien prononcé sur les prétendus *émigrés* savoisiens. Son Comité de législation lui fit l'hiver dernier un rapport sur cet objet par l'organe du citoyen *M...*, et ce rapport est encore une pièce tristement curieuse; un monument inouï de l'abrutissement moral, où l'homme peut descendre lorsqu'il veut se servir de sa raison pour justifier ses crimes. Mais, pour s'en tenir à notre sujet, cette pièce prouve deux faits importants, ou, pour appeler les choses par leur nom, deux *crimes* à la charge de la Commission provisoire.

En premier lieu, elle avait consulté la Convention sur les biens des *émigrés*, au lieu d'attendre les ordres de Paris; premier crime: eh! de quoi s'avisaient ces Messieurs de consulter la Convention, et d'attirer ainsi son

---

Chambéry s'est permis de plaisanter assez haut ces *garçons souverains;* et quelque temps avant la dissolution de ce corps auguste par l'organisation municipale, une demoiselle (Anne de Maistre, sœur de l'auteur) l'ayant appelé, dans une lettre qui fut interceptée, la *Ménagerie de Chambéry*, tout le monde fut frappé de la justesse surprenante de cette expression. En effet, depuis l'Arche de Noé, on n'avait rien vu d'aussi riche dans ce genre: on y trouvait tout ce qui *rampe*, tout ce qui *vole*, tout ce qui *mord* et tout ce qui *hurle*; en sorte que la collection était complète depuis le serpent à sonnette jusqu'au dindon.

effroyable attention sur le patrimoine des militaires? Le temps leur durait apparemment!

En second lieu, le rapport prouve que l'Assemblée provisoire avait commis l'insigne lâcheté de ne pas insérer un seul mot en faveur de la justice dans le mémoire qu'elle envoya à Paris. Le rapporteur dit expressément que la Commission *s'était bornée à consulter.* Second crime qu'il ne faut point oublier.

Il est bon que les faits soient parfaitement connus; d'abord, afin que la justice distributive ait la main sûre; et ensuite, afin que les offensés généreux aient plus de gloire et plus de plaisir à pardonner.

Mais ce qui recommande particulièrement ce faible opuscule à la nation, c'est qu'en développant dans toute sa noirceur une injustice inouie, il développe en même temps dans la conduite de nos compatriotes militaires une loyauté antique, faite pour honorer le caractère national.

A peine eurent-ils conduit l'armée en Piémont, que l'Assemblée Allobroge confisqua leurs biens, et ne leur donna que deux mois pour retourner en Savoie. Leurs femmes, leurs enfants, leurs biens étaient livrés aux brigands : des présages sinistres semblaient pouvoir abattre le courage le plus déterminé : le défaut même de nouvelles augmentait l'horreur de cette situation. A travers mille bruits confus, on n'entendait bien distinctement qu'un seul cri : « *Tout est perdu!* » et les braves répondirent constamment : « *Hormis l'honneur!* »

Ils furent inébranlables nos braves amis. Fermes au poste de l'honneur, ils consentirent à voir du haut des

Alpes leurs propriétés ravagées ; et pour défendre le sol du trône, ils jetèrent leur fortune sans balancer, en attendant le jour où ils pourraient jeter leur vie.

Qu'on cherche dans la conduite des militaires quelque motif étranger, quelque alliage qui puisse en diminuer le mérite : certainement on n'y réussira pas. Toujours on trouvera l'honneur isolé, sans appui extérieur, et trouvant dans lui toutes les forces nécessaires pour agir sans autre espoir que celui de se satisfaire.

Ces principes ne furent pas même particuliers à l'officier : le simple soldat les partagea Moins capables de résister à l'impression du moment, et de chercher des espérances et des consolations dans l'avenir, il n'en a pas moins fait son devoir Deux régiments provinciaux surtout composés en grande partie de pères de famille, n'ont pas donné un signe d'impatience. Séparés depuis le mois de septembre de l'année dernière de leurs familles et de leurs affaires, au mois d'août de cette année, ils sont à leur poste et ne nous ont pas fait rougir.

Un soldat écrivait à sa maîtresse à Chambéry : « Je t'ai promis de t'épouser ; je tiendrai ma parole ; mais je ne veux retourner en Savoie que par le chemin de l'honneur. » Un autre écrivait à sa femme : « Si la nation confisque mes biens, tâche de sauver mon mulet ; tu mettras mes trois enfants dessus et tu viendras me joindre en Piémont. »

Quelques personnes diront peut être que ces braves n'ont fait que leur devoir ; sans doute : mais ce raisonnement poussé trop loin deviendrait infiniment dangereux, puisqu'il ne tendrait à rien moins qu'à ruiner la

gloire des martyrs ; en effet, *ils ne firent que leur devoir* lorsqu'ils préférèrent jadis la mort à l'apostasie; et cependant nous célébrons leurs fêtes. Ainsi donc nous répèterons aussi souvent que l'envie, la médiocrité et la sottise pourront le désirer, que nos militaires n'ont fait que leur devoir en demeurant à leur poste, et qu'ils seraient des *félons*, des vilains à noyer dans la boue, s'ils l'avaient abandonné : mais nous soutiendrons toujours contre ces trois dames qu'il y a bien une certaine gloire à faire son devoir dans certaines occasions.

L'auteur n'a plus qu'un mot à dire sur quelques expressions sévères, qui sont tombées de sa plume çà et là. Certainement, il croit n'avoir pas fait preuve, dans ces lettres, de rancune ou de méchanceté ; la seconde surtout n'est qu'une prière à la clémence, et tout son chagrin est de n'avoir pu exprimer plus vivement les véritables sentiments de son cœur ; mais l'indulgence a des bornes ; et tout en plaignant le *peuple* proprement dit qui n'a presque jamais tort, il est difficile, et même il ne serait pas convenable d'épargner les chefs et les agitateurs. Il n'y a pas de sang-froid dans l'univers qui puisse tenir contre tant de sottise, d'atrocité et d'insolence; et c'est bien le moins qu'on en fasse justice à coups de plume. Dieu veuille préserver ces Messieurs de tout instrument plus fatal.

ADRESSE

De quelques parents des militaires savoisiens

A

CONVENTION NATIONALE DES FRANÇAIS

Législateurs,

Au moment où il ne fut plus permis de douter que l'armée française, campée sous le fort de Barreaux, se disposait à envahir la Savoie, c'est-à-dire vers le milieu du mois de septembre dernier, presque toute la noblesse du pays s'en éloigna. La conquête qui se préparait ne devait point ressembler aux conquêtes ordinaires. Les dogmes politiques qui nous arrivaient escortés par les armes françaises, étaient connus de tout l'univers. Ils venaient détruire l'existence et les propriétés de la noblesse, blesser son honneur (réel ou chimérique), tourmenter sa conscience et violer ses inclinations les plus chères. Exiger d'elle qu'elle attendit tranquillement les conquérants et qu'elle leur tendit les bras, c'était exiger d'elle, non pas de la philosophie et du courage, mais cette espèce d'insensibilité stupide qui ne peut jamais porter le nom de vertu.

Une foule de familles nobles passèrent donc les Alpes, et se réfugièrent en Piémont ou dans la vallée d'Aoste, sous la domination de leur Souverain.

Bientôt les militaires suivirent le reste de la noblesse, et prirent leurs quartiers d'hiver dans les mêmes provinces.

Cependant se formait en Savoie cette Assemblée Nationale Allobroge, qui se déclara souveraine un mois après notre départ, détruisit en sept jours notre ancienne constitution, et vous donna la Savoie.

Les mesures indispensables pour la sûreté du Piémont ayant nécessité de grandes gênes dans les communications, les décrets de l'assemblée Allobroge ne ne nous parvinrent que vers le milieu de novembre; et parmi ces décrets, celui du 26 octobre nous frappa surtout d'étonnement et de terreur.

Les Allobroges y disent, dans leur style : « Que « l'Assemblée Nationale considérant que, dans ces « moments de crise qui précèdent et accompagnent les « révolutions politiques des Etats, tout citoyen doit « énoncer, par un acte positif, sa soumission à *ses* « décrets, et conserver *ses* forces et *ses* moyens pour « le triomphe de la liberté, de l'égalité. »

« *Qu'en contradiction de ces principes*, il s'est fait « une émigration extraordinaire de gros propriétaires « et de ci-devant privilégiés.

« Qu'il doit être glorieux pour un citoyen vertueux « et patriote d'habiter son pays dès que le despotisme « armé et tous ses suppôts en sont bannis, et qu'il « faut être l'ennemi de sa patrie et de l'égalité pour *la*

« fuir au moment de sa régénération, décrète ce qui « suit :

ARTICLE PREMIER.

« Tous les citoyens qui ont émigré dès le 1er août « sont invités à reprendre leur domicile dans le *laps* de « deux mois ; et, provisoirement, tous leurs biens se« ront séquestrés ; avec défense à tous procureurs, « débiteurs, etc., de *ne* rien aliéner, hypothéquer, ou « acquitter, etc.

ARTICLE II.

« Il est défendu à tout notaire..... d'authentiquer « aucun acte de vente, quittance, échange, accusement, « ou autre en faveur d'un émigré, sans la permission « des municipalités qui répondront des suites de l'acte « *au préjudice de la nation* (1).

A la première lecture de ces étranges décrets, il fut permis de n'y voir que le résultat d'un de ces enthousiasmes momentanés qui égarent jusqu'à l'homme de bien, et dont la probité, avertie par le remords, se hâte de rougir.

---

(1) Un chef-d'œuvre du code allobroge bien supérieur à tout le reste, c'est l'incroyable préambule de la loi sur les biens du clergé : en le lisant on se rappelle l'observation de Mirabeau dans sa Monarchie prussienne : *Qu'il est impossible qu'on raisonne bien dans un pays où l'on écrit ridiculement.*

On nous traitait d'émigrés, dans le décret, quoique nous n'eussions absolument rien de commun avec les émigrés français auxquels on prétendait nous assimiler.

On nous traitait de privilégiés, et nous l'étions si peu, que c'était un problème de savoir si, en regardant la noblesse comme un élément de la constitution monarchique, il nous restait assez de privilèges pour remplir notre destination politique.

On ne nous accordait que deux mois pour rentrer en Savoie, et cette précipitation était une cruauté inouïe sous le double aspect de la saison et des chemins; cruauté d'ailleurs tout-à-fait inutile, puisque notre présence, plus ou moins retardée, était parfaitement indifférente à la chose publique.

Nous commençâmes donc par demander des délais. Nous représentâmes les frais immenses et les dangers d'un voyage de cette espèce, entrepris au cœur de la saison rigoureuse, avec des femmes et des enfants.

Tout parlait pour nous : quelle apparence qu'on nous refusât une faveur aussi simple ? Cependant, nous nous trompions, on fut inexorable.

Combien il nous en coûta de nous transplanter de nouveau ! Avec quel déchirement de cœur nous quittâ-

---

Ce préambule ayant besoin d'aide pour franchir les frontières de l'Allobrogie, nous le publierons à la fin de ce petit ouvrage, pour l'attacher, suivant l'expression heureuse d'un écrivain français : *au pilori de l'impression.*

mes les foyers de l'hospitalité pour obéir à un décret tyrannique, d'autant plus amer pour nous qu'il partait de la main de nos compatriotes ; de cette assemblée Allobroge dont la main lourde et cruelle détruisait tout, semait la désolation de toute part, et faisait le mal pour le mal sans réflexion, et sans motif.

Le pouvoir, quand il est à sa place, possède toujours, plus ou moins, une certaine modération et, pour ainsi dire, une certaine pudeur qui assouplit le joug des lois et sait épargner des larmes lors même qu'il se détermine à sévir. Il agit sans secousse avec une force tranquille qui forme son caractère distinctif.

Ainsi le fleuve bienfaisant, retenu dans le lit que lui creusent la nature et le temps, s'avance majestueusement au travers des provinces qu'il enrichit et le silence rapide de ses ondes étonne et réjouit les regards.

Mais le fils de l'orage, le torrent vagabond passe, détruit et disparait.

Sa Majesté le Roi de Sardaigne ayant laissé à toute sa noblesse non militaire la liberté de venir en Savoie défendre ses propriétés, nous avions lieu de croire, au moins, que le sacrifice pénible de nos inclinations serait le seul qu'on nous demanderait, et qu'en vivant paisiblement sous les lois du Couvernement qui nous protège, nous n'avions plus aucun malheur à redouter.

Mais c'était encore une erreur, et il se trouve que nous n'avons obéi au décret, que nous n'avons quitté une terre hospitalière, que nous n'avons rejoint nos foyers que pour contempler notre ruine de plus près.

Par une interprétation révoltante du décret du 26

octobre, on veut étendre la disposition aux militaires, c'est-à-dire, à la plus grande partie de la ci-devant noblesse.

Il est cependant de la plus grande évidence que la qualification d'*émigré*, qui ne nous convient nullement, convient encore moins aux militaires, et qu'il faut violer les lois du langage autant que celles du bon sens, pour l'attribuer à des hommes essentiellement errants ainsi que leurs drapeaux.

L'Assemblée des Allobroges adoptait elle-même ces principes sans s'en apercevoir; car en *invitant* (1) ce qu'elle appelait *les émigrés* à rejoindre *leur domicile ordinaire*, elle excluait formellement les militaires de la disposition de son décret.

Néanmoins, quel est notre étonnement d'apprendre que jusque dans le sein de la Convention, les propriétés des militaires sont menacées, et de voir même commencer les séquestres de toute part, sans aucune loi qui les ordonne.

Longtemps nous avons nourri une espérance bien douce; nous osions nous flatter que l'humanité parlerait aux cœurs de nos compatriotes; que loin de donner

---

(1) Cette délicatesse est remarquable : l'Assemblée *n'ordonne* point, elle *n'enjoint* pas, ce sont là des expression profanées par les édits des tyrans. Elle se contente de nous *inviter* à nous séparer de nous-mêmes, pas davantage, et seulement à peine de la confiscation de tous nos biens. — Douce et élégante Souveraine!

une extension cruelle à une loi déjà trop cruelle, ils s'empresseraient, au contraire, d'en tempérer la rigueur. Le dirons-nous? Nous attendions encore davantage : par une suite de ce penchant naturel qui s'éteint si difficilement dans les âmes bien-nées, nous espérions que les auteurs du mal, ou leurs représentants, le répareraient eux-mêmes de la manière la plus noble et la plus solennelle; qu'un beau mouvement de générosité les engagerait à prendre la parole, à plaider la cause des militaires au tribunal de la Convention, maintenant que la Savoie est réunie à la France, et à vous conjurer eux-mêmes de mettre les propriétés des militaires sous la sauve-garde de la loi

Mais toutes les consciences sommeillent, toutes les bouches sont muettes ; il faut enfin cesser de croire à la justice, à la bonté, à la générosité des hommes ; il faut surmonter une grande répugnance, et demander justice. Nous dénonçons à vous et à l'Europe le brigandage le plus odieux, peut-être, qu'on ait jamais tenté à l'ombre des lois. Nous vous demandons, pour votre honneur, nous pouvons le dire hardiment, autant et plus que pour notre propre intérêt, le *rapport* et l'anéantissement radical de ce décret du 26 octobre, décret inique et absurde sous tous les points de vue ; et nous demandons encore, pour éviter toute équivoque et toute fausse interprétation, *que les propriétés de tout Savoisien au service de la Cour de Turin, ou simplement absent, soient mises sous la protection et la sauvegarde de la loi.*

Sans la défaveur qui nous assiège, il n'y aurait aucun doute sur le succès de notre demande ; nos moyens

sont victorieux, et, pour en être convaincu, il suffit de vouloir nous entendre.

Partons d'abord d'un principe incontestable, sur lequel il est impossible que les opinions soient divisées : C'est que le 22 septembre dernier, à six heures du matin, Victor Amé III était notre légitime souverain ; à cette époque, les militaires répandus dans la Savoie et qui voyaient depuis longtemps les préparatifs hostiles de nos voisins, ne doutaient point qu'ils ne fussent destinés à défendre cette province, et, dans une honorable impatience, ils attendaient le moment de signaler leur valeur. Mais il était écrit que leur bonne volonté devait être inutile, il fallut s'éloigner sans combattre. Tirons le rideau sur des événements inexplicables, et, surtout, gardons-nous d'insulter l'honneur. Le courage malheureux et trompé doit exciter dans tous les cœurs bien faits une compassion respectueuse, fort éloignée du langage adopté par tant d'hommes inconsidérés ; mais ces gens-là parlent leur langage : laissons-les, et poursuivons.

Nous osons vous le demander, Législateurs, quel était, à cette époque si funeste pour nous, le devoir des militaires savoisiens ? il ne peut y avoir qu'une réponse : *Ils devaient suivre leurs drapeaux.* Interrogez tous les hommes et tous les siècles, vous n'en obtiendrez pas d'autre. Sans discipline il n'y a plus d'état militaire, et si le soldat raisonne, il n'y a plus de discipline. Ces militaires devaient donc obéir à la voix de leurs chefs qui les appelaient en Piémont, et c'est ce qu'ils ont fait. Vous voyez qu'ils sont sans reproche. Tout ce qui est arrivé

depuis leur est absolument étranger; la moralité de chaque action humaine est fixée par un acte momentané et irrévocable. L'action bonne ou mauvaise l'est pour toujours, et aucune circonstance postérieure ne peut en changer la nature.

Un mois après l'époque dont nous parlons, un nouveau souverain s'éleva tout à coup en Savoie pour faire bientôt place à un troisième : il est permis aux militaires savoisiens d'ignorer ces grands événements. Ils ont aujourd'hui le même souverain qu'ils avaient alors. Jamais ils n'en ont changé ; jamais ils n'ont abandonné les terres de sa domination, et l'armée entière était en Piémont plusieurs jours avant la naissance de la Convention souveraine des Allobroges. Le nouveau souverain était donc pour eux au rang des puissances étrangères, et ils n'avaient aucun ordre à recevoir de lui.

On objecte, *qu'il n'est pas permis à un citoyen de quitter sa patrie au moment du danger, et que celui qui abandonne son poste mérite d'être puni.*

C'est ainsi que dans les temps de factions on invente de ces phrases vagues et commodes dont on tire ensuite toutes les conclusions dont on a besoin. On pourrait d'abord demander la preuve d'une proposition aussi générale ; mais la vérité n'a pas besoin de chicaner : définissons seulement les termes et l'objection s'évanouit.

La *patrie* d'un homme est le pays entier soumis à la domination de son souverain quel qu'il soit. Les sous-divisions de ce pays peuvent encore former dans un sens plus restreint des *patries* particulières, mais dont les intérêts subordonnés au bien général, ne peuvent nuire

à la *patrie* universelle, ni gêner l'exercice de la souveraineté ; autrement il n'y a plus de gouvernement.

Il serait bien étrange que ces principes vous parussent douteux, à vous, Législateurs français, dont tous les soins tendent à maintenir l'unité de l'Empire français, et qui avez si fort redouté l'esprit de cantonnement et l'isolement des provinces, que vous avez forcé ces provinces d'abdiquer le nom qui les distinguait depuis tant de siècles.

Que signifie donc cette affectation ridicule avec laquelle on s'obstine à voir dans cette imperceptible Savoie, un pays isolé, autonome, et, pour ainsi dire, une cinquième partie du globe ?

Comme si la Savoie était autre chose qu'une province des Etats de S. M. le Roi de Sardaigne !

Comme si le gouvernement n'avait pas toujours été parfaitement un et indivisible !

Comme si nous n'avions pas tous le même droit public, les mêmes privilèges, les mêmes devoirs et les mêmes relations avec le souverain !

Comme si tous les emplois de l'Etat, sans exception, n'avaient pas été constamment accessibles à tous les sujets du Roi, sans distinction !

Comme si, dans ces derniers temps, les emplois les plus importants de l'Etat n'avait pas été confiés à des Savoisiens qui les remplissaient dans la capitale !

Nous vous prions, Législateurs, de faire une supposition. Une armée ennemie s'avance sur Paris, une armée française est en Normandie ; vous l'appelez au secours de la patrie. Que diriez-vous de l'officier nor-

mand qui refuserait d'obéir, de crainte que le peuple de Normandie constitué en peuple souverain, ne le rappelât bientôt sous peine de mort, tandis que vous lui défendriez de partir sous peine de mort?

Observons, en passant, qu'il serait aussi important que difficile d'assigner le nombre précis d'individus, nécessaire pour se constituer en peuple souverain et former un Etat à part.

Si la Savoie, en se déclarant souveraine, a droit de rappeler ses enfants qui sont au service du Roi sarde, on ne voit pas pourquoi le Genevois, par exemple, n'aurait pas à l'égard de la Savoie en général le même droit que cette province vient d'exercer à l'égard du Piémont. Alors, malheur à l'habitant d'Annecy *émigré* qui oserait occuper un emploi à Rumilly, ou seulement y résider. La proscription serait le prix de sa félonie; et qui sait si la même théorie, suivie courageusement jusque dans ses dernières ramifications, ne finirait pas par nous donner des villages souverains?

Nous ne ferons point à une absurdité palpable l'honneur de la réfuter plus longtemps. Le *poste* de chaque citoyen, et surtout d'un militaire, est celui où le souverain l'a placé. C'est à ce souverain qu'il a juré fidélité; il doit le suivre et ne suivre que lui.

A ces considérations tirées plus particulièrement des devoirs de l'état militaire, nous ne pouvons nous dispenser d'en ajouter une autre plus générale qui tient à la noblesse.

Vous l'avez proscrite par une loi fameuse que nous respectons comme toutes les autres, dans ce moment,

mais qui nous était parfaitement étrangère il y a quelques mois, et qui ne peut rien changer à l'ancien état des choses. Le serment du gentilhomme est connu : il subsiste dans la mémoire, longtemps après qu'on est parvenu à l'effacer du cœur , les militaires savoisiens, et d'autres encore qui suivent leur sort, ne sont pas seulement les *sujets* du roi de Sardaigne ; ils sont ses *leudes*, ses *fidèles*, ses *hommes*, dans toute la force du terme féodal.

Ils ont promis sur tout ce qu'il y a de plus sacré de n'être qu'à lui, d'employer pour sa défense tous les moyens qu'ils ont reçus de la nature, de le servir contre tous ses ennemis au péril de leur fortune et de leur vie, et de se faire écraser sous les ruines de son trône, si ce trône doit tomber — Et l'on voudrait qu'au moment du péril ces *fidèles* l'eussent abandonné ! que, changés tout à coup en lâches parjures, en *raisonneurs* apostats, ils fussent demeurés en Savoie, non pas seulement pour servir une autre puissance, mais pour attendre, si, par *hasard*, il ne s'en formerait point une nouvelle

Oh ! Dieu ! et nous vivons dans un temps où l'on a besoin de réfuter ces inepties sacrilèges !

N'a-t-on pas osé nous dire froidement que tous les serments faits a la tyrannie sont nuls, et que les militaires savoisiens peuvent et doivent même abandonner le service de leur souverain, pour venir dans leur patrie jouir des bienfaits du nouveau gouvernement ?

Législateurs ! si les hommes pour qui nous vous parlons étaient à la barre de la Convention, ils vous di-

raient qu'ils ont dû fuir une terre où ils étaient condamnés à entendre ces blasphèmes. Pour nous, citoyens, nous sentons que les grands mouvements de l'indignation ne nous sont pas permis. Hélas ! que sommes-nous et que deviendrons-nous ? Séparés de nos amis, de nos parents, de nos défenseurs naturels, traînés par une loi de fer au milieu d'un ordre de choses si nouveau pour nous, environnés de la défaveur que suit un retour forcé et l'anathème de la naissance, il ne nous est permis de rien mépriser ; il faut répondre à tout, et quand nous *hasardons* avec défiance nos représentations, nous tremblons encore que ce ne soit pour nous un tort d'avoir raison.

Écoutez donc, Législateurs français, écoutez tranquillement ce que nous avons à vous dire. Jadis les Athéniens n'envoyèrent point la ciguë au plus grand philosophe de l'antiquité pour avoir soutenu au sein d'*Athènes*, que le gouvernement monarchique était aussi légitime que le républicain. Vous savez bien que les plus grands publicistes ont pensé de même, et nous pourrions même vous faire observer que la monarchie n'a guère été insultée qu'au milieu des grands orages politiques et par des écrivains passionnés. Le politique de sang-froid et sans projet en parle avantageusement ou n'en dit rien.

Cependant vous avez aboli ce gouvernement, et vous avez eu vos raisons que nous devons respecter ; mais vous ne pouvez trouver mauvais que nous fussions attachés à ce gouvernement avant la conquête de la Savoie, et que les militaires surtout, avant la manifes-

tation des maximes contraires, aient porté au delà des Alpes leur système et leur fidélité. Permettez à l'univers de penser sans vous, et même autrement que vous : nous ne vous demandons que cela. Nous sommes modestes, comme vous voyez ; mais les malheureux doivent l'être.

Il est donc évident, sous tous les rapports, que les militaires savoisiens sont irréprochables. ils ont fait leur devoir en partant, ils le font encore en refusant de quitter leur poste et de rentrer en Savoie. Confisquer leurs biens, c'est violer les lois les plus sacrées de la justice ; c'est punir l'innocence et l'honneur.

L'histoire a flétri le nom de ce Lysandre qui disait, « qu'il faut amuser les enfants avec des hochets, et les « hommes avec des serments. » Qui jamais aurait pu prévoir qu'une politique insensée se saisirait un jour de cette maxime pour en faire une loi ? C'est cependant ce qu'on prétend faire aujourd'hui. On s'aveugle volontairement ; on ne veut pas voir qu'en établissant des exceptions vagues et arbitraires à l'obligation du serment, on finit par en détruire la sainteté ; qu'il deviendra réellement un *hochet*, qu'il n'y aura plus rien de sacré parmi les hommes, et que les auteurs mêmes de ces funestes héories en seront les premières victimes.

Tout ce qu'on nous débite sur la tyrannie, pour affaiblir ces grandes vérités, ne nécessiterait pas d'être réfuté dans tout autre moment. D'abord, nous pourrions demander en vertu de quelle loi il est défendu à un homme, si tel est son goût, de s'attacher à un tyran et de le servir ? Ce sera, si l'on veut, un goût dépravé :

eh bien ! il faut plaindre le malheureux, et non le punir. Grands hommes ! Laissez les reptiles dans la fange puisque c'est leur élément : ne prétendez point en faire des aigles, et surtout reposez-vous sur leur conscience, ou sur leur amour-propre, du soin de les consoler de vos mépris.

Mais nous voulons encore vous dire tout ce que nous croyons sur la *tyrannie.*

Nous croyons que cette expression, ainsi que tous les mots abstraits, ne peut, de sa nature, présenter à l'esprit une idée déterminée et circonscrite.

Nous croyons, en général, que la *tyrannie est un certain abus de la puissance légitime*

Nous croyons (sans prétendre contester la légitimité de la résistance à l'oppression, qui est un dogme de la République) qu'il est très-difficile d'assigner le point fixe, où l'abus du pouvoir devient tyrannie et peut légitimer l'insurrection ; car depuis les erreurs involontaires du bon, du juste, du religieux Victor-Amé, jusqu'aux lubies sanguinaires des Néron et des Caligula, il y a quelques nuances, sans doute.

Nous croyons que la perfection n'appartenant point à l'humanité, tous les *souverains* (prenez garde que nous ne disons point tous les *rois*) abusent nécessairement plus ou moins de leur pouvoir ; en sorte que si tout abus du pouvoir s'appelait *tyrannie,* et si toute tyrannie légitimait l'insurrection, tous les peuples seraient à tous les instants en état d'insurrection.

Nous croyons que la difficulté de poser la limite qui sépare l'insurrection de la rébellion passe si fort toute

imagination, que dans la supposition même où il serait possible de se procurer le vœu raisonné de chaque individu, on n'aurait encore rien fait, puisqu'il est manifeste qu'il faudrait tout à la fois compter et évaluer les voix et que la valeur de chaque opinion serait en raison composée de l'intelligence, de la liberté, de l'expérience, du sang-froid et de la moralité de chaque mécontent.

Enfin, sans prétendre insulter ni même critiquer personne, nous déclarons solennellement, au nom de tous nos guerriers absents, et à la face de l'Europe qui nous entend, que suivant la conscience et la manière de penser de ces hommes magnanimes, il fallait non seulement avoir fait divorce avec la justice, mais qu'il fallait encore avoir éteint dans son cœur et sur son front jusqu'aux dernières étincelles de la pudeur, pour donner à Victor-Amé l' odieux nom de *tyran*.

Pourquoi dans ces malheureux temps ne s'est-il trouvé aucun homme assez généreux pour présenter à l'univers le tableau fidèle d'un gouvernement qui n'était pas assez connu? Quelquefois le silence du mépris ne répond point assez aux attaques de la calomnie.

Nous étions le peuple de l'univers le moins imposé (1),

---

(1) L'impôt total s'élevait à peine à huit livres de France par tête. En France, il s'élevait à vingt-quatre, au moins; on dira sans doute que la Savoie était pauvre. Nous en parlerons une autre fois; en attendant, il suffira d'observer que les terres s'y vendaient communément au denier trente, et très souvent au denier quarante.

et le seul peuple de l'univers dont les impôts n'eussent pas augmenté depuis soixante ans ; établi en 1729, sur le pied de la cinquième partie du revenu net, mais réellement fort au-dessous, et en valeur numéraire, l'impôt n'a pas varié depuis ; en sorte qu'il est douteux, si, tout compensé, il s'élevait dans ces derniers temps au douzième du revenu total. Quel homme d'Etat n'a pas entendu parler de ce cadastre célèbre qui place sous les yeux de chaque propriétaire la représentation géométrique de ses possessions, leur étendue précise, la nature des différents terrains, et l'impôt que supporte chaque glèbe ? Qui pourrait assez vanter l'assiette et le recouvrement admirables de cet impôt territorial, que nous pouvions appeler *unique*, puisque la gabelle n'était qu'un poids imperceptible, même avant la dernière loi qui réduit le sel à deux sous ?

Du reste, nulle rigueur dans la perception ; assez communément on était arriéré de plusieurs mois, et l'exacteur acceptait des a-compte. Enfin, dans ces derniers temps, le Gouvernement travaillait (et déjà il avait réussi en partie) à former à chaque communauté, au moyen d'économies insensibles, un certain fonds toujours prêt pour faire face à l'impôt dans les moments difficiles, et laisser respirer le contribuable pauvre (1).

---

(1) De ces vérités incontestables aussi connues que la lumière du soleil, il est curieux de rapprocher ce passage de l'adresse aux Allobroges, p. 78 et 79 des procès-verbaux.

« Des lois salutaires brisent pour jamais vos chaînes, et

Il n'existait peut-être en Europe rien de plus simple et de plus parfait que l'organisation de nos finances.

La procédure criminelle est un autre chef-d'œuvre, placé avec une sagesse surprenante à une égale distance de la procédure anglaise et de la française, telle qu'elle existait autrefois.

Les publicistes ont souvent demandé une partie publique en faveur des accusés : on en parlait ailleurs, et les Savoisiens la posssédaient sous le nom presque auguste d'*avocat des pauvres*. De bonnes lois produisaient l'effet qu'on devait en attendre. Il n'y a pas d'exemple dans ce pays d'un meurtre juridique.

La noblesse n'avait en Savoie que cet éclat tempéré qui brille sans éblouir. On pouvait la comparer à ces ornements d'architecture d'un genre sobre et élégant qui parent les murs sans les charger. Jamais elle n'a nui au peuple dont elle partageait toutes les charges, et qui partageait avec elle tous les honneurs de l'Etat. C'est un fait connu, que les postes les

---

« vous délivrent de ces impôts désastreux qui ne furent ja-
« mais *combinés* et établis que par l'orgueil et l'ignorance,
« au mépris des droits de l'homme..... Impôts créés au mi-
« lieu des excès de la tyrannie et de la féodalité ; institutions
« qui sacrifiaient le sang et les sueurs du peuple à l'entretien
« des palais et des châteaux. »

Citoyens ! *vous en avez menti par la gorge* : pardonnez-nous encore cette formule féodale ; vous voyez bien qu'on ne peut absolument s'en passer.

plus brillants dans toutes les carrières étaient accessibles aux citoyens du second ordre. Tous les temps, et le nôtre surtout, en offrent des preuves éclatantes. Une grande partie des militaires est née dans cet ordre et maintenant combattent pour le Souverain qui leur donna avec le premier grade militaire les honneurs de la noblesse et le droit de paraître à la Cour à côté des premiers seigneurs de l'Etat.

Sans doute la noblesse avait des privilèges et une prépondérance, comme elle en a joui partout et dans tous les temps. Un sage de l'antiquité a soutenu comme une maxime politique que, dans tous les gouvernements, les emplois devaient se confier, en général, à la noblesse et à l'opulence, et nous ne connaissons pas de gouvernement où cette maxime n'ait été admise par le fait ; peut-être on s'est trompé, car nous ne prétendons point dogmatiser. Eh ! pourquoi, en effet, ne pourrait-on découvrir, après soixante siècles, des vérités nouvelles dans la politique comme on en découvre dans la physique ou les mathématiques ? Mais nous disons seulement que le consentement de l'univers suffit, au moins, pour tirer une opinion ou un usage de la classe des absurdités.

La Maison de Savoie, la première, parmi les Maisons régnantes, s'est occupée de l'affranchissement des hommes et des terres, et l'ouvrage était presque achevé ; pour exécuter cette grande opération sans injustice, sans secousses, sans tiraillements douloureux, le souverain, appuyé sur le temps, s'est avancé vers son but avec une obstination tranquille comme la sagesse, comme la nature.

L'affranchissement des terres exigeait un impôt particulier. Les gens instruits ont toujours su, et les ignorants mêmes savent à présent avec quelle probité religieuse cet impôt a été levé, employé et enfin aboli pour chaque commune, au moment même de son affranchissement.

Des guerres sanglantes de religion ont désolé la plupart des nations de l'Europe : d'autres n'ont échappé à ce malheur que par l'Inquisition, et les *Auto-da-Fé.* La Maison de Savoie a su réprimer tout à la fois et les novateurs, et les inquisiteurs.

Quant à la probité de l'État, et au crédit qui en est la suite, tout ce que nous en savons, c'est que, pendant le siège de Turin, les rentiers furent payés avec exactitude ; et qu'aujourd'hui, au milieu d'une guerre ruineuse, les billets d'État sont au pair.

L'espace nous manque pour insister sur d'autres détails également honorables ; mais pour dire quelque chose de particulier au Roi régnant, quel prince de sa maison s'est plus occupé de la Savoie depuis qu'elle n'est plus immédiatement sous l'œil de ses souverains ?

Depuis vingt ans on a exécuté plus d'ouvrages publics en Savoie qu'on n'en avait fait, peut-être, depuis un siècle. De tout côté on rencontre des chemins, des digues, des ponts qui feraient honneur aux nations de premier ordre. L'agriculture, la population et l'industrie, dans tous les genres, avaient récompensé ces soins par les accroissements les plus marqués : il serait aisé d'en donner des preuves palpables : un jour, peut-être, on le verra.

Enfin, Victor Amé est encore le prince qui a employé le plus de Savoisiens, et dans les postes les plus distingués. On a vu sous son règne un phénomène qui, peut-être, n'a pas été assez remarqué. On a vu la place de premier Président, celle d'Intendant général en Savoie, et celle de Procureur général, le Commandement de la maison militaire du Roi, la première Ambassade, et le Ministère des affaires étrangères se trouver, à la fois, en des mains savoisiennes.

Que si, dans ces derniers temps, quelques ressorts de l'État semblaient avoir perdu un peu de leur élasticité ; si quelquefois nous avons pu croire qu'il est possible d'être trop bon ; si l'influence des bureaux a contrarié de temps en temps des autorités plus chéries ; si les Intendants, nécessairement affranchis des formes qui compriment les autres juridictions, ont pu, çà et là, fatiguer quelques individus ; enfin, si le prince s'est montré un peu trop enclin pour le gouvernement militaire dont les actes expéditifs et tranchants lui semblaient nécessaires à la police intérieure, dans un moment de crise et d'effervescence ; ce n'est point ici le lieu de discuter ces reproches qui ont si fort retenti depuis quatre ans. Ils pourraient nous fournir des réflexions intéressantes sur le balancement et les compensations qui résultent, dans le gouvernement monarchique, des différents caractères des souverains ; mais cette dissertation serait doublement déplacée dans cet ouvrage. On peut convenir, sans danger, des taches qui tiennent à l'imperfection humaine. Que l'œil louche et myope de la malveillance s'amuse à les contempler de près ; elles sont à

peine visibles pour le regard général de la sagesse, et moins encore pour l'œil humide de l'amour et de la reconnaissance.

Législateurs, il faudrait peut-être tenir un autre langage pour s'entourer de quelque faveur ; il faudrait peut être parler comme la foule. — Non, non : la mort, mille fois la mort, plutôt que la fausseté et l'infamie. Si nous étions capables de transiger avec l'honneur, nous serions hautement désavoués par ceux-mêmes pour qui nous vous parlons, et du fond de ces tombeaux où reposent les cendres de vingt générations fidèles une voix formidable s'élèverait pour nous accuser.

Vous avez entendu la profession de foi des militaires : vous savez pour quel gouvernement, et pour quel prince ils combattent, et nous terminerions ici cette adresse, si nous ne trouvions encore sous nos pieds quelques sophismes qu'il faut écarter.

Nous entendons répéter avec affectation que les militaires savoisiens sont dignes des peines les plus sévères : *Parce qu'ils s'apprêtent à combattre contre leur patrie.*

D'abord, cette assertion n'est pas exacte, à beaucoup près ; car ils pourront tout au plus se battre contre une province de leur patrie, ce qui est fort différent ; il lest probable, au reste, qu'ils ne se battront jamais contre leurs frères de Savoie : mais quand il en serait tout autrement, ce serait un malheur et non un crime.

Les militaires n'ont pas promis de servir leur Roi contre tel ou tel ennemi, mais contre tous ses ennemis en général. Le serment est irrévocable : personne n'a

droit de se mettre entre Dieu et leur conscience, et d'apposer des restrictions à un acte qui n'en portait aucune. Un serment est un contrat· les conditions une fois arrêtées entre les parties sont irrévocables. Nul tiers ne peut, pour sa propre convenance, les annuler ou les modifier postérieurement, au gré de son caprice; il n'y a qu'une puissance supérieure qui puisse anéantir l'acte, et cette puissance n'existe point dans ce moment; car la République Française et le Roi de Sardaigne ne reconnaissent aucun supérieur commun.

Une secousse telle que celle que nous éprouvons nécessite absolument une foule d'inconvénients, dont personne ne doit répondre, parce qu'ils ne sont qu'une suite inévitable des circonstances où l'on se trouve; même dans une guerre civile bien caractérisée, la bonne foi et l'innocence peuvent se trouver de part et d'autre. Lorsqu'enfin l'un des partis à pris une supériorité décidée, qu'il montre tous les caractères d'une organisation paisible, que les ennemis intérieurs se taisent par crainte, par lassitude, ou par conviction, et qu'enfin le consentement des nations étrangères achève de donner à la puissance qui a vaincu tous les caractères de la légitimité, alors seulement toute opposition est rébellion. Jusqu'à ce moment, s'il est un principe incontestable en politique, c'est que chaque parti a droit de se combattre, de s'exterminer sur le champ de bataille; mais non de se juger. L'opinion contraire est également injuste et atroce; elle tend à produire une réciprocité effrayante d'outrages et de proscriptions. Si l'on confisque, si l'on exécute à mort d'un côté, il est certain

qu'on en fera autant de l'autre ; et de rigueur en rigueur, on viendra enfin à faire une guerre de sauvages. La France, dans ce moment, est en guerre avec le Roi de Sardaigne, et la Savoie est occupée par les armes de la République. Lorsqu'il sera décidé que ce pays appartient irrévocablement à la France, et qu'un traité entre toutes les puissances belligérantes aura mis le sceau à cette conquête, nul doute que, dans le moment d'une nouvelle guerre, le Savoisien qui partirait pour offrir ses services à l'ennemi, ne fut grandement coupable ; mais, dans ce moment, nous ne savons point à qui cette province appartiendra dans six mois. Vous ne pouvez point vous arroger sur ce pays les droits d'une ancienne souveraineté, et tenter inhumainement de violer les consciences de tant de braves gens qui ne vous ont rien promis, qui ne vous doivent rien, et qui doivent tout à une autre puissance.

Si nos premiers législateurs se sont flattés par cette mesure inexcusable de ramener les militaires en Savoie, ils se trompent étrangement : si l'injustice s'obstine, l'honneur s'obstinera ; rien ne les arrachera à leurs drapeaux. Le cri ou les armes de l'Europe leur rendront peut-être le patrimoine de leurs pères ; mais, quel que soit leur sort, toutes les souffrances, auxquelles une horrible cruauté pourrait les condamner, ne sauraient les vaincre, encore moins les humilier ; de la table même du pauvre dont ils partageraient le pain désséché, ils iraient prendre leur place autour du trône, et toute grandeur s'abaisserait devant leur fière pauvreté.

Au reste, Législateurs, la justice que vous rendrez à nos frères doit peu vous coûter, parce qu'elle ne saurait nuire à la République. Ce n'est point une armée qu'on vous dispute : il ne s'agit que de quelques têtes dont le poids dans la balance est absolument nul pour vous. Si vous persistez dans vos desseins sur le Piémont, la nature vous défend de commencer la guerre avant le mois de mai, et vous ordonne de la finir avant le mois d'octobre. Au delà de ces Alpes redoutables plus de soixante et dix mille hommes de troupes réglées et des milices innombrables vous attendent. Là les victoires seront équivoques, et les défaites sans ressources : là vous devrez combattre pour vivre, et combattre pour vaincre. Un peuple riche et belliqueux qui voit dans vous les ennemis de ses autels a mis tous ses moyens entre les mains de son Roi. Tous les trésors coulent vers la capitale ; tous les bras sont levés : la mort est partout, le secours nule part ; et cette terre, dans tous les temps si fatale aux Français, semble se soulever pour boire un sang odieux.

Au milieu de ces périls effroyables (dignes de la valeur française) que vous importe une poignée d'officiers perdus dans la foule de vos ennemis ? Certes ! vous leur devriez justice quand même vous ne pourriez le faire sans danger ; mais vous n'aurez ni le regret, ni la gloire de nous faire un sacrifice.

Nous ne pouvons finir sans mettre sous vos yeux une dernière considération, qui doit être pour vous du plus grand poids.

Sans doute vous n'avez point oublié cette Convention

Allobroge, qui vous a donné la Savoie, ni cette Commission provisoire, qui perpétue parmi nous les pouvoirs de la Convention : sans doute, vous croyez leur devoir aide et protection. C'est la récompense naturelle de leur civisme. Voyez donc le danger qui les menace, et ne leur permettez pas de s'y exposer.

Il y a deux suppositions à faire sur le sort futur de la Savoie, nous consentons à les mettre en équilibre : vous connaissez les raisons qui permettraient d'en juger autrement.

Si les jeux de la guerre et de la politique la rendent à ses anciens maîtres, ce sera, sans doute, quant à la masse du peuple, la réunion d'un père à sa famille. Le caractère connu du Roi de Sardaigne nous l'assurerait seul, quand la politique ne l'ordonnerait pas impérieusement. Telle est, d'ailleurs, l'ignorance et l'aveuglement des princes, telle est la force des prestiges qui les environnent, que, malgré la majorité, ou, pour mieux dire, l'unanimité des suffrages qui vous ont donné la Savoie, unanimité que personne ne conteste, et dont il n'est pas permis de douter, Victor-Amé s'imagine avoir à peine mille ennemis dans ce pays ; en sorte que l'oubli du passé lui coûtera peu à l'égard de la nation en général.

Mais quel sera le sort de ces députés dont nous vous parlions tout à l'heure ? On séparera, sans doute, les hommes nuls et les trembleurs qui sont comptés ; mais la fortune de tous les autres répondra de celle des militaires jusqu'à la dernière obole. Législateurs impétueux ! vous payerez cher l'*Ouvrage des sept jours* : où cherche-

rez-vous des excuses? où trouverez-vous des défenseurs? Le décret du 26 octobre est une atrocité froide et gratuite. Vous n'oserez pas même dire qu'il fut dicté par la crainte, le ressentiment ou la vengeance: car vous savez bien que nous ne vous avons jamais nui; ainsi vous serez privés de la dernière excuse des coupables, le délire des passions. Vous n'avez pas craint de nous appeler *émigrés* parce que vous connaissiez la défaveur attachée à cette qualité. Mais qu'avions-nous donc de commun avec ces infortunés auxquels vous avez osé nous comparer? Ces hommes avaient quitté la France, ils étaient en armes contre elle; ils résistaient aux décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi; et, en partant, comme vous le faites, de la légitimité des pouvoirs exercés par l'Assemblée Nationale, il est clair que les émigrés étaient des rebelles. Il est même bien remarquable que les puissances prépondérantes croyaient, ou feignaient de croire publiquement à l'acceptation libre de Louis XVI. Et ces hommes si coupables aux yeux des représentants de la nation, la Convention ne les a immolés qu'après quatre ans de résistance, et une année de guerre ouverte. Et nous qui ne sommes jamais sortis des États, nous qui n'avons fait que passer d'une province conquise dans une qui ne l'était pas; nous que la religion du serment et les liens de la reconnaissance appelaient auprès de notre souverain légitime; nous qui avions précédé l'armée dans sa retraite, qui n'avions jamais vu les Français, et qui ne pouvions violer vos lois, puisque votre souveraineté même naquit seulement un mois après notre

départ, vous n'avez pas craint de nous traiter comme les émigrés français l'ont été par la Convention, et bien plus sévèrement encore, puisque avec l'impétuosité de la foudre vous punissez l'honneur paisible et timoré, comme les législateurs français ont puni l'opposition armée après quatre ans d'une résistance prolongée : sans pitié comme sans justice, vous ne nous avez donné que deux mois pour rejoindre nos foyers au milieu de la saison la plus rigoureuse : des hommes débiles, des femmes enceintes, des enfants à la mamelle dont les dangers ont fait pâlir l'habitant endurci des cimes du Saint-Bernard, sont venus à travers quarante lieues de glace et de précipices, disputer quelques débris du grand naufrage. Isolés maintenant au milieu d'un désert tumultueux, ces infortunés regardent autour d'eux avec effroi et ne reconnaissent plus rien ; séparés de tant d'objets chéris (hélas ! peut-être ils ne les reverront plus !) ils n'osent ni parler, ni se taire ; la douce confiance n'est plus là pour leur répondre ; le soupçon armé veille à la porte de leurs demeures silencieuses ; et ils ne se sont arrachés à ce qu'ils ont de plus cher, ils n'auront obéi à vos décrets, ils ne seront venus sur leurs foyers désolés que pour être les témoins muets et passifs de l'horrible exécution que vous préparez : heureux de notre désespoir vous avez voulu savourer cette exécrable félicité. Ce n'était point assez pour vous de confisquer les biens des militaires pendant notre absence, il a fallu nous forcer d'en être les témoins, et vous nous avez montré les horreurs de l'indigence pour nous traîner sur la place publique et

nous faire entendre la voix des huissiers. Ainsi l'on vit autrefois un tyran ingénieux immoler une victime à sa rage et la faire mourir deux fois en plaçant ses enfants sous l'échafaud.

Ah ! n'espérez jamais de pitié, si le crime se consomme. Le bruit d'une saturnale inouïe vous étourdit maintenant, et vous empêche d'entendre la voix de votre conscience ; mais si le mois de décembre vient à finir, vous serez tout à coup pétrifiés ; une stupeur mortelle ne vous laissera pas même la force de demander grâce. Vous serez entourés du cri de l'indignation, et parce que vous n'aurez écouté ni la justice ni la miséricorde, on vous rendra justice sans miséricorde.

Quant à l'acheteur téméraire qui aurait osé mettre un prix au patrimoine de l'honneur, malheur ! malheur à lui ! le plus petit lambeau des dépouilles de l'innocence serait pour lui la robe du centaure. On le verrait sécher, brûler, disparaître sous l'œil inexorable de la justice qui prêterait son bandeau à la clémence.

Législateurs de la France ! faites vos réflexions, la fortune a des caprices, et les armes sont journalières. Vous êtes las ; l'Europe s'ébranle. Si vous aimez ces enfants que vous avez fait naître à la liberté, prenez-en soin, et prévoyez tout.

Passons maintenant à la seconde supposition. Si la Savoie est pour jamais réunie à la France, c'est une nouvelle raison pour vous d'épargner ces guerriers généreux. Vous savez bien que leur serment seul les retient au delà des Alpes, et que des liens de toute espèce les rappellent en Savoie. Ce n'est point pour défendre leurs

titres et leurs prétentions qu'ils ont quitté cette terre affligée. Imaginez, si vous pouvez, une position à la fois plus malheureuse et plus sublime. Si vous laissez subsister le décret du 26 octobre, que deviendra alors une loi de la Convention nationale? Ils perdront tout sans autre consolation que celle d'avoir fait leur devoir. Ils savent que le Prince ne peut les dédommager, et que la dette même que contracterait sa justice ne serait propre qu'à exciter de grandes jalousies. Et vous voulez que ces hommes intéressants soient les victimes de la délicatesse de leurs consciences! et vous voulez absolument traiter les amis de l'honneur en ennemis de la France! Au moment de la paix, mille bras tendus vers les Alpes, appelleraient de nouveaux citoyens: non; alors vous les repousserez en leur montrant la mort: demain la nature vous les rendrait; mais vous les voulez aujourd'hui, et vous les appelez par une proscription; vous les suspendez sans pitié entre le parjure et l'indigence: si la vertu les retient, ils sont proscrits, bannis à jamais: ils ne reverront plus la Savoie. Et dans ce même moment vos lois nous enchaînent ici sous les mêmes peines: il nous est défendu de quitter ce sol baigné de nos larmes; vous séparez sans pitié l'époux et l'épouse, le père et le fils, le frère et la sœur, et vous mettez entre eux pour toujours les Alpes et le fer des bourreaux.

Français! peuple naguères si grand et si généreux! Toi, notre ancien frère de mœurs, de langue, et de culte, qu'es-tu-donc devenu? et quel prestige t'aveugle? qui t'a donné le droit d'envoyer chez tes voisins tes lois

et tes armées pour tourmenter les consciences, fermer les temples, désoler trois cents familles et communiquer à des tempéraments faibles une ivresse qu'ils ne peuvent supporter ? Nous t'en conjurons au nom de la justice et de l'humanité ; au nom de nos ancêtres communs qui furent tous sujets de Charlemagne ; au nom de cette langue universelle que nous parlons ainsi que toi, ne permets pas que la Savoie se déshonore par cette confiscation abominable qui appellerait la vengeance du ciel et de la terre. Tu dis, ou l'on te fait dire, qu'il y a des crimes nécessaires : nous ne le croyons pas ; mais pourquoi donc en laisses-tu commettre d'inutiles? N'y a-t-il point encore assez de ruines, assez de proscriptions, assez de supplices? Les cris du désespoir sont-ils devenus pour ton oreille farouche une harmonie flatteuse dont elle ne sait plus se passer? Les palmes de ta liberté souillées de larmes et de sang s'agitent tristement et demandent d'être purifiées. Le génie de la confusion et du désordre secoue ses torches sur la France : il plane sur cette terre désolée ; il défend à l'ordre d'y renaître et règne sur les débris. Depuis quatre ans seulement tu te dis libre, et déjà la renommée a publié cinquante mille meurtres. Jamais les satellites de Néron, jamais le vainqueur Algonkin ne commandèrent rien de si terrible que les spectacles hideux dont tu effrayes l'univers depuis ta funeste émancipation. La mère a vu ses fils massacrés sur son sein ; des Français ont porté à l'épouse enceinte la tête de son époux innocent ; le sang humain a souillé la bouche de tes *forts* et de tes *bacchantes* impures ; dans le délire de

leur fureur, ils se sont partagés d'horribles dépouilles. Quels forfaits, grand Dieu ! et cependant le peuple qui les commet peut les surpasser infiniment, car il peut en rire. Si tu veux savoir comment la postérité te jugera, écoute les étrangers qui sont pour toi une postérité contemporaine ; interroge l'Europe que tu as fait passer si rapidement de l'étonnement à la crainte et de la crainte à l'horreur. Laisse-toi guider par cette opinion universelle qui ne peut t'égarer. Il est temps encore de revenir à toi ; si tu lasses la providence, pour te punir, elle te fera trouver dans chaque crime des forces pour en commettre de nouveaux, et bientôt..... déjà même, quel frémissement se fait entendre sur tous les points de l'empire ? Quel cri funèbre s'élève, roule comme la voix du tonnerre et se prolonge de ville en ville, de province en province ? Quelle main cachée dans un nuage menaçant étend ce crêpe immense entre le ciel et la capitale ? Une secousse inconnue a fait trembler l'Europe et les nations pâlissantes te regardent et frémissent. Pour qui sont ces apprêts ? — Ah ! Dieu ! que vas-tu faire ? — Ciel ! (1).

Peuple malheureux ! que pourrions-nous te dire ? Puisse l'Eternel t'envoyer des remords ! Tu te prosterneras ensuite pour demander des vertus.

Le 1er février 1793.

---

(1) 21 Janvier.

FIN DE L'ADRESSE.

APPENDICE

Décret ***sur les biens du clergé rendu par l'Assemblée nationale des Allobroges sur le rapport de son comité de législation (page 44 des*** **Procès Verbaux) :**

L'Assemblée nationale considérant que le clergé séculier et régulier n'a d'autre but dans son *intention* que *ceux* énoncés par le fondateur de la religion qu'*il* enseigne ; savoir de détruire, combattre (1) l'esprit d'égoïsme et d'ambition, en représentant aux fidèles le néant et l'inconstance des biens de ce monde, de ramener tous les hommes au niveau de l'égalité, en prévenant par l'*apologie* et l'exemple du désintéressement et de la charité (2) l'explosion de ces passions véhémentes qui *sortent les hommes* de leurs places ordinai-

---

(1) Observez la beauté de cette gradation. Le clergé séculier et régulier est tenu non seulement de *détruire*, ce qui serait déjà beaucoup, mais encore de *combattre* l'égoïsme et l'ambition, ce qui nous paraît passer tout-à-fait les forces de l'humanité.

(2) Passe encore pour l'*exemple !* mais qui jamais s'est avisé de croire que le désintéressement et la charité aient besoin d'*apologie*.

res (1), les changent en usurpateurs insatiables, toujours dangereux pour la liberté ;

Considérant que tous leurs biens (des usurpateurs, sans doute), leur sont parvenus successivement, *ou* par concession des rois et *autres préposés à la chose publique* (2), *ou qu'ils* ont été abandonnés (3) à l'Église et *à ses desservants*, tant pour leur entretien que pour la splendeur et les frais du culte, *qui* (4) seront désormais à la charge de la Nation ;

Considérant que, dans tous les cas, ils ont été donnés à l'Église ou à *son* clergé (5) *définitivement* et jamais

---

(1) Illustres Solons de l'Allobrogie, que nous serions heureux, vous et nous, si jamais une passion véhémente ne vous eut *sortis de vos places ordinaires !*

(2) Ah ! les petits méchants ! qu'il y a de finesse dans ce soufflet appliqué en passant à tous les potentats du monde ! Un peu plus aguerris, les Législateurs auraient dit : «*et autres commis de la Nation*»; mais laissez-les faire ; ils se formeront. C'est l'animal de La Fontaine :

> D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien :
> Puis enfin il n'y manqua rien.

(3) Belle division des biens du clergé ! les uns *lui sont parvenus* et les autres *lui ont été abandonnés*. — Nec facundia deserit hos, nec lucidus ordo.

(4) Nous avons quelque scrupule sur ce *qui ;* et nous doutons que la Nation (n'en déplaise à la syntaxe) se charge non seulement des *frais*, mais encore de la *splendeur du culte*.

(5) Autre division des biens du clergé ; les uns sont destinés à nourrir l'Église, et les autres à nourrir les prêtres ; e

aux individus *nominativement* et à titre de propriété personnelle (1) ;

Considérant que la répartition de ces biens est faite d'une manière inégale et abusive; *que leur administration et perception de cense annuelle* entretiennent parmi les citoyens des querelles coûteuses et des divisions et que tel est l'état actuel des choses parmi le clergé dans la gestion de son temporel (2), que l'individu qui jouit du revenu le plus considérable est précisément celui qui paraît (3) avoir les fonctions les moins nécessaires et les plus faciles à remplir, décrète, etc.

---

prenez garde qu'il ne s'agit ici que des prêtres de l'*Église* et non d'autres, car la loi dit expressément : l'*Église ou son Clergé*.

(1) C'est une découverte *définitive* de ces Messieurs.

(2) Ainsi, c'est la *gestion* du temporel qui est cause de la division abusive de ce même temporel ! — toujours des découvertes !

(3) *Il paraît*. L'Assemblée n'en est pas sûre; ainsi, tout ce qu'elle a fait c'est uniquement pour n'avoir rien à se reprocher.

Observons, pour nous résumer, que le préambule, ou, si l'on veut, le *Considérant* d'une loi n'étant que les prémices d'un syllogisme dont la loi est la conclusion, il faut pour sentir toute la beauté de celui que nous venons de commenter, le tirer du torrent d'éloquence où il flotte un peu délayé. Le voici dans sa nudité dialectique :

1° Les passions véhémentes sortent l'homme de lui-même et le changent en usurpateur insatiable;

2° Le Clergé n'a d'autre but que *ceux* de détruire et en-

suite de combattre l'explosion des passions véhémentes ; et d'ailleurs tous les biens qu'il possède ont été donnés, non point *nominativement* à tel ou tel individu du Clergé , mais *définitivement* au Clergé comme Clergé et tant qu'il y aurait un Clergé.

3° Donc, il faut prendre les biens du Clergé *Dicite io Pæan !*

PREMIÈRE LETTRE

D'UN

ROYALISTE SAVOISIEN

A SES COMPATRIOTES

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

Chers et malheureux compatriotes !

Lorsqu'une nation entière est agitée par un événement extraordinaire, et que les passions les plus violentes frémissent à la fois et se choquent avec fureur, ce n'est point le moment de lui faire entendre la voix de la raison.

Mais lorsque le temps a calmé cette première effervescence et que les tristes et salutaires instructions de l'expérience ont ramené les bons esprits et les cœurs droits, alors seulement il est temps de parler à ce peuple.

Vous venez de recevoir une leçon terrible : mais, pour en tirer tout le parti possible, il est temps de vous recueillir, de permettre qu'on vous présente vous-mêmes à vous-mêmes, et d'interroger le passé et le présent, pour assurer vos pas dans l'avenir.

L'Europe a retenti de la Révolution française ; nulle nation n'a été indifférente à ce grand événement ; mais la nôtre était placée malheureusement pour recevoir le premier contre-coup. Que vous étiez loin cependant de connaître tout le danger qui vous menaçait ! Un effroyable volcan se creusait tout à coup ; vous étiez sur le bord, et vous dormiez ! Que dis-je ? plusieurs d'entre vous célébraient, de bonne foi, des événements qui leur paraissaient annoncer le bonheur de l'espèce humaine. Funeste erreur ! Mais qui oserait vous condamner ? c'était l'erreur universelle.

Jamais on n'éleva plus de cris contre la tyrannie qu'au moment où il y en eut le moins. A l'époque des premiers troubles de la France, tous les trônes de l'Europe étaient occupés par des Princes d'un caractère doux et estimable. Les mœurs les plus sévères et des vertus antiques honoraient un grand nombre de cours. Ces coups terribles d'autorité, ces exécutions clandestines qui déshonorent tant de pages de l'histoire, étaient à peine mis au rang des choses possibles. La France, surtout, possédait dans son jeune Souverain un modèle de justice, de bonté, de mœurs, de vertus religieuses ; modèle que le contraste du dernier règne rendait plus éclatant encore. Il voyait sans chagrin l'opinion publique affaiblir le pouvoir arbitraire; il encourageait même cette opinion ; et, dans le calme d'une conscience pure, il croyait n'avoir rien perdu, quand il accordait tout à son peuple.

Cependant, il faut avoir le courage de l'avouer avec la même franchise, à l'époque mémorable où la France commença à s'ébranler, les gouvernements d'Europe

avaient vieilli et leur décrépitude n'était que trop connue de ceux qui voulaient en profiter pour l'exécution de leurs funestes projets ; mille abus accumulés minaient ces gouvernements ; celui de France surtout tombait en pourriture. Plus d'ensemble, plus d'énergie, plus d'esprit public ; une révolution était inévitable ; car il faut qu'un gouvernement tombe, lorsqu'il a, tout à la fois, contre lui, le mépris des gens de bien et la haine des méchants.

Les conjurés se servirent avec la plus grande habileté de ce double sentiment, pour faire désirer un nouvel ordre de choses et pour s'attirer de la faveur.

Dans un ouvrage consacré tout entier à la vérité, ne craignons pas de répéter que les premiers actes de la révolution de France séduisirent l'Europe. Les Anglais, surtout, accordèrent beaucoup de faveur à la révolution qui se préparait en France, comme on peut s'en convaincre par la lecture de leurs journaux (1) ; et si la

(1) Je choisirai deux citations entre mille. Dans le *London-Review*, du mois de mai 1789, qui contient une exposition très bien faite de la grande querelle entre M. de Calonne et M. Necker, on lit ce passage remarquable : « Que M. Necker « se soit trompé ou non dans l'administration des finances de « France, il a peut-être rendu à ce royaume et à l'univers en« tier un service bien plus essentiel que celui qu'il s'était « proposé, en répandant un esprit de recherche et de liberté, » et en préparant les voies pour une révolution glorieuse, » dans le gouvernement français. » — *By diffusing a spirit of inquiry and liberty and preparing the way for a glorious*

presse avait été libre dans les autres contrées de l'Europe comme elle l'était en Angleterre, nous aurions aujourd'hui, de la part de toutes les nations, les mêmes monuments d'approbation que nous trouvons chez les Anglais à cette époque. Et qu'on ne dise pas que les différents traits qu'on peut citer dans ce genre, ne représentent point l'opinion générale, ou du moins celle de la majorité, car ces traits sont assez nombreux pour prouver le contraire. Il en est d'ailleurs qui, par leur nature seule, montrent l'esprit public à découvert. Je le demande, par exemple : si dans le pays de l'univers où l'opinion publique est la plus connue et la plus respectée, cette opinion avait été contraire aux premiers actes de la révolution de France, croit-on qu'on eût osé hasarder sur un théâtre le discours que je vais traduire, et qui précéda la représentation d'une pièce relative à cette même révolution ?

L'auteur disait par la bouche de l acteur : « C'est « par ce sujet intéressant de la pièce, que nous vous

---

revolution in the French governement. — Ailleurs, les mêmes journalistes disent, en parlant de la nuit mémorable du 4 août 1789 : « Imaginez les transports de la joie, les cris « de l'admiration ! La scène est trop belle pour que l'art ose « entreprendre de la décrire ; chercher à l'embellir, ce serait « en détruire la beauté : chacun se croyait riche des sacrifices « qu'il faisait; C'ÉTAIT UNE IVRESSE SUBLIME. » (*There was a sublime intoxication.*) Il n y a de trop, dans cette dernière phrase, que l'épithète et la métaphore; car nous apprîmes tous, dans le temps, que les héros de cette nuit avaient bu largement lorsqu'ils *défirent* la France après souper.

« prouverons à quel point nous désirons mériter vos « applaudissements. Ce soir l'illusion de la scène vous « transportera sur des rivages voisins où la tyrannie a « cessé de régner, où la liberté s'établit glorieusement, « et fait briller ses rayons, *même* sur une terre fran- « çaise. Oui, le génie d'*Albion* échauffe tous les cœurs, « enflamme toutes les âmes. Le despotisme est écrasé ; « ses armées fuient en tremblant et la liberté anglaise « répand ses bénédictions sur la France (1). Cette « déesse, brillante de ses charmes naturels, appelle ses « nobles enfants au combat ; fidèles à sa voix, ils vo- « lent sous ses bannières. — Ah ! qu'on ADORE à jamais « la main qui se fit jour la première dans les sombres « cachots de la Bastille (2), rendit à la lumière ses pâ- « les habitants et recommanda leurs noms à la posté- « rité. Nous tâcherons de peindre ces glorieuses scè- « nes ; puissent-elles émouvoir tous les cœurs et « mouiller tous les yeux ! Quel tableau plus di- « gne du théâtre anglais, que celui de la liberté ani- « mée d'un enthousiasme pur, appelant les hom- « mes à l'honneur de reconnaître ses droits et d'é- « tablir ses lois imprescriptibles sur une base aussi « solide que les rochers qui ceignent notre île heu- « reuse, pour être jusqu'à la fin des temps l'objet de la

---

(1) Toutes ces bénédictions peuvent cependant être racontées en deux mots : *Têtes coupées et têtes gâtées.*

(2) *And, oh, for ever be the hand* ADOR'D
Who first the Bastile's horrid cells explor'd !

« vénération des hommes. — Ah ! puissent ces lois sa-
« crées régner ensuite sur toutes les autres contrées !
« Que l'orgueilleuse tyrannie soit précipitée de son
« trône et que la liberté tienne enfin le sceptre de
« l'univers (1) ! »

Voilà sous quel point de vue on envisageait, à Londres, la révolution de France, au mois de novembre 1789. Si ce peuple calme, accoutumé depuis longtemps aux discussions politiques et jouissant d'une constitution libre, se trompait si fort dans ses jugements et dans ses espérances, on peut bien croire que les autres nations n'étaient ni plus sages ni plus clairvoyantes. J'insiste beaucoup sur cette observation, et je la recommande à tous les hommes d'État, parce que je la crois encore très-importante. D'ailleurs, elle sert à repousser les jugements beaucoup trop sévères qu'on a portés sur vous dans les commencements de la révolution : le mouvement qu'on aperçut alors dans les esprits tenait uniquement à des idées d'améliorations qu'on envisagea de tous côtés comme possibles. Au milieu des absurdités et des horreurs qui nous environnent, on a quelque peine à se rappeler combien ces idées étaient séduisantes, même pour la sagesse. Un monarque éminemment bon, offrait à son peuple ce que les autres nations auraient à peine osé désirer. Du

(1) *Occasional Adress spoken by M. Palmer* at the royal Circus, written by *Th. Bellamy*. European Magazine, t. XVI, p. 382.

haut de son trône il invoquait la suppression des abus et le rétablissement de l'ordre ; il donnait l'exemple des sacrifices : il proclamait LA LIBERTÉ PAR LE MONARQUE ! Hélas ! qui n'aurait été séduit ! Il est aisé aujourd'hui de juger la révolution de France, mais alors, il était encore plus aisé de se tromper. Un malade souffrait depuis longtemps dans une immobilité absolue ; fatigué de sa position, il voulut se tourner... ; peu de gens étaient en état de prévoir qu'il en mourrait.

L'Europe, dans les premiers moments, pencha donc visiblement du côté de cette révolution. De tout côté on crut à une régénération possible, et tous les yeux se tournèrent vers la France, dont les destinées allaient influer sur celles des autres nations. Il y aurait de l'injustice à vous reprocher l'intérêt qu'une foule d'hommes accordèrent, parmi vous, aux premiers travaux de l'Assemblée Nationale ; ils ne faisaient en cela que suivre le mouvement général.

Mais l'enchantement universel dura peu et les esprits ne tardèrent pas à se diviser. Les premiers pas des Législateurs montrèrent ce qu'ils étaient et ce qu'ils préparaient ; des crimes épouvantables firent pâlir l'homme sensible : la Religion trembla pour ses autels, les Rois pour leurs couronnes, les Nobles pour leurs distinctions héréditaires. Le philosophe, trompé un instant par des Solons de collège, apprit bien vite à les mépriser, et la nuit du 4 août 1789 ne laissa plus à la Révolution Française un seul partisan sage dans l'univers.

Malheureusement, il n'est pas donné au peuple de suivre la marche des sages ; il arrive toujours au même point, mais il arrive plus tard. Les dogmes annoncés par les Législateurs français étaient à la portée de tout le monde, précisément parce qu'ils étaient faux. Ces hommes ne vous débitaient que des maximes générales, formules commodes de l'ignorance et de la paresse. *La souveraineté du peuple*, *les droits de l'homme*, *la liberté*, *l'égalité*, grands mots qu'on croit comprendre à force de les prononcer. Jamais prédicateurs ne furent plus propres à conquérir l'esprit du peuple. L'innocence des campagnes résista cependant parmi nous ; mais la demi-science des villes, mille fois plus funeste que l'ignorance, prêta l'oreille à la séduction : l'oisive vanité agita des questions que nos pères ne se seraient jamais permis d'aborder ; bientôt un petit nombre d'audacieux énoncèrent quelques dogmes qui choquèrent l'antique fidélité ; on discuta ces dogmes, et ce fut déjà un mal.

Mais il était aisé de prévoir qu'on ne s'en tiendrai-point là, et qu'on ne saurait pas conserver le sang froid ; les passions vinrent en effet mêler, à l'ordinaire, leur voix sinistre au choc paisible des raisonnements. Les novateurs touchaient les fibres les plus sensibles du cœur humain ; ils avaient pour alliés l'ambition, l'intérêt, la vanité. Hélas ! que pouvaient les sages, seuls avec la raison, contre cette phalange formidable ?

D'ailleurs, il faut l'avouer, le bon parti était composé d'hommes, comme l'autre, et je ne prétends point sou-

tenir que ces hommes n'aient mis dans la dispute beaucoup d'alliage et de personnalités ; plusieurs pensaient à leur intérêt beaucoup plus qu'à celui de l'État. Plusieurs eurent raison par hasard, car ils n'étaient pas mieux instruits que leurs adversaires ; d'autres eurent raison durement : enfin, l'orgueil choqua l'orgueil, la querelle s'échauffa, et les deux partis élevant la voix tous les jours davantage, il arriva ce qui devait arrivor : ils furent entendus de TURIN.

A présent que la dure leçon du malheur a calmé les ésprits (ceux du moins auxquels je m'adresse), il est temps de vous demander s'il est un homme sage dans l'univers qui puisse blâmer les alarmes de la Cour à cette époque, et les précautions extraordinaires qu'elle prit pour écarter le fléau qui nous menaçait. En faveur de la vérité, qui est toujours neuve, passez-moi une comparaison un peu usée. Voyez dans le Roi de Sardaigne un père de famille qui contemple la maison de son voisin dévorée par un incendie affreux : il est sur pied avec toute sa famille ; il ne permet le repos à personne ; il coupe son toit ; il appelle ses amis, etc. Eh ! que diriez-vous de ses enfants ou de ses domestiques qui voudraient, dans ce moment, se mettre à table ou au lit ? qui se plaindraient *qu'on les vexe*, *qu'il n'y a pas moyen de vivre tranquille avec ce desp* [illegible]

Et quand il vous arriverait, au milieu du tumulte et du danger, d'être coudoyés ou blessés dans la manœuvre par des ouvriers mal choisis et moins lestes qu'empressés, saisiriez-vous ce moment pour vous plaindre et pour faire tomber sur *le père* le murmure ou le reproche ?

Le voile de l'allégorie me pèse ; parlons ouvertement. Le Roi eut trop de raisons de s'alarmer, et la crainte nécessite toujours des précautions extraordinaires. Cependant, me préserve le ciel de tout excuser ! celui qui ne sait dire la vérité qu'au peuple n'est qu'un vil accusateur, et même un ennemi mortel du Souverain, qu'il fait haïr : mais en remplissant *le plus saint des devoirs*, (il faut purifier cette expression) il est des mesures à garder. Vous saurez quelque chose en politique lorsque vous saurez que la Majesté des Souverains est la première propriété des peuples. Conservons donc le charme puissant de cette Majesté ; elle leur coûte bien plus cher qu'à nous, puisqu'elle les condamne à l'ennui, au dégoût, à la triste monotonie de la grandeur, et à la privation des plus douces jouissances de l'humanité. Ne nous avilissons jamais et ne dégradons pas l'obéissance : mais n'allons pas aussi, comme ces Français, les plus inconsidérés des hommes, croire nous élever en abaissant le pouvoir suprême. Oui, sans doute, il faut lui dire la vérité ; c'est le plus grand service que nous puissions lui rendre : mais ne croyez pas qu'on ait droit de la dire au Roi à qui l'on doit tout, comme à vous à qui l'on ne doit rien. Il faut la dire avec un courage timide, avec le sang-froid le plus respectueux, en sorte que ce soit toujours la conscience qui ait l'air de parler et jamais la passion.

Je conviendrai donc sans détour comme sans aigreur, que les précautions dont je parlais tout à l'heure furent poussées trop loin, ou plutôt mal dirigées ; que le Roi fut servi trop souvent avec plus de zèle que de

talent ; que la défiance, quoique juste dans son principe, prit quelquefois à votre égard des formes trop générales et trop mortifiantes ; que vous eûtes quelques raisons de vous irriter contre un certain zèle gauche qui exagérait tous les principes pour se faire remarquer de loin ; enfin, que le gouvernement eut le très-grand malheur (je ne dis pas le très-grand tort, car ce fut une erreur) de confondre les mécontents avec les démocrates, et de prendre la voix timide et respectueuse de l'inquiétude et de la tristesse pour les premiers accents de la sédition.

Mécontents de toutes les classes ! voilà vos griefs ; en avez-vous d'autres ? non. Eh bien ! c'est à votre tour maintenant d'être sincères. N'est-il pas vrai que la révolution de France étant un événement unique dans l'histoire, les temps passés ne présentaient malheureureusement aucune leçon de conduite ; que les différents ministères de l'Europe eurent beaucoup de peine à s'en faire une idée juste, et que notre gouvernement n'a pas plus de reproche à se faire, que tous les autres, qui n'y ont rien compris ? N'est-il pas vrai que l'inquisition qu'il était obligé d'exercer pour la sûreté publique fut malheureusement (oui, en vérité, *malheureusement*) toujours plus ridicule que violente, puisqu'elle passait les jours et les nuits à tâtonner sans rien saisir et que les scélérats furent toujours plus habiles qu'elle ? N'est-il pas vrai que lorsque vous embouchiez la trompette pour publier les CRIMES ! ! ! de la tyrannie, vos auditeurs raisonnables étaient tout surpris de finir par rire au lieu de frémir ? N'est-il pas vrai que la révolution

de Savoie a fourni au gouvernement une grande justification, puisque les hommes qu'il soupçonnait, qu'il surveillait, qu'il regardait comme les partisans secrets des dogmes français se sont montrés, presque tous, les ennemis déclarés du Roi, dès qu'ils ont pu le faire impunément ? N'est-il pas vrai, enfin, que jamais les alarmes ni le mécontentement n'ont pu déroger à cette modération, à cette probité qui fait le caractère le plus distinctif de notre gouvernement ? Rappelez-vous, par exemple, une affaire criminelle qui agita prodigieusement les esprits ; souvenez-vous que personne ne doutait de l'importance qu'on y attachait à Turin, et que cependant la loi n'osa point interroger le témoin principal, parce qu'il aurait fallu, pour l'entendre, violer une parole que la loi n'avait, pourtant, pas donnée. Supposez aujourd'hui ce qu'on appelle un *Aristocrate* dans les mêmes circonstances où se trouvait alors l'homme qui vous intéressait ; supposez que : — mais j'allais vous dire des choses superflues ; hâtons-nous d'arriver à l'époque mémorable où les Français, apportant sur nos frontières le drapeau tricolore, menacèrent la Savoie d'une invasion prochaine. Pour se former une idée nette de la nation dans ce moment, il faut la diviser en quatre classes :

1° Les Révolutionnaires décidés, ennemis mortels du Roi et de son gouvernement, qui étaient en relation avec les Français, qui les voulaient, qui les appelaient même, et sans lesquels, peut-être, nous n'aurions jamais changé de domination. Ces hommes méritent tous les supplices : je ne leur souhaite que celui des remords.

2° Les hommes honnêtes, mais trompés, qui croyaient de bonne foi à la Constitution française et à la régénération de la société par cette Constitution. Fidèles à la voix de leurs consciences, ils auraient été incapables de trahir leur Souverain ; mais ils voyaient arriver sans terreur les lois françaises qu'ils avaient le malheur de croire bonnes. Cette classe, qui a disparu, n'est pas coupable, car on ne l'est jamais de se tromper de bonne foi, pourvu qu'on s'interdise la manifestation de ses pensées. Il ne dépend de personne de préférer telle ou telle espèce de gouvernement ; il suffit de respecter et de servir celui auquel le hasard de la naissance nous a soumis.

3° Les Royalistes systématiques. Il faut mettre dans cette classe toute la noblesse et tout le clergé, l'écume exceptée.

4° Le peuple proprement dit, fidèle par instinct, bon par caractère , qui n'a pu être d'aucune utilité au gouvernement, puisqu'il était privé de tout moyen de résistance, mais dont la bonté, l'humanité, la rectitude naturelle se sont montrées d'une manière si éclatante, qu'on ne pourra jamais l'oublier sans injustice et sans ingratitude (1).

---

(1) Ce Peuple maître de lui-même depuis le 22 septembre, est encore, malgré le mauvais exemple et les prédications les plus fanatiques, aussi pur que l'année dernière; pas une goutte de sang, pas un incendie, en un mot, pas un acte de violence de sa part.

Vous savez que vous apparteniez tous à l'une de ces quatre classes. Le ciel connaît le nombre des individus qui les composaient. Ce qu'on peut affirmer sans crainte de se tromper, c'est que la grande majorité était pour le Roi.

Cependant les premiers moments de la domination française ont pu le faire douter de cette vérité. Il parut d'abord que vous alliez au-devant des lois nouvelles : aucune voix ne s'éleva pour lui, et ceux qui étaient à la tête des choses mettaient dans leur marche une impétuosité qui ne parut jamais contredite par l'opinion publique.

Un petit nombre de réflexions vous absoudront aux yeux de votre Souverain légitime et de l'Europe entière.

D'abord, la première classe, possédant tout à la fois la force et l'audace, s'empara brusquement de l'autorité, et cette minorité terrible glaça d'effroi tous les amis de la royauté.

En second lieu : si le gouvernement eut, dans ces premiers instants, le chagrin de croire qu'il n'était pas regretté, ce fut la suite inévitable de la conduite qu'il avait tenue. Si la défiance ne tue pas la fidélité, elle exclut au moins l'enthousiasme. Est-il nécessaire, d'ailleurs, de rappeler les événements du mois de septembre ? Ce sont des malheurs, sans doute, et rien que des malheurs ; mais si le peuple, dans un moment d'erreur et de saisissement, leur donna des noms plus fâcheux, il ne faut qu'une indulgence médiocre pour lui pardonner un instant de refroidissement. Il était cruellement trompé, et il perdait tout, après avoir beaucoup espéré En faut-il davantage pour l'absoudre ?

Enfin, on a peut-être trop oublié aujourd'hui la terreur que les armes françaises inspiraient, il y a six mois. L'opinion du premier moment, en Savoie et ailleurs, fut que ce pays, suivant toutes les apparences, était à jamais perdu pour ses anciens maîtres. Il était donc non seulement dangereux, mais parfaitement inutile de regretter tout haut le gouvernement qu'on venait de perdre.

Étrange caractère de l'esprit humain ! Le passé est toujours perdu pour lui, et la sensation du moment l'affecte au point de le priver de l'attention nécessaire pour lire dans le grand livre de l'expérience. L'antiquité a dit des Français : « Plus que des hommes dans « le début, et bientôt moins que des femmes. » Ce jugement n'est qu'exagéré : il fallait dire, avec le Tasse, et c'était assez pour se tranquilliser :

Impeto fan nelle bataglie prime ;
Ma di legger poi langue e si reprime.

Qu'y avait-il donc de si désespérant pour nous dans les événements de l'automne ? On avait trop méprisé les Français ; on n'était point en mesure ; ils profitèrent de nos erreurs avec leur impétuosité ordinaire. Tout nous disait que leurs succès même amèneraient des revers infaillibles : on ne voulut pas le voir, l'opinion ne mit plus de bornes à leurs succès ; et les voyageurs du mois de septembre peuvent bien attester qu'on raisonnait au-delà des Alpes tout aussi juste que parmi vous.

Enfin, le charme est rompu : les Français ont fait ce qu'ils ont toujours fait, une course rapide, suivie d'un retour aussi rapide ; et après une consommation épouvantable d'hommes et de capitaux, ils ont perdu presque toutes leurs conquêtes et leurs frontières sont entamées.

Les six mois que vous venez de passer, sous un sceptre de fer, ne seront pas perdus pour vous : les théories étaient trop séduisantes pour la foule, l'expérience seule pouvait la détromper complétement. La leçon vous coûte cher ; mais elle est si importante et si décisive, que vous ne sauriez trop la payer.

Bons Savoisiens ! comme on vous a trompés ! comme on s'est joué de la crédulité d'un bon peuple ! C'est aujourd'hui seulement qu'on peut vous faire comprendre combien vous avez été insultés. On vous convoqua d'abord en *Assemblées primaires*, éléments de l'anarchie, et sans vous faire savoir pourquoi ; car nul manifeste, nulle proclamation préliminaire ne vous avait appris, au nom de vos nouveaux maîtres, ce qu'on voulait de vous. Seulement, des hommes sans caractère et sans mission légale avaient parcouru vos campagnes et envahi vos chaires rustiques, pour y débiter des dogmes forcenés, qu'heureusement vous ne comprîtes pas. Tout ce que vous pûtes concevoir vaguement, c'est qu'il s'agissait de savoir si vous donneriez la Savoie à la France, ou si vous la constitueriez en gouvernement indépendant. Etourdis de cette mission, et bien persuadés que la conquête avait ôté pour toujours la Savoie à ses Souverains, vos Députés arrivèrent à Chambéry, où

ils trouvèrent dans ce qu'on appela ridiculement une *Convention Nationale*, le tumulte, le délire, l'anarchie et le despotisme le plus insultant. Députés du peuple ! (je parle aux honnêtes gens) qui de vous oserait dire qu'il a joui de sa liberté dans cette Assemblée ; qu'il y a exprimé ses véritables sentiments, et qu'il a été membre et témoin d'une délibération paisible? L'histoire n'a pas craint de déroger quelquefois à la majesté de son caractère, pour recueillir ces traits d'une naïveté précieuse, si propre à caractériser les hommes et les événements : pourquoi donc craindrais-je de citer dans un ouvrage sans prétention, le trait connu de ce Paysan-Député auquel on demandait ce qu'on avait fait un tel jour à l'Assemblée? — *Nous avons opiné*, dit-il, *par assis et levé*. – Et sur quoi donc ? — *Ah !* reprit le bon homme, *on faisait tant de bruit qu'il n'a pas trop été possible d'entendre*..... Ne riez pas ! Que vos fronts se couvrent plutôt d'une salutaire rougeur, en vous rappelant à quel point on a abusé de votre bonne foi. Songez qu'on vous a dit, qu'on vous a fait croire que vous alliez délibérer sur le gouvernement qu'il vous plairait de choisir, et que vous étiez libres d'opter entre la réunion à la France et la République individuelle, tandis que tout était prévu et décidé d'avance, jusqu'aux moindres circonstances de la farce civique jouée à cette malheureuse époque ; tandis qu'un petit nombre de misérables, maîtres du Bureau, écrivaient, sous la protection de dix mille baïonnettes et sans se donner seulement la peine de vous interroger, cette collection de Décrets, qui seraient la honte éter-

nelle de la nation, s'ils ne lui étaient pas parfaitement étrangers.

En un mot, si l'on excepte un petit nombre de factieux qui ont osé s'appeler *la Nation*, une partie de l'Assemblée n'entendit rien ; une autre ne comprit rien ; et la troisième ne dit rien. Voilà l'histoire de votre Assemblée populaire, et, peut-être, celle de toutes les autres.

Et néanmoins, dans ce moment de terreur et d'anéantissement, où le fracas des armes, les clameurs de la sédition et les hyperboles patriotiques semblaient devoir égarer entièrement l'esprit national, aliéné déjà par des fautes trop récentes, on apercevait des éclairs de raison, des élans de fidélité, avant-coureurs infaillibles de l'esprit général qui règne aujourd'hui, et qui se manifeste autant que le permet l'épouvantable tyrannie qui vous écrase.

C'est encore l'ordre précieux des laboureurs qui m'en fournira un exemple bien caractéristique. Un paysan, peu de jours avant la formation de la prétendue Convention nationale, parlait, en confidence, de la grande question que ce bon peuple traitait sérieusement, de savoir s'il convenait de se réunir à la France, ou de se constituer en République séparée ; car il ne voyait pas d'autre supposition possible : « Nous aimerions bien mieux, dit-il, faire une République à « part ; parce que, quand une fois nous serions maî« tres, NOUS NOUS ARRANGERIONS ASSEZ AVEC NOTRE « ROI. » Excellent homme ! véritable Représentant de la Nation ! c'est toi qui es digne de prononcer sa volonté

générale. Je te donne mon mandat et celui de tous les honnêtes gens du Duché : le procès-verbal ne sera pas long. Pars pour Turin, va dire à NOTRE ROI, que son Peuple meurt d'impatience *de s'arranger avec lui* ; et qu'il n'attend pour cela que le moment d'être *maître*, c'est-à-dire, d'être délivré de la plus dure servitude qui ait jamais accablé les hommes.

Un léger excès de sévérité, introduit par une terreur légitime, vous révoltait il y a quelques mois : comparez maintenant, et jugez. Dans les actes les plus sévères de l'ancien gouvernement, vous avez toujours aperçu une modération marquée et la main d'un Roi qui n'a point de talent pour punir. Aujourd'hui la tyrannie est telle qu'elle exciterait infailliblement une révolte à Constantinople. On se joue ouvertement de la propriété, de la liberté des hommes : on les insulte, on déchire leurs consciences ; l'inquisition la plus outrageante viole journellement l'asile des citoyens les plus irréprochables. Les derniers des hommes osent vous dicter leurs lois, avec la grossièreté et l'insolence naturelle à des hommes si surpris d'être Rois. Le Prince le plus absolu connaît une multitude de freins ; il est retenu par son caractère particulier, par la religion, par la honte, par la politique, par les conseils salutaires, par l'opinion publique : mais la tyrannie populaire n'a point de pudeur.

Quel changement dans votre situation ! Vous étiez si heureux il n'y a qu'un instant : car vous aviez les biens réels, et vous ne souffriez que les maux légers de l'imagination Tranquilles sous les lois d'un Gouverne-

ment tutélaire, vous prospériez en paix : la population, l'agriculture, le commerce prenaient des accroissements marqués : l'or étranger coulait sur votre terre hospitalière. Enfin, vous étiez riches ; car, ne vous y trompez pas, le pays riche n'est pas celui qui renferme beaucoup de riches ; c'est celui qui renferme peu de pauvres. Or, si l'on excepte la mendicité des villes, champignon infect qui s'attache au pied de l'arbre social, et dont il était aisé de le débarrasser parmi nous, la masse de la Nation jouissait de toute l'aisance nécessaire au bonheur. Les montagnes présentaient même le spectacle le plus intéressant pour l'œil du philosophe, celui de l'opulence rustique. Les prix des choses sont d'ailleurs un thermomètre infaillible pour juger de la quantité de numéraire qui circule dans un pays. Consultez cette règle, elle vous montrera que vous étiez réellement dans un état de prospérité. Jamais l'impôt n'avait été payé avec plus d'aisance que l'année dernière. On a vu des Communes demander elles-mêmes qu'il fût doublé, pour se débarrasser, par un bel effort, de la dette des affranchissements. Enfin, l'observateur le plus léger pouvait découvrir dans le peuple une certaine vigueur, une certaine *alacrité*, qui annonçait un progrès vers le bien être.

Et maintenant, que voyons-nous ? En un moment, en un clin-d'œil, les lois françaises ont passé sur votre malheureux sol comme un torrent de lave enflammée. La prospérité publique a disparu. Les richesses, fuyant dans les entrailles de la terre, y redoutent encore la main du ravisseur insatiable. Le luxe de décence tremble qu'on ne le prenne pour l'opulence ; il ne se montre

plus : et la Société entière présente l'extérieur lugubre de la pauvreté. Les cachots s'étonnent de ne plus renfermer que l'innocence. Le Sacerdoce y gémit, martyr d'une cause digne des siècles apostoliques. Le silence de l'abattement n'est interrompu que par les cris féro ces et discordants de l'anarchie. Le caractère national n'ose plus se montrer ; un sourire, un geste innocent peuvent passer pour une conjuration : l'ami n'ose plus épancher ses peines dans le sein de son ami absent. Les pensées sont des crimes ; et ces hommes qui se plaignaient naguères que le secret des lettres était violé, lorsqu'un seul homme sage cherchait, dans les lettres d'un petit nombre de scélérats, la preuve des plus dangereuses conjurations ; ces hommes, fouillant aujourd'hui, sans distinction et sans pudeur, les secrets de toutes les familles, s'emparent des lettres, et en font la lecture de leurs assemblées. C'est en vain que, pour échapper à ce spectacle accablant, vous voudriez respirer un instant sur une terre étrangère : c'est en vain que l'âge, le sexe, les habitudes connues attesteraient que vous ne pouvez favoriser ni combattre aucun parti, on ne vous craint pas, mais on a besoin de votre personne, parce qu'on a besoin de vous tourmenter. Ailleurs peut-être vous respireriez, vous vivriez en paix, et le supplice de chaque instant ne vous empêcherait pas de vous amuser avec les rêves de l'espérance. C'est précisément ce qu'on ne veut pas : il faut demeurer et souffrir, c'est la Loi. Les villes ne sont que de grandes prisons dont tous les fonctionnaires publics sont les geôliers. Enfin, le changement des habitudes

morales a fini par se peindre sur les visages, qui ne présentent plus à l'œil effrayé que l'empreinte de la tristesse, ou celle de la rage.

Et ne croyez pas que ces malheurs ne soient que des souffrances passagères, et, comme l'ignorance l'a répété trop souvent, une espèce de défilé par lequel il faut nécessairement passer pour arriver au bonheur et à la liberté. Les principes de la Législation qu'on vous prêche sont essentiellement vicieux ; les bases en son détestables ; et quand vous combattriez pendant des siècles entiers, pour vaincre la résistance que de semblables principes opposent à toute organisation sociale ; après des siècles de convulsions, vous seriez encore des sauvages, et il faudrait y renoncer.

Je n'ai point chargé le tableau de vos malheurs ; et cependant, songez qu'ils ne sont rien comparés à ceux de la France ; ces malheurs sont tels que toutes les langues sont trop faibles pour les exprimer, et que bientôt il ne sera plus possible de les déplorer que par le silence de l'horreur.

Songez cependant qu'on veut vous amener au même point ; que vous y arriveriez infailliblement, si vous étiez soumis longtemps à la puissance qui pèse aujourd'hui sur vos têtes ; et que , si vous n'y touchez point encore, c'est uniquement parce que le caractère national lutte encore contre les principes affreux de la Révolution. Mais cette lutte a un terme : tremblez d'y parvenir ; alors tout serait perdu ; et vous seriez aujourd'hui mille fois plus coupables que les Français, si vous ne détestiez pas ces principes ; car vous avez pour vous

l'expérience qu'ils n'avaient pas. Transportez-vous au moment où les Français, enivrés par des espérances fatales, voyaient enfin, dans le délire de la joie, ces Comices nationaux tant désirés et tant célébrés d'avance ; croyez-vous que les hommes qui se montrent aujourd'hui les partisans les plus ardents de la révolution n'auraient pas reculé d'horreur si, dans ce moment, une voix prophétique eût fait retentir aux oreilles des Français ces épouvantables paroles :

« Peuple infortuné ! sais-tu ce que c'est que cette « liberté qu'on te propose, et cette régénération dont « on te flatte ? C'est le châtiment d'un siècle de crimes « et de folies ; c'est un jugement de la Providence qui « fera trembler l'univers, et tel que l'histoire n'en offre « pas d'autre exemple. Ces hommes à qui tu viens de « confier tes destinées sont, pour la plupart, des conju- « rés qui travaillent depuis trente ans à t'enlever tes « autels, ton Roi, tes coutumes, tes mœurs, tout ce qui « te rendait heureux et respectable entre toutes les na- « tions de l'univers. La nature a tout fait pour toi : tu « possèdes la puissance et la richesse, l'or et le fer, les « sciences et les arts : sous ton climat tempéré la terre « prodigue ses trésors et t'enrichit des productions les « plus précieuses et les plus variées. La mer étend ses « bras immenses autour de tes provinces fortunées. « Tes ports, ton sol, tes productions, ton activité, ap- « pellent toutes les nations du monde ; et, pour voir sur « tes rivages l'entrepôt de la fraternité universelle, il te « suffit de ne pas repousser le commerce. Le dernier « siècle, qui fut celui de ta gloire, demande grâce pour

« la dégradation dont tu laisses apercevoir tant de si-
« gnes effrayants; et l'éclat dont une foule de grands
« hommes t'ont couvert impose encore silence à l'Eu-
« rope, qui t'observe. La nature, qui balance tout avec
« sagesse, en te donnant un caractère impétueux et
« terrible, pour en prévenir les dangers t'a fait trois
« présents inestimables, ton Roi, ton culte et tes pré-
« jugés. Eh bien ! ces hommes que tu appelles *tes*
« *Représentants*, te priveront de tout cela. Ils seront
« plus forts que toi, plus forts que la nature : en peu
« de mois, ils feront de toi un autre peuple ; ils cor-
« rompront la corruption même, et l'histoire sera crue
« à peine lorsqu'elle parlera de toi. Semblables à ces
« reptiles impurs dont toute la force est dans le venin,
« ils ne posséderont que l'art de faire le mal ; on les
« verra déployer, dans ce genre, des talents infernaux ;
« ils sauront s'emparer de ta fougue naturelle, et la
« tourner toute entière vers le crime. Au moment
« même où ils ont l'insolence de t'appeler *le premier*
« *Peuple de l'univers*, ils vont t'abaisser au niveau des
« brutes ; ils te rendront athée et anthropophage. Au-
« jourd'hui la coupe de *Thyeste* te fait frémir sur la
« scène : tu la repousses comme une licence de l'art
« qui ne peut s'accorder avec la délicatesse de tes
« mœurs. Encore quelque temps, et l'on te verra réali-
« ser des horreurs dont l'image fantastique passe main-
« tenant les forces de ta sensibilité. Tu te baigneras
« dans le sang ; tu le boiras, tu t'amuseras avec des
« meurtres, et les victimes manqueront aux bourreaux
« avant que les bourreaux manquent aux victimes.

« La majesté des Rois arrêterait les projets de ces « grands conjurés : pour la détruire, ils t'apprendront « à la mépriser, à l'insulter, en te disant qu'elle est ton « ouvrage. Dogme fatal et absurde ! l'homme ne peut « rien créer ; il n'a reçu, pour son malheur, que le « pouvoir de détruire ; en peu d'heures il peut abattre « le chêne antique ; mais, s'il est une fois privé de son « ombrage, il faut à la nature un siècle entier pour le « lui rendre. Quand le charme divin sera rompu, quand « le pouvoir mystérieux du Gouvernement n'agira plus « sur l'imagination, toutes les forces physiques se « heurteront à la fois, et tu présenteras tout à coup à « l'univers effrayé le spectacle des vices gangreneux « d'un vieux peuple, réunis à la féroce énergie des « sauvages. Les mœurs ne pourront te défendre ; car, « de peur que la vertu n'ose te parler, la pudeur même « sera solennellement exilée de tes murs. Au sein de ta « capitale, on verra ce que les hommes n'ont jamais « vu, la prostitution monter sur le théâtre, appeler, « publiquement, à ce spectacle étrange, des spectateurs « dont elle sera sûre, et tes magistrats, tyrans du Roi « et valets du peuple, n'oser fermer ce théâtre qu'après « huit jours. Encore, si dans le naufrage épouvantable « de tes lois et de tes mœurs, il te restait au moins un « fanal pour te ramener ! Un culte est plus nécessaire « pour toi que pour tous les autres peuples du monde ; « mais, celui de tes pères ayant pour ennemis mortels « les hommes qui vont devenir tes maîtres et tes ora- « cles, ils t'apprendront à le fouler aux pieds avec une « étonnante brutalité, et tu seras encore un peuple uni-

« que dans ce genre d'excès. Chez les autres nations, « l'impiété a toujours été isolée, et presque toujours « timide ; chez toi, elle sera un complot universel, une « grande conjuration populaire. Tu t'élanceras en « masse contre l'ensemble des vérités religieuses ; et, « pour assouvir cette nouvelle fureur, nul crime ne « t'arrêtera. Tes Législateurs te diront que tu as le « droit de voler le patrimoine de tes Prêtres, et tu le « voleras ; et, tandis que tu les dépouilleras d'une « propriété consacrée par les titres les plus solennels « et par le consentement des siècles, tu leur refuseras « la subsistance physique, en leur proposant de l'ache- « ter par le crime et l'infamie. Mais bientôt, la faim, « devenant pour ta cruelle impatience un instrument « trop lent, tu préféreras le poignard : d'une main « ferme, tu saisiras les dépouilles de l'autel, et de l'au- « tre tu l'inonderas du sang de ses Ministres, qui tom- « beront en foule sous le fer des assassins, avec le « courage et le sang-froid des premiers héros du chris- « tianisme. » — Vous frémissez ! Eh bien ! voilà les fruits de la *liberté* et de *l'égalité* ! voilà les *droits de l'homme* et les dons de la France. Lorsqu'elle *vola* la Savoie, il y a quelques mois, elle vous dit qu'elle respecterait vos propriétés et vos consciences ; et maintenant, à la place de ce bonheur, qu'elle osait vous promettre, qu'avez-vous vu, qu'avez-vous éprouvé sous sa domination ? La misère et le désespoir. Elle vous a foulés impitoyablement ; elle a détruit votre culte, dépouillé vos temples, précipité vos richesses dans le gouffre insatiable creusé par les tyrans de ce peuple

libre. A la place des métaux précieux qu'elle vous arrachait, elle vous envoyait son papier flétri, signe et instrument de vol ; et, pour joindre la dérision au brigandage, ses envoyés attachaient à vos murs une proclamation où ils vous assuraient que ce papier valait de l'or. Enfin, elle vous a communiqué une partie des maux qui la dévorent, et vous ne voyez devant vous que l'affreuse perspective de les éprouver tous, a la main de la Providence ne se hâte de vous sauver.

Mais tout nous dit que l'instant de la délivrance approche : et, quoiqu'une longue et fatale expérience nous ait appris à trembler sur l'avenir, croyez qu'en réprimant même les élans de l'espérance, autant que l'exige tout ce qu'une imagination éclairée peut supposer de plus inquiétant, le retour plus ou moins éloigné à la puissance légitime peut toujours être envisagé par nous comme un de ces événements dont les probabilités se multiplient au point de s'approcher de la certitude.

5 Mai 1793.

SECONDE LETTRE

D'UN

ROYALISTE SAVOISIEN

A SES COMPATRIOTES

RETOUR A L'ORDRE ET A LA PUISSANCE LÉGITIME.

> Tout père frappe à côté..
> LA FONTAINE.

Faites les suppositions que vous voudrez ; imaginez les intrigues les plus étranges, les brouilleries les plus inattendues, les rapprochements les plus monstrueux, l'oubli le plus fatal des intérêts de la souveraineté et de ceux des peuples : enfin, donnez-vous carrière, et ne ménagez pas votre siècle.

Ou bien, dans ces moments où l'humeur ne vous dominera pas, imaginez ce qui doit arriver suivant les règles ordinaires de la probabilité ; abandonnez les choses à leur propre poids ; ne rêvez rien de triste ni d'odieux, et croyez encore à la raison et à l'honneur.

Vos spéculations finiront toujours par une conquête, ou par un traité, qui rendront la Savoie à son légitime souverain.

Assurément, l'Europe s'est montrée bien douce, bien complaisante, bien chrétienne, quoi qu'on en dise ;

personne n'admire plus que moi son étonnante *longanimité :* mais je ne crois pas qu'elle pousse cette nouvelle vertu au point de donner les Alpes aux Français, pour les récompenser des services signalés qu'elle en a reçus depuis quatre ans.

Vous n'attachez, sans doute, aucune importance à ces promesses solennelles qui vous ont été faites par la République Française, *de ne poser les armes que lorsque votre liberté serait affermie à jamais.* Ceux qui font ces sortes de promesses ne sont pas coupables ; ils savent fort bien qu'il ne dépend pas d'eux de les tenir : tant pis pour ceux qui ont la bonté d'y croire.

La même promesse avait été faite aux Belges et aux Liégeois : le bon parti tremblait, et le mauvais triomphait comme parmi nous. Tout à coup, sans le moindre égard pour cette promesse sacrée, les Autrichiens sont venus assister au club, et le bruit de l'auguste sonnette s'est perdu au milieu du fracas des armes.

Il y aurait, d'ailleurs, une question à faire au parti, heureusement très-peu nombreux, qui redoute le rétablissement de la royauté parmi nous.

Croyez-vous que ces hommes, sur lesquels vous comptez, prennent un intérêt réel à vous ? Croyez-vous qu'ils soient disposés à faire de grands sacrifices pour vous, et à s'exposer à de grands malheurs pour maintenir ce que vous appelez *votre liberté ?* Dans ce cas, il faut vous dire ce que toute l'Europe sait, excepté vous, c'est qu'ils ont déjà offert expressément la restitution de la Savoie ; et que, si l'Angleterre avait voulu accepter cette restitution comme le prix de sa neutralité,

il y a deux ou trois mois que vous seriez déjà entre les mains de votre bon et légitime Souverain, que nos véritables tyrans osent appeler le TYRAN DE TURIN.

Prenez la peine d'aller à la *Maison commune* feuilleter ce fatras de bulletins qui pleuvent sur le bureau ; remontez jusqu'à celui qui rend compte de la déclaration de guerre faite à l'Angleterre ; lisez le rapport qui précède cette déclaration. Quoique le rapporteur n'y dise pas expressément qu'on eût offert la restitution de la Savoie, il avoue cependant qu'il en avait été question ; car il se plaint de *l'ignorance perfide* (1) avec laquelle M. *Pitt* avait exagéré l'importance de ce pays dans ce qu'il appelait *la balance de l'Europe.* Mais si vous voulez vous convaincre que vous seriez déjà rendus au Roi de Sardaigne, si l'Angleterre n'avait pas eu des vues un peu plus étendues, pesez seulement les aveux du rapporteur ; vous verrez que la Convention Nationale était disposée à faire les plus grands sacrifices pour obtenir la neutralité de cette puissance. Faites bien attention à ce qu'il dit dans un endroit de son rapport : « Que « l'Ambassadeur de la République avait fait, *pour « obtenir seulement l'honneur de voir M Pitt*, des *dé- « marches* qu'on aurait à peine osé exiger de lui après « deux ans d'une guerre malheureuse (2). »

---

(1) *Ignorance perfide !* deux mots qui doivent être un peu surpris de se trouver ensemble.

(2) Je suis obligé de citer de mémoire, mais je suis sûr qu'elle ne me trompe pas.

Vous conviendrez bien, j'espère, qu'*après deux ans d'une guerre malheureuse*, de la part de la France, ce ne serait pas être fort indiscret que d'*oser* lui demander la restitution de la Savoie.

Vous devez donc croire, en bonne logique, que, sans l'*impolitesse révoltante*, mais bienheureuse pour vous, de M. Pitt, on vous aurait donnés pour une visite.

Vous savez donc ce que vous valez aux yeux de vos maîtres. Apprenez encore que la France a demandé la paix à l'Angleterre au mois d'avril, que la lettre de Le Brun, domestique de la Convention Nationale pour les affaires étrangères, au lord Grenville, Ministre de S. M. Britannique au même département, est imprimée dans tous les papiers anglais, et dans toutes les gazettes du continent qu'on ne vous laisse pas lire.

Apprenez une fois à juger des hommes qui déclarent la guerre à l'Angleterre au mois de février avec une hauteur et une étourderie sans égale, et qui se mettent à genoux au mois d'avril pour avoir la paix.

Apprenez que dans la mémorable séance du 17 juin, où l'opposition voulait forcer le Roi d'Angleterre à donner la paix aux Français, elle offrit la restitution de la Savoie, et du Comté de Nice, en termes assez clairs pour n'avoir pas besoin de commentaire.

Apprenez enfin, que si vous n'êtes pas déjà rendus à votre Souverain, c'est que les puissances légitimes ne veulent ni ne peuvent traiter avec la France qui n'a point de Gouvernement. Que les premières puissances de l'Europe garantissent au Roi de Sardaigne tous ses états, et que l'espérance que vous nourrissez peut-être

encore de demeurer Français est l'idée la plus folle qui puisse entrer dans une tête humaine.

Réfléchissez bien sur toutes les circonstances qui vous environnent, et vous verrez qu'au lieu de vous débattre vainement contre la vérité qui vous éblouit, il vaudrait mieux vous plier aux circonstances, et tâcher de vous sauver s'il est possible. Les suspensions de la politique ne peuvent être prévues exactement, mais plus tôt ou plus tard le Roi de Sardaigne sera maître de son duché de Savoie ; partez de ce fait, et pensez à vous.

Ce changement fortuné pourrait-il effrayer la masse de la nation ? Non sans doute. Eh ! que pourrait-elle craindre ? Une famille entière revoit son père après un instant d'absence : *la justice et la paix s'embrasseront.*

Mais peut être que les espérances les plus chères des fidèles sont empoisonnées par la crainte des exécutions terribles qui doivent accompagner le retour de l'ordre, et dont on ne cesse de les effrayer.

Fidèles Savoisiens ! loyaux défenseurs de l'autorité légitime ! gardez-vous de prêter l'oreille à ces suggestions perfides ; c'est le dernier moyen des ennemis de l'ordre, pour vous faire redouter le rétablissement de son règne.

Dans la dernière proclamation des commissaires de la Convention Nationale, pièce en tout digne de la cause qu'ils défendent, on lit de nouveau ce qu'ils vous ont déjà dit tant de fois et de toute manière.

« Les ennemis qui vous environnent, disent-ils, ne
« vous pardonneraient jamais, soyez-en sûrs, l'unani-

« mité avec laquelle vous avez appelé les armées Fran-
« çaises pour briser vos fers. »

A qui donc s'adressent ces étranges paroles ? Est-ce aux militaires qui ont tout quitté pour défendre le trône, qui lui ont fait le double sacrifice de leurs fortunes et de leurs vies, et qui ont été, s'il est possible, plus attachés à leurs drapeaux depuis qu'on a prononcé contre eux une confiscation, dont la seule proposition aurait révolté des *Hérules* ou des *Vandales*, et qui suffirait pour appeler sur nos tyrans l'exécration de l'univers ?

Est-ce au reste de la noblesse, qui prit la fuite en corps, à la première nouvelle de l'arrivée des Français ?

Est-ce à ce clergé intrépide, qui vient de s'illustrer par la résistance la plus courageuse, et qui aurait livré sa vie comme il a livré ses biens, plutôt que de fléchir sous le sceptre de l'athéisme ?

Est-ce au *peuple* enfin, à ce bon peuple également fidèle et religieux, qui a toujours manifesté une répugnance d'instinct pour ces lois exécrables, subversives de tout ordre et de toute morale, et qui, dans ce moment même, consultant plus ses inclinations que les règles de la prudence, s'élève, hélas ! sans moyens suffisants, contre le pouvoir qui l'opprime ?

Reste donc l'écume des villes, purifiée même depuis la révolution, puisqu'il est universellement connu que l'expérience a fait naître de grands remords, et que tous les cœurs droits sont dans la bonne route.

Quoique personne n'ait le droit, sans autorisation,

de vous annoncer quelle sera la conduite du Roi et de son gouvernement, lorsque l'autorité légitime aura repris sa place, il semble néanmoins qu'en réfléchissant attentivement sur les lois d'une politique saine, sur le caractère du Souverain auquel nous serons rendus, et sur le mérite de la nation en général, le bon sens le plus ordinaire apprend ce qui doit arriver.

D'abord, tous les payements forcés faits en assignats seront annulés. En France, peut être, une telle loi aurait des inconvénients ; en Savoie elle n'en aura pas : le revirement de vols n'aura pas duré assez longtemps pour qu'il soit dangereux d'en faire justice. La loi, d'ailleurs, sera calculée avec toute la prudence nécessaire ; elle désignera clairement l'espèce de payements qu'elle entend anéantir ; elle marquera les cas où le payement sera complètement nul, et ceux où le débiteur sera libéré au montant de la valeur réelle des assignats.

Et comme l'enthousiasme d'une partie de la nation, et l'intérêt commun, excité par l'effroi d'une banqueroute totale, ont soutenu les assignats plus qu'on ne l'aurait imaginé, et les conduisent au discrédit absolu par une pente insensible, il s'ensuit que, pour un espace donné de quelques mois, il n'y aurait pas d'inconvénient sensible de prendre la valeur réelle qu'ils avaient au milieu de ce temps, comme une valeur invariable qui servirait de règle aux tribunaux pour tous les jugements à rendre dans les affaires relatives aux payements faits en assignats.

Par exemple, depuis le mois de Février dernier, épo-

que de l'introduction des assignats en Savoie, jusqu'au moment présumé où ce pays rentrera sous la domination du Roi de Sardaigne, la perte sur les assignats ne se sera pas fort écartée de la moitié au-dessous du pair : ainsi, il ne serait pas étonnant que le Législateur, dans l'impossibilité de rendre à chacun une justice arithmétique, n'attribuât, en général, aux assignats que la moitié de leur valeur originaire.

Le Clergé, la Noblesse et, en général, tous les individus chassés par l'invasion des Français et par la révolution qui en fut la suite, rentreront dans leurs droits en rentrant en Savoie. Toute aliénation de leurs biens meubles et immeubles étant, non seulement nulle, mais encore éminemment criminelle, les acquéreurs, s'il s'en est trouvé, seront traités comme la loi traite les usurpateurs. Ainsi, ils répondront des détériorations, des dommages de tout genre, des fruits perçus, et de ceux qui auraient pu l'être. Si leur fortune ne peut fournir une juste indemnité, les administrateurs sont là, avec leur responsabilité solidaire.

Suivant toutes les apparences, au moment où S. M. le Roi de Sardaigne rentrera dans son duché de Savoie, il ne se sera trouvé encore aucun homme assez dépourvu de sens pour avoir osé acquérir des biens que la secte d'aujourd'hui appelle *nationaux*, surtout des biens immeubles.

Mais le séquestre seul peut amener une grande responsabilité, surtout à l'égard des biens des militaires.

Il est important d'observer que la *loi*, ou, pour mieux dire, l'*ordre* de la Convention Allobroge (car il

ne faut pas profaner un nom auguste), n'avait rien statué sur les biens des militaires ; on lit même, dans le procès-verbal, des expressions qui les excluaient formellement de la disposition générale (1). Dès lors, la Convention Nationale, occupée par d'autres brigandages, n'a rien statué sur cet article.

Et cependant tous ces biens ont été séquestrés.

Donc, tous les dommages résultant du séquestre sont à la charge de la *Commission provisoire* et des *Municipalités.*

Distinguez soigneusement, à cet égard, les actes ordonnés par une puissance supérieure, de ceux que les autorités de province n'ont pas craint de prendre sur elles, en sévissant contre l'innocence avant d'en avoir reçu le signal de Paris.

Dans le premier cas, il sera possible de présenter quelques excuses (2); dans le second, je n'en vois aucune.

---

(1) En invitant ce qu'elle appelait *les Emigrés* à reprendre *leur domicile*, elle excluait clairement les militaires qui n'étaient point *Émigrés*, même dans la fausse acception que le tripot Allobroge donnait à ce mot, et qui, par la nature même de leurs fonctions, n'ont point de *domicile ordinaire.*

(2) Je dis *quelques excuses ;* car il s'en faut de beaucoup qu'on soit innocent toutes les fois qu'on n'a fait qu'obéir. Il faut distinguer et peser les circonstances. Quelquefois on est tenu de désobéir, ou de donner sa démission ; ou, tout au moins, de résister.

Comment excuser, par exemple, l'incroyable arrêté du 28 Mars dernier? Quelle fureur ! quel délire! quel aveuglement ! Inquisition outrageante, visites domiciliaires, saisies de papiers, désarmement injuste, surveillance vexatoire, emprisonnements arbitraires, injonctions humiliantes, mépris scandaleux du culte, injures nominatives adressées à S. M. le Roi de Sardaigne (1). Tous les genres d'atrocités sont accumulés dans cette étrange pièce ; et, lorsqu'on réfléchit que le Département n'a pas craint d'agir en tout cela de son propre mouvement ; qu'il a prévenu la Convention Nationale ; que rien ne le forçait à cet abus extravagant d'une puissance qui doit fondre comme la neige et avec la neige ; qu'il s'est chargé bien volontairement d'une responsabilité terrible : et que tous ces beaux paragraphes sont signés en toutes lettres par des hommes qui ont des prétentions au sens commun ; on ne revient pas de son étonnement, et l'on comprend à peine comment le tintamarre de la révolution a pu étouffer à ce point le *ci-devant* bon sens d'un aussi grand nombre de personnes.

---

(1) Comme il est écrit que, dans tous les actes de la Révolution, la déraison se mêle à l'iniquité, vous observerez que, dans ce bel arrêté du 28 Mars dernier, le Roi de Sardaigne est appelé niaisement *le ci-devant roi Sarde.* — Oh ! pour cela, Messieurs, je vous demande pardon. Il est bien Roi de Sardaigne, et Roi plus que jamais. Demandez plutôt à l'amiral *Truguet*, qui a laissé en Sardaigne tant de mauvaises têtes et tant de bons canons.

Avant de terminer l'article de la responsabilité, il est nécessaire d'observer que plusieurs coupables croiront échapper à ce danger en aliénant leurs biens, et changeant de climat. Dans ce cas, les acquéreurs courent grand risque ; car ces aliénations pourront fort bien être déclarées nulles : tout homme qui se détermine à commettre un crime, contracte envers la société l'obligation de réparer le dommage qui en résulte ; et la date de cette obligation est la même que celle du crime.

Les biens meubles étant la première proie des brigands, si les circonstances leur laissent le temps de causer de grands dommages dans ce genre, la justice poursuivra ces biens partout où ils se trouveront : ils seront saisis et restitués sans indemnité, comme des effets volés ; et le vendeur quelconque sera toujours caution de l'acquéreur.

Enfin, il est évident que, pour remettre les choses à leur place, il faudra établir des formes expéditives et et des preuves privilégiées, les lenteurs ordinaires de la procédure civile ne s'accordant nullement avec un tel ordre de choses.

Vous venez de voir ce qu'exigent les lois strictes de la justice distributive à l'égard des dommages soufferts par les royalistes. Mais peut-être que vous êtes inquiets sur le sort des *coupables*. Peut-être que vous tremblez sur la latitude qu'on donnera à cette expression, et sur la manière dont la puissance légitime poursuivra ceux qu'elle appellera de ce nom.

A cet égard, il semble qu'il est encore aisé de prévoir ce qui doit arriver.

D'abord, vous pouvez être sûrs que vous ne verrez aucune exécution militaire. Pourrait-il se trouver des gens assez dépourvus de sens pour croire que Victor-Amé veuille ravager son patrimoine, de ses propres mains, et frapper en aveugle sur l'innocent et sur le coupable, au lieu de donner au glaive de la justice le temps de choisir les têtes ? Cette supposition est si extravagante, qu'il faut être non pas *impudent*, mais l'*impudence*, pour oser vous en faire un épouvantail.

A l'égard du petit nombre de furieux qui oseraient résister les armes à la main, ou seuls, ou en compagnie ; peu vous importe, je crois : s'ils sont tués, ils seront fort heureux ; s'ils étaient faits prisonniers, il n'est pas douteux qu'ils seraient traités en criminels de lèse-Majesté.

L'erreur, et surtout la première erreur, ne sera pas punie. On ne demande qu'à pardonner. C'est un mérite sans doute d'avoir jugé la Révolution Française dans son principe ; mais c'en est un aussi d'avouer humblement qu'on a méconnu la couleuvre dans l'œuf qui la renfermait, et qu'on l'abhorre depuis qu'on l'a vue déployer ses replis immenses, et vomir son effroyable venin sur toutes les parties de l'Europe.

On appellera *erreur* tout ce qui pourra porter ce nom ; et même, on violera la langue, pour contenter la clémence.

En général, souvenez-vous que la puissance légitime, image du principe éternel dont elle émane, *punit* quand il le faut, *pardonne* quand elle le peut, et ne *se venge* jamais.

Si elle avait le malheur de descendre jusqu'à la colère, elle se détacherait de son principe, elle serait *rebelle*.

Enfin, quand la bonté la plus ingénieuse aura épuisé tous les motifs, et même tous les prétextes de pardon, il restera les grands coupables.

Ah ! malheureux, qu'avez-vous fait ? Vous avez appelé sur votre pays les armos d'un peuple égaré.

Vous avez violé le premier et le plus saint des serments : vous avez trahi, renié, insulté votre Souverain.

Apôtres de la rébellion, de l'anarchie, et de tous les crimes qui en sont la suite, vous êtes coupables de lèse-Majesté et de lèse-Société.

Joignant à la scélératesse cette obstination réfléchie qui en forme le plus haut degré, depuis huit mois, la raison ni les remords n'ont pu vous faire entendre leurs voix un seul instant, à la vue de tous les maux que vous avez attirés sur votre patrie.

La pitié est si naturelle à l'homme, que les cœurs les plus féroces lui rendent quelquefois hommage. Ranimés de temps en temps par les restes languissants d'une flamme céleste, ils s'étonnent de se sentir attendris. Mais vous ! — Comment expliquer votre incroyable barbarie ? Vous tourmentez par tous les genres de duretés des hommes sans défense, qui ne peuvent vous nuire, dont la cause est absolument séparée de celle des malheureux Français, avec lesquels vous vous obstinez à les confondre, et qui ne vous demandaient que de vivre paisibles et ignorés. Le sexe même qui

peut tout, ne peut rien sur vos âmes! La main d'un sauvage s'arrête devant l'intéressante faiblesse d'une femme sans défense: plus sauvages que les sauvages, vous tourmentez, vous humiliez, vous emprisonnez des femmes pour des crimes de votre création.

Enfin, on vous voit (chose étrange!) prévenir les fureurs de la Convention Nationale, et vous investir de ses passions forcenées; au lieu d'attendre ses ordres terribles, et d'en amollir la dureté en faveur de vos malheureux compatriotes.

N'espérez point échapper à la justice. Tardive dans sa marche, par un jugement caché de la Providence, elle arrive cependant, elle vous presse; et déjà son bras se lève pour frapper. Où fuirez-vous? Irez-vous chercher la sûreté auprès des grands coupables? vous ne ferez que retarder votre supplice pour l'aggraver. En vous jetant dans les bras des parricides (dernière et fatale ressource!), vous le deviendrez vous-mêmes. Aujourd'hui, l'œil de la miséricorde peut encore vous distinguer d'eux: alors, vous partageriez leur crime et leur sort. L'Europe enfin a senti le danger, et le pacte le plus solennel et le plus général refuse l'asile à tous les parricides. La plume des historiens a tracé quelquefois la situation terrible d'un homme qui, dans les temps anciens, avait encouru la disgrâce d'un Empereur Romain. Le malheureux promenait tristement ses regards sur la terre habitée, sans pouvoir y découvrir une place où la puissance de son maître ne pût l'atteindre: voilà votre sort; et c'est en fuyant vers la France que vous accomplirez vos destinées.

Sans biens, sans patrie, sans secours, séparés pour jamais de tout ce qui vous fut cher ; errants sur une terre maudite ; repoussés par tous les gouvernements légitimes, vous verrez approcher l'inévitable moment qui doit vous livrer au glaive des lois : et cette affreuse suspension commencera votre supplice.

Entendez-vous le cri de l'univers indigné ? « Point « d'asile, point de paix pour les régicides ! Si vous « traitez avec eux, vous périrez vous-mêmes, et vous « le mériterez. Punissez le plus grand crime que les « hommes aient jamais commis : vengez le ciel, et les « hommes, et les Rois ! »

Je ne vous parle pas des Monarchies pures ; vous savez assez que les criminels n'y trouveront point d'asile ; mais vous avez vu l'ambassadeur d'une nation libre et prépondérante requérir solennellement une autre nation libre de refuser cet asile ; et, lorsqu'un représentant du peuple anglais blâma cette démarche en plein Parlement ; lorsqu'il osa parler d'accusation contre l'ambassadeur, vous savez que cette motion, soutenue par une misérable minorité (1), expira sans discussion.

Je conviens cependant que personne ne peut estimer au juste le degré de complaisance ou de délire, dont la masse de la nation française est susceptible ; et que, par conséquent, personne ne peut calculer au juste la résis-

---

(1) Trente-six contre deux cent onze. Journal du Parlement d'Angleterre, 26 Avril dernier.

tance qu'elle opposera. Cependant, ou il faut renoncer à tous les calculs de probabilités, ou cette résistance touche à sa fin. Si la machine était conduite par un scélérat sublime, sans aucun partage d'autorité, peut-être il pourrait donner une assiette au gouvernement, faire plier les Puissances étrangères, répéter enfin le rôle de Cromwel ; mais jamais je ne pourrai croire aux succès durables de cette horde parricide, la lie de la lie des peuples. Plus tôt ou plus tard, l'édifice monstrueux de sa puissance tombera sous l'effort réuni des ennemis du dedans et du dehors. Les coupables seront livrés à la justice de l'univers ; et, si vous avez cherché votre sûreté auprès d'eux, vous serez livrés avec eux.

Personne n'a droit de vous assurer qu'il soit encore temps pour vous d'échapper au sort épouvantable qui vous attend ; mais tout le monde doit vous conseiller de l'essayer. Vous êtes coupables, sans doute ; vous l'êtes infiniment : mais vous ne l'étiez pas autant lorsque vous eûtes le malheur d'embrasser le parti que vous défendez. C'est par degrés que vous êtes descendus dans le précipice. Quand l'ignorance, la vanité, ou d'autres causes vous conduisirent sur les bords de l'abîme, vous n'en connaissiez pas la profondeur : vous fîtes le premier pas en aveugles ; — le sort a fait le reste.

> Lorsque deux factions partagent un empire,
> Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire :
> Mais, quand le choix est fait, on ne s'en dédit plus.

Terrible vérité ! que vous pouvez invoquer, peut-

être, pour diminuer vos torts : le premier pas n'est jamais un grand crime ; mais, le premier pas fait, il n'est plus possible de revenir en arrière. Une démarche en amène nécessairement une autre ; et, tandis que l'effervescence d'un parti vous enivre et vous entraîne, la haine de l'autre, qui vous pousse dans le même sens, double le mouvement et le rend irrésistible. Malheureux ! tandis que l'homme exalté du parti contraire au vôtre appelle sur vous le glaive des lois et la vengeance du ciel, peut-être que s'il lisait dans vos cœurs, il vous plaindrait ; il y verrait, peut-être, les remords déchirants ; il y lirait que cette rage que vous déployez d'une manière si terrible est étrangère à votre caractère ; qu'elle est produite par le sombre désespoir d'un homme qui n'ose plus concevoir des pensées de miséricorde. — Arrêtez ! eh ! qui sait s'il n'est plus d'espérance pour vous ? Qui osera poser des bornes à la Clémence, et dire à cette fille du ciel : « Tu iras jusques là, et tu n'iras pas plus loin. »

L'heure fatale n'a pas encore sonné ; . . . . .
. . . .
. . . .

Oh ! les plus infortunés des hommes ! il est toujours temps de se livrer à l'horrible désespoir : attendez ! voyez ! il ne vous reste qu'une minute ; employez-la pour vous sauver.

Si le ciel vous inspirait une de ces démarches éclatantes, un de ces traits héroïques qui demandent grâce pour des années de crimes ; si vous aviez le courage de fouler aux pieds cette honte criminelle, cet engagement.

ces préjugés funestes qui se placent entre vous et votre devoir ; enfin, si vous étonniez votre Souverain par quelque résolution à jamais mémorable, — qui sait ?

Venez, alors, venez vous jeter à ses pieds ; dites-lui avec cet accent du repentir si séduisant pour l'oreille de la Clémence, dites-lui que vous fûtes égarés ; qu'au milieu même de vos excès, vous n'avez point abjuré entièrement le caractère national ; que vous n'avez jamais versé le sang ; que les ministres de la Convention Nationale au Département des Meurtres, n'ont jamais osé vous en commander un, et qu'une preuve incontestable que la vertu n'est pas tout-à-fait morte au fond de vos cœurs, c'est que vos nouveaux maîtres vous méprisent encore et ne s'en cachent pas. Dites que la certitude cruelle de ne pouvoir obtenir de grâce a produit, chez vous, ce désespoir fatal qui conseille de nouveaux crimes, et que vos excès mêmes attestent vos remords.

Et, tandis que, prosternés devant ce trône que vous avez outragé, vous attendrez une réponse qui décidera de votre sort, savez-vous par qui vos humbles supplications seront appuyées auprès d'un Souverain justement irrité ? — Ce sera par les victimes de vos fureurs, et c'est ainsi qu'il leur appartient de se venger. Je sais que les vengeances de la justice ne sont pas les seules que vous craigniez : vous redoutez le profond ressentiment de tant d'hommes que vous avez punis si cruellement des torts de la naissance, ou des scrupules de l'honneur et de la conscience. Ah ! combien vous vous trompez ! Ils auront assez de pleurer sur les rigueurs inévitables de la justice, sans aller encore lui dénoncer les injures

qui n'auront blessé qu'eux. Ce serait déshonorer la plus belle cause de l'univers que de permettre à la vengeance individuelle de se montrer au milieu de ces grands intérêts. Oui ! ce sera une bassesse de demander justice, et un crime de se la faire. — Pontifes, Lévites vénérables ! dignes soutiens de la foi de nos pères ! Nobles chevaliers ! enfants de l'honneur et de la gloire ! sujets fidèles, qui que vous soyez ! jurez tous qu'au grand jour de la *fête nationale*, où les croix blanches, chassant devant elles le bonnet infâme, brilleront de nouveau sur notre terre affranchie, vous n'interromprez par aucune plainte sinistre le concert ineffable de la joie universelle. Les Rois ne se rapprochent jamais plus de l'Être-Suprême que lorsqu'ils pardonnent : rapprochez-vous des Rois en pardonnant aussi. Publiez votre amnistie particulière. Il n'y a qu'un rôle digne de vous, celui de faire valoir les prières du repentir. Les lois feront justice des coupables obstinés ; elles puniront le vol ainsi que la révolte : elles vous rendront tout ce qu'un exécrable brigandage vous aura enlevé : ne demandez rien de plus, et même ne demandez pas tout. Quant aux injures personnelles, oubliez-les entièrement : chargés du noble emploi de soutenir le trône et de rétablir l'ordre, vous tomberiez trop au-dessous de votre destination, si vous écoutiez un instant la voix d'un orgueil blessé, qui ne vous dicterait que des plaintes avilissantes, ou des fautes graves contre l'ordre social.

Et maintenant, bon peuple de Savoie, famille fidèle, souffrez que je m'adresse à vous en général, et ne repoussez point la voix fraternelle d'un compatriote et d'un

ami. Je vais sonder vos cœurs, et chercher dans leurs derniers replis les plus légers atômes de fiel. Les renfermer, ce serait les éterniser : il suffit de les mettre au jour pour qu'ils s'évaporent. On accuse souvent les Princes de ne vouloir pas entendre la vérité, au lieu d'accuser les hommes imprudents ou corrompus qui ne savent pas la dire. Vous verrez que, sur les sujets les plus délicats, il est toujours possible de dire tout ce qu'il serait dangereux de cacher.

Vous retomberez sous la main, ou, pour mieux dire, dans les bras de votre Souverain. Quel malheur, si ce moment n'était pas marqué par une joie pure ! si quelque amertume pénible se mêlait, dans vos cœurs, au sentiment de joie qui doit accompagner le rétablissement de l'ordre !

Que pourriez-vous redouter encore ? La calomnie aux abois n'a plus qu'une ressource pour vous effrayer : elle voudrait empoisonner pour vous le moment fortuné de la réunion, en vous montrant, dans une perspective sinistre, la domination Piémontaise et le gouvernement militaire ? — Ah ! laissez-moi vous dire tout sur ces deux points. Si la raison calme et impartiale daignait me choisir pour son organe ; si mes réflexions, dictées par la plus sévère impartialité, pouvaient devenir également utiles au Prince et aux sujets, jamais le ciel, dans sa bonté, ne pourrait me procurer de jouissance égale, et je le remercierais d'avoir épuisé ses dons en ma faveur

25 mai 1793.

P. S. Je laisse subsister la date primitive de cette lettre, quoique cette seconde édition contienne quelques réflexions qui m'ont été suggérées par des événements postérieurs.

TROISIÈME LETTRE

D'UN

ROYALISTE SAVOISIEN

A SES COMPATRIOTES

DE LA DOMINATION PIÉMONTAISE ET DU GOUVERNEMENT MILITAIRE.

Sine ira et studio.

TACITE.

Lorsque la fortune a réuni sous le même sceptre deux provinces que la nature a divisées par le caractère, ou par la position géographique, ou par le culte, ou par la langue, celle de ces deux provinces qui possède le souverain, affecte assez naturellement une supériorité qui froisse l'orgueil de l'autre. Le peuple de cette province moins favorisé par les jeux du hasard, se montrera assez souvent soupçonneux, difficile, exigeant : il tremblera d'avoir l'air d'obéir à une nation au lieu d'obéir à un souverain ; et il pourra s'aveugler sur ses propres intérêts au point de consentir quelquefois à passer pour *étranger* de crainte de passer pour sujet. Dans les temps

ordinaires, cette antipathie d'orgueil ne saurait produire de grands maux ; mais dans un moment de trouble et d'effervescence, où la souveraineté est ouvertement menacée, elle peut avoir les suites les plus funestes.

Il pourra se faire, par exemple, que dans ces temps malheureux, le souverain, justement alarmé pour sa prérogative, s'appuie avec une confiance naturelle sur les personnes qui l'entourent dans la ville de sa résidence et dont il connaît plus particulièrement le zèle et l'activité. — C'est donc autour de lui qu'il choisira de préférence les dépositaires de son autorité ; l'ambition individuelle se hâtera de profiter de cette disposition, et bientôt ces élus de la confiance viendront occuper tous les emplois importants dans la province que les factieux menacent de plus près. Alors il s'établira, dans l'opinion publique, une fatale distinction de peuple dominant et de peuple dominé : la jalousie ressemblera à la haine, et la défiance produira le mécontentement des bons et le triomphe des méchants. L'honneur humilié gardera un silence effrayant ; en sorte que la voix des séditieux qui ne sera plus couverte par les acclamations de la fidélité, retentira seule, comme le cri du tigre au milieu des déserts.

Cette voix sera prise pour celle du peuple : on le craindra davantage ; et, pour se tenir en garde contre lui, on l'environnera de mesures de précautions, qu'il prendra pour des insultes.

L'erreur produisant les torts, et les torts renforçant l'erreur, l'homme de bien, perdu dans ce cercle terrible, tombera de lassitude et ne saura plus que gémir.

Enfin on verra les coupables, forts de la faiblesse d'autrui, demander un salaire pour ne plus se faire craindre, et plaisanter l'honneur sur ses humiliations. Bon peuple ! il fallait sonder vos plaies pour les guérir ; si la main ferme qui vient de les mettre à découvert peut vous inspirer quelque confiance, pourquoi la repousseriez-vous maintenant qu'elle vous offre le baume salutaire qui doit les guérir ?

Il se présente d'abord une réflexion bien frappante : c'est que vous ne devez asseoir aucun jugement général, aucune disposition stable sur des circonstances uniques qui n'ont point de modèle dans l'histoire, et qui, peut-être, ne se reproduiront jamais. Il est trop certain que les différents gouvernements de l'Europe n'ont point compris d'abord la Révolution française ; et lorsqu'après quatre ans entiers d'excès inouïs ils ont commencé à sentir le danger, il est encore vrai qu'ils se sont trompés sur les remèdes comme ils s'étaient trompés sur la maladie.

Les factieux agissaient puissamment sur l'opinion, ils s'emparaient de l'esprit du peuple, et déployaient dans toutes les occasions cette audace qui résulte des succès et qui les produit.

Pour les combattre avec avantage ou du moins avec égalité, il est bien clair qu'il fallait employer les mêmes armes, et de tout côté on fit le contraire. A cette opinion menaçante, forte de l'enthousiasme des peuples et de la conscience de ses forces, on ne sut opposer que la défiance et l'indécision ; on ne sut pas tourner l'opinion contre ceux qui voulaient s'en emparer ; tantôt la

prudence demeura immobile, tantôt elle fit mal de peur de mal faire ; partout on recula devant les usurpateurs, on argumenta avec eux, et l'on ne fit que doubler leur influence en croyant la combattre. En effet, le tact infaillible des peuples leur apprit bientôt à porter un jugement fatal sur ces transactions politiques. Toute puissance qui en fait reculer une autre devant elle, gagne en considération ce qu'elle enlève à l'autre.

Les peuples retranchèrent donc à leurs maîtres toute celle qu'ils se voyaient forcés d'accorder à la nouvelle puissance ; c'est ainsi que l'opinion fut gâtée, et l'on reprocha ensuite au peuple cette même opinion qu'il avait reçue toute faite. Ce fut un grand malheur, mais vous qui critiquez les puissances, auriez-vous mieux fait qu'elles. Faites-vous cette question de bonne foi, et votre conscience qui vous répondra, vous aura bientôt appris à pardonner les mesures qui ont pu vous blesser.

Revenez sur le passé ; fixez l'œil de la méditation sur la funeste *Olympiade* qui vient de s'écouler. Regardez bien, et vous n'y verrez qu'un grand jugement qui a mis en défaut toute la prudence humaine, parce qu'il partait de trop haut pour n'être pas exécuté : vous verrez que l'inflexible Providence nous a refusé même les bénéfices du hasard, c'est-à-dire de la combinaison ordinaire des causes secondes. Elle les a toutes suspendues ou dirigées contre nous ; et l'on est tenté d'appliquer à nos malheureux jours cette pensée dure et trop générale échappée au plus grand historien de l'antiquité : *Jamais la Divinité n'avait prouvé par des signes plus terribles a*

plus décisifs, qu'indifférente sur notre bonheur, elle ne songeait qu'à punir (1).

Voulez-vous donc reprocher à votre souverain de n'avoir pas été, lui seul, plus heureux et plus fort que l'Europe entière, dans une circonstance inouïe? J'ose croire, au contraire, qu'un petit nombre de réflexions sages sur les événements extraordinaires qui viennent de se passer, effaceront de vos cœurs jusqu'à la dernière trace de l'aigreur ou du mécontentement. N'a-t-on pas osé vous dire que le Roi vous avait livrés volontairement à la France? Mais, puisqu'il n'est pas possible d'imposer silence à la calomnie, il est heureux, au moins, qu'elle se détruise elle-même en perdant toute pudeur et choquant toutes les vraisemblances.

L'intérêt manifeste du Roi était de vous conserver. Il avait eu, l'année dernière, tout le temps nécessaire pour connaître les sauvages *décivilisés* qui venaient vous piller et vous corrompre. Le plus simple bon sens vous dit qu'il n'a pu vous abandonner de dessein prémédité à des ennemis de cette espèce.

Le malheur du Roi fut de compter trop sur des circonstances du moment, et sur un reste de foi publique. Un prince qui a vieilli dans les maximes de l'honneur antique et de la religion la plus réprimante, ne descend pas aisément au niveau de la Convention Nationale,

---

(1) *Nunquam atrocioribus P. R. cladibus magisve justis indiciis, approbatum est non esse curæ Diis securitatem nostram, esse ultionem.* (Tacit. Hist. l. 3.)

et il est fort aisé qu'il ne suppose pas tout ce qu'il faudrait supposer.

D'ailleurs, si l'intention décidée du Roi n'avait pas été de vous défendre, vous en auriez eu des signes incontestables. D'abord il n'y aurait point eu de magasins en Savoie et les militaires auraient reçu des ordres indirects qui auraient sauvé les équipages. En second lieu, toutes les forces auraient été portées sur les frontières du Piémont, qu'on aurait mises dans l'état de défense la plus respectable.

Souvenez-vous encore que, dans le moment de l'invasion, on cria, tout à la fois, à l'ignorance et à la trahison. Il faut cependant choisir, car vous voyez bien que l'une de ces explications exclut l'autre. La seconde est une absurdité palpable. Quant à la première, j'espère que, dans le siècle des paradoxes, vous voudrez bien m'en pardonner un. L'optimiste de la comédie trouvait partout de quoi se réjouir, même dans une maladie, ou un incendie. Ce rôle-là, tout bien considéré, en vaut bien un autre ; mais, sans m'élever tout-à-fait *à la hauteur* d'un personnage de comédie, j'avoue que les fautes militaires du mois de septembre m'ont fourni des réflexions qui m'attachaient au gouvernement. Je disais : Bénis soient mille fois les Princes qui nous laissent un peu oublier l'art militaire ! Le feu Roi de Sardaigne a fait la guerre deux fois dans sa vie avec un succès peu commun. Il conduisit jadis à la victoire ces mêmes Français dont la turbulente folie va bientôt leur jeter l'Europe sur les bras. Pour faire cette guerre brillante il fallut des impôts. Il promit à son peuple de l'en décharger

graduellement ; et fidèle à sa parole, il accomplit religieusement ses promesses aux époques marquées. La postérité n'oubliera pas le mot fameux de ce bon Roi : *Que le plus beau moment de sa vie était celui où il avait supprimé le dernier impôt mis pour soutenir la guerre.* Et la preuve que ses lèvres seules ne prononcèrent pas ce mot immortel, c'est que rien ne put le déterminer depuis à recommencer la guerre. En vain, Frédéric-le-Grand et l'Angleterre, notre alliée naturelle, voulurent l'entraîner dans la guerre de Sept Ans. En vain, se vit-il appelé de nouveau dans cette carrière sanglante, par les avances flatteuses de cet homme entraînant, par la conscience de sa réputation et de ses talents, par le souvenir de ses succès, par l'espérance fondée de les multiplier, et d'étendre ses états : une seule goutte de votre sang mise dans la balance l'emporta sur les séductions enivrantes de la gloire et de l'ambition. Il refusa de tirer l'épée, et termina un règne d'un demi-siècle illustré par tous les genres de gloire, sans avoir augmenté les tributs (1).

---

(1) A ces faits incontestables, qu'il suffit d'énoncer, opposez cette apostrophe curieuse des Commissaires de la Convention Nationale, dans leur Proclamation du 4 avril dernier, pour l'enrôlement des volontaires : *Citoyens ! Considérez combien votre état actuel est changé ; combien il y a de différence entre un volontaire national et un milicien du Roi Sarde ; vous ne vous battrez plus pour les caprices d'un maître qui nous envoie à la boucherie, quand son amour-propre se*

Son fils nous a laissé jouir du même bonheur; et l'impôt est encore ce qu'il était il y a soixante ans, c'est-à-dire, qu'il a réellement diminué de moitié, puisqu'il fut fixé à cette époque en valeur numéraire, et que les trésors que l'Amérique a versés dès lors sur l'Europe, ont diminué de moitié la valeur des métaux.

Qu'en dites-vous? Pour moi, je serais tout prêt à pardonner à nos militaires le crime de ne pas savoir faire la guerre, qu'ils n'ont jamais faite, comme je pardonne de tout mon cœur à nos Souverains, celui de ne les pas avoir tenus en haleine.

D'ailleurs, qui ne sait pas que, pour une armée qui n'a jamais combattu, le premier moment ne prouve

---

trouve blessé; quand il manque des opprimés à son ambition, à la fantaisie d'une maîtresse, ou d'un valet, etc... Voilà un bon conte à faire à un peuple qui a joui pendant 45 ans d'une paix inaltérable, au moment où il vient d'être réuni à un autre peuple tourmenté d'une frénésie politique, telle qu'il n'en a jamais existé, qui soutient, grâce à ses dignes législateurs, une guerre sanglante contre toute l'Europe. Au reste, quand on réfléchit sur ces déclamations extravagantes dont les Commissaires de la Convention Nationale barbouillent nos carrefours, on ne peut s'empêcher de croire que ces gens-là ont des moules pour ces sortes de pièces qu'ils fabriquent sans se donner la peine d'y songer. Ainsi ils parlent de *maîtresses* et de *valets* à Chambéry, comme ils en parleraient à Paris : et s'ils faisaient une adresse au *Peuple Souverain* de Pékin, ils parleraient, peut-être, de l'influence des *confesseurs*.

rien? Vos fanatiques oublient si volontiers la honteuse défaite de Mons, en faveur de cette victoire de Jemmapes, qu'ils appellent à jamais mémorable ! Pourquoi-donc nous presserions-nous si fort de juger nos troupes, au lieu de leur laisser le temps de faire leurs preuves? Vous ne pouvez pas dire qu'elle ne savent pas se battre, car elles ne se sont pas battues. Et certes, ce n'est pas leur faute; donnez-moi une armée de Paladins placés dans les circonstances où se trouvèrent nos troupes au mois de septembre dernier : ils feront précisément ce qu'elles firent. Laissez-dire les brochures; l'honneur du soldat est intact.

Il se souvient de Turin, de Parme, de Guastalla, de Coni, de Campo-Santo. Pour se battre il ne demande qu'une chose, c'est qu'on veuille bien le lui ordonner. Suspendez-donc votre jugement sur cet article comme sur tant d'autres, et laissez fondre les neiges.

Je vous ai dit, je crois, des raisons passablement bonnes, pour établir que les choses qui ont pu vous déplaire le plus dans ces derniers temps, tiennent à des circonstances uniques qui ne peuvent légitimer un jugement général. Quant aux inconvénients prétendus de votre position ordinaire à l'égard du Piémont, ils se réduisent à un seul; c'est qu'il n'est pas possible à un Souverain d'habiter à la fois toutes les provinces de ses états. Vous dépendez de Turin, comme le Montferrat, par exemple, ou le Pavesan en dépendent; en un mot, vous formez une province des états du Roi; et, sous ce point de vue, vous êtes, sans contredit, celle qui a le moins à se plaindre.

D'abord, il est impossible d'imaginer une égalité de droits plus parfaite. Toutes les carrières vous sont ouvertes ; vous n'êtes exclus d'aucune place ; plus d'une fois même, vous avez eu l'honneur d'exciter de grandes jalousies ; tous les règnes en fournissent des exemples remarquables, et le règne actuel plus que tous les autres. Votre population est de 400,000 âmes ; celle du Piémont excède deux millions : faites une somme de tous les emplois et de toutes les grâces ; vous verrez que la part que vous possédez dans la masse des bienfaits, excède de beaucoup celle qu'une proportion sévère attribuerait à votre population. Enfin, il y a sur ce point, une observation décisive, et la voici : je vous défie de nommer en Savoie un seul talent distingué qui n'ait pû trouver d'emploi.

Lors donc que vous vous plaignez de voir les emplois du Duché occupés par des Piémontais, il est très-aisé que vous soyez injustes sans vous en apercevoir. D'abord, vous raisonnez mal, si vous ne mettez dans la balance ceux que vous occupez vous-mêmes dans les autres provinces de l'État, et, d'ailleurs, quoique la saine politique ne conseille pas au Roi de Sardaigne de donner tous, ou presque tous les emplois de Savoie à des sujets Piémontais, il ne blesserait pas moins cette même politique, s'il ne leur en confiait aucun. C'est précisément parce que les Alpes et la langue divisent en apparence les deux provinces, qu'il importe d'en mêler les habitants, de les amalgamer, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par tous les moyens possibles,

Souvenez-vous encore que, si vous avez vu quelque-

fois un grand nombre de places occupées en Savoie par des Piémontais, c'est parce que vous l'aviez bien voulu, et parce que vous l'aviez demandé. Non seulement on vous a vus cent fois accorder une préférence marquée à des sujets Piémontais dont le mérite transcendant justifiait votre confiance ; mais souvent vous avez préféré la médiocrité ultramontaine à des talents qui n'avaient pour vous d'autres défauts que d'être vos concitoyens.

Le Roi, fatigué par vos soupçons, par vos intrigues interminables contre les gens en place nés en Savoie, vous servait comme vous le désiriez. Plaignez-vous donc de vous-mêmes.

Encore une observation importante sur cette différence de langue qui distingue les deux peuples : on pourrait dire, d'abord, que la différence se réduit à rien. Car, le Piémont ne parviendra jamais à être totalement Italien, et toujours la langue Française sera, à peu près vulgaire, dans la *Gaule Transpadane ;* mais supposons cette différence plus tranchante ; à cet égard, l'avantage est de votre côté : en effet, vous avez une langue ; et, à proprement parler, le Piémont n'en a point. D'ailleurs la supériorité de celle que vous parlez est incontestable.

Ceux qui la nient admettent précisément un effet sans cause : car, *le règne* de cette langue ne peut être contesté ; et il faut cependant qu'il ait une cause. Cet empire n'a jamais été plus évident, et ne sera jamais plus fatal que dans le moment présent. Une brochure Allemande, Anglaise, Italienne, etc., sur les *droits de l'homme* amuserait tout au plus quelques valets de

chambre du pays : écrite en Français, elle ameutera, dans un clin-d'œil, tous les fous de l'univers. On sait que cette langue s'est emparée de toutes les cours, de tous les cabinets ; enfin, qu'elle est devenue une espèce de monnaie universellement convenue entre tous les peuples, pour l'échange des pensées. L'invasion qu'elle a faite dans la littérature des autres pays, est connue de tout le monde. Elle a brisé la période italienne, et contristé les ombres classiques de Pétrarque et de Bocace. Elle n'a pas fait de moindres conquêtes en Allemagne, en Russie, et même en Angleterre, d'où les préjugés autant que la syntaxe, semblaient la chasser plus que de tout autre pays (1). La supériorité de la langue contribue à donner à Turin un ton difficile à définir, mais qui n'est pas moins réel. Regardez bien et vous verrez qu'un Savoisien, dans la capitale, est quelque chose de mieux qu'un provincial.

Les Souverains se rappellent que nous fûmes leurs premiers sujets ; huit siècles de bienfaits d'une part, et

---

(1) L'auteur d'un dictionnaire estimé se plaignait, il n'y a pas longtemps que l'influence de la langue française adoptée par la Cour avait corrompu sensiblement la prononciation anglaise ; que le mal augmentait tous les jours ; et que si l'on n'y trouvait un remède, l'anglais, suivant les apparences, allait devenir *un véritable jargon* ; que chacun parlerait à sa fantaisie. V. *A complet Dictionary of the English language both with regard to sound and meaning*, *etc. By Th. Sheridan. London.* 1789.

de fidélité de l'autre, forment des liens bien forts et bien doux. Ils s'occupent de la Savoie plus que de toute autre province de leurs états : loin d'être jamais perdus de vue, on peut dire que nous avons quelquefois fatigué la bonté et la sollicitude de nos Souverains. La critique leur a même reproché de temps en temps l'excès de cette sollicitude ; elle a dit que le secret de gouverner infiniment mieux est souvent de gouverner infiniment moins.

Si les défauts du caractère piémontais vous frappent beaucoup, ce n'est pas que vous en ayez moins, c'est que vous en avez d'autres : du reste, puisque les Piémontais vous supportent, vous pouvez bien les supporter : ou je ne sais rien en *dynamique*, ou l'effort est égal.

Ce qui fait qu'il vous arrivait souvent de ne pas rendre pleine justice à ce peuple, c'est que vous étiez trop accoutumés à faire venir vos opinions de France comme vos étoffes, et que les Français jugent fort mal les autres peuples, surtout les Piémontais pour lesquels ils n'ont jamais eu une grande inclination (1).

Sans doute, le Piémontais a des défauts, et même des

---

(1) La partie la plus faible de la littérature française est, sans contredit, celle des voyages ; c'est là où se montrent à découvert les défauts les plus saillants du caractère français, la fureur de tout ridiculiser, et la précipitation des jugements qui leur nuit, même lorsqu'il leur arrive par hasard de louer.

Si vous avez habité le Piémont, lisez ce que les voyageurs français en ont dit, et vous concevrez à peine qu'il soit possi-

défauts très prononcés, parce qu'ils sont greffés sur un caractère sombre et énergique. Il porte les préjugés nationaux à l'excès : on les reproche aux Français, et l'on a grandement raison ; mais certainement ils ne sont pas moins forts en Piémont. Ils ont même, dans ce pays, quelque chose de plus repoussant, parce qu'ils ne sont pas enveloppés de ces grâces et de cette aménité dont on est toujours plus ou moins dupe. La vanité Française *impatiente ;* l'orgueil Piémontais *irrite.* Le mérite étranger est une marchandise qui n'est pas tout-

---

ble de se tromper à ce point, en mal, et même en bien. Les détails, sur cet article, me mèneraient trop loin. Qu'on me permette seulement deux citations très originales. M. M. (anonyme que je regrette de ne pas connaître) observe très finement dans ses lettres sur l'Italie, 6 vol. in-12, à l'article de Turin : *Que cette ville possède une bibliothèque publique, où les livres sont entassés fort inutilement, parce que personne ne les lit.* Un autre voyageur français, beaucoup plus honnête, et non moins instruit, nous dit en parlant des mœurs de Turin : *L'ordre dans cette Cour* (de Turin), *est tel qu'il s'étend jusque sur les mœurs des particuliers ; on serait sûr de mériter la disgrâce du Roi par une conduite qu'on nommerait ailleurs galanterie, et la police de Turin ne permet aucune fille publique.* Voyez Lettres contenant le journal d'un voyage fait à Rome en 1783. 2 vol. in-12.

Quels observateurs, bon Dieu ! l'un ne trouve point de savants à Turin, et l'autre n'y trouve point de filles : mettez ces deux bêtises dans la balance, vous les trouverez en équilibre.

à-fait prohibée en Piémont ; mais qui paye au moins de très gros droits ; et si elle vient de France elle échappe difficilement à la confiscation. Cette partie de la nation qui a conservé le caractère antique, présente encore dans ses manières une certaine rudesse qui a fait quelque tort au gouvernement dans un pays où l'impolitesse obtient souvent moins de grâce que la scélératesse.

Le peuple, enfin, dont les mœurs ne sont pas adoucies par l'éducation, est souvent cruel dans ses vengeances. Il ne boit pas le sang (chacun a son goût), mais, lorsqu'il est agité par des passions violentes, il se détermine trop aisément à le verser (1).

Voilà le mauvais côté du caractère piémontais : mais par combien de bonnes qualités ces défauts ne sont-ils pas rachetés !

Vous ne trouverez pas un peuple plus calme dans ses jugements et moins susceptible de cet enthousiasme éphémère pour les hommes et pour les choses, qui finit par tourner en modes les maximes les plus importantes du gouvernement.

Vous ne trouverez pas un peuple plus ami de l'ordre ; le Piémontais aime, par-dessus tout, que chaque chose soit à sa place ; il exige strictement le respect de ceux

---

(1) Il y a cependant de l'exagération à cet égard, et je crois qu'il ne serait pas difficile de prouver qu'il se commet en Piémont, proportion gardée, moins de crimes, et d'un genre moins atroce, qu'il ne s'en commettait en France, même avant l'*Ère des crimes*.

qui le lui doivent : mais il le rend à ses supérieurs, comme il le reçoit de ses inférieurs, non pas seulement sans répugnance et sans murmure, mais avec plaisir. Ailleurs, la subordination n'est qu'un devoir ; en Piémont, elle est un « goût » : en un mot, le Piémontais obéit et commande avec passion ; et c'est, peut-être, là, le trait principal de son caractère.

On n'a jamais accusé l'aristocratie nobiliaire de manquer de splendeur en Piémont ; et cependant, il n'existe aucun pays, sans exception, où le mérite, séparé de la naissance, ait un accès plus libre à toutes les places de l'État. L'accord de deux choses qui paraissent s'exclure, mérite grande attention, et pourrait fournir des réflexions neuves ; mais il est impossible de tout dire : forcé de parcourir rapidement un terrain immense, si, par le hasard, on vient à découvrir une mine, c'est bien assez de dire aux manœuvres : « creusez là. »

Si vous avez un ennemi en Piémont, vous ne ferez pas mal de vous ôter de son chemin ; mais si vous y avez mérité un ami, ce sera une belle conquête. Les amis de Piémont sont uniques, comme ses organsins.

A l'égard des talents le Piémont en possède d'éminents dans tous les genres ; et dans ce moment encore, c'est un Piémontais qui tient en Europe le sceptre des mathématiques (1).

---

(1) . . . . . *micat inter omnes*
Taurinum Sydus, velut inter ignes
Luna minores.

Observez que votre législation civile et criminelle, l'organisation des finances, l'assiette et le recouvrement des impôts, l'admirable « péréquation », le cadastre, « la mappe, » l'affranchissement des mainmortes, le dépôt des actes publics ; c'est-à-dire, les institutions les plus sages de l'Europe, sont des productions de la sagesse piémontaise.

Enfin, pour terminer par un fait général, et si incontestablement vrai, qu'il ne saurait pas même être soupçonné de flatterie : tous nos Souverains, depuis le Duc Louis, sont Piémontais, et je ne crois pas qu'on puisse leur opposer, pour les talents, aucune autre suite de princes. Le témoignage de l'illustre Robertson, sur cette longue et brillante dynastie, ne déparera point cet écrit : « La position des Ducs de Savoie, dit-il, en « tenant leur génie toujours alerte, et les forçant à une « application, et à une activité toujours soutenue, en a « formé une race de Souverains unique peut-être dans « l'histoire du monde, pour la sagacité à découvrir « leurs véritables intérêts, la vigueur de leurs résolu- « tions, et leur dextérité à se prévaloir de toutes les « circonstances favorables qui se sont présentées à « eux (1). »

Quand les masses sont aussi bonnes, il ne faut qu'une légère dose de philosophie pour s'accomoder aux détails : il n'y a rien de si important pour vous, que de vous

---

(1) *Robertson's History of the Emper. Charles V.* Tom. IV. p. 369 de l'édit. de Bâle.

identifier avec le Piémont, et de vous accoutumer à le regarder simplement comme la portion la plus considérable de notre patrie commune. Vos frères cadets ont fait fortune ; ce n'est pas une raison pour les haïr. Conservez seulement la dignité de l'aînesse, allez vivre parmi eux. Parlez peu et bien ! parlez même leur langue, ou leur langage (et pourquoi pas ?), ne faites pas des phrases ou des épigrammes à la Française : ne vantez point trop ce qui se fait ailleurs ; sachez respecter ce qui se fait autour de vous, et vous trouverez en Piémont, je ne dis pas l'hospitalité, mais souvent la fraternité.

Reste le gouvernement militaire qui a fait depuis longtemps, et surtout, depuis l'origine des troubles de France, le sujet de vos réclamations, et de toutes les brochures profondes qu'on a publiées, dans ces derniers temps, contre le gouvernement du Roi de Sardaigne.

A cet égard, je commence par faire une profession de foi ; car tout écrivain qui bronche sur les principes, ne mérite aucune considération. Ainsi, je conviendrai franchement que la réunion du pouvoir militaire et judiciaire dans les mêmes mains, serait une institution tout-à-fait impolitique, et bien plus dangereuse encore, pour le Souverain, que pour les peuples.

L'homme répugne naturellement à être jugé par la volonté de l'homme, parce qu'il se connaît lui-même, et qu'il sait ce qu'il vaut ; il ne se fie donc qu'à la loi qui n'est pas la volonté aveugle, corruptible, capricieuse, et momentanée de *l'homme ;* mais la volonté générale, éclairée, stable, et *impassionée* du *Législateur*.

Car la loi n'est qu'une règle générale, établie sans passion, pour réprimer les passions.

Oh ! saintes et divines lois, émanations célestes ! honneur de la nature humaine ! C'est par vous, seulement, que les Souverains se rapprochent de leur modèle. Lorsqu'on se recueille un instant, et qu'on réfléchit sur les merveilles de l'organisation politique, on croit entendre la voix de la Divinité même, qui crie aux Souverains : « Je vous charge de conduire les hommes, « vous qui n'êtes que des hommes ; tremblez, mais ne « désespérez pas. Vous écouterez les sages, afin que « vos volontés soient sages : vous les écrirez, afin « qu'elles soient invariables ; et vous les ferez exécuter « par d'autres, afin que l'homme ne puisse jamais se « substituer au Législateur. Si les dépositaires de « votre autorité se trompent, vous ne répondrez de « rien ; car, du moment où vous aurez établi, autant « qu'il est en vous, de bonnes lois et de bons Ministres « pour les faire parler, vous serez quittes envers Moi « et les hommes. »

Ces hautes spéculations ont pour les esprits droits un charme séduisant qui peut conduire à l'erreur. Les théories sont belles, mais il faut les plier à la nature humaine, et se garder, comme d'une très-grande imperfection, de prétendre à la perfection idéale. Que les lois fondamentales d'un État astreignent autant qu'on voudra le pouvoir arbitraire ; que dans une monarchie pure, les coutumes et l'opinion publique renforcée par la conscience du Souverain, donnent à ce pouvoir toutes les bornes que vous pourrez imaginer, il faudra tou-

jours laisser quelque chose à l'arbitraire ; il faudra toujours qu'il y ait, indépendamment de la force légale, une force administrative qui soit affranchie des formes et qui puisse agir brusquement dans une foule d'occasions. Par exemple, si vous exigez *toujours* une information, et un décret pour faire arrêter un homme, je vous défie de maintenir la sûreté publique, surtout dans un pays tel que la Savoie, ouvert de toute part, et qui deviendrait bientôt l'égout de tous les pays qui l'environnent.

Que la puissance économique, dont je parle, existe sous le nom d'un Lieutenant-général de police, ou d'un Commandant militaire, ou d'un Comité de recherches, de sûreté publique, etc., etc. Qu'importe ? c'est toujours la même puissance, sous des noms différents.

Cette espèce de juridiction économique était confiée en grande partie parmi nous, aux Commandants militaires, et il est certain qu'il en est résulté souvent de grands abus ; car, toute administration arbitraire dépend absolument des qualités personnelles de l'administrateur, qui peut commettre toutes sortes de fautes, puisqu'il est sujet à toutes sortes d'imperfections. Croyez, cependant, qu'il y aurait le plus grand inconvénient à priver parmi nous l'état militaire de toute influence dans le gouvernement.

Nous sommes habitués à une espèce de gouvernement ; perfectionnons-le autant qu'il est possible ; dénonçons les abus au gouvernement, avec respect et modération ; mais tenons-nous-y, et laissons les autres peuples se gouverner comme ils l'entendent.

Ne croyons point que les hommes, en général, soient faits pour la liberté, ou pour le même degré de liberté, ou qu'ils doivent jouir, par les mêmes moyens, du degré de liberté qui leur convient. Toutes les pages de l'histoire refusent ces idées générales, qui sont des rêves de jeunes gens.

Si l'on ôtait aux chefs militaires cette portion de police intérieure qui leur est confiée, il faudrait leur substituer une nouvelle magistrature, et des légions de sbires que vous seriez obligés de soudoyer. Une armée en temps de paix est un poids accablant : c'est une très-bonne idée de l'employer à maintenir la tranquillité intérieure. La nature de l'homme le porte à désirer la puissance : un certain degré de juridiction, ou, pour mieux dire, d'inspection, est le salaire de l'officier militaire qui veille à la tranquillité publique. Le soldat même s'élève à ses propres yeux en s'attribuant une partie de cette puissance dont il n'est, cependant, que l'instrument mécanique.

Ce n'est point un mal, assurément, que la poursuite et la capture des malfaiteurs soient confiées aux militaires, lorsqu'ils n'ont ce droit, comme parmi nous, qu'en concurrence avec les différentes magistratures auxquelles la loi leur enjoint expressément de prêter main-forte sans examen et sans retard.

Quant aux peines, il n'y a aucun inconvénient qu'un Commandant militaire puisse envoyer un tapageur du peuple au corps de garde, pour vingt-quatre heures ; car cette réclusion est une correction, plutôt qu'une peine.

A l'égard des peines plus sévères, malgré l'extrême rareté des cas, et les mesures secrètes employées pour prévenir les abus, il est sûr qu'on n'a pas toujours réussi, et cet objet est digne d'occuper la sagesse du Roi. En attendant, nous rirons des exagérations ridicules de mille et une brochures publiées contre le Gouvernement du Roi de Sardaigne (1), dans lesquelles on dépeint tous les officiers militaires de ce Souverain faisant distribuer des coups de bâtons à volonté, comme des Cadis turcs. Quelle absurdité ! nous avons vu, il ya peu de temps, deux voleurs punis de cette peine ; nous l'avons vu encore infliger à un cocher, qui avait frappé de son fouet une sentinelle en faction : et ces deux

---

(1) Un morceau unique sur le gouvernement du Roi de Sardaigne, c'est le chap. XXXI, du livre intitulé : *Constitutions des principaux États de l'Europe*, par M. Lacroix, professeur de Droit public, au Lycée de Paris. 4 vol. in-8°. Paris 1791. Tom. III., p. 72 et suivantes. Le gouvernement donna l'année dernière quelque célébrité à ce livre, en prenant des précautions pour en interdire l'entré , tandis qu'il fallait au contraire faire traduire ce beau chapitre en italien, et le faire distribuer dans les deux langues et dans tout l'État, aux frais du gouvernement. Jamais, peut-être, il n'existera un monument aussi curieux de l'art si utile, et si perfectionné à Paris, de parler de ce qu'on ne sait pas. L'auteur n'a pas lu, ou n'a pas compris une seule ligne de nos lois; et pour réfuter son ouvrage, avec tout le détail nécessaire, il suffit d'écrire sur les marges à l'extrémité de chaque ligne : *Cela n'est pas vrai.*

exemples, les seuls, je pense, que l'on se rappelle en Savoie, sont séparés par un intervalle de 15 ou 20 ans.

Nous avons ouï raconter, il y a quelques années, que le Gouverneur de Turin, pour extirper un abus funeste au bon ordre, avait pris le parti de faire donner, sur le champ, des coups de nerfs de bœuf à tout homme sans aveu et sans profession, trouvé la nuit dans les rues avec un stilet dans sa poche. — C'était, je crois, un petit mal pour ceux qui dormaient, et qui ne voulaient pas porter de stilet. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, suivant les mêmes relations, ces misérables qui bravaient dix ans de galère, redoutèrent la punition turque. — Sans doute, on pouvait punir ces hommes d'une autre manière. Peut-être elle aurait mieux réussi; peut-être plus mal : les lois doivent être adaptées au génie des peuples, à la nature des délits, aux localités de tout genre, dont il est impossible de juger de loin. On a beaucoup crié, par exemple, contre la sévérité des anciennes lois françaises, et vous verrez qu'en France il en faudra toujours venir à ce système, et que les magistrats du grand siècle contre lesquels on a tant invectivé, avaient très-bien jugé leur nation en lui donnant des lois terribles.

Une peine grave infligée sans preuve légale est certainement un grand mal; mais, nulle part vous ne trouverez que les lois de S. M. le Roi de Sardaigne donnent à la Puissance militaire le droit d'infliger des peines; tout se réduit au droit d'arrêter, dans certains cas: si donc il y a eu des abus dans ce genre, ils étaient hors de la loi : et je ne doute nullement qu'ils ne fussent sur

le point de disparaître entièrement par le seul ascendant de la raison. Il est impossible qu'un peuple entier demande sagement une réforme sans qu'elle s'exécute. La répugnance du Souverain à corriger les abus, est presque toujours fondée sur les torts des frondeurs! ils prennent le ton de la révolte et de la sédition : ils insultent l'autorité, et lui inspirent des alarmes légitimes ; en sorte que, de peur de se voir forcée, elle résiste même aux réformes utiles. Les gens sages qui aiment mieux les abus que les révolutions, irrités de même contre l'audace des novateurs, se mettent à aimer de rage ces mêmes abus, qu'ils ne faisaient que supporter. Ainsi se forment les partis, les haines politiques, et tous les maux qui en sont la suite. Ne perdez pas de vue cette grande vérité : que les gouvernements n'ont jamais d'autres défauts que ceux des peuples gouvernés.

Les révolutionnaires Français triomphent lorsqu'ils font le tableau de l'étonnante corruption de l'ancien régime : mais ces vices dont ils parlent, sont les vices des Français, qui les ont portés tous dans leur ridicule et horrible République. L'unique différence c'est que la monarchie, quoique gangrenée dans l'intérieur, se soutenait, cependant, par le seul aplomb et par l'appui extérieur des anciennes coutumes, comme ces vieux arbres qui vivent par leur écorce et font encore l'ornement des forêts, tandis que le tronc consumé par le temps est devenu le repaire de mille insectes hideux : au lieu que la République éphémère, dépourvue de l'appui qui soutenait la monarchie, n'est qu'un édifice construit avec du sable pétri dans le sang, et ne doit

pas durer plus longtemps que l'accès de fièvre qui tourmente les Français dans ce moment. Les politiques, à deux sous la feuille, vous disent depuis quatre ans, et, peut-être, vous ont fait croire que les princes peuvent faire tout ce qui n'est pas défendu par une loi fondamentale ; si vous croyez cela, vous vous trompez plus qu'il n'est possible de vous l'exprimer. Comme il y a toujours dans la musique quelque chose qu'il n'est pas possible de noter, il y a de même dans tous les gouvernements quelque chose qu'il n'est pas possible d'écrire. Les jurisconsultes romains ont jeté, sans prétention, dans le premier chapitre de leur collection, un fragment de jurisprudence grecque bien remarquable : « *Parmi les lois qui nous gouvernent*, dit ce passage, *les unes sont écrites et les autres ne le sont pas.* » Rien de plus simple et rien de plus profond. De là tant de bévues des voyageurs qui croient nous avoir fait connaître l'état politique d'un peuple, lorsqu'ils nous ont copié à la hâte quelques-unes de leurs lois écrites. Le gouvernement marche chez les Anglais, à peu près aussi bien que le comporte notre faible nature ; transportez ce gouvernement en France, avec toutes ses pièces, jusqu'à la plus petite ; tout ira mal. Connaissez-vous quelque loi turque ou persane, qui permette expressément au Souverain d'envoyer un homme à la mort, sans le ministère intermédiaire d'un tribunal ? Connaissez-vous quelque loi écrite, même religieuse, qui le défende à nos Rois ou aux autres Souverains de l'Europe chrétienne ? Cependant, le Turc n'est pas plus surpris de voir son maître envoyer le cordon fatal, que

de le voir aller à la Mosquée. Il croit avec toute l'Asie, et peut-être même avec toute l'antiquité, que le droit de mort exercé immédiatement dans certaines occasions, est un apanage légitime de la Souveraineté. Mais nos princes frémiraient à la seule idée de condamner un homme à mort ; parce que, suivant notre manière de voir, cette condamnation serait un meurtre. Suivez cette observation, et vous verrez que le véritable caractère des gouvernements est beaucoup moins déterminé par les lois écrites que par les préjugés ; qu'on abuse de ce dernier mot en le prenant toujours dans une acception odieuse ; qu'il y a d'excellents *préjugés*, qui sont les plus anciennes et les plus saintes des lois ; que tous les gouvernements sont le résultat de la convention tacite des hommes réunis, et l'expression réelle de leur assentiment, fondé sur leur caractère, et sur des circonstances sans nombre qu'il est impossible de connaître toutes (1) ; que l'art de réformer les gouvernements ne consiste pas du tout à les renverser pour les refaire sur des théories idéales, mais à les rapprocher de ces principes internes et cachés, découverts dans les temps anciens par le bon sens antique et l'instinct ma-

---

(1) En sorte que Pope a dit, avec autant de vérité que d'élégance, dans l'Essai sur l'homme, si je ne me trompe :

For forms of governement let fools contest !
Whatė er is best administrated ; is best.

C'est-à-dire, que les sots se disputent sur le meilleur des gouvernements, le meilleur est celui qui est le mieux réglé.

chinal de chaque peuple ; que le siècle de la raison précède heureusement, partout, le siècle des dissertations, et que, presque toujours, les gouvernements sont faits lorsqu'on commence à écrire les lois.

En examinant de sang-froid tout ce qu'on a dit sur le sujet important de la juridiction militaire, vous verrez que le Roi peut aisément prévenir tous les abus, par quelques lignes de règlement qui mettront toutes les choses à leur place, et fixeront le devoir et la puissance de tout le monde. S'il y a eu des abus (et quel pays n'en présente aucun ?), c'est à présent, moins que jamais qu'il faut en demander le redressement par des insurrections ou par des déclamations fanatiques. D'abord, il n'est pas douteux que les Souverains vont s'occuper de plusieurs systèmes d'amélioration : la secousse terrible que vient d'éprouver l'Europe, l'exige absolument ; et vous verrez que, dans ce cas, comme dans mille autres, le bien résultera du mal.

D'ailleurs, lorsque la mer en furie sera rentrée dans ses bords, personne ne connaît l'espèce de limon dont elle aura couvert le rivage. Pour effacer jusqu'aux dernières traces des principes désorganisateurs jetés sur notre malheureuse terre, le gouvernement aura besoin d'être assisté par l'esprit public ; ne lui refusons point cette assistance sacrée ; abjurons l'aigreur, le ressentiment, les misérables jalousies ! Soyons tous frères, et travaillons d'un commun accord au bonheur de la grande famille.

Sujets fidèles de toutes les classes et de toutes les provinces, sachez être royalistes ; autrefois c'était un

instinct, aujourd'hui, c'est une science. Serrez-vous autour du trône et ne pensez qu'à le soutenir. Si vous n'aimez le Roi qu'à titre de bienfaiteur, et si vous n'avez d'autres vertus que celles qu'on veut bien vous payer, vous êtes les derniers des hommes. Élevez-vous à des idées plus sublimes, et faites tout pour l'ordre général. La majesté des Souverains se compose des respects de chaque sujet. Des crimes et des imprudences prolongées ayant porté un coup à ce caractère auguste, c'est à nous à rétablir l'opinion, en nous rapprochant de cette loyauté exaltée de nos ancêtres. La philosophie moderne tout glacé, tout rétréci : elle a diminué les dimensions morales de l'homme, et si nos pères renaissaient parmi nous, ces géants auraient peine à nous croire de la même nature. Ranimez dans vos cœurs l'enthousiasme de la fidélité antique, et cette flamme divine qui faisait les grands hommes. Aujourd'hui on dirait que nous craignons d'aimer, et que l'affection solennelle pour le Souverain a quelque chose de romanesque qui n'est plus de saison : si l'homme distingué par ces sentiments vient à souffrir quelqu'injustice de ce Souverain qu'il défend, vous verrez l'homme au cœur désséché jeter le ridicule sur le sujet loyal ; et quelquefois même, celui-ci aura la faiblesse de rougir. Voilà comment la fidélité n'est plus qu'une affaire de calcul. Croyez-vous que du temps de nos pères, les gouvernements ne commissent point de fautes ? Vous ne devez point aimer votre Souverain parce qu'il est infaillible, car il ne l'est pas ; ni parce qu'il aura pu répandre sur vous des bienfaits ; car, quand il vous

aurait oublié, vos devoirs seraient les mêmes. Il est heureux de pouvoir joindre la reconnaissance individuelle à des sentiments plus élevés, et plus désintéressés ; mais quand vous n'auriez pas cet avantage, n'allez pas vous laisser corrompre par un vif dépit, qu'on appelle *noble orgueil*. Aimez le Souverain comme vous devez aimer l'*ordre* : avec toutes les forces de votre intelligence. S'il vient à se tromper à votre égard, vengez-vous par de nouveaux services : est-ce que vous avez besoin de lui pour être honnêtes ? ou ne l'êtes-vous que pour lui plaire ? Les admirateurs enthousiastes de la démocratie ne cessent de répéter que le peuple ne doit rien à personne, et que chaque individu lui doit tout ; qu'*Aristide* n'avait pas droit de murmurer en écrivant son nom sur la coquille fameuse, et que ses devoirs n'avaient pas changé après l'injustice atroce qu'il recevait de ses concitoyens. J'adopte volontiers ces idées exaltées pourvu qu'on les généralise, et qu'on les applique au *Souverain* quelconque. Quoi ! je devrai pardonner à un vil *prolétaire* qui demande injustement ma mort ou mon exil sur la place publique, et je ne pardonnerai pas à mon Roi un passe-droit ou quelqu'autre erreur, qui même, n'en sera une, peut-être, qu'aux yeux de mon amour-propre. — Quel délire ! Loin de nous ces systèmes faux ou exagérés, qui ne sont propres qu'à nous perdre. Respectons les anciennes maximes, d'autant plus que l'amour pour le Souverain doit renforcer, parmi nous, l'amour pour la Souveraineté : laissons à l'opinion publique le soin de faire justice comme elle pourra, des fautes qui nous ont

livrés aux Français : ces fautes sont absolument étrangères au Roi, qui en est la victime autant que nous. Nous a-t-il jamais regardés comme des étrangers ? S'est-il isolé de nous ? a-t-il regardé froidement notre perte comme un arrangement personnel, ou comme l'élément d'un calcul politique ? Non, non... pour son cœur paternel, pour sa tendresse royale, *il n'y a point de Mont-Cenis*. Nos malheurs sont les siens ; et depuis le moment fatal qui nous a fait changer de maître, à travers l'effroyable chaos qui a suivi la conquête, son œil ne s'est point égaré : loin de nous juger d'une manière sinistre, loin de généraliser les erreurs du petit nombre, il a su, bientôt, repousser les jugements d'une opinion trompeuse et nous consoler de ses injustices. Il n'est pas seulement le Souverain, il est l'ami de la Savoie : rendons-lui donc amour pour amour, et servons le comme ses pères furent servis par les nôtres. Vous, surtout, membres du premier ordre de l'État (1), souvenez-vous de vos hautes destinées : si votre attente a pu être trompée

(1) On a publié une brochure intitulée : *Exposition de la conduite d'une partie de la Noblesse savoisienne*, ouvrage d'un homme très-français et très-irrité : il faut bien la lire, puisqu'elle est faite ; mais l'auteur me permettra d'observer, avec tous les égards dûs à tout cœur profondément ulcéré, que nul homme n'a droit, surtout, sous le voile de l'anonyme, de faire parler des individus, ou des Corps dont il n'a reçu aucune commission, à moins qu'il n'élève la voix que pour exprimer des sentiments de loyauté et d'allégeance.

sur quelque chose, si vos cœurs froissés n'ont pas trouvé d'abord le remède qu'ils attendaient ; songez aux malheurs du moment, à des circonstances uniques, aux jugements généraux, que la sagesse même n'avait point encore eu le temps de particulariser, songez à tant de préoccupations, et aux malentendus qui en furent la suite. Que vous dirai-je ? Si l'on vous avait demandé votre vie, vous l'auriez offerte, sans balancer, vous auriez tous volé sur le champ de bataille ! eh bien : la patrie demande quelquefois des sacrifices d'un autre genre, et non moins héroïques, peut-être, précisément parce qu'ils n'ont rien de solennel, et qu'ils ne sont pas rendus faciles par les jouissances de l'orgueil. Aimer et servir ; voilà votre rôle. Souvenez-vous en, et oubliez tout le reste ; comment pourriez-vous balancer ? vos ancêtres ont promis pour vous.

Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir présenter, non pas seulement à la Savoie, mais à ma patrie, en général. Je connais l'extrême délicatesse du sujet que je viens de traiter ; mais je suis rassuré par la pureté de mes intentions. Je crois la conscience un guide infaillible ; pourquoi ne tromperait-elle que moi ? S'il existe dans cet écrit une seule ligne où la passion ait osé se montrer à mon insu, je suis le premier à la condamner : mais je prie l'ange de *Sterne* de laisser tomber une larme sur cette ligne.

5 Juin 1793.

QUATRIÈME LETTRE

D'UN

ROYALISTE SAVOISIEN

A SES COMPATRIOTES

IDÉE GÉNÉRALE DES LOIS ET DU GOUVERNEMENT
DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE, AVEC QUELQUES RÉFLEXIONS
SUR LA SAVOIE EN PARTICULIER.

Non ego te meis
Chartis inornatum silebo.
HOR.

HEUREUX les peuples dont on ne parle pas ! Le bonheur politique, comme le bonheur domestique n'est pas dans le bruit ; il est fils de la paix, de la tranquillité, des mœurs, du respect pour les anciennes maximes du Gouvernement et pour ces coutumes vénérables qui tournent les lois en habitude et l'obéissance en instinct.

Cet état est précisément celui dont vous jouissiez : nul État de l'univers ne présentait plus d'ordre, plus de sagesse, plus d'uniformité, plus d'horreur pour les innovateurs et les gens à projets.

Ce qu'on craignait par dessus tout dans notre Gouvernement, c'était les secousses, les innovations, les mesures extrêmes, et les coups d'éclat, dont on a presque toujours à se repentir.

Tout se faisait en silence ; mais tout se faisait bien ; et c'est un fait incontestable, que sur presque tous les points de l'administration, nous avons devancé la plupart des autres peuples

L'art de gouverner sans se brouiller avec personne, et surtout avec l'opinion, est aussi ancien que la maison de Savoie. Ce talent a brillé surtout dans les matières religieuses, qui ont causé ailleurs de si grands troubles dans les temps anciens, et qui ont toujours été si bien réglées parmi nous.

Comment donc a-t-on paru dans ces derniers temps oublier parmi vous la maxime célèbre : *Le mieux souvent est l'ennemi du bien ?* Hélas ! c'est que notre malheureuse espèce est rarement dirigée par la raison : c'est que l'homme est inquiet par sa nature, et toujours porté à chercher une meilleure situation, au lieu de jouir en paix des agréments de la sienne : c'est enfin parce que les agitateurs Français épuisaient leur tactique infernale pour vous corrompre ; qu'ils prenaient même la parole et parlaient pour vous, sans aucune commission, le langage des séditieux

Enfin, il serait inutile de revenir sur le passé, le mal est fait : il ne s'agit plus que d'en tirer parti Les vœux d'une coupable minorité l'ont emporté sur les craintes et sur l'honneur du reste de la nation. Cette minorité voulait la conquête et la révolution ; nous avons eu l'une et l'autre. A présent vous pouvez comparer et juger. La *liberté* et l'*égalité* sont venues se présenter à vous sous les habits de deux divinités ; mais bientôt jetant ces habits trompeurs, et déployant leurs ailes

funèbres, elles ont plané sur notre malheureuse terre et montré les haillons sanglants et les serpents des furies.

C'est le moment de ramener l'œil de l'observation sur ce que vous avez perdu. Les passions sont à peu près réduites au silence, les cris d'un tas de vils séditieux et de coupables désespérés ne peuvent plus étouffer la voix de la raison : comparez l'état où vous êtes à celui dont on vous a privés ; le contraste répandra un lustre particulier sur l'ancien Gouvernement.

On a déclamé parmi vous comme ailleurs contre la noblesse, contre le clergé, contre les priviléges : on a hurlé contre le despotisme, la tyrannie, le monstre féodal, etc., etc. On vous a dit avec un courage merveilleux (1) : « Que lorsque les Rois vous tenaient dans les « fers, ils vous annonçaient le plus souvent, sous le « nom de loi, ce qu'un cruel génie inventait pour aggra- « ver votre servitude, et vous rendre plus malheu- « reux ; que ces temps de calamités n'étaient plus ; la « raison éternelle et la souveraineté du peuple, ayant « exercé dans l'Assemblée Nationale des Allobroges, « l'empire suprême que les armes françaises leur « avaient reconquis : que ce ne serait plus la volonté

(1) Adresse aux Allobroges, ou Manifeste du 14 novembre 1792, portant publication et enregistrement des procès-verbaux de l'Assemblée Nationale des Allobroges; publié de la part de la Commission provisoire d'administration. Procès verbaux, p. 72 et suiv.

« d'un despote, ou de ses ministres fourbes et ineptes, « qui serait proclamée au peuple, mais la volonté na- « tionale : que vous ne verriez plus d'édits pour pres- « surer la dernière partie de votre subsistance, ou pour « enchainer vos bras et votre industrie ; mais des lois « salutaires qui briseraient pour jamais vos chaînes, et « qui vous délivreraient de ces impôts désastreux qui « ne furent jamais combinés et établis que par « l'orgueil et l'ignorance, au mépris des droits de « l'homme..... »

« Que la royauté, ce fléau des peuples, la noblesse « héréditaire, tous les priviléges et tous les genres d'op- « pression qui les suivent, avaient été abolis, ainsi que « la dîme devenue odieuse et injuste à tant de titres ; « que la Gabelle, le Cens et tous ces impôts créés au « milieu des excès de la tyrannie et de la féodalité ; « ces institutions qui sacrifiaient le sang et les sueurs « du peuple à l'entretien des Palais (1) et des Châ- « teaux avaient été anéantis : que tous ces corps sécu- « liers et réguliers qui ne se recrutaient qu'en mor- « celant les familles, et qui ne subsistaient qu'en « étouffant les générations dans un égoïsme scanda- « leux (2) avaient de même été abolis, et que les biens

---

(1) Les palais de Savoie ! c'est un peu fort : mais il ne faut pas chicaner des gens d'esprit, qui ont dit plus haut l'*Empire savoisien !* Procès-verbaux, 23 octobre 1792, p. 9.

(2) Je plains beaucoup *une génération étouffée dans un égoïsme* ; cette mort doit être cruelle.

« qu'une piété aussi aveugle que trompée, avait sous-
« trait en détail à la fortune nationale pour en ali-
« menter une oisiveté superstitieuse, avaient été décla-
« rés appartenir à la masse de la nation. »

Voilà certes de grandes accusations contre le Gouvernement de S. M. le Roi de Sardaigne ; on n'en a pas accumulé davantage contre l'ancien régime de France. Discutons-les froidement. Raisonnons, ou plutôt, ne raisonnons pas : citons des faits, et opposons tableau à tableau.

Le Clergé et la Noblesse ne formaient point un corps séparé dans l'état ; la première de ces deux classes ne possédait d'autre autorité que celle qui était nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Le Gouvernement protégeait cette autorité, et la contenait dans ses bornes.

Le Haut-Clergé ne connaissait ni l'opulence, ni le faste qui la suit ; il jouissait de cette aisance précieuse qui empêche d'être méprisé, et qui permet d'être bienfaisant. Ses mœurs étaient édifiantes et sa conduite exemplaire. Toujours accessible à ce qu'on appelait ailleurs le *Bas-Clergé* (expression qui nous était inconnue), les hommes les plus difficiles ne l'ont jamais accusé de morgue : mais si la morgue ne lui était pas permise, la dignité lui appartenait. Lorsque des circonstances rares permettaient à un Évêque de quitter son diocèse et de paraître à la Cour, on ne l'y nommait point M. l'Abbé : il était une *Grandeur*, au pied de la lettre : un véritable *Seigneur spirituel* : il avait les entrées ; personne ne pensait à lui envier cet honneur, et le peuple apprenait de ses Souverains à révérer ses Pontifes.

L'ordre des Curés jouissait de toute la considération nécessaire. La noblesse même paraissait assez souvent dans cette classe ; et tandis qu'on voyait un Gentilhomme occuper une cure, on voyait le mérite sans aïeux briller sous la mitre. Vous avouerez, j'espère, que tout ne va pas si mal, lorsqu'on ne peut montrer aucune place au-dessous du premier ordre de l'État, et aucune place au-dessus du second.

En général, le Clergé était édifiant, austère même, et tout-à-fait étranger aux dissipations (1), il n'avait que l'influence nécessaire : il ne pouvait persécuter, et ne persécutait réellement que les vices, par ses exemples et par ses conseils.

Les revenus attachés à chaque bénéfice étaient différents et cela doit être : l'égalité, dans ce genre, comme dans tous les autres, est ridicule et même impossible. Le Pasteur de campagne est riche avec 2,000 livres de rente, là où le plus riche individu de son troupeau possède à peine le quart de ce revenu, et l'Évêque, au milieu d'une ville, ne pourrait jouir de la considération dont ses fonctions ne peuvent se passer, s'il n'avait pas des revenus proportionnés à sa dignité. Comme il y a d'ailleurs dans l'Église catholique une hiérarchie dans

---

(1) Depuis quelques mois, une portion considérable de ce Clergé jouit des bienfaits de l'hospitalité chez les peuples voisins; je puis hardiment invoquer leur témoignage en sa faveur : je crois qu'il a quelques droits sur leur estime, comme ils en ont sur son éternelle reconnaissance.

les fonctions ecclésiastiques, il doit pareillement y avoir une gradation dans les revenus. Il est des préjugés dont l'homme ne peut se défaire. Il faut que l'Église soit respectée ; et pour qu'elle le soit il faut que les premières classes de la société ne dédaignent point d'en faire partie. Le clergé entier participe à cette illustration, l'éclat qui environne le Cardinal jette un reflet utile jusque sur le Presbytère de campagne. Tout se tient dans l'ordre moral et politique : gardons-nous des extrêmes, et surtout de ces systèmes aériens fondés uniquement sur ce qu'on appelle *la raison*, et qui n'est cependant que le *raisonnement* (1). Encore une fois, l'homme a besoin de préjugés, de règles pratiques, d'idées sensibles, matérielles, palpables. Vous ne le mènerez point avec des syllogismes ; et telle est la nature de cet être, tout à la fois si grand et si petit, qu'il n'est sûr de ses vertus mêmes que lorsqu'il les a tournées en préjugés.

Venons à la noblesse : vous savez à quoi se réduisaient ses privilèges : à nommer des Juges de Terres qui étaient examinés et approuvés par le Sénat. Le Vassal ne pouvait changer son Juge ni proroger ses fonctions au delà du terme de trois ans fixé par la loi. Dès que l'intérêt du Seigneur se trouvait mêlé dans une affaire,

---

(1) Tout le monde connaît les vers charmants de Molière :

Raisonner est l'emploi de toute la maison,
Et le raisonnement en bannit la raison.

Le dernier est la devise de la France dans le XVIIIe siècle.

son Juge cessait d'être compétent pour en connaître, et la cause était portée en première instance au tribunal du Préfet de la province. Les fermiers et les agents des Seigneurs étaient exclus des conseils d'administration, dans leurs paroisses ; et les Intendants, promoteurs des droits des communes, étaient chargés d'y veiller.

L'amusement de la chasse était encore laissé aux Seigneurs par le plus grand nombre des investitures ; et ce n'était point un mal. Le bon ordre exige impérieusement que la chasse soit très-restreinte. Elle entraîne des abus considérables, elle ôte au peuple le goût du travail. Le laboureur ou l'artisan chasseur est bientôt ruiné ; c'est donc un bien que toute personne ne puisse s'adonner librement à cet exercice. D'ailleurs, la chasse, dans le fait, n'était rien parmi nous : point de chasse à cheval ; presque point de fauve : et si un Seigneur avait fait une trouée dans la haie d'un pauvre homme, celui-ci n'avait-il pas droit de l'amener devant les tribunaux, et de se faire dédommager ? Enfin, personne n'ignore que très-peu de Seigneurs attachaient de l'importance à ce droit de chasse si restreint et si innocent. C'est un fait constant qu'on chassait de tout côté ; que tout artisan et tout paysan avait son chien et son fusil, et qu'on s'est plaint mille fois de cet abus.

La noblesse n'était donc réellement qu'un titre honorifique utile à l'État par les obligations plus étroites qu'il imposait aux nobles, et qui n'a jamais nui à personne puisqu'il ne donnait qu'une distinction purement morale sans aucune espèce de puissance sur les personnes.

La richesse n'était pas plus l'apanage de cette classe que le pouvoir : elle était fortuite parmi les Seigneurs comme parmi les particuliers. Quelques fidéicommis réduits à quatre degrés pouvaient, tout au plus, la perpétuer un peu plus longtemps dans leurs familles.

Il faut avouer que l'influence naturelle de la noblesse, dans l'exercice des emplois, est un puissant ressort entre les mains du gouvernement.

On ne saurait croire combien cette prépondérance personnelle ajoute de force à l'ascendant de l'autorité déléguée : on plie sans répugnance sous l'autorité de l'homme dont le père était déjà au-dessus de nous : mais à l'égard d'un homme nouveau, le respect, comme dit une vieille maxime, est réellement *quelque chose de forcé qui ne demande qu'à finir*. En vain la raison dit à l'envie que tout doit commencer, qu'en jalousant l'élévation du mérite, elle travaille contre elle-même, puisqu'elle a les mêmes prétentions et que son espoir peut être réalisé demain. Rien ne peut nous apprendre à plier de bonne grâce sous nos égaux de la veille, il faut à l'homme nouveau beaucoup de temps et un mérite supérieur pour obtenir enfin cet ascendant, qui rend l'autorité aimable en la dispensant des actes durs et mortifiants.

Mais comme il faut bien se garder de donner trop d'extension à cette idée, qu'on cherche dans l'univers un pays, où le mérite seul conduisît plus sûrement aux grandes charges de l'État, où l'on trouve un plus grand nombre, de ces hommes :

« . . . . Favorisés des dieux,
« Qui sont tout par eux-même, et rien par leurs aïeux. »

Tous les jours, les grands emplois faisaient passer dans la noblesse des hommes qui obtenaient ainsi une illustration marquée, sans devenir tout à coup les égaux du gentilhomme de race ; ce qui, heureusement, n'est pas possible. La noblesse est une semence précieuse que le Souverain peut créer ; mais son pouvoir ne s'étend pas plus loin : c'est au temps et à l'opinion qu'il appartient de la féconder.

Venons aux priviléges pécuniaires. — Faut-il parler des *immunités* du clergé ? Ce mot était sur le point de devenir une plaisanterie. Ce que nous appelions l'*ancien patrimoine de l'Église* (1), jouissait de l'exemption des impôts ; mais vous ne vous êtes, peut-être, jamais donné la peine d'apprendre que cette exemption ne se montait qu'à la somme de trente mille livres (2) sur

(1) On donne ce nom aux biens que l'Église possédait en 1564, date de l'Édit d'Emmanuel Philibert, qui commença à gêner les acquisitions des gens de main-morte ; mais seulement sous le rapport féodal, et sans frapper les yeux du peuple par une nouveauté trop marquante ; méthode invariablement adoptée par nos Princes.

(2) Comme je parle ici pour la première fois de livres de Savoie, les lecteurs étrangers voudront bien observer que la valeur intrinsèque de la livre de Savoie et celle de la livre Tournois sont entr'elles, à très peu de chose près, dans la proportion de six à cinq ; en sorte que le Louis de France ne vaut physiquement que vingt livres de Savoie ; ou, si l'on veut une exactitude rigoureuse, vingt livres, six deniers ; le pair

toute la Savoie ; tout le monde sait d'ailleurs qu'on l'a réduite au tiers dès qu'on l'a pu sans inconvénient ; et l'exemption entière allait disparaître au moment où la Savoie fut envahie.

Le privilége des biens féodaux est encore un objet imperceptible qui ne peut choquer personne. Cette exemption n'était que de vingt-deux mille livres sur toute la Savoie, et d'ailleurs elle n'était que la compensation des *Cavalcades* et autres devoirs du fief imposés sur les biens féodaux, et qui en rendaient la condition détérieure.

Vous savez d'ailleurs que les biens féodaux, et ceux de l'ancien patrimoine de l'Église, avaient été assujettis, comme les autres, à toutes les impositions fixées pour les dépenses publiques, dont ces fonds ressentent l'avantage comme les autres: où sont donc les priviléges ? où sont les abus ?

Aucun emploi civil, militaire, ou économique n'était entaché de vénalité; nous ignorions les survivances, et ces espèces de fideicommis odieux, qui rendaient ailleurs certains emplois le patrimoine de quelques familles. Toutes les carrières étaient ouvertes au mérite. Toujours on le recherchait ; quelquefois on se trompait comme ailleurs : mais comme on ne parvient aux grands emplois chez le Roi de Sardaigne qu'en passant par

---

légal baisse un peu le Louis au-dessous du pair physique ; mais pour la commodité du calcul, il n'y a pas d'inconvénient de l'évaluer à vingt livres de Savoie.

tous les grades intermédiaires, l'autorité a le temps d'écouter la voix publique et de se réformer.

Personne ne pouvant obtenir un grand emploi sans avoir passé par tous les grades, cet ordre de chose favorise puissamment une autre maxime du gouvernement Piémontais, dont on ne saurait trop vanter la sagesse ; c'est que nulle profession et nul emploi ne sont censés au-dessous de la noblesse (1), aucun préjugé n'empêche un gentilhomme de chercher la fortune ou l'illustration dans toutes les carrières où il se trouve appelé par son goût et par ses talents. La noblesse qui est le sang de la monarchie, peut donc circuler librement dans toutes les veines de l'État : il suffit de savoir

(1) Il faut seulement en excepter les emplois, non seulement très subalternes, mais qui de plus sont isolés, et ne conduisent à aucun emploi supérieur. Lorsque S. M. nous honora de sa présence, en 1775, on vit à Chambéry deux ou trois femmes d'avocats à la Cour : c'est que ces avocats étaient de fort bons gentilshommes. Le Roi était le maître de ne pas les avancer dans la Magistrature ; mais la distinction attachée à la naissance demeurait intacte, puisqu'elle ne peut se perdre que par l'exercice d'une profession dérogeante. Les étrangers qui liront ceci comprendront comment toutes les puissances sont balancées chez le Roi de Sardaigne; comment la femme de l'homme le plus élevé en dignité, le plus influent dans l'état, peut jalouser celle d'un subalterne des bureaux de son mari ; comment, comment, etc., etc., et ils apprendront (peut-être), à ne pas écrire le tableau des gouvernements dans leur chaise de poste.

tirer parti de cet avantage inappréciable pour qu'aucune classe d'hommes ne puisse devenir ennemie, par essence, de la noblesse, et par conséquent de la monarchie. Voulez-vous sentir tout le prix de cet avantage? Il n'y a qu'à supposer que, dans une monarchie quelconque, la noblesse s'éloigne tout à coup de tous les emplois civils ; il se formera sur le champ dans l'État deux puissances distinctes, d'abord rivales, et bientôt ennemies ouvertes : on verra d'un côté l'influence héréditaire, et de l'autre l'action du pouvoir délégué, séparées par une ligne tranchante, se balancer, se heurter, et se disputer l'autorité souveraine, dont la marche deviendrait ondoyante à mesure qu'elle obéirait à l'une ou à l'autre de ces deux forces. Le danger serait égal à égale distance de la ligne droite.

Au fond, les emplois sont le patrimoine naturel du mérite sans aïeux : comment pourrait-il s'élever et sortir de l'obscurité si le gouvernement ne lui présentait pas ce moyen ? Mais il n'est pas moins infiniment utile qu'une quantité considérable de nobles se jette dans toutes les carrières en concurrence avec le second ordre. Non-seulement la noblesse illustre les emplois qu'elle occupe, mais, par sa présence, elle unit tous les états, et par son influence elle empêche tous les corps dont elle fait partie de se cantonner ; elle crée partout un esprit monarchique, et partout elle combat toute action contraire à ce gouvernement. C'est ainsi, toute proportion gardée, qu'en Angleterre, la portion de la noblesse anglaise qui entre dans la chambre des Communes, tempère l'acreté délétère du principe démocratique,

qui doit essentiellement y résider, et qui *brûlerait* infailliblement la Constitution sans cet amalgame précieux (1).

Si, d'un côté, les maximes du Gouvernement Piémontais n'excluent aucune charge de l'honneur d'être exercée par un noble, réciproquement elles n'excluent aucun homme, quelle que soit l'obscurité de sa naissance, de l'honneur d'exercer les premières charges de l'État. Les plus hautes dignités Ecclésiastiques, les premières magistratures, et jusqu'aux places du ministère, ont toujours été remplies indistinctement par des hommes nés dans le plus haut rang ou dans les classes inférieures.

Dans l'état militaire même, le tiers des officiers est pris dans ce qu'on appellait en France le *Tiers-État*, et nous en avons vu parvenir du rang de simple soldat à celui de général.

Sans doute le mérite dénué de naissance a besoin de plus d'efforts et de plus de bonheur pour s'avancer. Le gouvernement de Sardaigne ressemble en cela à tous les gouvernements de l'univers : est-ce un mal ? Je n'en

---

(1) Je sais que, dans le sens strictement légal, le *Lord* seul en Angleterre, peut porter le titre de *noble*, sur quoi un *profond* publiciste qui a réfuté *victorieusement* M. de Calonne, n'a pas manqué d'observer que, *à proprement parler il n'y a point de noblesse en Angleterre.* Au lieu de s'amuser à réfuter une assertion aussi profonde, il vaut mieux remarquer que cette *fonte* d'une partie de la noblesse dans la Chambre des Représentants est peut-être le trait le plus merveilleux de ce merveilleux gouvernement.

crois rien ; j'espère approfondir ce sujet dans une lettre particulière sur l'aristocratie héréditaire : en attendant, observez en passant qu'un des grands avantages de la noblesse, c'est *qu'il y ait dans l'état actuel quelque chose de plus précieux que l'or*. Souffrez donc patiemment que les services des pères soient le patrimoine des enfants, et que le noble ait une espèce de droit acquis aux emplois lorsqu'il n'en est pas exclu par ses vices ou par son incapacité. Cette distinction qui vous blesse est infiniment avantageuse. C'est elle qui tient les richesses à la seconde place, et qui les empêche de devenir l'objet unique de l'ambition universelle, alors, tout est perdu ; on ne voit dans les emplois que les revenus, et l'honneur n'est qu'un accessoire ; mais l'honneur est trop fier pour supporter la seconde place : si on ose l'y condamner, sa vengeance est toute prête : il se retire. Combien d'exemples parmi nous du désintéressement antique ! Combien on pourrait vous citer de chefs de finance, ou de ministres, qui sont morts dans une honorable pauvreté, après avoir vécu sans faste, et supporté des travaux immenses. Dans les États du Roi de Sardaigne, et surtout en Savoie, il n'était pas aisé d'augmenter sa fortune par un emploi, sans voir diminuer sa réputation.

Si nous élevons nos regards jusqu'à nos souverains, quel sujet du Roi de Sardaigne ne serait pas fier de cette longue dynastie de princes qui a produit tant de sages, tant de héros, et pas un tyran ; jamais la douce humanité n'est descendue de ce trône antique : depuis huit siècles elle n'a fait qu'y changer de nom. Qu'opposerez-vous, dans l'Europe, au génie vigoureux, au

coup-d'œil d'aigle, à l'impétuosité créatrice de Victor-Amé II, à la vaillance calme, à la probité politique, au bon sens infaillible de Charles-Emmanuel III ? et pour l'esprit naturel, les connaissances acquises, l'amabilité, l'inexprimable bonté, aucun prince régnant ne peut être placé au-dessus de Victor-Amé III. Sa passion dominante, son désir de tous les instants est de répandre le bonheur autour de lui : ce noble désir n'a pour lui d'autres bornes que celles de la possibilité. Aussi la critique ne sait lui reprocher que d'être trop facile, et trop libéral, c'est-à-dire qu'elle lui reproche d'être bon, car la nature humaine ne comporte pas des caractères si bien tempérés qu'ils n'aient pas même les défauts qui sont les excès des vertus. Ce reproche, au reste, serait peut-être tolérable ou excusable dans la bouche du mérite oublié, mais il est révoltant dans celle des personnes qu'il a comblées de ses bienfaits.

Regardez autour du Roi, vous verrez sa famille entière donner le spectacle des vertus du vieux temps. Vous verrez de jeunes princes très-appliqués, très assidus à leur devoir dans tous les genres, échappant aux passions par la surveillance incorruptible qui les environne, et parvenant à l'âge mûr à travers les flots tumultueux d'un monde qui leur ressemble si peu, sans avoir jamais attristé l'œil de la sagesse (1).

---

(1) Belle Aréthuse, ainsi ton onde fortunée
Roule au sein furieux d'Amphitrite étonnée
Un cristal toujours pur et des flots toujours clairs,
Que ne corrompt jamais l'amertume des mers.

Gardez-vous de blâmer cette étiquette raide qui veille à la porte de la cour pour en bannir les tons évaporés, les parures extravagantes, et les plaisirs *Majesticides*. Désirez au contraire que cette duègne antique n'ait point de distraction : sans doute elle est un peu brouillée avec la joie, mais c'est pour le bonheur des peuples : laissez l'ennui secouer ses ailes sur un bal de cour ; c'est un petit mal, pourvu qu'on saute gaiement dans nos *Vogues* (1).

Rendons encore cette justice au Roi de Sardaigne que pour satisfaire son goût dominant pour la bienfaisance, il n'a mis aucun nouvel impôt. Sans doute, un Prince doit se défier de ses inclinations généreuses ; mais vous qui blâmez les suites de ce penchant, hommes sévères ! ah ! si jamais vous aviez été condamnés à payer les fantaisies du libertinage, que vous aimeriez payer celles de la bienfaisance !

Quoiqu'en puisse dire la critique, il faudra toujours finir par admirer l'art prodigieux avec lequel on conduit la machine depuis près de soixante ans, sans augmenter les impôts, et sans que le crédit ait souffert la moindre atteinte.

C'est ici la grande pierre de touche ; elle vous servira à juger infailliblement de la sagesse des gouvernements. La passion ment et calomnie, c'est son métier : elle n'a ni conscience ni pudeur ; mais dès que l'intérêt s'en mêle, ne craignez pas qu'il se trompe.

---

(1) Fêtes et bals champêtres.

L'Assemblée nationale disait en 1789, comme ses échos Allobroges vous l'ont répété, il y a deux mois : « *Les nations ne manquent jamais à leurs engagements,* « *leur foi est sacrée : les tyrans au contraire* (1)...

Elle ouvrit donc un misérable emprunt digne de la République de Raguse, un emprunt de 30 millions. On observa finement, dans ces comices augustes, que la sûreté de cet emprunt qui reposait sur la loyauté de la nation, permettait d'offrir aux prêteurs un intérêt plus bas que l'ordinaire : cette observation réussit, et l'on n'offrit que le quatre et demi pour cent : mais on prit la liberté de rire prodigieusement du quatre et demi, et l'on ne voulut point prêter.

M. Necker, fort de l'hypothèque morale, fit donc un nouvel effort; il proposa de meilleures conditions : il offrit de recevoir la moitié de ces trente millions en argent et l'autre moitié en *papillotes* : mais la nation qui connaissait la nation, fut impitoyablement sourde et n'offrit pas un écu.

Et peu de temps auparavant ce même Ministre avait pu, sans difficulté, augmenter de huit cent millions la dette du *tyran*.

Il est aisé de dire à un voleur : *Je vous estime infiniment* ; mais s'il s'avise de vous dire : *Prêtez-moi donc de l'argent ;* oh ! c'est autre chose.

Dans cette adresse immortelle que nos Sérénissimes Souverains vous ont faite pour vous persuader l'excel-

---

(1) Adresse du Conseil général du département du Mont-Blanc aux citoyens de ce département, du 17 mai 1795, p. 2.

lence des assignats, dont on avait l'audace de douter un peu, je lis ce passage remarquable (1) :

« Pour vous pénétrer de plus en plus de l'erreur « profonde où vous avez été induits relativement aux « assignats, réfléchissez un instant sur les billets d'État, « qui circulaient dans la ci-devant Savoie. Ces billets « n'étaient hypothéqués que sur le firmament, *soit*, « comme on vous l'a dit tant de fois, sur les Royaumes « de Chypre et de Jérusalem (2) *et cependant ils avaient* « *obtenu un crédit sans bornes* : les assignats hypo- « théqués sur des biens-fonds n'en obtiendraient pas « autant ? etc. » c'est-à-dire...

Vous receviez sans difficulté les billets du Roi de Sardaigne qui jouissaient d'un crédit sans bornes ; donc, à plus forte raison, vous devez recevoir les assignats qui perdent soixante et quinze pour cent ! ! !

---

(1) A l'endroit cité.

(2) Un bel esprit de carrefour ayant dit : *Que les billets du Roi de Sardaigne étaient hypothéqués sur les royaumes de Chypre et de Jérusalem*, on ne saurait croire à quel point cette épigramme a fait fortune parmi le beau monde de la révolution Allobroge. On aurait pu de même reprocher au Roi de France, que les contrats sur sa *bonne* ville de Paris étaient hypothéqués sur le royaume de Navarre ; et au Roi d'Angleterre que les billets de l'Échiquier, l'étaient sur le royaume de France : *Unus quidem sic, alius autem sic.* Au reste, nos maîtres qui ajoutent toujours aux premières découvertes, ont jugé à propos d'accoler le *firmament* au royaume de Chypre, ce qui fait, sans contredit, un très bel effet.

Citoyens tricolores! je vous l'avoue franchement, lorsque je lis des raisonnements de cette force, je suis tenté de pardonner à Juvénal d'avoir dit en parlant d'un sot de son temps: « *Ciceronem Allobroga dixit.* » Et à Thomas Corneille d'avoir dit, dans une comédie, en parlant d'un autre sot: « *Il est pis qu'Allobroge.* »

Ecoutez cependant ce que je vais tâcher de vous dire sans me fâcher. Je crois me connaître en hypothèque, aussi bien peut-être que le Département du Mont-Blanc se connaît en épigrammes. Vous me permettrez donc de vous faire observer:

1° Que la véritable hypothèque du papier-monnaie, c'est l'impôt;

2° Que celle que vous proposez au peuple de la part de la Convention Nationale ressemble parfaitement à celle que Cartouche aurait offerte à ses créanciers, laquelle était toute entière dans la poche de son prochain, et s'évapora subitement le jour qu'il fut pendu.

3° Qu'indépendamment de l'immoralité dont ces grands législateurs s'embarrassent fort peu, l'hypothèque est encore essentiellement *mauvaise* dans le sens légal; car il n'y en a pas sous le ciel de plus mauvaise que celle dont l'Europe entière dispute la solidité avec cinq cent mille soldats, et cent vaisseaux de ligne.

Vous dites que les billets du Roi *avaient obtenu* un crédit sans bornes: mais le crédit est une chose qu'on n'obtient que lorsqu'on l'a mérité. Vous savez que, pendant le siége de Turin, les rentiers furent payés exactement: c'est déjà une belle preuve de cette foi publique qui a toujours distingué notre gouvernement; mais il

y a un trait moins connu et plus digne encore d'être célébré. Le Roi Charles-Emmanuel assiégeait Gênes : un trompette se présente de sa part. C'était le jour de l'échéance des arrérages d'une somme dûe par ce prince à la République de Gênes. Le trompette annonce le payement. La somme arrive, et le siége continue. Voilà de la grandeur !

Le Roi régnant a succédé à cette loyauté. Son crédit a toujours été intact (1), il l'est encore malgré une guerre dévorante ; les billets de l'État sont au pair, et loin de succomber sous cette rude épreuve, on peut espérer fermement que le crédit en sortira victorieux et plus robuste qu'auparavant.

Jusqu'à présent, le ciel avait assez aimé le Roi de Sardaigne pour lui refuser la gloire militaire. Le beau côté d'un règne entièrement pacifique ne peut être cherché dans les armes. Après quarante-cinq ans de paix, il est assez naturel que l'état militaire devienne une espèce de corporation de faveur où la Fortune armée d'un parchemin et d'un extrait-baptistaire avance innocemment ses bons amis, sans s'inquiéter le moins du monde de leurs talents dans la tactique. Au fond, qu'importe encore ? Ces messieurs font assez bien leur métier en temps de paix : mais la guerre vient-elle à s'allumer ? Le

(1) Il est bon d'apprendre aux étrangers que les billets de finance n'ayant été créés que pour le Piémont, la Savoie les recevait de confiance, et qu'ils y avaient cours au pair sans la moindre difficulté.

moment du péril appelle les talents et les classe sans erreur : en un clin-d'œil on voit disparaître les inutiles, les enfants (jeunes ou vieux), les veaux-d'or, les *Pyrophobes*, et l'honneur national se réveille fièrement. Vous l'avez vu déjà : pendant que les folliculaires français, qui sentent fort bien qu'on peut tout dire à ceux qui peuvent tout croire, amusaient la crédulité nationale avec la prise du *Fort de l'Assiette* (1), une partie de notre armée déployait pour son coup d'essai le plus grand courage dans les combats sanglants du 8 et du 12 juin, et couvrait les barrières du Piémont de cadavres ennemis.

Il est impossible de prévoir les événements futurs ; mais, si nous voyons s'ouvrir des scènes plus importantes, si le Roi vient se mettre à la tête de ses troupes, il combattra comme son père, en Roi-soldat, avec la bravoure héréditaire dans la maison de Savoie : l'armée sera digne de son Roi, et le Roi sera digne de son armée ; nous vaincrons, ou nous mériterons de vaincre.

Revenons au gouvernement intérieur. Les Français ont trouvé dans cette Savoie qu'ils ont envahie, ce qu'ils

---

(1) Toute la Savoie fidèle a frémi lorsqu'elle a entendu célébrer de tout côté la prise du *Fort de l'Assiette*, et les hauts faits d'armes de ces mille grenadiers qui ont passé la rivière *à la nage* pour monter à l'assaut les premiers. Calmez-vous, sujets fidèles, il n'y a point de *Fort de l'Assiette;* et cette rivière traversée à la nage, et dont on a oublié de vous dire le nom, est précisément aussi profonde et aussi poissonneuse que la rivière de Gênes.

n'ont jamais possédé chez eux, une imposition territoriale assise sur ses véritables bases, et calculée avec toute la sagesse dont une telle opération est susceptible ?

Tout le sol de la Savoie fut estimé, lorsqu'on exécuta ce grand travail, il y a soixante ans environ, comme on estime dans les Tribunaux un jardin, dont la valeur serait l'objet d'un procès. L'attention fut portée au point qu'une étendue de terrain de vingt toises carrées, que vous appelez *journal*, fut souvent divisée en deux ou trois portions qui reçurent des estimations inégales, parce qu'on les trouva d'inégale bonté.

L'autorité sentant fort bien que les avances de l'agriculture ne sont pas disponibles, ne fit asseoir l'impôt que sur le *produit net* (1), dont elle se réserva le cinquième ; mais cette portion ne fut pas calculée sévèrement à beaucoup près, et comme elle fut fixée en valeur numéraire, elle n'arrivait guère dans ces derniers temps qu'au douzième du revenu net.

Tout le sol de la Savoie fut encore mesuré, et réprésenté par des cartes topographiques de la plus grande exactitude ; chaque commune possède la sienne : là, toutes les propriétés particulières sont tracées fidèle-

(1) Il est assez singulier que cette expression de *produit* ou de *revenu net*, qui a si fort retenti depuis dans les écrits des économistes, se montre comme base d'un système d'imposition dans l'édit de la *Péréquation* du Roi Charles-Emmanuel, qui ne se doutait guère de l'existence de frère *Quesnay* et compagnie. Cet édit est du mois de novembre 1738.

ment suivant leur véritable étendue et figure, sur l'échelle commune pour tout le Duché, d'une demi ligne par toise. Chaque *Portrait* de ces différentes propriétés porte sur la carte un numéro invariable, qui devient, pour ainsi dire, le nom de cette portion de terre. Le cadastre réunit tous ces numéros à côté des noms des propriétaires rangés en colonnes alphabétiques ; deux colonnes parallèles expriment l'étendue de chaque pièce en journaux, toises et pieds, et l'impôt qu'elle supporte, en livres, sous et deniers. Un second livre reprend tous ces nombres et les classe par ordre numérique ; un troisième enfin, malheureusement fort négligé, marque tous les changements des propriétés.

Cherchez quelque chose de mieux, ou peut-être même d'aussi bon en Europe. On parlait sur l'impôt territorial en France pendant que nous agissions : et c'est bien nos Souverains qui pouvaient dire de ces dissertateurs élégants comme le sculpteur de Plutarque : « *Ce qu'ils ont* « *dit, nous le ferons*, ou, pour mieux dire, *nous l'avons* « *fait depuis longtemps.* »

Est-il nécessaire de vous parler encore de la modération de l'impôt territorial ? Elle est connue de tout le monde (1). Tous les autres impôts réunis à la taille ne

(1) L'imposition répartie ne donnait que sept sous par *Journal* ; le terrain le plus précieux n'en supportait que cinquante. Et c'est encore à cette somme que s'élèverait la quote-part de chaque habitant si l'on divisait le capital de la Taille par le nombre de têtes.

formaient en Savoie qu'un dividende de six livres par tête, et de cinq même depuis la réduction du prix du sel (1).

Ces derniers impôts portaient sur des consommations plus ou moins nécessaires. Je n'ignore pas qu'ils ont été blâmés dans ces derniers temps par des gens à systèmes ; mais ces novateurs n'ont pas fait fortune. Sans entrer dans cette discussion, contentons-nous d'observer que le préjugé général s'obstine à regarder cet impôt comme très doux, très utile, et même absolument indispensable.

Si ce préjugé a tort, il a tort avec Montesquieu, Smith et cent autres.

Au reste, l'impôt indirect ne frappait parmi nous sur aucun objet de première nécessité, excepté le sel dont le prix était fort léger (2).

Un impôt infiniment précieux pour les peuples, c'est celui qui portait sur l'enregistrement des actes publics. Chez le Roi de Sardaigne la négligence, ou la méchanceté ne peuvent rien sur cette foule d'actes qui réglent l'état et les propriétés des hommes : à peine ils sont écrits que l'autorité publique s'en empare et les tient à jamais sous sa garde. Certes, le tribut modéré dont nous payons cette belle institution doit nous paraître bien léger.

Il est à peine nécessaire de parler des douanes, objets imperceptibles en Savoie.

La justice étant une dette rigoureuse du souverain

(1) On se rappellera l'évaluation de la livre de Savoie.

(2) Le tabac, le plomb, la poudre, et le papier timbré étaient les seuls objets de vente exclusive.

envers ses sujets, l'impôt assis sur les jugements pouvait paraître, au premier coup-d'œil, moins conforme aux principes d'une saine politique. Mais c'est une charge ancienne à laquelle nous étions accoutumés : si on l'avait changée contre un autre, peut-être que le changement aurait blessé les peuples ; peut-être encore est-il bon, du moins jusqu'à un certain point, de semer des épines sur le chemin de la chicane. La raison ne peut rien sur elle ; est-ce donc un si grand mal que l'intérêt l'oblige à s'observer ? On ferait toujours la guerre si elle ne faisait souffrir que l'humanité.

Quant à la perfection de la grande machine des finances, considérée dans son ensemble, l'aisance et la prestesse des recouvrements, l'économie merveilleuse des régies et l'exactitude rigoureuse de la comptabilité, il serait inutile d'appuyer sur ces objets universellement connus et admirés. On dirait qu'il existe dans l'État une force mécanique qui pompe l'impôt et le verse dans les coffres du Roi.

Si les Français avaient apporté en Savoie des esprits assez calmes pour observer, ils y auraient trouvé ce qu'ils se vantaient tout au plus de chercher pour leur usage : l'assiette et la répartition la plus juste des impôts, avec les mesures les plus sages pour en assurer l'emploi, et prévenir toute espèce d'abus.

Si quelques abus, plus apparents que réels, s'étaient glissés dans l'administration, c'était précisément pour s'être éloigné des anciennes règles et ne les avoir pas appliquées strictement aux nouvelles caisses créées pour de nouvelles entreprises.

Les principales caisses étaient celle des affranchissements et celle des ponts et chemins. Ce dernier objet n'était rien il y a cinquante ans; nous avions des chemins tels qu'il le fallait pour alimenter un commerce timide et paresseux qui ne savait mettre en mouvement que des mulets ; mais sous ce règne tout a changé et la Savoie a vu de vrais prodiges dans ce genre. On peut opposer à tout le chemin de *Côte-rousse* aux portes de Chambéry, les digues *d'Yenne* et de *Chautagne*, et les chaussées de la *Maurienne*. Et quand on songe que le superbe pont de *Rumilly* ne nous a coûté que cent vingt mille livres, on comprend un peu ce que c'est que l'économie, véritable Thaumaturge dont il est impossible d'apprécier la puissance.

Parmi tous les excès de cette révolution qui a si fort dégradé l'espèce humaine, je compte dans un rang distingué cette rage barbare qui a sévi, le long des grandes routes et sur les édifices publics, contre tous les monuments des Rois. Ainsi l'on a vu parmi nous les émules dégoûtants du délire français, chercher de tout côté le nom ou les insignes de nos Princes, surtout ceux du Roi régnant, pour les faire disparaitre. Vils apostats ! sauvages dégradés ! et que croyez-vous faire en portant vos mains impures sur ces écussons, sur ces cippes, sur ces inscriptions destinées à transmettre à la postérité le souvenir des ouvrages utiles ? Vous ne faites qu'arrêter les regards sur des monuments qui n'étaient pas assez remarqués : vous faites naître l'amour, de l'indignation que vous inspirez ; vous avertissez la réflexion de s'arrêter sur cette puissance unique, sur cette pro-

vidence temporelle toujours présente, toujours agissante, veillant partout au bonheur de tous, centre commun de tous les intérêts, et portant sur toutes les parties de son domaine la vie et l'activité. Votre ingratitude aveugle perfectionne l'œil de la reconnaissance, comme les blasphèmes de l'impie exaltent les adorations du sage.

Comment exprimer, par exemple, le sentiment que fait éprouver la stupide atrocité commise à Aix, où la main de ces barbares est venue briser l'inscription et les armes du Roi qui décoraient le fronton du bâtiment des bains? J'aurais crû que cet édifice, vraiment sacré sous tous les rapports, aurait été épargné; mais que peut-on attendre de gens à qui il ne manque que trois choses : la vertu, la raison et le goût (1)?

---

(1) A propos de goût; il me paraît que l'inscription dont je viens de parler, mérite peu d'être rétablie. Je voudrais que la pierre parlât une langue intelligible aux dames, et même aux pauvres qui ont aussi quelquefois des rhumatismes, et auxquels le Roi avait consacré une chambre dans ces Bains. Je propose donc pour la Restauration prochaine (1) l'inscription suivante qui sera plus courte, et sûrement pas plus mauvaise que la précédente :

A L'HOMME SOUFFRANT
VICTOR-AMÉ III
M DCC XCIII

Sauf à reléguer dans l'intérieur les lignes purement historiques qu'on lisait sur le fronton.

(1) Telle était l'illusion à cette époque. Il faut cependant excepter les scélérats qui ne sont jamais trompés (*Note postérieure de l'Auteur*).

Ai-je besoin de demander grâce pour mes écarts? Non, sans doute : tous les cœurs bien faits me les ont déjà pardonnés. N'est-ce pas de la caisse particulière des Ponts et chemins que je parlais tout-à-l'heure? Eh bien, si l'on veut se former une idée des progrès du commerce, et de l'activité générale, qui a distingué dans ce genre le règne actuel, il suffit d'observer qu'il n'y a pas trente ans qu'on dépensait trente-huit mille livres pour les chemins de la Savoie, et qu'il y en a à peine cinq ou six que la caisse, après avoir dépensé quinze ou vingt fois cette somme, devait deux cent mille livres à celle des affranchissements.

Tout le monde connait en Savoie, un chef d'administration très-distingué par l'étendue de ses travaux, par son désintéressement, par l'activité de son zèle et par la pureté de ses intentions. Cet homme public voulait soumettre les comptes de la caisse des Ponts et chemins, et celle des affranchissements à la vérification la plus solennelle : c'était son projet favori parmi ceux qu'il imaginait pour le bonheur public, et qui étaient moins des innovations que des conséquences naturelles des maximes fondamentales du gouvernement, et un hommage rendu à la sainteté de ces maximes. Il disait qu'il n'y a pas de raison de soumettre les comptes de chaque communauté à la vérification la plus rigoureuse et la plus authentique, et d'y soustraire ceux de la Communauté universelle. Et puisque, suivant nos lois, au moyen de ces actes que nous appellons *Rôles d'impositions*, chaque particulier, aussi bien que dans tout autre pays du monde, voit clairement ce qu'il paye, et

pourquoi il paye, au-delà de l'impôt royal et invariable ; ce même homme public ne comprend pas pourquoi la Communauté universelle n'avait pas le droit de vérifier l'application d'un tribut extraordinaire et général, comme elle vérifiait, dans ses différentes sections, l'emploi de la plus petite imposition locale. Il disait qu'on n'avait pas assez approfondi, ni suivi assez courageusement les principes qui avaient présidé à l'établissement des Communautés ; il disait que la femme de César devait être exempte de soupçon ; enfin, il demandait un conseil pour tout le Duché, tel qu'en possède la plus petite paroisse. Il voyait dans l'omission de cette grande et salutaire mesure la source de l'ignorance, et de la calomnie, qui avait osé jeter des doutes sur l'emploi des sommes levées pour la construction des chemins, et même pour les affranchissements. En effet, comment pouvait-on savoir dans les montagnes de Chamonix, qu'on dépensait un million en chaussées dans la Maurienne ? Cependant l'habitant de Chamonix payait les deux sous pour livre, et le denier sur la viande, pour faire face aux dépenses extraordinaires de la grande famille. Le peuple s'accoutumait donc à confondre ces payements avec la taille, et plusieurs personnes, fort au-dessus de ce qu'on appelle *peuple* (il faut le dire à la honte de la nation un peu inconsidérée dans ses suppositions), avaient conçu le soupçon outrageant que ces impôts tombaient en partie dans les coffres du Roi, tandis qu'il était aisé de prouver que jamais on n'en avait détourné une obole, et que les caisses royales, loin d'aspirer les sommes destinées aux travaux publics

et à la libération des emphytéoses, avaient fait au contraire, plus d'une fois, des prêts immenses aux *Caisses du peuple*, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Voilà comment ce peuple se trompait, et prenait des *dépenses* pour des *impôts*.

Quoique le Gouvernement n'ait pas adopté dans toute sa plénitude l'idée que je viens d'exposer, on aurait grand tort de l'accuser d'obstination ou d'indifférence : il fut retenu par des considérations importantes. D'abord il y avait un grand inconvénient à faire ce présent à la nation, dans le moment où elle montrait une certaine agitation. Le peuple qui ressemble si fort aux enfants doit être traité de même : il faut, autant qu'il est possible, ne jamais reculer devant lui, et ne lui jamais rien accorder de ce qu'il demande *impoliment*. En second lieu, l'établissement dont je parle, était nouveau, et c'en était assez aux yeux d'un Gouvernement essentiellement ennemi de tout ce qui lui paraît un peu trop solennel, et trop opposé aux anciennes maximes. On prit donc un milieu ; et le Roi se contenta d'autoriser les Intendants, par des lettres-patentes, à publier, chaque année, qu'il était libre à tout le monde, de se rendre dans le bureau d'intendance, et d'y vérifier les comptes des deux caisses.

Ce n'était pas, à beaucoup près, ce qu'on avait proposé ; mais c'était un acheminement à ce bel établissement, et une grande preuve de bonne foi.

On ne saurait disconvenir que la Savoie ne fut chargée d'immenses droits féodaux, et de dîmes assez pesantes, du moins dans deux provinces du Duché : mais

ces propriétés *immémoriales* devaient être respectées, et pour les éteindre sans injustice, il fallait beaucoup de temps, d'étude, et de persévérance.

Cependant, malgré les difficultés immenses qui environnaient l'opération des affranchissements pour un gouvernement qui ne met pas le vol et la folie au nombre de ses ministres, vous savez que le feu Roi, après avoir pourvu à l'affranchissement des personnes en 1762, entreprit courageusement la libération des terres en 1771. Il était frappé des inconvénients des droits féodaux : l'incertitude de l'assiette, la facilité des abus, la multiplicité des procès, le mystère des opérations dans l'art effrayant des rénovations, les entraves mises au Commerce par la Directe, l'exemple enfin du Piémont où l'affranchissement des terres s'était opéré sans inconvénient dans le siècle passé ; tout se réunit pour déterminer cet excellent Prince à procurer le même avantage à la Savoie. Il publia donc le célèbre Édit du 19 décembre 1771. Bientôt de nombreuses réclamations auxquelles on devait s'attendre en suspendirent l'exécution. Le Roi prêta l'oreille la plus attentive à toutes les objections ; aucune plainte ne fut repoussée ; et comme après avoir tenu pendant quelque temps un langage isolé, les mécontents parurent se réunir et parler ensemble dans un écrit présenté à l'administration ; alors le Roi soumit ses projets à l'examen d'une Commission composée de tout ce qu'il y avait de plus savant et de plus intègre dans la magistrature ; et il lui demanda formellement : *S'il convenait de révoquer l'Édit d'affranchissement où s'il fallait l'exécuter ?*

Voilà bien la marche de la sagesse qui ne s'obstine jamais, et qui est toujours prête à se corriger.

Mais la Commission, d'une voix presqu'unanime, jugea que l'Édit devait être exécuté, et il l'a été. Des lois postérieures l'ont expliqué et modifié à quelques égards, et depuis vingt-deux ans, le Tribunal supérieur chargé de cette grande opération, n'a jamais suspendu ses fonctions. Il faut convenir que l'Édit d'affranchissement ne fut attaqué par aucune raison solide ; les droits féodaux n'étaient plus, à beaucoup près, le patrimoine exclusif de la Noblesse. D'abord, *les Fiefs volants*, dont le nombre était immense, pouvaient être possédés par toute sorte de personnes : d'ailleurs, nous n étions plus dans le temps où chaque Seigneur cantonné dans son château faisait exploiter son fief sous ses yeux, connaissait tous ses débiteurs, se trouvait avec eux dans une relation journalière, ouvrait son cœur aux prières de l'indigence, et pouvait mettre dans l'exécution de ses droits cette générosité, qui est toujours, plus ou moins, l'apanage d'une naissance et d'une éducation distinguées. Dans l'état actuel des choses les Droits féodaux étaient beaucoup moins le patrimoine des nobles, que celui de leurs fermiers et d'une phalange de praticiens impitoyables qui ne cessaient de spéculer sur la rénovation et l'exaction des Droits féodaux au détriment du malheureux agriculteur. Quelle fut donc, en dernière analyse, l'intention du Législateur ? Il voulut donner au Peuple le gain de ces vampires ; il l'autorisa à s'affranchir de tout devoir féodal en donnant aux propriétaires des fiefs le capital au de-

nier vingt-cinq du revenu que leur produisaient ces fiefs. Voilà l'idée fondamentale, l'idée mère de l'Édit d'affranchissement ; et il faut avouer que rien ne devait paraître tout à la fois plus utile et plus équitable.

Peut-être qu'un de ces politiques cauteleux, *omnia tuta timens*, et capable de voir non-seulement les choses, mais l'enchaînement des choses ; peut-être, dis-je, qu'un tel politique aurait pu concevoir quelques inquiétudes ; mais il serait inutile d'examiner aujourd'hui ce que des hommes timides auraient pu dire ou penser il y a vingt-cinq ans : ce qu'il y a d'incontestable, c'est que le Gouvernement a mis dans l'opération de l'affranchissement toute la prudence, toute l'équité, toute la douceur qu'on pouvait désirer. Si l'on s'est trouvé entraîné dans une foule de difficultés imprévues, c'est qu'on n'a pas su mettre dans l'exécution de l'Édit l'ordre, la suite, et les soins nécessaires ; c'est qu'on a trop multiplié les formes ; c'est qu'on a eu le malheur de s'abandonner à cette intempérance d'écritures, qui est pour nous une vraie maladie *endémique*. Sans doute on pouvait faire mieux, et nous en avons une preuve incontestable dans une Province située au-delà des Monts où l'affranchissement s'est exécuté avec une aisance remarquable, et avec des formes simples qui peuvent servir de modèle. Mais ce n'est pas le Gouvernement qui avait construit ce *labyrinthe* où la justice égarée attendait l'apparition de quelque *Thésée ;* il avait tout fait pour le mieux, et malgré les difficultés imprévues et accumulées, l'opération avançait.

Après l'objet important des affranchissements, le

premier dont le Gouvernement se serait occupé aurait été celui des dîmes. Déjà même il avait mis la main à l'œuvre ; et quoiqu'il eut commencé sous de fâcheux auspices, nous ne devons pas moins lui tenir compte de sa bonne volonté. A présent, tout le monde conviendra, je pense, de l'impossibilité où l'on se trouvait d'ajouter cette entreprise immense à celle de l'affranchissement, au moment où les *Répartitions* pesaient le plus douloureusement sur la nation. Quand les circonstances auraient été favorables ; quand les esprits auraient été parfaitement tranquilles ; quand les personnes chargées de cette opération auraient eu le loisir et les connaissances nécessaires pour s'en acquitter ; quand on aurait porté dans cette affaire l'activité qui résulte du zèle employé par la confiance, il est clair que cette nouvelle entreprise passait nos forces. D'abord il est incontestable que le rachat des dîmes était impossible. On avait évalué le prix des droits féodaux à cinq ou six millions : maintenant on sait qu'il s'élevait à onze ou douze. Le tiers seulement de cette somme se trouvait payé au bout de vingt ans, et même par des impositions générales qui n'étaient que *provisionnelles*. Le rachat des dîmes aurait coûté près de vingt millions ; le rachat était donc une idée chimérique ; d'ailleurs, le projet d'anéantir les dîmes par ce moyen ou par d'autres, tendait sourdement à salarier les prêtres comme de simples officiers civils : idée fausse, perfide, anti-catholique, anti-monarchique et bien connue pour telle par ceux qui auraient voulu la faire adopter.

Ce qui était possible et infiniment juste, c'était d'alléger le poids de la dîme dans les endroits où il était accablant, et de simplifier la jurisprudence des dîmes, source intarissable de procès ; mais le moment n'était pas favorable : on ne fait rien de bon, lorsque les esprits sont agités : d'ailleurs, il faut encore vous dire la vérité sur ce point, comme sur d'autres ; elle germera quand il plaira à Dieu.

Si la grande et utile entreprise de diminuer le poids de la dîme a été complètement manquée dans son principe, est-ce la faute du Souverain, ou celle des personnes qu'il avait consultées ?

Pour résoudre cette question, il faut en faire quelques-unes.

A-t-on déclaré franchement au Roi qu'il fallait avant tout assigner une somme disponible pour les dépenses considérables que l'opération projetée allait nécessiter; qu'il fallait faire mouvoir un grand nombre de bras, ordonner une multitude d'écrits, de plans, de voyages, etc., etc., sous peine de marcher en aveugle, et de tomber dans une foule d'erreurs également funestes et honteuses !

Lui a-t-on dit qu'il n'avait en Savoie aucun corps capable de se charger de cet ouvrage, et que ses magistrats surtout, se trouvant déjà dans l'impossibilité absolue de rendre la justice à ses peuples (1), étaient

(1) Une communication précieuse que je dois au hasard me met en état d'assurer que le Sénat de Savoie, avec le travail

bien éloignés de pouvoir ajouter de nouvelles occupations à celles qui les accablaient ?

Enfin, a-t-on présenté au Roi un plan sur la dîme ? il faut avoir le courage de l'avouer, il n'en a reçu aucun ; il n'a donc pu se décider, et les vacillations qu'on a reprochées au gouvernement sur ce point, et sur d'autres, étaient presque uniquement notre faute. Quand un Souverain à manifesté l'envie de faire le bien, et qu'il a demandé conseil, il est irréprochable : or, c'est ce qu'avait fait le Roi de Sardaigne ; mais comment a-t-on répondu à ses intentions ? il demandait un avis : on lui en a donné plus de vingt. On parlait en Savoie de lois, d'abus, de réformes, et l'on ignorait jusqu'aux éléments de la politique ; et l'on ne savait pas même délibérer. Quand donc commencera-t-on à comprendre que les assemblées, les corps quelconques ne sont pas faits pour créer des plans ou des systèmes dans aucun genre, mais seulement pour délibérer par *oui* ou par *non*, sur les plans qu'on leur propose ? L'art de délibérer n'est que le sacrifice de l'orgueil individuel. Présentez un règle-

---

le plus obstiné ne pouvait pas juger cinq cent procès par an, et qu'il y en avait deux mille sur le tapis au moment de l'invasion. Ajoutez les affaires criminelles qui prenaient une grande partie de son temps, et les affaires politiques sur lesquelles on le consultait. Et on laissait croire au Roi que ces Sénateurs pouvaient s'acquitter de leurs fonctions principales, et faire marcher de front les opérations relatives à l'affranchissement et aux dîmes ! Je le dis sans balancer : ce n'étal pas le *tromper*, c'était le *trahir*.

ment de quelques pages à l'examen de mille personnes successivement, il n'y en aura pas une qui n'y veuille changer au moins un mot : vous ferez donc mille corrections dans quelques pages ? Oh ! combien nous étions jeunes ! combien les idées les plus simples avaient de peine à s'établir parmi nous ! La marche était si évidente dans ce cas : le Roi demandant des lumières sur un objet aussi intéressant, les corps honorés de sa confiance devaient d'abord discuter la question en assemblée générale : c'est là où la discussion devait mettre au jour toutes les manières de voir, et faire naître une foule d'idées lumineuses. Tout étant ainsi préparé, il fallait choisir un très-petit nombre d'hommes revêtus de la confiance générale, et les charger de rédiger un projet de loi destiné à être présenté au Souverain ; ensuite délibérer, par *oui* ou par *non*, sur ce projet, sauf à y ajouter (et même très-sobrement) ces sortes de corrections qui n'altèrent point l'ensemble des idées.

J'insiste beaucoup sur ce point ; parce que c'est encore un de ceux où nous devons nous plaindre de nous-mêmes. On n'aura jamais assez répété que les corps ne peuvent rien produire de bon directement : ils sont faits pour éclairer les génies créateurs, pour leur fournir des matériaux, pour approuver ou pour rejeter ; mais non pour créer. On vous a dit que le Roi avait eu l'avis de tel ou tel corps sur la dîme, sur le libre commerce des grains avec Genève, et sur d'autres sujets importants : on vous a trompés. Le Roi, pour prix de sa confiance, n'a reçu à chaque occasion que des collections de *oui*, de *non*, et de *peut-être*, qui n'ont eu que le funeste et

infaillible effet de le faire douter de la possibilité de ses vues d'amélioration. Prendre une foule d'opinions individuelles presque toutes divergentes, et les mettre sous les yeux d'un malheureux rédacteur en le chargeant d'en former un tout, c'est se moquer de la raison et du gouvernement.

Si, comme il est infiniment probable, l'objet important des dîmes est nouvellement mis sur le tapis, nous pourrons trouver de grandes instructions auprès d'une illustre nation. Il s'est formé à *Exeter*, en Angleterre, une société pour prendre en considération précisément le même objet.

Cette société s'est procuré d'abord par voie de souscription des sommes très-considérables pour les dépenses qu'exige une telle entreprise : ensuite elle a recueilli dans la province où elle siège une foule de mémoires de la part de toute sorte de personnes (1) ; bientôt elle a déclaré dans les papiers publics que la substitution d'une rente en grain ou de quelqu'autre équivalent, au payement de la dîme tel qu'il a lieu dans ce moment, serait suivant l'avis unanime de la province, la source d'une infinité d'avantages ; et que si les autres provinces du Royaume embrassaient le même avis, on ferait alors les démarches nécessaires auprès du gouvernement (2).

---

(1) Même de celles qui ont le malheur de n'être pas graduées en droit romain.

(2) London Chronicle. June 1793. N° 5742.

Cette marche préliminaire seule, est une leçon pour nous, puisqu'elle indique précisément tout ce qu'il faut faire et tout ce que nous n'avons pas fait ; mais si elle a des suites ; si elle est fondée sur un véritable désir d'opérer le bien ; enfin si elle obtient l'approbation du gouvernement, il est possible que notre travail se trouve tout fait, et se borne à une traduction ; car, je le répète, c'est absolument la même question. La différence des gouvernements ne fait rien à la chose ; il s'agit purement et simplement d'une question de police générale tout à fait indépendante du droit politique ; voici le problème : *Diminuer les inconvénients de la dîme sans diminuer le degré d'indépendance et de considération nécessaire à l'Église.* Il est possible que le gouvernement Anglais résolve ce problème d'une manière conforme à nos maximes, et, dans ce cas, ses déterminations pourraient nous servir d'exemple.

Espérons, en attendant, que l'expérience nous aura mûris, et que le Roi sera secondé dans ses vues de bienfaisance comme il mérite de l'être. Il n'y a pas de gouvernement plus digne du concours des gens sages, parce qu'il n'y en a pas de plus circonspect, et qui prête une oreille plus docile aux conseils, et aux remontrances de la raison. Si dans ces derniers temps vous avez pu désirer plus de confiance de sa part, ce moment de suspension est absolument étranger à son caractère : il tenait, comme on ne l'aura jamais assez répété, à des circonstances uniques ; et cette observation est une éponge que le bon sens passe sur toutes les taches que vous pourriez reprocher à l'administration depuis quatre ans.

Nous avons parcouru ensemble les principales bases du Gouvernement, et nous les avons reconnues parfaitement conformes à la raison : affirmer qu'il ne se fut glissé aucun abus dans l'administration, ce serait manquer à ce même gouvernement, qui certes est assez bon pour n'être pas dans le cas de mendier les éloges déshonorants de la flatterie ; mais comparez les abus qui ont pu vous frapper dans l'administration avec ceux que vous avez aperçus ailleurs, et jugez.

Les premiers cris de la France qui obtinrent quelque faveur en Europe, portaient sur les priviléges pécuniaires des deux premiers ordres de l'État ; sur le despotisme des ministres dont elle demandait la responsabilité ; sur la vénalité des charges civiles et militaires devenues le patrimoine de quelques familles.

Aucun de ces abus (1) n'existait parmi nous. Nous ne connaissions aucun privilége pécuniaire, aucune charge vénale. Les ministres à Turin n'ont de pouvoir que dans leur relation avec le Roi, et ensuite de ses ordres écrits et soigneusement conservés, même pour les causes les plus légères.

Mais s'agit-il d'attenter à la liberté d'un sujet, de

---

(1) Par cette expression, je n'entends pas, à beaucoup près, adopter dans toute leur étendue les jugements généraux portés en France sur ce qu'on appelait *les abus*. Avant de condamner telle ou telle coutume, il faut y regarder de près, et pouvoir se rendre la justice qu'on a envisagé la chose sous toutes les faces possibles.

s'écarter de la marche ordinaire de la justice pour éviter des scandales, pour ne pas divulguer des secrets politiques, pour sauver l'honneur des familles ou pour accorder de ces grâces qui peuvent tirer à conséquence ; le Roi ne se détermine que sur l'avis motivé des principaux magistrats dont le nom seul garantit au public l'équité et la convenance de ces sortes de jugements. Tout prisonnier d'état est entendu, convaincu, et jugé par plusieurs hommes d'une intégrité au-dessus du soupçon et avec d'autant plus de soin que le crime est plus grave. Toute la différence est que la procédure demeure secrète. En tout temps, le prisonnier est libre d'écrire directement au Roi qui se fait rendre compte chaque année de la conduite de chaque prisonnier, pour distribuer des actes de clémence. Jamais aucun ministre n'a pris sur lui une lettre de cachet ; aussi ces lettres sont infiniment rares : elles s'accordent à l'instance des pères ou d'une assemblée des parents, tantôt pour prévenir des crimes, tantôt pour en punir de secrets, mais toujours après un examen approfondi. Je ne veux point tirer des noms malheureux de l'ombre qui les enveloppe, mais vous avez tous connu le petit nombre de prisonniers d'état enfermés *à Miolans*, unique prison d'état en Savoie ; ils étaient bien soustraits à l'*œil* mais non à la *connaissance* du public. Tout le monde savait *quand et pourquoi* ils avaient été arrêtés ; enfin, il faut le dire, parce que cette critique est honorable, on s'est plaint plus d'une fois dans les états du Roi que les prisons d'état autorisaient trop souvent les erreurs de la clé-

mence, et faisaient oublier cette maxime d'un homme célèbre, la plus belle chose, peut-être, que les hommes aient jamais dite: « *La justice est la bienfaisance des Rois.* »

Vous avez ici une grande preuve de ce que je vous disais dans ma précédente lettre sur le caractère des nations ; il y a des prisons d'état chez le Roi de Sardaigne comme il y en avait en France : on emprisonnait parmi nous, dans certains cas, comme on le faisait en France, sans procédure régulière, du moins publique. Enfin, dans les deux pays on a demandé quelquefois : *Pourquoi ce prisonnier est-il là ?* Mais en France cette question signifiait souvent · *Pourquoi n'est-il pas chez lui avec sa femme et ses enfants ?* Et parmi nous : *Pourquoi n'est-il pas en galère, ou au gibet ?*

Mais, dira-t-on peut-être, s'il plaisait au Roi d'en user autrement ; de commettre toute sorte d'actes arbitraires sans conseil et sans autre motif que son caprice ; de donner carte blanche à ses ministres et à ses favoris, de leur permettre de faire arrêter d'honnêtes gens pour s'amuser, et de les faire pourrir dans les cachots, sur la recommandation de quelque jolie femme ! si, si, si, etc., etc.

Pourrait-il donc se trouver des personnes capables de faire cette objection sérieusement ? peut-être bien. Dans ce cas, comme je n'ai aucune réponse sérieuse à faire, nous passerons à d'autres objets.

L'administration de la Justice ne vous laissait rien à désirer du côté de l'intégrité de ses ministres. En Savoie, comme ailleurs, on se plaignait souvent des juges :

jamais l'intérêt ne veut convenir d'avoir tort ; mais vous savez que tout le monde doit être content d'une magistrature dont personne ne se plaint excepté le plaideur qui a perdu son procès. Jetez les yeux sur les différents pays de l'Europe, et vous verrez que dans ce genre, vous n'aviez pas à vous plaindre ; car on juge de tout par comparaison, et le bon n'est autre chose que ce qu'on peut se procurer de meilleur ; vos magistrats avaient, en général, l'esprit de leur état, ils étaient presque tous studieux, solitaires, et très-éloignés de ces vaines dissipations qui s'accordent si peu avec les devoirs attachés à cette profession. L'or et les femmes, les deux grandes puissances de l'univers, n'ont jamais influencé leurs jugements, et puisque la malignité ne racontait rien dans ce genre, il faut sans doute qu'elle ne connut rien d'un peu remarquable. Dans l'administration de la justice criminelle, ils n'ont jamais commis une seule de ces erreurs homicides qui flétrissent les tribunaux, et même un peu les nations ; vous ne les en avez même jamais soupçonnés.

Malheureusement, pour plaider, comme pour faire la guerre, il faut premièrement de l'argent, secondement de l'argent, et troisièmement de l'argent. Quelques précautions qu'on prenne à cet égard il n'y aura jamais de différence que du plus au moins. Mais la belle institution de l'Avocat des pauvres corrige cet inconvénient chez le Roi de Sardaigne autant qu'il est possible. Défenseur public des accusés, et Patron des pauvres au nom de la loi, son serment l'oblige à prêter à l'indigence un ministère gratuit ; non-seulement il a des

aides et des représentants gagés par le Souverain, mais la loi, par une disposition pleine de sagesse et d'humanité, a statué que nul homme ne pourrait suivre la carrière du barreau avant d'avoir consacré deux années de sa vie au soutien de l'Avocat des pauvres dans ses nobles fonctions.

Une preuve incontestable que les affaires, une fois portées dans les premiers tribunaux, étaient jugées sans la moindre acception de personnes, c'est que l'influence personnelle des magistrats qui aurait dû être la plus à craindre sur ce point, était absolument nulle ; c'est que les derniers des hommes pouvaient appeler un magistrat dans les tribunaux, le chicaner, le fatiguer avec l'audace la plus familière, et qu'il était traité par ses collègues, je ne dis pas avec impartialité, mais avec je ne sais quelle dureté qui fit demander un jour s'il fallait donc qu'un magistrat eût deux fois raison pour avoir la permission de plaider.

La confiance générale du peuple est encore une preuve parlante en faveur du premier tribunal. Le désir universel d'être jugé par lui, annonçait bien qu'on ne craignait point d'y rencontrer l'influence du rang.

Il est vrai que la marche ordinaire de la justice était quelquefois suspendue par ces commissions, ou attributions particulières que nous nommions *Délégations :* mais je ne crois pas que ces sortes de faveurs aient jamais été plus communes sous le gouvernement de S. M. le Roi de Sardaigne que sous l'empire de toute autre monarchie. J'ajoute que lorsqu'elles sont demandées par les deux parties intéressées, elles n'ont pas de

très-grands inconvénients ; et que dans ces derniers temps, elles facilitaient l'expédition des affaires et soulageaient les tribunaux dont les occupations passaient infiniment les forces. Croyez-vous, d'ailleurs, qu'on ait beaucoup entretenu le Roi sur l'intervention plus ou moins directe de la puissance royale dans l'administration de la justice civile ou criminelle ? Je n'en crois rien ; et je persiste dans l'opinion qu'il n'y a point de gouvernement aussi docile que le nôtre à la voix de la sagesse. Tandis que, dans d'autres pays, les vices et les intrigues de la Cour ont souvent rendu inutile toute la bonne volonté des gens en place ; parmi nous, au contraire, les peuples n'ont jamais à se plaindre que des erreurs ou de l'insouciance des gens en place, dont les remontrances motivées et décentes n'ont jamais été vaines.

Observez d'ailleurs que les différents gouvernements ont leurs bons côtés et leurs côtés faibles ; qu'il ne faut pas les juger sur les règles d'une perfection idéale, et surtout qu'il ne faut juger que l'ensemble.

Tout le monde connaît ces vérités triviales ; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que le principe de chaque gouvernement a besoin pour conserver la force qui lui est nécessaire d'être un peu exagéré, et de se tenir un peu au-delà des limites théoriquement justes de sa puissance : s'il se laisse pousser jusqu'à ces limites, vous le verrez bientôt reculer en deçà. Il serait inutile de vous débattre contre cette maxime qui est vraie comme la nature ; et il s'en faut de beaucoup que les autres gouvernements présentent sous ce point de vue moins d'inconvénients que la monarchie.

Pour terminer ce que j'ai à vous dire sur l'administration de la justice, il faut m'arrêter un instant sur deux articles qui ont beaucoup occupé les critiques. Je veux parler des défauts de la procédure civile, et de la disproportion absolue qui se trouvait entre le nombre des procès et celui des personnes chargées de les juger.

Il faut convenir que les Magistrats se trouvaient dans l'impossibilité absolue de se tenir au niveau des affaires, dont l'expédition languissait malgré tous leurs efforts : mais ce n'était point la faute du gouvernement ; la Savoie avait participé au mouvement général qui a triplé et quadruplé en Europe le commerce et tous les genres d'affaires, en sorte que le même nombre de juges qui suffisait il y a cinquante ans, pouvait fort bien n'être plus suffisant de nos jours.

Il est vrai encore que la procédure civile a besoin, à quelques égards, d'être prise en considération : sur ce point il n'y avait qu'un cri, et ce cri paraissait être celui de la raison, et ne tenir aucunement à cet esprit d'innovation qui est la maladie du siècle. Mais la cause du mal est évidente pour tout homme qui a des yeux, et le remède n'est pas difficile à trouver.

Au reste, c'est un bien qu'on n'ait encore tenté aucune réforme dans ce genre ; en y mettant la main plus tard, on réussira mieux. Il faudra bien se garder alors d'examiner séparément les deux causes de la stagnation des affaires ; car la nécessité d'une augmentation dans le nombre des tribunaux ou des membres qui les composent pourrait bien n'être qu'*apparente*.

Si de la forme, qui n'est que la déclaration et l'exécution des lois, nous passons à l'examen des lois mêmes, je puis encore vous défier avec confiance d'en chercher de meilleures chez les autres nations. J'ajoute que si elles n'ont pas été portées à un plus haut degré de perfection ce ne fut pas la faute de Victor-Amé II qui, le premier, peut-être, des souverains modernes, recueillit toutes les lois de ses prédécesseurs ; les compara, les choisit, les mit en ordre ; réprima l'influence des commentateurs ; décida une foule de questions que le droit romain avait laissées indécises, et fit un effort immortel pour faire présent à ses peuples d'un code de lois civiles sous le nom de *Constitutions royales*. Ce fut encore moins la faute du feu roi Charles-Emmanuel de sage et illustre mémoire, qui fit travailler dix ans ses principaux magistrats à la révision de ce code, et qui s'environna certainement de toutes les lumières dont il pouvait disposer. Sans doute, le recueil des Constitutions royales peut encore être perfectionné ; mais tel qu'il est, c'est un ouvrage admirable qui contient d'excellentes choses, et qui tiendra toujours un rang distingué parmi le petit nombre d'entreprises de ce genre.

Je me livrerais avec plaisir à l'examen détaillé de notre Législation civile ; mais cette analyse, quoique trés-abrégée, passerait encore de beaucoup les bornes de cet ouvrage. D'ailleurs, il s'en faut infiniment que toutes les lois civiles méritent d'être remarquées. Partout il y en a de purement arbitraires qui ne sont nullement dignes d'arrêter l'œil d'un observateur ; mais il y en a

qui tiennent aux mœurs publiques et au caractère national ; et quelquefois il suffit d'indiquer une ou deux de ces lois pour faire connaître une nation.

Forcé de me borner, j'indiquerai seulement parmi les lois du Roi de Sardaigne qui méritent une attention particulière, celles qui *maltraitent* les fils de famille et les femmes, suivant l'expression ordinaire, ou qui les *mettent* à leur place, suivant une manière de voir qui a ses partisans.

Parmi nous, l'autorité paternelle est à peu près ce qu'elle était chez les Romains. La loi veille sur les propriétés du fils de famille : elle les protège efficacement contre la mauvaise conduite du père ; mais celui-ci en a la jouissance : et tandis que le fils habite sous le toit paternel, une émancipation solennelle peut seule briser le lien de l'autorité paternelle. Nos princes ont donc sanctionné les dispositions de la loi romaine sur ce point important, et tout ce qu'elle pourrait avoir de dur est adouci par les exceptions dont le détail n'est point de mon sujet.

Quant aux femmes, les testateurs qui leur sont unis par le sang peuvent les favoriser autant qu'ils le jugent à propos ; mais s'ils n'expliquent pas leurs volontés et qu'ils se reposent sur la loi du soin de disposer de leur succession, ces femmes en sont exclues par leurs frères : le père, d'ailleurs ne doit à sa fille qu'une dot en argent proportionnée à ses facultés, et ces dispositions de la loi paraissent beaucoup plus conformes qu'on ne le croit communément à la saine politique et à la loi naturelle.

A parler exactement, la femme n'appartient pas à la maison de son père : du moins elle n'y tient que par les liens moraux de l'amour et du respect : elle n'est point destinée à vieillir auprès du foyer paternel ; au contraire, la nature la chasse de la maison qui l'a vue naître : elle y appelle même des étrangères qui entrent dans ses vues pour avertir la fille de famille qu'elle n'est pas chez elle, et pour la jeter plutôt dans une autre maison dont elle doit épouser le nom, les intérêts et les destinées.

Ses véritables propriétés sont celles de son mari ; il est bon qu'elle *trouve* chez lui la richesse, mais non qu'elle l'y *porte*. Les lois dont je parle suivent ce système : elles diminuent l'influence des femmes en diminuant le nombre de cas où elles peuvent enrichir leurs maris.

D'un autre côté, l'influence des jeunes gens étant fort réprimée par l'autorité paternelle, qui dure autant que la vie du père, on voit au premier coup d'œil que ces lois appartiennent à un peuple calme et réfléchi, ami par essence de la subordination, et qui déteste dans la marche des affaires, les variations, les soubresauts, et les inconséquences.

Si le caractère national a produit ces lois, elles influent à leur tour sur le caractère national et le renforcent : les avantages qu'elles produisent sont immenses et les inconvénients qui en résultent sont nuls ou insensibles. Les fils de famille vivent paisiblement sous le joug salutaire qui les assujétit : la naissance de la liberté ne précède pas chez eux celle de la raison. Si les mœurs

publiques ne sont pas pures, au moins elle sont graves et décentes ; et c'est beaucoup : rarement les tribunaux retentissent de ces divisions scandaleuses qui font la honte et la désolation des familles. En Savoie même, où l'indivisibilité, et la substitution éternelle des fiefs n'altèrent point l'intégrité de la puissance paternelle (1), c'est un fait connu de tout le monde que les émancipations ne sont pas recherchées, que les mariages se font sur la bonne foi des pères, et que l'union intérieure des familles forme le plus beau côté du caractère national. Et les lois qui restreignent les droits des filles les condamnent-elles au célibat ? Nullement : elles se marient comme ailleurs : souvent même, nous voyons en Savoie la sagesse aimable, avec mille ou douze cent

---

(1) Sur cet article, le Professeur du Lycée que j'ai déjà cité honorablement à la page 150 est vraiment impayable : *Le droit de primogéniture, dit-il, s'exerce en Savoie avec la plus grande rigueur, l'aîné n'est tenu de donner à ses frères, ou à leurs fils, que le quart de l'héritage dont il devient propriétaire... les filles, par une injustice plus révoltante encore, sont exclues de la succession des fiefs... Ainsi la Savoie est une des contrées où l'orgueil du nom est compté pour tout, et impose silence à la voix de la nature. Telles sont les idées perverses qu'a fait naître cette barbare chimère, etc., etc.* (*Constitution des principaux États de l'Europe*, t. 3., p. 76). Et il n'y a point de primogénitures, légales en Savoie ! et tous les mâles succèdent *ab intestat* par égale portion ! et la fille du savetier est exclue par ses frères comme celle d'un Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade ! ! !

louis dans sa poche, franchir les Alpes en conquérante et s'établir en Italie. De quoi pourrait-elle donc se plaindre ? elle est aussi puissante que Charlemagne.

Je viens de parler des lois proprement dites : je demande maintenant si, dans ce qu'on appelle *Gouvernement* ou *administration*, il existe ailleurs rien de mieux imaginé que nos *assises ?* A des époques marquées par la loi, tout le monde est appelé solennellement à se plaindre de ce qu'il a pu souffrir de la part du pouvoir judiciaire dans toutes les juridictions inférieures. Les Préfets des Provinces reçoivent les plaintes contre les Juges des Seigneurs ; ceux-ci exercent le même droit à l'égard des Châtelains qui ne forment point un degré de juridiction, mais qui sont plutôt les Lieutenants de ces mêmes Juges pour les affaires de peu d'importance, faites pour être décidées sur les lieux. Enfin tous les trois ans les Sénateurs, se partageant les Provinces, vont recevoir les plaintes contre les Préfets et tous les officiers de leurs juridictions, examiner leur conduite, visiter les registres, et surtout, porter un œil sévère sur l'exaction des droits judiciaires.

Durant ces assises la loi met expressément le Juge qui les subit en état d'accusation : ses fonctions sont suspendues, et si l'on ne porte aucune plainte contre lui, le Juge supérieur qui tient les assises l'*absout* formellement, comme tout autre accusé.

Je m'assure qu'il n'y a pas d'étranger instruit qui n'admire une pareille institution : peut-être que ceux qui en jouissent trouveront qu'elle ne produit pas tout le bien qu'on pourrait en attendre ; mais d'abord, per-

sonne ne sait comment la justice serait administrée dans les tribunaux inférieurs, si l'on supprimait les assises. D'ailleurs, je ne fais point ici l'éloge de la nation, mais celui du Législateur. Tout me ramène à cette vérité éternelle qui contient toute la politique: c'est que les peuples n'ont jamais à se plaindre que d'eux-mêmes.

Si notre Législation civile fait tant d'honneur à nos Souverains, les lois criminelles méritent peut-être encore de plus grands éloges. La marche de la procédure criminelle est admirable, et peut être présentée comme un exemple de ce bon sens précieux qui évite les extrêmes et qui domine dans notre administration.

Deux systèmes diamétralement opposés fixaient sur ce sujet l'attention des observateurs.

En France, tout était secret: la loi poussait même la rigueur au point de refuser un conseil à l'accusé; et s'il obtenait quelque connaissance des informations, c'était par des voies clandestines que la loi n'avouait point.

En Angleterre, si l'on excepte les opinions du grand jury, tout est public.

Nos Législateurs, passant avec une sagesse merveilleuse à une égale distance de ces deux systèmes dont ils on évité les inconvénients, ont décidé que l'instruction serait rigoureusement secrète afin que nulle astuce, nulle faiblesse, nulle manœuvre criminelle, ne pût entraver la marche de la justice.

Mais dès que l'instruction est achevée, elle devient publique: la loi environne l'accusé de tous les secours

possibles : elle lui donne un défenseur nécessaire et gratuit : elle a créé une magistrature pour s'acquitter de cette fonction sacrée (l'*Avocat des pauvres*), elle permet à l'accusé de choisir d'autres défenseurs ; elle l'abouche avec eux toutes les fois qu'il le désire ; elle lui donne une copie des informations ; elle confie même l'original, s'il le demande, au défenseur public : enfin il n'ignore rien, et tous les moyens de défense lui sont accordés.

Je doute que la sagesse puisse aller plus loin. Les écrivains français ont beaucoup vanté dans ces derniers temps la procédure publique, parce que c'était une *mode* anglaise, et que tout devait être à l'anglaise.

Ce n'est point ici le lieu de détailler les inconvénients de la procédure, ou pour mieux dire, de l'instruction publique (1), qui sont certainement très considérables.

---

(1) M. le Baron de Meerman a fait des objections très sensées contre la procédure criminelle d'Angleterre, dans un ouvrage écrit en hollandais, dont je ne connais que quelques fragments intéressants, traduits dans le *Journal Encyclopédique* (septembre 1788, tom. 6, p. 3, p. 419), il raisonne même par les faits en observant : « Qu'avec toute cette prétendue « supériorité de Jurisprudence criminelle, il n'est peut-être « point de pays où un plus grand nombre de condamnés à « mort persistent sur les bords de l'éternité à protester qu'ils « sont innocents du délit pour lequel ils sont envoyés au dernier supplice... que plusieurs d'entr'eux crient vengeance « contre les témoins parjures qui causent leur perte. Que, « d'un autre côté, des milliers de coupables échappent à une « juste condamnation, etc. » Je ne m'avise point de décider,

On ne sait pas jusqu'à quel point l'esprit public d'un excellent peuple est capable de corriger les inconvénients d'une loi. Souvent on croit qu'une nation prospère *par* une institution, tandis qu'elle prospère *malgré* cette institution. D'ailleurs, les meilleures lois sont comme les plantes; il s'en faut de beaucoup qu'elles puissent toutes supporter la transplantation sous d'autres climats ; et quand on voit ces prétendus Législateurs de la France prendre des institutions anglaises sur leur sol natal et les transporter brusquement en France, on ne peut s'empêcher de songer à ce général romain qui fit enlever un cadran solaire à Syracuse, et vint le placer à Rome sans s'inquiéter le moins du monde de la latitude (1).

Faites disparaître de notre procédure quelques subtilités de forme qui allongent inutilement l'information, surtout contre les accusés absents ; mettez plus de célérité dans la preuve et dans la punition des délits légers, et je crois qu'elle aura toute la perfection dont les choses humaines sont susceptibles.

Nos lois criminelles laissent sans doute beaucoup à dé-

---

car, pour acquérir le droit d'avoir une opinion à soi sur ce point, il faudrait avoir séjourné longtemps en Angleterre ; mais je crois qu'il est permis de douter, et de louer les Législateurs qui ont dit :

Inter utrumque tene, medio tutissimus ibis.

(1) Ce qui rend cependant la comparaison inexacte, c'est que le bon général ne se vantait par de savoir l'astronomie.

girer pour l'exacte définition des délits, leur classification, et la graduation des peines. En général, cependant, elles sont très-sages et très-humaines : elles ne prodiguent point la peine de mort. Si quelquefois elles se rapprochent des anciennes lois françaises, comme par exemple dans la poursuite de l'infanticide, on voit néanmoins qu'elles ne les suivent qu'avec tremblement et qu'elles s'arrêtent toujours à quelque distance de la cruauté.

La torture n'est point encore proscrite chez le Roi de Sardaigne. On sait que le Roi Charles-Emmanuel inclinait à l'abolir lorsqu'il publia ses lois : mais de vieux criminalistes lui ayant représenté qu'il allait couper les bras à la justice, il se retint, et ne voulut point faire violence à l'opinion, lors même qu'il était plus avancé qu'elle. D'ailleurs, sur cet article, vous trouverez encore que nos Législateurs avaient donné une preuve remarquable de sagesse en statuant que ce moyen terrible de chercher la vérité ne pourrait être employé que sur l'ordre direct ou sur l'approbation des tribunaux suprêmes. Enfin, je voudrais entendre sur ce point un membre du Sénat de Savoie et savoir de lui avec quelles précautions la sagesse des juges appliquait la loi. Il y a des choses qu'on ne sait bien que lorsqu'on les a vues.

Je n'ai rien à dire sur l'état des prisons. Hélas! sur ce point tous les Gouvernements sont coupables : celui que nous regrettons n'avait pas de plus grands reproches à se faire que les autres ; que ceux même qu'on cite comme des modèles. L'envoyé du ciel, *Howard*, est entré dans les prisons de Chambéry, il n'a pas été révolté ; il a dit : « Que *les prisonniers* reçoivent chaque

« jour de bon pain, souvent de la soupe, et qu'en hiver « ils sont pourvus d'habits et de couvertures par une « société de dames charitables (1) : » partout ses yeux n'ont pas été aussi satisfaits.

---

(1) Howard, *État des prisons, etc.* Je placerai ici, comme objet de comparaison, un tableau tracé dans ce même ouvrage par la main de cet homme extraordinaire : « Voyez, dit-il, « ceux qui sortent des prisons ; ce sont des spectres qu'on tire « du sépulcre : ceux qui survivent à un emprisonnement pro- « longé, au milieu des besoins et de la douleur, ne sont plus « capables d'aucun travail. La plupart sont dévorés par le « scorbut ; d'autres ont les pi ds meurtris, bouffis, et tombant, « pour ainsi dire, en putréfaction. On en voit qui portent sur « les vaisseaux l'infection et la mort ; d'autres qui ont été « absous, effrayés du sort auquel ils ont échappé, cherchent « d'honnêtes occupations ; mais ils les demandent d'une voix « si cassée ; ils présentent un visage si timide, des bras si « desséchés et si faibles, qu'ils ne peuvent s'en faire accorder. « Alors le désir d'être honnêtes s'éteint dans leurs cœurs ; « et le désespoir, une invincible nécessité, les entraînent « malgré eux dans la route du crime, où ils trouvent le « remède à la faim qui les poursuit, et bientôt après la prison « et la mort. » Ibid., pag. 41 de la traduction française.

Quelle peinture ! où donc se trouve l'original de ce tableau ? en Turquie, peut-être ? Non, c'est en Angleterre. M. de Meerman, dans le livre cité, pag. 48, remarque donc encore avec raison que : « Plusieurs des prisons d'Angleterre, « celle de Newgate, en particulier, sont indignes de la géné- « rosité des Anglais, de cette Nation qui s'honore d'avoir un « Howard pour citoyen. »

On ne dira pas au moins que la loi condamne les prisonniers à l'oubli, ou qu'elle ne se souvient d'eux que pour les envoyer au supplice.

Elle enjoint à tous les juges inférieurs de faire part immédiatement au Sénat des emprisonnements qu'ils ont ordonnés, et au Sénat de rendre la liberté sur le champ au prisonnier si l'emprisonnement ne paraît pas suffisamment motivé. Le tribunal suprême est même chargé de punir sur le champ les Juges, de la manière qui lui paraîtra le plus convenable, s'ils se sont rendus coupables par trop de précipitation.

Une fois par semaine, chaque prisonnier paraît en personne devant un magistrat dans les capitales, et devant les Juges dans les provinces. On s'informe comment ils sont traités, et surtout si leurs défenseurs ne les négligent point et viennent assez souvent s'entretenir avec eux.

Trois fois par an, tous les prisonniers des Capitales paraissent devant les Sénats assemblés ; ils disent ce qu'ils veulent, on est là pour les écouter : c'est ce qu'on appelle *les visites générales*.

Vingt jours plus tôt, les Préfets font de leur côté les mêmes visites dans les Provinces, et ils en envoient le résultat dans les trois villes capitales ; en sorte que, trois fois par an, les tribunaux suprêmes ont sous les yeux un tableau général, contenant le nom de chaque détenu dans toutes les prisons de l'État, son âge, sa patrie, la date de sa détention, l'espèce de délit dont il est accusé ; le nom du juge ou du magistrat qui prend les informations, et le point où elles se trouvent portées ;

de manière qu'il n'y a pas une plainte qui n'arrive sûrement, et pas une négligence dans l'administration de la justice criminelle qui ne soit infailliblement connue.

La sagesse des législateurs ne peut aller plus loin. Si, sous l'empire de telles lois, les yeux sont encore affligés par le spectacle de certains abus, c'est aux gens en place à se frapper la poitrine.

Les supplices, enfin, ordonnés par nos lois criminelles, n'ont rien d'atroce ; elles ne s'arrogent point le droit de prolonger la mort, et de vouer au désespoir les derniers moments d'un être intelligent et religieux. Malheureux ! il n'a plus que ces moments : qu'il en jouisse !

D'autres nations peuvent soutenir le spectacle d'un criminel étendu sur une croix de Saint-André, pour y souffrir tout ce que la nature humaine peut souffrir. Elles peuvent supporter le bruit de la barre terrible, tombant à coups redoublés sur les membres de l'infortuné ; elles peuvent entendre le cri des os fracassés, et l'accompagner même de battements de mains (1). Elles peuvent voir ces muscles frémissants, ces yeux gonflés de sang ; ces membres pendants enlacés dans les rayons d'une roue,

---

(1) Un criminel, roué à Paris, montra jusqu'à la fin tant d'insolence et d'endurcissement, qu'au moment où il jeta le premier cri, sous le premier coup de barre, le peuple présent à l'exécution se mit à battre des mains de tout côté. *Tableau de Paris.*

ces os rompus perçant de leurs pointes acérées des chairs meurtries et sanglantes ; un malheureux enfin, survivant à sa mort, et n'existant plus que par la douleur. Elles peuvent le voir prolonger son effroyable agonie d'un soleil à l'autre, tandis que la religion, seule sur un *échafaud* d'où la pitié humaine a disparu, essaye de repousser le blasphème qui voudrait s'échapper de cette bouche desséchée. — Ah ! jamais, non jamais nous ne soutiendrions ce spectacle épouvantable. A peine voudrions-nous l'ordonner pour le parricide, si ce crime nous était connu. Chose étrange ! Les Français nous ont donné le supplice de la roue ; nos tribunaux y condamnent encore les grands criminels et leurs arrêts contiennent le détail horriblement minutieux des tourments destinés aux coupables : mais, sans qu'on sache pourquoi, et par l'ordre seul de la conscience publique, ces arrêts ne s'exécutent point à la lettre. Le magistrat les trace sans frémir : il sait que l'humanité en tempérera la rigueur. Cette fille du ciel accompagne la victime ; elle monte sur l'échafaud, elle permet l'appareil redoutable qui doit effrayer l'œil de la multitude ; mais au moment où le bras odieux se lève, elle fait signe à la mort et le fer ne brise plus qu'un cadavre.

Parcourez successivement toutes les parties de l'administration : partout vous verrez une raison calme présider à toutes nos institutions, et nos Législateurs précéder presque toujours ceux des autres nations, ou perfectionner les lois étrangères en se les appropriant. Puissent les armes et la politique de l'Europe réunies nous rendre bientôt ce gouvernement sous lequel nous

avons prospéré pendant huit siècles. Lorsque Victor-Amé sera rentré dans l'héritage antique de ses pères, nous n'aurons qu'un vœu à former : c'est que la cruelle ambition de nos voisins ne vienne pas, une ou deux fois dans chaque siècle, anéantir chez nous les bienfaits de la nature et ceux de nos Souverains.

Le plus grand de nos malheurs, ou, pour mieux dire, le seul, est sans contredit ce funeste voisinage. Sans remonter trop haut dans les temps anciens, on sait ce que nous eûmes à souffrir de la part des Français sous le règne d'Emmanuel-Philibert et sous celui de Charles-Emmanuel. Un homme illustre écrivait au commencement du XVII[e] siècle, qu'à cette époque l'or gagnait sur l'argent, à cause de la facilité de le transporter avec soi, de tout côté, et de le soustraire à la rapacité étrangère, *au milieu des dangers et des calamités* qui écrasaient la Savoie (1). Le Duché d'Aoste se rappelle encore avec terreur tout ce que ces impitoyables ennemis lui firent souffrir à la fin du siècle dernier : le commencement du nôtre ne fut pas plus heureux pour nous ; en 1742, les malheurs de la guerre furent tempérés par la générosité des ennemis qui occupèrent la Savoie ; cependant elle nous fit beaucoup souffrir. L'inaltérable sagesse de deux règnes avait enfin fermé ces plaies, et nous jouissions en paix d'un bien-être visiblement progressif, et voilà que, tout-à-coup, contre la foi publique, contre

---

(1) *His nostris miserrimis, et periculosissimis temporibus*. Le Président Favre dans son Code. L. 8. T. 30 D. 27.

les règles les plus sacrées du droit des nations, nous sommes envahis par ces mêmes Français, pillés, outragés, martyrisés dans notre honneur et notre conscience, avec une audace, une scélératesse, une cruauté sans exemple. Voyez donc, nations de l'Europe ! voyez comment nous sommes traités et décidez enfin si la Savoie n'est qu'une ferme que son maitre ne doive pas même entourer d'une palissade, et dont la destinée irrévocable soit d'être pillée et saccagée au moment où les gerbes commencent à s'amonceler dans les granges.

Personne ne m'accusera d'avoir fait des efforts pénibles pour ne présenter que les côtés favorables du gouvernement Piémontais. J'en appellerais à l'expérience qui est la pierre de touche du raisonnement. Certainement, il est impossible qu'un pays prospère sous un mauvais gouvernement, c'est-à-dire sous un gouvernement qui ne convient pas au caractère du peuple ; or, il est certain que vous prospériez sous ce gouvernement. Il est certain que la population prenait des accroissements rapides : si jamais vous avez pris la peine d'interroger les Pasteurs des campagnes sur ce point important, il ne pourra vous rester aucun doute raisonnable à cet égard. Je crois même qu'on n'avancerait point un paradoxe en soutenant que votre population relative égalait celle de la France.

Que vous reste-t-il donc à désirer ? Rien ; sinon qu'il ne vous arrive jamais de méconnaître ce que vous possédez, et de laisser égarer vos désirs vers un état de perfection ou de bonheur que vous ne pouvez atteindre. Votre pays n'est qu'un point sur le globe. Les grandes

intrigues politiques, les guerres, les conquêtes, tous les honneurs des gazettes ne sont pas faits pour vous, et certes il faut peu de philosophie pour se passer de cette terrible gloire. La paix, la tranquillité, l'utile monotonie des usages, l'honnête médiocrité, la douce obscurité, et l'habitude de respecter toujours les mêmes choses, voilà votre lot ; il est aisé de s'en contenter ; la nature vous a donné le premier élément du bonheur, un caractère fait exprès pour votre situation. Rejetez loin de vous ces théories absurdes qu'on vous envoie de France comme des vérités éternelles, et qui ne sont que les rêves funestes d'une vanité immorale. Quoi ! tous les hommes sont faits pour le même gouvernement, et ce gouvernement est la démocratie pure ! Quoi ! la royauté est une tyrannie, un gouvernement proscrit par la loi naturelle, et tous les hommes doivent se révolter contre cette espèce de souveraineté ! Quoi ! tous les politiques se sont trompés depuis Aristote jusqu'à Montesquieu ! Toutes les nations ont été dans l'erreur ! aucune d'elles n'a connu ses droits ! La raison ne fait que de naître ! elle est née à Paris, et ces théories infaillibles ont été découvertes par des hommes ramassés dans la lie d'une nation en délire ; par des hommes sans nom dans les sciences, par des rhéteurs boursouflés, sans propriétés, sans honneur, sans culte, sans morale, et qui, depuis quatre années, ne manifestent aux yeux de l'univers que le déplorable talent d'organiser le mal ? Non, ce n'est point sur la terre la moins fertile en découvertes qu'on a vu ce que l'univers n'avait jamais su voir ; ce n'est point de la fange du *manége* que la Pro-

vidence a fait germer des vérités inconnues à tous les siècles :

> . . . . *Steriles nec legit arenas,*
> *Ut caneret paucis, mersitque hoc pulvere verum.*

Ah ! je vous én conjure, fuyez ces systèmes ridicules autant que funestes : vous êtes nés sujets d'une monarchie. Toutes vos habitudes ont pris le pli de ce gouvernement ; vous avez prospéré sous son influence : aimez-le, respectez-le, défendez-le, il vous rendra en bonheur ce que vous lui donnerez en fidélité et en amour. Mon intention n'est point de déprécier les autres gouvernements : je vous le répète, ils sont tous bons, et je me croirais coupable de vanter la monarchie à des républicains, autant que je le serais de prêcher la démocratie au sein d'une monarchie. Mais il est utile de faire valoir les beaux côtés de celui auquel nous devons l'obéissance. Je ne prétends point vous présenter une dissertation en règle sur les avantages de la monarchie ; elle m'écarterait trop du but particulier de cette lettre : souffrez seulement qu'en la terminant j'arrête votre réflexion sur deux observations qui m'ont toujours paru d'un très-grand poids.

La monarchie est le seul gouvernement où l'affection individuelle pour le souverain renforce à chaque instant et perpétue le principe du gouvernement. Qu'est-ce que le peuple dans une démocratie ? un nom, un être moral ; si vous obtenez de lui une faveur, la reconnaissance se divise ; et ce sentiment, comme tous les autres, s'affaiblit en se divisant ; voilà pourquoi les Démocraties

durent si peu : parce qu'elles ne peuvent se soutenir que par l'exaltation, et que l'exaltation est un état forcé qui n'est pas naturel à l'homme. Dès que la ferveur démocratique est tombée, le gouvernement n'a plus de centre, plus d'unité : le peuple ne sait plus que faire de son pouvoir, il ne sait plus même où réside ce pouvoir; et comme il a besoin de voir l'autorité, il l'aide lui-même à se réunir sur un petit nombre de têtes, ou à se concentrer sur une seule.

Dans le système de la monarchie, le souverain n'est pas un être moral, c'est un homme comme vous : il y a entre vous et lui une communication de sentiments, une réciprocité de service et de reconnaissance comme entre tous les autres hommes. Tout ce que vous possédez de grandeur, de puissance, de distinction, vous le devez à cet homme ou à ses prédécesseurs. Les souvenirs dans ce genre sont aussi puissants que les jouissances du moment ; ou, pour mieux dire, ce sont aussi des jouissances durables que le temps renforce au lieu de les affaiblir. Vos pères n'ont pas fait une action grande ou utile, dont le mérite ne vienne se réunir sur votre tête, pour vous rendre cher au Souverain. Réciproquement, tous les bienfaits de la Famille royale envers la vôtre se réunissent pour vous en un seul faisceau, et vous en tenez compte au Souverain vivant. Successeur de tous les bienfaiteurs, il succède à toute la reconnaissance payée dans le temps à chacun d'eux, et tous vos sentiments réunis sur le même homme, acquièrent une intensité prodigieuse, comme les rayons du soleil qui n'excitaient qu'une chaleur modérée, dis-

persés dans l'espace, deviennent un feu ardent lorsque le miroir les a réunis dans un point.

C'est ainsi que se forme la *Noblesse*, c'est-à-dire une succession de reconnais sance accordée par le Souverain à une succession de services. Si elle paraît plus *essentielle* à la monarchie, c'est qu'elle y est plus palpable et plus agissante ; c'est qu'elle y est une relation d'homme à homme.

Encore un mot sur la Monarchie dans son rapport avec cette Aristocratie héréditaire qui a excité de si grandes clameurs depuis que les novateurs Français lui ont déclaré la guerre.

L'histoire de tous les temps et de tous les peuples vous convaincra de deux vérités incontestables, savoir: que l'égalité est impossible et que l'aristocratie héréditaire est inévitable.

Permettez-moi de supposer pour le moment la vérité de ces propositions : nous y reviendrons peut-être ; je vous le demande donc : à supposer qu'on ne puisse se passer de cette aristocratie, existe-t-il un gouvernement où elle présente moins d'inconvénients que dans la Monarchie ?

La hiérarchie de rangs étant jugée nécessaire par la supposition que j'ai faite, tout ce qu'on a droit d'exiger, c'est qu'elle n'établisse point une barrière insurmontable entre les différentes familles de l'État, et qu'aucune d'elle ne soit humiliée par une distinction, dont elle ne peut jamais jouir.

Or c'est précisément le cas d'une monarchie tempérée comme la nôtre, ou comme celle de la France avant la

Révolution. Il n'y a point de famille que le mérite de son chef ne puisse faire passer du second ordre dans le premier. Le peuple même se plaignait de la facilité des métamorphoses, et l'opinion révoltée refusait de les sanctionner lorsqu'elles n'étaient fondées sur aucun mérite. Indépendamment même de cette agrégation flatteuse, ou avant qu'elle ait acquis par le temps l'influence qui en fait le prix, tous les emplois de l'État sont placés sur la route du mérite pour lui tenir lieu des distinctions héréditaires, et pour l'en rapprocher : il a droit à tout, et souvent il obtient tout. La Monarchie est réellement, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une *aristocratie tournante* qui élève successivement toutes les familles de l'État : tous les honneurs, tous les emplois sont placés au bout d'une espèce de lice où tout le monde a droit de courir : c'est assez pour que personne n'ait à se plaindre. Le Roi est le Juge des courses.

Et cet ordre de choses vous paraîtra encore plus parfait si vous songez que l'Aristocratie de la naissance et des emplois, déjà rendue très-douce par le droit qui appartient à toute famille et à tout individu de jouir à son tour des mêmes distinctions, perd encore tout ce qu'elle pourrait avoir de trop offensant pour les conditions inférieures, par la suprématie universelle du Monarque, devant laquelle nul citoyen n'est plus puissant que l'autre. L'homme du peuple qui se trouve trop petit lorsqu'il se compare à un grand seigneur, le compare lui-même au Souverain : et ce titre de *sujet* qui les soumet l'un et l'autre à la même puissance et à la même

justice, est une espèce d'égalité qui endort les souffrances inévitables de l'amour-propre.

Il est temps de finir : la Monarchie est un gouvernement légitime autant qu'un autre, paisible, sûr et durable plus que tout autre. Parmi toutes les monarchies de l'Europe, la nôtre est une des plus modérées, des plus tempérées par les lois, par le culte, par l'opinion nationale, et par le caractère ineffaçable de la maison régnante. Le Roi ne peut faire de vous une nation riche, puissante, influente : la nature ne l'a pas voulu ; mais, à la place de l'éclat, elle vous a donné le bonheur, si vous le voulez. Maintenant, il faut travailler de toutes vos forces à fermer les plaies de l'État : peut-être que les malheurs de la Savoie feront éclore des biens qu'à peine nous osions espérer. Une longue prospérité produit à la fin le sommeil des gouvernements : l'adversité leur rend de l'énergie, double leurs forces, et les met en état d'exécuter de grandes choses pour le bonheur des peuples. Mais tous les efforts du Roi seraient inutiles s'il ne trouvait pas des alliés indispensables dans l'esprit public et dans l'affection des peuples. Ou toutes les apparences sont trompeuses, ou vous touchez au moment qui doit vous rendre votre Souverain ; il revient environné de vos frères, de vos fils, de vos époux, de vos amis ; de tous ces héros de l'honneur, illustres entre tous les *Fidèles* de l'univers, et dont la foi sans tache et sans rivale brille de rayons dont l'éclat se réfléchit sur vous. Volez au-devant d'un Souverain si bien entouré et si digne de votre tendresse. Tendez-lui les bras; recevez-le, non point avec ce respect étudié, ces applau-

dissements mécaniques, ces cérémonies tristement pompeuses, où le cœur n'est pour rien ; mais avec cette allégresse franche, cet abandon du sentiment, et cette joie filiale qu'il est impossible de contrefaire, même pour tromper les Rois.

3 juillet 1793.

DISCOURS

A Mme LA MARQUISE DE COSTA

SUR

LA VIE ET LA MORT DE SON FILS EUGÈNE.

LETTRE

DU MARQUIS HENRI DE COSTA

GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE

CHEF DE L'ÉTAT GÉNÉRAL, ETC.

PÈRE D'EUGÈNE

A SON AMI, L'AUTEUR DU DISCOURS (1)

Saint-Dalmas, 1er septembre 1794.

CHER AMI,

Je partais au moment où je vous ai écrit la dernière fois, et je ne pus vous dire qu'un mot à compte de tout ce que je vous dois pour votre excellent ouvrage. J'en suis chaque jour plus content, et je ne puis croire qu'i soit du nombre de ceux qui périssent ; il fera, je l'espère, connaître aux âges à venir les charmes et les vertus de mon fils, et les grands talents de mon ami. J'approuve fort les raisons qui vous ont déterminé à lui donner la forme qu'il a, et à lui donner du volume au moyen de quelques accessoires; enfin il remue tellement mon cœur, que je ne puis croire qu'il n'échauffe

---

(1) L'original de cette lettre est dans mes papiers. (*Note de l'Auteur.*)

et qu'il ne remue pas le cœur des autres. Les larmes qu'il fera couler seront une jouissance pour moi. Hélas ! c'est la seule dont je sois susceptible ; je suis comme un homme à qui on a coupé bras et jambes : ses horribles plaies peuvent se cicatriser, mais il reste pour toujours un être mutilé, digne de pitié et au-dessous de lui-même ! Ecrivez-moi la sensation qu'aura faite votre écrit où vous êtes, je vous rendrai compte de celle qu'elle fera deçà les monts, quand je le saurai. Quant à moi, j'en approuve l'ensemble et les détails ; et quoique l'immense intérêt du sujet pour moi puisse me faire illusion sur beaucoup de choses, je crois qu'il ne peut que réussir. Si vous m'aviez montré votre manuscrit, je vous aurais fait quelques observations tendant à unir et à simplifier la touche ; c'est ce que j'entendais par ce *faire antique* que je vous proposais pour modèle. J'aurais barré quelques épithètes et retranché quelques expressions trop recherchées, qui ont échappé a votre trop grande facilité et abondance, et qui ôtent, selon moi, un peu de force au style. Votre amour-propre, cher ami, n'eût point été blessé de mes observations : on est trop au-dessus de l'amour-propre quand on est capable de faire ce que vous avez fait. Mais nous eussions peut-être prévenu par là quelques sottes critiques ; tant de gens sont plus habiles à découvrir les petites taches qu'à sentir les grandes beautés !

Votre œuvre a des beautés du premier genre et des morceaux d'un abandon sublime ; l'idée d'appeler l'âme pure et céleste d'Eugène autour de la demeure de ses tristes parents, est ce que j'ai trouvé de plus

touchant et de plus heureux. L'apostrophe à sa mère, en l'invitant à détourner ses yeux de ce rivage où nous avions vécu heureux pendant tant d'années, est d'un sentiment et d'une simplicité parfaite. Le portrait physique de la douce et chère créature est aussi un excellent morceau ; si j'avais cru que vous l'envisageassiez sous ce point de vue, je vous aurais fourni un trait de plus. Cet Eugène si modeste, si réservé en toutes choses, si peu tenté de se mettre en vue, prenait à la tête de la troupe la contenance la plus ferme et l'attitude la plus décidée. Ce n'était plus le même, et il avait alors l'air plus à sa place que la plupart des *beaux* et des élégants.

Oh ! mon ami, quel homme aimable et heureux, quel sujet estimable, quel excellent officier il serait devenu ! Sans doute il est plus heureux ; mais je suis bien à plaindre.

Je m'écrase toujours tant que je puis d'occupations de tête et de fatigues de corps. Je viens de passer six jours dans les plus hautes montagnes de la chaîne des Alpes maritimes. J'avais votre œuvre en poche, et je l'ai relue onze fois. Cette comparaison des patriarches exilés et voyageurs m'est revenue plusieurs fois, lorsque, accablé de fatigue et de chaleur, je rencontrais une fontaine dans ces âpres solitudes, et que j'y cherchais quelques moments de repos. Oh ! si mon ange m'y fût apparu alors, comme j'aurais dit adieu au reste de la terre, pour demeurer avec lui dans ces déserts !

DISCOURS

A Mme LA MARQUISE DE COSTA

SUR

LA VIE ET LA MORT DE SON FILS

ALEXIS-LOUIS-EUGÈNE DE COSTA

Lieutenant au Corps des Grenadiers royaux de S. M. le Roi de Sardaigne

Né au château de Villars, en Savoie, le 12 avril 1778; mort à Turin,

le 21 mai 1794, d'une blessure reçue, le 27 avril précédent,

à l'attaque du Col-Ardent.

Frutto senil in sul giovenil fiore.
Tasso.

MADAME,

Les véritables douleurs ne veulent point être distraites, mais il en est peu de ce genre ; et lorsque de prétendus consolateurs portent aux douleurs vulgaires de simples distractions, ils sentent qu'elles veulent être amusées, et qu'elles n'ont pas besoin d'être consolées. C'est un commerce de procédés qui n'a rien de répréhensible, puisque tout le monde s'entend.

Mais s'il est peu de véritables douleurs, les véritables consolateurs sont encore plus rares. L'égoïsme et la légèreté fuient la *maison du deuil :* le crêpe funèbre effarouche l'homme léger, la tristesse le fatigue ; et si les lois d'une vaine décence l'amènent devant une victime

du malheur, il vient la tourmenter avec son visage glacial, il vient lui défendre de pleurer pour se dispenser de pleurer lui-même ; il ne lui permet point de montrer à découvert son cœur déchiré ; il dit, sans le croire, qu'elle a besoin d'être distraite, car il veut bien *distraire*, mais non pas *consoler*.

Ne vous effrayez point sur mes intentions, Madame, et ne craignez point que je consacre cet écrit à vous distraire. Votre ami connaît toute la profondeur de la plaie qui déchire votre cœur ; il sent ce que vous sentez, il a recueilli vos larmes, vous avez vu couler les siennes. Pleurez, ah ! pleurez sans cesse l'ange que le ciel vient de vous ravir. Au lieu de vous dire, *Ne le pleurez plus*, je veux vous dire pourquoi vous devez le pleurer encore. Je sais que la plaie de votre cœur saignera longtemps ; je sais que vous ne jouissez que de ce qui peut entretenir votre douleur ; je sais que *vous ne voulez pas être consolée*, *parce qu'il n'est plus*. Laissez donc approcher de vous l'amitié compatissante, laissez-la poser une couronne de cyprès sur l'urne de votre fils. Comment pourriez-vous la repousser ? elle ne veut que s'attrister avec vous.

Et tandis que je vous rappellerai ce que fut cet enfant extraordinaire, vous trouverez quelque douceur à penser que ce chef-d'œuvre fut votre ouvrage et celui d'un époux digne de vous : ce noble orgueil vous est permis. Ne dites point que la nature avait tout fait ; sans doute vous n'aviez point fait ce beau caractère, mais votre mérite fut de le deviner et d'en favoriser le développement. Il faut beaucoup de sagesse et d'attention pour ne pas

gêner la croissance de la plante humaine par des soins mal entendus ; pour écarter d'elle les plantes parasites et vénéneuses qui se hâtent de lui disputer les sucs de la terre et la rosée du ciel ; pour ne pas la courber enfin, en cédant mal à propos à l'envie de la diriger.

Peut-être que l'éducation se réduit à cela. Comment se persuader, en effet, que la nature se soit contredite au point de rendre difficile la chose du monde la plus nécessaire ? Le bon sens, éclairé par la vertu, suffit pour donner une excellente éducation. Ce qui nous trompe sur ce point, c'est que nous confondons deux éducations absolument différentes : l'éducation morale et l'éducation scientifique. La première seule est nécessaire, et celle-là doit être aisée. On ne peut nier, sans doute, l'importance secondaire et les difficultés de la seconde ; mais lorsque le décorateur entre dans un hôtel, l'architecte s'est retiré. Croyez, Madame, que l'homme moral est formé plus tôt qu'on ne pense ; et que faut-il pour le former ? Eloigner l'enfant des mauvais exemples, c'est-à-dire du grand monde ; ramener doucement sa volonté lorsqu'elle s'écarte du pôle, et surtout bien agir devant lui.

C'est pour avoir voulu transposer cet ordre que de faux instituteurs ont fait tant de mal à la génération présente. Au lieu de laisser mûrir le caractère sous le toit paternel, au lieu de le comprimer dans la solitude pour lui donner du ressort, ils ont répandu l'enfance au dehors : ils ont voulu faire des savants avant de faire des hommes ; ils ont tout fait pour l'orgueil, et rien pour la vertu : ils ont présenté la morale comme une *thèse*, et non comme un *code ;* ils ont fait mépriser la simplicité

antique et l'éducation religieuse. Qu'en est-il arrivé ? Vous le voyez.

Les traités sur l'éducation ont une grande influence sur ce siècle, qui croit si fort aux livres ; mais, avant de lire aucune de ces doctes productions, ne faudrait-il pas se demander s'il peut y avoir un système général d'éducation ? Celui de votre époux fut toujours de rendre l'enfance de ses fils heureuse ; d'écarter d'eux, par tous les moyens possibles, toutes les petites tribulations de leur âge. Et maintenant il s'applaudit, dans sa douleur, d'avoir embelli tous les jours de son fils. « Ne « perdez pas une occasion, dit-il, pendant que vous « influerez immédiatement sur vos enfants, de leur pro- « curer un plaisir, et de leur épargner un dégoût ou un « chagrin. Pour les rendre un peu plus parfaits dans un « âge où peut-être ils n'atteindront pas, ne courez pas « le risque d'attrister leur enfance. »

Je n'ai pas le courage d'examiner si ce système peut être généralisé. On doit tenir pour le système de l'amour, quand on a tout fait par l'amour.

Si, dans la langue qui a produit le nom de votre fils, Eugène signifie Bien-né, on pouvait dire justement à cet enfant chéri ce qu'*Ovide* disait autrefois à son ami *Maximus* :

D'un si beau nom tu remplis l'étendue (1).

---

(1) *Maxime, qui tanti mensuram nominis imples.*

Ovid.

Jamais, peut-être, un naturel plus heureux ne sortit des mains du Créateur. Souvent je me suis demandé, avec terreur, s'il est donc possible qu'un méchant naisse d'un père et d'une mère vertueux ? Il est impossible de répondre à cette question, qui touche à un mystère impénétrable ; mais sur plusieurs questions il vaut mieux croire ce qui est bon, ce qui est utile, ce qui tend à nous rendre meilleurs et à nous élever, toutes les fois du moins que cette opinion n'est pas démontrée fausse. Croyons donc que la vertu se communique comme la vie et avec la vie ; que nous pouvons en développer le germe dans nos enfants par nos exemples, ou l'étouffer par une conduite opposée ; que la volonté ferme de propager le règne de la vertu a de plus grands effets qu'on ne le croit ordinairement. Croyons enfin que si *Marc-Aurèle* donna le jour à *Commode*, et que si *Caligula* le reçut de *Germanicus*, ce sont là des exceptions ou de simples difficultés qui disparaîtraient, si le grand voile était levé.

Vous fûtes un grand exemple, Madame, que les vertus peuvent se communiquer. Portée par l'estime et par la tendresse dans les bras du meilleur des époux, vous jouîtes du plus grand bonheur que puisse goûter une femme raisonnable et sensible, celui de pouvoir s'honorer de son mari. Le caractère, les talents, la réputation de votre époux devinrent votre richesse, votre propriété, votre bonheur, et tous les liens à la fois vous attachèrent à lui.

Le Bien-né fut le premier fruit de cette union fortunée, et le premier réveil de la raison vous annonça d'a-

bord tout ce que vous possédiez en lui. *Aimer* et *connaître*, c'est la véritable destinée de l'homme : bientôt vous vîtes avec transport que votre aimable *Eugène* était né pour la remplir tout entière. L'amour fut le premier sentiment qui l'avertit de son existence, et jamais une passion dure ou haineuse n'a pu habiter dans ce cœur, né pour aimer. A peine pouvait-il balbutier quelques mots, et déjà une conception hâtive lui fournissait des expressions heureuses qui présageaient une intelligence vigoureuse. On ne peut trop examiner ce signe, qui est le plus infaillible de tous, pour juger un enfant. Observez si, dans son discours, il laisse échapper de ces mots qui expriment des nuances délicates de la pensée ; observez encore si son discours est figuré, s'il sait revêtir sa pensée de formes palpables, et choisir ses métaphores avec justesse. Je n'ai point oublié la joie de votre époux, un jour qu'*Eugène*, dans sa plus tendre enfance, se servit d'une de ces expressions qui lui parut d'un heureux augure. Le hasard, après une sécheresse extrême, avait dirigé la promenade sur une mare très-connue de l'enfant. Au lieu d'un amas d'eau, il ne trouve plus qu'un sol desséché et poudreux. Il s'arrête, avec tous les signes de l'étonnement. Son père, à qui rien n'échappait, saisit le sentiment de son fils et veut le mettre à profit : *Que penses-tu*, lui dit-il, *que soit devenue cette eau ?* L'enfant réfléchit un instant, puis montrant tout à coup sur son visage la joie d'une découverte : *Je crois*, dit-il, *que le soleil l'a bue*.

Rappelez-vous encore cette soirée où vous le trouvâtes occupé à souffler le feu de toutes ses forces dans une

chambre sans lumière. « Je travaille, vous dit-il, pour faire revenir mon *nègre.* » Il donnait ce nom à son ombre, dont il s'amusait en faisant des gestes de son âge devant une tapisserie. Personnaliser ainsi son ombre, en saisir les deux caractères principaux, la considérer comme un serviteur, comme un *nègre* fugitif qui disparaît avec la lumière et qu'on rappelle à soi en créant de la flamme, c'est peut-être l'expression la plus originale et la plus étonnante qui ait jamais été rencontrée par un enfant au-dessous de cinq ans.

Tous ces présages ne mentirent point; chaque jour développa dans cette aimable créature de nouveaux talents et de nouvelles vertus. O jours de votre bonheur ! jours trop vite éclipsés, où, tout entière à vos devoirs, loin de l'air corrompu des cités, fière de seconder votre époux dans les plus nobles et les plus douces fonctions de la nature, vous avez passé quatorze années de l'union la plus intime, sans autre occupation que celle d'élever une famille charmante, sans autre ambition que celle d'y réussir, sans autre jouissance que celle de contempler vos succès !

Comment pourrais-je oublier ces soirées patriarcales, cette table qu'entouraient un père et une mère adorés, des enfants tous occupés et tous joyeux, un ami heureux du bonheur de tous ; ces livres, ces compas, ces crayons, cette instruction si douce et si pénétrante, cette joie ineffable que la nature ne donne qu'à ses enfants ; ce bon, cet excellent *Eugène* dominant ses trois frères, moins par la taille que par une raison précoce, et leur rendant, sous des formes enfantines, l'instruc-

tion plus sérieuse qu'il recevait de son père ? — Mère sensible ! mère infortunée ! ah ! ne permettez point à vos regards de s'égarer sur ce beau *Léman*, qui vous sépare de la terre affligée ; vos yeux rencontreraient peut-être sur l'autre rive ce château paisible (1), ce *manoir* de l'honneur antique, où vos mains formèrent le chef-d'œuvre qui devait si peu durer.

Combien de réflexions, Madame, vous avez dû faire dans votre vie sur l'excellence de l'éducation domestique ! Je sais aussi combien votre époux tient à cette espèce d'éducation. Mais peut-être que, pour combattre vos systèmes à cet égard, on pourrait se servir précisément de votre exemple. Si vous dites : « Voyez à quel « point nous avions réussi ! » on répondra : « Puis- « qu'il faut être *vous* pour réussir, il faut absolument « une éducation publique. » Sur ce point au reste, comme sur tant d'autres, on peut tenir un milieu raisonnable qui accorde les partis opposés. Que les parents à qui la Providence a donné tout à la fois les vertus et les talents, la fortune et le loisir ; que ces parents, dis-je, conduisent comme vous leurs enfants aussi loin qu'ils le pourront ; mais pourvu qu'on possède le premier et le plus important de tous ces dons, qu'on ne se hâte pas au moins d'arracher les enfants de la maison paternelle, l'asile du bonheur et le berceau

---

(1) Le château de Beauregard, où le marquis de Costa s'était fixé avec sa famille, est situé sur le bord méridional du lac de Genève, où cet opuscule fut écrit.

des vertus. Ne soyons point les meurtriers de l'innocence, en la précipitant de si bonne heure au milieu des dangers qui accompagnent nécessairement tous les rassemblements nombreux. L'œil du sage s'arrête douloureusement sur ces amas de jeunes gens où les vertus sont isolées et tous les vices mis en commun.

Si votre fils fut, au pied de la lettre, *un enfant préservé*, vous le dûtes au système de l'éducation domestique ; mais si la vertu avait jeté en lui des racines si profondes, s'il parut ensuite dans la société armé de toutes pièces, et si le vice le trouva toujours invulnérable, ce miracle fut votre ouvrage, Madame ; ce fut celui de votre époux : vous le devez l'un et l'autre au courage que vous eûtes de contredire les fausses idées de votre siècle, et de rendre l'éducation de vos enfants éminemment religieuse. Les charlatans modernes qui ont usurpé et diffamé le titre de *philosophe*, ont dicté des méthodes bien différentes : ils ont travaillé sans relâche à séparer la morale de la religion ; ils ont dit qu'il n'y avait point encore de morale, que cette science était encore au berceau. Ils nous ont recommandé surtout de ne pas livrer aux prêtres les premières années de l'homme. Un d'eux même est allé jusqu'à soutenir nettement qu'*on ne devait point parler de Dieu aux enfants* ; paradoxe qui s'approche assez près de la démence pour n'exciter que la pitié !

Vous avez des enfants, Madame ; ne permettez point qu'ils s'écartent de la route qui avait conduit si loin leur aîné ! Les tempêtes soufflent plus que jamais ; jetons l'ancre au milieu des incertitudes humaines, et ne

permettons point qu'on nous arrache nos vertus. Il s'élève déjà de tout côté un cri contre les corrupteurs de la morale ; mais ce cri n'est point encore composé d'assez de voix : contribuons tous à le renforcer. Pour vous, Madame, vous n'avez pas de peine à vous défendre contre les sophistes ; pour les réfuter, le souvenir d'Eugène vous suffit.

Votre ouvrage était fini, et vous n'aviez plus qu'à le conserver. Le goût et les talents innés dans votre famille vous avaient permis de conduire votre fils par vos propres forces beaucoup plus loin que ne l'auraient pu faire des instituteurs ordinaires. Mais, enfin, le moment vint où il fallut dire adieu à votre aimable solitude, et venir, dans une ville considérable, procurer à cet enfant chéri ce qu'on pourrait appeler les embellissements de l'homme. Vous vîntes avec lui dans cette cité célèbre, alors si heureuse parce qu'elle était sage. Il vint, on le vit, on l'aima : on admira cet heureux naturel, cet instinct de vertu, cette sagesse *qui avait fleuri en lui, comme un raisin mûr avant le terme* (1). Ses talents et ses connaissances n'attirèrent pas moins les regards. A treize ans, il possédait une littérature considérable, une connaissance assez étendue de la langue italienne, une habileté peu commune dans le dessin, des dispositions marquées pour d'autres arts, l'avidité d'apprendre, et le goût du beau dans tous les genres. Votre système de vie vous portait à vous créer une soli-

(1) *Eccles.* LI, 19.

tude au milieu de trente mille âmes; mais comment échapper à l'œil des bons juges dans une ville où ils se touchaient? Eugène eut une réputation à l'âge où on la cherche.

Des maîtres de tous genres s'emparèrent de lui. Ils purent l'occuper, mais non le lasser. Il eut la double gloire de les étonner et de s'en faire aimer; car on ne l'approchait point sans l'aimer. Il prit bientôt beaucoup de goût pour la musique, il en surmonta les difficultés, et parvint en peu de temps à ce point où l'on n'a plus besoin que du ciel d'Italie. Mais son goût dominant était toujours la peinture; ce goût, qui reproduisait une partie de votre époux, m'a souvent fait rêver. J'aime croire à l'hérédité des talents: elle m'aide à croire à celle des vertus.

Eugène avait surtout succédé à cette verve créatrice qui est la poésie de la peinture comme son premier maître; il voyait ce que les jeunes gens de son âge ne voient pas, il assemblait ce qu'ils ne savaient pas assembler. J'ai souvent observé que les jeux mêmes de sa première enfance étaient pleins d'invention et d'originalité: ses conceptions dans ce genre intéressaient son père, qui rencontrait son propre talent dans une farce enfantine. Excellent père! ta bonté n'était jamais forcée de descendre jusqu'au cheval d'Agésilas; chez toi l'enfance avait du génie, et ses jeux plaisaient à la raison.

Quoique les différents genres de peinture obtinssent le culte du jeune élève, il parut cependant montrer un goût qui tenait de la passion pour les animaux et les

compositions champêtres. Ce genre a je ne sais quel charme, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, je ne sais quelle innocence qui s'accordait avec son caractère: les scènes champêtres reposent l'âme et la délassent. Pour louer un paysage, ne dit-on pas qu'il est *tranquille ?* Les beautés du premier ordre n'enlèvent point d'adorateurs à des beautés plus modestes, qui s'emparent du cœur en le caressant. L'Énéide est belle, mais les Bucoliques sont aimables.

Il n'est pas douteux, cependant, que si cet enfant si rare avait été destiné à une plus longue carrière, il n'eût atteint les plus grandes conceptions de l'art, comme ses derniers essais l'ont prouvé ; mais, à cet âge tendre, il ne pouvait encore s'emparer du genre de l'histoire, qui commençait seulement à s'emparer de lui. Jamais un enfant n'avait donné de plus grandes espérances ; et ses progrès sur tous les objets qui l'occupaient étaient réellement prodigieux, lorsque les circonstances l'appelèrent à choisir un état. Hélas! en vous ramenant sur cette époque, mon cœur se serre, et j'ai peine à retenir mes larmes. Je sens trop que vous devez maudire le moment fatal qui entraîna votre fils dans le tourbillon, et le soumit de si bonne heure à tous les hasards d'un état périlleux ; mais, Madame, les raisonnements sont antérieurs aux événements, et ce n'est point d'eux qu'ils tirent leur justesse. Ce qui est bon l'est toujours. L'honneur et la raison sont à nous, le reste n'en dépend pas. Parmi nous, tout le monde servait le Roi de quelque manière, et celui que son inclination n'appelait point au sacerdoce ou aux emplois civils entrait au ser-

vice militaire. L'usage avait même prévalu de se jeter dans cette carrière au sortir de l'enfance. Il ne dépend point de nous de créer les coutumes ; elles nous commandent : leurs suites morales et politiques sont l'affaire du souverain, la nôtre est de les suivre paisiblement, d'en tirer parti pour le bien public, et de ne jamais déclamer contre elles. Votre fils entra dans la *légion des campements*, aujourd'hui si distinguée sous le nom de *régiment des grenadiers royaux*. Il avait contracté une espèce de parenté avec ce corps, qui lui présentait un avantage inestimable, le *souvenir de son père*. Deux ans après, lorsqu'au premier signal de la guerre, toute la jeunesse se précipita sous les drapeaux de son souverain, il est clair qu'il aurait été un des premiers à donner son nom : son sort était donc décidé, et une plus longue attente n'aurait fait que le soumettre sans fruit à l'humiliation de voir ses contemporains placés au-dessus de lui. L'examen qu'il vint subir dans la capitale, pour entrer dans un corps qui exigeait des connaissances, fournit déjà l'occasion de le juger. Renfermé dans une chambre, il travaillait à quelques plans qui devaient être le *chef-d'œuvre* de sa réception. Les murs de cette chambre étaient décorés de belles gravures : âgé de treize ans, et amateur passionné du dessin, il ne se permit point, tant que dura son travail, de se lever pour les examiner. Plutarque, en écrivant la vie d'Alcibiade, se garde bien d'oublier l'histoire des *osselets*.

Pour d'autres enfants, l'admission dans l'état militaire n'était qu'une inscription anticipée au rang des

hommes, une espèce d'émancipation qui dérogeait à la puissance paternelle, et donnait le droit de ne plus rien apprendre : pour votre fils, ce fut tout autre chose. Il vit dans son nouvel état, non le bonheur d'être libre, mais l'honneur d'être utile et la nécessité d'y travailler. Il eut abhorré un état qui aurait relâché à son égard le lien de l'autorité paternelle. Pour lui, la soumission, fille de l'amour et de la confiance, était un besoin autant qu'un devoir. Le régiment où il venait d'entrer n'étant sous les armes qu'à une certaine époque de l'année, rien n'était plus conforme à ses inclinations. Ses talents mûrissaient en paix sous le toit paternel : il achevait de se former à toutes les vertus domestiques, n'ayant pas seulement l'idée de se répandre au dehors, et moins encore d'attirer les regards ; car cet enfant, si fort au-dessus des autres, eut toujours le mérite rare de ne pas s'en douter. Vous ne vîtes en lui qu'un nouvel habit : c'était toujours la même douceur, la même pureté, le même goût pour l'instruction, la même rectitude de jugement : le développement du sens moral précédait toujours l'instruction, et vous surprenait souvent. Vous n'avez pas oublié, par exemple, la solidité des objections qu'il fit un jour à son père contre la comédie, quoiqu'on n'eût jamais pensé à lui présenter cet amusement comme quelque chose de répréhensible. Lorsqu'il paraissait sous ses drapeaux, c'était encore l'Eugène de Beauregard, bon, simple et naïf, n'ayant ni le besoin de se cacher ni la prétention de se montrer : passant sans gêne et sans travail entre le mépris des règles, si révoltant dans la jeunesse, et ce pédantisme

de l'exactitude qui dit sans cesse, *Regardez-moi :* toujours prêt à s'instruire, parlant peu et écoutant tout, excepté la licence, qui ne remporta jamais la moindre victoire sur ses mœurs, pas même celle d'un sourire. Transporté brusquement du foyer paternel au milieu d'une garnison bruyante, il était permis de craindre pour ses mœurs ; mais bientôt on fut rassuré. Pour lui, le mauvais exemple était nul, ou changeait de nature : il n'avait d'autre effet que de le porter à la vertu par un mouvement plus rapide, composé de l'attrait du bien et de l'action répulsive du mal sur cette âme, pure comme la lumière !

Mais, tandis que vous observiez avec une complaisance bien légitime les progrès de cette plante précieuse, un épouvantable volcan s'était ouvert à Paris : bientôt son cratère eut pour dimension le diamètre de la France, et les terres voisines commencèrent à trembler. O ma patrie ! ô peuple infortuné ! comment pourras-tu pleurer assez le voisinage funeste qui a versé sur toi un déluge de maux ! Heureux mille fois le Lapon au milieu de ses glaces éternelles ! heureux l'Arabe bédouin sur sa terre *écorchée* par un soleil brûlant ! Si la nature les sépare de nos vices, peut-elle mettre un prix trop fort à ce bienfait ?

La Révolution française commençait à peine, et déjà son caractère était prononcé. La Liberté prenait, en naissant, une attitude sacrilége. A la place du chapeau antique, les serpents des Furies se dressaient sur sa tête effroyable ; elle agitait des poignards, elle montait sur des cadavres pour se faire entendre de plus loin.

Aussi vile que féroce, jamais elle ne sut anoblir un crime ni se faire servir par un grand homme. C'est dans les pourritures du patriciat, c'est surtout parmi les suppôts détestables ou les écoliers ridicules du philosophisme, c'est dans l'antre de la chicane ou de l'agiotage qu'elle avait choisi ses adeptes et ses apôtres : aussi, jamais un abus plus dégoûtant, une prostitution plus révoltante de la raison humaine n'avaient souillé les annales d'aucun peuple. Ce fut même là le trait primordial et caractéristique de la liberté française : on pardonnait plutôt à cette bacchante ses inexpiables forfaits, que ses efforts philosophiques pour les excuser ou pour leur donner des noms respectables. Elle ne parlait que de vertu, de probité, de patriotisme, de justice ; et les sages, consternés, ne voyaient sous ses étendards civiques que des prêtres apostats, des chevaliers félons, des sophistes impurs, des phalanges de bourreaux, un peuple d'insensés, et l'assemblage hideux de tous les crimes qu'on peut commettre sans courage.

Mais c'est précisément parce que la révolution française, dans ses bases, est le comble de l'absurdité et de la corruption morale, qu'elle est éminemment dangereuse pour les peuples. La santé n'est pas *contagieuse* ; c'est la maladie qui l'est trop souvent. Cette révolution, bien définie, n'est qu'une expansion de l'orgueil immoral, débarrassé de tous ses liens : de là cet épouvantable prosélytisme qui agite l'Europe entière. L'orgueil est immense de sa nature ; il détruit tout ce qui n'est pas assez fort pour le comprimer : de là encore les succès de ce prosélytisme. Quelle digue opposer à une

doctrine qui s'adressa d'abord aux passions les plus chères du cœur humain, et qui, avant les dures leçons de l'expérienee, n'avait contre elle que les usages? La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, le renversement de toute sorte d'autorité : quelles douces illusions! La foule comprend ces dogmes, donc ils sont faux ; elle les aime, donc ils sont mauvais. N'importe, elle les comprend, elle les aime. Souverains, tremblez sur vos trônes ! !

Avec quelle terreur nous observâmes en Savoie les progrès de ces doctrines funestes! Heureusement, la conscience nationale combattait puissamment les illusions de l'esprit : l'écume seule de la nation s'avança au-devant des dogmes français ; et aujourd'hui même la Renommée, en nous fatiguant du récit des excès qui déshonorèrent cette malheureuse terre, prononce toujours les mêmes noms, et n'en prononce qu'un petit nombre.

Mais le petit nombre fut suffisant pour nous rendre malheureux : ils vinrent à bout d'engager une querelle avec l'autorité. On ne s'entendit pas. Une dispute de famille fut mal comprise de tout côté. Paris convoita nos montagnes : un petit nombre de scélérats répondit au cri d'appel qui partait de cette ville coupable. Le Roi se crut menacé : il arma. Bon prince! père tendre! ah! sans doute tu voulais nous défendre, et tu croyais le pouvoir ; sois béni pour tes intentions, lors même qu'elles ont été si cruellement trompées! Puisse l'ange de la paix te faire encore goûter le bonheur! puisse-t-il soulager ton cœur oppressé par nos maux, qui sont

tiens, et poser encore l'olive sacrée sur tes cheveux blanchis !

Vous savez, Madame, avec quelle noble impétuosité toute la jeunesse de Savoie accourut, au premier danger, autour du drapeau de l'honneur. Depuis longtemps votre époux, rendu à ses foyers, était libre de préférer les honneurs paisibles de la cour aux honneurs périlleux de la guerre ; mais, dans ce moment critique, l'amour paternel et l'amour exalté de la patrie l'emportèrent sur toute autre considération : il voulut servir le Roi ; il voulut être l'*aide de camp* de son fils, et partager tous ses périls. Ce couple chéri s'arracha de vos bras. Qui vous eût dit...? O Dieu, qui commandez de terribles sacrifices, épaississez le voile qui couvre l'avenir ! C'est souvent dans votre bonté que vous nous ôtez même la prévoyance.

La guerre était déterminée, et il était encore permis de n'y pas croire. Les bruits réfutaient les bruits. L'opinion flottait au gré de mille préjugés aveugles. L'un ne voyait pas, l'autre ne voulait pas voir ; on passait mille fois de l'espoir à la crainte, et de la crainte à l'espoir : et tous ces balancements cruels nous conduisaient enfin au 22 *septembre* 1792.

Jour effroyable ! sujet éternel de larmes et de désespoir ! nous emporterons tous au tombeau le souvenir que tu nous as laissé. Qui pourrait se rappeler sans frémir ce moment où l'on nous dit, *La Savoie est envahie !* cette dissolution subite et terrible de toutes les autorités, espèce d'agonie qui précéda la mort ; la joie transparente des lâches et des traîtres, l'inexprimable

douleur des bons, cette force indéfinissable qui fut sentie comme un coup électrique, et qui entraînait tout, même la valeur ; ce fracas sinistre de toutes les colonnes du gouvernement s'abîmant à la fois devant le drapeau tricolore ; et la fidélité sans armes, meurtrie sous les ruines, se débarrassant de tous ces débris, et prenant tristement son vol vers les Alpes ?

Au milieu du désordre universel, Eugène, échappé aux premiers dangers avec une partie de son corps, emportait le drapeau du régiment à travers les précipices des Bauges. Un temps affreux, des chemins effroyables, des fatigues au-dessus des forces de son âge, rien ne put l'engager à se débarrasser de ce fardeau précieux : « Et qui me répondra, disait-il, qu'un soldat ne l'abandonnera point ? » Il arriva au delà de ces montagnes, portant sur l'épaule l'honorable meurtrissure imprimée par son drapeau. A peine il était dans le duché d'Aoste, et déjà son père fut dans le cas de trembler pour ses jours. L'explosion de plusieurs livres de poudre, tout à fait étrangère aux opérations de la guerre, le mit dans un très-grand danger. C'est une chose remarquable qu'il n'y a pas eu peut-être d'enfant de son âge qui, par des accidents malheureux ou des maladies aiguës, ait plus fait souffrir ses parents (hélas ! il ne pouvait leur causer d'autres chagrins). On dirait que la Providence voulait les tenir continuellement en alarmes, et pour ainsi dire *les accoutumer à le perdre*. Bientôt il fut appelé à défendre ce mont Saint-Bernard qu'il avait escaladé en quittant la Savoie : c'est là que son père devait encore subir une épreuve terrible. Au moment où l'en-

nemi avait fait tous les préparatifs d'une attaque formidable, une maladie mortelle vint de nouveau menacer les jours de son fils : un instant il le crut perdu. Obligé de se séparer de lui pour défendre les retranchements du Saint-Bernard contre une attaque générale qui paraissait décidée, il souhaitait qu'un boulet ennemi vînt lui épargner le malheur de voir mourir son fils : mais l'instant n'était pas arrivé. La maladie ne fit que déployer le caractère d'Eugène. Il prouva qu'il savait braver la mort, même celle que donne la fièvre, parce qu'il avait assez de force en lui pour n'avoir pas besoin de s'appuyer sur l'orgueil.

Les neiges avaient terminé une campagne sanglante ; le régiment des grenadiers royaux vint prendre ses quartiers d'hiver à Asti. Votre fils y trouva, au milieu d'une excellente compagnie, la considération qui le suivait partout. Il se livra aux plaisirs de l'hiver avec une vivacité innocente, un abandon sage qui n'appartenaient qu'à lui. Mais ses loisirs étaient toujours occupés, et chaque jour ajoutait à ses connaissances, comme chaque jour affermissait ses vertus. On ne vit pas sans admiration un jeune homme, et presque un enfant, à la fois simple et habile ; réunissant la bonhomie à la pénétration ; observant tout et parlant peu ; toujours prêt à écouter, ne rivalisant avec personne, ne se préférant à personne, remplissant ses devoirs pour être heureux, et ne voulant être applaudi que par son père et sa conscience.

Tout annonçait que les loisirs du quartier d'hiver devaient se prolonger fort avant dans le printemps. Les

neiges couvraient nos montagnes, et paraissaient s'opposer pour longtemps à toute entreprise militaire ; mais les complots de l'intérieur touchaient à leur maturité, et le crime était prêt. La puissance qui le soudoie dans tout l'univers jugea qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'il fallait à tout prix attaquer le Piémont. Au fond, il ne devait lui en coûter que des hommes ; et certes, elle les méprise trop pour les épargner. Les Français firent donc, de très-bonne heure, des mouvements qui décidèrent les nôtres. Le régiment de votre fils fut appelé un des premiers sur les cimes glaciales de cette partie des Alpes qui sépare le Piémont du comté de Nice. Il avait laissé le printemps dans la plaine, il trouva dans son nouveau poste l'hiver de Sibérie. Le service, dans ces régions glacées, est ce qu'on peut imaginer de plus accablant : il en supporta les fatigues avec le courage d'un vieux grenadier. Joyeux sur les glaces et dans les tanières qui servaient de retraite aux soldats, son calme inaltérable ne l'abandonna jamais ; il en serait descendu sain et sauf avec ses braves compagnons d'armes, des flots de sang précieux auraient été épargnés, si la chaîne de nos postes, si bien liés et si bien fortifiés, avait pu en imposer assez à l'ennemi par le nombre des défenseurs. Mais le Roi est quitte envers son peuple, envers l'Europe, et envers lui-même.

Il est bien remarquable, Madame, que, malgré tous nos désavantages, si le droit des gens avait été respecté, nous serions encore en possession des Alpes maritimes ; mais l'invasion du territoire génois rendit notre position si difficile, qu'il fallut renoncer à tout autre espoir

qu'à celui de céder honorablement. Par cette manœuvre exécutée le 6 *avril*, l'ennemi prenait nos postes à revers, et nous obligeait d'en prendre de plus étendus. Il nous affaiblit en nous forçant de nous étendre, et prépara la grande attaque du 27. Au premier signal, votre fils se porta en hâte sur une sommité appelée *la Saccarella*, qui domine le *Col-Ardent*. Il était accompagné de son père, qui ne le quittait jamais. S'il arrivait à son fils d'être commandé seul pour une expédition hasardeuse, il le suivait comme volontaire. L'un et l'autre n'avaient qu'une tente, le même lit les recevait, le même manteau les couvrait au bivac : ce père tendre n'osait pas concevoir la possibilité de lui survivre. Revenir avec son fils ou mourir du même coup, c'était tout ce qu'il avait la force de supposer. Hélas ! il se trompait : il était condamné à mourir deux fois.

Du sommet de *la Saccarella*, on vit distinctement l'attaque de la redoute de *Fels ;* elle était défendue par le deuxième bataillon du régiment aux gardes : ne pouvant vaincre, il se fit détruire. Ce poste était décisif, et coupait la retraite de la droite, qui se trouva dans le plus grand danger. C'était sur cette cime funeste que votre Eugène devait trouver le dernier théâtre de sa valeur et le terme de sa noble carrière. Une balle l'atteignit à la jambe au moment où il donnait un ordre aux soldats, et se logea profondément dans les chairs. Il n'eut que le temps de se jeter dans les bras de son père, qui le soutint. Malheureux père ! oh ! qui pourrait décrire tes angoisses ? D'un côté, un ennemi furieux, su-

périeur en nombre ; de l'autre, un fils blessé dangereusement et, suivant les apparences, point d'espoir de retraite. O vous qui lisez peut-être ces tristes lignes, êtes-vous père ? vous sentez ce tourment ; ne l'êtes-vous pas ? il serait inutile de vous le décrire. Heureusement la droite de l'armée fit une défense superbe ; elle repoussa quatre fois les Français, quoique très-supérieurs en nombre ; et, après en avoir fait une boucherie terrible, elle exécuta une retraite qui serait célèbre si nous savions louer : mais tout nous manque à cette époque désastreuse, et les âmes affaissées n'ont de force que pour gémir.

Le jeune homme, transporté au camp, y reçut les premiers secours de l'art. On parvint ensuite, à travers mille obstacles, à le porter jusqu'à la *Briga*, et de là à Coni, où il fut possible pour la première fois, après trois jours de marche, de lui procurer un chariot couvert de paille. Détournez les yeux, Madame, s'il est possible, de ce chariot, qui était un luxe dans ce moment, pour les arrêter sur cette foule de soldats mutilés étendus sur des roches glacées, invoquant en vain le secours d'un petit nombre de mains impuissantes ou malhabiles. Donnez une larme, Madame, à ces hommes dont on ne sait pas le nom, et qui aimaient tant votre fils ! Il est beau de se distraire de la douleur par la pitié.

Enfin, il est à Turin, au milieu des secours de toute espèce. L'art ne croyait point au danger de votre fils ; mais cette fois encore l'instinct fut plus habile que l'art. La sœur de votre époux veillait auprès du lit du jeune

guerrier ; son cœur y remplaçait le vôtre : son cœur infaillible l'avertissait de craindre. Longtemps ses alarmes excitèrent le sourire de la science. Hélas ! la tendresse n'était que trop clairvoyante : on ne croyait point devoir tout attendre de la nature : la balle ne paraissait point, on la chercha ; toujours elle se déroba aux yeux et aux mains habiles qui la cherchaient, et le malade souffrait des douleurs atroces. — Mais que fais-je ? et pourquoi raconter moi-même ces tristes détails ? Laissons plutôt parler Eugène. Plaçons ici cette lettre si simple et si extraordinaire, qui charma ses souffrances tandis qu'il la traçait, et qui suspendit un instant vos inquiétudes mortelles :

« Ma chère Maman,

« J'ai été blessé à la jambe, comme papa te l'aura « appris. Je vais te raconter comment l'affaire s'est « passée. Le 25 avril, les Français attaquèrent chau« dement une redoute qui appuyait notre droite. « Elle était occupée par le corps franc, qui repoussa « vigoureusement l'ennemi. La nuit suivante, nous « attaquâmes à notre tour la montagne du *Pèle*« *rin* ; l'expédition alla très-bien : nous prîmes ce « poste ; mais, à la pointe du jour, l'ennemi vint en « force pour le reprendre, ce qu'il fit après un combat « très-chaud de deux heures. Le reste de la journée fut « assez tranquille ; mais le 27, à l'aube du jour, l'en« nemi attaqua tous les postes du comté de Nice, sur

« une étendue de vingt lieues. Mon bataillon se porta
« tout de suite au secours d'une cime très-élevée, ap-
« pelée *Saccarella*, où l'on avait construit deux *barra-*
« *cons* avec un bout de retranchement. Nous vîmes de
« là la colonne française, à une portée de fusil de no-
« tre poste avancé, qui buvait et mangeait pour se pré-
« parer à l'attaque. Ma compagnie fut mise de réserve,
« mais non à l'abri : au contraire, on la mit à ventre
« découvert sur le point le plus éminent. Nous com-
« mençâmes à être fusillés assez vivement par l'en-
« nemi, qui courut sur nous à toutes jambes ; et comme
« j'étais occupé à ranger ma troupe, *zac* ! j'attrape une
« balle dans la jambe. Je regarde, et je vois mon sang
« qui sortait à gros bouillons de ma botte. Je fis trois
« ou quatre pas vers papa, qui me soutint par-dessous
« les bras ; et tout de suite on me porta au camp, où je
« fus pansé : puis, comme les autres postes avaient
« plié, ne sachant comment passer, on fit avec deux
« bâtons de tente une civière, où l'on me jucha sur
« mon matelas, et l'on me porta par monts et par vaux
« à la *Briga*. On m'y saigna, et on dilata la plaie.
« On continua de me porter jusqu'à Tende, où papa
« me quitta, à mon grand regret. Moi, je passai le
« col et je vins à Limon, où l'on me saigna encore.
« Après un jour de repos, je vins à Coni. Le chirurgien
« fit encore une dilatation, et planta tout son doigt
« dans la plaie pour toucher la balle. Le lendemain,
« on me trouva un chariot, qu'on remplit de paille, et
« j'allai en deux jours à Turin. Le meilleur chirurgien
« fut appelé, lequel me fendit la jambe par devant ;

« mais la balle, il ne put la trouver (1). Il espère qu'elle « sortira d'elle-même par la suppuration. Nos troupes « sont sur le col de Tende et à Tende. Papa écrit qu'il « se porte bien. J'ai un grand plaisir que *Victor* (son « frère) vienne nous joindre. Embrasse de ma part « tous mes frères ; mes amitiés aux gens de la maison. « Quand Victor viendra, je voudrais bien qu'il appor- « tât ces deux livres de musique qui étaient restés en « Savoie, si pourtant on a pu les avoir. Adieu, ma « bonne, ma chère maman : ne t'inquiète pas sur mon « compte. Adieu ! porte-toi bien.

« Ton affectionné fils,

« EUGÈNE. »

Je plaindrais beaucoup l'homme qui ne sentirait pas le mérite prodigieux de cette lettre. Quel calme ! quelle sérénité, au milieu des douleurs les plus aiguës ! mais surtout quel oubli de lui-même ! Conçoit-on qu'un jeune homme de seize ans, infiniment sensible à l'honneur, qui a fait son devoir comme un vieil officier, ne laisse pas échapper une expression capable de faire sentir qu'il est content de lui-même ? Il ne pense nullement à se mettre en vue, à se faire valoir : il ne sait pas dire seulement qu'il *a eu l'honneur* d'être blessé. Cette

---

(1) Après deux ans de séjour en Piémont, l'italien commence à poindre dans cet endroit à travers les formes françaises ; mais on sent assez qu'il n'est pas permis de corriger cette lettre.

balle qui déchira ses chairs, ce n'est que du bruit, *zac !* Il parle de son aventure comme un égoïste parlerait du malheur d'autrui. La fièvre qui commençait ses ravages, un traitement nécessairement cruel, rien ne peut répandre dans cette âme la plus légère teinture d'humeur ou d'impatience. Tous ses goûts sont vivants ; toutes ces affections douces ne périront qu'avec lui. Il s'occupe de son père, de ce frère qui vient, à l'âge de treize ans, offrir ses jeunes bras à son souverain ; de ces domestiques, qu'il n'appelle cependant point des *domestiques*, parce qu'ils étaient ses amis ; de ces soldats dont il était les délices, dont l'un s'est exposé de lui-même, dans la retraite, au danger imminent d'être pris ou tué pour sauver le violon d'Eugène, *afin qu'il pût se désennuyer pendant sa convalescence.* Il n'y a pas de place dans sa mémoire pour les meubles précieux laissés en Savoie à la merci des brigands. Portez-lui seulement *ces deux livres de musique, si pourtant ils ont pu échapper*. Après cela, tout est dit : il n'a plus de soucis. *Adieu, ma bonne, ma chère maman : ne t'inquiète pas sur mon compte. Adieu!* — Hélas ! adieu pour toujours.

Il est probable qu'un accès de joie abrégea ses jours. Le 13 mai, il éprouva un serrement de cœur extraordinaire et une inquiétude mortelle sur le sort de son père, dont on n'entendait plus parler depuis la retraite de Tende. Dans ce moment d'angoisse, il en reçut trois lettres à la fois ; il en fut ému au point de jeter des cris de joie : cette émotion fut très-nuisible, et les effets ne tardèrent pas à le prouver. Le 14, la fièvre sévit : de

violents frissons, un épanchement de bile, un mal de cœur pénible, annoncèrent tout ce qu'on avait à craindre. Le lendemain, on essaya l'émétique. La journée du 15 fut calme ; mais toujours cette cardialgie cruelle, et point d'appétit. Le 16, on tira la balle ; le malade souffrit peu, et parut content. Tout le monde espéra, excepté celle dont la tendresse inquiète ne put jamais être trompée, sa tante (1). Un quart d'heure après, il survint une hémorragie qui dissipa toutes les illusions : la qualité du sang révéla l'arrêt du ciel. La consternation fut au comble autour de ce lit de douleurs. Eugène, calme au milieu du désespoir qui l'entourait, servit de consolateur à ses amis. La mort, qui commença à se montrer à lui, le trouva tel qu'elle l'avait vu au Col-Ardent, calme, serein, et n'ayant pas même besoin de la braver. Son âme, *naturellement chrétienne*, se tourna entièrement vers le ciel. L'espèce de sympathie qui rapproche les belles âmes avait amené près de lui un prêtre tel qu'il le lui fallait. Depuis quinze siècles, on ne demandait que la sainteté à cette classe d'hommes ; aujourd'hui l'héroïsme qui fait braver la mort est encore leur apanage, comme au siècle de *Dèce* et de *Dioclétien*. Celui qui obtint la confiance de votre Eugène lui accorda la sienne. Il lui apprit comment un gouffre s'était ouvert au milieu de la *grande cité*, et comment il était du nombre de ceux qui voulaient s'y précipiter pour obtenir qu'il se refer-

---

(1) La marquise de Faverges.

mât. Eugène se sentit ranimé, exalté, ravi par cette piété intrépide; car tout ce qui portait le caractère de l'héroïsme a fait battre jusqu'à la dernière heure son généreux cœur. Il vit approcher, sans pâlir, le moment terrible. Sa piété tendre, sa conscience pure, sa foi vive, le soutinrent constamment. Il ne doutait point qu'au sortir de cette vie il ne dût s'envoler au séjour de la félicité éternelle. Il souhaita à tous ceux qui l'environnaient le bonheur dont il allait jouir. Il pria pour ses parents, les nomma tous, et ne plaignit qu'eux.

L'orage de la révolution avait poussé jusqu'à Turin un solitaire de l'ordre de la Trappe. L'homme de Dieu, présent à ce spectacle, défendait, de la part du ciel, la tristesse et les pleurs : séparé de la terre avant le temps, il ne pouvait plus descendre jusqu'aux faiblesses de la nature. Il accusait nos vœux indiscrets et notre tendresse cruelle; il n'osait point unir ses prières aux nôtres; il ne savait pas s'il était permis de désirer la guérison de l'ange. Son enthousiasme religieux effraya celle qui vous remplaçait auprès de votre fils : elle pria l'anachorète exalté de diriger ailleurs ses pensées, et de ne former aucun vœu dans son cœur, *de peur que son désir ne fût une prière :* beau mouvement de tendresse, et bien digne d'un cœur parent de celui d'Eugène.

La nuit du 18 fut pénible ; il éprouva des spasmes violents, et ne prit plus de nourriture, seulement quelques cordiaux. Le 20, le pouls s'éleva encore, mais ce fut le dernier élan d'une flamme prête à s'éteindre. Le soir, tous les symptômes favorables disparurent, et l'espérance s'évanouit : le pouls baissa, la tête s'égara ;

— il revint à lui ; — il embrassa sa tante ; — il reçut le dernier sacrement ; — il parla beaucoup de son père, — de sa mère ; — bientôt...

Oh ! s'il avait pu les serrer encore l'un et l'autre dans ses bras défaillants, et coller sur leurs joues humides ses lèvres blanchissantes, quels torrents de délices auraient inondé ce cœur aimant (1) ! Auteurs chéris de ses jours et de ses vertus, vous fûtes son dernier désir, sa dernière pensée ! Il eût pardonné plus aisément à la mort qui le séparait de vous, s'il eût pu l'attendre dans vos bras. Sans doute le sang et l'amitié, se surpassant à l'envi, lui prodiguèrent sans relâche les soins les plus tendres, et l'intérêt profond qu'il inspirait de toute part illustra sa dernière heure. Cependant son lit ne fut point arrosé d'assez de larmes, et ses yeux, en s'éteignant, désirèrent quelque chose (2).

Sa vie fut trop courte, mais elle fut une suite de jours sereins. Il fut heureux seize ans ; ces seize années ont été remplies par de douces occupations, par d'innocents plaisirs, par de glorieux services rendus à sa patrie et à son roi. Il ne connut point les orages des

---

(1) Assidere valetudini, fovere deficientem. Satiari vultu, complexu, non contigit... noster hic dolor, nostrum vulnus.
TACIT., *Agric.*

(2) Omnia sine dubio optima parentum assidente amantissima uxore superfuere honori tuo, paucioribus tamen lacrymis compositus es, et novissima in luce desideravere aliquid oculi tui. ID., *ibid.*

passions ; mais il ressentit vivement l'aiguillon de la gloire, l'exaltation de l'honneur et l'enthousiasme de la vertu : il jouit enfin du plus grand de tous les biens, celui de porter jusqu'à la mort une conscience exempte de reproche, et de ne pas quitter la vie sans avoir acquis dans un âge si tendre des droits à l'estime publique. Il termina sa carrière au lit d'honneur, en finissant sa seizième année et en commença t sa troisième campagne. Il devait, suivant l'expression d'un grand homme, *continuer son père*, et faire longtemps l'ornement de sa patrie : le ciel nous l'a envié ; il ne nous reste que son souvenir.

On imaginerait difficilement un caractère plus parfait. Jamais cet enfant extraordinaire ne montra un seul caprice ; jamais le nuage de l'humeur ne s'arrêta sur son front. Plus simple, plus franc, plus gai que ne le sont les enfants de douze ans, il avait à seize le jugement et la force d'âme d'un homme fait, et chaque jour sa raison acquérait une nouvelle vigueur, tandis que son imagination se parait de nouvelles grâces, de grâces franches et naturelles comme lui.

Son extrême modestie le rendait circonspect avec les personnes plus âgées que lui, et il parlait peu dans le monde ; mais, dans le particulier, sa conversation était pleine d'âme, d'intérêt et de raison ; on aurait pu le faire opiner dans toute question délicate, où l'expérience n'aurait pas été nécessaire.

Quel tact inné de l'honneur il avait reçu de la nature ! Un sentiment douteux ne pouvait germer dans

son cœur. C'était toujours vers les voies les plus droites et les plus honnêtes que son inclination l'entraînait. Ah ! s'il fut né dans d'autres temps, s'il eût vécu l'âge ordinaire des hommes, il eût été la fleur des chevaliers.

Le spectacle de la vertu le jetait dans l'enchantement et dans l'exaltation, et le mauvais exemple lui était à peu près aussi utile ; il mûrissait son jugement et affermissait sa morale.

Il avait pour le mensonge, pour l'affectation même et pour l'exagération , qui sont aussi des mensonges, une antipathie inexplicable ; cette antipathie était portée au point qu'affectueux et sensible, il se refusait au plaisir d'être caressant, de crainte de paraître outré dans ses démonstrations.

Sa discrétion, sa prudence naturelles, le rendaient le confident le plus sûr qu'on eût jamais pu choisir. Sa modestie et son tact infaillible l'empêchaient toujours de se tromper sur les choses qui, hasardées devant lui, ne devaient point être répétées : jamais il ne fut tenté de se faire valoir par la révélation d'un secret qu'il tenait de la confiance ou même de la légèreté d'autrui ; et jamais il n'employa de ruse que pour défendre son secret contre l'homme indiscret qui voulait le surprendre.

Le trait le plus marquant de son caractère, celui dont il tirait une véritable originalité, c'était l'absence total d'amour-propre. Il n'avait nul besoin de ce ressort puissant, si nécessaire aux talents médiocres : mais si son extrême simplicité le dépréciait quelquefois

au premier coup d'œil, il en était plus sûrement aimé et estimé par ceux qui se donnaient le temps de l'observer. Toujours prêt à s'oublier pour les autres, toujours heureux d'obliger ceux mêmes avec lesquels il était le moins lié, il était impossible de le haïr et difficile de ne pas l'aimer. Ses talents le mettaient souvent à même d'obliger ses camarades. Il avait fait un jour, pour deux officiers, deux copies de la dernière ordonnance pour les camps, avec les plans démonstratifs. Son père fut curieux de savoir à qui était destiné un troisième exemplaire qu'il voyait là, tout aussi parfait que les autres. Il était pour *Brisefer*, soldat de sa compagnie, qui le lui avait demandé pour le montrer à son curé, quand il retournerait chez lui.

Les services qu'il s'efforçait de rendre étaient sans faste et sans empressement affecté. Souvent il lui est arrivé, pour n'avoir pas voulu s'excuser, de demeurer chargé des fautes d'autrui, et de garder sur ce point un secret inviolable, sans l'avoir promis.

C'était par pur instinct qu'il était généreux : il n'était point obligé de remporter une victoire sur lui-même, pour être bienfaisant. C'était sa manière d'être : c'était la suite de ce caractère qui le portait toujours à s'oublier lui-même pour ne s'occuper que des autres. Au camp, sa tente était toujours la dernière tendue ; dans les marches il ne songeait jamais à son propre bien-être qu'après s'être occupé de celui des soldats. Cet oubli de lui-même, cette candeur, le rendaient cher aux mauvais comme aux bons. Mais, sans repousser personne, il répugnait, par un sentiment inné, à toute liaison vicieuse.

Son cœur aimant cherchait un ami de son âge : s'il l'eût trouvé, si cet ami eût été doué d'une âme telle que la sienne, il s'y serait livré sans réserve. — Ah ! sans doute il vaut mieux qu'il n'ait pas connu cette douceur : un cœur de plus saignerait dans ce moment ; sa mort a fait assez couler de larmes.

Son esprit était aussi juste que son cœur était droit et bon. Observateur attentif, rien n'échappait à son discernement. Souvent une ironie fine assaisonnait ses remarques ; mais c'était toujours l'ironie du goût et de la raison, jamais celle de la causticité.

Ce n'était pas seulement avec exactitude, c'était avec *amour* qu'il se livrait à ses devoirs. Souvent, il s'était trouvé chargé seul de l'administration de sa compagnie, et pendant ce temps rien n'y était négligé : il comptait dans son régiment pour un des officiers les plus exacts et les plus intelligents dans les manœuvres : enfin, il recueillait avec avidité tout ce qui pouvait ajouter à ses connaissances militaires. Cette ardeur infatigable, jointe à une intelligence rare, en avait fait un bon officier dans un âge où l'on tient de si près à l'enfance. Mais cette heureuse avidité d'apprendre ne se bornait point à son métier : elle s'était étendue à toutes les parties de son éducation. A seize ans il savait trois langues ; il avait étudié plusieurs parties des mathématiques, et la fortification ; il avait un fonds considérable de lecture, et des connaissances assez étendues en histoire naturelle et en géographie. L'air d'Italie avait développé en lui un goût vif pour la musique, et il commençait à jouer agréablement du violon. La culture des arts faisait ses délices,

et ses talents étaient aussi vrais que ses vertus : ils étaient, ainsi qu'elles, au-dessus de son âge. Son goût pour la peinture le rendait heureux, et déjà il avait passé de beaucoup, dans ce bel art, les bornes de la médiocrité. Ses derniers dessins, faits dans les huttes de *Laulion*, représentaient des groupes de soldats dessinés à la plume, d'après nature : plusieurs seraient dignes de *Salvator Rosa*. Le choix de ses sujets aurait seul indiqué la trempe de son âme. Le paysage héroïque, les objets simples et grands de la nature étaient ceux qu'il préférait, et les plus beaux traits de l'histoire venaient d'eux-mêmes s'offrir à ses crayons. Ses dernières compositions historiques furent *la Mort d'Épaminondas* et celle de *Cléobis* et *Biton*, récompensés de leurs vertus par une mort douce et prématurée. Aimable Eugène ! lorsque, dans les derniers loisirs d'*Asti*, ton père te voyait traiter ces deux sujets, il ne prévoyait pas que tu dusses montrer sitôt la constance d'*Épaminondas*, et t'endormir du sommeil de *Cléobis*.

Son exactitude à remplir ses devoirs militaires, sa vigueur et sa patience au milieu des plus grandes fatigues, sa tranquillité dans le péril, sa modération et son esprit de justice, lui avaient acquis le respect autant que l'affection des soldats, appréciateurs intègres du mérite de ceux qui les commandent. L'estime de ses braves compagnons d'armes, et les pleurs qu'ils donnèrent à sa mort, sont pour lui le plus bel éloge funèbre. La nouvelle de sa mort répandit une véritable affliction dans le camp : le chevalier B., sous-lieutenant dans sa compagnie, grièvement blessé dans la même

affaire, s'écria, en apprenant sa mort : *Ah ! ne valait-il pas mieux que je périsse ? Ma mort n'eût pas été irréparable comme celle de ce brave Eugène.* Généreux chevalier ! vous faisiez ainsi votre éloge sans vous en douter : il faut beaucoup de mérite pour sentir vivement celui des autres.

La valeur, en lui, n'avait rien de théâtral ; elle était naturelle comme toutes ses autres qualités. On le voyait aussi calme dans les combats que dans toutes les autres actions de sa vie. Son œil observateur en saisissait l'ensemble, et il faisait, au milieu de la tempête, des remarques qui annonçaient le talent. La première fois qu'il fut exposé au feu du canon, il en compta les coups : il déterra et mit dans sa poche un boulet de six livres, qui s'était enfoncé à ses pieds ; il sauta au cou de son père : « Je suis bien heureux, lui dit-il ; je craignais « d'avoir peur : tout ceci ne m'a pas fait baisser la « tête. » Il a fait de tous les combats où il s'est trouvé des dessins précieux par leur vérité, esquissés quelquefois dans l'action même. A *Versoix*, à *Saint-Germain*, à *Rocca-Barbona*, il dessina et prit des notes au milieu des coups de fusil. Enfin, son courage n'était pas seulement celui d'un guerrier : c'était la fermeté d'un sage, et cette fermeté s'étendait à tout. Il envisageait d'un œil serein la perte de tous les agréments de la vie, et la destruction de la fortune qui l'attendait. Il ne concevait pas seulement qu'il fût possible de balancer entre le devoir de suivre ses drapeaux, et la tentation de conserver l'héritage de ses pères. Dans les derniers jours de sa vie il montra un autre genre de

stoïcisme, en supportant la douleur avec fermeté, en bravant le fer cruellement secourable des chirurgiens, qui s'étonnaient de sa patience. En vain l'humanité même semble leur défendre la sensibilité : celui qui le soignait s'était attaché à lui au point de le pleurer. L'inaltérable douceur, le courage héroïque de cette excellente créature avaient gagné son affection.

Enfin, il envisagea sa dernière heure d'un œil fixe et tranquille ; et quoiqu'il n'eût éprouvé aucun chagrin sur la terre, quoiqu'il eût joui de tout le bonheur que peuvent donner la nature et la vertu, il ne gémit, en nous quittant, que sur la douleur qui allait empoisonner la vie des amis qu'il laissait.

Il semble que toutes les âmes rares doivent s'annoncer par un extérieur frappant ; et c'est dans la physionomie surtout qu'on cherche des signes de cette supériorité. Celui de votre fils, Madame, n'avait cependant rien d'extraordinaire (1). Les roses de la jeunesse s'étaient même fanées pour lui avant le temps, soit que le hâle et les fatigues les eussent fait disparaître de bonne heure, soit que la nature, qui n'aime pas mentir, se fût hâtée de lui donner une apparence virile. Il ne possédait point ce qu'on appelle la *beauté;* mais il avait je ne sais quelle grâce d'innocence, *plus belle que la beauté* (2). Toutes ses attitudes respiraient la modes-

---

(1) Quod si habitum quoque ejus posteri noscere velint, decentior quam sublimior fuit. Tacit., *Agric.*

(2) Gratia oris supererat. Id., *ibid.*

tie et la réserve. Sa voix était douce, et d'un timbre qui ne pouvait exprimer la colère ni aiguiser le sarcasme. Son œil bleu tendre était grand, lucide, virginal, plein d'une sage intelligence; et lorsqu'il l'arrêtait sur les objets de son estime ou de son affection, son regard était une caresse. Enfin, quoiqu'il n'eût rien de frappant pour le premier coup d'œil, dès qu'on l'avait observé quelque temps on croyait aisément à ses talents, et volontiers à ses vertus (1).

Tel fut, Madame, l'incomparable enfant que vous avez perdu à seize ans ; il a pu illustrer un nom illustre, et laisser de lui un long souvenir. Il n'était pas né, il n'était pas élevé pour les temps abominables où nous vivons : il a quitté ce monde absurde et pervers au moment où l'existence est devenue pour nous un fardeau pénible. Heureux Eugène ! le ciel ne t'a rien refusé, puisqu'il t'a donné de vivre sans tache et de mourir à propos (2).

Il n'a point vu, Madame, les derniers crimes du monstre révolutionnaire (3). Il n'a point vu en Piémont la trahison appelant les hordes dévastatrices sur ce superbe pays, sur ce jardin d'Éden, où toutes les ri-

---

(1) Bonum virum facile crederes, magnum libenter. Tacit., *Agric.*

(2) Tu vero felix Agricola, non vitæ tantum claritate, sed etiam opportunitate mortis. Id., *ibid.*

(3) Non vidit obsessam curiam, clausum armis senatum. Id., *ibid.*

chesses accumulées proclament le gouvernement paternel qui le vivifie ; il n'a point vu l'auguste Clotilde, sous l'habit du deuil et de la pénitence, parcourant à pied les rues de la capitale, pour aller dans nos temples pleurer les crimes commis et ceux qu'on voulait commettre. Il n'a pas vu en Savoie les restes déplorables d'une noblesse généreuse entassés par d'autres traîtres dans les maisons d'arrêts (1), et, par un raffinement de cruauté inouï, l'épouse séparée de l'époux, et la fille du père. Il n'a pas vu son aïeul vénérable traîné dans le cachot des scélérats (2) ; de crédules infortunés arrachés du Piémont par un décret solennel de la nation, menacés de perdre leurs biens s'ils n'obéissaient à ce décret tyrannique, et dépouillés sans pudeur de ces mêmes biens après avoir obéi ; condamnés à être les témoins silencieux (3) de la destruction de tout ce qu'ils possèdent, et à manger le pain de la misère au milieu de leurs biens, usurpés et saccagés par des brigands. Il n'a pas vu le sexe (4), l'enfance, la vieillesse,

---

(1) Mox nostræ duxere Helvidium in carcerem manus.

TACIT. *Agric.*

(2) Le marquis de Costa, aïeul du jeune homme, fut longtemps enfermé dans les grandes prisons de Chambéry avec des scélérats, et souffrant des choses qu'on n'a pas la force d'écrire. Il baissa sensiblement dans cette horrible captivité, et mourut peu de temps après.

(3) Cum suspiria nostra subscriberentur. ID., *ibid.*

(4) Tot nobilissimarum fœminarum exilia et fugas.

ID., *ibid.*

la maladie même et la douleur traitées avec une barbarie insultante qui eût fait horreur à des sauvages. Et si notre exil doit finir, si nous devons enfin revoir notre patrie, il ne gémira point avec nous sur des ruines que les mains de deux générations peut-être ne pourront relever. Il ne verra point cette terre flétrie par l'athéisme et par l'anarchie ; cette terre naguère florissante, aujourd'hui sans culte et sans lois, dépouillée de tous ses ornements, comme une veuve désolée tendant les mains au ciel, qui refuse toujours de l'entendre. Il ne verra point sa fortune abîmée, l'héritage de ses pères dévasté, et par quelles mains, grand Dieu ! Ah ! pleurons sur nous, pleurons sur tout ce que nous devons encore voir et souffrir, et non sur l'ange qui plane au-dessus de ce fleuve de sang et de fange où nous flottons entraînés, sans savoir où nous aborderons !

Il faut avoir le courage de l'avouer, Madame : longtemps nous n'avons point compris la révolution dont nous sommes les témoins ; longtemps nous l'avons prise pour un *événement*. Nous étions dans l'erreur : c'est une *époque ;* et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde ! Heureux mille fois les hommes qui ne sont appelés à contempler que dans l'histoire les grandes révolutions, les guerres générales, les fièvres de l'opinion, les fureurs des partis, les chocs des empires, et les funérailles des nations ! Heureux les hommes qui passent sur la terre dans un de ces moments de repos qui servent d'intervalles aux convulsions d'une nature condamnée et souffrante ! Fuyons, Madame ! Mais où fuir ? Ne sommes-nous pas

attachés par tous les liens de l'amour et du devoir ? Souffrons plutôt, souffrons avec une résignation réfléchie ; si nous savons unir notre raison à la raison éternelle : au lieu de n'être que des *patients*, nous serons au moins des *victimes*.

Certainement, Madame, ce chaos finira, et probablement par des moyens tout à fait imprévus. Peut-être même pourrait-on déjà, sans témérité, indiquer quelques traits des plans futurs qui paraissent décrétés Mais par combien de malheurs la génération présente achètera-t-elle le calme pour elle ou pour celle qui la suivra ? C'est ce qu'il n'est pas possible de prévoir. En attendant, rien ne nous empêche de contempler déjà un spectacle frappant : celui de la foule des grands coupables immolés les uns par les autres avec une précision vraiment surnaturelle. Je sens que la raison humaine frémit à la vue de ces flots de sang innocent, qui se mêlent à celui des coupables. Les maux de tout genre qui nous accablent sont terribles, surtout pour les aveugles, qui disent que *tout est bien*, et qui refusent de voir dans tout cet univers un état violent, absolument *contre nature*, dans toute l'énergie du terme. Pour nous, Madame, contentons-nous de savoir que tout a sa raison, que nous connaîtrons un jour. Ne nous fatiguons point à savoir les *pourquoi*, même lorsqu'il serait possible de les entrevoir. La nature des êtres, les opérations de l'intelligence et les bornes des possibles nous sont inconnues. Au lieu de nous dépiter follement contre un ordre de choses que nous ne comprenons pas, attachons-nous aux vérités pratiques.

Songeons que l'épithète de *très-bon* est nécessairement attachée à celle de *très-grand*, et c'est assez pour nous. Nous comprendrons que, sous l'empire de l'être qui réunit ces deux qualités, tous les maux dont nous sommes les témoins ou les victimes ne peuvent être que des actes de justice, ou des moyens de régénération également nécessaires. N'est-ce pas lui qui a dit, par la bouche d'un de ses envoyés : « Je vous aime d'un amour éternel ? (1) » Cette parole doit nous servir de solution générale pour toutes les énigmes qui pourraient scandaliser notre ignorance. Attachés à un point de l'espace et du temps, nous avons la manie de rapporter tout à ce point : nous sommes tout à la fois ridicules et coupables.

Qui plus que vous, Madame, a besoin de s'élever à ces hautes et consolantes pensées ? Au milieu de cette masse effroyable de maux que la révolution française a versés sur nos têtes, vos souffrances, par un funeste privilége, s'élèvent au-dessus de mille autres. Le sacrifice même imposé à votre fils disparaît, si on le compare au vôtre : le sien ne fut que la mort ; le vôtre est de lui survivre. Sans doute toutes les consolations humaines se réunissent autour de vous ; mais combien toutes ces consolations sont vaines ! Arrachez donc vos yeux de cette terre, qui n'est plus pour vous qu'un désert ensanglanté. L'homme ne paraît si petit que parce qu'il est courbé vers sa demeure : la stature de

---

(1) Jérémie.

cet être est immense ; et s'il a la force de se relever quelquefois, il peut encore porter sa tête jusque dans les régions de la paix. Nous sommes tous entraînés avec la rapidité de l'éclair vers ce moment, le dernier des moments, où toutes les passions qui nous agitent aujourd'hui ne seront plus pour nous que des souvenirs inutiles ou amers. Anticipons sur l'instant solennel où nous finirons de mourir. Soulevez le voile : Eugène est derrière. Jadis Socrate, avant de boire la ciguë, disait à ses amis : « Lorsqu'on disposera de mon « corps, ne dites pas qu'on brûle ou qu'on enterre So- « crate ; NE ME CONFONDEZ POINT AVEC MON CADAVRE. » La raison seule n'a jamais rien dit de plus beau. Mais Socrate avait besoin de convaincre ses disciples pour les consoler : plus heureux que lui, je n'ai qu'à vous prier de vous servir de vos principes. *Vous ne confondez point* Eugène *avec son cadavre :* la chrysalide grossière est tombée en poudre ; mais le papillon immortel a déployé ses ailes d'or et d'azur pour s'envoler vers sa patrie. Tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous avons admiré dans votre fils, vit, et ne mourra jamais (1).

Ombre pure et chérie ! si les sentiments qui ont pénétré nos cœurs dans ce monde survivent à la mort, et nous accompagnent dans l'autre ; si, comme de grandes

---

(1) Quidquid ex Agricola amavimus, quidquid mirati sumus, manet mansurumque est... in æternitate temporum.

TACIT., *Agric.*

âmes, des âmes généreuses et sensibles aiment à le croire (1), les objets de nos affections ne deviennent point étrangers à notre intelligence au moment où elle se débarrasse de son enveloppe mortelle, reviens ! ah ! reviens souvent parmi nous ! habite encore la demeure solitaire de tes parents désolés ! Descends vers eux comme ces génies bienfaisants, envoyés, dans l'enfance du monde, vers les patriarches exilés et voyageurs, pour verser dans leur esprit des instructions utiles, et dans leur cœur le baume du courage et de la consolation ! Viens ! tu ne changeras point de séjour : le ciel est partout où se trouve la vertu. La nuit, quand tout se tait, quand la douleur, seule avec elle-même, baigne sa froide couche de larmes amères, plane sur ces têtes chéries, et de ton aile éthérée secoue sur elles une rosée balsamique qui les avertisse de ta présence, et les remplisse de pensées célestes.

Ombre amie, oh ! que ne puis-je encore te donner cette espèce d'immortalité qui dépend de notre faible nature ! Que ne puis-je communiquer à cet écrit quelques étincelles de cette flamme qui soulève ma poitrine et fait battre mon cœur ! Non, ce n'est point assez pour l'amitié de pleurer sur ta cendre ; je voudrais faire reconnaître ton âme dans ce tableau, dont les larmes ont peut-être affaibli les couleurs ; je voudrais élever un monument durable à tes vertus précoces, qui n'ont

---

(1) Si quis piorum manibus locus, si ut sapientibus placet, etc. TACIT., *Agric.*

brillé qu'un instant; je voudrais, s'il était possible, *te raconter à la postérité* (1), et te faire aimer de nos descendants.

---

(1) Agricola, posteritati *narratus* et traditus, superstes erit.
TACIT., *Agric.*

CINQ PARADOXES

A MADAME LA MARQUISE DE NAV...

LETTRE A L'AUTEUR

Turin, 10 mai 1795.

... La Providence, Monsieur le comte, a pris soin de rétrécir nos demeures, assez pour qu'une mère de famille puisse, sans sortir de sa chambre, savoir ce qui se passe dans toutes les pièces de son appartement. Je dois à cet heureux arrangement d'avoir la tête cassée depuis huit jours par les *Paradoxes de Cicéron*, que mon fils explique comme il peut. A la fin, la fantaisie m'a pris de savoir de quoi il s'agit, et je me suis recommandée à M. l'abbé Martin, qui doit être assez las de mon fils pour essayer avec plaisir un autre enseignement : il m'a donc expliqué la chose en gros ; et, franchement, je trouve tout cela assez plat. Bon Dieu ! à quoi ces graves philosophes s'amusaient-ils ? Mais il faut vous dire que ce mot de *paradoxes* m'a rappelé une de nos charmantes soirées helvétiennes, où vous traitâtes si longuement de l'*utilité des paradoxes*. Vous sa-

vez si vous fûtes soutenu ! Et, véritablement, il faut vous rendre justice, l'approbation générale vous donna tant d'émulation, que, pendant huit jours au moins, vous nous dites des choses de l'autre monde. Mais pourquoi, je vous prie, ne me griffonneriez-vous pas quelques paradoxes pour m'amuser ? Six au moins, par charité, autant que nous en a laissé Cicéron. Aussi bien, il me semble que vous êtes là, en Suisse, les mains dans vos poches, comme un véritable *sfacendato*, et que c'cst vous rendre service que de vous tirer de votre apathie. Si bien donc, Monsieur le comte, que vous me ferez des paradoxes.

RÉPONSE A LA LETTRE DU 10 MAI

Lausanne, 1er août 1795.

Je ne puis rien vous refuser, Madame la marquise, pas même des paradoxes. S'il était en mon pouvoir de disputer avec vous sur quelque chose, ce serait sur l'épithète dont vous honorez un ouvrage de Cicéron. Avec votre permission, Madame la marquise, il n'a rien fait de *plat*. Mais je n'ai point été mis au monde pour vous quereller : j'aime mieux vous obéir tout simplement, comme il convient à un sujet fidèle. Voilà cinq paradoxes bien comptés, Madame ; et si je ne me trompe beaucoup, en les lisant vous louerez ma mémoire. Vous y trouverez une foule de choses que nous avons dites ; vous croirez être encore dans cette chaise longue, tenant à la main cet écran qui vous servait de sceptre, et dont vous gesticuliez avec tant de grâce toutes les fois qu'il vous plaisait de prendre la parole au milieu d'un petit cercle d'amis sûrs, et d'interrompre par vos charmantes saillies ce que vous appeliez nos *extravagances méthodiques*.

Non, Madame, je ne dédis point ce que je vous dis un jour sur l'utilité des paradoxes. Vous ne le croirez peut-

être pas, mais le fait est cependant que ce genre est ce qu'on peut imaginer de plus modeste. En effet, le paradoxe n'affirme rien, précisément parce qu'il exagère et qu'il s'en vante. Si j'allais dire, par exemple, tout rondement que Locke est un auteur également superficiel et dangereux, il y a tel moderne qui voudrait m'arracher les yeux ; mais si je lui dis, *Monsieur, c'est un paradoxe*, il n'a plus ni droit ni raison de se fâcher. Il y a, d'ailleurs, des moments où l'opinion sur certains sujets importants penche trop d'un certain côté. Il est bon de la traiter alors comme les arbres qui se courbent, et de la tirer avec force du côté opposé.

Nous dîmes encore bien d'autres choses à la louange des paradoxes ; mais, je vous en prie, permettez-moi de finir : ces mains paresseuses qui ont fait un effort pour vous obéir, veulent rentrer dans mes poches, où vous les avez très-distinctement vues. Je ne puis aujourd'hui obtenir d'elles que l'assurance écrite de ces sentiments qui n'ont plus besoin, j'espère, d'aucune assurance.

PREMIER PARADOXE.

Le duel n'est point un crime.

Avant la naissance des sociétés, — je vous entends, Madame la marquise : *Avocat*, passons au *déluge !* — Un peu de patience, je vous en prie ! Je sens bien que je prends les choses de haut, mais c'est une absolue nécessité. Je ne sais si vous avez ouï parler d'un très grand physicien de votre pays, Dortous de Mairan ? Cet habile homme a fait une dissertation sur la glace, dans laquelle il remonte aux premiers principes des choses : c'est une véritable cosmogonie, ou peu s'en faut ; et comme il prévoyait une objection semblable à celle que vous venez de m'adresser, il observe fort à propos que, *la formation de la glace tenant à tout, il faut tout savoir pour la comprendre.* Il en est de même à peu près de la question présente. Ainsi, Madame, vous auriez mieux fait de ne pas m'interrompre.

Avant donc la naissance des sociétés, les hommes couvraient la terre, mais sans se toucher ; imaginez un grand échiquier, vous aurez une idée du monde : chaque homme *naturel* occupait le milieu d'un carreau avec sa compagne, et de ce point central il exerçait ses facultés en tout sens, sans avoir rien à démêler avec personne. Mais vous ne pouvez ignorer, Madame, une loi éternelle de la nature : *Dès qu'un homme et une femme sauvages ont vécu quelque temps ensemble, il faut agran-*

dir la hutte ; et cette loi ne tendait pas moins qu'à faire naître la société avant le temps, et sans contrat social. Pour prévenir cet inconvénient monstrueux, dès qu'on se trouvait gêné quelque part, il en partait un couple qui poussait le souverain du carreau voisin pour se mettre à sa place ; celui-ci, sans faire aucune difficulté, allait, suivi de sa femme et de ses enfants, rendre la pareille à son voisin ; et ainsi de suite jusqu'aux dernières bornes des déserts les moins habités. De cette manière, l'état de nature se soutint heureusement pendant une longue suite de siècles, et peut-être même subsisterait-il encore, sans un de ces novateurs turbulents qui ne se plaisent que dans l'état où ils ne sont pas. Un jour donc, cet homme, dont l'histoire n'a pu nous transmettre le nom, parce qu'il n'en avait point ; cet homme, dis-je, ennuyé de sa position sans savoir pourquoi, et voulant en changer uniquement pour changer, monta sur un tertre, et se mit à appeler de là tous les hommes naturels de l'univers. La curiosité seule, comme vous sentez bien, suffisait pour les déterminer. Sur-le-champ ils se rendirent à l'appel sans la moindre défiance, et seulement pour savoir de quoi il était question. Dès que l'assemblée lui parut assez nombreuse, l'orateur se mit à dire pis que pendre de l'état de nature, usant de l'artifice grossier, et qui a cependant fait tant de dupes dans tous les temps, de ne présenter que le mauvais côté des choses. « Tout « était, suivant lui, dans une confusion horrible. Les « carreaux n'ayant point de bornes naturelles, il y « avait tous les jours des empiétements et des querel-

« les, surtout par défaut de cadastre et de mesure com-
« mune. » La chasse était, selon lui, une autre source d'abus toujours renaissants : il prétendait avoir vu plus d'une fois des hommes se tuer pour une peau de belette. Mais les femmes lui paraissaient surtout exiger un règlement extrêmement détaillé ; il ne tarissait pas sur tout ce qu'il avait vu, sur tout ce qu'il avait découvert. Enfin, il finit par dire ouvertement que, lorsqu'un enfant avait fait une espièglerie, on ne savait plus à qui appartenait le droit de lui donner le fouet.

Lorsqu'il crut avoir suffisamment préparé les esprits, il vota sans détour pour l'institution de l'état social: cependant, pour ne choquer personne, il demanda seulement qu'on décrétât le principe, en renvoyant à une autre assemblée tout ce qui s'appelle *forme*.

La motion allait passer, lorsqu'un des assistants, ou, si l'on veut, des juges, se leva pour une motion d'ordre.

Cet homme venait d'un petit îlot marécageux formé par une rivière qui est devenue dans la suite extrêmement célèbre. Il avait l'air aisé et le nez au vent. Sa démarche, qui voulait être fière, n'était cependant que hardie; sans autre secours que celui de ses doigts, il était parvenu à donner à ses cheveux un arrangement qu'on pouvait appeler *coiffure;* sa lèvre inférieure avançait légèrement, comme celle de l'Apollon du Belvédère. Il avait tressé avec des joncs une manière de chapeau assez bien tourné, et il l'avait jeté sur l'oreille avec une certaine grâce impertinente qui paraissait faire grande impression sur les femmes, venues là avec leurs

maris pour tuer le temps. Il tenait une jambe en avant, le corps en arrière ; une de ses mains était passée négligemment dans une ceinture de circonstance qu'il avait fabriquée avec des tiges de houblon, et de l'autre il gesticulait d'une manière impérative.

Pendant qu'il se disposait à parler, un autre membre, qui venait d'un pays tout opposé, disait, après avoir toisé le premier d'un œil courroucé : *Par Dieu ! quel présumant nauséeux compagnon ! Nonobstant qu'il n'ait pas parlé encore, je voudrais gager cent livres que sa science est très-indifférente. Peste sur lui ! Il est véritablement beaucoup choquant dans mes yeux !*

En prononçant ces mots, il serrait les dents d'une si étrange manière, qu'on ne l'entendit presque pas : on chuchotait autour de lui : *Que dit-il ? que dit-il ?* Mais il fallut bientôt s'occuper d'autre chose, car l'orateur qui avait obtenu la parole pour la motion d'ordre avait fait un pas en avant d'une manière si imposante, que tous les membres de l'assemblée, de peur qu'il ne leur marchât sur la tête, la baissèrent jusqu'à terre (1).

« Messieurs (dit-il), j'ai lieu de m'étonner que, par « une synthèse téméraire et des raisonnements *à priori* « tout à fait intempestifs, vous ayez imaginé d'insti- « tuer la société avant d'avoir pensé aux moyens de « l'utiliser. Je vais soulever une difficulté qui pourra « vous effrayer ; mais le danger est si conséquent, qu'il « m'est impossible de vous rien cacher. Croyez-moi,

---

(1) Quid rides ?

« Messieurs, il y a de l'avenir dans ce que je vais vous
« dire. L'état social, bon sous certains rapports, ne vous
« dégradera pas moins sous d'autres, en vous mettant
« dans la nécessité presque habituelle de penser. Or, la
« pensée n'est qu'une perpétuelle analyse, et il n'y a
« point d'analyse sans méthode pour l'opérer. Cepen-
« dant, où est cette méthode sans laquelle vous ne
« pourrez penser? Je demande qu'avant tout on invente
« la parole. »

Sur ce point, il n'y eut qu'une voix.

Qu'on l'invente! qu'on l'invente! s'écria-t-on de toute part. *Qu'on l'invente!* en commençant toutefois par les idées simples et par l'onomatopée.

Vous ne sauriez croire, Madame, combien cette décision préliminaire facilita les choses. Il fut même décidé par acclamation (tant la reconnaissance était vive dans le monde primitif) que l'auteur de la motion incidente et ses descendants légitimes seraient censés propriétaires de la parole dans l'univers, qu'ils auraient droit d'en user *ad libitum*, et que nul homme n'aurait celui de parler qu'en cas de lassitude de leur part.

Alors l'immortel anonyme, auteur de la proposition primitive, debout sur son tertre, proposa à tous les hommes les articles fondamentaux de l'association, qui passèrent presque sans difficulté, dans l'ordre suivant :

Art. 1. — Le jour de l'équinoxe d'automne de l'année courante, à minuit précis, temps vrai, l'état de nature n'a plus lieu, et la société commence.

Art. 2. — L'assemblée reconnaît qu'il n'y a qu'une

espèce humaine ; cependant il y a plusieurs nations qui sont des sections du genre humain.

Art. 3. — Le nombre des nations est égal à celui des bassins et des plateaux naturels formés par les fleuves et les montagnes.

Art. 4. — La souveraineté est divisible, sans reste, par le nombre des nations.

Art. 5. — La souveraineté est inaliénable, et chaque nation la cède, pour sa propre commodité, à un ou plusieurs délégués.

Art. 6. — Tous les membres d'une nation assemblés en comité général se défendent ce qu'ils jugent convenable, sous les peines qu'ils jugent convenables ; et s'ils viennent à ne pas s'obéir, ils peuvent se poursuivre et se condamner à toutes sortes de peines, même à la mort !

Art. 7. — Chaque nation a des tribunaux spécialement chargés de la vengeance publique, et il est expressément défendu à tout particulier de se faire justice, sous peine de mort.

Cet article ayant excité quelque discussion, un homme naturel, qui venait de l'extrémité d'un grand lac où depuis nous avons vu passer le quarante-sixième parallèle, fit ajouter par amendement :

Si cependant le délégué suprême ne peut ou ne veut faire justice, l'offensé rentre dans ses droits, et il lui est loisible de se venger, suivant les bonnes coutumes du ci-devant état naturel.

Tel est, Madame, l'article important, le plus incontestable et le plus sacré de tous, dont ma septième proposition n'est qu'une conséquence naturelle.

Si l'état social était naturel à l'homme, s'il était le résultat d'une volonté supérieure et toute-puissante, on pourrait dire que l'homme n'ayant stipulé avec personne et n'ayant rien mis du sien dans l'ordre que nous voyons, il est obligé de s'y soumettre, malgré tous les inconvénients possibles. Mais jugez-en vous-même, Madame, je n'appuie point mon opinion sur des théories creuses : ce sont des faits que je vous raconte naïvement, tels qu'ils se sont passés, et vous voyez déjà que les hommes primitifs ont tout prévu.

Si l'on m'enlève ma femme ou ma cassette, je n'ai pas droit sans doute d'assembler mes amis et de reconquérir ma propriété par la force ; mais pourquoi ? Parce qu'il y a des lois, des tribunaux, et une force publique toujours prête à me faire justice : je serais grandement coupable, et je violerais moi-même le pacte, si j'osais me conduire *naturellement*.

Mais faites, je vous prie, une autre supposition. Imaginons (car tout est possible) qu'il y ait une grande révolution dans un pays donné, que l'ordre social y soit détruit, qu'il n'y ait plus de souverain ni de lois, et qu'on n'y reconnaisse plus d'autre droit que celui du plus fort : si l'on m'attaque dans cet état de choses, ne dois-je pas me défendre ? Il serait plaisant que je fusse obligé en conscience de me laisser tuer ou piller tranquillement, par respect pour ce qui n'existe plus ! Vous ne douterez pas, j'espère, que, dans toutes les règles de la morale la plus stricte, je ne sois en droit de me faire justice.

Comme il me paraît que vous ne faites aucune objec-

tion, nous ferons, s'il vous plaît, un pas de plus. Pour que j'aie le droit de me venger, est-il nécessaire que le système social soit totalement détruit ? Pas du tout ; on peut rentrer pleinement dans l'état de la nature, et l'on peut n'y rentrer que par un coin. L'effet, dans ce dernier cas, est restreint ; mais il est le même quant à l'essence de la chose.

Un fou lève la main sur moi, ou me dit un de ces mots *impardonnables* dans nos usages. Prenez bien garde, Madame, que ce n'est pas moi qui ai créé les préjugés ; en naissant, je les ai trouvés autour de mon berceau : tant pis pour les écervelés qui les inventèrent ! Quant à moi, tout en les détestant, j'en suis la victime. L'opinion est reine du monde ; je suis déshonoré.

Que faire, Madame? Je ne suis point un étourdi, je n'aime pas le tapage ; je m'adresse donc au grand délégué, et je lui dis : *Vengez-moi!* Mais comme je le suppose honnête homme, il me répond franchement : *Mon cher ami, je n'y puis rien. Je puis, à la vérité, faire rouer vif celui qui t'a outragé ; mais on épousera sa fille, et jamais la tienne. Ce qu'on t'a pris ne peut être repris que par toi : c'est ton affaire.*

Alors je montre l'article 7 : *Si cependant le grand délégué ne peut ou ne veut*, etc. Le cas est arrivé, comme disent les gens de loi. L'ordre social est détruit dans ce cas ; et quant à moi, c'est tout comme si l'affaire avait eu lieu avant le dernier équinoxe de l'an premier. Je ne sais si je me fais illusion, mais je ne vois rien d'aussi clair.

Vous me direz : *Mais le grand délégué vous fera couper*

la tête! Premièrement, Madame, je réponds qu'il fera tout son possible pour n'en rien faire ; j'ajoute que si le malheur arrive, ce sera une injustice criante, un abus du pouvoir comme on en verra jusqu'à la fin du monde. Savez-vous, Madame, pourquoi les grands délégués font si volontiers des lois contre les duels? C'est qu'ils ne sont jamais appelés à se battre.

Rousseau, raisonnant sur ce point, a pensé dans sa sagesse que, pour détruire les duels, il faudrait les permettre ; mais son projet, que vous êtes la maîtresse de lire si vous en avez le loisir, ne satisfait pas la morale.

... Louis XIV, de son côté, avait imaginé ses juges du point d'honneur, et sa classification des impertinences, suivant la méthode de Linné. Pour l'épithète de *faquin*, tant d'années de prison ; pour celle de *drôle*, tant; pour celle de *poltron*, tant, etc. Mais sa loi n'a point satisfait l'opinion.

Louis XIV et Jean-Jacques! Quels noms, Madame! Cependant, la perfectibilité sans bornes de la nature humaine amenant sans cesse de nouvelles idées, je crois user tout simplement de mon droit en vous communiquant les miennes. Je voudrais fondre les deux projets, pour en former un troisième, qui serait, si l'amour-propre ne m'aveugle pas entièrement, le *nec plus ultrà* de la législation.

Partons d'abord de ce principe, que *tout homme qui en insulte un autre de la manière qui nécessite un duel, dans nos mœurs, peut être condamné à mort, non-seulement sans injustice, mais sans rigueur*. Vous n'en douterez

pas, si vous observez que dans les pays les plus civilisés, en Angleterre, par exemple, un malheureux est mis à mort pour un seul vol : or, quelle proportion entre le vol de quelques schellings et celui de l'honneur ?

Cela posé, voici de quelle manière je concevrais la loi. On ferait d'abord, d'après Louis XIV, une liste alphabétique de toutes les épithètes *mortelles* de la langue, et il serait statué que tout gentilhomme qui en adresserait une à l'un de ses pareils serait mis à mort.

Le cas se présentant, et le coupable étant condamné, l'offensé présenterait un placet au délégué suprême, lequel, voulant favorablement traiter l'exposant, lui ferait expédier, sous le grand sceau de l'État, une commission d'exécuteur *ad hoc*, en vertu de laquelle il pourrait en conscience exécuter son ennemi, *d'après Jean-Jacques.*

J'ose croire qu'il n'y a pas en Europe un seul jurisconsulte, un seul moraliste, un seul théologien qui n'accueille avec enthousiasme une idée aussi lumineuse. Une fois admise, tout le reste va de lui-même ; car vous sentez bien, Madame, que si, dans cette supposition, l'offensé, maître, en vertu de son brevet, de lier les mains à l'offenseur, veut bien sacrifier une partie de ses droits et lui permettre de se défendre, de manière que ce soit le plus fort et le plus leste qui tue l'autre, ce n'est plus qu'une affaire de pure délicatesse, qui pourrait même, sous le point de vue légal, porter le nom de *commutation de peine*, au moyen de l'approbation expresse ou tacite donnée par le grand délégué.

Non, Madame, on ne résistera point en Europe à ce trait de lumière ! Toutes les législations s'empresseront

à l'envi d'adopter cette solution élégante d'un problème qui défiait depuis si longtemps toute la sagacité de l'esprit humain, ce magnifique projet qui accorde, sur un point de la plus haute importance et d'un usage journalier, la morale et l'honneur. J'ajouterais, si vous saviez le latin : *Res olim dissociabiles.*

En attendant, nous continuerons à nous couper la gorge sans remords, en vertu de l'article 7.

DEUXIÈME PARADOXE.

Les femmes sont plus propres que les hommes au gouvernement des États.

Je vous soupçonne d'une malice, Madame la marquise, ou, pour mieux dire, j'en suis sûr. Ne me dites pas que non, je vous en prie ; je la vois dans votre cœur ; voici ce que vous pensez dans ce moment : *Il va me dire que, partout où une femme est souveraine, il y a bientôt un roi.* Ah ! de grâce, Madame, ne m'attribuez pas des idées aussi vulgaires ! heureusement je n'en suis pas là, et je ne fonde pas les droits de votre sexe sur des plaisanteries.

Si nous examinons d'abord la supériorité immense du gouvernement monarchique sur tous les autres, nous trouverons que cette supériorité tient à des circonstances entièrement étrangères au sexe du souverain ; de manière qu'à cet égard tout est égal. Mais voici une consi-

dération qui décide la question sans réplique en faveur des femmes : *C'est que l'orgueil de l'homme repousse le mérite, et l'orgueil de la femme l'appelle.* La médiocrité est bien aimable, Madame ; elle ne fait point ombrage, elle ne contredit jamais ; elle ne voit de difficulté à rien, parce qu'elle ne comprend rien. En vérité, on pourrait dire d'elle ce qui a été dit de la charité. *Elle est patiente, elle n'est point téméraire ; elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout.*

La supériorité a malheureusement, pour l'ordinaire, presque toutes les qualités opposées : elle est trop souvent dure, impérieuse, *insupportante*, moqueuse même à bon besoin ; enfin, il n'est pas extrêmement rare de la voir réussir à choquer également ce qui lui ressemble et ce qui ne lui ressemble pas.

Employer les hommes sans aucune autre considération que celle du mérite, et sans égard aux affections personnelles, c'est le tour de force de la monarchie : je n'imagine rien d'aussi difficile.

On s'étonne souvent des succès de la médiocrité. Quant à moi, Madame, je ne pourrais expliquer qu'elle ne réussit pas : encore une fois, elle est si aimable ! Vous connaissez, sans doute, cette anecdote d'un ministre espagnol à qui le roi avait demandé le projet d'une lettre importante. Après avoir lu l'ouvrage du ministre, le roi tira de sa poche un autre projet qu'il avait rédigé lui-même sur le même sujet, et le déchira en disant : *Le vôtre est meilleur.* Le ministre, en se retirant, rencontra un homme de sa connaissance particulière, et lui dit, tout effaré : *Mon ami, je suis perdu ! Mon maître vient de*

découvrir que j'ai plus d'esprit que lui. Assurément je suis moins tenté que tout autre d'établir des règles générales dans des choses sérieuses, et encore moins d'exagérer le mal inséparable de la nature humaine ; mais il n'est pas moins vrai que je mets le doigt sur un côté faible de la monarchie, qui doit nécessairement en avoir, puisque c'est une chose humaine. Si l'on pouvait voir dans un tableau magique le nombre d'hommes d'État, de genéraux, d'hommes supérieurs dans tous les genres, écartés par leur supériorité seule, et tous les maux qui en sont résultés, on serait effrayé.

Heureusement, pour faire disparaître un si grand mal, le remède est bien aisé : il suffit de faire régner les femmes. La nature se serait contredite, si les qualités qu'elle a données à un sexe pouvaient choquer celles dont elle a gratifié l'autre. La bonne maman a trop d'esprit pour faire de ces bévues ; elle nous a donné la force, et à vous la grâce : voilà pourquoi nous sommes toujours si bien ensemble. Nul ne veut ce que l'autre possède. Il y a peu de mérite à découvrir la grâce ; car on la voit ; mais la force est cachée, et rien n'est plus merveilleux que l'instinct des femmes pour la découvrir. L'homme est le protecteur-né de la femme. Il le sent si bien, que le poltron a quelquefois du courage pour la défendre ; mais la femme le sait encore mieux : aussi elle nous pardonne tout excepté la faiblesse. Le chien a moins de talent à découvrir le gibier, que la femme n'en possède pour discerner un grand caractère et se l'attacher. Ouvrez l'histoire, jamais vous ne verrez régner une femme sans voir de grands caractères à côté

du trône, et souvent, ce qui est très-remarquable, sans égard au sentiment tendre qui devrait déterminer ces sortes de choix. Élisabeth aima le comte d'Essex, qui possédait les qualités les plus éminentes ; mais Cécil Burleigh, et cette foule d'hommes supérieurs qu'elle employa dans tous les genres, ne furent pas des amants. Bacon, au contraire, malgré toute sa réputation de science, ne put jamais lui faire illusion. Sous l'écorce imposante du philosophe, elle sentit l'homme, et ne voulut jamais s'en servir (1). Le faible successeur d'Élisabeth n'eut pas le même tact, et s'en trouva mal.

Auprès d'une femme, la hauteur de l'homme perd tout ce qu'elle a de repoussant, car il n'y a rien de si flatteur que le lion qui flatte. Et qu'importent à la femme toutes nos hauteurs et toutes nos prétentions ! Elle sait que nous n'en voulons pas à son empire. Plus ses sujets s'agrandissent, plus elle est contente d'elle-même, puisqu'elle les domine.

On a dit mille et mille fois qu'*il ne faut pas que les femmes se mêlent du gouvernement*. De celui des autres, j'en conviens, car elles le troublent par leur influence ; mais dès que la femme commande, elle ne tripote plus, puisqu'elle n'en a pas le sujet. On ne voit pas même que ce qu'on appelle avec tant d'irrévérence les *petitesses du*

(1) Excepté pour une insigne bassesse dont il s'acquitta à merveille, et que cependant elle ne voulut jamais lui payer. Singulière diablesse !

sexe influe en mal sur le gouvernement. Elisabeth, dont je parlais tout à l'heure, aima comme une autre ; elle fut entichée de sa beauté, au point qu'à soixante et dix ans elle permettait qu'on lui parlât de *ses beaux yeux,* et on ne lui trouva pas à sa mort moins de mille robes *actuelles.* Tout cet enfantillage nuisit-il aucunement à la marche des affaires?

Une seconde considération qui met le gouvernement des femmes au-dessus du nôtre, c est qu'une souveraine exerce deux empires au lieu d'un ; car elle est reine et elle est femme Le commandement sous un tel empire est moins dur, et l'obéissance est moins pénible ; elle s'élève même aisément jusqu'à l'enthousiasme, pour peu que la souveraine ait de grâce et d'habileté Accoutumés de bonne heure à ne rien refuser à une femme, à ne la contrarier sur rien et à lui passer tout, il n'y a pas de raison d agir autrement parce qu'elle est reine. Ses ordres sont plus doux, ses dons sont plus précieux, et ses fautes sont moins choquantes. Jamais il n y eut de supériorité plus décidée.

Enfin, il est une dernière observation qui mérite la plus grande attention : c'est qu'une souveraine ordonne la guerre, et ne la fait 'amais Sur la question de savoir si les rois doivent commander leurs armées en personne, je dirais volontiers ce que Bossuet dit de la comédie : *Il y a de grands exemples pour et de grandes raisons contre.* Vous avez l'esprit trop juste, Madame, pour ne pas sentir que les Henri IV, les Gustave-Adolphe, les Frédéric II ne prouvent rien sur cette question. Il s'agit du *roi moyen ;* d'ailleurs, il y a bien une autre question à

faire, et qui vous étourdira davantage : *Est-il bon pour l'humanité que le talent de général, le plus sublime peut-être et par conséquent le plus rare de tous, tombe sur la tête d'un monarque comme un quine à la loterie?* Regardez de près, Madame ; songez à l'effet immédiat, mais surtout aux imitateurs ; et je ne doute pas un moment que vous ne soyez de mon avis, quoique je ne vous l'aie pas dit.

Après avoir prouvé ma thèse par *trois raisons,* comme l'intendant Pincé, je pourrais finir, je crois ; cependant je ne puis m'empêcher d'en appeler encore à l'expérience, qu'il faut sans doute consulter en toute chose, et qui se présente ici à l'appui de la théorie. L'un des plus grands empires du monde, absolu d'ailleurs et militaire dans ses bases, n'a presque été gouverné que par des femmes durant le siècle qui vient de finir, et s'en est fort bien trouvé. Le Russe, martial et généreux, a plié volontiers sous le sceptre des femmes ; quelquefois même il a semblé le préférer : et certes c'est un spectacle bien honorable pour les femmes, de voir tous les projets de Pierre le Grand, couvés par des jupons, éclore majestueusement aux yeux de l'Europe étonnée. Vous savez, Madame, que je n'aime pas les innovations ; du moins je ne les admets qu'à la dernière extrémité. Ainsi je ne juge pas convenable de proposer un changement aussi essentiel que celui de la succession aux trônes dans un moment où tout va bien dans le monde ; mais si jamais il y avait des troubles, si l'on venait à redouter quelque grande influence, s'il fallait faire quelque grand effort, je ne balancerais pas un ins-

tant à proposer la loi antisalique; et soyez sûre que nous verrions beau jeu.

TROISIÈME PARADOXE

La chose la plus utile aux hommes, c'est le jeu.

Ils sont si sots, si dangereux, si vains, qu'ils ont besoin de l'habitude pour pouvoir se supporter. Imaginez, Madame, je vous en prie, qu'un homme aille chez un autre, et lui dise sérieusement : *Voulez-vous bien permettre, Monsieur, que je me place vis-à-vis de vous, et que je vous considère pendant quelques heures ?* Cette proposition semblerait tenir de la folie ; et si la personne à qui on l'adresserait n'avait pas droit de hausser les épaules ou d'envoyer promener le proposant, elle ne manquerait pas au moins d'excuses décisives pour se dispenser d'obtempérer. *Elle aurait des affaires indispensables, elle serait obligée de sortir* ; mais si l'on vient à proposer un piquet ou un trictrac, tout de suite on se *dispense* de ces raisons *indispensables*, et l'on s'assied fort bien pour cinq ou six heures, sans songer seulement qu'il y a des affaires dans le monde.

On dira, *C'est le désir du gain, c'est le besoin d'être ému ;* ce sera tout ce qu'on voudra. Tous les hommes ont joué : je n'examine point la cause de ce goût universel, il ne s'agit que de l'effet. Or, je dis que l'effet principal du jeu, et qui le met au rang des institutions les plus précieuses, *c'est qu'il force les hommes à se regarder.*

Qu'on y réfléchisse attentivement, on ne trouvera pas d'autre moyen de produire aussi fréquemment le même effet. On entend dire assez souvent : *Quel est l'art de cet homme, pour être partout ?* Rien n'est plus simple. *L'art d'y être, c'est d'y aller.* Pour être à l'aise quelque part, il n'y a qu'un moyen : c'est d'y paraître souvent. Voilà pourquoi les hommes timides qui ne cessent de tâtonner, et qui craignent surtout d'être indiscrets, sont peu propres aux affaires. Un homme de cette trempe, s'il peut craindre de n'avoir pas réussi auprès d'un autre, trouve une raison pour ne pas le revoir. C'est tout le contraire qu'il faudrait faire ; car le premier article du grand art des affaires, c'est que, dès que nous déplaisons à quelqu'un, il faut tâcher de l'accoutumer à nous. Mais le premier instrument de ce premier des arts, c'est le jeu. Lorsque je considère dans le monde un homme qui ne joue pas, il me semble qu'il lui manque une main pour saisir ses semblables. Comment trouver, sans le jeu, le moyen de faire une visite de quatre ou cinq heures, avec la certitude de ne pas ennuyer ? *Pique* et *carreau* rendent la chose très aisée : quels yeux, dans de si longues séances, ne s'accoutumeraient pas à votre visage ? Ils finiront par ne pouvoir s'en passer. Ce qu'on appelle le *caractère* d'un homme n'est qu'un assemblage de *tics*, et le *tic* n'est qu'un fils de l'habitude. L'art de réussir auprès d'un homme n'est donc que l'art de devenir un de ses *tics ;* et c'est à quoi le jeu peut servir plus que tout autre moyen connu. Souvent le mérite ne réussit pas, par une raison toute simple : c'est qu'il est sujet à tâtonner et à rester en arrière. Il dit sans cesse : *J'ai peur*

d'être à charge; qui sait si je réussirai là? Je crains de fatiguer, etc., et cent autres sottises de ce genre. C'est ainsi qu'il est toujours éconduit; mais c'est bien sa faute. Que n'apprend-il à jouer? alors *on le verrait*, bientôt *on le regarderait*, ensuite *on le considérerait*, puis *on le fixerait*; et nul doute qu'en suivant cette échelle, il ne finit par être *connu*, c'est-à-dire aimé et célébré Mais tandis qu'il se contentera d'être *aperçu* ou *entrevu*, il y a trop d'orgueil à exiger qu'on se passionne pour lui ; et pour moi, j'absous ceux qui n'y prennent pas garde.

On entend dire assez souvent : *il croit avoir des amis ; il n'a que des connaissances* Est-ce un malheur d ont on entend parler ? dans ce cas, c'est une grande erreur. Qu'est-ce qu'un ami ? La chose du monde la plus inutile pour la fortune. D'abord on n'en a jamais qu'un, et toujours le même ; autant vaudrait un mariage. Il n'y a de véritablement utile que les *connaissances* ; car on peut en avoir beaucoup, et plus on en a, plus on multiplie les chances d'utilité qu'il est possible d'en tirer. Un homme ne refuse point de rendre service à un autre, dès qu'il n'a pas intérêt à n'en rien faire ou à faire le contraire. Tout se réduit donc à ce grand problème, pour celui qui veut employer ses semblables à son profit : *Trouver des hommes que l'orgueil engage à me servir, et que l'intérêt n'en éloigne pas*. Et par conséquent tout se réduit à connaître un grand nombre d'hommes. — Jouez donc beaucoup, afin qu'on vous voie beaucoup. Tous les autres moyens sont faibles auprès de celui-là. — Pour être ce qu'on appelle *de la maison*, il n'en est pas de

meilleur, et la plupart des liaisons viennent de là. D'ailleurs, que d'utilités naissent de cette heureuse institution ! La connaissance intuitive des nombres ne s'acquiert nulle part aussi bien. Le jeu donne surtout l'habitude des jugements rapides, la chose du monde la plus utile dans la société. L'occasion est un oiseau qu'il faut tirer au vol ; de là, pour le dire en passant, la gaucherie du savant qui ne tire que posé. Pour se décider sur-le-champ, je ne connais pas de meilleur maître que le jeu, comme il n'en est pas de meilleur pour former l'esprit. Ce que Cicéron disait de la secte philosophique qu'il avait embrassée, *Nous suivons les vraisemblances*, doit être la devise de l'homme sensé pour régler sa conduite ; car la vie entière n'est qu'un calcul continuel de probabilités, il faut une justesse merveilleuse d'esprit pour se décider le plus souvent sans réflexion. Je ne sais comment on s'est avisé de faire honneur à la logique du pouvoir de rectifier l'esprit. Rien n'est plus faux ; la logique nous apprend à connaître la nature du raisonnement que nous avons fait, jamais elle ne nous apprend à le produire. L'espèce de dissection métaphysique, qu'elle opère sur le raisonnement produit, ne perfectionne l'esprit que comme simple exercice ; mais, sous ce point de vue, le travail fait pour deviner les logogriphes du *Mercure* me paraît plus utile ; la vraie logique, c'est-à-dire la logique pratique, c'est le jeu. Lui seul est le *novum organum*, parce qu'il agit directement sur l'entendement en le forçant d'estimer sans cesse les probabilités, récompensant d'ailleurs la justesse, et punissant l'erreur sur-le-champ, et avec une justice telle, que

le coupable même lui rend hommage ; de manière que, semblable à un souverain éclairé, il met continuellement ses sujets sur la route du bien, distribuant avec un soin infatigable les peines et les récompenses, ces deux grands moteurs du genre humain. La logique est un miroir qui montre l'homme à l'homme, tel qu'il est ; le jeu est une espèce de gymnastique qui le perfectionne. Le plus grand génie, dit-on, est celui qui est capable de comparer le plus d'idées : qu'y a-t-il donc de plus merveilleux, dans le monde intellectuel sublunaire, que la tête d'un joueur qui tient constamment cinquante-deux idées à ses ordres, qui les voit ensemble, et les combine de toutes les manières possibles ? Je ne comprends pas comment Locke, au lieu des inutilités qu'il nous à débitées sur les idées complexes, n'a pas songé à ce prodige. Pour peu que vous y réfléchissiez, Madame, vous comprendrez aisément combien l'esprit doit se perfectionner par ces combinaisons habituelles. On se tromperait fort en restreignant ce talent dans le champ étroit du tapis vert ; c'est là que l'esprit se forme pour agir dans le monde. Je ne veux pas considérer la chose par le côté moral et sublime ; je ne veux pas examiner quel avantage doit avoir dans les affaires celui qui a passé sa vie à méditer sur la puissance des *rois*, des *dames* et des *valets*. Sous ce point de vue, *j'aurais trop beau jeu* ; allons terre-à-terre, et dites-moi, je vous prie, si vous trouvez quelque moyen comparable au jeu pour perfectionner deux qualités éminentes : la *mémoire* et la *présence d'esprit ?* Obligerez-vous votre fils à beaucoup apprendre par cœur ? Vous lui donnerez la mé-

moire des mots, au lieu de celle des choses. Quand je vois un joueur me raconter que, dans une partie jouée il y a six mois, il perdit cinquante louis par la faute de monsieur un tel, qui joua le valet de cœur, d'où il arriva que le *partenaire* de lui qui raconte, se trouvant en droit de croire que la dame se trouvait de tel côté, puisque le dix, le sept et le quatre avaient passé, se détermina malheureusement à jouer l'*as*; que s'il avait pu prévoir ce coup, il y aurait mis bon ordre en jouant le seul pique qui lui restait, vu que tous les *carreaux* se trouvant du même côté... Oh! je m'incline, je me prosterne, je m'abîme. J'ai bien aussi une mémoire, mais c'est une enfant.

Et que dirons-nous, Madame, de la présence d'esprit? — Dans ces occasions décisives où la rapide bécassine passe devant vous, comme je disais tout à l'heure, écrirez-vous à vos parents pour savoir ce qu'il faut faire? Il s'agit de savoir : 1° si vous êtes sûr de ne pas tirer sur le terrain d'un propriétaire de mauvaise humeur, qui vous fera une affaire; 2° s'il y a plus de gloire à tuer que de honte à manquer; 3° si vous êtes sûr qu'après avoir abattu l'oiseau, un autre homme ne vous l'enlèvera pas; 4° si vous ne risquez point, en tirant, de blesser quelque personne que vous ne voyez pas, etc., etc. — *Comment donc! vous voulez que je pense à tout cela pendant que l'oiseau passe? — Mais sans doute, Monsieur; ou bien il fallait rester chez vous.* C'est l'emblème naturel d'une infinité d'occasions dans la vie, où le parti doit être aussi promptement pris. Heureusement c'est un talent qui s'enseigne, et le grand professeur c'est le jeu.

Enfin, Madame, pour finir à peu près comme j'ai commencé, je veux vous faire part d'une idée qui me vient dans ce moment. Supposez qu'un homme, ayant quelque envie de se pousser dans le monde, écrive la lettre suivante à un homme influent :

« MONSEIGNEUR,

« J'aurais la plus grande envie de connaître Votre « Excellence ; mais je vous avoue que je ne sais pas trop « comment m'y prendre. Les moments rapides que vous « accordez aux audiences ne me suffisent point : d'ail- « leurs je n'ai rien du tout à dire à Votre Excellence, du « moins dans ce moment : je voudrais vous tenir à mon « aise, je voudrais surtout vous examiner dans ces mo- « ments où l'homme, n'étant pas sur ses gardes, permet « à son caractère de se dévoiler. Madame votre épouse, « Monseigneur, est encore une femme bien bonne à con- « naître ; tout le monde sait qu'elle fait une dépense extra- « vagante, et que souvent il y a eu des scènes à ce sujet « entre elle et Votre Excellence. Je voudrais savoir de « quel bois elle se chauffe, et si elle serait femme à se « laisser tirer d'embarras dans un moment de détresse, « par des moyens *obliques* et qui ne choquent point la « délicatesse. Vous avez encore un fils dont vous raffolez, « et des filles mariées qui tiennent à tout ; de grâce, « Monseigneur, laissez-moi voir et connaître tout cela. « J'espère en tirer bon parti : accordez-moi seulement le « temps nécessaire.

« J'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Vous riez, Madame la marquise ; eh ! mon Dieu, rien de plus simple que cette demande. On peut la faire sans la moindre difficulté, et sans alarmer l'orgueil le plus pointilleux : il suffit de se faire présenter chez l'homme en place, et d'y jouer.

QUATRIÈME PARADOXE.

Le beau n'est qu'une convention et une habitude.

Je lisais ce matin, Madame la marquise, ce passage de notre bonne amie madame de Sévigné :

« Pour la musique (celle du service fait au chancelier « Séguier), c'est une chose qu'on ne peut expliquer. « Baptiste (Lulli) avait fait un dernier effort de « toute la musique du roi. Ce beau *Miserere* y était « encore augmenté. Il y a un *Libera* où tous les yeux « étaient pleins de larmes ; je ne crois pas qu'il y « ait une autre musique dans le ciel (1). » (Lettre du 6 mai 1672).

Glück et Piccini n'ont certainement jamais obtenu de témoignage plus flatteur. C'est cependant cette même

---

(1) On peut encore se rappeler cet autre passage : *On joue jeudi l'opéra (le Cadmus* de Lulli), *qui est un prodige de beauté. Il y a des endroits de la musique qui m'ont déjà fait pleurer. Je ne suis pas la seule à ne la pouvoir soutenir : l'âme de madame de la Fayette en est tout alarmée* (8 janvier 1674, t. II).

musique que les docteurs modernes appellent le *plain-chant*, la lourde *psalmodie* de Lulli. Mais les belles dames qui s'extasient sur la musique moderne, et qui parlent avec tant de pitié de celle de Lulli, ont-elles donc plus d'esprit, de tact, de sensibilité que madame de Sévigné ? Tous *ces yeux pleins de larmes*, dans le grand siècle et au milieu de la perfection universelle, sont un fait. L'hyperbole qui termine ce morceau montre le prodigieux effet de la musique. Que pouvons-nous opérer de plus ? Dira-t-on que si madame de Sévigné vivait de nos jours, elle ne goûterait que notre musique, et rirait de celle qui la faisait pleurer ? Dans ce cas, le paradoxe n'en est plus un : l'habitude fait tout, et il n'y a plus de beau. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans tous les arts, ce qu'on appelle l'*effet* dépend d'une foule de circonstances collatérales, et résulte beaucoup plus des dispositions de ceux qui l'éprouvent, que de certains principes naturels mis en usage par l'artiste.

La coutume influe prodigieusement sur nos goûts dans tous les genres. Comment cette bière, qui me fit soulever le cœur la première fois que j'en goûtai, est-elle devenue pour moi une boisson agréable ? Par la coutume. Comment des modulations italiennes mariées, en dépit du bon sens, à des paroles françaises, me causent-elles un plaisir réel ? Par la coutume.

Quant à l'harmonie poétique des mots, qui est aussi une espèce de musique, elle n'a rien de réel : lorsqu'une pensée nous paraît exprimée heureusement, nous prononçons les mots de la manière qui nous paraît la plus

analogue au sens, et cela s'appelle *harmonie imitative.* Ainsi, lorsque nous lisons,

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent,

la mesure est lente, dit-on, sans doute ; c'est-à-dire que nous prononçons lentement, parce qu'il s'agit de *bœufs*, symboles de la lenteur, et que les deux épithètes nous avertissent de lire *tranquillement et lentement.* Il n'y a donc d'autre harmonie que celle que nous y mettons nous-mêmes : la répétition fait le reste.

Au contraire, quand nous lisons, dans l'inimitable Racine,

> Que ne puis-je, au travers d'une noble poussière,
> Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière ?

le dernier vers est un éclair pour nous. Pourquoi ! Parce que, Racine ayant exprimé la rapidité du char par les paroles les plus parfaitement choisies, nous donnons à la prononciation un mouvement analogue.

Mais si les mêmes mots exprimaient, dans le premier vers, le vol rapide d'un griffon, et, dans le second, la marche d'une tortue *rampant dans la carrière*, nous prononcerions en conséquence, et la poésie serait toujours imitative.

Sachant que vous cultivez la langue anglaise, je me permets de vous citer deux vers du *Paradis perdu*, qui peignent nos premiers parents Adam et Ève se prome-

nant gravement dans le jardin d'Éden, se tenant par la main :

They hand in hand with wand'ring steps and slow
Through Eden took their solitary way.

Un commentateur (1) nous fait remarquer la marche pesante et *spondaïque* du premier vers. Je n'ai rien à dire sur la manière dont il le mesure, et j'entreprendrai encore moins de vous apprendre ce que c'est qu'un *spondée*, ayant d'ailleurs toujours été d'avis que chaque nation a droit de faire des *spondées* chez elle, voire même de leur donner trois ou quatre syllabes, sans que les autres peuples aient celui de s'en mêler le moins du monde (2). Mais ce qui me paraît clair, c'est que, là comme ici, c'est la pensée qui dicte l'harmonie, ou, si vous le voulez, c'est la prononciation qui se conforme à l'idée. *Slow* finit le vers anglais précisément comme *lent* termine celui de Boileau. Ces mots sont des signes musicaux comme *largo* ou *adagio*, et notre prononciation, avertie par le poëte, *se conforme soudain à sa lente pensée.*

Mais si ces monosyllabes exprimaient, par exemple, l'*éclair*, un coup de langue sec et rapide en marquerait la prononciation, et l'on dirait : *Sentez-vous l'éclair ?*

---

(1) L'évêque Newton, sur ce passage du *Paradis perdu*, liv. XII, dernier vers.

(2) Il scande ainsi le vers :

They | *hand in hand* | *with wand'ring steps* | *and slow* |

Il n'y a rien de si choquant dans la langue française que le *hiatus*, mais c'est encore pure convention et pure habitude : la nature n'y est pour rien du tout. On nous a dit dès l'enfance : « Soyez choqué lorsqu'une voyelle en rencontre une autre ; » nous sommes choqués par obéissance, et cette obéissance devient coutume.

Mais si le *hiatus* se trouve au milieu d'un mot, au lieu d'être placé d'un mot à l'autre, voilà que, par une magie inexplicable, il opère un effet diamétralement contraire ; de manière que les mots les plus sonores de la langue sont ceux qui renferment des *hiatus*, comme *Héloïse*, *Adélaïde*, *aïeux*, *voyons*, et mille autres (1). On les cherche même en poésie, car rien, par exemple, n'empêchait Voltaire d'appeler une de ses héroïnes *Zamire* au lieu de Zaïre : puisqu'il créait la princesse, il était bien le maître de la nommer, apparemment.

Voici néanmoins qui me paraît bien autrement plaisant : c'est que si, entre les deux voyelles qui se heurtent, on interjette une voyelle nulle pour la prononciation, quoiqu'elle n'existe que pour l'œil, elle empêche néanmoins le *hiatus*. Il ne m'est pas permis, par exemple, de dire en vers : *Nu et blessé ;* mais *nue et blessée* va le mieux du monde, quoiqu'il n'y ait pas pour la prononciation la moindre différence entre *nu et* et *nue et*.

---

(1) Et le mot *poésie* lui-même.

Si je m'avisais de prononcer ce vers en présence d'une oreille française,

> C'est un croyant soumis à sa loi attaché,

ce serait un scandale épouvantable; je crois même qu'une dame qui aurait les nerfs délicats comme vous, Madame la marquise, pourrait fort bien s'évanouir. Mais si je dis,

> C'est Vénus tout entière à sa proie attachée,

le vers est superbe et n'a rien de choquant, quoiqu'il soit parfaitement égal pour l'oreille d'écrire *oi a*.., ou *oie a*... Mais c'est qu'on nous a dit : *Lorsque vous verrez un* e *muet entre deux voyelles, vous ne devez point être choqué, quand même il ne se prononce point. Il n'y a pas d'autre mystère à cela.*

On ne réfléchit pas assez à la force de l'habitude, et à cette inconcevable puissance que l'homme exerce sur lui-même, surtout pour se tromper. *L'homme se pipe*, disait Montaigne. C'est un beau mot ! L'homme se raconte des histoires, et il se les fait croire ; il se commande le rire, l'admiration, la haine, etc., et il finit par croire à tout cela.

On dit souvent : *Peut-on disputer aux hommes leurs sensations ? En voilà qui applaudissent avec fureur à un morceau de musique ; quelqu'un a-t-il envie de prouver qu'ils ne ressentent pas réellement le plaisir qu'ils manifestent ?*

Il faudrait s'entendre. Mais dites-moi, je vous prie,

pourquoi l'homme ne *croirait-il pas d'admirer?* Il fait bien un autre tour de force, puisqu'il *croit de croire*, et cela assez souvent. Il *se pipe*.

Plus on examine la chose, plus on est porté à croire que le Beau est une religion qui a ses dogmes, ses oracles, ses prêtres, ses conciles provinciaux et œcuméniques : tout se décide par l'autorité, et c'est un grand bien. Sur toute chose, j'aime qu'il y ait des règles nationales, et qu'on s'y tienne. Si l'on écoute les *protestants*, voilà tout de suite le jugement particulier, l'intarissable verbiage, et la confusion sans borne et sans remède. Je vous cite ce vers :

Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence.

L'un dit : *Cela peut très-bien se dire.* L'autre dit : *Non, Monsieur, avec votre permission, cela ne peut pas se dire.* J'arrive, moi, et je dis : *Peut-on dire ce qui fait dire, Cela peut-il se dire?* Voilà trois avis sur un vers : faites une règle de proportion, et vous verrez que, pour un poëme entier, il y aurait de quoi allumer une guerre civile. Ne serait-ce pas le comble du bonheur, qu'il y eût un tribunal du Beau, chargé d'accorder sans appel les *honneurs* de l'admiration ? Or, ce tribunal, Madame, existe réellement ; car tout ce qui est nécessaire existe. Quelques hommes prépondérants commencent à former l'opinion, l'orgueil national souscrit, la tradition s'établit, et voila le *Beau* à jamais fixé. Si vous croyez qu'il en existe d'autre, vous êtes trompée par la faiblesse ou par la fausseté des hommes. On ne saurait croire à quel

point ce tribunal en impose, et combien il y a peu d'hommes qui osent dire franchement ce qu'ils pensent, indépendamment des jugements établis. Au moment où une nouvelle production de l'art vient à paraître, voyez le tâtonnement du grand nombre pour découvrir le jugement de ceux qui sont en possession de décider ; combien de fois le beau change pour chaque individu, avant d'être fixé ! Aujourd'hui cette comédie, ce tableau, cette statue paraît superbe à un spectateur qui demain jugera autrement, parce qu'il a entendu les juges. *Je croyais qu'elle me plaisait,* dira-t-il ; *mais je me trompais.*

Si ce ne sont ses paroles expresses,
C'en est le sens.

Raphaël, le prince des peintres, est de tous les peintres le moins apprécié et le moins sincèrement admiré. Le concert unanime sur le compte de ce grand homme n'est qu'un acte d'obéissance extérieur, et dans le fond un mensonge formel. Je n'oublierai de ma vie qu'ayant témoigné devant un connaisseur du premier ordre une envie passionnée de connaître le fameux tableau de *la Transfiguration*, il me répondit en souriant : *Vous serez bien surpris de n'éprouver rien de ce que vous attendez.* Ce qu'il m'avait prédit m'arriva à point nommé. On m'a dit : *Voilà le chef-d'œuvre de Raphaël ;* je l'ai cru. On m'a dit : *Il n'y a rien d'égal ;* je l'ai cru de même, et je le croirai fermement jusqu'à la mort, avec foi et humilité. Mais si on m'avait montré ce tableau sur le maître-autel d'un grand village d'Italie, et qu'on m'eût dit,

Savez-vous bien que tous les chefs de famille se sont cotisés pour faire venir de Rome ce tableau qui est réellement d'un assez bon maître? j'aurais dit: *En effet, c'est beau;* et j'aurais passé.

La Vierge de la *Seggiola* me paraît belle comme *femme*, mais point du tout comme *Mère de Dieu*. Je n'y vois nullement le *divin idéal*, ou, pour mieux dire, l'*idéal divin;* car ce qui n'est pas idéal ne saurait être divin.

Le *Saint Jean* de Florence m'a certainement frappé, mais beaucoup moins que plusieurs morceaux d'autres maîtres qu'on admirait dans cette fameuse Rotonde, qui depuis... *mais alors elle était respectée.*

J'ai vu des amateurs s'extasier devant un tableau de Jules Romain, que j'aurais donné pour dix sous.

Cette manière de juger est indubitablement celle de la très-grande majorité des hommes. Je puis vous citer sur ce point une autorité qui me paraît, sans contredit, une des choses les plus extraordinaires qu'on puisse lire.

Qui n'a pas entendu parler du chevalier Reynolds? Ce n'était pas un peintre de premier ordre; cependant il était peintre, et de plus *penseur*, comme il l'a prouvé dans les discours qu'il a prononcés à l'Académie de peinture, dont il était le président, et, si je ne me trompe, aussi le fondateur. Quoiqu'il y ait très-longtemps que j'ai lu ces discours, je crois cependant me rappeler avec assez d'exactitude le morceau que j'ai en vue.

Il dit donc franchement que les tableaux de Raphaël ne firent d'abord aucune impression sur lui; il ajoute

que l'homme chargé de montrer ces chefs-d'œuvre aux curieux lui avait avoué que la plupart des voyageurs éprouvaient le même sentiment, et que souvent, après avoir parcouru les salles du Vatican, ils demandaient encore où étaient les tableaux de Raphaël.

Le chevalier Reynolds observa de plus, pendant son séjour à Rome, que les élèves qui avaient le moins de talent étaient précisément ceux qui admiraient le plus Raphaël; et il va jusqu'à dire qu'*il aurait mauvaise idée de celui qui admirerait ce fameux peintre au premier abord.*

Il va plus loin, et cette confession est étrange de la part d'un peintre. Il dit qu'il eut la faiblesse de feindre l'admiration, comme les autres, et que, la grâce le gagnant peu à peu, il devint enfin sincère admirateur: il se *pipa.*

D'où il conclut fort bien que la méthode la plus sûre pour juger les grands maîtres de l'art est de se figurer qu'on les trouve admirables, et qu'insensiblement on vient à le croire. Excellent homme! s'il vivait encore, j'irais à Londres exprès pour l'embrasser. Quand je songe au fonds de candeur, de franchise, de probité nécessaire pour un tel aveu, je suis réellement émerveillé.

Mais puisqu'un homme de cette force l'a fait, cet aveu, nous pouvons aisément juger de ces admirations vulgaires qu'on appelle le *sentiment général.* On admire parce qu'on est à Rome, parce qu'il s'agit d'un nom consacré, parce que les autres admirent. En un mot, on admire sur parole, et c'est une affaire de pure auto-

rité (1). Très peu de gens veulent se dire que le premier de tous les devoirs est de dire la vérité.

Ce qui embarrasse extrêmement la question du Beau, c'est qu'il semble que le Beau ne peut être ce qui ne plaît qu'à un petit nombre d'hommes. Qui a jamais

---

(1) On m'a fait connaître depuis quelque temps (1806) le nº 254 du *Mercure de France*, où l'on rend compte d'une traduction française du Chevalier Reynolds ; à propos de l'assertion naïve que *les hommes les plus médiocres étaient ceux qui admiraient le plus*, le rédacteur dit : « *J'en demande pardon à M. Reynolds... il y a peu de gens qui n'aient pas lu ces fameuses lettres de Dupaty*, etc. » — Elles sont *fameuses* en effet par l'esprit faux, le style ridicule et l'étourderie de l'auteur, qui doit figurer dans le temple de Mémoire à côté du *marquis de Langle*. Mais ces lettres sont précisément une preuve frappante en faveur de l'aveu honnête fait par Reynolds ; car je ne crois pas que l'enthousiasme factice et le mensonge admiratif aient jamais été plus sensibles à la conscience d'un lecteur intelligent, qu'ils le sont dans ce morceau de très-mauvais goût où Dupaty rend compte de l'*Incendie de Raphaël ;* il semble même que le rédacteur, qui fait preuve de beaucoup d'esprit, veut s'amuser aux dépens du connaisseur. *Il y a peu de gens*, dit-il, *qui n'aient lu ces fameuses lettres que M. Dupaty écrivait au public sous le couvert de son épouse*, *et qui ne sachent*, *par conséquent*, *de quel enthousiasme* il voulait *paraître inspiré*, etc. La plaisanterie est parfaite ; mais, dans ce cas, je ne comprends pas bien l'expression, *J'en demande bien pardon à M. Reynolds*, etc.; car c'est une preuve de plus en faveur de ce qu'il a dit.

imaginé de jouer un opéra pour une demi-douzaine de compositeurs ? L'obligation du maître est, au contraire, d'employer les règles pour plaire au grand nombre. N'en serait-il pas de même de la peinture et des autres arts ?

Que si le *Beau* est exclusivement du ressort des adeptes, alors il n'y a plus de *Beau* dans un autre sens ; c'est-à-dire que le nombre de ces véritables adeptes étant dans une proportion presque nulle avec le reste des hommes, c'est comme si le *Beau* n'était que du ressort des anges. Dans ce cas, qu'importe aux hommes ?

Mais, parmi ces adeptes, combien de doutes, de contradictions et d'incertitudes ! Entendez-les, par exemple, parler de l'antique : c'est encore une véritable religion. A les entendre, l'antique a un caractère que les vrais connaisseurs sentent d'abord, et dont nous n'approcherons jamais. Heureusement pour eux, ils jugent ordinairement à coup sûr : ce n'est pas cependant qu'on ne leur ait fait de temps en temps de cruelles niches. Personne n'ignore l'histoire de ce peintre romain (*Casanova*) qui fit *un tableau antique*, et le présenta dûment barbouillé de terre au fameux Winckelmann. L'antiquaire y fut pris, et pensa étouffer de rage.

Mais si l'Apollon du Belvédère sortait tout à coup de l'atelier d'un artiste fameux (de Canova, par exemple), portant tous les insignes de la fraîcheur et n'ayant jamais été vu de personne, ne doutez pas un moment, Madame, que tous les Winckelmann ne disent, comme ils le disent du *Persée* : *Après l'antique, il n'y a rien de si beau.*

Tandis que les premiers amateurs regardaient les belles statues de Rome, telles que le Laocoon, l'Apollon, le Gladiateur, comme les chefs-d'œuvre et le *nec-plus-ultra* de l'art humain, le célèbre Mengs, comme je me rappelle l'avoir vu quelque part dans ses œuvres, ne les regardait que comme des copies d'originaux supérieurs. Il avait aussi son beau idéal et ses règles particulières.

Seriez-vous curieuse, Madame, de savoir où nous en sommes sur les règles du *beau* en architecture? écoutez le célèbre d'Hancarville (1).

Les anciens regardaient les règles de l'architecture plutôt comme des moyens subordonnés aux grandes maximes qu'ils suivaient, que comme des règles positives : quoique Vitruve semble les avoir déterminées, il paraît cependant qu'elles n'ont jamais été suivies bien exactement, et peut-être ne trouverait-on pas deux fabriques antiques où les proportions du même ordre soient précisément les mêmes ; ce qui doit être en effet, puisque, suivant les idées des anciens, les édifices n'étant pas faits pour les ordres, mais les ordres pour les édifices, il paraît naturel qu'ils soient assujettis au caractère que chaque fabrique particulière doit avoir. Ainsi, lorsque, d'après ces règles que nous croyons tenir d'eux, on juge quelques monuments antiques que le temps a respectés, souvent on ne trouve que singuliers des morceaux d'architecture dont la beauté est très-

(1) *Antiquités étrusques, grecques et romaines*, préface.

grande, parce que l'on ne s'aperçoit pas que ce ne sont pas ces grandes choses qu'il faudrait juger par nos petites règles, mais bien nos petites règles d'après celles qu'on a suivies pour faire ces grandes choses.

Voilà encore un *protestant latitudinaire*. Suivant ses principes, il est bien clair que tout le monde sera sauvé.

Que dites-vous des chevaux grecs de Monte-Cavallo ? — Ils sont très-beaux, dit Winckelmann. — Ils *ne valent rien*, dit l'abbé Dubos.

Mais sur le cheval de Marc-Aurèle il y a bien d'autres disputes. Falconnet le trouve *rablu*, *pansu* et *fourbu* : il doute même que les anciens aient su faire les chevaux.

Les amateurs de l'antique, comme on l'imagine bien, se révoltent contre ces blasphèmes, et quelques-uns sont allés jusqu'à dire que la nature elle-même ne savait pas faire les chevaux il y a mille ans ; de manière que l'art est irréprochable, et le tort tout à elle.

Si l'on objecte en particulier que la tête de ce cheval se rapproche plus de celle du bœuf que de celle du mouton, les juges répondent que cela est une beauté, parce que les chevaux arabes, les plus généreux de l'univers, ont la tête *bovine*.

En un mot, c'est le plus beau cheval connu qui soit sorti des écuries de la sculpture ancienne et moderne (1). C'est un Italien qui a prononcé cet oracle.

---

(1) *Esso è il più espressivo di quanti finora sieno usciti dalle scuderie degli scultori antichi e moderni a noi noti.* (Dell' Arte di vedere nelle belle arti. Genova, 1786, in-8°, p. 18.)

Et quant à celui de Falconnet, qui est à Saint-Pétersbourg, j'ai entendu des connaisseurs le traiter (peut-être par esprit de représailles) de *grande sauterelle.* Apprenez, ô mortels, à respecter les dieux !

Puisque nous en sommes *aux dieux*, seriez-vous curieuse, Madame, de savoir comment ce juge intègre, que je viens de citer, apprécie le fameux Michel-Ange Buonarotti ?

Commençons par le Moïse : c'est une tête de satyre avec des soies de porc ; c'est un effroyable dogue enveloppé dans les habits d'un boulanger. C'est donc ainsi que vous représentez ce grand législateur, qui en était au *tu* et au *toi* avec *messire Bondieu* (1) !

Sa *Vierge de la Compassion* est véritablement un *prodige.* Une Vierge qui n'a pas dix-huit ans, portant sur ses genoux un Christ mort qui en a trente-trois, et sans avoir l'air de s'en apercevoir ; petits pieds, petites mains, petit minois, avec des épaules et une taille de blanchisseuse ; un bras déboîté par-dessus le marché : c'est vraiment un *groupe de prodiges.*

Est-ce un Christ ou un coupe-jarret qui a l'air d'empoigner cette croix pour faire un mauvais coup ?

Enfin, j'en demande très-humblement pardon aux *idolâtres ;* mais je trouve Michel-Ange âpre, dur, extravagant, exagéré, petit, grossier et maniéré ; ce qui

---

(1) Si caratterizza cosi un legislatore che parla da *tu* a *tu* con messer Doménedio ? (*Dell' Arte di vedere nelle belle arti*, p. 3).

est très-remarquable, car toutes ses figures sont jetées dans le même moule, et celui qui en voit une les voit toutes (1).

Quant à l'architecture, c'est bien pire encore : Rome passe pour la capitale des beaux-arts, elle ne l'est que par comparaison ou par préjugé ; elle a voulu ressusciter chez elle l'architecture grecque, et cette architecture n'est pas plus grecque que le pape n'est archonte. Elle est inférieure à la gothique, qui au moins avait un caractère à elle... Le beau trait de génie d'avoir lancé le Panthéon dans les airs, pour en faire une *coupole* avec sa *coupolette*, ses *coupolines* et ses *coupolinettes* (2) ! Saint-Paul hors des murs (3) est réellement plus régulier, plus architectonique que Saint-Pierre : en sorte qu'au siècle de Constantin, lorsque l'art était mort, on en savait plus qu'au temps des *Jules* et des *Léon* dans le siècle si vanté de la résurrection des arts, opérée par le génie du trois fois divin Michel-Ange.

Les anciens mettaient la mosaïque sous leurs pieds au lieu de briques. Nous en abusons, nous, pour en faire des tableaux. Saint-Pierre s'en pavane, et l'on ne veut pas voir qu'il ne possède en cela que de vilaines copies de copies (4) ; il est vrai qu'elles sont éternelles, mais tant pis. Le mauvais ne saurait passer trop vite.

---

(1) *Dell' Arte*, etc., p. 4, 8, 9, 16.

(2) *Cupola con cupolino, con cupolette et cupolucce*, ibid , p. 106.

(3) Galetas au rez-de-chaussée, dans le genre grandiose.

(4) *Copiacce di copie.* Dell' Arte, etc., p. 108, 115, 116.

Demandez aux grands amateurs l'âge des pierres gravées étrusques. — *Gori* et les savants français qui ont publié la collection d'Orléans vous répondront que ces monuments *atteignent et surpassent même l'époque de la guerre de Troie.* Winckelmann, raisonnant en particulier sur cette fameuse pierre de la collection de Stoch, qui représente cinq des sept chefs devant Thèbes et qui a tant exercé les antiquaires, décide qu'*aucune pierre grecque ne l'égale en antiquité.* Mais d'autres infaillibles lui ont prouvé que la date en doit être reculée jusqu'au cinquième siècle de Rome. Le père Antonioli dit à Winckelmann de si bonnes raisons sur ce point, que ce dernier n'osa pas y répondre (1). Il ne s'agit guère que de mille ans, comme vous voyez : enfin, Madame, partout je trouve l'autorité d'une part, la condescendance, la lassitude ou l'insouciance de l'autre ; mais nulle part je ne trouve de principe sûr, auquel je puisse m'attacher: tout est douteux, tout est problématique. Si les anciens revenaient au monde, ils riraient peut-être du culte que nous leur rendons. Le beau européen est nul pour l'œil asiatique, et nous-mêmes nous ne savons pas nous accorder. Nous en appelons à l'antique ; mais l'antique même n'est prouvé que par la rouille et la *patine.* C'est la date qui est belle ; dès qu'on en peut douter, le beau s'évanouit. Il semble que l'*imitation de la nature* offre un principe certain ; malheureusement, il n'en est rien, car c'est précisément cette imitation qui fait naître les

---

(1) Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, etc., t. II, p. 177.

plus grandes questions. Il n'est pas vrai, en général, que dans les arts d'imitation il s'agisse d'*imiter la nature ;* il faut l'imiter jusqu'à un certain point et d'une certaine manière. Si l'on passe ces bornes, on s'éloigne du beau en s'approchant de la nature Si quelqu'un parvenait à imiter sur le plat un tapis de verdure avec des matériaux convenables au point de tromper un animal qui viendrait brouter, il n'aurait fait qu'une chose curieuse ; mais que Claude Lorrain ou Ruysdaël imite cette même verdure sur une toile verticale avec quelques poudres, vertes, jaunes, brunes, délayées dans de l'huile, cette imitation, qui sera à mille lieues de la première pour la vérité, sera une belle chose, et on la couvrira d'or. Il s'agit donc toujours de savoir : 1° ce qu'il faut imiter ? 2° jusqu'à quel point il faut imiter ? 3° comment il faut imiter ? Or, sur ces trois points, les nations, les écoles, ni même les individus, ne sont pas d'accord. Je finirai par deux textes remarquables. Le premier sera, ne vous déplaise, de *Cicéron* : *Le comble de l'art* (dit-il), *c'est la grâce ;* et la seule chose que l'on ne puisse pas enseigner, *c'est la grâce* (1). La seconde sera de *Winckelmann*, qui s'est élevé à perte de vue pour nous dire ce que vous allez lire (2) : *L'idée positive de la beauté exige la connaissance de l'essence même du beau ;* et rien de plus difficile à pénétrer que ce mystère ; car, nos connaissances n'étant que des idées de comparaison, la beauté ne saurait être com-

---

(1) *De l'Orateur*, liv. I, chap, XXIX.
(2) *Histoire de l'art*, liv. I, chap. II.

parée à rien de plus élevé qu'elle. Ceci devient très-sérieux, Madame ; au point même que, dans la juste crainte de glisser hors des paradoxes, je finis brusquement.

CINQUIÈME PARADOXE

La réputation des livres ne dépend point de leur mérite.

Les livres ressemblent aux hommes : la protection tient souvent lieu de mérite; jamais le mérite ne peut se passer de protection.

Mille circonstances totalement étrangères au mérite d'un livre en font la réputation. Si l'ouvrage naît au milieu de ces circonstances favorables ; s'il flatte, par exemple, l'orgueil d'une grande nation ; s'il attaque des hommes puissants; si de grandes passions se trouvent intéressées à le louer, un concert unanime le portera aux nues : au milieu du fracas des applaudissements, on n'entend point les réclamations ; et lorsqu'on commence à les entendre, il n'est plus temps, car il y a une *prescription* sur ce point comme sur d'autres plus importants.

Le plus grand défaut du *Voyage autour de ma chambre*, c'est de n'avoir pas été écrit à Paris ou à Londres. J'honore infiniment le nom de mademoiselle *Rapous* (voir chap. XXXI du *Voyage autour de ma chambre*) ; mais quelle différence avec cette fameuse

Bertin, qui disait un jour si gravement : « Hier, j'ai fait un *travail* avec la reine.» Je ne sais quelle magie environne les grands théâtres et les grands peuples qui représentent sur ces théâtres ; cette magie élève tout, agrandit tout, et, sans qu'on sache l'expliquer, les réputations semblent avoir une certaine proportion avec la puissance publique.

Vous avez donné des larmes bien honorables à l'aimable *Eugène ;* mais, quoiqu'il ait appartenu à tout ce qu'il y a de distingué dans sa patrie, croyez-vous, Madame, que s'il avait mis en deuil une famille puissante dans un puissant empire, le pinceau qui vous a transmis ses traits n'eût pas obtenu plus de succès, sans avoir plus de mérite ?

Il n'y a pas de ville catholique qui n'ait son patron ou qui ne l'eut (car j'en doute dans ce moment); mais quelle procession était connue dans le monde comme celle de sainte Geneviève ? Hélas ! les saints de village doivent prendre leur parti, et se promener incognito.

Il est impossible que vous n'ayez pas entendu beaucoup parler des *Lettres provinciales*, de ces fameuses lettres dont Bourdaloue a fait une si bonne critique en vingt monosyllabes (1). Eh bien ! Madame, tenez pour sûr que, si elles avaient été écrites contre les révérends pères capucins, personne au monde n'en aurait parlé.

---

(1) Ce qu'un seul a mal dit, tous l'ont dit; et ce que tous ont bien dit, nul ne l'a dit.

BOURDALOUE.

Il n'y a pas, du moins en France, de plus grande réputation que celle de Montesquieu ; mais c'est que, dans ce genre, il n'y eut jamais d'homme plus heureux. Tout se réunit en sa faveur. Une secte puissante voulut absolument l'adopter, et lui offrit la gloire comme un prix d'enrôlement. Les Anglais même consentirent à lui payer en éloges comptants son chapitre sur la constitution de l'Angleterre. Pour comble de bonheur, il fut mal attaqué et bien défendu ; enfin, ce fut une apothéose. Mais allez dans d'autres pays : cherchez des savants froids et calculateurs, sur qui surtout le style n'exerce aucune espèce de séduction, et vous serez tout à fait surprise d'entendre dire que *l'Esprit des lois est un livre pernicieux, mais qui a fait cependant beaucoup de bruit par la grande érudition qu'on y remarque, et par je ne sais quelle réunion de choses.*

L'éloge est maigre, comme vous voyez ; cependant celui qui jugeait ainsi fut, sans contredit, l'un des hommes les plus illustres qui aient honoré le siècle qui vient de finir. Je n'en vois pas même qu'on puisse lui opposer pour l'étendue et la variété des connaissances, si l'on excepte les deux géants qui ont vu ce siècle, mais qui appartiennent à l'autre. Il était tout à la fois grand géomètre, grand astronome, grand métaphysicien, grand littérateur et grand poète ; parfaitement désintéressé d'ailleurs, et très-attaché aux bons principes. Il ne manquait rien, ce semble, à cet homme pour juger sainement ; aurait-il, par hasard, rendu justice au livre ? Je n'en sais rien ; mais ce que je sais certainement, c'est que vingt ou trente juges de cette force et de cette opi-

nion, s'ils s'étaient trouvés à Paris au moment où l'ouvrage parut, l'auraient tué sans ressource (1).

Savez-vous, Madame, quel est le livre du dix-huitième siècle qui mérite le moins sa réputation ? c'est précisément celui qui est le plus universellement vanté : c'est l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke. Tous les genres de défauts sont réunis dans cet ouvrage. *Superficialité* continue sous l'apparence de la profondeur, pétitions de principes, contradictions palpables, abus de mots (tout en reprochant cet abus aux autres), constructions immenses appuyées sur des toiles d'araignées, principes funestes, répétitions et verbiages insupportables, mauvais ton même, afin que rien n'y manque. Il n'y a, par exemple, rien de si fade que ce début de Locke : « Voici, cher lecteur, ce qui a fait le divertisse-
« ment de quelques heures de loisir que je n'étais pas
« d'humeur à employer à autre chose... Si vous prenez
« seulement la moitié autant de plaisir à lire mon livre
« que j'en ai eu à le composer, vous n'aurez pas, je
« crois, plus de regrets à votre argent (2) que j'en eus à
« ma peine, etc.... »

---

(1) Un écrivain véritablement *antique*, quoique vivant, a dit, depuis, que l'*Esprit des lois était le plus profond des livres superficiels.* Précédemment il avait dit dans une parenthèse, après avoir cité une polissonnerie qu'on lit dans ce fameux livre : *Comme l'a dit plaisamment, dans l'Esprit des lois, l'auteur des Lettres persanes.*

(2) Quelle odeur de magasin !

Ce préambule serait à peine supportable à la tête de *Griselidis* ou de *Barbe-bleue.*

Or, vous plaît-il savoir, Madame, comment s'est faite cette réputation? Je vais vous expliquer ce mécanisme, comme je vous démontrerais une montre à répétition ou un métier à bas.

Au commencement du dernier siècle, les hommes suffisamment *dégrossis* par le protestantisme étaient tout prêts pour l'impiété. Bayle avait levé l'étendard, et de tous côtés on apercevait une fermentation sourde, une révolte de l'orgueil contre toutes les vérités reçues, et un penchant général à se distinguer par l'indépendance et la nouveauté des opinions.

Locke parut; et, avec l'influence que lui donnait son caractère très-estimable, une réputation méritée, et l'autorité qu'il tirait d'une grande nation, il *dit* aux hommes, ou il leur *redit* (car il n'y a pas de folie qui n'ait été dite), « que toutes nos connaissances nous viennent par les sens, et que l'intelligence humaine n'est qu'une *chambre obscure* (ce sont ses termes);

« Que nulle idée de bien ou de mal, de vice ou de vertu, n'est originelle dans l'homme », produisant, pour établir cette maxime, toutes les turpitudes du genre humain recueillies dans les voyages, comme on produirait la *nosologie du sauvage*, pour prouver qu'il n'y a point de santé;

« Que les hommes ont inventé les langues », d'où il suit qu'il fut un temps où ils ne parlaient pas;

« Que c'est manquer de respect à Dieu et borner sa puis-

sance, de soutenir qu'il ne peut pas faire penser la matière ;

« Que la pensée, enfin, n'est qu'un accident de cette âme, qui peut être matérielle. »

L'Europe, à demi gangrenée, but cette doctrine avec la plus fatale avidité. Les matérialistes en ont fait leurs délices. Ils ont traduit, abrégé, expliqué, commenté l'*Essai sur l'entendement humain ;* ils l'ont surtout enseigné à la jeunesse ; ils auraient voulu, comme madame de Sévigné l'a dit d'un livre un peu différent, « *le faire prendre en bouillon* ».

Locke est fameux parce que nous sommes abrutis, et nous le sommes surtout parce que nous l'avons cru.

Malheureusement une réputation ainsi établie est difficilement ébranlée. Elle dure d'abord pour une raison à laquelle on réfléchit peu : parce qu'*on ne lit plus le livre.* Vous connaissez Paris, Madame, et vous savez comment y vivent les gens de lettres : dans ce moment, croyez-vous qu'il y en ait beaucoup de capables de se placer devant leur pupitre pour lire bravement d'un bout à l'autre, et la plume à la main, un *in-quarto* mortellement ennuyeux ? Qu'en pensez-vous ? Dirons-nous : *Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait nommer ?* Si vous voulez ! Mais ce que je puis vous assurer, c'est que des auteurs français qui citent Locke, qui le louent, qui l'expliquent et qui s'appuient de son autorité, peuvent être convaincus, par leurs propres ouvrages, de ne l'avoir pas lu.

Et la prescription, Madame la marquise, la prescription dont je vous parlais tout à l'heure, ne suffit-elle pas pour éterniser l'opinion la moins fondée dans son ori-

gine ? Une réputation faite dure parce qu'elle est faite

Le vilain qui vient d'acheter votre château est ridicule dans ce moment ; mais attendez qu'il ait placé son petit chiffre sur le portail, à la place de vos *besans* et de vos *merlettes ;* qu'on l'ait vu souvent entrer et sortir, que sa femme, ses filles, sa tante et ses cousines aient appris à marcher courageusement sur vos parquets, et que les ombres de vos aïeux, troublées par le tapage ignoble de quelque manufacture, aient à la fin totalement déserté ces donjons ; alors, Madame, c'est vous qui seriez ridicule si vous veniez soutenir que le nouveau propriétaire est un voleur ; chacun dirait *: Quel paradoxe !*

La puissance qui donne une réputation est la même que celle qui a donné votre terre : c'est LA NATION.

Si Locke est un jour mis à sa place, ce miracle salutaire ne pourra s'opérer que par les Anglais. Déjà le bon sens exquis de cette nation illustre commence à juger ce philosophe comme politique : on s'aperçoit à Londres que toutes les horreurs que nous avons vues étaient contenues dans le système de Locke sur la souveraineté, comme le poulet est contenu dans l'œuf, et que ce germe exécrable n'attendait pour s'animer que la chaleur putride de vos faubourgs.

Si les Anglais ont le courage de faire un pas de plus, et d'abdiquer totalement ce prétendu métaphysicien, ils donneront une belle leçon à l'Europe, et ils en seront certainement récompensés en augmentation de véritable gloire.

Nous n'admirons jamais dans un livre que la conformité avec nos opinions et nos penchants. De là cette

diversité infinie de jugements qui se choquent et s'annulent mutuellement. L'effet d'un livre ressemble à celui d'un discours, qui dépend bien autrement des dispositions intérieures de celui qui écoute, que du talent de l'orateur.

L'histoire nous apprend que saint Ambroise, dans un sermon qu'il prêcha à Milan sur l'excellence de la virginité, fit tant d'impression sur les esprits, que les magistrats le prièrent de ne plus le prêcher, de peur d'éloigner les jeunes personnes du mariage. Il faut convenir que c'était un beau compliment fait à l'orateur, et un bel aveu de la puissance de ses moyens. Malheureusement, Madame (ou heureusement, comme il vous plaira), le sermon existe ; et je puis vous assurer qu'on aurait pu, lorsque vous portiez le nom de votre père, vous le prêcher en français soir et matin, vous forcer même à l'apprendre par cœur comme votre catéchisme, sans que M. le marquis de N... eût couru le moindre danger.

Le prédicateur est cependant le même ;
Mais l'auditoire a changé.

Il n'a peut-être jamais existé dans l'univers deux hommes qui aient été plus loués que Voltaire et Rousseau ne l'ont été par leurs contemporains ; parlez-en à Edmond Burke, il vous dira brusquement : « Nous ne « choisissons point pour nos précepteurs un athée et un « fou (1). » Vous trouverez peut-être cela trop fort ;

---

(1) Dans sa fameuse lettre sur la révolution française.

mais quand je songe que l'homme le moins galant n'a pas droit de vous donner trente ans, je ne doute pas, Madame, que, si vous atteignez la vieillesse, vous ne soyez destinée à voir d'étranges changements dans l'opinion sur le compte de ces deux hommes et de tant d'autres. Vous pourrez même les pressentir jusqu'à un certain point, si vous avez seulement la force de vous défaire de quelques préjugés d'éducation. Les Chinois ont ou avaient, dit-on, des cartes géographiques où la Chine est représentée au milieu comme un continent immense, et tous les autres pays de la terre sont dessinés négligemment tout alentour, comme ces terres douteuses que le burin européen projette légèrement sur la côte de Nuytz, ou dans le fond de la baie de Baffin. Vos Français, ne vous déplaise, sont un peu faits ainsi : pour eux, tout l'univers est en France, et toute la France est à Paris. Dès qu'une fois ils ont décerné une apothéose, il ne leur vient pas en tête qu'il puisse y avoir des incrédules. Il y a d'ailleurs dans leur admiration quelque chose de fanatique, quelque chose d'idolâtrique; toujours ils sont menés par quelques hommes qui les éblouissent et leur commandent ; toujours ils ont sur le piédestal quelque *veau d'or* autour duquel on les voit danser comme des furieux. Ce n'est pas que, lorsque le paroxysme sera passé, ils ne vous permettent, si vous voulez, de convertir l'idole en *vase d'ignominie ;* mais le mal est fait : et qui oserait, bon Dieu ! se flatter de faire entendre sa voix au milieu d'une bande de trente millions d'hommes.

Je sais que le défaut dont je parle appartient plus ou

moins à tous les peuples ; mais, chez les Français, il est plus saillant qu'ailleurs. Voulez-vous échapper à ces illusions nationales ? consultez les étrangers ; car chaque nation est pour l'autre une postérité contemporaine. En passant la frontière, mais surtout celle de France, vous verrez tous les objets changer de face, au point que vous ne vous reconnaîtrez plus. Vous n'avez pas oublié, Madame, combien je vous divertis un jour en vous montrant le prospectus anglais d'une traduction de l'*Histoire naturelle de Buffon*, « dégagée de ses extravagances (1).»

Mais si l'on ôte les extravagances de son grand ouvrage, au jugement d'une foule d'hommes, il ne restera guère que la partie descriptive ou poétique, qui est réellement d'un grand mérite. Rouelle, quoique Français, disait un jour, en parlant des systèmes chimiques de Buffon : *Je crois qu'il est fou*. Haller, Spallanzani et Bonnet se moquaient de sa physiologie ; M. de Luc, de sa géologie ; Holland et mille autres, de sa cosmogonie, etc., etc.

Mais, puisqu'il s'agit de Buffon, n'avez-vous jamais connu à Turin mon pauvre abbé Roncolotti, mort seulement depuis quelques mois? Il me paraît impossible que vous ne l'ayez pas rencontré dans une maison où vous allez beaucoup. En tous cas, je l'évoquerai volontiers en votre faveur. Regardez bien ! le voilà !

Petit homme droit et sec ; attitude ferme, gravité imperturbable, air réfléchi, même lorsqu'il essayait de

---

(1) *Freed from his extravagancies.*

badiner ; soutane râpée, collet baillant, barbe courroucée, cheveux noirs et lisses, œil caverneux, regard fulminant, sourcil hyperbolique, front large et tanné, où les rides se dessinaient d'une manière qui avait quelque chose d'algébrique.

C'était un rude homme, Madame, je vous l'assure : lorsque, avant de parler, il commençait à *brandir* le syllogisme avec ses trois premiers doigts élevés et balancés à l'italienne, il faisait trembler. Ah ! si cet esprit, dégagé de son étui scolastique, avait passé par métempsycose dans le corps d'un joli Parisien, nous en aurions entendu de belles ! — Enfin, Madame, tel qu'il était, je m'avisai de lui dire un jour :

Caro don Roncolotti, siam soli ! mi dica per carità, ma da galantuomo, il suo sentimento sovra il gran Buffon.

A ces mots, haussant les épaules au point que la tangente eût passé par les yeux, il me répondit, en riant d'une oreille à l'autre : *Gran Buffone ! !*

Tout ce que je prétends vous dire sur ce point, Madame, c'est que, si tous les savants du monde étaient vêtus et coiffés comme feu l'abbé Roncolotti, jamais on n'aurait parlé de Buffon.

Je sais bien que la chose n'est pas possible ; mais voyez, cependant, à quoi les choses tiennent ! En vérité, la réputation ne vaut pas ce qu'elle coûte.

Mais tout ce que je pourrais vous dire sur la destinée des réputations littéraires disparaît devant les deux exemples que nous présente l'Angleterre dans la personne de ses deux poètes principaux, Milton et Shakspeare.

Personne ne se doutait du mérite de Milton, lorsque Addison, embouchant le porte-voix de la Grande-Bretagne (l'instrument le plus sonore de l'univers), cria, du haut de la Tour de Londres : « Auteurs romains, auteurs grecs, cédez-nous ! »

Il fit bien de prendre ce ton. S'il eût parlé modestement, s'il eût seulement trouvé des *beautés* remarquables dans *le Paradis perdu*, il n'aurait pas fait la moindre impression ; mais cette décision tranchante, qui déplaçait Homère et Virgile, frappa les Anglais. Chacun se dit : *Comment donc ! nous possédions le premier poème épique de l'univers, et personne ne s'en doutait ! Ce que c'est que la distraction ! Mais pour le coup, nous voilà bien avertis*. En effet, la réputation de Milton est devenue une propriété nationale, une portion de l'*établissement*, un quarantième article ; et les Anglais céderaient plutôt la Jamaïque, que la primauté de ce grand poète.

Ne croyez pas cependant, Madame, qu'il n'y ait point d'incrédules en Angleterre. Tout le monde connaît la réponse de Pope à Voltaire, qui lui demandait pourquoi Milton n'avait pas rimé son poème : *Parce qu'il n'a pas su*. Dans un post-scriptum sur l'Odyssée, ce même Pope observe que, *dans les endroits mêmes où la clarté est le plus indispensable, Milton emploie souvent de telles transpositions et des constructions si forcées, qu'il ne peut être entendu qu'à la seconde ou à la troisième lecture*.

Chesterfield, qui était, à ce qu'il est permis de croire, un homme immoral, mais qui avait cependant de l'esprit, du goût et des connaissances, regardait le *Paradis*

perdu comme l'une des suites les plus ennuyeuses du péché originel. *De tous les personnages de Milton*, écrivait-il à son fils, *je déclare ne connaître que l'homme et la femme ; mais, je vous en prie, ne me dénoncez pas à nos gros théologiens (solid divines).*

Une de mes grandes curiosités (mais qui malheureusement ne peut être satisfaite) serait de savoir combien il y a d'Anglais dans les trois royaumes qui se soient assis pour lire Milton.

Quoi qu'il en soit, si les lenteurs de la renommée ont pu impatienter l'ombre de ce grand poète, elle en a été bien dédommagée depuis, puisque l'évêque Newton, dernier commentateur de Milton, a prononcé expressément que *tout homme qui a du goût et du génie, ne peut se dispenser de convenir que le Paradis perdu est la plus excellente des productions modernes, comme la Bible est la plus parfaite des anciennes* (1).

Le sort de Shakspeare est plus heureux encore et plus extraordinaire. Lui-même, comme on sait, n'avait pas la moindre prétention à la célébrité, au point qu'il n'avait pas même pensé à recueillir ses œuvres. Personne ne se doutait de son mérite ; et c'est une chose bien extraordinaire qu'en Angleterre le mérite des deux plus grands poètes de la nation soit une découverte.

Je ne connais pas de pièce plus curieuse que la préface de Johnson sur les tragédies de Shakspeare. Ce

---

(1) Cette décision du bon évêque me paraît d'un ridicule ineffable.

grand critique *accorde* au poète tous les défauts imaginables : vice dans les plans, faux bel esprit, immoralité, expression vicieuse, grossièreté, indécence, bouffissure, redondance, jeux de mots interminables, etc. « Ses tra-
« gédies, dit-il, sont plus mauvaises à mesure qu'il les
« travaille davantage. Toutes les fois qu'il sollicite son
« génie, il n'en obtient qu'enflure, bassesse, fadeur et
« obscurité. Tous ses discours d'appareil sont faibles et
« glacés. Il n'avait que l'élan de la nature ; dès qu'il
« essaie les développements, il impatiente ou il fait pi-
« tié : jamais il ne chagrine davantage ses admirateurs
« que dans les endroits où il s'approche de la perfec-
« tion ; car toutes les fois qu'il est beau, il ne l'est
« pas longtemps. Jamais il n'est tendre et pathétique
« sans se permettre bientôt quelque froide pointe,
« quelque misérable équivoque. Il n'a pas plutôt com-
« mencé à vous émouvoir, qu'il travaille lui-même à
« détruire l'effet. Le jeu de mots surtout est pour lui
« une espèce de feu follet qu'il ne manque jamais de
« suivre, et toujours pour se perdre. C'est une magie,
« un ensorcellement auquel il ne peut résister. Dans le
« moment où il déploie le plus de dignité et de profon-
« deur, soit qu'il étende nos connaissances ou qu'il
« exalte nos affections, soit qu'il amuse notre atten-
« tion ou qu'il l'enchante, dès qu'une *pointe* se présente
« à lui, il abandonne tout pour la suivre : c'est une
« pomme d'or qui tombe devant lui, et, pour la ramas-
« ser, il sacrifie la raison, l'exactitude et la décence.
« Shakspeare nous présente une riche mine d'or et de
« diamants voilés par des incrustations, avilis par des

« scories impures, et mêlés à une grande masse de vils « minéraux (1). Si nous lui devons beaucoup, il faut « avouer aussi qu'il nous doit bien quelque chose ; il « est sans doute beaucoup loué par notre intelligence et « par notre jugement ; mais il l'est aussi beaucoup par « la coutume et le respect : il a de belles scènes ; mais, « à tout prendre, aucune de ses pièces peut-être, écrite « par un auteur moderne, ne serait entendue patiem- « ment jusqu'à la fin. »

Il n'y a peut-être pas, dans la littérature d'aucune nation, un morceau de critique capable de faire comprendre plus clairement l'influence des circonstances sur la réputation des auteurs. On comprend bien les sommeils passagers du bon Homère ; mais que le premier des poètes tragiques présente habituellement la réunion de tous les défauts imaginables, c'est ce qui se conçoit fort peu. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les Anglais, qui sont de grands hellénistes, admettent assez volontiers la supériorité des tragiques grecs sur Shakspeare ; mais s'il s'agit de Racine, qui n'est au fond qu'un Grec parlant français (2), la règle du beau change

---

(1) Si l'on voulait pousser cette comparaison, elle serait très-contraire à Shakspeare ; car toutes les mines de Golconde ne seraient rien sans l'art du diamantaire.

(2) Il me semble même que le défaut général du théâtre français est d'être grec. La Harpe a dit, avec sa justesse ordinaire, en parlant de la comédie latine : *Il n'y a point, à proprement parler, de comédie latine, puisque les Latins ne firent que traduire ou imiter les pièces grecques ; que*

tout à coup ; et Racine, qui est au moins égal aux Grecs, demeurera cependant fort au-dessous de Shakspeare, qui leur est inférieur. Ce théorème de *trigonométrie* ne choque point les esprits les plus justes de l'Europe.

Que si vous êtes un peu scandalisée de voir, dans une pièce de Shakspeare, un consul romain jouer un rôle de bouffon, et dans une autre un roi jouant celui d'un ivrogne, l'hypercritique Johnson ne sera point embarrassé : *Croyez-vous*, vous dira-t-il, *qu'il n'y eût pas toutes sortes de caractères à Rome comme ailleurs ? Et pourquoi Shakspeare n'aurait-il pas choisi un bouffon*

---

jamais il ne mirent sur le théâtre un seul personnage romain, et que, dans toutes leurs pièces, c'est toujours une ville grecque qui est le lieu de la scène. Qu'est-ce que des comédies latines, où rien n'est latin que le langage ? Ce n'est pas là, sans doute, un spectacle national. (Lycée, t. II, sect. II.) Souvent j'ai été tenté de parodier ce morceau, et de dire : *Il n'y a point, à proprement parler de tragédie française, puisque les Français n'ont fait que traduire ou imiter les pièces grecques ; que jamais ils ne mirent sur le théâtre un seul personnage français, et que, dans toutes leurs pièces, c'est toujours une ville étrangère qui est le lieu de la scène. Qu'est-ce qu'une tragédie française, où rien n'est français que le langage ? Ce n'est pas là, sans doute, un spectacle national.* Racine et Corneille ont été quelquefois Latins, mais la même objection subsiste toujours. Voltaire seul essaya d'être Français dans la tragédie, et il est assez remarquable que la tirade de Lusignan, qui est française, est, sans contredit, ce qu'il a produit de plus éloquent.

dans le sénat, où certainement il y en avait? Cela saute aux yeux ; et quant à l'ivrogne royal, la chose est, s'il est possible, encore plus claire. *Sachez*, continue Johnson, *que, le roi dont il s'agit étant un usurpateur, Shakspeare a jugé à propos de joindre l'ivresse à tous les autres vices du tyran, afin de le rendre plus méprisable. Et croiriez-vous par hasard que les rois n'aiment pas le vin, ou que le vin ne les enivre pas comme les autres hommes ?*

« Les pièces de ce grand homme ne sont, à proprement parler, ni des tragédies ni des comédies ; ce « sont des peintures du *monde sublunaire* tel qu'il est, « où tout se trouve mêlé et confondu, le bien et le « mal, la joie et la tristesse, le vice et la vertu. » Pourquoi donc Shakspeare aurait-il tort de placer une scène bouffonne et même basse à côté d'une scène pathétique ou terrible ? Pourquoi n'aurait-il osé peindre ce qu'on voit tous les jours (1) ?

Les autres poètes ont peint une nature idéale, Shakspeare seul a peint une nature vraie, une nature générale, en un mot, une nature *naturelle*.

---

(1) En effet, rien n'empêche, par exemple, qu'un polisson ne jure sur le cimetière pendant qu'une mère désolée y pleure sur le tombeau de son fils. Pourquoi donc n'accouplerait-on pas ces deux scènes sur le théâtre, comme elles peuvent être réunies dans la réalité ? *La critique*, dit admirablement Johnson, *condamne ces sortes de mélange ; mais il y a toujours appel de la critique à la nature, qui nous enseigne que tout plaisir naît de la variété.*

Gardez-vous bien, Madame, de rire du docteur Johnson, qui fut l'un des plus excellents critiques que l'Angleterre ait produits. Il ne croyait pas un mot des beaux raisonnements que vous venez de lire, il les aurait honnis s'il les avait trouvés dans un livre français; mais il fallait défendre les dogmes nationaux. Vous, Madame, vous dites bien que *la Henriade* est un poème épique : le croyez-vous ? Vos Français tenant à grand honneur d'avoir un poème de ce genre écrit en lignes de douze syllabes, le *Télémaque* était nul pour cette noble ambition. Dans ces tristes circonstances, *la Ligue* parut, et fut déclarée poème épique. Voilà tout le mystère.

Voltaire, de son côté, qui manquait éminemment de la qualité éminemment nécessaire à cette entreprise, l'*invention*, ne fut pas peu surpris d'avoir fait un poème épique sans le savoir; miracle bien supérieur à celui que Molière nous a fait admirer dans *le Bourgeois gentilhomme*. Il voulut au moins répondre aux bontés de la France, et tout de suite il se mit à raccommoder ce qu'il ne pouvait refaire, en commençant par le titre, qu'il rendit plus national. Il ôta, il ajouta, il corrigea, il varia, et, jusqu'à la fin de sa longue carrière,

> Nous l'avons vu sans cesse écrire, écrire,
> Croyant toujours pouvoir un peu mieux dire.

Enfin, il est résulté de ce travail un mauvais poème fait avec d'assez beaux vers. L'ouvrage est mince, dans tout le sens du terme; car l'auteur, qui n'avait nulle-

ment la *tête épique*, comme on l'a dit des Français en général, travaillait contre son génie, et ne demandait qu'à finir. Cependant, à l'aide de la dédicace anglaise, de la traduction de cette même épître, de la préface du roi de Prusse, de celle de Marmontel, du précis sur la Ligue, des notes historiques, de l'Essai sur le poëme épique, mais surtout des variantes (moyen absolument inconnu à l'antiquité), *la Henriade* forme aujourd'hui un solide raisonnable qui tient fort bien sa place dans nos bibliothèques, entre l'*Iliade* et *la Jérusalem délivrée.*

O merveilleuse destinée des livres ! je ne me lasse pas de l'admirer. Sénèque, dont vous aurez bien entendu parler au moins dans la comédie du *Joueur*, disait jadis : *Les uns ont la renommée, et les autres la méritent.* Ce qu'il disait de l'homme, nous avons bien pour le moins autant de droit de le dire des productions de l'esprit humain ; mais ce qu'il me reste à vous faire observer, Madame, c'est qu'à l'époque où nous vivons, il est particulièrement nécessaire de se tenir en garde contre la réputation des livres , vu que le siècle qui finit sera à jamais marqué dans l'histoire comme la grande époque du charlatanisme dans tous les genres, et surtout des réputations usurpées. Pendant tout ce temps, les renommées furent quelque chose d'artificiel, où le véritable mérite n'entrait pour rien. Le vers immortel de Molière,

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

fut la devise de tous les distributeurs de la gloire ; or,

comme les esprits corrompus sont presque toujours faux, et que le premier élément du goût c'est la morale, de là vient qu'ils nous ont trompés sur tout, et qu'il ne faut les croire sur rien, pas plus sur un livre philosophique que sur une chanson, pas plus sur un ouvrage de législation que sur un roman.

Pourrait-on croire, Madame, que ce délire a été porté au point d'amener une grande nation, alors illustre et assez justement entichée d'elle-même, à mépriser ses propres richesses, à fermer les yeux sur ce dix-septième siècle ouvert pour elle par Descartes, et fermé par le chancelier d'Aguesseau ; à présenter à l'Europe l'image d'un homme riche et noble qui va *gueuser* dans les pays étrangers, traîné sur un lourd coffre-fort qu'il ne veut pas ouvrir ?

C'est cependant ce que nous avons vu ; et plus d'une fois il est arrivé à des étrangers de rire des succès que quelques-uns de leurs livres obtenaient ailleurs.

Lorsque Gibbon, par exemple, lut en Suisse pour la première fois le roman de *Clarisse*, il écrivit en France : *C'est bien mauvais*. Mais que dut-il éprouver, lorsqu'il lut cet éloge de Richardson, où le fougueux Diderot porte aux nues, avec son style *pythique*, une production dont le moindre défaut est de violer toutes les règles du goût ? Oubliez, je vous en prie, tout ce que vous avez lu jusqu'à présent, abdiquez toutes les idées reçues, et ne jugez que d'après la droite raison.

Ce qu'on peut imaginer de plus immoral, c'est de rendre le vice aimable ; et c'est précisément ce que Richardson a fait, en peignant un scélérat du premier

ordre sous les couleurs les plus séduisantes. Il a donné à son Lovelace, non-seulement toutes les grâces imaginables, mais cette hauteur de caractère, ce courage, cet ascendant inexplicable et dominateur que tout homme envie, que toute femme adore, et dont la peinture animée est, par conséquent, également dangereuse pour les deux sexes.

Comme si ce n'était pas assez de cette faute, Richardson en a commis une seconde encore plus forte, en faisant contraster avec son Lovelace un pauvre honnête homme, qu'il a peint gauche et maussade, et qui ne manque pas d'avoir le dessous lorsqu'il est aux prises avec l'effronté libertin. Quel jeune homme a jamais désiré d'être un *Hyckman?* Pour l'honneur de la nature humaine, je ne veux point faire une autre question.

Il y a d'ailleurs des scènes qu'il n'est pas permis d'exposer aux regards. C'est une triste idée que celle de placer un ange de vertu dans un mauvais lieu, et de l'y faire martyriser par un scélérat sans honneur et sans pitié. Le forfait de cet homme est épouvantable, et ne devrait pas même être présenté comme possible. L'idée de cet opium me poursuit, me rend malade, au pied de la lettre.

Eh ! quel objet enfin à présenter aux yeux !

On dira qu'il est puni : je sais qu'à la fin du douzième volume, un certain colonel tombe du ciel pour tuer Lovelace ; mais celui-ci pouvait tout aussi bien le tuer : c'est un duel ; la chance est égale. Richardson a-t-il voulu

nous renvoyer au jugement de Dieu ? Le mauvais exemple reste, et la punition ne signifie rien. Le supplice réel des malfaiteurs n'arrête pas toujours leurs semblables. Que signifie donc une mort imaginaire, qui n'est pas même un châtiment ? car, de ce que Lovelace est tué, il ne s'ensuit nullement qu'il est puni.

Quant à la conduite de l'ouvrage, il est clair que l'édifice entier repose sur une invraisemblance intolérable. Miss Howe n'a qu'à se marier pour terminer le roman. Elle viendra à la porte de *madame Sinclair*, demandera son amie, la prendra dans sa voiture, et tout sera fini. Mais miss Howe ne veut point se marier ; et pourquoi ? *Parce qu'elle ne peut se résoudre à devenir heureuse pendant que son amie ne l'est pas.* Elle la laisse donc souffrir, et mourir tranquillement. Je sais qu'il ne faut pas être difficile avec les poètes qui nous amusent. Cependant cette invraisemblance est du nombre de celles qui passent toutes les bornes et détruisent l'illusion.

Il me paraît, de plus, que la supposition générale de ce roman blesse notablement l'honneur de la nation anglaise. On a justement reproché à madame Radcliffe tant de chimères monstrueuses issues d'une tête femelle fécondée par des prédicants, et par bonheur tout à fait inconnues à des nations qu'elle a jugées sans les connaître ; mais, si je ne me trompe infiniment, Richardson fait plus de tort à sa propre nation. Quoi donc ! dans une ville comme Londres, un libertin peut enlever une demoiselle de condition, la loger dans une maison infâme, et l'y tourmenter à loisir durant plusieurs mois, sans qu'il y ait pour cette excellente personne un

moyen d'échapper à son geôlier ? J'aurais cru qu'une jeune personne dans cette position n'aurait eu qu'à se jeter à la fenêtre, à pousser un seul cri pour réveiller le *coroner*, et que tout ce qui existait chez la Sinclair n'aurait fait qu'un saut jusqu'à Tyburn. Un lecteur qui n'aurait d'ailleurs aucune idée des lois et de la police d'Angleterre en concevrait, d'après ce roman, une très-mauvaise idée. Jamais je ne l'ai lu sans m'écrier intérieurement : « Mais sortez donc, Mademoiselle ; et puisque votre amie vous aime assez pour vous laisser où vous êtes, jetez au moins une lettre par la fenêtre, avec l'adresse : *A l'honnête homme qui passe !* (On vous tirera de là.) »

J'honore infiniment les belles pages de *Clarisse ;* mais jamais elles ne pourront me fermer les yeux sur les longueurs assommantes, l'invraisemblance continuelle et le danger de l'ouvrage.

Enfin, Madame, le mérite des livres ressemble aux qualités du corps : elles ne résident pas réellement dans ces corps, mais dans notre esprit, qui en reçoit les impressions. Si tous les hommes avaient la jaunisse, la neige serait jaune ; et les goûts dépravés ne portent ce nom que parce qu'ils sont rares. Si l'unanimité était nécessaire pour se décider, il n'y aurait dans le monde rien de bon et rien de beau, ni dans l'ordre civil, ni dans l'ordre moral, car il n'y a rien sur quoi tous les hommes soient d'accord ; et nous en viendrions à soutenir que les araignées sont un mets délicieux, parce que les livres d'histoire naturelle nous apprennent qu'une jolie demoiselle française les aimait passionnément.

Mais puisque l'unanimité ne sera jamais le partage de l'humanité dans l'état d'imperfection où elle se trouve, il est clair que toutes les questions de goût doivent se décider, comme les autres, à la pluralité : le petit nombre aura beau dire qu'*il peut* avoir raison, la majorité lui répondra suffisamment, en disant qu'*elle doit* avoir raison.

Il suit de là que tout ce qui tend à généraliser et à perpétuer l'unité nationale tend par là même à établir la règle du beau absolu, en approchant les hommes de l'unanimité ; donc si une grande nation subordonnait toutes ses idées à une seule idée grande, générale et invariable, elle se mettrait par là même dans la position la plus avantageuse pour tirer le plus grand parti possible de ses facultés morales, de manière que, toutes choses égales d'ailleurs, même du côté des talents, d'autres nations moins sages ou moins heureuses seraient forcées de lui céder l'empire du goût.

Cette nation ne pourrait donc rien faire de plus mortel pour sa gloire. . . . .
. . . .

N. B. Ce morceau n'a jamais été achevé ; peut-être l'auteur jeta la plume au moment où il s'aperçut qu'il allait divaguer.

(*Note de l'auteur.*)

ADRESSE DU MAIRE DE MONTAGNOLE

A ses Concitoyens (1795)

J'étais à Lausanne au printemps de l'année 1795, lorsque les prêtres qui rentraient en foule dans le Duché de Savoie, comme dans toute la France, me demandèrent un pamphlet qui fût à la portée de tout le monde, et qu'on pût répandre à profusion pour rassainir et diriger l'esprit public. Ils voulaient surtout mettre à profit l'occasion favorable des *assemblées primaires*, qu'on venait de convoquer pour une nouvelle élection de *Représentants*.

Je composai donc le badinage raisonnable qui suit. Il eut une vogue extraordinaire en Savoie et en Suisse, mais nos efforts dans tous les genres devaient être inutiles, du moins pour longtemps.

Montagnole est un village dans la montagne, à deux ou trois milles de Chambéry. Un site sauvage, la simplicité des habitants, et des vins détestables, avaient fait de ce nom une espèce de plaisanterie. C'est la raison qui me le fit choisir pour amuser des oreilles Allobroges. Je m'imposai la loi de parler toujours français, et cependant de faire parler un laboureur. Je cherchai les expressions familières et les tournures nationales ; Jean-Claude Têtu fit beaucoup rire, c'est tout ce qu'il fallait.

(*L'auteur.*)

JEAN-CLAUDE TÊTU

MAIRE DE MONTAGNOLE, DISTRICT DE CHAMBÉRY

À ses chers Concitoyens, habitants du Mont-Blanc

Salut et bon sens.

FRÈRES ET AMIS !

Lorsque la patrie est en danger, tout citoyen a droit de venir à son secours. Par ce mot de *patrie*, je n'entends point la France ; car quoique l'orgueil soit au grand ordre du jour, je n'en ai point assez pour me croire en état de régenter la France. Si j'abandonne un instant ma charrue pour prendre la plume, c'est uniquement pour vous parler de la Savoie : j'ai la vue trop courte pour voir au-delà, d'ailleurs peu m'importe. On a fait à Paris une constitution toute battant-neuve, et pour la faire accepter librement, il faudra convoquer les assemblées primaires. D'ailleurs, on dit de tout côté que celles du Mont-Blanc seront convoquées pour une autre raison : c'est à savoir, pour leur faire dire librement que la Savoie veut être Française, et pour déclarer à la Convention Nationale qu'elle est obligée en conscience de soutenir ce qu'elle a fait à l'égard de notre pays.

Or, c'est sur cela, citoyens, que je veux me donner l'honneur de vous défiler quelques phrases, car c'est le moment où jamais, et comme le dit le roi Salomon, la parole dite en son temps *est comme une pomme d'or enchassée dans l'argent*.

En deux mots comme en mille, je dis que soit que l'on convoque les assemblées primaires pour faire accepter librement la nouvelle constitution ou pour faire demander librement la confirmation définitive de la réunion à la France, vous devez profiter de l'occasion pour déclarer solennellement que vous ne voulez pas être français et pour supplier la C. N. de vous rendre à votre légitime Souverain.

Prenez garde, citoyens, qu'on ne vous mène comme des moutons dans quelque trou dont il ne vous sera plus possible de sortir quand une fois vous y serez tombés. Il y a une manigance en l'air si claire qu'un aveugle la verrait. Nos dix députés ayant tout à fait rompu la paille avec le Roi de Sardaigne, il ne faut pas être sorcier pour comprendre qu'ils doivent faire le vert et le sec pour empêcher le retour de la Savoie à son ci-devant maître. Voilà pourquoi on vous travaille de la belle manière pour vous faire dire ce qui leur convient, au lieu de ce qui vous convient.

Quant à moi, je vous déclare que je ne veux point de mal à ces Messieurs, et que je donnerais ma plus belle vache pour qu'il ne leur arrivât point de mal; mais dame ! aussi, voyez-vous, il ne faudrait pas nous perdre pour les beaux yeux de si peu de monde. C'est à eux d'ailleurs à voir s'il n'y a point d'autre planche pour se sauver.

Nous avons tous sur le cœur cette triste comédie de 1792, lorsqu'une poignée de vauriens qui se faisaient appeler *la Nation*, écrivirent à Paris que nous voulions être Français : vous savez tous, devant Dieu, qu'il n'en était rien, et comme quoi nous fûmes tous libres de dire *non*, à la charge de dire *oui*.

Or, voici une belle occasion de donner un démenti à ceux qui nous firent parler mal-à-propos. Aujourd'hui nous ne sommes plus si épouvantés que nous l'étions alors ; nous avons un peu repris nos sens. Croyez-moi, disons tout rondement que nous n'en voulons plus.

Vous croirez peut-être qu'il y a de l'imprudence à parler si clair. Au contraire ; vous pourrez par là faire grand plaisir à la C. N. Tout le monde sait assez qu'elle a besoin, et partant, envie de la paix. Or, cette réunion à la France la gêne, et le vœu de la nation, quoiqu'il n'ait jamais existé que dans la boîte à l'encre du citoyen Garrin (1), forme cependant un obstacle très-fort aux yeux de la C. N. qui est retenue par le point d'honneur, plus que par la valeur de notre pays.

En lui disant la vérité, vous la mettrez à l'aise ; et elle vous en saura gré : ce raisonnement est clair comme de l'eau de roche.

Mais supposons qu'elle pense autrement, qu'elle veuille à tout prix garder la Savoie et qu'elle y réussisse; que vous arriverait-il pour avoir dit que vous regrettez votre ancien Souverain ? Il vous arriverait

(1) Imprimeur du Département.

d'être particulièrement estimés et chéris par la C. N. elle-même. Tout le monde ne sait-il pas qu'on aime les gens fidèles partout où ils se trouvent ? Quand il y a de la révolte, de l'impertinence ou de l'*insurgerie*, à la bonne heure que les maîtres se fâchent ; mais quand on parle poliment, chacun est libre de dire sa raison. On peut tirer son chapeau devant le drapeau tricolore et dire qu'on a de l'amitié pour la croix blanche. Par Dieu ! chacun son goût, peut-être ! En disant qu'on aime les poires, méprise-t-on les pommes ?

Si la C. N. vous gardait, même après cette déclaration, elle vous aimerait comme ses yeux ; c'est moi qui vous le dis. Mais ce n'est pas tout. Quand même nous demeurerions Français, il ne faut pas croire que ce fut pour longtemps. Un peu plus tôt, un peu plus tard, la chose volée revient toujours à son maître. La Savoie est au Roi de Sardaigne depuis 800 ans ; personne ne peut lui faire une anicroche là-dessus ; pourquoi la lui garderait-on ? Parce qu'on la lui a prise apparemment. Quelle chienne de raison ! demandez au tribunal criminel du district ; vous verrez ce qu'il vous en dira.

La Savoie a bien été prise d'autres fois. On l'a gardée trois ans, cinq ans, sept ans, trente ans, mais toujours elle est revenue : il en sera de même cette fois.

Le roi de France qui était avant celui qui était avant le dernier, fut un grand fier-à-bras, à ce que tout le monde dit : c'est une chose sûre qu'il faisait peur à tout le monde ; et cependant, quoiqu'il convoitât la Sa-

voie, et qu'il s'évertuât beaucoup pour l'avoir, il ne put jamais en passer son envie.

Dans ma jeunesse, je ne comprenais pas pourquoi notre petite Savoie n'était pas une province de France, et comment cette *Drumille* (1) avait pu vivre si longtemps à côté d'un gros *Brochet*, sans être croquée; mais en y pensant depuis, j'ai vu combien feu ma grand-mère avait raison quand elle me disait : *Jean-Claude, mon ami, quand tu ne comprends pas quelque chose, fie-toi à celui qui a fait le manche des cerises.*

La Savoie n'est pas à la France, parce qu'il ne faut pas qu'elle soit à la France.

Si les Français la possédaient, l'Italie serait flambée. Ils bâtiraient dans notre pays des forteresses à tout bout de champ : ils feraient des chemins larges comme la grande allée du Verney (2) jusque sur nos plus hautes montagnes. A la place de l'hospice du Saint-Bernard, où l'on donne la soupe aux pèlerins, il y aurait une bonne citadelle, avec des canons et de la poudre, et toute la diablerie que vous savez ; et puis au premier moment d'une guerre, ce serait une bénédiction de les voir dégringoler de l'autre côté. Soyez sûrs qu'ils y descendraient les mains dans leurs poches ; et quand une fois on est en Piémont, les gens qui savent un peu comment le monde est fait, disent que ce n'est plus

(1) C'est le nom d'un petit poisson extrêmement commun et d'un prix très bas. Il n'est mangé que par le peuple.

(2) Promenade publique de Chambéry.

qu'une promenade. Si Monsieur l'Empereur était assez grue pour souffrir que ces gaillards gardassent la Savoie, il ferait tout aussi bien de les mettre en garnison à Milan.

Mais tandis que la Savoie est au Roi de Sardaigne, on ne peut pas être surpris en Italie. Diantre ! c'est bien différent d'être dans un pays ou d'y aller.

Et nos bons amis, les Suisses, croyez-vous qu'ils soient bien amusés d'entendre les tambours des Français de l'autre côté du lac ? Les Genevois, qui ne sont que des marmouzets, les fatiguent déjà passablement, jugez comme ils ont envie de toucher de tout côté la République Française ! Sûrement les Français ne pourraient pas leur faire un plus grand plaisir que de s'en aller d'où ils sont venus. Les Suisses et les Savoyards sont cousins, ils font leurs fromages en paix et ne se font point d'ombrage. Que les grands seigneurs demeurent chez eux, et ne viennent pas casser nos pots.

Il faudra donc rendre la Savoie, parce que tout le monde voudra qu'on la rende ; et quand la C. N. aurait les griffes assez fortes pour la retenir dans le moment présent, croyez-vous que ce fut pour longtemps ? Bah ! les choses forcées ne durent jamais.

Le courage des Français fait plaisir à voir, mais ne vous laissez pas leurrer par cette lanterne magique. Vous savez que lorsqu'on se rosse un jour de *vogue* (1), surtout lorsqu'on est un peu gris, on ne sent pas les coups, mais c'est le lendemain qu'on se trouve bleu par ci et

(1) Fête champêtre.

bleu par là ; qu'on se sent roide comme le manche d'une fourche, et qu'il n'y a pas moyen de mettre un pied devant l'autre.

Quand la France sera froide, vous l'entendrez crier !

C'est bien vrai que les Rois, en se battant avec la France, n'ont pas fait la figure qu'on attendait; mais il faut faire attention primo, qu'il y a eu du *mic-mac* parmi eux ; et cela, c'est encore un effet de la justice divine, qui n'aime pas trop qu'on s'assemble pour tomber sur son prochain ; à moins que ce ne soit dans des intentions tout-à-fait chrétiennes. Autrement, dès qu'on a bâti une de ces confréries batailleuses, la providence qui est toujours prête, vous y fourre la brouillerie comme un bâton dans une roue, et ça ne va plus.

Outre cela, les Rois ont été trompés par de mauvais domestiques ; mon Dieu ! c'est comme dans nos maisons.

Mais le principal à savoir, c'est que les Souverains sont de vieux maîtres attachés à leurs familles, et qui savent leur compte. Ils pensent au lendemain, parce qu'ils ont des enfants. Ils sont avares de tout, et rien ne les fait endêver, comme de jeter leur bien par la fenêtre. Au lieu que la *Nation* est une jeune reine luronne, trop grande pour son âge, qui veut ce qu'elle veut. Elle vous dépense le sang comme de l'eau claire, et les millions comme des *Picaillons*. Je crois bien qu'on fait parler de soi en menant ce train ! mais il ne faut pas vous imaginer qu'on soit éreinté ailleurs comme en France. Mon neveu Jean Têtu, qui sert dans le régiment de Savoie, m'a donné des nouvelles du Piémont ; voici sa lettre ; c'est un garçon qui a fait la troisième, et qui sait ce qu'il dit.

« A la Spinarda, le 27 juillet 1795.

« Mon cher Oncle,

« Celle-ci est pour vous donner de mes nouvelles qui « sont très-bonnes, grâce à Dieu. Pour ce qui est de ce « que vous me demandez à l'égard du pays, je n'ai rien « de mauvais à vous dire. La *prise* (1) est magnifique : « les blés sont hauts comme mon fusil avec sa bayon- « nette, et les herbes sont hautes comme les blés de « Savoie. Les billets perdent un petit brin ; pourtant « ça va. Nous sommes bien chaussés, bien vêtus, et « payés ric-rac. Il y a du froment, du riz et de la « polente. On met de la viande au pot, et l'on boit « souvent le petit coup. Les enfants du Roi sont bons « comme le bon pain, et ils régalent le soldat quand « ils peuvent. On va bien tirant quelques coups de « canon sur la lisière du pays, mais pour ce qui s'ap- « pelle le dedans, on y dort comme si de rien n'était. « C'est faux ce que vous l'on a dit, qu'il y avait de la « forçation dans les familles, pour recruter : il ne man- « que pas de gagne-bon-temps qui s'enrôlent pour « l'agrément du métier, et si l'on en tue quelques uns, « les femmes ne sont pas sèches.

« J'embrasse ma cousine Fanchon, etc... »

(1) Expression allobroge pour *récolte*.

Soyez sûrs que c'est la même chose ailleurs. Si vous voulez que je vous le dise, je crois que toutes les victoires de la France ne sont que des châtiments du ciel. C'est un fichu bonheur, au moins, que d'être comme elle est. Si les Rois y étaient entrés, quel mal y auraient-ils fait? Ceux qui menaient le branle auraient perdu le goût du pain, comme on dit: d'autres eussent un peu pâti en fait de ce qui s'appelle mortification : voilà tout. La France aurait été prise, et les Français auraient été heureux par force. C'est justement le contraire que notre Seigneur voulait. Bonté divine! peut-on penser à cette France, sans frissonner de tout son corps comme un jour de fièvre? Plus de catéchisme! plus de vergogne! plus d'obéissance! foudroyades à Lyon! sabrades, noyades, mariages républicains à Nantes! fusillades et guillotines de tout côté: de vilains échaffauds dressés partout où l'on montrait les marionnettes! les têtes fauchées comme l'herbe au mois de juillet, et la fleur de la jeunesse massacrée à la guerre! Nous savons que l'année dernière seulement, il a péri soixante-dix mille hommes à la conquête de ce pays où il y a tant de canaux : vingt-cinq mille sont morts à l'armée d'Italie. Et nos chers enfants du Mont-Blanc! Pauvres volontaires que les gendarmes ont emmenés à la chaîne, ne nous écrivaient-ils pas de l'armée des Pyrénées des lettres à faire pleurer les rochers?

Ah! les Français feraient bien mal s'ils s'entêtaient à garder leurs conquêtes; car s'ils rendent ce qu'ils ont pris, ils pourront peut-être demeurer tranquilles pour se refaire, mais s'ils retiennent le bien d'autrui, toutes les

puissances qu'ils auront déshabillées, n'attendront que le moment de recommencer, qui viendra plus tôt pour elles que pour eux. C'est inutile de penser qu'on puisse se moquer longtemps des commandements de Dieu.

Et si nous demeurions Français, savez-vous ce qui arriverait ? C'est que nous souffririons comme les pierres du pavé, et que lorsque les choses commenceraient à aller un peu mieux en France, on nous rendrait au Roi qui nous recevrait de mauvaise grâce comme des libertins : cette raison est bonne parce qu'elle sert pour tout le monde.

Combien a-t-on déjà fait de constitutions en France depuis cinq ans? Une, deux, trois, quatre : mais ces Français qui en ont jeté trois au rebut parce qu'elles n'étaient pas faites pour leur taille, voudraient-ils nous faire croire que la quatrième va se coller sur leur personne comme un gant de peau de chien? A d'autres! j'ai 60 ans : ce n'est pas à moi qu'on fera croire cela... ni à vous, frères et amis.

Il n'y a donc rien de fait. Les Français ne sont pas encore guéris, et même il semble qu'ils n'ont pas bien envie de l'être ; car s'ils étaient véritablement ennuyés d'être malades, est-ce qu'ils ne se donneraient pas tous le mot pour faire venir de la thériaque de Venise (1)?

Ils feront donc encore de grands efforts ruineux et fatiguants : mais à la fin ils s'impatienteront, les uns plus tôt, les autres plus tard ? Ils se diviseront ; on se

(1) En 1795 le Roi de France était à Vérone.

battra, et nous serions de la fête, comme juste. Dans toutes les confréries du monde on n'est reçu qu'en payant ; mais pour cette fois, il nous en coûterait cher, je vous en réponds. Il y a plus de deux cents ans qu'il y eut déjà un tapage en France pour des affaires de huguenots. Notre curé en parlait un jour avec M. le Châtelain : il appelait cela la *Digue* ou la *Ligue* ou la *Figue* ; enfin quelque chose en *igue* ; mais c'était diabolique ; il disait que cette machine dura je ne sais combien de temps ; trente ou quarante ans, je crois. Sainte Vierge Marie ! cela ne fait-il pas dresser les cheveux ? C'est bien pire aujourd'hui, puisqu'alors il y avait des Rois, des Princes, des Seigneurs, des Parlements, en un mot, tout ce qu'il fallait pour faire la besogne après la folie passée ; mais à présent que tout le royaume est en loques, ce sera le diable à confesser pour tout refaire. Serait-il possible que nous fussions mêlés là dedans ? *Libera nos Dominus.*

Vous croyez peut-être, vous autres petits Messieurs, qui avez des habits de drap d'Elbeuf et des boutons d'acier, que c'est pour vous que le four chauffe, et que vous serez toujours les maîtres ? Ah ! bien oui ! fiez-vous-y. On a déjà fait main basse sur les municipalités de campagne, ainsi, adieu aux rois de village : il n'y a plus de districts, ainsi adieu aux rois de petites villes : ne voyez-vous pas comme tout s'achemine à vous rendre des zéros en chiffre ? Quand tout sera tranquille, le peuple donnera les places à ceux que vous teniez en prison, et si pendant cette tempête, quelques champignons sont sortis de terre, vous n'y

gagnerez rien, car les *ci-après* sont bien plus insolents que les *ci-devant*. On vous amuse aussi en vous parlant de la suppression des impôts. Sans doute qu'on n'ose pas mettre le peuple de mauvaise humeur dans ce moment, pour raison ; mais seriez-vous assez simples pour croire que dès qu'on sera bien maître de lui, on ne vous chargera pas comme des mulets du Mont-Cenis ? La C. N. a fait tant d'assignats ! tant d'assignats ! que si on les collait tous par les bords, il y aurait de quoi couvrir la France de papier : malgré ce qu'on en a brûlé dans toutes les gazettes, il en reste pour 14 milliards ; or, savez-vous ce que c'est que 14 milliards ? pour faire cette somme en numéraire, il faudrait autant de louis qu'il y a de grains de blé en 455 sacs, mesure de Chambéry, pesant chacun 140 livres, poids de Marc. Le citoyen Ginollet, ci-devant collecteur de la taille qui sait l'arithmétique comme son *Pater*, a fait ce compte sur ma table.

Mais toutes ces débauches de papier ne peuvent durer ; et à la fin, pour faire face aux dépenses, on vous demandera l'argent que vous avez et même celui que vous n'avez pas.

Enfin, comme il faut toujours garder la meilleure raison pour la dernière, tenez pour certain que si vous demeurez Français, vous serez privés de votre religion. La C. N., disent certaines personnes, a promis la liberté du culte ; oui ; mais vous savez bien qu'on n'a rien tenu de ce qu'on vous avait promis. Souvenez-vous de ce qui se passa lorsqu'on établit l'église constitutionnelle. Il n'y eut qu'un cri en Savoie contre cette manipulation

ecclésiastique ; mais vos électeurs eurent beau protester, on ne les écouta pas ; et le jour qu'ils s'assemblèrent pour l'élection de ce drôle d'évêque qui nous a tant fait rire avant de nous faire pleurer, un des représentants du peuple dit expressément, *que si les électeurs raisonnaient, on ferait conduire deux pièces de canon à la porte de la cathédrale ;* voilà comme on fut libre.

Nous avons d'ailleurs un bon témoin de ce qui se passa. Grégoire, l'un des représentants, n'a-t-il pas dit formellement dans le sermon qu'il a débité à la tribune de la Convention, sur la liberté des cultes : *Nous avons promis de votre part la liberté du culte aux habitants du Mont-Blanc, et nous les avons trompés.* C'est clair cela, mais ce que ce bon apôtre n'a pas dit, c'est qu'il était venu en Savoie tout justement pour y faire ce qu'il a blamé dans les autres.

Ce n'est pas seulement le culte de la déesse Raison, dont nous ne voulons pas : nous ne voulons rien de nouveau, rien, ce qui s'appelle rien. On nous l'avait promis, pourquoi nous a-t-on trompés ? Je l'entendis ce curé d'Embremenil, le 16 février 1793, lorsqu'il se donna tant de peine dans la cathédrale de Chambéry, pour nous prouver que l'Église constitutionnelle était catholique. Son discours embarrassa beaucoup de gens, mais quoiqu'il ait de l'esprit comme quatre, il ne me fit pas reculer de l'épaisseur d'un cheveu. Quand je le vis en chaire, sans surplis, avec une cravate noire, ayant à côté de lui un chapeau rond au lieu d'un bonnet à houppe, et nous disant : *Citoyens*, au lieu de *mes*

frères ou *mon cher auditeur*, je dis d'abord en moi-même *cet homme est schismatique*.

En effet, quelle apparence que le bon Dieu n'ait fait la religion que pour les esprits pointus, et qu'il n'y ait pas quelque manière facile de connaître ce qui est faux. Quand il viendra quelque grivois d'*apôtre* vous prêcher un *credo* de sa façon, au lieu de vous embarquer dans de grands alibi-forains, qui font tourner la tête, vous n'avez qu'à le regarder bien attentivement : je veux ne moissonner de ma vie, si vous ne découvrez pas sur sa personne quelque chose d'hérétique, ne fut-ce qu'un bouton de veste.

Mais baste ! la C. N. se moque de l'Église constitutionnelle : ce n'est pas l'embarras ; le mal est qu'elle déteste la nôtre et qu'elle n'en veut point : ainsi, c'est à vous de voir si vous voulez vous trouver sans religion.

La liberté du culte qu'on a promise depuis quelque temps, n'est qu'une farce. Si vous êtes catholiques, essayez un peu de jeter à la poste une lettre adressée *A sa Sainteté le Pape, à Rome*, vous verrez si elle arrivera.

C'est cependant drôle qu'un catholique ne puisse pas écrire au Pape !

Et vos Évêques où sont-ils ? et vos Prêtres, pourquoi ne vous les rend-t-on pas ? Est-ce agir rondement, de promettre une église catholique, et de bannir les prêtres catholiques ? Mais, dira-t-on, nous en avons en Savoie. Oui, ils y sont à leurs périls et risques. On les a calomniés, insultés, emprisonnés, fusillés. On recommencera demain, aujourd'hui, quand on voudra. On n'a point révoqué la loi qui les déporte, ni celle qui confisque

leurs biens, après une loi solennelle qui leur permettait de les administrer par procureur.

Ne vous laissez donc pas tromper : la rancune contre notre religion est toujours la même, et si l'on a fait quelque chose en sa faveur, ce n'est pas par amitié, ce n'est pas par justice, c'est par crainte. Les gens de l'ouest n'ont pas voulu démordre, il a bien fallu accorder quelque chose ; mais c'est bien à contre-cœur et de mauvaise grâce.

Boissy-d'Anglas est, à ce qu'on dit, un des bons enfants de l'assemblée : je ne crois pas qu'il aime à tourmenter son prochain. Cependant quand il fit le rapport sur la liberté du culte au nom des trois comités, il dit tout net que les intérêts de la religion étaient *des chimères*. Il ajoute : « Je ne veux pas décider s'il faut une religion aux hommes.... s'il faut créer pour eux des illusions, et laisser des opinions erronées devenir la règle de leur conduite. C'est à la philosophie à éclairer l'espèce humaine et à bannir de dessus la terre les longues erreurs qui l'ont dominée. C'est par l'instruction que seront guéries toutes les *maladies* de l'esprit humain. Bientôt vous ne les connaîtrez que pour les mépriser, ces dogmes absurdes, enfants de l'erreur et de la crainte. Bientôt la religion des Socrate, des Marc-Aurèle, des Cicéron sera la seule religion du monde.... Ainsi vous préparerez le seul règne de la philosophie, vous couronnerez avec certitude la révolution commencée par la philosophie. »

Il faudrait avoir les yeux pochés pour ne pas voir ici

un homme en colère qui se console du décret dans la préface.

Je mentirais, au reste, si j'assurais que je comprends tout ce morceau et que je connais les trois théologiens dont il parle ; mais je gagerais bien, à tout hasard, mes deux charrues contre un exemplaire de la nouvelle constitution, que Socrate, Marc-Aurèle et Cicéron étaient protestants.

Ainsi, mes chers amis, si vous demeurez Français, vous êtes exposés à tous les maux possibles, de manière que les patriotes mêmes qui se trouvent parmi vous sont intéressés à revenir au Roi de Sardaigne.

Les prophètes de malheur qui vous parlent de punitions et de vengeances sont plus bêtes que des bêtes. Bon Dieu ! qui est-ce qui ne connaît pas les pères ! Quand mes enfants se lèvent en masse pour me faire une forte sottise, je ne fais pas semblant de m'en apercevoir ; tout au plus je fouette le plus grand.

Je sais bien qu'ici toute la famille n'est pas coupable : il s'en faut bien, Dieu merci ! mais, comme dit le proverbe, *toute comparaison cloche,* et pour cette fois elle cloche en faveur de ma petite idée.

Enfin, croyez-moi, il faut dire que vous voulez retourner à votre Roi.

Profitez de l'occasion et même faites-la naître s'il est nécessaire. On pourra prendre des chemins en zigzag pour vous faire dire ce que vous ne voulez pas dire. Sentinelles ! prenez garde à vous. Vos forêts ne sont pas si détruites que vous ne puissiez tenir encore en respect les procureurs sans procurations.

Si vous rendez gloire à la vérité dans cette occasion, cela sera fameux. Nous le raconterons à nos enfants, et les Rois le raconteront aux leurs.

Si vous n'êtes pas assez libres ; si le courage vous manque ; au moins, lorsqu'on vous interrogera dans les assemblées primaires, dites que vous n'êtes pas libres ; répondez que vous n'avez rien à répondre : on ne gagne rien à faire les poules mouillées, et il n'y a point de danger à être des hommes. Est-ce que je me nommerais, moi qui suis père de famille, s'il y avait du danger à dire la vérité?

Il faut bien que la C. N. l'entende avec plaisir, puisque tous les jours on l'a dit à la barre et même d'une manière qui épargne tout à fait la politesse. Quel mal y a-t-il à lui dire honnêtement que c'est un grand crime de se moquer des bonnes gens, de venir leur faire peur chez eux, et de se vanter après qu'on les a pris de bonne grâce. Dans tout le monde on a eu pitié des brutalités qu'on nous fit en 1792. Aujourd'hui un petit nombre d'hommes voudraient recommencer pour leur propre intérêt qui n'est pas le vôtre : et les Jacobins qui sont à l'agonie voudraient aussi, avant de mourir, vous pousser à faire une grande lourdise, en quoi ils sont bien sots ; car le temps où l'on pend vaudra toujours mieux pour eux que celui où l'on assomme. Tant y a que si vous êtes sages, vous ne serez les dupes ni des uns ni des autres. Le temps de la peur est passé ; dites que vous êtes à Victor-Amé, ou ne dites rien : vous parlerez assez en refusant de parler.

Montagnole, le 10 août 1795.

DISCOURS

DU

CITOYEN CHERCHEMOT

Commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration centrale du M...,

LE JOUR DE LA FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

Venise, 1799.

Ayant fait un grand amas de phrases révolutionnaires sans aucun but arrêté, j'imaginai depuis de les fondre dans un discours imaginaire prononcé par quelque personnage *civique.* Cette idée produisit le discours du citoyen *Cherchemot,* qui ferait extrêmement rire s'il était imprimé très-exactement, ce qui serait essentiel à cause des nombreuses et fidèles citations.

CITOYENS,

Et moi aussi je viens mêler ma voix aux concerts d'acclamations qui retentissent aujourd'hui de toutes parts ; et moi aussi je viens célébrer la souveraineté du peuple. J'essayerai d'activer le civisme de mes concitoyens, en laissant échapper devant eux ces flammes qu'un républicanisme pur allume dans mon cœur. Le peuple a reconquis ses droits imprescriptibles, il a ressaisi le sceptre usurpé par les tyrans. O révolution immortelle ! les trônes sont tombés ; les peuples sont rois ; il n'y a plus de sujets !

Comment pourrai-je célébrer dignement cette époque mémorable ? C'est en vous montrant d'abord tout ce que vous lui devez ; je ne puis mieux louer la liberté qu'en précisant ses bienfaits Et c'est encore en vous montrant de suite ce que vous avez à craindre pour elle, et comment vous pouvez la sauver si vous savez vous prononcer.

Qu'étions-nous avant la révolution ? Moins que des brutes. Que sommes-nous depuis la conquête des droits du peuple ? Plus que des hommes. Depuis quatorze siècles, nous traînions dans le désespoir ces chaînes ignominieuses forgées par le hideux despotisme, et rivées par le machiavélisme sacerdotal. L'incivilisation des Barbares valait mieux que cet état. Nos chaînes sont brisées, nous vivons ; nous bravons les vains rugissements des despotes.

L'œil du républicain n'est plus affligé par le spectacle impopulaire d'un sacerdoce oppressif. Un clergé rapace et scandaleux avait l'impudeur de se donner pour le représentant de l'Être suprême ; il a vécu ! exproprié par nos premiers législateurs, mis hors de la loi par les seconds, ses forfaits n'appartiennent plus qu'à l'histoire. On ne verra plus l'homme descendre des hauteurs de la raison pour s'incliner devant un bipède mitré ; on ne verra plus ces histrions privilégiés latrociner les dupes pour garrotter les sages : au bruit de la fermeture des temples de la superstition, celui de la raison s'est ouvert, et la grande nation est entrée !

L'ancien régime avait organisé l'adultère en condamnant deux époux, aliénés l'un de l'autre par des torts

conséquents, à gémir indivisément sous le poids insupportable d'un joug inopportun : honneur à nos courageux représentants, qui ont fait présent du divorce à la France !

Il viendra sans doute le temps où il sera permis de s'élever à la hauteur des premiers principes ! Déjà un de nos représentants a fait observer, dans un livre immortel, que le préjugé funeste et liberticide de l'aristocratie héréditaire tenait essentiellement à l'institution du mariage (1). En effet, comment prouvera-t-on qu'on est noble lorsque l'on ne pourra plus prouver de qui l'on est fils ? Déjà un autre représentant avait dit au corps législatif : *C'est un préjugé général répandu en France, que les enfants appartiennent à leurs parents : cette erreur est très-funeste en politique... Les progrès de la philosophie la déracineront* (2). Qu'il sera grand le représentant courageux qui osera aborder cette grande question, et repousser les difficultés soulevées par le fanatisme et par l'ignorance ! En attendant, couvrons d'applaudissements nos législateurs, qui ont détruit dans leur sagesse un des fruits les plus venimeux du mariage, la puissance paternelle : *la voix impérieuse de la raison s'est fait entendre ; elle a dit* : « Il n'y a plus

---

(1) L'orateur veut parler du représentant *Lequinio*, qui a fait cette observation intéressante dans un livre in-8°, publié il y a quatre ou cinq ans, mais dont l'intitulé exact ne me revient pas.

(2) *Béranger*, séance du 10 octobre 1797.

de puissance paternelle ; *c'est tromper la nature que d'établir ses droits par la contrainte* (1). »

Des magistrats enivrés de leur folle prérogative osaient, sous leur pourpre insolente, se croire les juges héréditaires des Français ; aujourd'hui, la classe des juges ne saurait plus être influencée par les mêmes passions : comment pourraient-ils être orgueilleux, puisque c'est vous qui les faites ? Lorsque le glaive de la loi avait frappé une tête coupable par une mesure ultra-répressive, elle arrachait quelquefois les biens aux héritiers du coupable. *L'origine de la confiscation attestait son impureté, puisqu'elle remonte aux premières époques du régime féodal* (2), *et que Sylla en fut le digne inventeur* (3). Cette tache ne souille plus le code républicain ; ou, si la confiscation se montre encore çà et là, ce n'est que pour quelques milliards, et toujours comme simple indemnité.

Enfin, Citoyens, les bienfaits de la révolution sont immenses, et cet événement est unique dans les fastes de l'univers.

Quelle magnifique entreprise que celle d'une démocratie de trente millions d'hommes tous parfaitement égaux dans leurs droits naturels, dans leurs droits civils, dans leurs droits politiques ! Jamais rien de si beau n'a été

---

(1) *Cambacérès*, au nom du comité de législation, séance du 23 août 1793. *Mon.*, n° 235.

(2) *Louvet*, séance du 2 mai 1795. *Mon.*, n° 227, p. 922.

(3) *Villetard*, ibid., p. 923.

tenté sur la terre ; jamais les vœux mêmes et les pensées des hommes de génie ne sont allés jusque-là. Platon, Montesquieu, Rousseau, *étaient presque effrayés de cette conception. Cependant, nous avons eu le courage de former et d'exécuter ce plan sublime ; mais il ne peut être consolidé que par la réunion de toutes les lumières, et ces lumières où existent-elles ? Nulle part encore* (1). Est-ce un empêchement ? Non, Citoyens ; *il faut les faire naître* (2). Nous y parviendrons par la rémoralisation de l'opinion publique, par l'homogénéité de l'enseignement, par la démonétisation de ces vieux préjugés que nos pères admirent dans la circulation comme des vérités pures ; surtout, par la répression des jongleries sacerdotales.

Il faut nous entourer des lumières de tous les siècles, et reprendre sous œuvre l'édifice social ; *tous les livres de* POLITIQUE *civile et criminelle sont à refaire ; tous les livres de morale, mêlés jusqu'ici de mysticité, sont à refaire ; tous les livres d'histoire sont à refaire* (3). Peut-être même serait-il opportun de refaire l'histoire même, dont chaque ligne n'offre que le spectacle contagieux des peuples souverains foulés aux pieds par d'insolents mandataires. C'est ainsi que le Français s'élèvera à la hauteur de ses destinées ; *c'est ainsi que*

---

(1) *Fréron*, à la Conv. nat., séance du 26 août. *Mon.*, n° 342, p. 1402.

(2) Ibid.

(3) *Décade philosophique*, 1798, n° 493 (Variétés).

nous terminerons la plus belle comme la plus glorieuse des révolutions (1) ; *c'est ainsi qu'en dirigeant tous les membres de la société vers le désir du bonheur commun, nous parviendrons à faire un peuple de dieux* (2).

Mais comment conserver ce bonheur dont nous jouissons ? C'est par l'union de tous les cœurs républicains. Fort de la pureté de mes intentions, je ne balancerai point de révéler à mes concitoyens une importante vérité : *on ne vous a point fait observer que, tant qu'une partie de la nation sera divisée de l'autre, l'union ne pourra régner* (3). Serrons donc les rangs des soldats de la liberté ! songeant que le roi de Mittau, debout devant ces redoutables phalanges, attend qu'elles s'ouvrent pour se jeter avec ses sicaires dans ces interstices funestes créés par l'esprit anarchique et par l'esprit sectionnaire, qui tendent sans relâche à briser l'unité politique du grand peuple. Les véritables ennemis de la France sont dans son sein ; si elle échappe à ses ennemis intérieurs, elle se rira des complots de l'étranger. L'infâme Pitt a su nationaliser une guerre sacrilége ; il vomit sur le continent l'or du Bengale pour organiser la ligue insensée des rois ; *mais Pitt n'est qu'un imbécile, quoi qu'en dise une réputation qui a été beaucoup*

---

(1) *Bourdon de l'Oise*, *Mon.* du 3 novembre 1794, n° 47, p. 203.

(2) *Boissel*, *Mon.* du 24 novembre 1794, n° 39, p. 171.

(3) *Pellet*, séance du 4 octobre 1794. *Mon.*, n° 16, p. 74. Ce député ne parlait que de l'Assemblée législative, mais le principe est général.

trop enflée (1). En vain l'Arabe de Moscou, le sultan de Vienne, le mameluk de Constantinople et le monstre des Orcades ont conjuré la perte de la république ; ils viendront se briser sur ce rocher inébranlable : mais tandis que nos frères d'armes iront châtier ces insolents jusque chez eux, c'est à nous, Citoyens, à en faire une justice non moins sévère. Il faut les traduire devant le jury des sages, il faut verser l'ignominie sur ces rois atroces, il faut les condamner *aux galères de l'opinion* (2) ; en même temps, tenons leur complices sous une surveillance infatigable ; et si nous voulons échapper à leurs complots, fermons nos cœurs à une pitié cruelle qui nous perdrait infailliblement. Pour tromper, pour avilir, pour enchaîner de nouveau le premier peuple de l'univers, on s'arme de ses propres vertus, on ose lui parler de compassion au moment où la compassion serait un crime de lèse-nation. *Ah ! croyez, Citoyens, que la liberté n'est pas ennemie de la nature et de l'humanité ; mais il lui faut encore des hécatombes : il suffit que le mot de justice soit toujours écrit sur leur frontispice* (3). Il est temps de dire la vérité tout entière : les bruyants célébrateurs du 9 thermidor ne sont, dans leur presque totalité, que les ennemis sourds du 18 fructidor. C'est sous le masque fallacieux

(1) *Robespierre*, séance du 1er février 1794. *Mon.*, n° 134.

(2) Expression de Barrère, je ne sais plus où.

(3) *Merlin*, directeur, au nom des trois comités. *Mon.*, 1795. n° 104.

du modérantisme que l'hypocrite royaliste cache ses desseins perfides : il a bien ses raisons pour tâcher de modérantiser la révolution ! Mais lorsque le despotisme rugit de Corcyre à Thulé, et du Bétis au Borysthène ; lorsque ses satellites forcenés menacent, dans leur fureur gigantesque, d'envahir le sol de la liberté ; lorsque la France entière est en état de siége, est-il opportun de venir parler de pitié et de clémence ? Chaque citoyen doit-il attendre isolément dans l'attitude de la terreur que le poignard royal vienne chercher son cœur ? et la liberté terrifiée souffrira-t-elle qu'on la mette en état d'arrestation ? Non, Citoyens ; de grandes mesures de sûreté sont nécessaires : il faut que le tocsin de la vengeance rassemble les enfants de la patrie, et la dernière heure des tyrans aura sonné.

Prenons exemple des hommes fameux qui ont illustré dans tous les temps les annales de la liberté.

Brutus se laissa-t-il corrompre par une prétendue tendresse paternelle lorsque, sous ses yeux impassibles, il fit tomber la tête de son fils ?

Gaston ménagea-t-il ses préjugés absurdes lorsqu'il s'écria devant les législateurs : *C'est moi qui le premier ai provoqué la loi contre les émigrés. J'ai un frère qui a eu la lâcheté d'abandonner son pays, c'est un monstre* (1). Lorsque Caton le Censeur *opina sur la restitution des biens des Tarquins* (2), se laissa-t-il amollir par

(1) V. le *Mon.*, 1795, nº 8, p. 459.

(2) *Bonnesœur*. V. tous les papiers du 6 mai 1796.

de vaines considérations de condescendance et d'humanité ? Fit-il entendre au sénat les sanglots des femmes et des enfants ? Et toutes les fois que la chose publique était en danger, ces fiers républicains balançaient-ils de centraliser le pouvoir ? Imitons ces grands modèles. Tous les jours la malveillance demande où l'on prendra les fonds nécessaires pour soutenir les coups formidables du despotisme écumant ? La réponse est aisée : On les prendra où ils sont. *Lorsque les pauvres ont consenti qu'il y eût des riches* (1), ce fut toujours à la charge d'en venir aux partages au premier appel nominal. D'ailleurs, puisqu'il est permis de dépouiller ses ennemis, la position géographique de ces ennemis ne change rien à cet axiome éternel de morale et de droit public. Eh ! qu'importe que les ennemis de la France soient en France ou en Angleterre? Pour découvrir ces ennemis, la vigilance nationale doit être activée par tous les moyens possibles. Dès que ces traîtres seront connus, mettons leurs dépouilles entre les mains du Directoire, et laissons-le agir de confiance. Quelle force pourra comprimer les complots populicides du réactionnaire et de l'anarchiste, si le gouvernement ne peut employer avec sagesse les moyens impressionnants d'une salutaire terreur ? Comment pourra-t-il évoluer le vaisseau de l'État au milieu des vagues contre-révolutionnaires, s'il n'est investi, par une loi organique de la constitution, d'une force de circons-

---

(1) *Rousseau*, Emile.

tance capable de neutraliser les factions, et de forcer tous les partis à marcher dans le sens de la révolution? Les calomniateurs de notre constitution oseront nous reprocher ces moyens; mais comment peuvent-ils ignorer, ces sycophantes impurs, que ces mesures de sûreté et ces formes acerbes (1) sont passagères comme les feux follets, mais que la liberté est éternelle comme les astres?

Citoyens, nous marchons au milieu de deux écueils également terribles: le fougueux anarchiste n'oublie rien pour faire croire que tous les maux viennent de l'unité du pouvoir; il cherche à le diviser pour l'anéantir; et l'hypocrite royaliste répand de tout côté que le gouvernement est nécessairement un; il tâche de faire glisser le peuple de l'unité politique à l'unité personnelle. Nous avons fait serment de haine à ces deux partis, nous saurons les étouffer l'un et l'autre. Quel homme oserait entreprendre de royaliser la France? Sur quel principe effronté entreprendrait-il de baser ses complots frénétiques? Serait-ce sur la volonté du peuple? Mais cette volonté n'existera jamais; on a vu sans doute des peuples, après avoir fait justice de leurs tyrans, s'humilier de l'humiliation de ces traîtres, et mettre autant d'ardeur à rétablir l'ancien ordre de choses qu'ils en avaient mis à le renverser. De lâches Anglais ont pu donner ce spectacle au milieu de l'autre siècle; *mais les Français sont incapables de ce retour à*

---

(1) *Barrère*, en parlant des massacres d'Arras.

la compassion, PARCE QUE DE NOS JOURS L'ART SOCIAL EST PLUS AVANCÉ (1).

D'ailleurs, le peuple ne peut vouloir la monarchie. *Le Français qui veut un roi est un tigre : il est faux qu'un peuple ait le droit de choisir la royauté, parce qu'il aliénerait un droit inaliénable* (2).

Ajoutons qu'il ne faut pas être la dupe des sophismes grossiers qu'on appuie sur la volonté du peuple. Un grand homme a fait sur les assemblées nationales une réflexion profonde : *Lorsque dans une assemblée nationale*, dit-il, *le parti de l'opposition reste en minorité, il est utile à la chose publique... mais si ce parti acquiert la majorité, ce n'est plus un simple surveillant, ce n'est plus un censeur du gouvernement* : *c'est un ennemi ; il l'arrête dans sa marche, il paralyse ses mouvements, il refuse, il prescrit, et l'impuissance du gouvernement amène la guerre civile et l'anarchie* (3). L'application de ce principe lumineux aux nations se présente d'elle-même. Il y a de l'impudeur à confondre la majorité numérique avec la majorité légale, qui n'a rien de commun avec le nombre.

Quant à l'anarchie, elle est moins à craindre que le royalisme. Celui qu'on appelle *anarchiste* n'est le plus souvent qu'un ardent ami de la liberté. D'ailleurs, qui,

---

(1) *Décade philosophique*, 1798, n° 26, p. 465.

(2) *Mailhe*, séance du 28 décembre 1794. *Mon.*, n° 102, p. 422.

(3) *Rion*, séance du 15 septembre. *Mon.* du 22, n° 1.

dans notre république, oserait tenter de briser le pouvoir? *Celui-là méconnaîtrait l'unité du gouvernement*, *et pourrait ignorer qu'étant un comme la pensée*, *ces instruments ne sont pas des portions*, *mais seulement des agents* (1).

Nous voulons un gouvernement où les distinctions ne naissent que de l'égalité même, *où le citoyen soit soumis au magistrat*, *le magistrat au peuple*, *et le peuple à la justice* (2).

Ne craignons pas de le dire, Citoyens, la république est immortelle. Quelques nouvelles sinistres, enflées par la malveillance, ont pu vous alarmer sur la situation militaire de la république à l'extérieur; mais ces craintes sont vaines; elles deviendraient criminelles si vous ne vous hâtiez de les abjurer. Jusques à quand prêterez-vous l'oreille à l'alarmiste astucieux? Que vous faut-il donc pour vous convaincre, si les prodiges que vous avez vus vous laissent encore balancer? Est-il pour des hommes libres quelque obstacle infranchissable? Est-il une puissance qui ait pu nous résister? Est-il une ville dont les remparts ne se soient abaissés devant l'étendard tricolore? *N'avons-nous pas pris*, en passant, Malte, qui est éloignée de onze cents lieues de Toulon (3)? N'avons-nous pas organisé un Institut national au Grand-Caire, qui est éloigné de la France de mille lieues (4)?

---

(1) *Dufresne*, séance du 27 février 1794. *Mon.*, n° 159.

(2) *Robespierre*. V. le *Mon.* du 7 février 1794.

(3) Lettre du citoyen *Guillot*, capitaine de la 25e demi-brigade, à sa mère, au quartier général du Caire, 27 juillet 1798, dans le recueil des lettres interceptées et publiées par les Anglais, deuxième partie, n° 15.

(4) Ibid.

Depuis la prise de la Bastille, *victoire la plus étonnante et la plus heureuse qui ait été remportée depuis l'origine du monde* (1), jusqu'à la bataille d'Arcole, une destinée invincible n'a-t-elle pas veillé sur la liberté ? Si la victoire paraît s'égarer un moment, bientôt vous la verrez revenir au pas de charge ; bientôt elle sera remise à l'ordre du jour et déclarée en permanence par les baïonnettes républicaines. En vain voudrait-on vous effrayer en vous nommant des généraux dont les circonstances ont privé la république : n'avons-nous pas encore Masséna, l'enfant chéri de la Victoire, et le rapide Pigeon, et Lecourbe l'helvétique, et Championnet le brise-trône, et Lannes, semblable aux immortels ? Et pourriez-vous croire que le héros des Pyramides soit perdu pour la patrie ? Un jour, n'en doutez pas, vous le verrez tomber, comme l'étincelle céleste, au milieu des tyrans consternés. En vain les valets de George le Négrier bloqueraient les bouches du Nil avec leurs cinq cents vaisseaux, empêcheront-ils le grand homme de *se rendre en Syrie par la haute Egypte* (2) ? l'empêcheront-ils d'*entrer, en remontant l'Euphrate, dans les ports de l'ancienne ville de Tyr* (3), d'où nous le verrons arriver, couvert de lauriers immortels ?

---

(1) *Fauchet*, deuxième discours sur la liberté, 1789.

(2) Lettre du citoyen Le Turcq, aide de camp du général Berthier ; au quartier général du Caire, le 28 juillet 1798. Partie 2e, no 20 du recueil cité.

(3) Si vous présumez que la flotte républicaine (de Bonaparte) a mouillé aux ports de l'ancienne ville de Tyr, qu'elle

Mais, me direz-vous peut-être, qui nous répondra que dans ce second voyage il ne sera point cerné par les Anglais et fait prisonnier, avant de pouvoir atteindre la terre sacrée de la liberté ? Et moi, je vous le demande à mon tour, lorsqu'il se livra l'année dernière à son immortelle entreprise, au milieu de toutes les circonstances conjurées contre lui, fut-il pris, fut-il même rencontré par les Anglais? Pressant la mer sous le poids de plus de quatre cents voiles et de trente mille hommes de débarquement, n'aborda-t-il pas en Egypte, *en profitant de toutes les fautes*, et utilisant l'ineptie d'un prétendu baron du Nil (1)?

Citoyens, gardez-vous d'en douter : la liberté a vaincu. Si les tyrans peuvent un instant la refouler vers le centre, c'est pour en être repoussés eux-mêmes avec plus de violence au delà de leurs frontières. Couverts de la poussière des trônes, jamais nous ne plierons devant les rois, jamais nous ne traiterons avec eux.

Que les royalistes ne forment donc point de projets insensés. Les scélérats ! ce n'est pas au nom de la liberté, c'est au nom de l'honneur qu'ils marchent.

---

descend l'Euphrate, et qu'elle est aujourd'hui près de s'unir à Tippoo-Saïb, vous ne serez peut-être pas très-éloigné de la vérité. (Observations d'un géographe républicain, dans *le Publiciste* du 22 août 1798, article signé G***).

(1) Lettre du citoyen Boyer, adjudant-général dans l'armée d'Égypte, à son père et à sa mère; au Grand-Caire, le 27 juillet. Recueil cité, part. 3e, nº 22.

Ignorent-ils que l'honneur a été déclaré féodal par l'assemblée constituante, et que toutes les lois de l'honneur ont été rapportées ? Mais le patriote est à son poste ; la loi est là pour les surveiller, les foudres républicaines ne sont qu'endormies Malheur aux traîtres, s'il s'en trouve ! *Dieu même ferait de vains efforts pour les soustraire à la colère du peuple.*

Citoyens, renouvelons dans ce moment le vœu solennel de vivre libres, ou de mourir ! Forts de notre union, forts de la pureté de nos principes, nous saurons déjouer les trames populicides. Vive la liberté ! vive la république ! Que le bruit de nos acclamations dissipe ces nuages qui semblent s'amonceler sur nos têtes et nous menacer d'un orage ! Pour moi, j'ai rempli ma tâche ; j'ai célébré la liberté, j'ai signalé ses ennemis, j'ai appelé sur leurs têtes la foudre nationale. Si, dans mon dire impétueux, j'ai quelquefois employé les pensées et même les expressions des grands hommes de la révolution, c'est pour rendre hommage à leur génie, c'est pour déverser sur la province les lumières de la capitale, c'est pour allumer ma faible lampe au volcan de leur éloquence.

J'ai dit.

BIENFAITS

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

BIENFAITS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

BIENFAITS GÉNÉRAUX

1° GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION INTÉRIEURE

« Le peuple depuis longtemps ne vit que de ses larmes : le peuple lui seul a combattu pour la liberté ; le peuple en a été le plus mal récompensé (1). »

« Trop longtemps on l'a leurré de belles paroles ; il est temps de lui donner le bonheur. Votre faiblesse laisse flotter les rênes du gouvernement...... Je vous propose de charger vos trois comités réunis de prendre des mesures pour prévenir la dissolution du corps social (2). »

---

(1) Danton, discours aux Jacobins, séance du 2 septembre 1793.

(2) Richard, séance du 4 octobre 1794. Mon., n° 16, p. 78.

« On ne cessait de dire que la propriété n'est autre chose que l'usufruit; que la République pouvait se suffire à elle-même et qu'il fallait se passer des étrangers qui étaient tous des aristocrates et des tyrans. C'est ainsi qu'on nous a plongés dans l'abîme des maux dont nous avons tant de peine à sortir (1). »

« Citoyens, pénétrons-nous bien de cette vérité que les fibres du corps politique ne sont point à leur place : de là ce malaise général que nous ressentons. Presque toutes nos lois sont autant de ligaments qui serrent dans tous les sens le corps politique. Occupons-nous de rompre ces entraves.... Réformons tant de lois indigestes, incohérentes, sources éternelles de divisions, de déchirements, d'abus, de mécontentement (2). »

« L'organisation actuelle ne conviendrait qu'à un gouvernement qui ne voudrait pas payer ses dettes. On consomme le temps et les deniers de la République en constructions, en distributions, en déménagements. Les employés se servent de ses meubles et de son linge » — le linge de la République!... — « L'infâme bureaucratie nous dévore; les agents de la République étalent un luxe scandaleux. Qu'on nous présente des mesures plus utiles et moins absurdes que celles de votre Commission de commerce et d'approvisionnement (3). »

---

(1) Cambon, séance du 3 novembre. Mon., n° 46, p. 22.

(2) Audouin, séance du 14 novembre. Mon., n° 55, p. 239.

(3) Thibaudot, séance du 13 décembre 1794, Mon., n° 74, p. 318.

« Vous savez avec quel fracas cette Commission a procédé : 10,000 agents, commissaires, correspondants dans toutes les villes de l'Europe ! le monde entier retentit du bruit de ses vastes spéculations, préemptions, réquisitions, etc... Eh bien ! tout cela n'a abouti qu'à faire rentrer dans nos ports, dans l'espace de 23 mois.... précisément autant de farine qu'il en faut pour nourrir la République pendant trois jours, et remarquez que cette Commission a été cause d'une dilapidation plus forte que tout ce qu'elle vous a procuré (1) »..... « Vos manufactures sont détruites ; vos ateliers sont déserts ; les créations de notre industrie sont nulles (2). »

« Jusqu'à ce moment, disons-le avec franchise, le bonheur n'a encore existé que dans l'avenir : hâtons-nous de le mettre à la disposition du peuple. — Eh ! qu'importe à l'indigent laborieux que ce soit le Supérieur des Bénédictins, ou tel accapareur du voisinage qui lui commande d'arroser de ses sueurs le champ qu'il lui indiquera (3) ? » — « Qu'y a gagné la politique? N'est-

(1) Boissy d'Anglas, séance du 1er janvier 1795, n° 123, p. 432.

(2) Le même, *Ibid.*

(3) Au contraire, il lui importe beaucoup : 1° parce que le Supérieur des Bénédictins n'a pas les vices de l'accapareur ; 2° parce qu'il est tenu de cacher ceux qu'il a ; 3° parce qu'il est bienfaisant par devoir s'il ne l'est par caractère ; 4° parce qu'il achète du fumier pour la terre de l'indigent au lieu de payer une loge à l'Opéra ; 5° parce que le Bénédictin est un savant propriétaire et que l'accapareur est un voleur ignorant, etc.

ce pas encore le même individu qui travaille ? Et toujours pour satisfaire l'orgueil et la cupidité du fainéant (1)... »

« Depuis deux ans nous adorons, le matin, ce que nous avions brisé la veille ; nous briserons demain ce que nous adorons aujourd'hui (2). »

« Dans les missions dont la C. N. m'a honoré, j'ai vu partout que la France demande à se trouver mieux (3). »

« Depuis cinq ans, nous marchons, pour ainsi dire, sans système en politique, en législation, en guerre, en finances... Aujourd'hui, il y a, pour ainsi dire, 13 gouvernements (les 13 comités) qui ne peuvent ni se concilier ni s'entendre ; qui tirent les rênes en tout sens et qui entravent la marche des affaires au lieu de l'accélérer (4). »

---

(1) Fayau, séance du 11 septembre 1794. Mon., n° 359, p. 1474.

(2) Boudin, séance du 15 janvier 1795. Mon., n° 118, p. 487. Ce Boudin-là est un homme de sens, témoin ce qu'il dit dans cette même séance : « *Si nous voulions rechercher nos délits politiques, quel est celui d'entre nous qui ne doit trembler devant l'avenir ?* » Je ne connais de comparable que cette noble apostrophe de Merlin de Thionville à ses collègues législateurs : *Qui d'entre vous n'a pas été aussi lâche que moi ?*

(3) Gaston, aux Jacobins, 4 septembre 1794. Mon., n° 359, p. 1474.

(4) Thibaudot, 26 avril 1795. Mon., n° 220, p. 895.

« La Constitution de 1793 (1), méditée par d'ambitieux scélérats, délibérée sous les poignards, acceptée par la Terreur, n'est que l'assemblage informe de tous les éléments propres à perpétuer les désordres, l'anarchie et l'ascendant de l'ignorance sur les lumières (2). »

« Les besoins dévorants de la guerre ne nous ont pas permis de guérir les plaies que la Révolution a faites ; nous avons été forcés d'ajouter les sacrifices aux sacrifices ; nous sommes environnés de malheurs. Les rentiers, les pensionnaires, les créanciers de l'État attendent de nous des secours trop légitimes ; le peuple est affamé de justice, d'ordre et de repos Une immoralité affreuse a rompu presque tous les liens de la société : des fortunes scandaleuses nous attestent de nombreuses prévarications. Des embarras sans cesse renaissants ont amené des opérations forcées peut-être, mais en opposition avec tous les principes d'une bonne administration (3). »

« Nos lois de circonstance présentent une masse énorme et un chaos quelquefois difficile à débrouiller. Leur difficulté, leur incohérence, leurs contradictions n'attestent pas qu'elles soient émanées du génie de la législation : le Code civil n'existe pas encore (4). »

---

(1) C'est cette Constitution que les Français avaient acceptée et dont ils devaient embrasser avec transport les lois organiques. (Séance du 14 novembre 1794.)

(2) Boissy d'Anglas, séance du 23 juin 1795.

(3) N..., séance du 27 avril 1796.

(4) *Clef du cabinet*, 16 mai 1798, n° 482, p. 4252.

« Avons-nous un Code forestier? un Code civil et militaire? Les impôts sont-ils établis? les finances consolidées? L'instruction publique est-elle en vigueur (1). »

« Tout est à peu près à faire : voici les objets *les plus urgents* : 1° ordre à remettre dans les finances ; 2° le Code civil, les règlements de la procédure *à refaire en entier ;* réviser et améliorer l'institution du jury et le Code pénal ; 3° Code forestier : le défaut de bois peut faire de la France un désert ; 4° plan d'éducation et d'institutions républicaines : où est le Moïse, le Solon, le Numa de la France? ce n'est pas à moi qu'est réservé l'immortel honneur de *réinstituer* la France. — Oh ! Daunou ! (2) ; — 5° mendicité, vagabondage à extirper; 6° régime des prisons à réformer; 7° secours aux

---

(1) Talot, séance du 19 septembre 1797.

(2) Impayable !... Pour sentir la beauté de cette apostrophe extatiquo, il faut savoir ce que c'est que Daunou. Daunou, sous l'ancien régime, était religieux ou clerc régulier de la savante Congrégation de l'Oratoire, où il était voué par état à l'éducation de la jeunesse. Gâté par les idées philosophiques et, peut-être aussi, par cet esprit sectaire qui avait fait quelques conquêtes dans un Ordre d'ailleurs très-respectable, il s'est fait révolutionnaire. C'est un être amphibie, un mulet stérile né de l'accouplement du jansénisme et de la philosophie ; mais on sent assez qu'un bon régent de l'ancien régime est un Moïse, un Solon, un Numa sous le nouveau. C'est donc lui qui doit *réinstituer la France. Quod felix faustumque sit !*

vieillards, aux infirmes, aux enfants abandonnés (1). »

« Lorsque le gouvernement manque à ses promesses, ajourne le payement de ses créanciers, ne respecte pas la foi publique, le désordre s'établit dans toutes les branches de l'administration : les fonctionnaires publics sont à peine dédommagés de leurs travaux (2) ; tous les marchés sont ruineux pour l'État ; les dilapidations deviennent générales ; la morale douce, les vertus sociales font place à l'astuce, à la fraude, au brigandage; la soif de l'or corrompt tous les cœurs, les passions cupides échauffent tous les esprits ; l'industrie, le commerce et les arts n'ont plus aucun attrait ; les lois sont violées. A l'aisance générale succèdent les fortunes colossales et honteuses de quelques-uns et la misère de tous (3). »

---

(1) Barrère déclare, deux ans après la Constitution de 1793, qu'il ne reste plus à faire *que tout.* Aujourd'hui voilà un zélé républicain qui nous déclare, trois ans après celle de 1795, que *tout est à faire.* On peut être sûr que ces aveux dureront autant que la République française. En attendant, on peut rire et s'instruire en voyant ces alchimistes fastueux, montrant à l'univers ce creuset mystérieux où ils ont jeté leur fortune entière et qui renferme tout, excepté l'or qu'ils devaient faire. (Voyez *Dec. phil.*, 1798, n° 25, p. 396-97.)

(2) Il faut toujours excepter les cinq rois et leurs sept cent cinquante commis qui s'embarrassent fort peu si les juges vendent la justice dans les départements et si les nombreuses phalanges des employés dans tous les genres se payent eux-mêmes en attendant qu'on les paye.

(3) Bailleul, au Conseil des Cinq-Cents, séance du 8 août 1798. *Ami des lois*, n° 1087.

« Quant à la sûreté personnelle, le premier des biens et le premier but de la société civile, elle est telle qu'on peut l'attendre d'une législation aussi parfaite. »

« Il se commet journellement dans Paris des vols et des assassinats (1). » — « Où sommes-nous, bon Dieu? ce peuple est-il donc devenu un peuple d'Algonkins? Quoi! tous les jours des vols, des assassinats! Nos feuilles semblent converties en annales de crimes, en registres mortuaires où nous inscrivons les victimes de la scélératesse (2). » « Je promène un œil observateur sur toute l'étendue de la France : quel affreux spectacle étonne mes regards! Là des brigands pillent une maison sous les yeux du propriétaire enchaîné!.... Ici des scélérats égorgent un père de famille avec ses enfants. Plus loin, c'est un voyageur assommé dans une forêt!.... Des départements entiers n'offrent plus qu'un vaste champ de bataille où règnent le pillage, le meurtre, l'incendie et le carnage. Il semble que des quatre parties du monde tous les crimes, tous les excès de scélératesse se soient réunis en France. La paix, la sûreté ont fui cette malheureuse contrée; la crainte, l'inquiétude, la méfiance ont saisi tous les cœurs. Jamais la justice ne fut plus vénale; jamais les assassins ne furent plus protégés (3). »

---

(1) Gossuin, au nom du Comité militaire. (*Mon.* du 27 décembre 1791, n° 98, p. 409.)

(2) *Quotidienne* du 3 mai 1796, n° 20, p. 1.

(3) *Courrier universel* du 1er et du 16 mai 1796, n° 32, p. 1, et n° 47, p. 4.

« La renommée est lasse de raconter les meurtres et les assassinats qui se commettent sous vos yeux (1). » — « Le gouvernement, dit-on, a la preuve de 23,009 assassinats commis dans les départements méridionaux (2). »

La capitale d'un pays aussi bien gouverné doit être quelque chose de curieux. Je vais en présenter deux tableaux en pendant : les amateurs peuvent choisir.

Réal, dans le *Courrier français* du 9 novembre 1795, n° 446, p. 139 :

« ..... Les catins, les prostituées font l'agiotage : et le matin elles convertissent en marchandise l'infâme gain qu'elles ont fait la veille, dans leur infâme métier..... Il n'y a plus de morale publique, le plus sordide intérêt, le plus dégoûtant, le plus mercantile intérêt ont chassé de tous les cœurs les idées de morale et de vertu..... Le peuple, victime de cette peste qui le dévore, en devient aussi l'imbécile agent : il agiote..... Le faste, la table, la débauche, la fureur du jeu se sont emparés de tous les individus ; et dans cette frénésie universelle, les liens les plus sacrés sont rompus sans honte ; les liens les plus honteux sont serrés sans pudeur. Le mariage devient une spéculation, le divorce une branche d'agiotage, et les femmes une marchandise..... Les doux noms de

---

(1) Circulaire du ministre de l'intérieur aux autorités centrales et municipales du 19 septembre 1797 dans le journal de l'an VI, n° 44. — Je trouve plaisant de faire déposer ensemble la *Quotidienne* et le Ministre de l'intérieur.

(2) *Narrateur universel*, 2 novembre 1797.

père et d'enfant, de frère et de sœur ne peuvent plus émouvoir ces âmes hébétées par le stupide et féroce intérêt : pour ces brigands il n'est plus de patrie.... D'avides étrangers accourent de toutes les parties du monde pour profiter de notre dépravation ; Paris est devenu une forêt. Tous les voleurs de l'Europe sont réunis pour exercer impunément le plus audacieux brigandage..... Le gouvernement est environné d'hommes sans patrie, sans dieux, sans parents, sans amis, sans mœurs, sans conscience, qui ne font gratuitement que le mal, et qui appartiennent au premier qui les paie, lorsque la famine au dedans et les revers au dehors consternent les amis de la liberté. »

Doudeau, ministre de la police générale, aux juges de paix, officiers de police judiciaire du canton de Paris (1).

« Les excès du libertinage et les excès de la prostitution sont à leur comble, puisque tous les quartiers de Paris en sont le théâtre public. La dissolution des mœurs n'est plus produite seulement par l'habitude du vice auquel de jeunes personnes livrées à elles-mêmes se sont abandonnées, entraînées d'abord par la fougue des sens et le goût désordonné des plaisirs. La dissolution a devancé la jeunesse, et l'infâme cupidité a corrompu l'enfance elle-même..... Le crime s'est associé à la débauche, les prostituées sont devenues les complices

---

(1) Une distraction de copiste a fait perdre la date précise de cette pièce : l'omission est sans conséquence.

des brigands..... On ne perd plus seulement la santé dans ces repaires affreux, on y perd son bien et sa vie.... C'est où nous a conduits l'insouciance coupable et, peut-être pourrais-je dire, préméditée des officiers *de police et des tribunaux*..... Des hommes immoraux prêtent aux prostituées un appui honteux et vivent de la prostitution..... De détestables corruptrices trafiquent de l'honneur et de la pudicité. »

Il y a dans le gouvernement français un principe immoral, une puissance corruptrice et délétère inséparable de cet ordre de choses. Nous avons vu ce principe agir en détail sur tous les rouages de la machine politique; mais il est sans contredit plus effrayant dans son rapport avec les mœurs qui n'ont pas d'ennemi plus terrible. Tous les hommes qui ont observé la Révolution en France et dans les pays étrangers ont distingué ce caractère particulier. Partout elle s'est jetée sur la morale comme sur son ennemi naturel. A peine le génie révolutionnaire planait sur la malheureuse France, et déjà un couple digne de la République future osait annoncer à Paris et donner sur un théâtre ce qu'il appelait le *Spectacle des sauvages*. Otahïti n'avait rien montré de plus extraordinaire aux compagnons de Cook (1); et Bailly, ce malheureux maire qui ne sut jamais que bien écrire et bien mourir, ne fit cesser ce scandale que lorsqu'il eut appelé les yeux d'une infinité

(1) Voyage sur l'*Endeavour* 1769-71, 4e journal.

de spectateurs (1). On a vu, depuis, par une réunion d'excès très-caractéristique, célébrer, à Versailles, *la fête de la débauche.* Une fille nue fut placée dans l'endroit destiné à servir de reposoir au Saint-Sacrement. Un grand nombre de villes célébrèrent une fête semblable (2).

Les symptômes de la corruption se montrent sans doute d'une manière plus effrayante dans la capitale; mais l'anathème pèse sur toute la France, et ne peut finir qu'avec sa cause.

Il est une autre plaie aussi profonde peut-être que celle de l'immoralité proprement dite et qui tient à l'état de choses que je viens de décrire. Cette plaie est celle du *vol.* Ce chapitre est très-curieux. Dans tous les temps et dans tous les pays il y a eu des voleurs et des dilapidateurs ; mais jamais on n'avait vu le vol *organisé* (pour me servir d'une expression à la mode). Il était réservé à la République française de présenter ce phénomène. Elle est fondée sur le vol ; elle n'existe que par le vol ; il faut qu'elle permette le vol. Elle vole tout le monde, et tout le monde la vole. La persuasion qui est dans toutes les consciences, de l'illégitimité du gouvernement, agrandit tous les jours cette plaie. En effet, il est des hommes sans morale qui voleront sous tous les régimes,

---

(1) Un étranger élevait des doutes sur une telle énormité : il a reçu un témoignage écrit qui ne permet plus le doute.

(2) Tableau historique de la *Révolution française*, 1795, in-8°, p. 85.

et il est d'autres hommes purs qui ne voleront jamais; mais les extrêmes ne doivent point être pris en considération. Les spéculations politiques n'ont pour objet que l'*homme commun*: or, dans ces têtes ordinaires qui forment presque toute la nation, jamais on n'effacera le préjugé qu'il n'est point égal de voler un gouvernement légitime ou de voler des usurpateurs. De là vient que des hommes, d'ailleurs très-estimables, en agissent sans façon avec la République, *par manière d'indemnité*. Cette habitude du vol, ce scandale donné et reçu mutuellement tous les jours, et tout le jour, sur toute la surface de la France, ont produit à la fin un état de choses dont on ne se forme aucune idée juste si on ne l'a vu de près. Je ne veux point exagérer: je sais qu'il reste des vertus en France; je sais qu'il en reste beaucoup; j'espère qu'il en restera toujours assez pour *recommencer* la nation; mais je dis que l'esprit du gouvernement tend sans relâche à les diminuer; et comme, dans l'ordre moral ainsi que dans l'ordre physique, toute force constante est nécessairement accélératrice, parce que l'effet s'ajoute sans cesse à lui-même, la France est poussée vers l'excès de la corruption et de l'avilissement avec une rapidité toujours croissante qui ne peut être arrêtée que par l'action rassainissante d'un principe diamétralement contraire à celui de la Révolution. Sur ce point, il serait inutile de ménager les expressions. Il y a une antipathie naturelle et invincible entre la République française et toutes les vertus. Je n'entends point qu'on me croie sur ma parole. Cette vérité a frappé un excellent républicain qui l'a énoncée avec une franchise,

une candeur au-dessus de tout éloge. « *En général* », dit-il, « *quant à cette foule de choses qu'on est tacitement convenu dans la société d'appeler du nom de vertus, rien de tout cela n'est nécessaire à notre République* (1). » — Le drôle a raison.

2° ESPRIT PUBLIC

« Certes il faut le dire, la contre-révolution morale est déjà faite : partout le titre de citoyen est proscrit ; les fêtes de l'ancien culte sont chômées ; le calendrier républicain à peine observé ; on se qualifie de baron, de comte et de marquis dans les salons dorés. Il ne faut plus qu'un coup d'éclat pour faire la contre-révolution physique (2). »

« On ne peut dissimuler que l'esprit public ne soit presque nul. Le peuple ne comprend encore ni la liberté, ni l'égalité, ni la république. Balloté de factions en factions, trop certain qu'il a été trompé par des charlatans et des fripons, il ne croit plus à la vertu des gouvernants ; il ne voit en eux que des égoïstes plus curieux

---

(1) Voy. *Considérations politiques et morales sur la France*, par le citoyen Lefebvre. Paris, 1798, in-8°. (Citées par la *Décade philosophique*, 8 octobre même année, n° 3, p. 150.)

(2) Orateur des assemblées primaires, 3 février 1796, n° 3, pag. 13 et 14.

de leurs places que jaloux de remplir leurs devoirs ; et il n'a pour eux ni attachement, ni respect, ni reconnaissance (1). »

« Pour consolider la liberté il faut des mœurs républicaines, et jamais peut-être elles n'ont été plus corrompues (2). Pour lutter avec avantage contre des factions, il faut un esprit national : et il semble dégradé, entièrement éteint. Portons nos regards autour de nous. Où est-il, cet enthousiasme qui créa la République ? Où sont-elles, ces vertus généreuses qui électrisent les âmes aux premiers accents de la liberté ? Partout aujourd'hui l'intrigue tend ses filets : la corruption circule dans les veines du corps politique. Brillants de gloire au dehors, nous portons au dedans les germes de la destruction. Quoi ! les émigrés trouvent un asile, des protecteurs, des complices ! Ils trompent tous les yeux, échappent à toutes les recherches ! La France arbitre de l'Europe n'a pas assez de puissance pour atteindre quelques traîtres (3) ! »

---

(1) Réflexion d'un nouveau député sur ses devoirs et ses fonctions dans la *Décade philosophique*, 1798, n° 25, p. 393-94). — Ce morceau est d'un sérieux éminemment comique.

(2) C'est-à-dire : *Jamais les inclinations du peuple n'ont paru plus monarchiques.*

(3) Rapport fait par Bonnaire au Conseil des Cinq-Cents, le 16 juillet 1798, sur les fêtes décadaires et républicaines. Remarquez ces dernières lignes : « *Quoi ! les émigrés*, etc. »

« C'est une chose remarquable » très-remarquable « que jamais sur nos grands théâtres le mot *République* ne se prononce ; qu'on évite avec soin dans les pièces nouvelles tout ce qui peut faire soupçonner qu'il y ait eu en France une révolution ; qu'en général, on y traite ou des sujets étrangers ou de petites intrigues d'amour bien insignifiantes. La carrière semble ne s'être point du tout agrandie ; et, à très peu d'exceptions près, les pièces nouvelles qu'on nous donne, et parmi les anciennes, celles qu'on joue de préférence conviendraient aussi bien et mieux au temps de Madame de Pompadour qu'à l'époque où nous sommes. A quoi cela tient-il (1) ? Et pourquoi n'y a-t-il rien de moins avancé vers la République que les théâtres ? Ce ne peut être mauvaise volonté de la part des comédiens auxquels la Révolution a enlevé la tache déshonorante que leur imprimait un sot préjugé ? A quoi donc cela tient-il ? Ce serait le sujet d'une dissertation dont ce n'est point ici la place (2). »

Elles signifient : « Les Français sont encore Français. Il nous est plus aisé de renverser des trônes que de faire de tous ces Français des barbares tels que nous. Ils se moquent de nos lois de sang : la crainte la plus légitime ne peut fermer leurs portes à l'innocence poursuivie par nos complaisants bourreaux, etc. » — Toutes les vérités sont dans les papiers républicains, il suffit de savoir lire.

(1) Celui qui a fait cette question le sait aussi bien que moi.

(2) D'accord ; mais si vous voulez l'écrire en conscience, je la signe sans la lire. (*Décad. phil.*, 1798, n° 27, p. 566.)

« Une observation générale aura frappé tous les yeux (à la dernière exposition des tableaux). Le salon étale peu de sujets nationaux. »

Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles !

« Les Grecs après les batailles de Marathon, de Platée, de Salamine ne consacraient point sans doute leurs pinceaux à des sujets égyptiens (1). »

On ne saurait imaginer rien de plus décisif que les témoignages que je viens de citer. L'esprit public des Français s'y peint d'une manière si claire, si frappante, si incontestable que le génie le plus sophistique ne saurait en affaiblir l'évidence. Il faut surtout les recommander à ces têtes stupides qui croient encore à la durée de la République française. C'est une singulière institution, c'est une étrange liberté que celle qui n'a pu obtenir l'assentiment de la nation, qui n'en reçoit au contraire que des témoignages d'indifférence ou de mépris. S'il y a quelque chose de frappant dans l'histoire, c'est cet amour du gouvernement, cette unité de volontés, cette obéissance énergique, cet enthousiasme brûlant qui signalent les premiers jours de la liberté. Comment des

---

(1) Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, etc., dans les salles du Muséum, le 19 juillet 1798. (*Décad. phil.*, n° 34. p. 418.)

signes tout contraires n'annonceraient-ils pas des événements d'un genre opposé? Nous ne sommes point ici dans le cas de nous mettre en garde contre l'esprit de parti ; je ne cite point des rêves de royalistes, j'appelle en témoignage des hommes dévoués à la République, qui la méprisent dans le fond du cœur autant que nous la méprisons, mais que les circonstances ont attachés à son char ; à qui elle donne chaque année six cent treize quintaux de pur froment pour mentir, pour la vanter, pour tromper, s'il était possible, la France et l'Europe. Eh bien! ces hommes, entraînés par l'*incoërcible* conscience, montent à la tribune ou prennent la plume pour nous dire qu' « *il n'y a point d'esprit public en France; que le peuple ne comprend ni la liberté, ni l'égalité, ni la République* » ; que ce qu'il comprend parfaitement, c'est qu'il a constamment été le jouet de « *charlatans* et de *fripons* », et qu'il n'a pour ses premiers magistrats « ni attachement, ni respect, ni reconnaissance ». Il faut avouer que, dans les premiers jours des véritables républiques, les hommes qui les gouvernaient avaient su créer en leur faveur une opinion un peu différente. C'est mentir effrontément à l'univers que de parler « *de cet enthousiasme qui créa la République* » : jamais le peuple français n'a voulu la République. Il a voulu, sans savoir ce qu'il voulait, un changement quelconque ; il a voulu *une Constitution*, sans savoir ce que c'est qu'une Constitution, s'il avait une Constitution et comment se font les Constitutions. Quant à la République, elle lui est parfaitement étrangère : elle naquit, elle fut proclamée au milieu de tous les crimes, par un

tas de scélérats dégoûtants, l'opprobre éternel de l'espèce humaine (1).

Pourquoi le mot RÉPUBLIQUE *ne se prononce*-t-il jamais sur les théâtres français? Pourquoi évite-t-on avec soin dans les pièces nouvelles tout ce qui peut faire soupçonner qu'il y ait eu en France une Révolution? La réponse se présente d'elle-même: *c'est que les auteurs veulent plaire.* Il est aisé de parler, d'écrire en faveur de la République: il ne s'agit pour cela que d'être assez vil pour écrire contre sa conscience, et la Révolution a suffisamment avili les gens de lettres pour qu'elle ne manque jamais de panégyristes. Mais lorsqu'il faut monter sur le théâtre, et subir les arrêts d'un public éclairé et malin, la conscience de l'auteur se garde bien de choquer la conscience publique: n'écrivant plus que pour réussir, il écrit comme s'il devait être entendu par Madame de Pompadour.

---

(1) Le général Ramel, dans sa relation de la déportation à Cayenne, imprimée à Londres, raconte que lorsqu'on traînait vers le port les malheureuses victimes de ce qu'on appelle en France le 18 Fructidor, le peuple, qui avait bien quelque envie de les assommer, criait autour d'eux: « *Les voilà, ces scélérats qui ont tué le Roi! voilà ces assassins!* » Je sens bien que le peuple qui ne distingue rien, qui n'analyse rien, se trompait fort dans cette occasion; il n'en est pas moins vrai que ces cris déclarent l'esprit public mieux que toutes les dissertations possibles. C'est se moquer du monde que de venir nous parler de *cet enthousiasme qui créa la République.*

Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que tous les gens de lettres aient plié le genou devant l'idole. Plusieurs savants, plusieurs littérateurs ont conservé leur dignité, et ceux-là n'écrivent que ce qu'ils pensent. Ainsi on ne doit pas faire semblant d'être étonné que les théâtre *soient si peu avancés vers la République*. C'est bien en vain qu'elle demandera d'être célébrée sur la scène. Le remords ou le sifflet glaceront toutes les Muses.

La même raison explique pourquoi, dans ces expositions de tableaux où la République singe comme elle peut la monarchie, *on étale peu de sujets nationaux* : les batailles de Platée, de Marathon, de Salamine étaient pour les Grecs de grands et mémorables événements qui excitaient l'enthousiasme universel. Celles de Jemmapes, de Fleurus, d'Arcole, n'intéressent nullement les Français : il n'y a d'événements véritablement *grands*, dans l'ordre de l'honneur et de la gloire, que ceux qui sont produits par de grands hommes. Or, la République française étant essentiellement vile, tous ses agents sont vils, et il n'y a rien de *grand* chez elle, pas même les victoires. On a beau s'écrier : *Eh ! quel temps fut jamais plus fertile en miracles ?* Oui, sans doute : miracles de corruption, miracles d'extravagances, miracles de brigandages. Mais le génie des arts s'occupe peu de célébrer ces *merveilles*, il n'en a pas même la puissance. Il viendra bien, le temps des véritables *miracles*, et peut-être nous y touchons (je ne crains point de consigner ici cette prophétie). Alors, au lieu d'exciter les talents à célébrer ces *grands événements*, il faudra peut-être les arrêter ; il faudra les

avertir d'être un peu moins français pour être un peu plus européens.

Rien n'est plus essentiel, à mon avis, que de mettre dans tout son jour l'esprit public des Français dans les pays étrangers : les adorateurs corrompus d'un système infâme ont fait les plus grands efforts pour jeter du louche sur cette opinion. Mais il ne reste aucun doute sur ce point. Les hommes qui ont seuls le droit de parler en France ne sont point la *nation*. En dépit de la tyrannie, il lui reste assez de moyens de faire connaître son opinion, et son silence même en dit assez. Après tous les témoins que je viens de citer, je vais en produire un qu'on trouvera léger peut-être au premier coup d'œil ; mais si l'on pèse attentivement son témoignage, je m'assure qu'il sera reçu.

C'est une aimable petite folle de Londres qui s'est engouée de la Révolution de France par un de ces travers d'esprit qui sont de véritables maladies ; qui s'est trouvée en France dans les prisons de Robespierre, et que les élégances de cette époque n'ont pu dégoûter de la liberté française. Voici ce qu'elle écrivait l'année dernière aux auteurs de la *Décade philosophique* :

..... « J'ai vu souvent les dames anglaises prendre part à de grands événements en se revêtant d'ornements, symboles de leurs sentiments civiques, tandis que les longs apprêts des toilettes parisiennes n'ont jamais produit pour vos dames un seul ajustement qui ait rapport à la gloire dont s'est couverte leur nation. Dans ces fêtes que le gouvernement a données en l'honneur des victoires des Français, victoires qui éclipsent tou-

tes celles des Romains et des Grecs, a-t-on jamais vu une seule trace de l'orgueil que les femmes devaient ressentir à l'aspect de tant de gloire ? Des guirlandes de lauriers ont-elles jamais couronné leurs fronts ? Des bandeaux ornés de l'immortel nom de Bonaparte ont-ils jamais retenu leurs cheveux ? La seule mode parisienne qui eût quelque rapport aux événements publics a été le turban despotique d'Esseid-Ali, le représentant de ces sultans ineptes et arrogants qui nous refusent une âme et qui nous traitent en esclaves (1). »

Je demande acte de ce témoignage au grand jury d'Europe. Les femmes, ces excellents juges de l'honneur ; ces femmes idolâtres de la valeur, pour qui le comble de la gloire est peut-être de savoir résister à la gloire ; ces Françaises, plus femmes que toutes les femmes de l'univers, les voilà froides et insensibles devant tous les trophées de la République ! Et remarquez que tout ce qui est distingué dans ce sexe, ou par un grand nom ou par des principes sévères, est nécessairement exclu, par les circonstances, *de ces fêtes que le gouvernement donne en l'honneur des victoires des Français.* Toutes les femmes respectables de Paris, étrangères au luxe et aux amusements du jour, attendent, dans la solitude, des jours plus heureux. On pourrait croire que les autres ne sont pas extrêmement

(1) Lettre de Miss Hélène-Marie Williams aux auteurs de la *Décade philosophique*, 1798, nº 23, p. 306. (Variétés.)

difficiles sur la gloire. On se tromperait cependant. Ces têtes, certainement très-légères, ne tournent point au bruit des victoires républicaines ; et, s'il faut choisir pour une mode entre *Esseid-Ali*, et le héros *italique*, le choix est fait : elles se décideront pour l'Ottoman. Un général qui ne sait donner son nom à une mode en France sera tout ce qu'on voudra, mais il ne sera jamais un grand homme. Il est assez comique d'entendre reprocher aux dames françaises de ne pas savoir célébrer *les grands événements*. Si elles peuvent mériter un reproche, c'est de se laisser emporter par leur enthousiasme, et de lui donner quelquefois des formes ridicules . . . .
. . . .

Eh ! comment les femmes, comment le peuple en général prendrait-il part aux réjouissances civiques, puisqu'il reçoit l'exemple du mépris de ceux mêmes qui devraient lui donner un exemple contraire ? « Dans les cérémonies publiques, les savants, les artistes, les magistrats..... marchent en troupeaux (1) et en redingote, le parapluie sous le bras (2). » C'est que pour exprimer le respect il faut le ressentir. Les républicains se plaignent qu'il n'y a point de nom pour ces *augustes* cérémonies que tout le monde méprise. « Je voudrais, » dit l'un d'eux, « qu'on les *appelât pompes*, du mot grec

(1) En latin, *pecus*.
(2) *Décade philosophique*, 1798, n° 34, p. 302.

pompé (1) : » « cortége ne vaut rien, procession est ridicule (2). » Point du tout : les processions sont fort belles, et jamais vous ne ferez rien qui les vaille. M. de la Harpe a célébré, il y a dix ans, la procession du Corps de Dieu (3) : alors cependant il extravaguait sur le point le plus important, comme il l'a avoué depuis avec la candeur de la probité ; mais le sentiment du beau, qu'il possède à un degré éminent, était plus fort que ses préjugés. Qu'on se rappelle, en effet, cette pompe à la fois religieuse et civile, ces ornements si diversifiés et si majestueux, ces nuages d'encens, ces tapisseries, ces guirlandes, le fin lin des lévites, et la pourpre des sénateurs, et les chants solennels des pon-

---

(1) Toujours du grec, comme on voit ! Mais pour cette fois, je ne vois pas la possibilité d'adopter le nouveau mot. Veut-on qu'un arrêté du Directoire abolisse l'ancienne acception du mot *pompe* qui existe dans notre langue, qu'il *déporte* celui de *procession*, pour mettre en son lieu et place celui de *pompe* civiquement restreint, comme le veut la *Décade ?* Si les autorités constituées avaient ce pouvoir, elles nous amèneraient bientôt une telle *procession* de mots nouveaux et une telle *pompe* d'élocution, qu'en deux ou trois ans, au plus, la langue de Phèdre et de Télémaque serait une langue morte.

(2) *Décade philosophique*, 1798, nº 32, p. 277.

(3) Dans un numéro du *Mercure de France*, 1789 ou 1790, à propos d'un livre impertinent sur les processions, fait par je ne sais quel apostat.

tifes interrompus par le tonnerre des guerriers, et ces drapeaux altiers prosternés devant l'objet le plus sacré de notre culte : on ne sera plus étonné, en y réfléchissant, que ces belles cérémonies toujours répétées fussent toujours nouvelles, et que le peuple ne s'en rassasiât jamais. Il fallait *une force armée* pour écarter la foule ; aujourd'hui, il en faut une pour la pousser aux fêtes républicaines. Si le gouvernement veut, dans ses *pompes*, de la joie et des cris de *Vive la République!* il faut qu'il paie des *crieurs*, comme on payait jadis des *pleureurs* aux funérailles : autrement il n'entendra que la voix de l'enfance qui ne sait ce qu'elle fait. Un Commissaire de province s'en est plaint hautement dans les papiers publics. « Les enfants, dit-il, qui ne *connaissent pas la valeur de ces mots sacrés*, *crient* VIVE LA RÉPUBLIQUE ! *Les voir crier* tous seuls, *c'est manquer aux convenances et fournir un sujet de critique aux ennemis de la liberté* (1). » Ce mépris profond de la République et des institutions, qui se montre dans les réunions brillantes de la capitale, se répète dans les hameaux. Si le gouvernement s'avise de faire afficher au village sa FÊTE DES ÉPOUX, un plaisant rustique vient effacer la première lettre du mot *époux*. S'il an-

---

(1) Voyez cette lettre dans le *Publiciste*, novembre 1798, n°..... — Il est vrai que le Municipe ajoute tout de suite, pour se dépiquer : « Cela vaut cependant bien un *ora pro* « *nobis*. » Bravo !

nonce sa *fête de l'Agriculture* où des bœufs doivent paraître en grande cérémonie, on l'appelle sur-le-champ la *fête des bêtes* (1). Il ne rencontre de toute part que l'indifférence, le mépris ou la haine. Ses amis même n'ont plus de voix dans ces occasions. Elle est étouffée par la honte, qui est une seconde conscience... S'il veut entendre ces acclamations qui retentissaient jadis autour des monarques, il faut qu'il donne des confitures aux enfants ou de l'argent aux portefaix.

---

(1) C'est encore un républicain qui se plaint de cette indécence. « La *fête de l'agriculture* », dit-il, « qu'on pourrait « appeler la fête de la *sensibilité* et de la *reconnaissance*, « on a osé l'appeler la *fête des bêtes ;* et tel est le déplorable « effet de l'aveuglement qu'aucun de nos cultivateurs n'a « voulu prêter une paire de bœufs pour cette cérémonie. » Voir le *Conservateur* du 6 juillet 1798, n° 311. — Il faut être bien sot pour imaginer qu'un laboureur envoie volontairement ses bœufs à une fête métaphysique.

II

BIENFAITS PARTICULIERS

1° HOSPICES DE CHARITÉ

Lorsque, sous l'ancien régime, la charité, croyant ses bras immenses comme sa volonté, ne pouvait embrasser tous les malheureux qu'elle appelait ; lorsqu'elle était forcée de placer deux malades (il est inutile de dire du même sexe) dans un lit passablement bon, mille voix tonnaient contre cet abus ; elle-même se frappait la poitrine et se croyait coupable parce qu'elle était impuissante. Maintenant « le Comité de Bienfaisance élève la voix pour plus de 3,000 pauvres qu'il ne sait plus comment secourir. Ici, l'un couche sur le plancher enveloppé de paille. Là, un autre n'a que des lambeaux pour se couvrir. Ailleurs, la mère couche avec son fils ; le frère avec sa sœur, quoique dans l'âge de puberté. D'autres enfin, vieux, infirmes ou estropiés, manquent du plus strict nécessaire..... Les secours accordés par le gouvernement ne suffisent qu'à 500, et nous en avons plus de 3,000 (1). »

---

(1) Discours d'un Comité de bienfaisance, dans la séance de la Convention Nationale du 20 novembre 1794. (*Mon.*, n° 62, p. 264.)

« Sur 3,000 individus luttant contre le besoin, plus de 800 n'ont qu'un peu de paille pour reposer leur tête (1). »

« Il n'y a nulle économie et nul ordre dans la régie de la maison des Invalides. On a expulsé de la maison les officiers de santé les plus recommandables par leur probité et leurs talents. On a reçu dans la maison des empiriques qui, par leurs préparations perfides, empêchaient les bons effets des remèdes ordonnés par les anciens officiers de santé. *Enfin l'immoralité s'y est portée à des excès que le rapporteur du Comité croit devoir passer sous silence par respect pour la Convention Nationale* (2). »

« Les hôpitaux de la République, particulièrement ceux de Paris, affligent l'œil par le tableau d'une mortalité effrayante. Ces hospices, ou plutôt ces *lazarets* excitent depuis longtemps la sollicitude du Comité des secours publics (3). »

---

(1) Autre discours du même Comité dans la séance du 4 décembre suivant. (*Ibid.*, n° 73, p. 309.)

(2) Paganel au nom du Comité des Secours. (*Mon.*, 1795, n° 45, p. 198.)

O Louis XIV ! quand tu rassemblais dans cette retraite auguste ce qu'il y a de plus sacré dans l'univers : la piété, la vaillance et le malheur, qui eût dit que, sous le second de tes successeurs, une poignée de rebelles sortis de la lie d'un peuple en ébullition, y logeraient tous les vices en moins de quatre ans ?

(3) Bô, au nom de ce Comité, 16 janvier 1795. (*Mon.*, n° 119, p. 494.)

« Partout les hôpitaux sont dans le plus affreux état de dénuement et de détresse. Les pauvres enfants trouvés n'ont plus d'asile, ou y meurent, faute d'aliments et de soins (1). »

« Sur 800 enfants trouvés, 755 sont morts dans une année (2). »

« Sur 3,122 enfants portés à l'hospice des Enfants trouvés pendant l'an IV, il n'en a survécu que 215 au bout de l'année. L'horrible faim dévore chaque jour la moitié des innocentes victimes qu'y dépose le crime audacieux ou la vertu malheureuse (3). »

« La dépense de ces établissements (de charité) est, par année, d'environ six millions, et leurs revenus existants forment à peine un million. Pour y suppléer, on leur a accordé neuf millions sur les dépenses ordinaires de l'an V et VI ; mais ils n'en ont reçu que trois. Les hospices ont toujours absorbé près de la moitié des fonds décadaires accordés au ministre de l'intérieur ;

---

(1) *Décade philosophique*, 1798, n° 25, p. 397.

(2) Dumolard, séance du 17 novembre 1796.

(3) Génissieux, au Conseil des Cinq-Cents, cité par M. d'Ivernois. (Voir le *Mercure brit.*, 1799, n° 14, p. 361.)

Dumolard et Génissieux parlent de la même année ; mais le premier, n'ayant eu qu'une liste partielle, a rencontré par hasard une mortalité un peu plus forte. Cependant la proportion est la même, à peu de chose près, puisque la différence n'est que de 40 sur 3,122 : ainsi, les deux témoignages s'appuyent mutuellement.

mais la portion pour laquelle ils y participent est éloignée d'atteindre leurs besoins ; ceux du trésor public n'ont pas permis de distraire en leur faveur une masse de fonds plus considérable.

« A l'égard des hospices des autres communes de la République, leur situation est la même que celle des hospices de Paris. *Trop d'intérêts individuels environnent les autorités chargées de leur administration* (1). Tout démontre la nécessité d'une nouvelle organisation des hospices civils. Les employés de l'hospice de Paris coûtent seuls 900,000 francs (2). » — « Le régime des prisons doit être réformé (3). » — « Ce sont des tombeaux où l'on meurt mille fois (4). »

Terminons par un aveu remarquable qui prouvera au moins qu'on n'a pas toujours extravagué dans les conseils.

« Rien ne remplacera jamais les établissements par-
« ticuliers que la *bienfaisance*, sous le titre de *charité*,
« avait élevés dans toutes les communes (5). »

---

(1) Toujours une langue étrangère toujours, des hiéroglyphes au lieu de l'alphabet? Pourquoi ne pas dire en français que, dans l'administration des hôpitaux comme dans celle de la République, *il y a trop de voleurs ?*

(2) Message du Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents, du 25 février 1798, dans le *Rédacteur* du 6 mars, n° 811.

(3) *Décade philosophique*, 1798, n° 25, p. 396.

(4) Dumont, séance du 1er février 1797.

(5) Saint-Martin, séance du 3 mai 1796. (*Journal de Paris* du 1er juin, n° 250.)

Celui qui a fait cette observation énonce une grande vérité et en dit la raison. La *bienfaisance*, qui est humaine, l'a prouvé par son impuissance ; mais la *charité*, qui est la bienfaisance divinisée, tient de la toute-puissance de son Auteur.

Dans une des plus grandes capitales de la France, à Lyon, deux hôpitaux immenses, l'Hôtel-Dieu et la Charité, étaient régis par 18 recteurs et un trésorier pris dans les familles de commerce les plus considérables, qui passaient deux ans et souvent quatre dans cette pénible administration. Chaque recteur était obligé de déposer, en entrant, une somme de 10,000 francs dans la caisse ; le trésorier en déposait 100,000. Le don des intérêts pendant toute la durée de leur administration était le traitement accordé à ces véritables *citoyens* : ainsi, chaque hôpital, au lieu d'être *environné par les intérêts individuels*, jouissait constamment d'une somme de 280,000 fr. dont il ne payait aucun intérêt. Ces deux maisons étaient servies par des *Frères* et des *Sœurs de la Charité* parmi lesquels on trouvait des notables et des propriétaires : ils recevaient en commençant quelque encouragement pécuniaire ; mais lorsqu'ils avaient acquis une certaine confiance et qu'ils étaient devenus ce qu'on appelait *Frères* ou *Sœurs Croisés* (parce qu'ils portaient une croix d'argent sur la poitrine), alors, comme il fallait bien une distinction, et qu'on leur confiait des parties d'administration plus importantes, souvent même à la campagne, ils N'ÉTAIENT PLUS PAYÉS... O puissance secrète et admirable d'un gouvernement légitime ! O vertu créatrice

et conservatrice du principe religieux, âme visible de toutes les institutions, de tous les établissements utiles et durables ! O vous qui osez vous appeler *législateurs*, osez aussi vous placer à côté de ce principe, et vous verrez ce que vous êtes ; imitez ses moyens, *émulez* sa puissance. Ordonnez, je ne dis pas dans toute la France, mais dans une seule ville, qu'on ne sera pas éligible dans les administrations départementales et même, si vous voulez, au Corps législatif et au Directoire, avant d'avoir été administrateur de l'*Hospice de bienfaisance*, comme on ne pouvait, à Lyon, parvenir à l'échevinage avant d'avoir été recteur des grands hôpitaux (c'est un principe humain, il faut bien vous le laisser) : à ce prix appelez les capitaux des hommes qui ont un état et une fortune ; faites aussi des *Frères* et *des Sœurs de la Bienfaisance*. Lorsqu'ils se distingueront, ne les payez plus ; placez sur leur poitrine une médaille républicaine, donnez-leur une place distinguée aux fêtes décadaires ; et si vous réussissez, j'irai, couvert de honte, m'incliner devant vous et brûler ce livre à vos pieds.

2° FORÊTS

« De toutes les parties de la justice distributive, la plus imparfaite, — nous pouvons dire la plus malheureuse, — c'est la juridiction forestière. Les délits y sont multipliés sans fin : les domaines nationaux et particuliers sont restés en proie au brigandage. Il faudra plu-

sieurs générations pour rendre la vie aux forêts. Nous rappellerons, *s'il en est encore temps*, sur les restes de cette belle propriété toute l'attention de la Convention Nationale (1). »

« Il se commet les plus grandes dilapidations dans l'administration forestière (2). » — « Dans tous les départements où les armées ont séjourné, les arbres qui bordaient les chemins ont été coupés ; *je demande qu'ils soient renouvelés* (3). »

« Il faut attribuer les abus de ce genre au découragement absolu des agents et gardes forestiers, faute d'appuis et de gages suffisants, à l'immoralité et au brigandage excités par les besoins et la cherté des combustibles, enfin au retard toujours prolongé d'un règlement réprimant et d'un Code forestier (4). » — « Nous n'avons point de Code forestier (5). »

« La destruction des bois devient effrayante et doit exciter le zèle de toutes les administrations (6). » —

---

(1) Cambacérès au nom du Comité de législation : séance du 28 septembre 1794. (*Monit.*, n° 10, p. 52.)

(2) Beffroi, 5 décembre 1794. (*Monit.*, n° 74, p. 317.)

(3) Duquesnoy, *ibid.* — Il oublie d'ajouter : *dans la huitaine.*

(4) Rapport au Conseil des Cinq-Cents, du 31 octobre 1796 (dans le *Journal de Paris* du 6 novembre 1796, n° 46.)

(5) Talot, séance du 19 septembre 1797.

(6) Circulaire du Ministre de l'intérieur à toutes les administrations centrales 1797.

« Le mal s'augmente de jour en jour (1). » — « Les forêts nationales semblent être devenues la proie des dévastateurs (2). »

« Il était de règle, sous l'ancien régime, dans tous les bureaux de la ferme générale et dans beaucoup d'autres, de n'y faire du feu que depuis le 1er novembre, quelque froid qu'il pût faire avant cette époque : *cela a duré jusqu'en* 1792 (3)..... Dès lors il n'y a plus eu de règle sur ce point ; la *consommation* de bois dans les bureaux de la République passe toute imagination. Il y a jusqu'à douze cents feux dans ceux de Paris (4). »

« En 1793 et 1794, plus de cinq millions de pieds cubes de bois furent coupés dans les forêts nationales pour le service de la marine. S'ils eussent été employés par des mains habiles, ils auraient pu suffire pour rétablir notre marine sur le pied le plus respectable ; *mais tout a été dilapidé*. Dans ce moment, on vend, dans le département de la Nièvre, 12,000 pieds cubes de bois destinés pour la marine, et qui sont maintenant hors d'état de pouvoir servir à cet usage (5). »

---

(1) Nouvelle circulaire du 2 avril 1798. (*Rédacteur*, 1798, n° 850.)

(2) Message du Directoire au Conseil des Cinq-Cents. (*Rédacteur*, 30 juin 1798, n° 932.)

(3) Toujours le tombeau de l'ordre dans le berceau de la République.

(4) *Décade philosophique*, novembre 1798, n° 6, p. 328 à 330.

(5) Boulay-Paty, séance du 10 février 1799 (dans le *Publiciste* du 11.)

« Le défaut de bois peut faire un jour de la France un désert (1). » — « Un homme qui a de grandes connaissances sur l'aménagement des bois gémit avec tous les bons Français sur le sort de nos forêts dont la dévastation doit bientôt priver nos foyers de combustible, nos vaisseaux et nos maisons de réparations et de reconstructions. (2) »

« *Rien de mieux, pour les forêts, que l'ordonnance de* 1669 (3). »

3° MILITAIRE

« Dans l'ordre militaire, tout est à recréer (4). » — « Le pillage général des magasins est porté au point qu'il n'y a plus d'autre moyen d'y mettre ordre que d'en rendre personnellement responsables les conseils d'administration (5). » — « Croiriez-vous qu'avant

---

(1) Réflexions d'un nouveau député sur ses devoirs et ses fonctions. (*Décade*, 1798, n° 25, p. 397.)

(2) *Ibid.*, p. 388.

(3) Villiers, séance du Conseil des Cinq-Cents du 15 janvier 1797. — Là se terminent à l'ordinaire tous les essais républicains.

(4) Gossuin, au nom du Comité militaire, 1794. (*Monit.*, n° 17, p. 83.)

(5) Lettre du Ministre des guerres aux Conseils d'administration des troupes de la République, du 28 avril 1798. (*Nouvelles politiques*, 18 mai 1798, n° 178, p. 2.)

l'appel fait aux conscrits et aux réquisitionnaires, et sans compter l'armée d'Égypte, la solde a été payée par la République sur le pied de 437 mille hommes effectifs (1), et qu'on a porté en compte l'achat de 40 mille chevaux pour la remonte d'une cavalerie de 68,000 hommes (2)? »

« Dans la gendarmerie, le mal est à son comble, il ne suffit pas de réformer, il faut dissoudre et créer de nouveau (3). »

« Sur mer, la police qui fait triompher la discipline nous manque entièrement. Nous n'avons point de Code maritime (4). » — « Notre marine commerçante est dans une pénurie, dans un appauvrissement total (5). » « Rappelons la célèbre ordonnance de 1682 sur la marine; celles de 1704, de 1715, de 1778 (6). »

C'est-à-dire : VIVE LE ROI !

---

(1) Il serait à souhaiter qu'on nous eût révélé ici le pied réel ; mais peut-être que Berlier ne le connaît pas mieux que nous. D'ailleurs, il ne faut pas tout dire.

(2) Berlier, séance du 15 mai 1799. (Dans la *Gazette de Leyde*, Supplément au nº 43.)

(3) Richard, séance du 12 janvier 1797. — C'est cette *gendarmerie nationale* que l'opinion a mise tout de suite au rang des sbires, et que les régénérateurs ont substituée à cette fameuse *maréchaussée* que toute l'Europe enviait à la France.

(4) Jean Debry, séance du 12 avril 1798. (*Rédacteur*, nº 849.)

(5) Marec, séance du 12 janvier 1795. (Nº 105, p. 433.)

(6) Tallien, séance du 13 avril 1798. (*Rédacteur*, nº 850.)

4° GRANDES ROUTES

« La plupart des routes sont dans un tel état de dégradation qu'il est indispensable et urgent de les refaire en entier. C'est l'affaire de quelques années (1). (*Décade philosophique*, novembre 1798, n° 4, page 247.)

« Depuis la Révolution, jusqu'à la loi du 23 décembre 1797 qui a établi le droit de passe, les routes *étaient* délabrées, les relations commerciales *couraient* risque d'être interrompues, l'agriculture *voyait* ses canaux de communication presque fermés, le service militaire *était* entravé, les voyageurs se *plaignaient*, etc. (2). »

« La taxe n'est encore établie qu'à Paris depuis plus d'un mois, et l'administration a commencé par une insigne infidélité : elle n'a point encore de registre (3). »

---

(1) Combien donc, citoyen ? — avec votre permission !... — La plupart des routes de la France à refaire, en entier! C'est quelque chose au moins... Sauf meilleur avis, appelez le GRAND-VOYER.

(2) Dubois des Vosges, séance du 16 avril 1798. (*Rédacteur*, n° 853.) — Il faut remarquer que tous ces verbes en *aient* ne sont séparés du présent que par un intervalle de 4 mois. *Risum teneatis !*

(3). Dubois des Vosges, *ibid.*

Joli coupe-gorge ! Heureux début ! Toutes les institutions républicaines sont flétries dans leur origine : toutes commencent par un vol ou par une bévue.

5° JUSTICE.

« Jamais la justice ne fut plus vénale ; jamais les assassins ne furent plus protégés (1). »

« La chicane du barreau est vendue plus que jamais à la mauvaise foi (2). » — « Le faux est le crime habituel des sergents et huissiers de Paris ; il n'en est aucun, peut-être, qui ne s'en rende coupable cinq ou six fois par jour (3). »

« Le retard des traitements dus aux tribunaux menace la République d'une catastrophe effrayante, celle de l'abandon des fonctions judiciaires. Les hommes que le peuple a élus à ces fonctions respectables se trouvent dans un dénuement absolu. Je demande qu'ENFIN, après avoir reconnu l'insuffisance des sous addi-

---

(1) *Courrier universel*, du 16 mai 1796, n° 47, p. 4.

(2) *Clef du cabinet*, 27 mai 1798, n° 493, p. 4342.

(3) C'est très-peu, à mon avis. Puisque le *juste* pèche sept fois par jour, un *sergent* de la République qui aurait quatorze distractions dans les 24 heures, ne m'étonnerait point du tout. Voyez le *Conservateur* du 3 juillet 1798, n° 310.

tionnels pour effectuer leur payement, on y affecte une partie des revenus certains (1). »

. . . . Quis ineptæ
Tam patiens turbæ, tam ferreus ut teneat se !

Ces misérables, qui promettaient aux Français, en 1790, une justice gratuite, nous révèlent, en 1799, que les juges sont sur le point de cesser leurs fonctions faute de payement !... Un député leur demande qu'*enfin* on songe à les payer : il nous apprend qu'à leur salaire avait été consacré l'impôt insuffisant des sous additionnels ; et nous avons vu, en 1796, un autre membre de cet hôpital de fous proposer sérieusement de rejeter tous les frais de l'instruction publique sur ces mêmes *sous additionnels* (2) ! En vérité, voilà un impôt bien grevant et bien grevé.

Et quand la République aurait des fonds pour payer ses juges, il lui manquerait encore quelque petite chose, car elle n'a point encore de système judiciaire. Voyez, comme pièce curieuse, *le projet d'organisation judiciaire civile* présenté au Conseil des Cinq-Cents, par le citoyen Oudon (Paris, 1797). On s'étonnera peut-être qu'une nation constituée n'ait point de système judiciaire ; mais il faut distinguer dans la République française l'*établissement* de l'*organisation*.

(1) Langeac, motion d'ordre signée de quatre membres et déposée sur le bureau, dans la séance du 31 décembre 1798. (*Clef du cabinet*, n° 712, p. 6099.)

(2) Voyez plus bas, p. 456.

L'*établissement* est l'œuvre de la *Constitution*, et l'*organisation* est celui des *Constituants*. La Constitution établit ce qui doit être, en vertu d'une théorie spéculative antérieure à toute expérience. Ensuite, lorsque les circonstances contrarient le grand œuvre ou l'annulent, les *Constituants* arrivent avec leurs lois *organiques*. Ils ne refont pas la Constitution (ce serait un crime abominable) ; ils l'*organisent*, ce qui est très-innocent. C'est là le grand secret, l'*arcanum imperii;* mais il n'est pas nouveau : c'est une invention des premiers grands hommes de la Révolution. Tout le monde sait par exemple que la Constitution de 1793 était parfaite et impérissable, comme les deux autres ; que « *les Français n'avaient combattu avec tant de vigueur que pour jouir plus sûrement de cette Constitution qu'ils avaient acceptée le* 10 *août* 1793 (1). » Néanmoins Audouin n'en venait pas moins, l'année suivante, dire à la Convention Nationale : « *Je demande que la Convention Nationale invite chacun de ses membres à s'occuper des lois organiques de la Constitution*, *que le peuple français embrassera avec transport* (2) » ; et Barrère ajoutait : « *Je viens aussi vous parler de la préparation des lois organiques de la Constitution.... Il ne reste plus, aux méditations de la Convention Nationale*, QUE *les moyens d'organiser les parties de la Constitution qui concernent*

(1) Barrère, séance du 14 novembre 1794. (*Monit.*, n° 55, p. 240.)

(2) *Ibid.*, même séance.

les agents du gouvernement, les élections, les administrations, la division du territoire, et les formes des jugements (1). »

Voilà ce qui restait à faire en France, lorsque tout était fait : rien n'a changé, excepté les hommes qui ne sont rien. L'*organisation* est en permanence dans la République. Ils *organisent* l'armée, ils *organisent* le théâtre du Vaudeville, ils *organisent* l'Institut national, ils *organisent* les Marionnettes, ils *organisent* la Constitution, et, si Dieu n'y met ordre, ils finiront par *organiser* les lois organiques. *Tout se fait, et rien n'est fait* : c'est la devise de la République (2).

Ces folies nous conduisent à une réflexion importante. On peut prouver, ce me semble, qu'il est absolument impossible de payer les juges, du moins tous les juges en France. On ne saurait donc imaginer rien de

(1) Barrère, séance du 14 novembre 1794 (*Monit.*, n° 55 p. 240.)

(2) Dans la séance du 7 juin de cette année 1799, le député Baudet étant venu braire avec les autres contre les Ministres, parce que c'était l'ordre du jour et qu'il n'y avait nul danger à le faire, finit par dire : *Je demande une loi organique de l'art.* 136 *de la Constitution.* Le Conseil, loin d'être scandalisé de cette demande, ordonna l'impression et le renvoi à une commission. En poussant à bout cette théorie, on pourrait un jour, au lieu de s'amuser à ces petites *organisations* par articles, demander le rétablissement de la monarchie, *par une loi organique de toute la Constitution.*

mieux que de revenir à l'ordre de choses où les juges payaient l'État au lieu d'en être payés (1).

6° FINANCES.

Je pense qu'il serait inutile de revenir sur ces *beaux* temps où « l'on avait organisé un gouvernement qui en simple surveillance coûtait 591 millions (2) » ; — où « la France, ayant six milliards et 400 millions d'assignats en circulation, dépensait 300 millions par mois (3) » ; — où « l'on dépensait 800,000 fr. pour une réparation inutile à la salle de la Convention Nationale (4) » ; — où, « sur la seule agence de l'imprimerie des lois, la Convention Nationale pouvait économi-

(1) Une charge de conseiller coûtait 50 ou 60,000 francs en province, et n'en rendait pas 8 ou 900. Les charges de présidents à mortier, incomparablement plus chères, ne rendaient pas davantage à proportion : il est donc bien évident que les titulaires donnaient à l'État, si mieux l'on n'aime dire qu'ils lui prêtaient à 1 ou 2 p. °/₀ d'intérêt, ce qui revient parfaitement au même.

(2) Cambon, séance du 3 novembre 1794. (*Monit.*, n° 46, p. 201.)

(3) *Ibid.*, p. 202.

(4) *Ibid.*

ser 50 millions (1) » ; — où « les douanes étaient tombées au-dessous des frais de perception (2) », etc., etc., etc. Il faut venir à des temps *plus heureux*.

« Il nous faut 81 millions pour combler le reste du déficit de cette année (1798).... La solde seule des troupes s'élève à 300 millions par décade..... Et savez-vous combien on a reçu le 22 septembre ? Pas 200 millions, puisqu'il faut le dire, vos dépenses sont cependant de 616 millions (3). »

« On parle lestement de 616 millions d'impôts, et *l'on dit : La France, en* 1789, *en supportait bien* 580, *et elle est agrandie d'un tiers en population et d'un quart en territoire ;* mais on ne pense pas qu'il y a moitié moins de numéraire métallique en France qu'en 1789 ; qu'il ne s'y émet presque plus de papier de banque, le commerce étant ruiné ; qu'il existe à peine un milliard en circulation ; et sur ce milliard, le trésor national aspire 616 millions (4) ! » — « Comment pourra-t-on élever la recette des contributions à cette somme ?... La commission des finances déclare un *déficit* de 60 millions sur les contributions présumées de 1798 ; elle déclare que

(1) Clauzel, séance du 15 décembre 1794. (*Monit.*, n° 87, p. 366.)

(2) Villers, séance du 4 septembre 1794. (*Monit.*. n° 348, p. 1429.)

(3) Villers, au nom du Comité des finances, séance du 1er juin 1798. (*Nouvelles politiques*, n° 192, p. 3.)

(4) *Décade philosophique*, 1798, n° 26, p. 507.

les deux tiers des contributions réelles de cette même année sont arriérés, tandis que les dépenses sont faites ! — Et l'on propose de décréter 600 millions de dépenses pour l'année 1799 (1) ! »

« Les impôts ne sont pas établis ; les finances ne sont pas consolidées (2). » — « La partie des impositions est toute à refaire ; le pauvre paie proportionnellement plus que le riche (3). »

« Quand viendra donc le temps où l'on suivra un système régulier et raisonnable de contribution ? Nous en sommes à peine aux éléments sur cette matière (4). »

« Il n'y a rien de si vicieux que la manière dont se fait le service des douanes. Les intérêts de la République sont livrés aux spéculations des hommes qui ont le plus les moyens de la corruption (5). »

« Le régime hypothécaire sert à alimenter le conservateur général et ses agents, et les agents de ses agents, dans tous les départements, et partout nommés par lui (6). »

« Jusqu'ici nous n'avons eu ni comptes ni états de recette et de dépense, ni états quelconques pour asseoir

---

(1) *Décade philosophique*, 1798, nº 32, p. 319.

(2) Talot, séance du 19 septembre 1797.

(3) *Clef du Cabinet*, 16 mai 1798, nº 482, p. 4252.

(4) *Décade philosophique*, 1er octobre 1797, nº 1, p. 61.

(5) Mulley, séance du 31 mai 1798. (*Nouvelles politiques* du 1er juin, nº 162, p. 4.)

(6) Legot, séance du 14 février 1799. (Dans le *Publiciste* du 15.)

notre opinion sur la bonne ou mauvaise gestion des ministres. *Le temps est arrivé où vous allez leur faire rendre des comptes* (1). » — « Depuis trois ans, il y a eu trois ministres de la marine : ils vous ont tous demandé des sommes énormes, et aucun ne vous a rendu des comptes. Plusieurs ministres ont été nommés ambassadeurs, généraux, etc. : aucun n'a obéi à la Constitution (2). » — « Les fonds accordés jusqu'ici ont été dilapidés ; ils ont servi à payer extrêmement cher des objets que d'autres Compagnies offraient à meilleur marché, ou même des choses qui n'ont jamais été livrées à la République (3). »

Si je voulais parler des finances avec toute l'étendue

---

(1) Les hommes qui lisent les papiers français avec attention auront remarqué sans doute cette formule : *Il est temps*, ou : *Le temps est arrivé*. Mille discours peut-être commencent par cette phrase, c'est une de leurs tournures. *Il est temps de dire la vérité ; il est temps de porter la lumière dans ce dédale ; il est temps de faire justice*, etc. Quelques-uns même ont dit : *Il est plus que temps*, ce qui est plus que beau. Dès qu'un parti de ce tripot se sent un peu en force, il grimpe vite à la tribune pour s'écrier avec une large bouche : *Il est temps*. En vérité, il serait plus que temps, sous le bon plaisir de la Providence, de voir arriver le temps où l'on pourra dire : « *Il est bien temps* que vous soyez punis. »

(2) Briot et Quirot, séance du 26 mai 1799. (Dans le *Journal politique de l'Europe*, n° 153.)

(3) Dubois-Dubay, séance du 25 mai 1799. (*Journal politique de l'Europe*, n° 152.)

que mérite l'importance de l'objet, ce chapitre cesserait d'être en proportion avec les autres : je me bornerai donc à une seule observation.

Outre les causes générales qui entretiennent le désordre dans le département des finances de la République, comme dans tous les autres, il en existe une particulière qui mérite d'être remarquée. Sous la monarchie, les finances, ainsi que tout l'État, étaient régies par le bon sens antique. Il est vrai que, depuis 50 ou 60 ans, les théoristes novateurs avaient commencé à contredire les saintes lois de l'expérience, mais ils n'étaient pas maîtres : l'instinct du gouvernement résistait ; et ce ne fut pas le symptôme le moins funeste de sa destruction prochaine que de le voir, sur la fin de sa *vie*, appeler à lui ces charlatans, et leur céder même quelquefois le gouvernail. Depuis la Révolution, ce n'est plus furtivement, ce n'est plus par intervalle, qu'ils ont influé sur l'administration financière de la France : ils ont régné hautement, ils ont régné sans contradiction : en sorte que si les Français ne savent rien en finances, « *s'ils n'ont eu jusqu'ici sur l'économie politique que des idées fausses, vagues et nullement arrêtées* (1), » ils en doivent remercier le philosophisme du XVIIIe siècle qui a perverti de front la morale et la politique.

---

(1) Extrait d'un morceau sur les finances, imprimé dans le *Publiciste* du 11 octobre 1798, p. 4. Cette pièce, pleine d'esprit et de bon esprit, est de M. Guiraudet.

7° POSTES.

« La poste aux lettres était autrefois une machine admirablement montée : il faut la remonter sur l'ancien pied, il faut y rappeler les hommes instruits qu'on en a chassés, et balayer tous les fripons, tous les ignorants qui ont pris leurs places : une colonie d'intrigants qui s'y sont introduits sans rien savoir, *pas même lire* (1). » — « Il y règne des abus effroyables (2). »

« La poste aux lettres rendait douze millions ; aujourd'hui on double les ports pour couvrir les frais (3). » — « Toutes les parties de ce service sont aujourd'hui en souffrance ; tous les ressorts qui faisaient mouvoir cette machine importante sont rouillés et entravés (4). »

Parmi les abus de la poste, on sent assez que le plus considérable était celui du contre-seing. Dans un gouvernement tel que celui de la France, aucun homme en place ne peut avoir cette délicatesse, cette pudeur politique qui n'a point de nom, qui sait jouir des priviléges sans les changer en abus, et des abus même sans les outrer. Si nulle loi n'avait restreint l'usage du contre-seing, on aurait fini par contre-signer la malle du pos-

(1) Richoux, séance du 19 décembre 1794. (*Monit.*, n° 81, p. 341.)

(2) Grégoire, *ibid.*

(3) *Journal de Paris*, 8 novembre 1796, n° 48.

(4) Defrance, séance du 3 février 1797.

tillon, et chaque député aurait fait venir ses meubles par la poste. Le Directoire, qui avait besoin d'argent pour faire la guerre, résolut donc d'abolir le contre-seing; et tout de suite les députés, tendant la main, crièrent : *Donnez-nous notre privilège en argent.* Il fallut donc l'évaluer, et l'on soumit le problème suivant à la sagacité des législateurs, bien sûrs de ne pas se tromper en moins :

Etant donné 750 députés, tels qu'ils sont ; trouver :

1° Combien un député moyen peut être censé avoir en province de frères, de sœurs, de cousins, d'amis, etc., qui sachent écrire ;

2° Combien il peut recevoir de lettres dans une année commune ;

3° Quel doit être le *maximum* et le *minimum* de l'indemnité, et selon quelle loi elle doit s'élever d'un term à l'autre, en supposant que la puissance est au centre et que les frais sont comme les distances ;

4° Quelle correction doit être faite à la formule, eu égard à l'excentricité de Paris ;

5° Enfin, quelle diminution doit supporter le député qui pourrait se trouver en exercice dans l'intervalle des bissextiles ;

De toutes ces considérations mûrement pesées, naquit la fameuse loi sur les postes qui abolit le contre-seing, moyennant une *indemnité* (1). Je m'étonne qu'on n'ait

(1) C'est ainsi qu'on nomme en France l'*appointement*, le *traitement*, le *salaire*, l'*aumône*, et même le *vol légal.*

pas fait mettre dans les papiers publics : *La République française déclare qu'elle ne recevra aucune lettre qui ne soit affranchie.* Cette formule boutiquière est faite exprès pour elle, et, dans le fond, c'est précisément ce qu'elle voulait dire ; mais, au moyen de cette rigueur, a-t-elle au moins monté ce revenu au point où il était sous la monarchie ? Nullement. « *On se demande* » au contraire « *comment le territoire de la République étant augmenté d'un quart, il fallait forcer le droit pour avoir dix millions d'un revenu qui en produisait douze avant la Révolution* (1). »

D'ailleurs l'équivalent donné aux députés sera pour eux, en moins d'une année, une portion de leur salaire, et rien de plus : ils cesseront de le regarder comme le prix de ces lettres dont ils sont obligés de payer le port ; ils trouveront des moyens (s'ils ne sont déjà trouvés) de violer la loi ; d'autres les imiteront, et chaque jour l'impôt dépérira. En attendant, on peut déjà comparer les deux régimes. Tout le monde se rappelle le système admirable des postes en France. Le service se faisait avec une exactitude surprenante. Une certaine aisance qui tient à la grandeur régnait dans cette partie comme dans les autres. Le gouvernement accordait le contre-seing à une foule de ses agents. Il tolérait et semblait même approuver certains abus. Il

---

(1) Séance du 13 décembre 1799. (*Clef du cabinet*, n° 172, p. 6098).

permettait qu'on les nommât *priviléges*, *douceurs* ou *politesses ;* et cependant les postes lui rendaient douze millions.

La République, employant des précautions dignes du plus vil Harpagon de la plus vile échoppe, s'en procure à peine dix, avec un territoire augmenté d'un quart et en forçant le port des lettres. Tout démontre son impuissance : elle n'a point de force morale ; elle n'est sûre d'aucun homme dont elle ne tient pas les deux mains ; elle a détruit ce qui agrandissait les vertus et ce qui en tenait lieu. A la place des abus de la grandeur elle a mis la grandeur des abus. C'était bien la peine de bouleverser la France et d'alarmer l'Europe !...

8° ART DRAMATIQUE.

« Serait-il donc vrai que nous en fussions à ce point humiliant, qu'il *faille* nous étonner pour nous plaire, nous déchirer pour nous émouvoir ? qu'on ne puisse plus charmer nos yeux que par des meurtres et des incendies, et nos oreilles que par des dissonances et des septièmes diminuées ? Non, je ne puis le croire..... (1). »

---

(1) *Décade philosophique*, mars 1797, n° 18, p. 556-557.

Pardonnez-moi : vous le croyez très-bien, puisque vous dites pathétiquement à vos tristes dramaturges :

« *Vous serez jugés par la postérité pour avoir hâté l'oubli du beau, la décadence du goût et le triomphe de la barbarie* (1). » Et ailleurs vous complimentez un auteur dramatique qui se jette dans la bonne route, en disant : « *On aime à voir qu'un auteur ait voulu nous distraire des monstruosités bizarres que la scène nous présente habituellement, et nous ramener à la nature* (2). »

Mais nous aurons bien d'autres confidences sur ce point.

« Espérons que la Commission du Corps législatif (3)... se hâtera de rendre un peu d'éclat à cette partie essentielle des arts....... En attendant, nous avons encore à gémir sur la perte *presque totale* de la tragédie....... Le théâtre de la République est le plus mal administré de tous....... Il n'offre réellement aucun attrait (4). » — « Les mesures qu'on paraît avoir pri-

---

(1) *Décade philosophique*, mars 1797, n° 18, p. 556-557.

(2) *Décade*, 1798, n° 27, p. 557.

(3) Le Corps législatif n'avait point dédaigné d'abaisser sa toute puissance jusqu'à l'organisation des théâtres ; il avait nommé une Commission pour lui faire un rapport sur ce point si intéressant ; mais ces Messieurs, comme on le verra bientôt, sont aussi mauvais législateurs au théâtre que mauvais comédiens à la tribune.

(4) *Décade*, 27 novembre 1797, n° 10.

ses pour faire rouvrir le théâtre national des Arts sont insuffisantes. Si l'on ne se hâte de remédier aux vices de l'organisation..,.. *les palliatifs ne sont plus de saison, il faut fermer le gouffre.... Les abus sont innombrables ;* les détailler serait la matière d'un ouvrage (1). »

« Le vice d'une organisation irrégulière laissait depuis longtemps croître les dépenses et diminuer les recettes. L'inégale distribution et le mauvais emploi des fonds, la détresse et le mécontentement général des artistes, le défaut total de police réglementaire amènent une banqueroute inévitable...... Il faut espérer que l'excès du mal produira un bien... Mais qu'il faut d'adresse, de courage et de lumières pour en venir à bout (2) ! Honneur à qui saura *de nouveau faire de ce premier théâtre de l'Europe* l'étonnement des étrangers, la gloire des arts et l'entrepôt brillant d'une circulation de 20 millions en France (3). »

« Le Corps législatif n'ayant pas dédaigné de s'oc-

---

(1) *Décade*, 1798. n° 20, p. 101.

(2) Qui ne croirait qu'il s'agit ici de la Constitution de la France ? Faut-il autre chose, pour la plus grande institution du monde, que *prodigieusement d'adresse, de courage et de lumières ?*

(3) *Décade*, 1798, n° 19, p. 36, 37. — En attendant, « la bonne tradition théâtrale, à l'égard de la déclamation, s'altère de jour en jour, et la scène française touche au moment de la perdre. » C'est la remarque d'un connaisseur distingué (M. de Caillava), cité dans le *Magasin encycl.*, 1798, n° 1, p. 414.)

cuper de cet objet, il semble qu'il devait résulter des vues de son Comité quelque chose de grand et d'utile. Mais le projet qu'a proposé le représentant Lamarque, loin de contenter les gens de goût et les amis des lettres, tend à désorganiser entièrement cette branche utile de l'instruction publique, à perdre pour deux siècles l'art dramatique en France, à détruire toute émulation dans les auteurs, à paralyser tous les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, à replonger, en un mot, la scène française dans le chaos barbare du XIIIe siècle, ou dans les rapsodies dégoûtantes de 1793. Les *mesures de police qu'il propose* sont mesquines et inexécutables (1). »

Que de réflexions à faire sur ce morceau ! D'abord on peut s'étonner que ces grands législateurs *ne dédaignent pas* de s'occuper d'un tel objet ; mais à cet égard il suffit d'observer, en passant, que *rien n'est au-dessous d'eux*. Ce n'est pas au reste un fort bon augure pour la France, qu'elle attende son *organisation* de gens qui ne peuvent *organiser* une bande de comédiens.

Et que dirons-nous de ces *mesures de police* proposées par le Comité ? Voilà encore un grand mot qui appartient au Salut Public, et *qu'on ne s'attendait guère de rencontrer en cette affaire*. Cependant il a bien sa raison suffisante, et en voici l'explication :

Toutes les volontés particulières, et plus encore toutes les agrégations de volontés sont des instruments

---

(1) *Décade philosophique*, 1798, n° 19, p. 41, 42.

rebelles entre les mains de ces législateurs qui ne peuvent exercer sur eux d'autre action que celle de la force. Le théâtre, plus que les autres établissements, est redoutable pour eux : s'ils l'abandonnaient à lui-même, bientôt l'Opéra chanterait : « O Richard, ô mon Roi ! » On irait tout exprès au premier théâtre de l'Europe pour y siffler Charles IX par conscience, et même Brutus par malice ; celui du Vaudeville célébrerait la *Constitution à la façon de Barbari, mon ami ;* et l'on verrait, à la foire, la France dans une escarpolette ballottée par une troupe de diables.

Il faut donc partout des *mesures de police*, même, s'il y échoit, des *mesures de sûreté ;* il faut *comprimer* la malveillance, la vaincre partout où elle s'agite, et mettre les Français au pas (1).

« *Où êtes-vous*, *Mandini*, *Vigagnoni*, *Paisiello*, *Sarti*, etc. (2)? » — Mon Dieu ! ils sont chez eux, s'ils ne sont pas morts.

---

(1) Dernièrement on représentait à Paris une pièce intitulée *Le Triomphe d'Adrien*. On y voyait le couronnement d'un empereur. Je ne sais ce que l'auteur, *jaloux de plaire à un public éclairé*, s'était permis dans son ouvrage. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le député Garreau, bouffi d'une sainte indignation, vint se plaindre aux Cinq-Cents, que « *le triomphe d'Adrien renfermait tout ce qui peut avilir le peuple français.* » (Séance du 6 juin 1799.) Laissez faire les auteurs : bientôt vous lirez au frontispice de quelque pièce : La scène est à Reims.

(2) *Décade philosophique*, 1798, n° 35, p. 465.

« *Qu'est devenu ce théâtre que vous remplissiez de votre génie* (1) ? »

Il est devenu barbare depuis que vous l'avez rempli de votre liberté.

« *L'on ne retrouve de vous que les éternels regrets* que vous avez laissés (2). » — Calmez-vous : ces regrets ne seront point *éternels ;* ces fameux compositeurs reviendront ; mais il faut *comprimer* l'impatience française et leur donner le temps d'arriver. Le voyage de Naples à Paris est long, lorsque, par la faute des *circonstances*, il faut passer par la Courlande (3).

9° ADMINISTRATION INTÉRIEURE. CULTE.

« Vos lois ont affranchi la nation des frais énormes du culte (4). »

« Les chefs de la faction jacobine de Dijon faisaient de fréquents festins où ils buvaient dans des calices.

---

(1) *Décade philosophique*, 1798, n° 35, p. 465.

(2) *Ibid.*

(3) Le roi était alors à Mittau (en Courlande).
(*Note de l'éditeur*).

(4) Cambon, séance du 3 novembre 1794. (*Monit.*, n° 46, p. 201.)

Nul n'était admis qu'ayant un calice sous le bras. Le peuple des campagnes était admis aux festins. Jugez de l'effet!..... Bien des gens se retiraient indignés de la chose même, *et les plus clairvoyants l'étaient de ses effets* (1). »

« Avant l'abolition du culte, Philippe (commissaire ou officier municipal), s'étant rendu dans la cathédrale de Nancy, dit en montrant le tabernacle, devant un peuple qui pouvait n'être pas encore entièrement dépourvu de préjugés : *Que l'on prenne les ordures qui sont dans cette boîte et qu'on les jette à la rue sur le fumier* (2). ! »

« Une expérience de seize siècles a prouvé que les ministres du culte catholique sont les plus intolérants de tous les hommes... Ils ont représenté la divinité comme un tyran implacable dont eux seuls pouvaient apaiser la colère..... Ils ont substitué les dogmes d'une théologie barbare à la sagesse et à l'*urbanité* de leur Fondateur (3). »

« Quelle sanction donnerons-nous aux lois ?.... Mi-

---

(1) Lettre du député Calès envoyé à la Côte-d'Or. (*Monit.*, 1794 n° 49, p. 214.)

(2) Faure, séance du 12 février 1795. (*Monit.*, n° 146, p. 599.)

(3) Le Cointre, séance du 2 février 1795. (*Monit.*, n° 136, p. 550.) — *L'urbanité de Jésus-Christ !...* Insolent ! En priant *pour ceux qui ne savent ce qu'ils font*, il ne pria pas pour toi.

nos, Solon, Lycurgue, Numa, Platon même ne proposent aucune loi qu'ils ne veuillent qu'on croie venir du Ciel... (Mais) quelle garantie pour les lois, que la superstition !... Pour nous, plus sages (1) ; nous, libres de tous préjugés, nos lois ne seront que le Code de la nature, sanctionné par la raison (2). »

« Vous ne voulez point ressembler à ces législateurs qui furent prendre dans le Ciel la puissance qu'ils exercèrent sur des peuples trompés ou séduits (3). »

« Vos fêtes seront dédiées à la nature, à l'amour, à la reproduction des êtres, etc. (4). »

---

(1) Nous, plus sages que Minos, Solon, Lycurgue, Numa, Platon !... Et l'on trouve des hommes qui admirent ces hommes !... Et des professeurs allemands s'extasient devant ces belles choses ! Pour moi, je le dis sans détour, admire qui voudra cette canaille parricide ; je la trouve encore plus sotte qu'abominable.

(2) Cambacérès, au nom du Comité de législation, séance du 9 septembre 1794. (*Monit.*, n° 365, p. 1459.)

(3) Eschassériaux, Rapport sur les fêtes décadaires du 5 février 1795 (*Monit.*, n° 142, p. 582.) Ils ne ressembleront certainement à aucun législateur ; et comme ils n'iront chercher aucune loi dans le Ciel, ils n'établiront aucune loi sur la terre.

(4) *Ibid.* — Voilà des fêtes bien imaginées et dont la liturgie, pour peu qu'elle fût dans l'esprit de la fête, ne pourrait manquer d'être très-intéressante ! Ces traits perdent trop à demeurer noyés dans l'Océan des sottises parisiennes ; il faut les en tirer, il faut les *sertir*, pour ainsi dire, afin qu'ils brillent de tout leur éclat.

« Les anciens législateurs environnèrent leurs lois des illusions de la poésie et des institutions religieuses ; nous ne ferons respecter les nôtres que par notre sagesse. Nous laisserons la religion consoler les hommes et épurer leur morale ; c'eût été l'avilir que de l'appeler à la direction des intérêts politiques des hommes (1). »

« Je ne veux point décider s'il faut une religion aux hommes (2), s'il faut créer pour eux des illusions..... C'est à la philosophie à éclairer l'espèce humaine et à bannir de dessus la terre les longues erreurs qui l'ont dominée. C'est par l'instruction que seront guéries toutes les *maladies* d l'esprit humain, etc. (3). »

Tous ces textes rapprochés prouvent une chose à laquelle on ne réfléchit pas assez : c'est que l'esprit de toutes ces bandes qui se sont succédé à Paris, sous le nom de législateurs, est toujours le même. La première assemblée avait et devait avoir plus de ton, plus d'élégance que l'espèce vile qui lui succéda ; mais l'esprit est *un et indivisible*, et les résultats toujours les mêmes.

---

(1) Boissy d'Anglas, 23 juin 1795. (Tableau de Paris, nº 126, p. 4.)

(2) Si le plus grand homme de l'univers disait : « Je ne veux point décider ce que l'univers entier a décidé », on lui dirait : « Vous êtes bien téméraire » ; mais au citoyen Boissy on n'a rien du tout à répondre.

(3) Le même (Rapport sur la liberté des cultes, fait au nom des trois Comités le..... 17.5.)

Depuis la séance de l'Assemblée nationale où l'on refusa de reconnaître une religion de l'État, jusqu'au rapport des trois Comités, et jusqu'à cette Constitution qu'on appelle la *dernière* parce qu'on aime mieux la violer à volonté que d'en faire une autre, toujours on verra subsister les mêmes principes contre le culte. Je ne sais même si ceux qui ont dit : « *Je ne veux point décider s'il faut une religion aux hommes* » ; si ceux qui appellent les religions, sans distinction, *des maladies de l'esprit humain*, ne sont pas plus coupables que ceux qui buvaient dans les calices et qui disaient : *Emportez ces ordures*. Il est un degré d'abrutissement qui excuse jusqu'à un certain point ; mais rien n'est plus impardonnable que cette médiocrité hautaine et tranchante qui a précisément autant d'esprit qu'il en faut pour être coupable.

Tel est l'esprit général de la Révolution. Il est invariable comme son principe. Tant qu'il subsistera, les Français vivront sous le même anathème ; ils seront dévorés par une gangrène sèche qui fera chaque jour de nouveaux progrès. Il faut changer cet esprit, il faut détruire ce principe. Français, tant que vous supporterez volontairement cette lèpre, vous serez la honte et l'effroi du genre humain ; jamais vous n'en serez la gloire, jamais vous ne redeviendrez vous-mêmes qu'en redevenant *très-chrétiens*.

10° LANGUES ÉTRANGÈRES ET ANCIENNES.

« De toutes les nations lettrées, la nôtre est celle qui cultive le moins les langues étrangères ; et à la Bibliothèque nationale vous n'avez plus qu'un petit nombre de personnes qui entendent les langues orientales....... Si vous ne réorganisez au plus tôt l'établissement du Collége royal de France, vous n'aurez plus personne pour rétablir une correspondance avec les beys d'Afrique et les nababs de l'Inde (1). »

« Si l'on veut pourtant conserver au moins quelque étincelle de goût, il faudra remettre en honneur l'étude des anciens. J'entendais, il y a peu de temps, deux savants causer ensemble. *Ah! mon ami*, disait l'un, *personne en France ne saura écrire en latin. — Ajoutez*, répondit l'autre, *ni en français* (2). »

Il faut surprendre la vérité lorsqu'elle échappe à ces Messieurs dans quelque accès de mauvaise humeur: car lorsqu'ils se tiennent sur leurs gardes, ils ne parlent que des *torrents de lumières* versés par la liberté.

L'oubli des langues savantes produit par la Révolution est si incontestable, qu'on vient de proposer un prix pour celui qui trouverait le meilleur moyen de ranimer

---

(1) Grégoire, au nom du Comité d'instruction publique. (*Monit*. 1794, n° 18, p. 90.)

(2) *Décade philosophique*, 10 mars 1798, n° 17, p. 488.

cette étude en France (1). Sur ce point comme sur tous les autres, les exceptions ne prouvent rien. Il n'est pas étonnant qu'au milieu d'une nation de 24 millions d'hommes on trouve des Villoison, des Vauvilliers, des Villebrun, des Larcher, etc. D'ailleurs, on ne l'aura jamais assez répété, le nouveau régime n'a pas droit de s'enorgueillir de ces doctes personnages qui appartiennent tous à l'ancien. Nous verrons (ou nous ne verrons pas) ce que la République saura faire. En attendant, l'ignorance dans ce genre augmente de jour en jour, et c'est un grand pas vers l'ignorance universelle.

Les langues renferment une métaphysique cachée et profonde, et une foule de connaissances précieuses sur l'origine des nations, leur caractère, leurs mélanges, etc. Elles étendent les bornes de l'entendement, lui fournissent des idées nouvelles, et perfectionnent ce tact intérieur qui sent le beau et le produit. La résurrection des langues est contemporaine de celle des arts et des sciences ; et depuis cette époque, jamais on n'a vu un homme, ne sachant que sa langue, être éloquent dans cette langue. — Lorsqu'on demanda, dans le siècle dernier, à Patru, où il avait appris le français, il répondit : « *Dans Cicéron* ». Tout moderne qui n'a su que sa langue ne s'est jamais élevé au-dessus du joli. Discréditer la philologie, c'est enfouir de grands talents à qui la nature n'avait pas donné d'autre direction. Le prodigieux chevalier Jones fût mort peut-être sans répu-

---

(1) Voyez la *Clef du cabinet*, mars 1799, n°.....

tation, et à coup sûr avec une réputation beaucoup moindre, si l'opinion ou d'autres circonstances l'avaient écarté de la carrière qu'il a fournie avec tant de gloire.

Voltaire et d'autres ont repété souvent, pour nous dégoûter des compositions latines, que si Virgile et Horace renaissaient en France, ils feraient des vers français ; mais c'est ce qu'il aurait fallu prouver. Il paraît, au contraire, que jamais ils ne feraient un seul beau vers français, précisément parce qu'ils en firent de superbes dans leur langue. Je ne sais pas même concevoir comment le même homme pourrait être poëte en deux langues. Régnier, qui a fait le joli sonnet italien : *Ferma, diceva Apollo, o Dafne bella!* Régnier, qui avait eu l'honneur de tromper les académiciens de la Crusca sur une pièce de sa composition qu'il attribuait à Pétrarque, a fait en français une foule de vers qui ne sont que des lignes. Vida, Fracastor, Buchanan, Rapin, Marsy, Boscowich ont fait de très-beaux vers latins, et n'en ont point fait dans leurs langues. Ce phénomène pourrait même exercer un métaphysicien.

La secte philosophique qui a régné sur l'opinion en France, pendant la dernière moitié de ce siècle, avait déclaré la guerre au latin. Les philosophes haïssaient cette langue par deux raisons : parce qu'elle était langue religieuse et parce qu'ils ne la savaient pas. Lorsqu'on lit, *multo non sine risu*, la dissertation latine de d'Alembert sur les vents, on comprend à merveille pourquoi il a tâché de prouver (à la vérité par de fort mauvaises raisons) qu'il n'est pas possible de savoir le latin. On ferait un livre des bévues de langues qui se trouvent dans

les ouvrages français imprimés depuis 40 ou 50 ans : je parle même de ceux qui ont de la réputation (1).

Mais sur ce point comme sur tous les autres, la Révolution a beaucoup avancé la barbarie. On en voit percer les signes de toute part. Que signifie, par exemple, ce mot de *théophilanthrope*, plus ridicule, s'il est possible, que la chose même qu'il exprime ? Il faut être bien étranger aux procédés de la langue grecque, il faut être bien riche en *oreilles*, et bien pauvre d'*oreille*, pour avoir fabriqué ce mot au lieu de celui de *théantropophile*, qui est tout aussi sonore et qui signifie quelque chose.

Et que dirons-nous des savants qui donnent à Cicéron le fameux passage de Tacite : *Præfulgebant Cassius et Brutus*, etc., et de ceux qui, s'avisant de citer de mémoire

(1) Un morceau curieux dans ce genre, entre mille autres, c'est l'article *Anadyomene* de l'Encyclopédie, qui doit être de Diderot puisqu'il ne porte aucune marque. Ce grand érudit chercha dans un dictionnaire les mots commençant par ANADY... se fiant à la divine Providence pour la terminaison. Il trouva ANADYMI dont l'une des significations est *refuser*. Ce mot n'allait pas extrêmement bien à Vénus ; mais un *philosophe* n'est embarrassé de rien. Pour *refuser*, on tourne le dos ; rien n'est plus clair. Or, cette Vénus a précisément l'air de commencer un demi-tour à droite, à cause de l'attitude qu'elle prend pour exprimer l'eau de ses cheveux. *Vénus anadyomene* est donc *Vénus qui se retourne*, au lieu de *Vénus sortant des eaux* (émergeante)... Ce bel article est répété, mot pour mot, dans la nouvelle Encyclopédie par ordre de matière.

ce même texte, écrivent *apparebant* au lieu de *præfulgebant* (1).

Il serait aisé de compiler une foule de traits semblables ; mais j'amuserais trop peu de monde. Je terminerai donc cet article par une inscription latine qu'un magistrat de province a consacrée au général Bonaparte. Ce petit échantillon du style lapidaire républicain ne pourra manquer d'intéresser les étrangers. Je le recommande surtout aux Italiens, qui n'ont plus Pacciaudi et qui ont besoin d'être rappelés au bon goût de ce genre.

CIVI BUONAPARTE

VICTORI, NEGOTIATORI, PACIFICATORI

CLARO ET INSIGNI

HOC GRATITUDINIS PUBLICÆ MONUMENTUM

EREXERE

HUJUS COMMUNITATIS INCOLÆ REPUBLICANI

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Anno Reip. VI, Die I Mensis Venti (2). *Hi! hi! hi!*

---

(1) On pouvait leur appliquer ce passage de L'ORATEUR : *apparebant*, etc. (à propos des grands peintres dont on ne voyait aucun ouvrage au Salon d'Exposition). Voir la *Décade philosophique* 1798, n° 32, p. 274, et n° 34, p. 448. *Un errata*, placé à la fin d'un numéro suivant, corrige l'*apparebant*, sans doute comme faute typographique.

(2) Par le citoyen Loëdou, commissaire du pouvoir exécutif près le canton de Plomeurs, département du Finistère. Les savants de Paris, qui citent si bien Cicéron et Tacite, n'auraient sûrement pas mieux fait qu'à Plomeurs. C'est bien à Paris où

11° ENSEIGNEMENT PUBLIC, ÉDUCATION NATIONALE

« En 1786, c'est-à-dire quelques instants avant l'expiration de l'ancien régime....... des hommes alors considérables, mais qui, remis à leur place, ont paru depuis si petits, conçurent l'idée vraiment louable de réunir dans un même lieu tout ce qui, dans les arts et les sciences, pouvait être offert avec succès à ce qu'on appelait alors *les gens du monde;* et bientôt on admira dans le Lycée la réunion et l'ensemble des cours d'enseignement les plus utiles, et les leçons les plus intéressantes sur toutes les parties de l'instruction....... Les fondateurs du Lycée l'avaient enrichi d'une bibliothèque composée des meilleurs livres, d'un superbe cabinet de physique, et de tous les ustensiles nécessaires à l'enseignement de la chimie...... Il paraît à peu près certain, toutefois, que leur but n'était pas de propager les lumières, mais de s'emparer de leur direction... Le produit des souscriptions suffisait à ses dépenses, et il s'est entretenu ainsi, sans autre secours que lui-même, jusqu'au commencement de cette année.... Mais aujourd'hui, le nombre des souscripteurs ayant essuyé une diminution progressive...... l'administration est dans l'impos-

l'on a dit, après l'arrivée de Bonaparte, dans un papier public très-répandu : THRONA ASSIGNATA !! » Mais la note que j'avais prise sur cette heureuse citation est une de celles qui m'ont échappé.

sibilité de subvenir à des dépenses dont la source est excessivement diminuée : elle s'est adressée à la Commission d'instruction publique, et celle-ci n'a pas balancé d'exposer à votre Comité la détresse où le Lycée se trouve, et lui demander un secours pour lui (1). »

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce morceau, c'est la colère du rapporteur. Ne pouvant calomnier les institutions *monarchiques*, il s'amuse à calomnier les intentions des instituteurs. Il serait inutile de discuter sérieusement ce *monopole* odieux en vertu duquel la porte de *toute* science était ouverte à *tout* homme pour quatre louis par an. Voyez plutôt comment les gens *alors considérables* avaient élevé en un clin d'œil une institution qui se passait du gouvernement, et marchait *sans autre secours qu'elle-même ;* voyez comment le Lycée se trouve enrichi, presque en naissant, d'une *bibliothèque* composée des meilleurs livres, d'un superbe *cabinet de physique et de tous les ustensiles nécessaires à l'enseignement de la chimie*. Certes, ce n'est pas peu, et la chose paraîtra bien plus considérable si l'on songe à l'inégalité des moyens : car les *gens considérables*, qui ne volaient rien, ont cependant fait dans ce genre plus que la République française qui vole tout, et qui possédait, en 1794, pour 12 millions de *livres nationaux* (2).

---

(1) Boissy d'Anglas. Rapport fait sur le Lycée républicain, dans la séance du 8 novembre 1794. (*Monit.*, n° 51, p. 222.)

(2) Grégoire. Rapport sur le vandalisme. Séance du 31 août 1794. (*Monit.* du 30 septembre, n° 9, p. 43.)

Mais depuis que le démon révolutionnaire s'empare de la France, vous voyez le Lycée se dégrader, et ses administrateurs républicains finissent par venir à la barre confesser leur impuissance et demander l'aumône. Cet établissement est l'image de tous les autres. La barbarie universelle est l'effet inévitable de la Révolution : rien ne peut en arrêter la progression inévitable.

« La plus horrible, la plus affreuse, la plus intraitable de toutes les maladies du corps politique, c'est sans contredit l'ignorance (1). Elle fait en ce moment de grands ravages et des progrès alarmants : vous en êtes prévenus ; vous trouverez *promptement* les moyens d'arrêter et d'anéantir ce terrible fléau (2). »

On a bientôt dit : *Vous trouverez promptement* ; le fait est que, sur l'article capital de l'éducation, les prétendus législateurs de la France n'ont fait que des efforts impuissants et ridicules. « On a toujours promis au peuple, et jamais on ne lui a rien tenu (3). » Et cependant, « la morale populaire désorganisée, heurtée,

---

(1) Il y a deux espèces d'ignorance : l'une tient à la simplicité, l'autre à l'abrutissement ; celle-ci est véritablement une horrible maladie dont le remède est le même que celui des autres maux de la France, la première est un très-grand don du Ciel.

(2) Baraillon, Discours sur les écoles primaires. (*Monit.*, 1794, n° 55, p. 237).

(3) Lefiot, séance du 21 décembre. Discours sur les écoles primaires. (*Monit.*, 1794, n° 93, p. 386).

poussée en tous sens, par les tyrans de l'esprit public qui se sont rapidement succédé sur le théâtre révolutionnaire ; soumise tour à tour aux influences individuelles, dominée par tous les fanatismes, fatiguée de vexations et de folies, cherche encore un point d'appui solide..... en attendant qu'on se raccoutume à penser (1). »

Une des conceptions républicaines dont les entrepreneurs firent beaucoup de bruit dans le temps, furent les *écoles normales.* « Neuf professeurs dans chaque école, devaient y enseigner les mathématiques, la physique, la géométrie descriptive, l'histoire naturelle, la chimie, l'agriculture, la géographie, l'histoire, la morale, l'analyse de l'entendement humain, la grammaire et la littérature (2). »

---

(1) Chénier, au nom du Comité d'instruction, dans la même séance. (Ibid.) — Bien entendu que Chénier, qui parle, n'est point un *tyran de l'esprit public* ; qu'il est inaccessible *à toute espèce de fanatisme*, très-incapable d'exercer la moindre *influence individuelle*, et encore plus de *fatiguer* ou de *vexer* la morale ; qu'il est au contraire le véritable Atlas né pour offrir *un appui solide* au monde moral. Règle générale : tous les raisonnements, tous les discours, tous les livres des révolutionnaires se réduisent à ceci : « *Tous les agents de la Révolution sont et furent des sots ou des scélérats, excepté moi et mon parti* : » de sorte que tout lecteur, pour convertir la proposition en axiome, n'a qu'à changer *moins* en *plus.* Pour peu qu'on sache d'algèbre, l'opération n'est pas difficile.

(2) *Journal de Paris* du 19 janvier 1795, n° 121.

Pour en agir noblement avec ces écoles, l'assemblée débuta par décréter « qu'il serait acheté aux élèves pour trente mille francs de livres élémentaires ».

A cette institution des *écoles normales* on ajoutait celle des *écoles centrales*, autre invention de la sagesse et de la grandeur républicaines.

« Une école de cette espèce devait s'ouvrir pour chaque 300,000 habitants : il devait y avoir 15 professeurs par école, une bibliothèque, un jardin des plantes, un cabinet d'histoire naturelle, un autre cabinet de physique expérimentale, et une collection de machines pour les arts et métiers. Le traitement des professeurs devait être de 3,000 francs dans les communes au-dessous de 11,000 âmes, de 4,000 francs pour celles qui excédaient ce nombre, et de 5,000 francs pour les communes qui atteignaient et passaient le nombre de 60,000. De plus, 6,000 francs annuels étaient alloués pour frais d'expériences, salaires d'employés, etc. (1) »

« Et comme tout paraît facile à des gens emportés par leur légèreté et qui ne doutent de rien, sauf à revenir ensuite sur leurs pas (2) », ces gens-là ne manquèrent pas de détruire complétement les colléges du moment, en attendant l'organisation des écoles républicaines.

Mais quel a donc été le succès de ces brillants projets ?

---

(1) *Journal de Paris*, *ibid.*, n° 158, p. 635.

(2) Thirion, Rapport sur les fêtes décadaires. (*Journal de Paris*, 1795, 18 janvier, n° 122, p. 502.)

Ecoutons un des ouvriers en chef dans l'instruction publique.

« Après 18 mois d'interruption dans l'enseignement et de lacune dans l'éducation, lorsque vous n'avez pu mettre encore en activité ni vos écoles centrales, ni, *à proprement parler*, vos écoles primaires, est-il bien urgent de dissoudre une institution sans doute imparfaite, mais la seule au moins qui représente, aujourd'hui, et celles qui n'existent plus et celles qui n'existent pas encore... Votre Comité croit d'abord qu'il faut renoncer au difficile et dispendieux projet d'établir des écoles normales dans les départements. Il n'aperçoit plus aucun moyen de l'effectuer avec utilité... Ici l'école normale a commencé le 19 février ; le Comité vous propose de fixer le terme de sa durée au 19 mai (1). »

Un autre membre s'était montré plus brusque et plus tranchant. « Le but des *écoles normales* », avait-il dit, « est absolument manqué. Cet étalage est un vain charlatanisme. J'en demande la suppression (2). »

Enfin, après les funérailles solennelles des *écoles normales*, l'École centrale et constitutionnelle de Paris

---

(1) Daunou, au nom du Comité d'instruction publique. Séance du 26 avril 1795. (*Monit.*, n° 220, p. 835). Ainsi la grande institution des écoles normales ne dura à Paris même que trois mois. On dira peut-être : *C'est bien peu !* On se trompe : c'est beaucoup.

(2) Romme. Séance du 16 avril précédent. (*Journal de Paris*, n° 208, p. 840.)

avait été ouverte, et bientôt on écrivait dans cette capitale : « Mille et mille projets inexécutés et inexécutables..... ont produit les écoles centrales qu'on a cru avoir établies en décrétant le nombre des professeurs. Mais cette méthode analytique, cette marche uniforme de l'entendement dont on a tant parlé, c'est ce qui reste encore à faire. Etait-ce donc la peine de tant crier contre l'instruction ancienne », etc. (1) !

La mauvaise humeur des observateurs paraîtra bien excusable lorsqu'on songera que ces grands législateurs n'avaient oublié qu'un petit article pour le nouvel établissement : savoir, les fonds nécessaires pour en couvrir les dépenses. Le 26 août de cette même année 1796, Frédéric Hermann venait présenter un mode tendant à organiser l'instruction publique et à faire prélever le traitement des instituteurs sur les sous additionnels. Mais un autre membre prit la parole, et répondit sans détour : « Nous sommes tous pénétrés de l'importance, etc., mais je ne sais si le mode proposé peut être adopté. Je crains que cette nouvelle contribution que vous imposez aux communes n'arrête la rentrée de celles qui sont dues au Trésor public. Il faut voir ce que cela coûtera et suspendre (2). »

---

(1) *Courrier universel*, 22 mai 1796, nº 52, p. 4.

(2) Dumolard, séance du 26 août 1796. Je prie qu'on réfléchisse sur la profonde extravagance de ces hommes qui viennent parler d'un mode d'*organisation nouvelle*, cinq ou six ans après avoir tout désorganisé, et qui appuient ce mode

On suspendit en effet ; mais, en attendant qu'on trouve quelque part des *sous additionnels* pour alimenter les professeurs républicains, « l'instruction publique, cette base des mœurs, est nulle ; nous en avons parlé, mais nous n'en avons point (1). »

« L'enseignement public n'existe pas : il n'y a ni école primaire ni école secondaire (2). »

« Nous avons un beau système métaphysique sur l'instruction, mais nous n'avons pas encore des maîtres d'école qui enseignent aux enfants à lire et à écrire (3). »

« En vain la Constitution veut que tous les Français sachent lire et écrire ; en vain l'intérêt général exige que l'étude des sciences et des arts soit mise à la portée de tout le monde : rien à cet égard n'est encore organisé. Les écoles primaires attendent des *instituteurs et un local* » — *pas davantage !* — « Les écoles centrales ont des instituteurs et point d'élèves » — *confiance publique !* — « Il faut, pour que les jeunes gens puissent profiter des instructions plus relevées qu'on donne dans

---

sur une base qui n'existe pas. On ne leur rend qu'une demi-justice en les détestant ; il faut les mépriser encore plus, s'il est possible.

(1) N..... Séance du 27 avril 1797.

(2) Goujon, à la Convention Nationale. Séance du 7 septembre 1794. (*Monit.*, n° 353, p. 1449.)

(3) Beffroi, séance du 20 mars 1796. (Voir les *Nouvelles politiques* du 22.)

ces dernières écoles, que l'on établisse, ou du moins l'on favorise des écoles intermédiaires. *Les anciens colléges ont paru à la Commision propres à remplir ce but : elle propose de les rouvrir, etc.* (1). »

Ainsi, tout ramène à la monarchie, depuis les plus hautes parties de l'administration jusqu'à l'école de village. Les ennemis même du gouvernement légitime, après avoir tourné péniblement dans un cercle d'erreurs et d'essais pitoyables, sont forcés de rendre hommage aux institutions antiques : mais ce retour même est encore fondé sur l'ignorance et ne saurait produire aucun effet utile dans l'ordre de choses actuel. On ne peut séparer aucune institution, grande ou petite, du principe qui la créa et de l'esprit qui l'animait. *Votre Comité vous propose de rétablir !* c'est bientôt dit ; mais c'est la fable du grelot. Commencez par relever la croix et les fleurs de lys, bases de tout ce qui existait.

Ce qu'on vient de lire sur la nécessité des écoles intermédiaires est de la plus grande évidence, et d'autres discoureurs l'ont fait sentir. « Les écoles primaires ,» disait l'un d'eux, « sont trop éloignées les unes des autres pour que les enfants d'un canton puissent se transporter chaque jour dans un autre, et revenir le même jour à la maison paternelle. Il n'y aurait que les enfants voisins d'une école qui la suivraient (2). »

---

(1) Bailly. Organe de la Commission d'instruction publique. (*Monit.*, septembre 1797, n° 352, p. 1408.)

(2) Mangenais, séance du 1er décembre 1797. (*Journal du*

Et ces écoles, insuffisantes par leur éloignement mutuel, le sont encore par une autre considération. En effet, « l'expérience a prouvé qu'il existe une telle disproportion entre les écoles primaires et l'école centrale, que jamais un élève ne pourra passer de l'une à l'autre sans le secours d'une éducation privée qui romprait le fil de l'instruction (1) ». — « Il y a, en effet, entre les écoles primaires et les centrales, un intervalle, un vide de quatre ans pendant lesquels on ne saurait que faire de la jeunesse républicaine (2). »

« La loi établit, sans nulle différence, une même école soit pour le *Mont-Terrible*, par exemple, soit pour Paris et Bordeaux. Ainsi, onze professeurs seraient payés par la nation pour enseigner à Porentruy les mathématiques, la chimie, la physique, l'histoire naturelle, la législation, les belles-lettres, etc. — Mais où trouverait-on des élèves (3)? »

Pour repousser les motions tendant à l'établissement des écoles intermédiaires, les adversaires de ce système s'appuyaient de la *Constitution* (4) (comme ils le disent),

---

soir et recueil complet des lois, n° 4304, p. 4). — Mottier-Duparc, même séance.

(1) Roger-Martin, séance du 17 novembre 1797. (Même journal, n° 4798).

(2) *Décade phil.*, 1798, n° 1, p. 14.

(3) Mottier-Duparc, séance du 1er décembre 1797. (*Ibid.* page 6.)

(4) Titre X, § 296 et suiv.

qui, en effet, n'accorde que des écoles centrales où l'on promet de tout apprendre à la jeunesse qui ne veut pas y venir, et des écoles primaires où l'on n'apprend rien à celle qui pourrait y venir (1).

En cela la *Constitution* avoue honteusement son impuissance, et ses amis lui ont rendu pleine justice sur ce point.

« Il ne faut pas s'aveugler sur un fait constant : très peu d'écoles sont organisées. Celles qui le sont n'ont point d'élèves (2), et cet établissement est presque mort avant que d'être né (3). » — « On ne vit jamais éclore tant de systèmes divers sur l'éducation, et cependant on ne fit jamais si peu pour elle (4). » — « L'*édu-*

---

(1) « Dans les écoles primaires on apprend à lire, à écrire et à chiffrer. » Baraillon, séance du 17 novembre 1797. (Même journal, nº 4798). — C'est ce que la plupart des vicaires de campagne apprenaient sans Constitution : aux pauvres par charité, aux autres pour peu de chose.

(2) Observez la même plainte qui revient toujours : *point d'élèves !* La conscience paternelle, le plus incorruptible des juges, n'est pas dupe des charlatans républicains. On a vu, dans certains départements, des hommes en place confier leurs enfants à ces mêmes prêtres qu'ils outrageaient dans leurs placards civiques, et qu'ils auraient condamnés à mort si la *gendarmerie nationale* les leur avait amenés. Les *vilains* aussi ont une conscience.

(3) Mottier-Duparc, à l'endroit cité.

(4) Garnier de Saintes, séance du 29 novembre 1797. (*Journal du Soir et Recueil complet des lois*, nº 4304, p. 4.)

cation littéraire, il ne faut pas cesser de le répéter, malgré les soins et les sacrifices du gouvernement, n'existe point encore (1). » — « L'indispensable réforme des abus des anciennes méthodes a malheureusement entraîné de nouveaux abus plus déplorables encore (2). » — « Si nous ne rallumons bientôt le flambeau du goût prêt à s'éteindre, l'esprit du peuple, au lieu de s'élever, abaissera le talent des auteurs, jaloux de lui plaire jusqu'à l'avilissement (3). »

« Depuis plusieurs années » (c'est-à-dire depuis le commencement de la Révolution), « l'ignorance semble se jouer des efforts qu'on fait pour la combattre..... Toutes les assemblées qui vous ont précédés dans la carrière législative (4) se sont imposé la tâche de re-

---

(1) *Magasin encyclopédique*, 1798, n° 8, p. 513. — Quant à l'*éducation morale* qui est, à proprement parler, la véritable éducation, on n'y a pas seulement pensé.

(2) *Magasin encyclop.*, *ibid.*, p. 528. Souvent on ne s'entend pas bien soi-même en parlant de la *réforme des abus.* L'abus est un mal qui cherche à détruire un bien : imaginer de détruire le bien pour ôter le mal qui s'y attache comme une rouille, c'est l'idée d'un sot ou d'un fou, et l'on mérite alors d'obtenir pour résultat, non pas de nouveaux *abus plus déplorables encore*, mais de fausses créations où tout est mal.

(3) M. Lefebre-Laroche, Discours préliminaire de sa traduction en vers de l'*Art poetique* d'Horace, cité dans le *Magasin encyclop.*, *ibid.*

(4) C'est-à-dire tous les incendiaires qui vous ont précédés dans la carrière de l'architecture civile.

construire l'édifice de l'éducation nationale : et cependant, après sept années de travaux législatifs, après des tentatives souvent réitérées, et toujours par des hommes d'un grand talent ou d'une grande célébrité (1), un système général et bien ordonné d'instruction publique est au rang de ces problèmes politiques dont on cherchera longtemps encore une solution complète (2). »

On aurait beaucoup avancé sans doute la solution de ce problème, du moins à l'égard de la plus belle moitié du genre humain, si l'on avait adopté les vues saines et profondes du député Baraillon. « *Je demande* », dit-il dans la séance du 13 novembre 1794, « que dans les écoles de canton, on apprenne aux jeunes filles quelques règles de médecine sur la menstruation, la grossesse, les couches, les suites des couches, l'allaitement et la manière d'élever à la patrie des enfants sains et robustes (3). »

Le citoyen Baraillon *appelle* Hottentot et *même* sycophante *tout homme* qui, s'appuyant sur son ignorance, oserait ridiculiser ce projet (4). Il a raison : je ne connais rien de si philosophique, si ce n'est peut-être celui

---

(1) Ce n'est pas tout à fait la même chose ; *d'ailleurs les grands talents ont fait tous nos maux*. (Poultier, séance du 4 septembre 1794. *Monit.*, n° 348, p. 1429.)

(2) Roger-Martin, 17 novembre 1797. (*Journal du Soir*, n° 4798.)

(3) *Monit.* 1794, n° 55, p. 233.

(4) *Monit.* 1794, n° 55.

d'un autre penseur républicain qui a fait hommage à ses concitoyens d'un livre intitulé : *Instructions à l'usage de la jeunesse, tirées de l'exemple des animaux* (1).

« L'instruction publique a fait quelques pas à Paris et dans un petit nombre de départements ; dans presque tous les autres, elle est ou languissante ou nulle. Si nous ne sortons pas de la route tracée, bientôt il n'y aura de lumières que sur quelques points, et ailleurs ignorance et barbarie. » (Exposition de l'état de la République : *Moniteur* du 1er frimaire an X. Pièce officielle.)

Ainsi, tous les projets, tous les essais, toutes les lois, toutes les institutions républicaines aboutissent toujours à l'un de ces résultats : impuissance ou extravagance.

La nullité de l'éducation nationale est parfaitement démontrée à l'égard de la France en général ; mais je ne crois pas inutile de s'occuper un instant de Paris en

---

(1) *Monit.* du 15 novembre 1794, n° 57, p. 246. — Le Corps législatif aurait bien fait peut-être de réunir les deux projets, comme il a coutume de faire lorsqu'on lui présente deux projets de lois également parfaits ; ainsi, après qu'un professeur des écoles de canton aurait expliqué à une fille de huit ou neuf ans tout ce qu'elle doit savoir lorsqu'elle sera mère, on pourrait la conduire à l'école des animaux ; et si elle en devenait par aventure un peu trop hardie, pour lui faire sentir le prix de la pudeur, on lui citerait tout de suite l'exemple de l'éléphant qu'on n'a jamais surpris en bonne fortune, etc.

particulier, car les Français sont si accoutumés à voir la France dans la capitale, que si l'éducation publique s'y trouvait une fois passablement bien établie, les écrivains de Paris parleraient comme si le problème était résolu. Il n'y aurait cependant rien de moins fondé que cette prétention ; mais il faut encore suivre la République dans ce dernier retranchement, et montrer qu'elle est misérable, impuissante, ridicule, dans la capitale comme dans les provinces.

Le 26 octobre 1798, on fit à Paris l'ouverture de l'École centrale de la *Rue Antoine*. Le discours prononcé à cette occasion par le président de l'administration est analysé dans la *Décade philosophique* (1). C'est une pièce curieuse qu'il est bon de rappeler.

« Le président » (c'est le journaliste qui parle) « rappelle les bienfaits de l'instruction publique (2) en présentant à la jeunesse les *hautes destinées* qui l'attendent et que ne dégraderont point ces institutions barbares de l'ancien gouvernement qui, comme le citoyen Joubert, président, l'a dit avec *chaleur* (3), comprimaient notre imagination, appauvrissaient notre entendement, rétrécissaient notre âme, et nous préparaient ainsi à recevoir

---

(1) C'est un recueil périodique de blasphèmes et de folies à l'usage de la Révolution : le talent, lorsqu'il s'y trouve, y figure comme une jolie femme dans un lieu de débauche.

(2) Qui n'existe pas.

(3) La conscience du journaliste n'ose pas dire : *avec vérité*.

ces chaînes honteuses que nous avons traînées dans le désespoir (1), que nous avons secouées avec tant de bonheur, et que nous avons juré solennellement de ne reprendre jamais (2). »

Je ne relèverai point l'extravagance de ce discours: sous ce point de vue le président n'a point de tort, puisqu'il lui était défendu de parler d'une autre manière. Seulement on peut remarquer, en passant, que si tous ces orateurs de la Révolution avaient plus de goût et de tact, ils se contenteraient de louer les nouvelles institutions, sans insulter celles de l'ancien régime qui les accable de son éblouissante supériorité... Mais revenons à l'objet principal de ce chapitre. On vient de voir avec quelle effronterie on ose vanter les nouvelles écoles: eh bien! trois mois avant la date de ce discours, un député au Conseil des Cinq-Cents fait une motion d'ordre pour se plaindre que « la barbarie est sur le point d'envahir les plus brillantes conquêtes de la philosophie; que l'ignorance se joue des plus grands efforts qu'on fait pour la combattre (3). »

Et trois mois après la même époque, « plusieurs pro-

---

(1) De là sans doute, sous l'ancien régime, cette mélancolie sombre des Français si connue de toute l'Europe.

(2) *Décade philosophique*, 1798, n° 11, p. 205.

(3) Roger-Martin. Conseil des Cinq-Cents: Séance du 5 juin 1798. (*Ami des lois*, n° 1203.) — Il paraît que le législateur et les journalistes sont peu d'accord sur les *hautes destinées* qui attendent la jeunesse française.

fesseurs de l'Ecole centrale de Paris viennent représenter au Conseil que leur traitement est arriéré depuis cinq mois, et que les écoles manquent de plusieurs objets nécessaires à l'enseignement. »

« Leur pétition n'a rien produit », disent les mêmes journalistes, « *et l'on a remarqué que c'est dans la même séance que le traitement des représentants du peuple fut porté à près de* 12,000 *liv. par an* (1). »

Ce trait caractérise toute la Révolution française. D'un côté, audace sans borne, confiance qui ne doute de rien, présomption inouïe, entreprises gigantesques, dépenses extravagantes, et promesses magnifiques; de l'autre, bévues insignes, ignorance de sauvages, mépris des hommes et de tout ce qui peut leur être utile, *gueuserie* sordide, impuissance absolue. Le gouvernement français a dépensé quarante milliards, et ne sait où prendre les fonds pour ces écoles primaires. C'est un brigand déguenillé qui mendie d'une main et vole de l'autre.

Que si, dans ce genre comme dans tout autre, certains établissements paraissent avoir quelque consistance, il ne faut point être la dupe des apparences: semblables à ces végétations forcées, produites uniquement par des manipulations physiques, entièrement étrangères au cours ordinaire de la nature et faites pour amuser l'œil un instant, ces établissements, fruits d'une

---

(1) *Décade philosophique*, n° 33, p. 436, 437.

dépense forcée, d'une protection accidentelle, ou de quelque vice qui trouve son compte dans ce résultat passager, n'auront jamais de base solide ni d'effet général. Si l'on nous dit : « *L'Ecole polytechnique est le seul, peut-être, des établissements d'instruction publique, qui soit pleinement en activité* (1) », n'est-ce pas un aveu très-clair que l'instruction publique est nulle pour l'universalité de la France? Le gouvernement républicain parle sans cesse d'arts, de sciences, d'instruction publique : et les arts, les sciences, l'instruction publique courent s'abimer dans le gouffre général. Il appelle les lumières ; il les demande « à tout ce qui pense dans la nation, à tout ce qui pense dans l'Europe, à tout ce qui pense sur la terre (2) » : et les lumières de la nation, et les lumières de l'Europe, et les lumières de l'univers refusent d'obéir à son appel odieux. Il est forcé lui-même d'avouer sa honteuse impuissance ; ses propres membres, ses agents de confiance viennent lui dire solennellement : « Sur plus de 700 districts, 67 seulement ont quelques écoles primaires ; et de ce nombre 16 seulement présentent un état qu'il faut bien trouver satisfaisant, faute de mieux. Cette lacune de six années (3) a presque fait crouler les mœurs et la science.

(1) *Décade philosophique*, 1797, mars, n° 18, p. 556-557.

(2) Séance du 26 août 1794. (*Monit.*, n° 342, p. 1402.)

(3) *Alors les législateurs* disposaient de fonds immenses et pouvaient au moins faire un grand effort momentané : les choses ne pouvaient qu'empirer depuis, comme on l'a vu.

Ses résultats se feront sentir d'une manière funeste dans les autorités constituées, et peut-être même dans le Corps législatif (1). »

« La chirurgie, l'anatomie, qui avaient fait de si grands progrès en France..... sont négligées, et leurs progrès sont ralentis. La chimie appliquée à la physique des animaux est arrêtée dans sa marche. Il en est de même de la connaissance des eaux minérales...... et de la connaissance des médicaments indigènes (2). »

« Les traitements donnés aux instructeurs ne sont pas suffisants. Il ne se présente dans les Sections aucun homme instruit; j'ai vu, avec honte, dans celle du *Muséum*, des écritures d'instructeurs qui ne valent pas celle de leurs écoliers (3). »

« L'instruction publique n'est pas en vigueur (4). » — « On a paralysé l'éducation.... Faut-il vous dire qu'à la porte même de vos séances, on met partout des fautes d'orthographe (5)? On n'apprend plus à lire et à

---

(1) Grégoire. Rapport sur le *Vandalisme*, fait au nom du Comité d'instruction. (Séance du 31 août 1794. *Monit.*, n° 9 du 30 septembre, p. 46.)

(2) Fourcroi. Séance du 29 novembre 1794, n° 72, p. 304.

(3) N... Même séance du 31 août. (*Monit.*, n° 346, p. 1423.)

(4) Talot, séance du 3e jour complémentaire 1797.

(5) Je n'entends pas bien cela, car il n'est pas étonnant qu'un porteur d'eau, par exemple, ou une dame de la halle *mettent* des fautes d'orthographe à la porte des législateurs. Probablement cette phrase désigne obliquement les Comités.

écrire (1). » — « Cependant, il faudrait savoir lire et écrire (2). »

Sans doute ! et il n'est pas d'enseignement d'une si haute importance pour la France : car la nation française ne ressemble point à sa rivale l'anglaise, « qui est celle où l'on trouve le plus d'individus qui savent écrire, et celle où l'on écrit le mieux...... En général les principes d'écriture adoptés par les maîtres français, ne sont qu'un pédantisme dont l'effet a été de multiplier inutilement les difficultés, au point que les trois quarts de la nation ne *sait* (sic) pas écrire, et que l'autre quart.... ne sait que griffonner (3). »

Ainsi, après dix ans d'efforts régénérateurs, voilà la Décade philosophique qui conseille encore à la *grande nation*, pour son bien, d'apprendre à tailler ses plumes et à écrire d'une manière lisible.

Nous sommes pleinement de l'avis des sages journalistes : et, pour entrer dans leurs vues, nous conseillons, de tout notre cœur, aux trois quarts de la nation *qui ne sait* (sic) *pas écrire*, de se jeter dans les bras

---

(1) Fourcroi. *Ibid.*

(2) Oudot. *Ibid.*

(3) *Décade philosophique* du 1er octobre 1797, n° 1, p. 47; plaintes réitérées dans le n° 4, p. 146, de novembre 1798. On lit encore dans le premier numéro une critique très-sensée de l'*aristocratie* que les Français attribuent mal à propos au bec droit de leurs plumes à écrire, tandis que les Anglais maintiennent, par l'*égalité* des becs, la *liberté* de l'écriture.

de leur Roi pour en obtenir des maîtres d'école (fussent-ils même Anglais, n'importe). Si ce mouvement se fait avec la prestesse et l'ensemble que nous imaginons, on fera alors à cet autre quart *qui ne sait que griffonner*, certaines propositions qu'il ne pourra se dispenser d'accepter.

12° SCIENCES ET ARTS

On peut dire que le chapitre des sciences est contenu dans celui de l'éducation. Comment la République aurait-elle de beaux arbres sans pépinière? La nullité de l'éducation entraîne nécessairement la France vers la barbarie : rien ne peut arrêter ce mouvement qui tient à l'essence même de la Révolution.

Les changements faits par le gouvernement français dans l'organisation des compagnies savantes choquent la raison, et ne supposent que la manie d'innover. La monarchie avait établi trois *Académies* à Paris : l'Académie française, celle des sciences et celle des belles-lettres. Belle et simple division : parole, entendement et mémoire ! La République, toujours en contradiction avec le bon sens antique, a trouvé beau de réunir tous les talents sous le nom d'*Institut national* (1), uniquement pour le plaisir de détruire et de faire un mot

---

(1) Constitution de 1795, Tit. X.

nouveau. Ainsi Chénier lit ses vers à Laplace qui lui récite ses formules pour se venger.

Si la République durait encore quelque temps, ce qui est fort douteux, il serait démontré à tout le monde qu'une plus longue durée de ce régime porterait le coup de mort aux sciences; mais je crois que les bons esprits peuvent se passer d'une plus longue expérience. La vérité se tire ici de la nature même des choses. En attendant que le temps parle encore plus clairement, on peut observer que tout ce que l'Institut national possède d'hommes réellement distingués appartient à l'ancien régime. Tous ont puisé l'instruction dans les anciennes écoles ; tous ont été élevés, employés, récompensés par les rois. Aujourd'hui les uns ont bu à la coupe de la Révolution, et font ce qu'ils peuvent pour se prouver que l'*Institut national* est quelque chose. D'autres y sont par intérêt, par paresse, ou par une suite de cette indifférence qui est l'unique caractère d'un siècle sans caractère. Je ne vois pas cependant que les patriarches de la littérature française s'empressent beaucoup d'y prendre place : prudemment retirés, ils cherchent à se faire oublier et semblent dire aux distributeurs républicains de la gloire littéraire : *Honorez-nous, Messieurs, de votre indifférence.*

La République n'a pas même un poète dont elle puisse s'honorer ; elle peut acheter des talents, mais elle n'en produit point. Le meilleur de ceux qu'elle possède dans ce genre avait acquis sa maturité lorsqu'il s'est donné à elle, et ce talent même est faux, car la verve du poète n'est que de la colère.

La Révolution française n'a pas fait éclore d'une seule tête révolutionnaire, un seul livre qu'on puisse lire. Tous les jours elle noircit des montagnes de papier sans pouvoir enfanter un ouvrage digne de trouver place dans une bibliothèque; tandis que la juste haine de cette même Révolution a dicté à des écrivains distingués, en France et dans les pays étrangers, des écrits du plus grand mérite. Je sens bien qu'il est heureusement impossible de faire un bon livre pour une mauvaise cause; mais nous consentirons volontiers à ne faire attention qu'à la forme. Qu'est devenu ce style si clair, si châtié, si élégant des bons écrivains français? Qu'est devenu ce goût si sûr, si épuré, que l'Europe avait consenti de prendre pour modèle? Nous ne voyons plus qu'une bouffissure de mots qui cache le vide des pensées; une prétention insupportable, des métaphores forcées, un néologisme extravagant. Mais rien ne manque aux écrivains révolutionnaires comme la dignité, et jamais elle ne leur manque plus complètement que lorsqu'elle est le plus nécessaire. Tout le monde se rappelle, par exemple, les discours de Garat à LL. MM. le roi et la reine des Deux-Siciles, lorsqu'il souillait, à cette cour, le titre d'ambassadeur. Comme on rirait du plat rhétoricien si l'on n'était révolté par le *vilain* sans conscience et sans pudeur (1)!

---

(1) C'est en rendant compte de ces discours que la *Décade philosophique* a dit: « Ce sont des morceaux curieux que les « discours de Garat, notre ambassadeur, au roi et à la reine

En un mot, il n'y a pas en France un seul talent républicain. Il n'en est pas un qui soit né avec la liberté ou par la liberté, et qui lui doive son éclat. Il en naîtra, dira-t-on : soit ; mais, en attendant, la République française trouvera bon, j'espère, que nous léguions à nos descendants le soin de l'admirer.

Quant aux arts qu'il est bon d'envisager séparément, pour peu qu'on soit accoutumé à réfléchir, on comprend aisément que le gouvernement français est fait exprès pour les ruiner sans retour. Le beau moral est irrémissiblement brouillé avec une puissance qui, par sa nature, n'emploie et ne peut employer que des hommes vils, sans morale et sans élévation.

La Révolution de France a d'abord porté un coup mortel aux arts par les pertes irréparables qu'elle leur a causées. Comme il faut de nouveaux noms aux choses qu'on n'a jamais vues, on a donné en France le nom de vandalisme à cette fureur inexplicable qui, pendant près de deux ans, s'est acharnée à la destruction des chefs-d'œuvre de tous les genres, et dont le tableau lamentable fut déroulé en 1794 aux yeux de la Convention

---

« de Naples. C'est la philosophie qui s'exprime avec élo-
« quence. *Tout y est sage, convenable et digne de l'envoyé*
« *d'une grande nation.* Il faut convenir que les ambassa-
« deurs du *roi* leur maître ne faisaient pas si bien les discours,
« même avec leurs secrétaires. » (*Décade*, 1798, nº 27, p. 576.) — Il fallait ajouter : *même avec leurs laquais.*

Nationale qui dans le fond était la véritable cause de ce malheur comme de tous les autres.

« On n'exagérerait nullement en disant que, dans le domaine des arts, la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, en France seulement, remplirait plusieurs volumes. La perte en livres volés ou détruits, en médailles, émaux, morceaux d'histoire naturelle, etc., est incalculable. A Verdun, on brûla des tapisseries, des tableaux, des livres de prix en présence des officiers municipaux en écharpe, et ce fut l'évêque constitutionnel qui se chargea d'y mettre le feu. A Nancy, on détruisit en quelques heures pour 100,800 écus de tableaux et de statues. On a ouvert les tombeaux de Racine, de Tournefort, de Lesueur ; on en a détruit les épitaphes. Buffon fut exhumé pour quelques livres de plomb. Au Muséum des plantes à Paris, des barbares brisèrent le buste de Linnée, prétendant que c'était celui de Charles IX. *On a détruit des statues par milliers.* A Arles, il ne reste rien ; à Strasbourg, la fameuse basilique est méconnaissable, etc., etc., etc., (1). »

Ce résultat de la Révolution est irréparable, et il ne faut pas croire que le ravage se borne au règne de la Terreur. Il a été propagé et complété par les lois atroces portées contre les émigrés. Le pillage des mobiliers a dissipé un capital immense que les siècles seuls pourront rétablir. Les chefs-d'œuvres des arts, les curiosités

(1) Grégoire. Rapport sur le *Vandalisme*. (*Monit.*, 1794, nº 87, p. 354, § 99.)

de tous les genres, n'ont de prix que par leur rassemblement, ou par la place qu'ils occupent. Cent mille volumes réunis dans un hôtel ou dans une maison religieuse étaient une propriété nationale. Vendus à l'encan, ce n'est plus rien. Telle pièce de cristal ou de porcelaine, qui était une richesse dans le cabinet d'un homme riche, est un ridicule chez un homme du peuple qui se l'est procurée à vil prix. Bientôt elle sera oubliée, détruite, ou conquise par l'étranger. Les hommes qui ont parcouru les différents points des frontières de France durant la ferveur des confiscations et des ventes n'ont pas vu sans surprise et sans regret le nombre étonnant de curiosités de tous les genres qui en sont sorties à vil prix et sans retour.

Non-seulement la Révolution a porté un coup sensible aux arts en détruisant ou exilant un nombre infini de chefs-d'œuvre dans tous les genres; elle leur a fait encore une plaie bien plus profonde par l'espèce d'hommes qu'elle a portés au pouvoir et à l'influence. Les arts ne vivent que d'honneur et d'encouragement. Il ne suffit pas qu'ils soient payés par les hommes riches; il faut encore qu'ils soient respectés par les hommes qu'on respecte. Or, la Révolution les a privés tout à coup et d'honneur et d'argent. Les richesses consacrées aux vices ou à des goûts vils et bizarres ne peuvent plus alimenter les arts; et les hommes qui influent ne peuvent donner l'honneur qu'ils ne possèdent pas. Où donc ces révolutionnaires sortis de la poussière auraient-ils pris le goût des arts? Par état, ils n'auraient pas été reçus dans les antichambres des hôtels qu'ils ont pillés depuis qu'ils

sont maîtres. — Je parle en général ; les exceptions ne prouvent rien. — Sur cent spoliateurs de l'Italie, il en est quatre-vingt-dix peut-être auxquels on aurait pu vendre une madone de carrefour pour la Vénus de Médicis. Si on les a vus se jeter avec avidité sur les tableaux, sur les éditions précieuses, sur les camées, etc., c'est qu'ils entendaient dire que ces choses étaient belles. D'ailleurs la plupart de ces pièces étaient volées ou achetées avec un argent volé : cette seconde manière était celle des hommes du bon ton. La première était celle de tous les autres. Ne confondons point l'enthousiasme du vol avec celui du goût. Lucullus pouvait animer les arts ; Verrès leur faisait peur.

On a lu, dans les papiers publics de cette année, qu'un château superbe, habité jadis pas le fameux cardinal d'Amboise, venait d'être détruit ou dégradé par le nouveau propriétaire, au grand regret de tous ceux qui connaissaient ce magnifique édifice. On peut être sûr que ce genre de dégradation se répétera sur tous les points de la France. Il y a une proportion, une harmonie cachée entre les hommes et les choses ; si elles ne peuvent agrandir l'homme, il faut que l'homme les rapetisse pour les mettre à son niveau. Les nobles frontons, les vastes cours, les donjons aériens prennent une voix et semblent honnir le vulgaire possesseur. Les ombres des chevaliers gémissent la nuit sous ces lambris élevés et troublent son sommeil. Que fera-t-il de ces galeries, de ces antichambres, de ces salles d'armes ? Il n'aura point de repos qu'il ne les ait convertis en manufactures, en magasins et en guinguettes.

Encore une réflexion que les Français voudront bien me pardonner. Le goût des arts n'est point inné chez eux comme chez les Grecs antiques ou les Italiens modernes. Dans ce genre les connaissances qui sont un instinct en Italie sont une véritable science au delà des Alpes. Cette science était le fruit de l'étude, d'une éducation raffinée et des richesses tournées vers ce noble objet. Maintenant tout a changé : les hommes qui commandent n'ont ni ne peuvent avoir le goût des belles choses ; ils les convoitent sur parole, et les volent par avarice ou par méchanceté, sans savoir les apprécier (1). On nous dit à Paris, en parlant des monuments volés à Sa Sainteté : «Des milliers de Français qui n'auraient pu les aller voir à Rome jouiront de leur vue à Paris. Ils deviendront, transportés en France, des monuments éternels de notre gloire, des modèles de bon goût, des sources intarissables de richesses (2). »

Je passe sur les réflexions morales qui n'appartiennent point à ce chapitre. Mais veut-on connaître l'empressement des Français pour *ces monuments éternels de leur*

---

(1) Le gouvernement français est si éminemment *barbare* qu'il a pu *barbariser*, par son seul contact, le séjour des arts et le temple du goût. Dans la 10e séance du Sénat (*romain*), cette autorité a décrété que toutes les statues des Papes seraient vendues, et qu'on les défigurerait avant de les exposer en vente. (*Monit.*, du 22 mai 1798, nº 243.) — Je crois ce trait du *Sénat romain* postérieur à l'admission des plébéiens.

(2) *Décade philosophique*, mars 1797, nº 17, p. 499.

gloire : écoutons les plaintes d'un amateur, consignées dans un journal officiel.

« Hélas ! ces créations parlantes des Phidias antiques, ce *convoi* (1) vers lequel tous les yeux, tous les désirs devaient se porter, reste caché dans le port où les vents l'ont poussé. Nul empressement ne l'appelle dans nos murs, semblable à un vainqueur oublié qu'on laisse dans une cabane aux portes d'une ville où il devrait entrer en triomphe (2). »

L'espèce de fête célébrée pour la réception de ce *convoi* fut, comme toutes les autres, une farce civique qui fit rire l'Europe sensée. On n'y vit que des caisses et des chariots, et personne n'y prit le moindre intérêt.

Cette même indifférence qui attendait les chefs-d'œuvre volés en Italie les a accompagnés jusque dans le musée qui les *recèle.* Dans la séance du 21 décembre dernier, un membre du Conseil des Cinq-Cents se plaignait, par motion d'ordre, « du peu de soin qu'on prend au Muséum des chefs-d'œuvre que la France possédait et de ceux que ses invincibles soldats lui ont acquis ». Il assura que la sainte Cécile de Raphaël était déchirée par le milieu ; qu'un dessin de ce grand homme, conservé avec vénération depuis plusieurs siècles, avait été collé sur une toile, et que plusieurs parties n'avaient pu

---

(1) *Convoi* est le vrai mot ; et s'il est entré dans le *Muséum* républicain, on peut écrire sur la porte : HIC JACET.

(2) Lefèvre, dans le *Rédacteur* du 16 novembre 1797, nº 701.

résister à l'humidité. « *On propose de le faire restaurer* », dit-il ; « mais qui osera mettre son crayon à côté de celui de Raphaël (1) ? »

On a vu plus haut avec quelle splendeur le lycée des sciences était entretenu sous l'ancien régime. Aujourd'hui, outre le lycée républicain qui lui a succédé et qui se traîne avec la mesquinerie qui caractérise tous les établissements du jour (2), la République possède en-

---

(1) *Courrier du Corps législatif et de la guerre* du 22 novembre 1798, n° 1137. Remarquez ce trait : « On propose de le restaurer ». J'en ai remarqué un plus original, mais dont la date m'a échappé. On se plaignit à la Convention nationale de ce que, sous prétexte de détruire des signes féodaux, on avait détruit une statue de bronze faite par Girardon, et qui servait, autant que je m'en souviens, d'ornement à une horloge publique. L'Assemblée *ordonna qu'elle serait refaite*. Le trait si connu de Mummius paraît du même genre au premier coup d'œil ; cependant il n'excite qu'un sourire de bienveillance, et l'autre excite un mouvement mêlé de dégoût et de colère.

(2) M. Fourcroi, professeur distingué de ce lycée, disait dans un discours de clôture, le 17 juillet 1798 : « Content de sa modeste existence, on n'a point vu le lycée chercher à changer son étroite enceinte contre de fastueux portiques, et son heureuse médiocrité contre ce luxe qui lasse l'œil sans satisfaire l'esprit, etc. » (*Magasin encyclopédique*, 18 août 1798, n° 7, p. 406.) — Allons donc, M. Fourcroi ! Vous qui êtes un galant homme, parlez clair, et ne nous faites pas des phrases. Faut-il donc tant de détours pour dire :

« Nous sommes des misérables » ?

core un lycée des arts : non qu'elle l'ait établi, car elle ne crée rien ; mais parce qu'un amateur intrépide a fondé cet établissement (1). Or, veut-on maintenant connaître le zèle des associés du lycée et des protecteurs modernes des beaux arts ? En voici un échantillon remarquable : « Depuis quatre mois, les travaux du lycée des arts étaient suspendus à cause des réparations qu'exigeait la couverture du bâtiment ; enfin le fondateur s'est déterminé à faire les réparations à ses frais, et les séances ont repris leur activité ordinaire (2). »

Sans ce dévouement héroïque, il aurait plu sur les arts. Mais voyez cependant où ils en sont réduits ? D'un côté, des particuliers qui connaissent le prix de l'argent ne feraient pas les frais d'un parapluie pour les neuf Muses, quand elles viendraient le demander à genoux et toutes mouillées ; et de l'autre, le gouvernement crie aux Français : « Faites des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, et des sociétés libres tant qu'il vous plaira, car tout cela ne me coûte

---

(1) « Le fondateur du lycée des arts, le citoyen Desaudray, « a manifesté et exécuté avec constance le plan vaste et utile « de s'opposer à la ruine totale des sciences et des arts, de ra- « nimer l'émulation,... de réorganiser l'enseignement. » (Bulletin de la *Convention nationale* du 25 septembre 1795.) Persister dans une entreprise malgré l'approbation de la Convention nationale, c'est le plus grand tour de force que le zèle ait jamais produit.

(2) *Magasin encyclopédique*, 22 septembre 1798, nº 9, p. 122.

rien : pour moi, je m'en tiens à mon titre X^e (1). » Et ce titre X^e n'est que l'aveu clair et précis de l'impuissance du gouvernement. Il faut avouer que les arts sont bien protégés en France !...

Mais, on ne saurait trop le répéter, quand le gouvernement français voudrait protéger les arts, quand tous les hommes puissants du régime actuel le voudraient aussi, ils ne le pourraient pas, parce qu'ils ne peuvent pas honorer. D'ailleurs, ils ne s'embarrassent nullement des arts : ils en parlent partout, par orgueil, ou, pour mieux dire, par vanité, car ils ne s'élèveront jamais jusqu'à l'orgueil ; du reste ils ne les connaissent ni ne les aiment. « On a beaucoup parlé des arts ; mais, nous devons le dire, on n'a encore rien fait pour eux : cette dette est arriérée depuis longtemps. La médiocrité audacieuse et jalouse a profité des *circonstances* (2) pour comprimer le talent modeste (3). » — « On parle toujours des arts, et on les sert très-peu (4) » ; ceux mêmes

---

(1) Constitution de 1795, Tit. X, art. 300.

(2) C'est-à-dire la *Révolution*. C'est un chiffre, une manière d'euphémisme dont on est convenu. Ainsi, si la France s'est vue accablée de tous les maux et déshonorée par tous les crimes, on sait que ce fut la faute des *circonstances* : ce qui n'empêche pas que la liberté ne soit le premier des biens, et l'insurrection le plus saint des devoirs.

(3) Thibeaudeau, au nom du Comité d'instruction publique. Séance du 29 novembre 1794. (*Monit.*, n° 72, p. 304.)

(4) *Décade philosophique*, septembre 1798, n° 1, p. 40.

qui se mêlent d'en parler sont le plus souvent des barbares qui n'en ont aucune connaissance. « On a publié successivement à Paris différentes descriptions des statues des Tuileries, et il n'y en a pas une qui ne contienne une foule d'erreurs et qui ne soit faite pour égarer le goût et le jugement de ceux qui voudront les suivre (1). »

Mais ces savants, ces artistes (du moins ceux qui ont un nom) qui suivent bassement le char de la République et qui la louent pour un peu d'argent, sont tous des productions de la monarchie. David, par exemple, « ce valet de Robespierre, ce tyran des arts, aussi lâche qu'il est scélérat (2) », fut comblé des bontés de la cour, et, si l'on ne m'a pas trompé, de celles de l'infortunée reine de France en particulier. Mais comment est-il payé de sa lâcheté par le *gouvernement* actuel et par les *grands* de la République ? *Il est obligé de montrer pour de l'argent son grand tableau des Sabines qui ne trouve point d'acheteurs* (3). La raison s'en présente d'elle-même ; d'ailleurs il n'est pas nécessaire de la deviner, on va nous la dire et il suffit d'écouter :

« Les artistes sont obligés, pour ainsi dire, de ruser contre les difficultés que les *circonstances* (4) apportent

(1) *Magasin encyclopédique*, 1798, n° 9, p. 106.

(2) André Dumont. Séance du 13 juillet 1794. (*Monit.*, n° 315, p. 1290.)

(3) Voir le *Propagateur*, novembre 1798, n° 132.

(4) Encore les *circonstances !* Il faut avouer que ces *circonstances* ont de grands torts !..

au développement de leurs talents. Les encouragements publics sont rares et difficiles : les dépenses particulières, les mouvements des grandes fortunes sont dirigés vers un tout autre objet que les productions des arts (1). » — « Une révolution dans nos mœurs, dans la distribution des appartements a fait disparaître les ressources que le génie des peintres d'histoire pouvait attendre de ce côté. Les architectes emploient aujourd'hui, en place des sculpteurs les mouleurs, en place des peintres les marchands de papiers, l'ouvrier l'emporte sur l'artiste (2). »

Rien de plus clair, comme on voit. Toutes ces phrases arrangées comme elles doivent l'être à Paris signifient cependant, sans la moindre amphibologie, que le pouvoir et les richesses appartenant aux derniers des hommes, tout ce qu'il y a de grand et de beau dans l'univers doit nécessairement se corrompre et périr dans leurs mains.

Il n'y avait rien de plus intéressant pour les sciences que le Jardin des plantes établi à l'Ile de France par le célèbre Poivre. « Pour compléter cette *merveille du monde*, il fallait une petite pièce de terre voisine, qui appartenait au gouvernement. Céré, successeur de

---

(1) « D'après les mêmes idées, un des élèves de David, le citoyen Hennequin, obligé de se défaire d'un de ses tableaux, a eu recours aussi à l'artifice et l'a mis en loterie. » (*Propagateur, ibid.*)

(2) *Décade philosophique*, 1798, n° 32, p. 277.

Poivre, sollicitait cette légère concession ; *mais les besoins du service exigeaient la vente de cette portion de terre, elle fut vendue* (1). »

Si l'on propose solennellement au Corps législatif, au nom du Comité d'instruction publique, de décerner une statue à J.-J. Rousseau, la statue sera votée par acclamation (2), car on a la ressource de n'y plus penser ou de la faire exécuter à juste prix par quelque plâtrier du coin.

Mais lorsque, trois jours auparavant, on était venu déplorer, devant ces mêmes législateurs, le sort de la veuve de ce même Rousseau réduite à une pension de 1200 livres, ÉBRÉCHÉE *par une contribution personnelle* de 247 livres 16 sous 6 deniers, ils demeurèrent sourds (3). S'ils avaient cru en Dieu, ils eussent dit à la veuve : *Dieu vous assiste !*

Tel est le caractère du gouvernement français à toutes les époques de la révolte. Comment s'occuperait-il de l'embellissement de la société ? L'existence même des hommes n'est rien pour lui. Il sacrifierait une armée à la moindre lubie d'orgueil ou d'avarice.

Y avait-il quelque chose de plus sublime, de plus sacré au monde que l'Ordre de la Trinité établi pour la rédemption des captifs ? Eh bien ! l'Assemblée nationale vola sans pudeur et sans pitié 57,000 livres déposées

---

(1) *Décade*, novembre 1798, nº 4, p. 197.
(2) Séance du 11 septembre 1794. (*Monit.*, nº 367, p. 1485.)
(3) Séance du 8. (*Ibid.*, nº 363, p. 1448.)

entre les mains de M. Chauvier, supérieur de l'Ordre, et destinées à ce saint usage. Le vénérable homme en mourut de chagrin : qu'importe au gouvernement (1) ? Jamais il ne fera rien pour l'utilité publique. Tous les hommes influents pensent à s'enrichir, à s'amuser, et surtout à n'être pas pendus. Le vice ou la cabale pourront leur arracher de grandes sommes ; l'humanité, la justice et le goût les trouveront constamment sourds. On pressait vivement en dernier lieu le payement de sommes considérables réclamées par deux entrepreneurs de théâtre pour je ne sais quel contrat passé avec le gouvernement. « Je m'étonne », dit à ce sujet un Député au Conseil des Cinq-Cents, « qu'on mette tant d'empressement à payer ces deux citoyens, quoique les calculs les plus simples prouvent qu'il ne leur est rien dû ; tandis que les malheureux habitants de Valenciennes et de Landrecies, qui ont vu leurs maisons et leurs propropriétés détruites, se voient, pour prix de leur dévouement, inscrits sur le Grand-Livre (2). » Voilà des confidences précieuses ! Et l'on voudrait que de pareils hommes s'occupassent sérieusement des savants et des artistes !... Encore un- fois, que leur importe ? S'ils les emploient, s'ils les paient surtout en pays étrangers, c'est comme voleurs ou révolutionnaires, jamais comme savants ou artistes.

---

(1) *Journal politique et littéraire*, 15 avril 1792, p. 642.

(2) Briot. Séance du 2 juin 1799. (*Journal politique de l'Europe*, nº 160.)

Et si la République n'a rien fait pour les arts, ceux-ci par un juste retour n'ont rien fait pour elle. Ses obélisques sont de carton ; ses statues, de plâtre ; ses arcs de triomphe, de vieilles planches. Tous ses monuments lui ressemblent : ils sont vils et passagers. Si quelquefois elle a paru déployer un certain éclat, c'est en se parant des monuments des rois et des restes déplorables de leur grandeur. Elle cache ses guenilles plébéïennes sous les lambeaux de pourpre arrachés à la monarchie.

Tout le monde connaît cette belle institution de la monarchie qui avait logé au Louvre, dans le palais des rois, les statues des grands hommes de la France : l'idée était sublime, et l'exécution, déjà fort avancée, ne demeura point au-dessous de cette belle conception. La République a dépensé des sommes énormes pour loger ses ouvriers en lois auxquels elle donne libéralement près de 9 millions par an pour signer les ordres du Directoire. C'était une belle occasion pour elle de rivaliser avec la monarchie, et les arts républicains devaient faire des efforts signalés. La sculpture, au lieu d'un effort, a fait un essai ; et comme on en a rendu un compte détaillé à Paris, il est bon de le rappeler ici. Je le tire toujours de la *source la plus pure* (*Décade philosophique*, novembre 1798, n° 6, 247 et p. suivante.) :

« La salle des Anciens vient de recevoir un nouvel ornement. Six niches pratiquées dans le mur des deux côtés de la tribune attendaient depuis longtemps les statues qu'on y a placées depuis peu de temps. »

Combien le gouvernement aura maudit ces niches si imprudemment creusées par l'architecte, ce vide parlant qui accusait l'indifférence nationale et demandait d'être rempli ! Mais enfin on se détermine à cette dépense, et les statues sont ordonnées. « Ce sont, comme on le présume bien, les images des philosophes, des orateurs les plus célèbres de l'antiquité. Nous sommes encore obligés d'aller chercher nos modèles en vertus et en talents dans l'ancienne Rome ou dans Athènes. »

On présumera sans doute un choix de cette espèce, parce que ceux qui l'ont fait n'ont ni goût ni bon sens ; mais s'ils avaient un peu de l'un ou de l'autre, on ne le présumerait point du tout. Est-ce donc que la France est obligée d'aller chercher ses modèles en vertus et en talents dans l'ancienne Rome ou dans Athènes ? Il est bien ridicule, surtout, de nommer les orateurs : car c'est précisément dans l'art de bien dire que les Français n'ont point de rivaux.

Que si l'on voulait de grands hommes républicains, il est sûr qu'il faudra s'en passer. Tous les véritables législateurs, tous les fondateurs des empires, tous les auteurs des grandes institutions furent des hommes brillants de talents et de vertus. La République française seule est née de la fermentation putride de tous les crimes amoncelés ; ses véritables fondateurs ne peuvent être caractérisés par aucune expression : ils échappent à toutes les puissances de la parole ; pour eux, toutes les épithètes qui expriment la bassesse sont trop nobles, et toutes

celles qui expriment la scélératesse sont trop faibles (1).

Mais ces hommes sont cependant les véritables *grands hommes* de la République. Toute institution produit des fruits analogues à son principe ; or les véritables fruits de la Révolution française sont les héros de 1793; chez eux seulement s'est développé dans toute sa plénitude le principe de cette Révolution : pourquoi donc n'aurait-on pas placé leurs statues dans les salles des deux Conseils? C'était leur véritable place. J'aurais voulu même écrire sur le socle de chaque statue quelque mot caractéristique du héros. Ainsi on eût lu sous celle de Robespierre: *J'aime mieux un principe que six mille hommes* (2); sous celle de Collot d'Herbois : *Je suis bien vengé des sifflets de Lyon* (3); sous celle de Sieyès:

---

(1) Burke est l'écrivain qui a le plus approché de l'exactitude, du moins à l'égard des constituants : car, pour leurs successeurs, il n'y a pas seulement moyen de tenter. *Detestable fools*, dit-il, *aspiring to be knaves.* (*Letter to a noble lord.* London, 1796, in-8°, p. 74, 13e édition.) C'est un peu faible, mais ce n'est point mal.

(2) On annonça au Comité du *Salut public* la capitulation d'une ville de la Basse-Flandre. La garnison, de 6,000 hommes, était faite prisonnière de guerre. Robespierre s'étonna qu'on eût violé le décret de la Convention nationale qui défendait de faire des prisonniers. *Comment donc*, lui dit l'un de ses collègues, *voulez-vous qu'on égorge* 6,000 *hommes, de sang-froid? — Ah!* reprit Robespierre avec humeur, *j'aime mieux un principe que* 6,000 *hommes.*

(3) Pendant que 200 citoyens, enfants, vieillards, etc., étaient mitraillés, Collot d'Herbois disait : *Je suis bien vengé*

La mort sans phrase (1), etc. Mais retournons à la salle des Anciens. « Les statues ne sont qu'en plâtre; mais on se propose, dit-on, de charger leurs auteurs de les faire en marbre. » C'est un *on dit ; jamais* cela ne se fera. Le marbre ne paraît que chez les *gens comme il faut*. Il est donc inutile de s'écrier : « Arrêtez ! Toutes ces statues ne méritent pas cet honneur: n'allez pas dégrader le ciseau français. » (*Ibid.*) — Certainement on ne se pressera pas, et le ciseau français ne risque rien.

« Il n'est pas difficile de voir que les artistes des ateliers desquels sortent ces statues..... ont produit à la hâte, sans méditation, sans attention pour ainsi dire. — Et n'est-ce pas ainsi que tout se fait à Paris? »

Pas tout, ni toujours: les tableaux du Poussin, de

---

des sifflets de Lyon. (Adresse des citoyens de Lyon, lue à la barre. Dans le *Journal de Paris* du 8 mars 1795, nº 168, p. 675.) — Collot était, comme on sait, un mauvais comédien : le parterre de Lyon en avait fait justice. *Inde iræ.*

(1) Ce fut par cette phrase que le prêtre Sieyès exprima son opinion dans le jugement de Louis XVI. Sieyès écrivit contre la noblesse en 1789 : il écrivit pour la dîme et pour la monarchie en 1791 ; il vota pour la mort du roi en 1792, avec une détermination, une scélératesse glacée qui font pâlir ; il abjura le sacerdoce et le christianisme en 1794. Par une dérogation formelle aux lois ordinaires de la nature, les vices qui s'excluent ordinairement ont fait alliance pour le former. Sa fierté est vile, et sa poltronnerie est féroce. On trouverait difficilement quelque chose de plus repoussant parmi les animaux immondes vomis par la Révolution.

Le Brun, de Vernet; les statues de Girardon et de Puget; les gravures de Nanteuil, d'Edelink, de Drevet, etc., ne furent point faites sans attention; la colonnade du Louvre suppose bien *quelque méditation*. Quant à ce qui se fait aujourd'hui, je m'en rapporte volontiers au jugement de la Décade.

Après ces réflexions générales, nous passerons à la critique de chaque morceau en particulier.

« Je cherche en vain Caton dans toute cette figure: les pieds sont petits et maigres, le corps est énorme, la tête est dans les épaules; toute la figure est lourde..... Il y a de la prétention, de l'outré dans cette figure de Cicéron....... Le nez est trop long (1); il dévore la tête.

« Quel est ce Saint à l'air benêt qui étend vers les spectateurs une grande main ouverte? — On appelle cette figure un Solon. — Son corps est maigre, fait pitié: encore du carton pour draperie.

« La statue de Démosthène mérite à peine la critique. Qu'est-ce qu'elle exprime?... Un prix à qui le devinera... Quoi! ce pleureur-là est un orateur? Quelle grimace!...

« Brutus seul et Lycurgue rappellent l'antique; mais Lycurgue est préférable parce qu'il indique dans l'artiste un esprit inventeur. HONNEUR A QUI SAIT CRÉER! » (*Ibid.*, page 349.) — Mais quelle est cette création? — Le voici:

« C'est que la tête de Lycurgue est à demi-cachée

(1) Il faut faire le nez de Cicéron comme il était, soit dit en passant.

dans les plis d'un large manteau. Voilà bien l'air, la pose d'un penseur. »

Rien de mieux, sans doute ; mais il est permis d'ajouter quelque chose à une idée aussi heureuse : j'aurais voulu que le manteau cachât entièrement le visage de Lycurgue. L'air de tête eût été bien plus expressif. Un penseur, tant qu'il y voit, ne fût-ce que d'un œil, est toujours sujet à distraction.

Dans la collection des statues du Louvre, le maréchal de Tourville est représenté dans le moment où il se décide à donner cette mémorable bataille, la seule de l'univers qui devait illustrer le vaincu. Il étend le bras, dit-on ; sa noble tête s'élève, et l'on entend : *Jacta est alea*. L'auteur de Lycurgue aurait mieux fait : il aurait représenté Tourville délibérant sur l'ordre imprudent de Louis XIV, la tête dans son chapeau, pour éviter les distractions, comme les protestants lorsqu'ils font leurs prières.

Parlons sérieusement... Voilà comment la République est servie par ses artistes, même par ceux *qui portent des noms connus et estimés* (1). Au reste, je ne prétends point les blâmer ni croire à leur impuissance ; j'aime mieux croire que la honte retient leur ciseau, qu'ils livrent en riant ces productions informes aux barbares pour qui elles sont encore trop belles, et qu'ils réservent leurs talents pour ce monument auquel il faut bien enfin songer et qui doit purifier la place de la Révolution.

---

(1) *Décade philosophique. Ibid.*

13° CRIMES ET CRUAUTÉS

Sans doute tous les siècles ont vu des époques terribles où l'homme a exercé sur l'homme des cruautés épouvantables. Cependant il ne faut point se laisser tromper par des ressemblances imparfaites : les cruautés exercées en France pendant cette malheureuse époque diffèrent de tout ce que nous possédons dans ce genre par leur nombre, par leur caractère et par leur influence sur le caractère national. Il n'est personne qui n'ait frémi cent fois aux récits des atrocités commises par Tibère ; mais qu'on relise le récit de ces exécutions avec le dessein de les comparer avec ce que nous avons vu : on sera surpris de les voir disparaître. Nous ne connaissons Tibère que par Tacite et Suétone. Nous en jugeons, nous en parlons comme on en jugeait, comme on en parlait de son temps, dans les sociétés intimes de Rome. Mais si nous avions des gazettes, des journaux de Pamphilie, d'Espagne, des Gaules, de la Mauritanie, etc., tout le monde saurait ce que tous les hommes instruits peuvent aisément imaginer. C'est que les têtes consulaires qui tombaient à Rome attiraient à peine l'attention de 250 millions de sujets, heureux peut-être autant qu'ils le furent depuis sous Trajan ou Marc-Aurèle ; que le père de famille, racontant à ses enfants les horreurs des triumvirats, leur montrait tout ce qui se passait à Rome comme de simples *inconvénients*, et les avertissait sur-

tout de ne jamais regretter les temps où les lois n'avaient pas la force d'envoyer Verrès au supplice. Un historien grec a, d'un seul coup de pinceau, dessiné le portrait de Tibère avec une vérité parfaite. « C'était », dit-il, « un mélange des plus excellentes et des plus détestables qualités réunies sans se nuire. » Les premières gouvernaient le monde connu ; les secondes n'opéraient guère au-delà de Caprée. Maintenant, pour se former une idée de la France, il faut songer que chaque province, que chaque ville a eu son Tibère, mais un Tibère sans éducation, sans noblesse, sans aucun mélange de grandeur et d'élévation. Il faut songer que la cruauté la plus infâme a sévi sans miséricorde, qu'elle a sévi partout avec une recherche dont le souvenir seul fait encore dresser les cheveux. L'histoire racontera un jour à la postérité épouvantée que, dans les massacres seuls de Nantes, cent prêtres étaient noyés à la fois par le bateau à soupapes de Carrier, et qu'il avait servi plusieurs fois.

« Des femmes enceintes, des enfants de sept, de huit, de neuf ou dix ans furent engloutis dans la Loire. On vit noyer à la fois 144 femmes. On guillotina de même des femmes enceintes et des enfants de treize, de quatorze et même sept ans. L'une de ces femmes (la femme Laillet) n'avait que seize ans ; l'exécuteur mourut de chagrin deux jours après (1). Le nombre des

(1) Tout le monde sait qu'aux temps de la Saint-Barthélemy, un bourreau, requis d'exercer son triste ministère sur des protestants, répondit qu'*il ne pendait personne sans arrêt*

noyades fut incalculable, et la quantité de cadavres engloutis dans la Loire, telle, que l'eau de ce fleuve en fut infectée, et qu'une ordonnance de police en interdit l'usage aux habitants, et même celle du poisson (1). »

« Tibère et Louis XI pensaient que l'intérêt de l'État, dans certaines circonstances, exigeait de la sévérité; mais leurs satellites ne se permirent jamais aucun acte semblable sans y être autorisés par leurs maîtres. Les membres du Comité révolutionnaire de Nantes conviennent avoir signé les ordres des *noyades* ou des *fusillades* sans en connaître le motif. Les membres des Comités se partageaient les dépouilles des victimes. Les orgies les plus crapuleuses préludaient aux atrocités. On vit des femmes et des filles se livrer, dans leur désespoir, à la brutalité de ces meurtriers pour racheter la vie de leurs pères, de leurs mères, de leurs maris; et les instruments

---

du Parlement. L'exécuteur de Nantes est moins héros, à la vérité; mais il a bien son prix, et pour moi je l'aime mieux que tous ces soldats et officiers de la patrie qui fusilleront père et mère, dès que le Directoire leur dira : « Tirez ! » et qui ne meurent point du tout de chagrin.

(1) « *Je déclare avoir vu la Loire couverte de sang* » : déposition du nommé Laurent dans le procès de Carrier, (*Monit.* du 16 novembre 1794, n° 59, p. 254) ; déposition de l'adjudant général Lacour dit Labique, qui a lu l'ordonnance affichée (*Journal de Paris*, 21 novembre 1794, n° 66, p. 270).

de ces horreurs, vaincus par la vérité, s'en accusèrent eux-mêmes en jugement (1). »

Malgré les cris des malheureux, « on conserva dans la Vendée des généraux qui jouissaient des femmes après qu'elles étaient mortes, et d'autres généraux qui les envoyaient à la mort après en avoir joui. On vit l'homme revêtu du pouvoir absolu dans ces malheureuses contrées obtenir les faveurs de trois femmes, et les envoyer ensuite à la guillotine ; on le vit promettre l'amnistie aux habitants d'une commune insurgée s'ils posaient les armes, et les faire fusiller lorsqu'ils eurent obéi ; on le vit faire fusiller un enfant de trois ans, et un autre de vingt mois, en disant : *Ce sont des serpents que la République nourrirait dans son sein* (2). Vingt communes ramenées au giron de la République et qui l'avaient servie furent égorgées par elle, on ne sait par quel ordre (3). »

« Sous les yeux des représentants du peuple Henz et Francastal, des soldats portaient au bout de leurs baïonnettes des enfants d'un ou deux mois (4). »

---

(1) Tronson Ducoudray, défense des accusés nantais (*Mon.*, 1794, n° 35, p. 24 et 25) ; et quant à la femme Laillet, n° 72, p. 34.

(2) *Ibid.*, 29 septembre, n° 11, p. 57, et 2e supplément au n° 35 p. 1.

(3) Merlin de Thionville. (*Ibid.*, p. 57.)

(4) Observez que ces gentillesses étaient commises par les *soldats-citoyens* et par les *citoyens-soldats*. Tel est le militaire *régénéré* de la République. Une dame qui se recon-

Tureau, qui avait un commandement dans ces malheureuses contrées, « ordonna à plusieurs communes de s'assembler dans un lieu déterminé. Là il les fit toutes fusiller, sans distinction d'âge ni de sexe, et il écrivit ensuite à la Convention nationale que *deux ou trois colonnes de l'armée avaient tué cinq ou six mille brigands* (1). »

« Vieillards, femmes enceintes, filles, enfants, tous indifféremment étaient noyés, fusillés, massacrés à l'arme blanche... On guillotina une femme le lendemain de ses couches ; plus de 600 enfants furent jetés à l'eau. On alla jusqu'à enterrer des hommes vivants. On voyait sur le bord de la Loire des cadavres de femmes nues rejetées par ce fleuve, et des monceaux de cadavres dévorés par les chiens et les oiseaux de proie..... La garde nationale fut employée pendant six semaines à recouvrir les fosses des personnes massacrées (2). »

Le Représentant du peuple Carrier disait : « Faut-il donc tant de preuves ? C'est bien plus tôt fait de les jeter

---

naîtra peut-être dans cette note témoignait son étonnement à un général français sur les excès commis en Italie. « *Tout cela n'est rien*, dit le citoyen, *comparé à la Vendée où j'ai été.* — *Eh ! mon Dieu !* reprit la dame, *que faisiez-vous donc dans ce pays ? — On n'y faisait que deux choses*, répliqua le général : *TUER ET BRULER* ».

(1) *Monit.* cité p. 57, et n° 37, p. 169.

(2) Déposition de la Heuette, témoin oculaire. (*Monit.*, 1794, n° 35, p. 156.)

à l'eau. » On lui demanda s'il signerait l'ordre de guillotiner sans distinction même ceux qui avaient rendu les armes. Il répondit froidement : « Cela ne fait pas la moindre difficulté (1). »

Dans une seule commune (à Bédouin) on détruisit 500 maisons et 2,000 habitants ; et l'on amena les autres par force sur le lieu où le sang de leurs proches parents ruisselait encore (2).

Les instruments de pareils proconsuls étaient dignes d'eux. Goulin, l'un des plus remarquables, donna des coups de bâton à son père malade, deux heures avant sa mort (3) ; et un témoin oculaire vit dans les prisons de Nantes un jeune homme abattre la tête de deux prisonniers de 18 ans, en chantant la *Carmagnole* (4).

Et lorsqu'il y avait 22,000 prisonniers à Paris, et 653,000 dans les provinces (5), veut-on savoir comment

---

(1) Déposition de Phil. Tronjolly, 1er supplément au n° 35, p. 1, 2. Le nombre seul des femmes et des enfants noyés excédait 2,400. — Déposition de *Fleur-de-pied*, guichetier de la prison du Bon-Pasteur à Nantes. *Ibid.*, n° 62, p. 263. — Autre déposition de N... n° 72, p. 304.

« Vingt mille victimes sont entassées dans les carrières qui touchent nos murs. » (Adresse de la commune de Nantes à la Convention nationale. (*Monit.*, 1795, n° 123, p. 506.)

(2) Lettre de Goupilleau à la Convention nationale, 1794. (*Monit.*, 65, p. 272.)

(3) Déposition de Naud. (*Monit.*, n° 62, p. 264.)

(4) De Laurency, armurier de Nantes, n° 74, p. 316.

(5) Voir l'état de la France au mois de mai 1794, p. 76.

ils étaient traités lorsqu'ils étaient malades? On peut entendre la déposition d'un médecin chargé de visiter l'une de ces maisons qu'on s'est mis à appeler *hospices de charité* lorsqu'il n'y a plus eu de charité en France

« L'hospice révolutionnaire était dans un dénuement total. L'épidémie faisait des ravages horribles dans toutes les maisons d'arrêt. (En Bretagne) je vis périr dans un seul hospice 75 malades en deux jours ; on n'y trouvait que des matelas pourris sur chacun desquels l'épidémie avait dévoré plus de 50 individus. Chargé de constater la grossesse d'un grand nombre de femmes détenues à l'entrepôt, je trouvai une foule de cadavres épars çà et là. Je vis des enfants palpitants ou noyés dans des baquets pleins d'excréments humains. Je traversai des salles immenses ; les femmes, qui ne voyaient d'autres hommes que leurs bourreaux, frémirent en me voyant : je les rassurai, je constatai la grossesse de plus de 30 ; plusieurs étaient grosses de 7 à 8 mois. Quelques jours après, je revins les voir ; ces malheureuses femmes avaient été noyées (1). »

Et lorsque le monstre de Bretagne parut devant ses pairs, et qu'ils l'interrogèrent nommément sur les femmes enceintes, s'amusa-t-il à nier? — Nullement. « Ce n'est pas à Nantes seulement », dit-il, « qu'on a noyé des femmes enceintes ; on a fait de même à Laval,

(1) Déposition de Thomas, officier de santé. (*Monit.*, 1794, 2e supplément au n° 35, p. 2.)

à Angers, à Saumur, à Château-Gontier, PARTOUT (1).»

Qui ne croirait avoir tout entendu en fait de cruauté? Il se tromperait cependant. « Les ironies les plus atroces accompagnaient presque toujours les victimes à l'échafaud. *Il n'était pas rare de voir des enfants de 10 à 12 ans sucer le sang qui en découlait* (2) » Héron, commissaire près l'armée de l'Ouest, arriva à Nantes portant une oreille d'homme à son chapeau il en avait ses poches pleines; il en frottait le visage des passants, il en faisait griller et manger (3).

Héron apportait encore d'autres trophées pendant sa marche, « il montra à une femme...... (4) » Mais comment les valets n'auraient-ils pas ressemblé aux maîtres? On pouvait s'attendre à tout de la part des égorgeurs subalternes, après avoir vu Saint-Just, Représentant du

---

(1) Réponse de Carrier à la Convention nationale. (*Ibid.*, nº 65, p. 277.)

(2) *Etat de la France au mois de mai* 1794, p. 76. — Ecrivain aristocrate, dira-t-on: soit! Est-ce une preuve qu'il ait menti? Mais voici un autre témoin qui ne souffre pas la même objection: « A Rochefort, où l'on disait que l'arbre de la liberté ne pouvait prendre racine que dans dix pieds de sang humain, *on contraignait les jeunes citoyens à venir s'abreuver de sang sur les échafauds mêmes qui venaient d'en être couvert.* » (Lettre de Blutel, Représentant du peuple dans les ports de La Rochelle, Rochefort, etc., du 25 décembre 1794. *Monit.*, nº 97, p. 404.)

(3) *Journal de Paris* du 21 novembre 1794, nº 66, p. 267.

(4) Voyez la déposition de cette femme même. (*Ibid.*)

peuple faire guillotiner, à Strasbourg, Gablet, administrateur des subsistances, « *parce que ce malheureux lui refusa une carpe qu'il avait achetée et que Saint-Just voulait faire servir sur sa table* (1). »

Je sortirais des bornes que je me suis prescrites, et je fatiguerais mes lecteurs si je les retenais plus longtemps sur ce théâtre affreux de la cruauté en délire. Terminons par une déclaration épouvantable faite au sein de cette Convention nationale, d'exécrable mémoire, lorsque le sang de l'innocence versé à flots fumait encore à Paris :

« Les Commissions de Nîmes, de Toulouse, de Montpellier, d'Arras, d'Orange, d'Avignon, de Nantes et de Lyon....., les 200 tribunaux révolutionnaires, populaires ou militaires, ont précipité cent mille Français dans le tombeau.... Plût à Dieu que l'histoire qui déjà nous presse, n'eût pas à raconter, sans trouver de contradicteurs, qu'à la porte *Antoine* un aqueduc immense avait été creusé, pour voiturer le sang, le sang du peuple français, et qu'au moment de l'exécution, tous les jours quatre hommes (quelque affreux qu'il soit de le dire) *quatre hommes*, *tous les jours*, étaient occupés à ramasser le sang qu'ils allaient porter dans cet horrible réservoir de leurs boucheries (2). »

On croira peut-être que ces horreurs atteignent le

---

(1) Pottier, au nom du Comité de législation, 8 février 1795. (*Monit.*, n° 142, p. 583.)

(2) Discours de Louvet, dans la séance du 2 mai 1795. (*Monit.*, n° 227, p. 922.)

plus haut période de la cruauté. Il est pourtant vrai qu'on peut faire pire que tout cela, car on peut en rire. Rappelons encore que les premières victimes de la *justice du peuple* s'appelèrent, parmi le beau monde de la Révolution, des *breloques de reverbères;* qu'on dit ensuite d'un malheureux guillotiné, qu'il était *raccourci*, ou, plus élégamment, qu'il *avait mis la tête à la fenêtre;* que la Loire s'appela *la baignoire nationale* (1); que les noyades à jamais horribles de Nantes se nommaient *baignades*, *immersions*, *déportations verticales* (2). Cette dernière expression serait le comble de l'élégance si l'on n'avait pas appelé *parterre* un certain nombre de têtes humaines arrangées en quinconce (3).....

Cœtera desiderantur.

---

(1) Déposition de Martin Naudille, dans l'affaire de Carrier. (*Monit.*, 1794, n° 74, p. 316.)

(2) Acte d'accusation contre quatorze membres du Comité révolutionnaire de Nantes. (*Monit.* du 13 mars 1794, n° 26, p. 117, et 1er supplément au n° 35, p. 2.)

(3) *Ibid.*, n° 73, p. 309.

SON ÉM. LE CARDINAL MAURY

Venise, 1799.

Dans mon voyage de Venise, pendant l'hiver de 1799, j'ai fait connaissance avec le célèbre cardinal Maury. A la première visite que je lui fis, il me parla avec intérêt de ma position embarrassante, et toujours avec le ton d'un homme qui pouvait la faire cesser. En vain je lui témoignai beaucoup d'incrédulité sur le bonheur dont il me flattait : *Nous arrangerons cela*, me dit-il.

Peu de jours après, je le vis chez la baronne de Juliana, Française émigrée, qui avait une assemblée chez elle. Il me tira à part dans une embrasure de fenêtre ; je crus qu'il voulait me communiquer quelque chose qu'il avait imaginé pour me tirer de l'abîme où je suis tombé. — Il sortit de sa poche trois pommes, qu'on venait de lui donner, et dont il me fit présent pour mes enfants.

Après avoir vu une fois ma femme et mes enfants, il en fit des éloges si excessifs, qu'il m'embarrassa. « Je n'estime jamais à demi, » me dit-il un jour, en me par-

lant de moi (je ne comprends pas cependant pourquoi l'estime ne serait pas graduée comme le mérite).

Le 16 février (j'ai retenu cette date), il vint me voir, et passa une grande partie de la matinée avec moi. Le soir, je le revis encore; nous parlâmes longuement sur différents sujets, qu'il rasa à tire-d'aile ; j'ai retenu plusieurs de ses idées. Les voici mot à mot :

ACADÉMIE FRANÇAISE. ACADÉMIE DES SCIENCES

L'Académie française était seule considérée en France, et donnait réellement un état. Celle des sciences ne signifiait rien dans l'opinion, non plus que celle des inscriptions. D'Alembert avait honte d'être de l'Académie des sciences : un mathématicien, un chimiste, etc., ne sont entendus que d'une poignée de gens ; le littérateur, l'orateur, s'adressent à l'univers. A l'Académie française, *nous regardions les membres de celle des sciences comme nos valets*, etc.

LANGUES

Les langues sont la science des sots (il parlait à un homme qui en *sait* cinq, et en *déchiffre* deux autres). Je me suis mis en tête, une fois, d'apprendre l'anglais ; en trois mois, j'entendis les prosateurs ; ensuite, ayant fait l'expérience que, dans une demi-heure, je ne lisais que

douze pages anglaises de l'*Histoire de Hume*, in-4°, tandis que, dans le même espace de temps, j'en lisais quarante en français, j'ai laissé là l'anglais.

Jamais je n'ai feuilleté un dictionnaire ni une grammaire.

J'ai appris l'italien comme on apprend sa langue, en écoutant ; je conversais avec tout le monde, je prêchais même hardiment dans mon diocèse ; mais je ne serais pas en état d'écrire une lettre.

En me décrivant les derniers moments de Ganganelli, Son Eminence me disait, le même jour, qu'on entendit le Saint-Père s'écrier à plusieurs reprises: « *Miserere mei maximo peccatori !!!* » On voit qu'en effet Elle n'a pas pâli sur Priscien.

ANGLAIS

Les Anglais ne sont vraiment supérieurs que dans le roman. *Clarisse*, *Tom Jones*, etc., sont leurs véritables titres de gloire. L'*Histoire d'Écosse*, de Robertson, ne peut pas se lire : celle de *Charles-Quint* a peu de mérite. Hume est un historien *médiocre* qui s'est fait une réputation d'impartialité par la manière dont il a parlé des Stuarts. Gibbon est un impie. Je préfère beaucoup Vertot aux historiens anglais, surtout dans ses *Révolutions romaines*.

Addison est fort au-dessous de sa réputation. On ne lit plus *le Spectateur ;* j'aime mieux la Bruyère.

FRANÇAIS

Les Français sont fous, et c'est parce qu'ils sont fous que la révolution s'est faite. Il m'est impossible de vous décrire ce que leur indiscrétion m'a fait souffrir, surtout pendant mon séjour à Rome. L'un m'envoyait des titres de famille par la poste ; l'autre, une brochure ; un troisième, une estampe roulée autour d'un bel et bon bâton de chêne ; — et toujours par la poste. Je recevais vingt mille lettres par an ; ne pas répondre aurait été une grande imprudence. D'abord, c'étaient autant d'ennemis : et puis, tout homme dont la première lettre restait sans réponse en écrivait une seconde, une troisième : il y avait de l'économie à répondre.

Je me suis brouillé avec mon ancien collègue Cazalès, pour n'avoir pu lui envoyer de Rome un passe-port qu'il me demandait. Je suis persuadé qu'il ne me pardonnera jamais de n'avoir pas fait ce qu'il m'était absolument impossible de faire.

Voilà encore une foule d'émigrés français chassés du Piémont par la Révolution, et retenus sur la frontière par les derniers ordres du gouvernement autrichien, qui ne veut point d'étrangers dans l'État de Venise : ils m'écrivent pour avoir des passe-ports ; mais comment faire ? Dois-je dire aux gouvernants : « Je vous demande une exception *seulement* pour trente ? » Notez que ces messieurs ne m'envoient pas un seul papier, un seul

titre pour appuyer leur demande. Quelques-uns même, en m'écrivant, ne me donnent pas leur adresse. — Ils sont fous.

BIBLIOTHÈQUES. LIVRES

Quand on a vu la bibliothèque du Roi, à Paris, on n'a plus rien à voir ; celle même du Vatican ne la valait pas. Le cardinal Borgia me demanda un jour si je n'étais point allé voir la bibliothèque de Saint-Marc ; je lui répondis que non, et que même je ne la verrais pas. Ma raison était qu'on ne doit point se compromettre avec des bibliothécaires qui se croient des géants et qui vous croient des pygmées, parce qu'ils sont plus forts que vous dans la science des livres et des manuscrits, qui est la plus futile et la plus insignifiante de toutes. J'ai vu des personnages illustres qui ont fait très-mauvaise figure pour avoir voulu raisonner avec ces bibliographes. (J'observai à Son Eminence que l'inconvénient me paraissait égal à l'égard d'un bibliothécaire de Paris. — Elle passa légèrement sur cette objection.) Ces gens-là vous mépriseront profondément, si vous ne savez pas qu'il y a eu tant d'éditions d'un tel livre dans un siècle, et que la meilleure est celle de telle année.

Que m'importe un manuscrit ? je préfère beaucoup l'imprimé, que je lis mieux.

Peu de jours après, la conversation étant tombée chez lui sur l'Ordre de Malte, il nous dit au coin du feu. ...

Si j'avais l'honneur de conseiller le Roi de France, je ne serais pas embarrassé de lui suggérer une loi sur l'Ordre de Malte. — *Considérant*, etc. (et Son Éminence nous improvisa toutes les raisons qui motivaient, selon lui, l'inutilité de l'Ordre et la nécessité de l'anéantir); il terminait par réunir tous les biens à l'Ordre de Saint-Louis. — Il ajouta :

Il est bien singulier qu'un *gredin* de gentilhomme portugais, Pinto, donne pour quatre à cinq cent mille livres de bénéfices en France. — Je ne sais pourquoi il nomma ce pauvre Pinto, qui est mort depuis longtemps, plutôt qu'un autre. Mais je rends ses propres expressions.

EXAMEN D'UN ÉCRIT

DE J.-J. ROUSSEAU

SUR L'INÉGALITÉ DES CONDITIONS

EXAMEN D'UN ÉCRIT

DE

J.-J. ROUSSEAU

Sur l'inégalité des conditions

PARMI LES HOMMES

CHAPITRE PREMIER

L'HOMME EST SOCIABLE PAR SON ESSENCE

L'Académie de Dijon, en 1755, mit au concours l'examen de la question suivante :

« Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la loi naturelle ? »

Il est bien évident que cette question était mal posée : car tous les enfants savent que c'est la société qui a produit l'inégalité des conditions. D'ailleurs, « Qu'est-ce que la *loi naturelle ?* » c'était le sujet d'une question à part.

Il fallait donc demander : *Quelle est l'origine de la société ? et l'homme est-il social de sa nature ?*

Mais cette question ressemblait à tant d'autres que

les Académies proposaient pour la forme, qu'elles ne se rappelaient pas le lendemain, et que peut-être même le secrétaire ne leur lisait pas !

Quoi qu'il en soit, Rousseau s'empara de ce sujet fait exprès pour lui. Tout ce qui était obscur, tout ce qui ne présentait aucun sens déterminé, tout ce qui prêtait aux divagations et aux équivoques était particulièrement de son domaine.

Il enfanta donc le discours *sur l'inégalité des conditions parmi les hommes* qui fit beaucoup de bruit dans le temps, comme tout paradoxe soutenu par un homme éloquent, surtout s'il vit en France et s'il a de la vogue.

Mais lorsqu'on examine l'ouvrage de sang-froid, on n'est étonné que d'une chose : c'est de voir comment il a été possible de bâtir un volume sur une base aussi mince. Le fond de la question n'y est pas seulement effleuré. Il n'y a pas une idée, appartenant réellement au sujet, qui ne soit un lieu commun ; enfin c'est une réponse faite dans le délire à une question faite dans le sommeil.

Après l'épître dédicatoire d'une longueur éternelle et d'un comique précieux, Rousseau entre en matière.

L'Académie avait demandé : 1° *Quelle est l'origine de l'inégalité ? 2° Est-elle conforme à la loi naturelle ?* Rousseau renverse cet ordre, mais il se garde bien de répondre directement : il aurait manqué à son génie s'il avait traité la question. Il pose la négative en fait ; c'est sa manière. En sorte que la première partie de son ouvrage, au lieu d'être dogmatique, est purement his-

torique. Il suppose que la *nature* (c'est sa grande machine) créa l'homme dans un état d'*animalité;* et, au lieu de le prouver, il s'amuse à décrire cet état qui est pour lui l'état primitif ou l'état de *nature.* Pour une telle description, il ne faut que de la poésie. Il se donne carrière sur ce point, et il atteint la page 94 avant d'avoir seulement songé à prouver ce qu'il avance.

La page 95 commence la seconde partie qui n'en a que 90. Rousseau débute par cette phrase célèbre: « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. »

Cette phrase n'est cependant qu'une phrase, car l'idée générale de propriété est bien antérieure à celle de la propriété territoriale, et la société est bien antérieure à l'agriculture. Le sauvage possède sa hutte, son lit, ses chiens, ses instruments de chasse et de pêche, comme nous possédons des terres et des châteaux. Le Tartare Kalmouck, l'Arabe du désert, a des idées de la propriété aussi nettes que l'Européen : il a ses souverains, ses magistrats, ses lois, son culte, et cependant il ne juge point à propos d'*enclore un terrain et de dire* : *Ceci est à moi*, parce qu'il lui plaît de changer continuellement de place, et que l'idée d'un peuple nomade exclut celle de l'agriculture.

On pourrait croire que l'auteur distingue ici la *civilisation* de l'établissement de la société, et qu'il n'entend parler que de la première dans le passage cité.

Il est vrai que Rousseau, qui ne s'exprime clairement

sur rien, peut faire naître ce doute en employant le terme équivoque de *société civile* ; mais cette expression est suffisamment expliquée par ce qui suit.

« Il y a grande apparence », dit-il, « qu'alors » — lorsqu'on s'avisa d'enclore un terrain — « les choses en étaient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étaient: car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain : il fallut bien des progrès, bien de l'industrie et des lumières, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce DERNIER TERME DE L'ÉTAT DE NATURE. »

L'idée générale de propriété, quoiqu'il ait fallu des siècles et des siècles pour la faire naître, fut donc le *dernier terme de l'état de nature.* Par conséquent il ne s'agit, dans le passage cité, que de l'établissement de la société puisqu'il s'agit de l'état qui suivit immédiatement le dernier instant de l'*état de nature.* Il ne fallait donc pas dire que la société fut produite par le premier homme qui s'avisa d'enclore un champ, puisqu'elle est visiblement antérieure à cet acte.

Non-seulement donc Rousseau établit un synchronisme entre la clôture du premier champ et l'établissement de la société ; mais il en suppose un entre cet établissement et l'idée de la propriété en général. A la vérité, je crois qu'il ne s'en est pas aperçu : il avait assez peu médité son sujet, pour que cette supposition n'ait rien d'improbable.

Après cette assertion générale, donnée comme un

axiome, Rousseau entre dans les détails pour montrer par quelles gradations insensibles l'inégalité des conditions s'établit parmi les hommes ; et voici les vérités qu'il révèle au monde :

Quoique l'homme, dans l'état de nature, n'eût guère plus de commerce avec ses semblables qu'avec les *autres* animaux, cependant, à force de se comparer avec ces bipèdes et surtout avec sa *femelle*, il fit « L'IM- « PORTANTE DÉCOUVERTE que leur manière de « penser et de sentir était entièrement conforme à la « sienne (1). » On s'assembla en troupeau (2) pour prendre un cerf, par exemple, ou pour des raisons semblables (3) ; bientôt on trouva des pierres dures et tranchantes pour couper du bois et creuser la terre. Las de l'abri que fournissait un arbre ou une caverne, on fit des huttes de branchages, qu'on s'avisa ensuite d'enduire d'argile et de boue : « première révolution qui forma l'établissement et la distinction des familles » et qui introduisit une sorte de propriété (4). Les hommes dans cet état, jouissant d'un fort grand loisir, l'employèrent à se procurer plusieurs sortes de commodités inconnues à leurs pères. « Ce fut là le premier joug et la première source de maux (5). » On commença à se

(1) Discours p. 101.
(2). P. 102.
(3) P. 103.
(4) P. 105.
(5) P. 108.

rapprocher. L'homme, qui s'accouplait tout simplement depuis des siècles, et s'en trouvait fort bien, s'avisa d'aimer : il fut puni de cette corruption par la jalousie, et le sang coula (1).

Heureusement on se mit à chanter et à danser devant les cabanes et autour des arbres ; mais voici un autre malheur : « Le plus beau, le plus fort, le plus adroit, le plus éloquent, devint le plus considéré, et ce fut là le premier pas vers l'inégalité et en même temps vers le vice (2). »

Dans cet état cependant, les hommes vivaient « libres, bons, sains et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature ; mais dès l'instant qu'un homme eut besoin d'un autre, dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul homme d'avoir des provisions pour deux, l'égalité, déjà attaquée par l'aristocratie des chanteurs, des danseurs et des beaux hommes, disparut enfin, et la propriété s'introduisit (3). »

Cette grande révolution fut produite par la métallurgie et l'agriculture... « qui ont perdu le genre humain (4) ».

« Les choses étant parvenues à ce point, il est facile d'imaginer le reste (5) », et l'histoire est finie (page 126).

(1) P. 111.
(2) P. 112.
(3) P. 117, 118.
(4) *Ibid.*
(5) Page 126.

Total 30 pages pour répondre à la première question dont il a fait la deuxième.

Ce qui suit est un autre ouvrage où il traite de l'origine du gouvernement et du pacte social.

Il se récapitule cependant, et il assigne trois époques distinctives des progrès de l'inégalité. *Le premier terme*, dit-il, *fut l'établissement de la loi et de la propriété* (page 165). Cependant l'aristocratie de la beauté, de l'adresse, etc., *fut le premier pas vers l'inégalité et vers le vice* (page 112), et les pierres tranchantes, les huttes de branchages, etc., opérèrent aussi la *première révolution*, produisirent le *premier joug* et furent la *source des maux* qui accablèrent, depuis, le genre humain (pages 105 et 108).

D'où il suit que l'inégalité eut trois premiers termes, ce qui est très-curieux.

Le second fut l'établissement de la magistrature (page 165) ou, si l'on aime mieux, la métallurgie et l'agriculture (page 118) : on peut choisir.

Ainsi l'inégalité eut trois premières époques et deux secondes.

Quelle analyse ! quelle profondeur ! quelle clarté !

Ce que Rousseau aurait dû nous apprendre au moins par approximation, c'est la durée de la première époque, où les hommes avaient des lois, mais point de magistrature, laquelle ne parut qu'à la seconde époque.

La troisième époque est unique, mais bien remarquable. *Ce fut le changement du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire* (p. 165).

Ici Rousseau pousse la distraction au point de con-

fondre le progrès du genre humain en général, avec le progrès des nations particulières.

Il considère le genre humain entier comme une seule nation, et il le montre s'élevant successivement de l'*animalité* à la cabane, de la cabane aux lois et à la propriété, des lois à la métallurgie ou à la magistrature, et du gouvernement légitime au despotisme.

D'où il suit incontestablement que les sujets des souverains antiques de l'Asie, de ces monarques-dieux dont les volontés étaient des oracles, furent bien mieux gouvernés que les Spartiates ou les Romains du temps de Cincinnatus, puisqu'ils furent plus près de l'origine des choses, ou que ces mêmes Spartiates et autres républicains des siècles postérieurs n'eurent point un gouvernement légitime parce qu'ils arrivèrent après la troisième époque.

Lorsqu'on réfute Rousseau, il s'agit moins de prouver qu'il a tort que de prouver qu'il ne sait pas ce qu'il veut prouver, et c'est ce qui lui arrive surtout dans son discours sur l'inégalité des conditions.

En gros, il soutient que la société est mauvaise et que l'homme n'est pas fait pour cet état. Mais si on lui demande pour quel état il était donc fait, il ne sait que répondre, ou il répond sans se comprendre.

Tout bien examiné, il se détermine pour l'*état de société commencée*. « Alors », dit-il, « les relations déjà établies entre les hommes exigeaient en eux des qualités différentes de celles qu'ils tenaient de leur constitution primitive ; la moralité commençait à s'introduire dans les actions humaines ; et chacun, avant les lois,

étant seul juge et vengeur des offenses qu'il avait reçues, la bonté convenable au pur état de nature n'était plus celle qui convenait à la société naissante... lorsque la terreur des vengeances tenait lieu du frein des lois. »

Cet état où les hommes vivaient réunis, mais sans lois (1), *et où la terreur des vengeances tenait lieu du frein des lois*, est, selon Rousseau, le meilleur état possible.

« Plus on y réfléchit », dit-il, « plus on trouve que cet état était le moins sujet aux révolutions, le meilleur à l'homme, et qu'il n'en a dû sortir que par quelque funeste hasard (2), qui, pour l'utilité commune, EUT DU (3) ne jamais arriver. L'exemple des sauvages,

---

(1) Rousseau, qui n'analyse rien, confond la loi écrite avec la loi en général : voilà pourquoi il suppose des sociétés sans lois. Il suppose encore des lois antérieures à la magistrature : ces deux idées sont de la même force. Croyait-il qu'on n'eût jamais puni un meurtre avant qu'il y eût une loi écrite contre le meurtre ! Et la coutume en vertu de laquelle on punissait le meurtrier de telle ou telle peine n'était-elle pas une loi, puisque la coutume n'est que la volonté présumée du législateur ? En second lieu, la loi n'étant que la volonté du législateur, rendue active pour le redressement des torts, on ne peut concevoir la loi, sans l'organe de la loi, distinct du législateur ou confondu avec lui. En sorte que l'idée de loi est une idée relative d'une double manière, et qu'il est aussi impossible de la concevoir sans magistrats que sans législateur.

(2) Le hasard !

(3) Le hasard qui EUT DU ! !! Effectivement il eut bien tort ! La nature EUT DU le faire arrêter pour l'empêcher d'arriver.

qu'on a presque tous trouvés à ce point, semble confirmer que le genre humain était fait (1) pour y rester toujours ; que cet état est la véritable jeunesse du monde (2), et que tous les progrès ultérieurs ont été en apparence autant de pas vers la perfection de l'individu, et en effet vers la décrépitude de l'espèce (3). »

Il n'y a certainement point de raison dans ce morceau ; mais au moins il semble que les idées sont claires, et que Rousseau y montre un système fixe. Partout il parle avec éloge des sauvages : à son avis, *ils sont très-bien gouvernés* (4) ; c'est parmi eux qu'il choisit tous ses exemples ; il insiste en plus d'un endroit sur ce grand argument, qu'on a vu des Européens embrasser la vie des sauvages, tandis qu'on n'a jamais vu un sauvage embrasser la nôtre : ce qui prouve tout au plus qu'il est

---

(1) On dit dans la conversation familière : « Cet homme était fait pour telle profession ; c'est dommage qu'il ne l'ait pas suivie ! » Rousseau s'empare de cette expression et la transporte dans la langue philosophique, suivant sa coutume. En sorte que voilà un être intelligent qui était fait (par Dieu apparemment) pour la vie des sauvages et qu'un funeste hasard a précipité dans la civilisation (malgré Dieu apparemment). Ce funeste hasard aurait bien dû ne pas arriver, ou Dieu aurait bien dû s'y opposer ; mais personne ne fait son devoir !

(2) Rousseau prend ici la *jeunesse d'une nation* pour la *jeunesse du monde* : c'est la même sottise que j'ai relevée plus haut.

(3) *Discours sur l'inégalité*, p. 116.

(4) *Contrat social*, l. III, ch. v.

plus aisé de trouver une brute parmi des hommes, qu'un homme parmi des brutes ; il raconte l'histoire vraie ou fausse d'un Hottentot élevé dans notre religion et dans nos usages, et qui, las de tous ces abus, *retourne chez ses égaux :* il grave cette histoire au frontispice de cet ouvrage, et dans une note à laquelle *il n'y a pas un mot à répliquer*, il nous dit : *Voyez le frontispice.*

On croirait donc Rousseau bien décidé pour l'état des sauvages, et cependant on se tromperait : deux pages plus haut, il s'est réfuté lui-même.

Tout homme moral et sensible est révolté par l'abrutissement et par la cruauté de ces sauvages d'Amérique dont Rousseau ose nous vanter l'existence heureuse ; des hordes d'hommes abrutis errants dans les déserts, presque sans idées morales et sans connaissance de la divinité ; ayant tous les vices, excepté ceux dont les matériaux leur manquent, des guerres interminables et cruelles, le tomawack, les chevelures sanglantes, la chanson de mort, la chair humaine servie à d'effroyables repas, les prisonniers de guerre rôtis, déchiquetés, tourmentés de la manière la plus horrible ! Quels tableaux effroyables ! Rousseau l'a senti, et voici comment il prévient l'objection · « C'est faute », dit-il, « d'avoir suffisamment distingué les idées, et remarqué combien ces peuples (sauvages) étaient déjà loin du premier état de nature, que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel, et qu'il a besoin de police pour l'adoucir (1). »

---

(1) *Discours sur l'inégalité*, p. 114.

Le sauvage est donc très-loin du premier état de nature. Il y a donc plusieurs états de nature, ce qui doit paraître assez singulier ; mais enfin, quel est le bon ? car il faut se décider. Rousseau répond : « *C'est l'état primitif*, et rien n'est plus doux que l'homme dans cet état, lorsqu'il est placé par la nature à des distances égales de la stupidité des brutes et des lumières funestes de l'homme civil (1). »

L'homme sauvage n'est donc plus une moyenne proportionnelle entre l'*animalité* et la civilisation, et il faut chercher cette moyenne proportionnelle entre l'état d'animalité et celui de sauvage. Mais comment un homme beaucoup moins civilisé qu'un sauvage est-il cependant placé à *des distances égales de la stupidité d'une brute et des lumières funestes de Newton*, par exemple, ou de tout autre être dégradé ? Comment un état quelconque peut-il être tout à la fois intermédiaire et *primitif*, ou, en d'autres termes, comment le *premier* état de *nature* n'est-il que le second ? Si la vie sauvage est la *jeunesse du monde*, et si le *genre humain était fait pour y rester toujours*, comment la nature avait-elle fait l'homme pour un état *où les vengeances sont terribles et les hommes sanguinaires et cruels* (2), au lieu de le destiner à cet état primitif (qui est le second), où rien *n'était plus doux que l'homme* (3) ?

---

(1) *Discours sur l'inégalité*, p. 114.
(2) *Ibid.*, p. 113.
(3) *Ibid.*, p. 114.

Mais ce n'est pas tout. Rapprochons encore les deux passages suivants. Rien n'est plus piquant.

« Les peuples sauvages », dit-il, « étaient déjà loin du premier état de nature... où l'homme est placé par la nature à des distances égales de la stupidité des brutes et des lumières funestes de l'homme civil » (page 114).

« Dans l'état de société commencée... lorsque la terreur des vengeances tenait lieu du frein des lois... état où l'on a trouvé presque tous les sauvages... le développement des facultés humaines tient un juste milieu entre l'indolence de l'état primitif et la pétulante activité de notre amour-propre » (p. 115 et 116).

Ainsi ce bienheureux état intermédiaire existe et n'existe pas chez le sauvage. Presque tous les peuples sauvages ont été trouvés à ce point; mais c'est faute d'attention que « plusieurs » n'ont pas vu « combien les sauvages en étaient loin. »

Encore une fois, il ne s'agit pas de prouver que Rousseau a tort (car pour avoir tort il faut affirmer quelque chose), mais de prouver qu'il ne sait pas ce qu'il veut prouver; qu'il n'a ni plan ni système, qu'il « travaille à bâtons rompus », comme il le dit lui-même, peut-être sans le croire (1), et que toutes ses compositions philosophiques ne sont que des lambeaux cousus

---

(1) « J'ai ajouté quelques notes selon ma coutume paresseuse de travailler à bâtons rompus. » (Avertissement sur les notes, p. LXXI.)

et discordants, souvent précieux pris à part, mais toujours méprisables par l'ensemble. *Infelix operis summa quia ponere totum nescit.*

(*Ici dans le manuscrit de l'auteur il y a une lacune de deux pages.*)

. . . .

S'il est un mot dont on ait abusé, c'est celui de *nature.* On a dit souvent qu'un bon dictionnaire éviterait de grandes querelles: voyons donc quels sens on peut donner à ce mot de *nature.*

1° L'idée d'un être suprême étant si naturelle à l'homme, si enracinée dans son esprit, si présente dans tous ses discours, il est tout simple de ne voir, dans toutes les forces mouvantes de l'univers, que la volonté du grand Être ; et toutes ces forces, qui ne sont elles-mêmes que des effets d'une force supérieure et d'une cause primitive, rien n'empêche qu'on ne les appelle du nom général de *nature.* C'est dans ce sens qu'un Père grec a dit que *la nature n'est que l'action divine manifestée dans l'univers* (1).

2° Tous les philosophes théistes, surtout les anciens, n'ont pas cru que les phénomènes visibles ou invisibles de l'univers fussent l'effet immédiat de la volonté divine. Tout le monde ne se rend pas compte exactement de ses opinions sur ce sujet ; mais si l'on s'examine bien, on

(1) Chrysost., apud Grot., de jure. B. et P. L. I., ch. v.

trouvera qu'on est porté assez généralement à supposer l'existence d'une force quelconque qui agit en second dans l'univers.

Cudworth croyait que c'était une idée indigne de la majesté divine de la faire intervenir immédiatement à la génération d'une mouche (1), et c'est ce qui lui fit imaginer *sa force plastique*. Il ne s'agit point ici d'examiner la valeur de ce système; mais l'on peut dire qu'il est presque général sans qu'on le sache, et que ce savant anglais n'a fait que circonscrire et environner d'arguments une idée qui repose, sous différentes modifications, dans toutes les têtes. Nous sommes presque invinciblement portés à croire l'existence d'une force secondaire qui opère visiblement et que nous nommons *nature*. De là ces expressions si communes dans toutes les langues : *la nature veut*, *ne veut pas*, *défend*, *aime*, *hait*, *guérit*, etc. En un mot, cette expression est si nécessaire qu'il n'est pas possible de s'en passer, et qu'à tout instant nous supposons tacitement l'existence de cette force.

Lorsque nous disons que la *nature* seule a fermé une plaie sans le secours de la chirurgie, si l'on nous demande ce que nous entendons par cette expression, qu'avons-nous à répondre? Ou nous parlons sans nous comprendre, ou nous avons l'idée d'une force, d'une *puissance*, d'un *principe* et, pour parler clair, d'un être

---

(1) Rad. Cudworthi systema intellect. hujus univ. cum not Laur. Moshemii in præf.

qui travaille à la conservation de notre corps et dont l'action a suffi, sans le secours de l'art, pour fermer la plaie.

Mais cette force, qui opère dans nous, agit de même dans tous les animaux depuis l'éléphant jusqu'au ciron, et dans toutes les plantes depuis le cèdre jusqu'à la mousse. Or, comme il n'y a rien d'isolé dans le monde et qu'il ne peut exister une force indépendante, il faut que tous ces principes individuels soient en relation avec une cause générale, qui les embrasse tous, et qui s'en serve comme de purs instruments ; ou bien il faut que cette grande cause, cette nature plastique agisse elle même dans tous les individus de manière que ce que nous regardons comme des forces particulières ne soit que l'action particularisée d'un principe général.

Il n'y a pas d'autre supposition à faire.

Ainsi donc, ou Dieu agit immédiatement dans l'univers, ou il agit par l'entremise d'une puissance immatérielle et unique, qui agit à son tour immédiatement, ou par l'intermède de certains principes qui existent hors d'elle.

Mais de quelque nature que soient ces principes, il est certain qu'ils exécutent, médiatement ou immédiatement, la volonté de l'intelligence infinie : ainsi en les nommant on la nomme.

3° L'ensemble des pièces qui composent le tout doit avoir un nom, et nous lui donnons assez communément celui de *nature*, en parlant surtout de l'univers que nous habitons. C'est dans ce sens que nous disons qu'*il n'y a pas dans la nature deux êtres qui se ressemblent parfaitement*.

Et, par une analogie toute naturelle, nous donnons

encore le nom de *nature* à l'assemblage des parties ou qualités qui composent un tout quelconque, bien que ce *tout* ne soit lui-même qu'une partie d'un plus grand ensemble.

Ainsi nous disons : *la nature de l'homme, du cheval, de l'éléphant, de l'or, de l'argent, du tilleul, de la rose, de la montre, de la pompe à feu.*

4° Enfin, l'homme étant un agent dont l'action s'étend sur tout ce qu'il peut atteindre, il a le pouvoir de modifier une foule d'êtres et de se modifier lui-même : il a donc fallu exprimer l'état de ces êtres, avant et après qu'ils ont subi l'action humaine ; et sous ce point de vue on oppose, en général, la *nature* à l'art (qui est la puissance humaine), comme on oppose en particulier le sauvageon à l'arbre greffé.

Ainsi donc, on peut entendre par ce mot de *nature :* 1° l'action divine manifestée dans l'univers : 2° une cause quelconque agissant sous la direction de la première ; 3° l'ensemble des parties ou des qualités formant par leur réunion un système de choses ou un être individuel ; 4° l'état d'un être susceptible d'être modifié par l'action humaine avant qu'il ait subi cette modification.

Après ces explications préliminaires, on peut raisonner sur l'état de nature, et si l'on a le malheur de se tromper, on n'aura pas au moins celui de ne pas s'entendre.

« L'état de nature », dit Puffendorf (1), « n'est pas la

---

(1) *Droit de la nature et des gens.* liv. I, ch. II, § 1, trad. de Barbeyrac.

condition que la nature se propose principalement comme le plus parfait et le plus convenable au genre humain », et ailleurs : « L'état de nature pur et simple...... n'est pas un état auquel la nature ait destiné l'homme » (§ 4).

C'est-à-dire que l'état de nature est contre nature, ou en d'autres termes, que la nature ne veut pas que l'homme vive dans l'état de nature.

L'énoncé de cette proposition est un peu étrange; mais qu'on ne s'étonne point : il suffit de s'entendre. Qu'est-ce donc que cet *état de nature* pur et simple qui est contre nature ?

« C'est celui où l'on conçoit que chacun se trouve par la naissance, en faisant abstraction de toutes les inventions et de tous les établissements purement humains ou inspirés à l'homme par la divinité, ... et sous lesquels nous comprenons non-seulement les diverses sortes d'arts avec toutes les commodités de la vie en général, mais encore les sociétés civiles, dont la formation est la principale source du bel ordre qui se voit parmi les hommes. » (*Ibid.*, § 1).

En un mot, l'homme dans l'état de nature « est un homme tombé des nues » (§ 2)

Puffendorf a raison : l'usage ordinaire opposant l'état de nature à l'état de civilisation, il est clair que l'homme dans le premier état n'est que l'homme, moins tout ce qu'il tient des institutions qui l'environnent dans le second état, c'est-à-dire un homme qui n'est pas homme.

Je cite ce jurisconsulte célèbre, quoiqu'il ne soit plus

à la mode, parce qu'il exprime des idées qui sont à peu près dans toutes les têtes, et qu'il s'agit seulement de développer.

Il est clair que, dans les textes cités, le mot de nature ne peut être pris dans le troisième sens que je lui ai donné d'après l'usage, c'est-à-dire pour l'*ensemble des pièces et des forces qui constituent le système de l'univers*, car le tout est un ouvrage et non un ouvrier. On ne peut donc prendre le mot de *nature* que dans les deux premiers sens en tant qu'il exprime une action, et dans le quatrième en tant qu'il exprime un état.

En effet, lorsqu'on dit que la *nature* destine ou ne destine pas un tel être à un tel état, ce mot de *nature* réveille nécessairement l'idée d'une intelligence et d'une volonté.

Lorsque Puffendorf dit que l'état de nature est contre nature, il ne se contredit point : il donne seulement au même mot deux significations différentes. Dans le premier cas, ce mot signifie un *état*, et dans le le second une *cause*. Dans le premier cas, il est pris pour l'exclusion de l'art et de la civilisation ; et dans le second, pour l'action d'un agent quelconque.

Or, comme dans une équation l'un des membres peut toujours être pris pour l'autre puisqu'ils sont égaux, pareillement le mot *nature*, toutes les fois qu'il exprime une *action*, ne pouvant signifier que l'action divine, manifestée immédiatement ou par l'intermède d'un agent secondaire quelconque, il s'ensuit que, sans altérer les valeurs, on peut toujours substituer la valeur *Dieu* à celle de *nature*.

La proposition se réduit donc à celle-ci : *l'état de nature n'est point un état auquel Dieu ait destiné l'homme :* proposition très-claire et, de plus, très-raisonnable.

« Il n'y a point d'absurdité » disait Cicéron, « qui n'ait été soutenue » (il aurait pu ajouter : *et il n'y a point de vérité qui n'ait été niée*) « par quelque philosophe. »

Il plut jadis aux épicuriens, ensuite à Lucrèce leur disciple, et de nos jours à Rousseau, de soutenir que l'homme n'est pas un être social ; mais Lucrèce est bien plus modéré que Rousseau. Le premier s'est contenté de soutenir qu'à tout prendre, l'état de nature n'a pas plus d'inconvénient que celui d'association (1) ; au lieu que le citoyen de Genève, qui ne s'arrête jamais dans le chemin de l'erreur, soutient nettement que la société est un abus : il a fait un livre pour le prouver.

Marc-Aurèle n'était pas de cet avis lorsqu'il disait qu' « un être est social par là même qu'il est raisonnable (2) ». Mais Rousseau remonte à la source pour écarter le sophisme de l'empereur philosophe, et il remarque sagement que *l'homme qui médite est un être dégradé* (3).

---

(1) Nec nimio tum plusquam nunc mortalia secla
Dulcia linquebant labentis lumina vitæ.
(De Nat. rer.)

(2) Ἐστὶ τὸ λογικὸν εὐθὺς καὶ πολιτικόν. M. Aur. X.

(3) Discours sur l'origine et les fondements de l'Inégalité parmi les hommes. Amsterdam, 1750, in-8, p. 22. — Ailleurs, il oppose clairement l'état de nature à l'état de raisonnement. (*Ibid.*, p. 72.)

Cependant Rousseau fait un aveu remarquable au sujet de l'inégalité des conditions, c'est-à-dire de la société. « La religion », dit-il, « nous ordonne de croire que Dieu lui-même ayant tiré les hommes de l'état de nature, ils sont inégaux parce qu'il a voulu qu'ils le fussent; mais elle ne nous défend pas de former des conjectures, tirées de la seule nature de l'homme et des êtres qui l'environnent, sur ce qu'aurait pu devenir le genre humain, s'il fût resté abandonné à lui-même (1). »

C'est-à-dire que le livre de Rousseau est fait pour savoir ce que serait devenu le genre humain, s'il n'y avait point de Dieu, ou si les hommes avaient agi A SON INSU.

Voilà, il faut l'avouer, un livre bien utile ! Voltaire, dont le cœur ne valait rien, mais dont la tête était parfaitement saine, fit très-bien de ne répondre à cet ouvrage que par une plaisanterie (2). La raison froide de cet homme avait en horreur ces déclamations boursouflées, ce non-sens éloquent plus insupportable mille fois que les innocentes platitudes des hommes sans prétentions.

---

(1) *Ibid.*, p. 6. On peut déjà observer dans ce passage le défaut capital de Rousseau considéré comme philosophe : c'est d'employer à tout moment des mots sans les comprendre. Par exemple, un être abandonné à lui-même, philosophiquement parlant, est une expression qui ne signifie rien.

(2) « Votre livre donne envie de marcher sur quatre pieds : mais comme j'en ai perdu l'habitude, depuis 60 ans, etc. »

Avant d'examiner si l'homme est fait ou n'est pas fait pour la société, on ne peut se dispenser d'observer que cette question, de même que toutes celles qu'on peut élever sur la morale et la politique, n'a de sens que dans le système du théisme et du spiritualisme, c'est-à-dire dans le système d'une intelligence supérieure, dont les plans peuvent être contredits par des agents libres d'un ordre inférieur.

En effet, s'il n'y a point d'intention primitive et si tout ce qui existe n'est que le résultat d'un enchaînement de causes aveugles, tout est nécessaire : il n'y a plus ni choix, ni moralité, ni bien, ni mal.

Rousseau, qui abuse de tous les mots, abuse, plus que de tout autre, de celui de *nature*. Il l'emploie, sans le définir, à chaque page du discours sur l'inégalité des conditions ; il en fait tout ce qu'il veut ; il impatiente le bon sens.

Il lui arrive cependant quelquefois de rencontrer la raison par hasard, mais toujours sans vouloir la saisir. « Sans l'étude sérieuse de l'homme, » dit-il, ... « on ne viendra jamais à bout... de séparer, dans l'actuelle constitution des choses, ce qu'a fait la volonté divine, d'avec ce que l'art humain a prétendu faire (1). »

D'abord, si l'art humain a seulement prétendu faire, il n'a rien fait : ainsi l'ouvrage de Dieu reste dans son intégrité. Mais ne chicanons pas sur les mots avec un homme qui les emploie si mal, et supposons qu'il a

(1) *Discours sur l'inégalité*, préface. p. 69.

dit ce qu'il voulait dire. Il s'agit donc de distinguer, dans l'homme, *ce que la volonté divine a fait, de ce que l'art humain a fait.*

Mais qu'est-ce que l'*art humain ?* Ce n'était pas assez de la *nature ;* voici encore une autre puissance que Rousseau personnifie dans sa langue anti-philosophique, et qu'il introduit sur la scène. Si l'art humain n'est pas la *perfectibilité*, je ne sais ce que Rousseau a voulu dire.

Le castor, l'abeille et d'autres animaux déploient bien aussi un *art* dans la manière dont ils se logent et se nourrissent : faudra-t-il aussi faire des livres pour distinguer dans chacun de ces animaux ce que la volonté divine a fait, de ce que l'art de l'animal a fait ?

Mais, dira-t-on, l'art de l'animal est purement mécanique, il fait aujourd'hui ce qu'il a fait hier ; au lieu que l'art de l'homme, aussi varié que ses conceptions, est susceptible de plus et de moins dans une latitude dont il est impossible d'assigner les bornes.

Ce n'est point ici le lieu de disputer sur la nature des animaux. Il suffit d'observer que l'art de l'animal diffère de celui de l'homme en cela seul, que chez l'homme il est perfectible, et qu'il ne l'est point chez l'animal.

Maintenant, pour simplifier la question, imaginons un homme seul, sur la terre, qui ait duré autant que le genre humain entier, et qui ait réuni en lui toutes les facultés successivement déployées par tous les hommes.

Par la nature même des choses, il n'a pu être créé enfant, puisqu'il n'aurait pu subsister. Il posséda donc

en naissant toutes les forces de l'homme adulte et même quelques-unes de nos connaissances acquises : autrement il serait mort de faim avant d'avoir pu découvrir l'usage de sa bouche.

Je suppose donc que cet homme, souffrant de l'intempérie de l'air, s'abrite dans une caverne : jusque-là il est encore *homme naturel ;* mais si, la trouvant trop étroite, il s'avise d'en prolonger l'abri en tressant à l'entrée quelques branches soutenues par des pieux, voilà de l'art incontestablement. Cessa-t-il alors d'être *homme naturel*, et ce toit de feuillage *appartient-il à la volonté divine ou à l'art humain* ? Rousseau aurait probablement soutenu que l'homme était déjà corrompu à cette époque (1). Lisez les extravagantes lignes qui commencent l'*Emile :* vous verrez que « tout est bien en sortant des mains de l'auteur des choses ; mais que tout dégénère entre les mains de l'homme ; qu'il force une terre à nourrir les productions d'une autre, un arbre à porter le fruit d'un autre ;..... qu'il bouleverse tout, qu'il défigure tout ; qu'il aime les difformités, les monstres, etc. » Suivez ce raisonnement, et vous verrez que c'est un abus de faire cuire un œuf. Dès qu'on oppose l'art *humain* à la *nature*, on ne sait plus où s'arrêter : il y a peut-être aussi loin de la caverne à la cabane, que de la cabane à la colonne Corinthienne, et comme tout

---

(1) « Le premier qui se fit des habits ou un logement se donna en cela des choses peu nécessaires, puisqu'il s'en était passé jusqu'alors, etc. (*Discours*, p. 27.)

est *artificiel* dans l'homme en sa qualité d'être intelligent et perfectible, il s'ensuit qu'en lui ôtant tout ce qui tient à l'*art*, on lui ôte tout.

M. Burke a dit, avec une profondeur qu'il est impossible d'admirer assez, que « l'art est la nature de l'homme » : voilà le grand mot qui renferme plus de vérité et plus de sagesse que les ouvrages de vingt philosophes de ma connaissance.

« Ce n'est pas une légère entreprise », dit encore Rousseau, « de démêler ce qu'il y a d'originel et d'artificiel dans la nature actuelle de l'homme, et de bien connaître un état qui n'existe plus, qui peut-être n'a jamais existé (1). »

Cette dernière supposition est la seule vraie, et il faut avouer que rien n'est plus *difficile que de bien connaître un état qui n'a jamais existé*. Il est absurde d'imaginer que le Créateur ait donné à un être des facultés qu'il ne doit jamais développer, et encore plus absurde de supposer qu'un être quelconque puisse se donner des facultés, ou se servir de celles qu'il a reçues pour établir un ordre de choses contraire à la volonté du Créateur. La moralité des actions humaines consiste en ce qu'il peut faire bien ou mal dans l'ordre où il est placé, mais point du tout en ce qu'il peut changer cet ordre : car on sent assez que toutes les essences sont invariables. Ainsi il dépend de l'homme de faire bien ou mal dans la société, mais non d'être social ou insocial.

---

(1) *Discours sur l'inégalité*, p. 58.

Il n'y a donc point eu d'état de *nature* dans le sens de Rousseau, parce qu'il n'y a jamais eu de moment où l'art humain n'ait existé. Si l'on veut appeler *état de nature* l'état où était le genre humain lorsque l'industrie des hommes n'avait fait encore qu'un petit nombre de pas mal assurés, à la bonne heure : il suffit de s'entendre ; mais toujours il reste démontré que, dans les progrès de l'espèce humaine vers la perfection des arts et de la civilisation, progrès qui se sont opérés par des nuances imperceptibles, il est impossible de tirer une ligne philosophique qui sépare un état de l'autre.

L'animal trouve à sa portée tout ce qui lui est nécessaire. Il n'a pas la puissance de s'approprier les êtres qui l'environnent et de les modifier pour son usage. Au contraire, l'homme ne trouve sous sa main que les matériaux bruts de ses jouissances, et c'est à lui de les perfectionner. Tout résiste à sa puissance animale, tout plie devant son intelligence. Il écrit sur les trois règnes de la nature les titres de sa grandeur, et le sage qui a reçu des yeux pour les lire s'exalte jusqu'au ravissement.

L'*art humain*, ou la perfectibilité, étant donc la *nature* de l'homme, autrement dit, la qualité qui le constitue ce qu'il est par la volonté du Créateur, demander ce qui dans l'homme appartient à la volonté divine et ce qui appartient à l'art humain, c'est tout comme si l'on demandait ce qui dans l'homme vient de la volonté divine, ou de la nature qu'il tient de la volonté divine.

Mais ce Rousseau, qui nous représente « l'état de

nature comme celui où l'homme ne raisonnait pas (1) », où « il était abandonné à lui-même (2) », où, n'ayant avec son semblable aucune sorte de relation ni de devoir connu, il ne pouvait être ni bon ni méchant (3) », où « il vivait isolé dans les bois parmi les animaux (4) », où « il errait dans les forêts sans industrie, sans parole, sans liaisons... peut-être même sans jamais reconnaître un de ses semblables individuellement (5) », ou « la violence et l'oppression étaient impossibles (6) », ce Rousseau, dis-je, avait avancé en commençant que ce furent la violence et l'oppression qui mirent fin à l'état de nature ; et ce qu'il débite là-dessus est si étrange, qu'on a besoin de le relire deux fois pour en croire ses yeux.

« De quoi donc », dit Rousseau, « s'agit-il précisément dans ce discours (sur l'inégalité) ? — de marquer, dans le progrès des choses, le moment où le droit succédant à la violence, la nature fut soumise à la loi, d'expliquer par quel enchaînement de prodiges le fort put se résoudre à servir le faible, et le peuple à acheter un repos en idée, au prix d'une félicité réelle. (7) »

---

(1) *Discours sur l'inégalité*, p. 72.
(2) *Ibid.*, p. 6.
(3) *Ibid.*, p. 63.
(4) *Ibid.*, p. 44.
(5) *Ibid.*, p. 84.
(6) *Ibid.*, p. 3.
(7) *Ibid.*, p. 3.

Les hommes n'étaient donc plus épars ; quoique dans l'état de nature, ils étaient cependant réunis en société ; mais la violence s'introduisit parmi eux ; et, pour se tirer de cet état qui n'était fatigant que pour les *faibles*, les *forts*, qui étaient les maîtres, consentirent *à servir les faibles et à soumettre la nature à la loi.* Et le peuple, qui était heureux sous l'empire de la violence, changea ce bonheur *réel* contre le bonheur *idéal* que donnent les lois.

En récapitulant les différents objets que Rousseau se proposait dans son discours sur l'inégalité, on trouve qu'il a fait son livre pour savoir :

1° Ce que le genre humain serait devenu après la création, s'il n'y avait point eu de Créateur ;

2° Pour distinguer dans la constitution humaine ce qui vient de la volonté divine de ce qui vient de la volonté humaine ;

3° Pour se former des idées justes et donner une description parfaite d'un état qui n'a jamais existé ;

4° Enfin (et c'est de ceci qu'il s'agit PRÉCISÉMENT) (1) pour savoir *par quel enchaînement de prodiges* la violence, qui était impossible dans l'état de nature, (2)

---

(1) *Ibid.*, p. 3.

(2) « J'entends toujours répéter que les plus forts opprimeront les plus faibles ; mais qu'on m'explique ce qu'on veut dire par ce mot d'oppression... Je l'observe parmi nous, mais je ne vois pas comment elle pourrait avoir lieu parmi des hommes sauvages à qui l'on aurait même bien de la peine de faire entendre ce que c'est que servitude et domina-

força les hommes à sortir de cet état ; et comment le *peuple*, possédant une *félicité réelle* sous l'heureux empire de la violence, put se résoudre à l'abdiquer, pour jouir *d'un repos en idée* sous le dur et insupportable règne de la loi.

On ne dira pas que j'ai mis quelque chose du mien dans ce court exposé pour tourner Rousseau en ridicule.

Si ce ne sont ses paroles expresses, c'en est le sens.

Le meilleur moyen de réfuter ce prétendu philosophe, c'est de l'analyser et de le traduire dans une langue philosophique : alors on est surpris d'avoir pu lui donner un instant d'attention.

La source de ses erreurs, au reste, était dans l'esprit de son siècle, auquel il payait tribut sans s'en apercevoir. Mais ce qu'il avait de particulier, c'était un caractère excessif qui le portait toujours à outrer ses opinions. L'erreur, chez d'autres écrivains, s'avance lentement et cache sa marche ; mais chez Rousseau elle n'a point de pudeur. Ses idées folles d'indépendance et de liberté l'ont conduit à regretter la condition des animaux et à chercher la véritable destination de l'homme dans l'absence de toute moralité. Il le représente dans son ETAT NATUREL, « nu et sans armes, forcé de défendre sa vie et sa proie contre les AUTRES bêtes féroces (1) ».

---

tion... Comment un homme viendra-t-il jamais à bout de se faire obéir ?... Si l'on me chasse d'un arbre, j'en suis quitte pour aller à un autre. » (*Discours*, etc. , p. 89.)

(1) *Discours*, p. 14.

Dans cet état, « les enfants ne restent liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que le besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père, le père exempt des soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance (1) ».

Quant à l'union des sexes, « l'appétit satisfait, l'homme n'a plus besoin de telle femme, ni la femme de tel homme. Celui-ci n'a pas le moindre souci ni peut-être la moindre idée des suites de son action. L'un s'en va d'un côté, l'autre d'un autre, et il n'y a pas d'apparence qu'au bout de neuf mois ils aient la mémoire de s'être connus. Cette espèce de mémoire par laquelle un individu donne la préférence à un autre pour l'acte de la génération, suppose plus de progrès ou de CORRUPTION dans l'entendement *humain* qu'on ne peut lui en supposer dans l'état d'ANIMALITÉ, etc., (2) ».

Tout lecteur honnête et qui a quelque idée de la dignité de sa nature est d'abord révolté par ces absurdes turpitudes ; mais bientôt la pitié l'emporte sur la colère, et l'on se contente de dire :

Heureux si de son temps, pour cent bonnes raisons,
Genève eût possédé des petites maisons !
Et qu'un sage tuteur l'eût en cette demeure
Par avis de parents enfermé de bonne heure !

. . . .
. . . .
. . . .

(1) *Contrat social*, lib. I, c. II.
(2) *Discours*, note 10, nº 4, p. 248.

On ne peut imaginer que deux manières de connaître la destination de l'homme : l'histoire et l'anatomie. La première montre ce qu'il a toujours été ; la seconde montre comment ses organes répondent à sa destination et la certifient.

Lorsqu'un naturaliste écrit l'histoire naturelle d'un animal, il n'a d'autre flambeau pour se conduire que celui des faits Les savants du siècle dernier me paraissent avoir agi plus philosophiquement qu'on ne le pense de nos jours, lorsqu'ils appuyèrent la politique sur l'érudition. Cette méthode déplaît beaucoup à nos discoureurs modernes, et ils ont leurs raisons pour la trouver mauvaise. Il est un peu plus aisé d'insulter la science que de l'acquérir.

Rousseau reproche à Grotius « d'établir toujours le droit par le fait. » « C'est », dit-il, « sa plus constante manière de raisonner. On pourrait établir une manière plus conséquente, mais non pas plus favorable aux tyrans (1). »

Comment ne pas s'étonner de l'extrême légèreté avec laquelle les ignorants de nos jours parlent de ces prodiges de science qui, dans les deux derniers siècles, ont ouvert, avec des travaux incroyables, toutes les mines que nous exploitons aujourd'hui si commodément ? On peut sans doute abuser de l'érudition ; mais, en général, ce n'est pas une si mauvaise méthode que celle d'*établir* le droit par le *fait :* pour connaître la nature de l'homme, le moyen le plus court et le plus sage

---

(1) *Contrat social*, lib. I, ch. II.

est incontestablement de savoir ce qu'il a toujours été. Depuis quand les théories peuvent-elles être opposées aux faits ? L'histoire est la politique expérimentale ; c'est la meilleure ou plutôt la seule bonne. Rousseau a traité la politique comme Buffon la physique, et il est, à l'égard des savants que nous dédaignons, ce que le naturaliste français est aux Haller ou aux Spalanzani. On reproche à Grotius d'avoir cité les poëtes à l'appui de quelques-uns de ses systèmes ; mais, pour établir des faits, les poëtes sont d'aussi bons témoins que les autres écrivains. M. l'abbé Mau a rendu un véritable service aux sciences en compilant les différentes autorités qui établissent les changements que la température des différents climats a éprouvés depuis les temps anciens. Ovide, en décrivant les froids atroces qu'il éprouvait dans son exil, présente des objets de comparaison très-piquants, et il est aussi bon à citer qu'un historien. Homère, au deuxième livre de l'*Iliade*, décrit une sédition qui s'éleva parmi les Grecs fatigués du long siége de Troie. Ils courent en foule aux vaisseaux et veulent partir malgré leurs chefs alors le sage Ulysse, poussé par Minerve, se jette au milieu des séditieux et leur adresse entre autres ces paroles remarquables :

Trop de chefs vous nuiraient; qu'un seul homme ait [l'empire.
Vous ne pouvez, ô Grecs, être un peuple de rois.
Le sceptre est à celui qu'il plut au Ciel d'élire
Pour régner sur la foule et lui donner des lois (1).

---

(1) Hom., *Iliad.* II, v. 203 et seq.

Ce n'est point du tout une chose indifférente pour moi de savoir ce que le bon sens antique pensait de la souveraineté, et lorsque je me rappelle avoir lu dans saint Paul que *toute puissance vient de Dieu,* j'aime à lire dans Homère, à peu près dans les mêmes termes, *que la dignité* (du roi) *vient de Jupiter qui le chérit* (1). J'aime entendre cet oracle de Delphes, rendu aux Lacédémoniens prêts à recevoir les lois de Lycurgue ; oracle que Plutarque nous a transmis d'après le vieux Tyrtée, et qui appelle les rois des *hommes divinement revêtus de majesté* (2).

J'avoue mon faible : ces textes, quoique pris chez des poètes, m'intéressent davantage, me donnent plus à penser que tout le *Contrat social.*

Il faut savoir gré aux écrivains qui nous apprennent ce que les hommes ont fait et pensé dans tous les temps. L'homme imaginaire des philosophes est étranger à la politique, qui ne travaille que sur ce qui existe.

Or, si nous demandons à l'histoire ce que c'est que l'homme, l'histoire nous répond que l'homme est un être social, et que toujours on l'a observé en société. On est fort dispensé, je crois, de s'occuper de quelques hommes sauvages et isolés trouvés dans les bois et vivant à la manière des bêtes. Ces histoires si elles

---

(1) Τιμὴ δ' ἐκ Διός ἐστι, φιλεῖ δέ ἑ μητίετα Ζεύς, Hom. *Iliade* ch. II, 197.

(2) Plutarque, *in Lycur.* — Ce n'est pas trop, je crois, pour rendre Θεοτιμητους. Graiis dedit ore rotundo Musa loqui.

sont vraies, sont des anomalies si rares qu'elles doivent être mises à l'écart dans l'examen de la question qui nous occupe : il serait trop déraisonnable de chercher la nature générale de l'espèce dans les accidents de l'individu. Et il faut bien remarquer qu'on n'a point droit de nous dire : *Prouvez que l'homme a toujours vécu en société*, car nous répondrions : *Prouvez qu'il a vécu autrement*, et, dans ce cas, rétorquer c'est répondre, parce que nous avons pour nous, non-seulement l'état actuel de l'homme, mais son état de tous les siècles, attesté par les monuments incontestables de toutes les nations.

Les philosophes, et Rousseau surtout, parlent beaucoup des *premiers hommes ;* mais il faudrait s'entendre : ces expressions vagues ne présentent aucune idée déterminée : fixons-en le nombre, dix mille, par exemple ; plaçons-les même encore quelque part, pour les considérer plus à notre aise, en Asie, par exemple. Ces hommes que nous voyons si bien maintenant, d'où viennent-ils ? Descendent-ils d'un ou de plusieurs couples ?

On peut invoquer ici un principe général, dont l'illustre Newton a fait une des bases de sa philosophie : c'est qu' « on ne doit point admettre en philosophie plus de causes qu'il n'est nécessaire pour expliquer les phénomènes de la nature (1) ». En effet, comme l'a très-bien

(1) Newton, *Éléments de la philosophie*, Introd., p. 29, 1755.

dit Pemberton en expliquant ce principe, « quand un petit nombre de moyens suffisent pour produire un effet, il n'en faut pas mettre en œuvre davantage. La chose est bien claire : car, si l'on se donnait la licence de multiplier les causes physiques sans nécessité, toutes nos recherches philosophiques aboutiraient à un pur pyrrhonisme, puisque la seule preuve que nous puissions avoir de l'existence d'une cause est sa nécessité pour produire des effets connus. Ainsi, quand une cause suffit, c'est peine perdue d'en imaginer une autre, puisque cette autre cause étant anéantie, l'effet n'en existerait pas moins pour cela ».

Et Linnée, appliquant cette maxime incontestable à l'objet qui nous occupe dans ce chapitre, observe qu' « une longue suite de siècles ayant pu avoir produit des causes accidentelles pour toutes les variétés qu'on remarque dans chaque espèce différente d'animaux, on peut en conséquence admettre comme un axiome qu'il n'y a eu dans l'origine qu'un seul couple de chaque espèce d'animaux qui se multiplient par le moyen des deux sexes (1). »

Ainsi la raison parle aussi haut que la révélation, pour établir que le genre humain descend d'un seul couple. Mais ce couple n'ayant jamais été dans l'état d'enfance, et ayant joui, dès l'instant de sa création, de toutes les forces de notre nature, dut nécessairement

---

(1) Linnée, cité dans l'*Esprit des journaux*. Mai 1794, p. 11.

être revêtu, dès ce même instant, de toutes les connaissances nécessaires à sa conservation; de plus, comme il était environné d'animaux plus forts que lui, et qu'il était seul, il dut encore nécessairement être revêtu d'une force, d'une puissance proportionnée à ses besoins. Enfin, toute intelligence créée ayant des rapports naturels avec l'intelligence créatrice, le premier homme dut avoir, sur sa nature, sur ses devoirs, sur sa destination, des connaissances très-étendues et qui en supposent une foule d'autres, car il n'y a point de barbarie partielle. Ceci nous conduit à une considération très-importante : c'est que l'être intelligent ne peut perdre ses connaissances primitives que par des événements d'un ordre extraordinaire, que la raison humaine réduite à ses propres forces ne peut que soupçonner. Rousseau et tant d'autres font pitié en confondant sans cesse l'homme primitif avec l'homme sauvage, tandis que ces deux êtres sont précisément les deux extrêmes. Les mystères nous environnent de toute part : peut-être que si l'on savait ce que c'est qu'un sauvage et pourquoi il y a des sauvages, on saurait tout. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le sauvage est nécessairement postérieur à l'homme civilisé. Examinons, par exemple, l'Amérique. Ce pays porte tous les caractères d'une terre nouvelle. Or, comme la civilisation est de toute antiquité dans l'ancien monde, il s'ensuit que les sauvages qui habitaient l'Amérique à l'époque de sa découverte descendaient d'hommes civilisés. Il faut nécessairement admettre cette proposition ou soutenir qu'ils étaient sauvages de pères en fils depuis la création, ce qui serait extravagant.

Lorsqu'on considère une nation en particulier, on la voit s'élever d'un état quelconque de grossièreté vers le dernier terme de la civilisation, et de là les observateurs superficiels ont conclu que la vie sauvage est le premier état de l'homme, ou, pour me servir de leurs termes dépourvus de sens, l'*état de nature.* Il n'y a que deux erreurs énormes dans cette assertion. En premier lieu, les nations sont *barbares* dans leur enfance, mais non *sauvages.* Le barbare est une moyenne proportionnelle entre le sauvage et le citoyen. Il possède déjà une infinité de connaissances ; il a des habitations, une agriculture quelconque, des animaux domestiques, des lois, un culte, des tribunaux réguliers : il ne lui manque que les sciences. La vie simple n'est pas la vie sauvage. Il existe un monument unique dans l'univers, et le plus précieux dans son genre, à ne le considérer que comme un simple livre historique : c'est la Genèse. Il serait impossible d'imaginer un tableau plus naturel de l'enfance du monde. Après ce livre, vient l'Odyssée, *longo sed proximus intervallo.* Le premier monument ne présente aucune trace de la vie sauvage ; et dans le second même, qui est très-postérieur, on trouvera la simplicité, la barbarie, la férocité, mais point du tout l'abrutissement des sauvages. Cet état n'a jamais été observé qu'en Amérique ; du moins il n'y a point de preuve qu'il ait existé ailleurs. Les Grecs nous ont parlé d'un temps où l'agriculture n'était pas connue de leurs ancêtres, où ils vivaient des fruits spontanés de la terre. Ils ont dit qu'ils tenaient cette découverte de la main d'une divinité. On peut penser ce qu'on voudra de

l'époque de l'agriculture chez les anciens Grecs. Si la civilisation parfaite a besoin de l'agriculture, la société simplement dite peut s'en passer. D'ailleurs ne sait-on pas que les Grecs étaient des enfants, comme dit fort bien le prêtre égyptien dans le *Timée?* Sans la moindre connaissance de l'antiquité, ils ne connaissaient qu'eux, ils rapportaient tout à eux, et pour eux les premiers hommes étaient les premiers habitants de la Grèce.

Quand donc il y aurait eu de véritables sauvages parmi les Grecs, ils sont si jeunes qu'on n'en pourrait rien conclure pour l'état primitif de l'homme.

Consultons les Égyptiens si anciens et si célèbres : que nous diront-ils? Que l'Égypte, après avoir été gouvernée par les huit premiers dieux pendant un espace de temps dont il est impossible de fixer le commencement, tomba au pouvoir des douze dieux suivants, près de dix-huit mille ans avant notre ère; que les dieux du troisième ordre régnèrent ensuite durant 2,000 ans ; que du premier roi-homme qui monta sur le trône, comme tout le monde sait, l'an 12356, jusqu'à Mœris, il y eut 330 rois dont on ne sait pas le mot, excepté seulement qu'ils régnèrent pendant 10,000 ans.

Si des Égyptiens nous passons aux Orientaux bien plus anciens qu'eux, comme le démontre l'inspection seule du terrain de l'Egypte, nous trouverons encore des myriades de siècles, et toujours le règne des dieux précédant celui des hommes. Partout des théophanies, des incarnations divines, et des alliances de héros et de dieux ; mais nulle trace de ce prétendu état d'*animalité* dont quelques philosophes nous ont ber-

cés. Or, il ne faut jamais oublier que les traditions des peuples, et surtout les traditions générales, sont nécessairement vraies dans un sens, c'est-à-dire qu'elles admettent l'altération, l'exagération et autres ingrédients de la faiblesse humaine, mais que leur caractère général est inaltérable et nécessairement fondé sur la vérité. En effet, une tradition dont l'objet n'est pas un fait particulier ne peut pas commencer contre la vérité : il n'y a aucun moyen de faire cette hypothèse. Si les anciens peuples avaient vécu pendant des siècles dans l'état de brutes, jamais ils n'auraient imaginé le règne des dieux et les communications divines ; au contraire, ils auraient brodé sur cet état primitif et les poètes nous auraient peint les hommes broutant dans les forêts, ayant du poil et des griffes, et ne sachant pas même parler : et, en effet, c'est ce que nous ont conté les poètes grecs et latins, parce que les Grecs, ayant eu des ancêtres, non pas sauvages, mais barbares, brodèrent sur cet état de barbarie, ainsi que les poètes latins leurs copistes ; mais ils ne savaient rien sur l'antiquité, et surtout ils étaient d'une ignorance incroyable sur les langues anciennes. C'est ce qui obligeait leurs sages de voyager, et d'aller, sur les bords du Nil ou du Gange, interroger des hommes plus anciens qu'eux.

Plus on consultera l'histoire et les traditions antiques, et plus on se convaincra que l'état de sauvage est une véritable anomalie, une exception aux règles générales ; qu'il est postérieur à l'état social ; que s'il a existé plus d'une fois, il est au moins très-rare dans la durée générale ; qu'il n'a existé incontestablement qu'en

Amérique, et qu'au lieu de rechercher comment le sauvage peut de son état d'abrutissement s'élever à la civilisation, c'est-à-dire comment une plante courbée peut se redresser, il vaudrait mieux se faire la question contraire.

On a trouvé dans l'Amérique septentrionale une inscription et des figures antiques que Court de Gebelin a expliquées d'une manière risible dans son *Monde primitif*. On a trouvé dans le même pays, encore plus au Nord, les traces d'une fortification régulière. Les hommes, auteurs de ces monuments, étaient-ils les ancêtres des Américains modernes, ou ne l'étaient-ils pas ? Dans la première hypothèse, comment ce peuple s'est-il abruti sur son sol ? Dans la seconde, comment s'est-il abruti ailleurs, et est-il venu se substituer à un peuple civilisé qu'il a fait disparaître, ou qui avait disparu avant l'arrivée de ces nouveaux habitants? Ce sont là des questions intéressantes, faites pour exercer toute la sagacité de l'esprit humain. Sans doute, personne n'a droit d'exiger des solutions claires : nous observons depuis si peu de temps, nous savons si peu de choses sur la véritable histoire des hommes, qu'on ne peut guère exiger des meilleurs esprits, que des conjectures plus ou moins plausibles ; mais ce qui impatiente, c'est de voir ces hommes qui passent à côté des plus grands mystères sans s'en apercevoir, venir ensuite, d'un ton hautain et apocalyptique, nous débiter en style d'initié ce que tous les enfants savent et ce que tous les hommes ont oublié ; aller chercher l'histoire de l'homme primitif dans quelques faits particu-

liers et modernes ; feuilleter quelques voyageurs d'hier, tirer de leurs récits le vrai et le faux et nous dire fastueusement :

« O HOMME ! de quelque contrée que tu sois, quelles que soient tes opinions, écoute : voici ton histoire telle que *j'ai cru la lire* (1), non dans les livres de tes semblables, qui sont menteurs, mais dans la nature, qui ne ment jamais. »

Ne dirait-on pas que Rousseau n'est pas le *semblable* de ses lecteurs ; que son discours n'est pas un *livre ;* que lui seul, parmi tous les hommes qui ont existé, a pu lire *dans la nature,* et que cette vieille nourrice lui a dit tous ses secrets ? En vérité, on ne conçoit pas comment de pareilles jongleries ont pu obtenir un instant d'attention.

Partout où l'homme a pu observer l'homme, il l'a toujours trouvé en société : cet état est donc pour lui l'*état de nature.* Peu importe que cette société soit plus ou moins perfectionnée chez les différentes familles humaines : c'est toujours la société. Les sauvages mêmes ne font point d'exception, d'abord parce qu'ils vivent aussi en société et parce qu'ils ne seraient d'ailleurs qu'une dégradation de l'espèce, une branche séparée, on ne sait comment, du grand arbre social.

L'anatomie de l'homme, de ses facultés physiques et morales achèverait la démonstration, s'il manquait

---

(1) C'est à peu près le seul mot qu'on puisse passer dans le *Discours sur l'inégalité.*

quelque chose à celle que l'histoire nous fournit. Sa main lui soumet tout ce qui l'environne. Les substances les plus réfractaires du règne minéral cèdent à son action puissante. Dans le règne végétal et dans le règne animal son empire est encore plus frappant : non-seulement il s'assujettit une foule d'espèces de ces deux ordres, mais il les modifie, il les perfectionne, il les rend plus propres à sa nourriture ou à ses plaisirs ; les animaux avec lesquels il peut avoir des rapports doivent le servir, le nourrir, l'amuser ou disparaître. La terre sollicitée par ses travaux lui fournit une infinité de productions. Elle nourrit les autres animaux, elle n'obéit qu'à lui. L'agent universel, le feu, est à ses ordres et n'appartient qu'à lui. Toutes les substances connues sont unies, divisées, durcies, ramollies, fondues, vaporisées par l'action puissante de cet élément. Son art, combinant l'eau et le feu, se procure des forces incalculables. Des instruments admirables le transportent au milieu des sphères célestes, il les compte, il les mesure, il les pèse ; il devine ce qu'il ne peut voir ; il ose plus qu'il ne peut ; mais lors même que ses instruments sont faux et que ses organes le trahissent, ces méthodes n'en sont pas moins justes, l'exactitude est dans sa pensée, et souvent il est plus grand par ses tentatives que par ses succès.

Ses excursions hardies dans le monde moral ne sont pas moins admirables, mais ses arts et ses sciences sont des fruits de l'état social, et le domaine qu'il exerce sur la terre tient absolument à la même cause. Semblables aux lames d'un aimant artificiel, les hommes n'ont de

force que par leur union ; isolés, ils ne peuvent rien, et c'est la preuve que l'état social est *naturel* · car il n'est pas permis de supposer que Dieu ou la *nature*, si l'on veut parler le langage ordinaire, ait donné à l'homme des facultés qu'il ne devait pas déployer. Cette contradiction métaphysique n'entrera dans aucune tête saine. « J'ai montré », dit Rousseau, « que la perfectibilité, les vertus sociales et les autres facultés que l'homme naturel avait reçues en puissance ne pouvaient jamais se développer d'elles-mêmes ; qu'elles avaient besoin pour cela du concours fortuit de plusieurs causes étrangères, qui pouvaient ne jamais naître, et sans lesquelles il fût demeuré éternellement dans sa condition primitive. »

C'est-à-dire que Dieu avait donné à l'*homme* des facultés qui devaient demeurer en *puissance*, mais que des événements fortuits qui *pouvaient ne pas arriver* les ont fait passer à l'acte. Je doute qu'on ait jamais dit une bêtise de cette force. Celui qui l'a prononcée n'existant plus, rien n'empêche qu'on appelle les choses pas leur nom.

C'est très mal à propos que la perfectibilité est mise ici sur la même ligne comme une faculté particulière avec *les vertus sociales et les autres facultés* humaines. La perfectibilité n'est point une qualité particulière de l'homme ; elle est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la qualité de toutes ses qualités. Il n'y a pas en lui une seule puissance qui ne soit susceptible de perfectionnement ; il est tout perfectible ; et dire que cette faculté pouvait demeurer *en puissance*, c'est dire que, non-seulement dans un être individuel, mais dans une classe

entière d'êtres, l'essence pouvait demeurer en puissance ; et, encore une fois, il est impossible de qualifier cette assertion.

Il est aisé de faire l'anatomie de cette erreur et de montrer comment elle s'était formée. Rousseau ne voyait en tout que l'écorce des choses ; et comme il n'approfondissait rien, son expression s'en ressentait. On peut observer, dans tous ses ouvrages, qu'il prend tous les mots abstraits dans leur acception populaire : il parle, par exemple, de *cas fortuits* qui auraient pu ne pas arriver. Sortons des généralités, et venons à des suppositions particulières. Il voit deux sauvages isolés qui, se promenant chacun de leur côté, viennent à se rencontrer et prennent fantaisie de vivre ensemble : il dit qu'ils se rencontrent *par hasard*. Il voit une graine détachée d'un arbuste et tombant sur une terre disposée pour la féconder ; il voit un autre sauvage qui, s'apercevant de la chute de la graine et de la germination qui en est la suite, reçoit ainsi la première leçon d'agriculture : il dit que la graine est tombée *par hasard*, que le sauvage l'a vue *par hasard* ; et, comme il n'est pas nécessaire qu'un tel homme en rencontre un autre, et que telle graine tombe, il appelle ces événements *des cas fortuits qui pouvaient ne pas arriver*. En tout cela, sa gouvernante aurait parlé précisément comme lui. Sans examiner si l'on peut dire et jusqu'à quel point l'on peut dire que ce qui arrive pouvait ne pas arriver, il est certain au moins que les plans généraux du Créateur sont invariables : par conséquent, si l'*homme* est fait pour la société, un tel sauvage pourra bien ne pas

en rencontrer un autre ; mais il faudra en général que les sauvages se rencontrent (1) et deviennent des hommes. Si l'agriculture est propre à l'homme, il sera bien possible qu'une telle graine ne tombe pas sur une telle terre ; mais il est impossible que l'agriculture ne soit pas découverte de cette manière ou d'une autre.

Les facultés de l'homme prouvent donc qu'il est fait pour la société, parce qu'une créature ne peut avoir reçu des facultés pour n'en pas user. De plus, l'homme étant un être actif et perfectible, et son action ne pouvant s'exercer que sur les êtres qui l'environnent, il s'ensuit que ces êtres ne sont pas d'eux-mêmes ce qu'ils doivent être, parce que ces êtres sont coordonnés avec l'existence et les attributs de l'homme, et qu'un être ne peut agir sur un autre qu'en le modifiant. Si les substances étaient réfractaires autour de l'homme, sa perfectibilité serait une qualité vaine puisqu'elle n'aurait ni objets ni matériaux. Donc le bœuf est fait pour labourer, le cheval pour être bridé, le marbre pour être taillé, le sauvageon pour être greffé, etc. Donc l'*art est la nature de l'homme*, donc l'ordre que nous voyons est l'ordre naturel.

La parole d'ailleurs prouverait seule que l'homme est un être social par essence. Je ne me permettrai aucune réflexion sur l'origine de la parole. Assez d'en-

---

(1) Je raisonne d'après les hypothèses de Rousseau, et sans prétendre donner à la société une origine aussi fausse.

fants ont balbutié sur ce sujet sans que je vienne encore faire entendre la voix d'un autre. Il est impossible d'expliquer par nos petits moyens l'origine du langage et ses diversités. Les langues ne peuvent être inventées ni par un seul homme qui n'aurait pu se faire obéir, ni par plusieurs hommes qui n'auraient pu s'accorder. La parole ne saurait exprimer ce que c'est que la parole. Bornons-nous à dire sur cette faculté ce qui a été dit de Celui qui s'appelle PAROLE. qui pourra raconter son origine? Je me permettrai seulement une observation, c'est qu'on fait assez communément, sur l'origine du langage, le même sophisme que sur l'origine de la civilisation · on examine l'origine d'une langue, au lieu de remonter à celle du langage, comme on raisonne sur la civilisation d'une famille humaine en croyant parler de celle du genre humain. Quand la langue d'une horde sauvage n'aurait que trente mots, serait-il permis d'en conclure qu'il fut un temps où ces hommes ne parlaient pas, et que ces trente mots sont *inventés?* Point du tout, car ces mots seraient un *souvenir* et non une *invention*, et il s'agirait de savoir au contraire comment cette horde, descendant nécessairement d'une des nations civilisées qui ont passé sur le globe, comment dis-je, il est possible que la langue de cette nation se soit ainsi rapetissée et métamorphosée, au point de n'être plus qu'un jargon pauvre et barbare. C'est, en d'autres termes, la même question qui a été proposée plus haut sur les sauvages, car la langue n'est qu'un portrait de l'homme, une espèce de parhélie qui répète l'astre tel qu'il est.

Au reste, je suis bien éloigné de croire que les langues des sauvages soient aussi pauvres qu'on pourrait l'imaginer. Les voyageurs qui les ont apprises nous ont transmis des discours tenus par ces sauvages, qui nous donnent une idée assez avantageuse de la richesse et de l'énergie de leurs langues. Tout le monde connait cette réponse d'un sauvage auquel un Européen conseillait de changer de demeure avec toute sa tribu. « Comment veux-tu que nous fassions », lui dit le sauvage, « quand nous pourrions nous déterminer à partir, dirions-nous aux os de nos pères · *Levez-vous et suivez-nous ?* » Certes le dictionnaire de ce brave homme devait avoir une certaine étendue. Horace soupant chez Mécène, où l'on parlait fort bien, pouvait appeler à son aise les premiers hommes : *troupeau vil et muet* (1) ; mais ces hommes muets n'ont jamais existé que dans l'imagination des poètes. La parole est aussi essentielle à l'homme que le vol l'est à l'oiseau. Dire qu'il fut un temps où la parole était *en puissance* chez l'espèce humaine, et dire qu'il fut un temps où l'art de voler était *en puissance* chez l'espèce volatile, c'est absolument la même chose. Dès que l'aile est formée, l'oiseau vole. Dès que la glotte et les autres organes de la parole sont formés, l'homme parle. Pendant qu'il apprend, l'organe n'est pas formé, mais il se perfectionne avec la pensée et il exprime toujours tout ce qu'il peut exprimer. Ainsi, à proprement parler, chez l'enfance même, l'organe ne

(1) « Mutum et turpe pecus. » (Horace, *Sat.*, I, 3.)

demeure point *en puissance :* car dès qu'il est formé et même pendant qu'il se forme, il passe à l'acte, sous l'empire d'une première cause intelligente. On ne sait ce que c'est qu'une faculté qui peut ne pas se déployer ; on ne sait ce que c'est qu'un organe inorganique.

Mais si l'homme est fait pour parler, c'est apparemment pour parler à quelqu'un ; et cette faculté vraiment céleste étant le lien de la société, l'organe de toutes les entreprises de l'homme et le moyen de sa puissance, elle prouve qu'il est social, comme elle prouve qu'il est raisonnable, la parole n'étant que la raison extérieure ou la raison manifestée

Concluons donc toujours, comme Marc-Aurèle : *L'homme est social* parce qu'il *est raisonnable.* Ajoutons encore : *mais il est corrompu dans son essence, et par conséquent il lui faut un gouvernement.*

CHAPITRE II

L'HOMME NAIT MAUVAIS DANS UNE PARTIE DE SON ESSENCE.

L'homme est une énigme dont le nœud n'a cessé d'occuper les observateurs. Les contradictions qu'il renferme étonnent la raison et lui imposent silence. Qu'est-ce donc que cet être inconcevable qui porte en lui des puissances qui se heurtent, et qui est obligé de se haïr pour s'estimer ?

Tous les êtres qui nous entourent n'ont qu'une loi et la suivent en paix. L'homme seul en a deux ; et toutes les deux l'attirant à la fois en sens contraire, il éprouve un déchirement inexplicable. Il a un but moral vers lequel il se tient obligé de marcher, il a le sentiment de ses devoirs et la conscience de la vertu ; mais une force ennemie l'entraîne, et il la suit en rougissant.

Sur cette corruption de la nature humaine tous les observateurs sont d'accord, et Ovide parle comme saint Paul :

Je vois le bien, je l'aime, et le mal me séduit (1).

---

(1) « Video meliora proboque ; deteriora sequor. » (Ovide, *Métam.*)

Mon Dieu ! quelle guerre cruelle !
Je sens deux hommes en moi (1).

Xénophon s'écriait aussi par la bouche de l'un des personnages de la Cyropédie : *Ah ! je me connais maintenant et j'éprouve sensiblement que j'ai deux âmes, l'une qui me porte au bien, et l'autre qui m'entraîne vers le mal* (2).

Epictète avertissait l'homme qui veut s'avancer vers la perfection de se défier de lui-même *comme d'un ennemi et d'un traître* (3).

Et le plus excellent moraliste qui ait écrit n'avait pas tort de dire que *le grand but de tous nos efforts doit être de nous rendre plus forts que nous-mêmes.*

Rousseau sur ce point ne peut contredire la conscience universelle. « Les hommes sont méchants », dit-il, « une triste et continuelle expérience dispense de la preuve (4). » Mais il ajoute tout de suite avec un orgueil tranquille qui fait éclater de rire : « cependant l'HOMME est naturellement bon : je crois l'avoir démontré (5) ».

Comme cette démonstration est un peu délayée

---

(1) Racine d'après saint Paul. « Sentio legem repugnantem, etc.

(2) Xénophon, *Cyropédie.*

(3) Epictète, *Enchiridion*, cap. 72.

(4) *Discours sur l'inégalité*, note 7e, p. 205.

(5) *Ibid.* — Observez cette finesse métaphysique : « *Les hommes* sont mauvais, mais *l'homme* est bon. Homme, ne vis donc qu'avec l'homme et garde-toi des hommes. »

dans les différents ouvrages de Rousseau, il est bon de la dépouiller de son entourage et de la présenter au lecteur, réduite à sa plus simple expression.

L'homme est naturellement bon si ses vices ne découlent pas de sa nature. Or, tous les vices de l'homme viennent de la société qui est contre la nature :

Donc l'homme est naturellement bon.

Qu'on feuillette Rousseau tant qu'on voudra : on ne trouvera rien de plus sur la question, c'est sur ce tas de sable que reposent les grands édifices du *Discours sur l'inégalité*, de l'*Émile* et même en partie du *Contrat social*.

Les développements de ce syllogisme sont admirables : par exemple si vous trouvez que l'adultère trouble un peu la société, Rousseau vous répondra tout de suite : « Pourquoi vous mariez-vous? On vous prend votre femme parce que vous en avez une : c'est votre faute ; de qui vous plaignez-vous? Dans l'état de nature, qui est le bon, on ne se marie point, on s'accouple. L'appétit satisfait, l'homme n'a plus besoin de telle femme, ni la femme de tel homme..... l'un s'en va d'un côté et l'autre d'un autre... La préférence donnée par un individu à l'autre pour l'acte de la génération suppose..... plus de corruption dans l'entendement humain qu'on ne peut lui en supposer dans l'état d'animalité (1). »

---

(1) *Discours sur l'inégalité*, note 10, nº 4.

Si le spectacle d'un fils dénaturé vous révolte, c'est encore la faute de la société car, dans l'état de nature, les enfants ne sont liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver, dès que le besoin cesse, le lien naturel se dissout, l'enfant est exempt d'obéissance, comme le père est exempt de soins (1).

Les voleurs vous déplaisent-ils ? Songez que c'est la propriété qui fait les voleurs, et que la propriété est directement contre nature ; que, suivant l'axiome du sage Locke très-bien appliqué, il ne saurait y avoir d'injure où il n'y a point de propriété (2), que *les guerres*, *les meurtres, les misères, les crimes et les horreurs* de toute espèce qui accablent le genre humain sont l'ouvrage du premier audacieux qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : Ceci est à moi (3).

La tyrannie et tous les maux qu'elle enfante n'ont pas d'autre source. En effet, « quelles pourraient être les chaînes de la dépendance parmi les hommes qui ne possèdent rien ? Si l'on me chasse d'un arbre, j'en suis quitte pour aller à un autre ; si l'on me tourmente dans un lieu, qui m'empêchera de passer ailleurs ? » Supposez qu'un homme soit assez fort pour m'enchaîner : « sa vigilance se relâche-t-elle un moment : je fais vingt pas dans la forêt, mes fers sont brisés, il ne me revoit de sa vie (4), et le tyran redevient bon ».

---

(1) *Contrat social*, l. I, ch. II.
(2) *Discours sur l'inégalité*, p. 114.
(3) *Ibid.*, p. 95.
(4) *Ibid.*, p. 90, 91.

Ainsi, la preuve que l'homme est naturellement bon, c'est qu'il s'abstient de tout le mal qu'il ne peut commettre.

Ailleurs cependant, Rousseau est plus raisonnable. « En méditant », dit-il, « sur la nature de l'homme, j'y crus découvrir deux principes distincts (l'un bon et l'autre mauvais). En me sentant entraîné, combattu par ces deux mouvements contraires, je me disais : Non, l'homme n'est point un : je veux et je ne veux pas ; je me sens à la fois esclave et libre ; je vois le bien, je l'aime, et je fais le mal(1). »

Je n'examine point la conclusion pitoyable que Rousseau tire de cette observation : elle prouverait seule qu'il n'a jamais vu que la superficie des objets ; mais je n'écris point sur la métaphysique.

C'est bien dommage, au reste, que Rousseau ait ***découvert*** le mauvais principe qui est dans l'homme : sans lui Socrate aurait eu la priorité. Un de ses plus illustres disciples nous a transmis les idées de son maître sur cette étonnante contradiction qui est dans l'homme. La *nature*, disait Socrate, *a réuni dans cet être* les principes de la sociabilité et de la dissension : car d'un côté nous voyons que les hommes ont besoin de s'entr'aider, qu'ils éprouvent le sentiment de la pitié pour les malheureux, qu'ils ont un penchant naturel à s'accorder du secours dans leurs besoins mutuels, et qu'ils ont de la reconnaissance pour les services qu'ils reçoivent ; mais, d'un autre côté,

(1) *Émile*, l. IV.

si le même objet allume les désirs de plusieurs, ils se battent pour le posséder, et tâchent de se supplanter ; la colère et les contestations produisent l'inimitié, la convoitise étouffe la bienveillance, et de l'envie nait la haine (1).

Mais si l'un des principes *découverts* dans l'*Émile* « ramène l'homme bassement en lui-même, l'asservit à l'empire des sens, aux passions qui sont leurs ministres et contrarie par elles tout ce que lui inspire l'autre principe (2) », à quoi sert que celui-ci « l'élève à l'étude des vérités éternelles, à l'amour de la justice et du beau moral, aux régions du monde intellectuel dont la contemplation fait les délices du sage (3) ? » Puisque

---

(1) Xénophon, *Memor. Socr.*, l. II, ch. VI. « On voit tous les jours, dans nos spectacles, s'attendrir et pleurer aux malheurs d'un infortuné, tel qui, s'il était à la place du tyran, aggraverait encore les tourments de son ennemi. » (Rousseau, *Discours sur l'inégalité*, p. 71.) — On pourrait dire pour employer des couleurs moins noires : *tel qui sifflerait le plus bel endroit de la pièce, si l'auteur était son ennemi.* C'est toujours la même observation sous des formes différentes.

(2) *Émile*, l. IV.

(3) L'école de Zénon, en méditant sur la nature de l'homme, avait découvert qu'elle est viciée, et que l'homme, pour vivre d'une manière conforme à sa destination, avait besoin d'une force purifiante (Δύναμις καθαρτική) plus forte que la philosophie ordinaire *qui parle beaucoup et ne peut rien :* ἄνευ τοῦ πράττειν μέχρι τοῦ λέγειν (Epict., apud Agellium, lib. XVII, cap. XIX.) et il faut avouer que les machines inventées par les stoïciens pour guider l'homme au-dessus de lui-même n'étaient pas mauvaises, en attendant mieux.

l'homme est composé d'un principe qui conseille le bien et d'un autre qui fait le mal, comment un tel être pourra-t-il vivre avec ses semblables? Hobbes a parfaitement raison, pourvu qu'on ne donne point trop d'extension à ses principes. La société est réellement un état de guerre : nous trouvons donc ici la nécessité du gouvernement ; car puisque l'homme est mauvais, il faut qu'il soit *gouverné ;* il faut que, *lorsque plusieurs veulent la même chose*, un pouvoir supérieur à tous les prétendants adjuge la chose et les empêche de se battre : donc il faut un souverain et des lois ; et, sous leur empire même, la société n'est-elle pas encore un champ de bataille *en puissance?* Et l'action des magistrats, qu'est-elle autre chose qu'un pouvoir pacificateur et permanent, qui s'interpose sans relâche entre les citoyens, pour défendre la violence, ordonner la paix, et punir les infracteurs de la grande *trève de Dieu?* Ne voyons-nous pas que, lorsque des révolutions politiques suspendent cette puissance divine, les nations malheureuses qui subissent ces commotions tombent brusquement dans cet état de guerre, que la force s'empare du sceptre, et que cette nation est tourmentée par un déluge de crimes.

Le gouvernement n'est donc point une affaire de choix; il résulte de la nature même des choses. Il est impossible que l'homme soit ce qu'il est et qu'il ne soit pas gouverné, car un être social et mauvais doit être sous le joug. Les philosophes de ce siècle, qui ont ébranlé les bases de la société, ne cessent de nous parler des vues que les hommes eurent en se réunissant en société.

Il suffit de citer Rousseau parlant pour tous. « Les peuples », dit-il, « se sont donné des chefs pour défendre leur liberté et non pour les asservir (1). » C'est une erreur grossière, mère de beaucoup d'autres. L'homme ne s'est rien *donné;* il a tout reçu : il a des chefs parce qu'il ne peut pas s'en passer, et la société n'est pas et ne peut être le résultat d'un pacte, elle est celui d'une loi

L'auteur de toutes choses, n'ayant pas jugé à propos de soumettre l'homme à des êtres d'une nature supérieure, et l'homme devant être gouverné par son semblable, il est clair que ce qu'il y a de bon dans l'homme devait gouverner ce qu'il y a de mauvais. L'homme, comme tout être pensant, est ternaire de sa nature. C'est un *entendement* qui appréhende, c'est une raison ou un *logos* qui compare et qui juge, c'est un *amour* ou une volonté qui se détermine et qui agit ; or, quoiqu'il soit affaibli dans ses deux premières puissances, il n'est réellement blessé que dans la troisième, et même encore le *coup* qu'elle a reçu ne l'a pas privée de ses qualités primitives ; elle *veut* le mal, mais elle *voudrait* le bien ; elle s'agite, elle tourne sur elle-même, elle rampe péniblement comme un reptile dont on a brisé un anneau ; la demi-vie qui lui reste fut exprimée très-philosophiquement par une assemblée d'hommes qui n'étaient point *philosophes*, lorsqu'ils dirent que la volonté de

(1) *Discours sur l'inégalité*, p. 146.

l'homme (ou sa liberté, c'est la même chose) est estropiée.

Les lois de la justice et du beau moral sont gravées dans nos âmes en caractères ineffaçables, et le plus abominable scélérat les invoque chaque jour. Voyez ces deux brigands qui attendent le voyageur dans la forêt; ils le massacrent, ils le dépouillent : l'un prend la montre, l'autre la boîte, mais la boîte est garnie de diamants : « CE N'EST PAS JUSTE ! s'écrie le premier, il faut partager également ». O divine conscience, ta voix sacrée ne cesse point de se faire entendre : toujours elle nous fera rougir de ce que nous sommes, toujours elle nous avertira de ce que nous pouvons être. Mais puisque cette voix céleste se fait toujours entendre, et se fait même toujours obéir lorsque l'homme « n'est pas ramené bassement en lui-même par ce mauvais principe qui l'asservit à l'empire des sens et aux passions qui sont leurs ministres », puisque lomme est infaillible quand son intérêt grossier ne se place pas entre sa conscience et la vérité, il peut donc être gouverné par son semblable, pourvu que celui-ci ait la force de se faire obéir. Car la puissance souveraine résidant sur une seule tête, ou sur un petit nombre de têtes par rapport à celui des sujets, il y aura nécessairement une infinité de cas où cette puissance n'aura aucun intérêt d'être injuste. De là résulte, en théorie générale, qu'il vaut mieux être gouverné que ne l'être pas, et que toute association quelconque sera plus durable et marchera plus sûrement vers son but si elle a un chef, que si chaque membre conservait son égalité à l'égard de tous les autres; et

plus le chef sera séparé de ses subordonnés, moins il aura de contact avec eux, plus l'avantage sera sensible, parce qu'il y aura moins de chance en faveur de la passion contre la raison.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE SEPTIÈME VOLUME

Le Caractère extérieur du Magistrat

Discours prononcé à la rentrée du Sénat de Savoie.

Lettres d'un Royaliste savoisien a ses Compatriotes.

Précédées d'une adresse à la Convention nationale.

Discours a Mme la marquise de Costa.

Cinq Paradoxes.

Bienfaits de la Révolution française.

I. — Bienfaits généraux.

II. — Bienfaits particuliers.

FIN DE LA TABLE.

Lyon. — Impr. E. Vitte, rue Condé, 30.